

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes 2016

Tome

2

- Compte de fonctionnement
par politique publique et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2016

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2016 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2016, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.



Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
<hr/>	
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	13
<hr/>	
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	359
<hr/>	
4. Arborescence politique publique et programme	423
<hr/>	
Annexes :	
Liste des programmes par département	429
<hr/>	
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	433
<hr/>	
Effectifs par politique publique	445
<hr/>	
Subventions accordées	449
<hr/>	
Crédits supplémentaires	475
<hr/>	
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	491
<hr/>	



1. Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture du document

A. Présentation des comptes par programme

Les comptes 2016 comportent 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

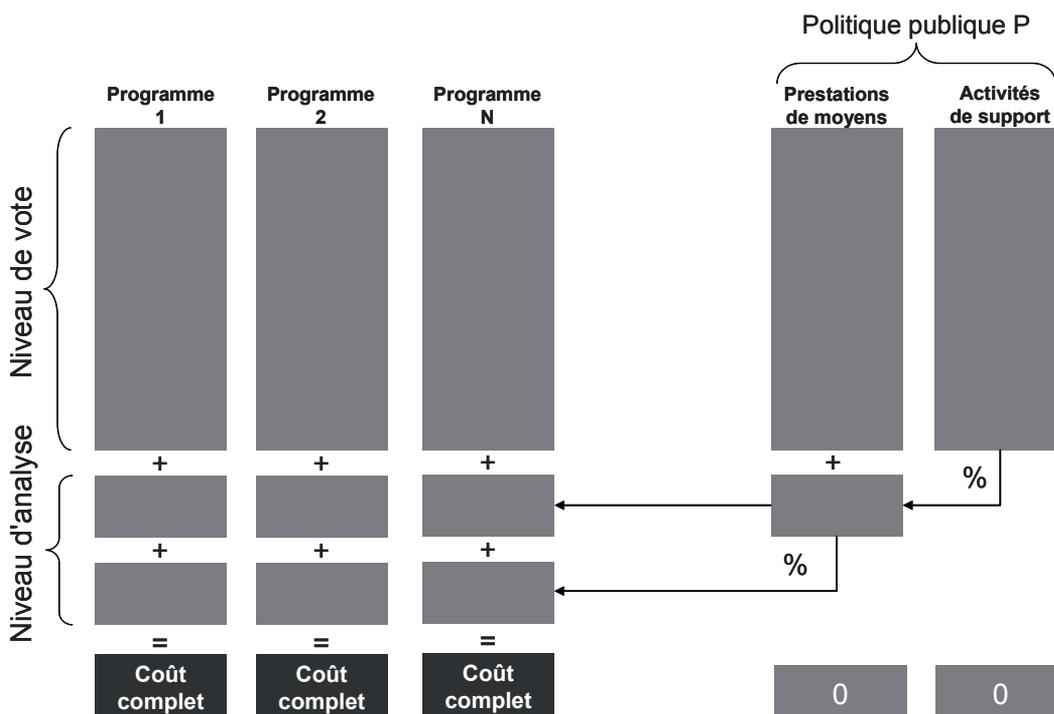
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « États-majors et prestations de moyens »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSI) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Aux comptes 2016, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à CHF 9'825 et celui du poste informatique pédagogique à CHF 667. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (P04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m2. De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (P02) et les finances (P03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes alloués en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget et des comptes se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ces comptes, à l'exception de la surveillance de l'Etat (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. La réalisation des projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale des comptes dans le tome 1). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires réalisés de l'exercice qui ne figuraient pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des

principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets et les comptes.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, les comptes sont accompagnés d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2015 ou au budget 2016). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2016, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

Les valeurs des indicateurs du budget 2016 sont celles du projet de budget 2016. En effet, lors des calculs du budget en douzièmes provisoires, seules les valeurs des natures de charges, de revenus et des ETP ont été adaptées.

Annexes

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ces comptes par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés des comptes 2016 comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2015-2016.

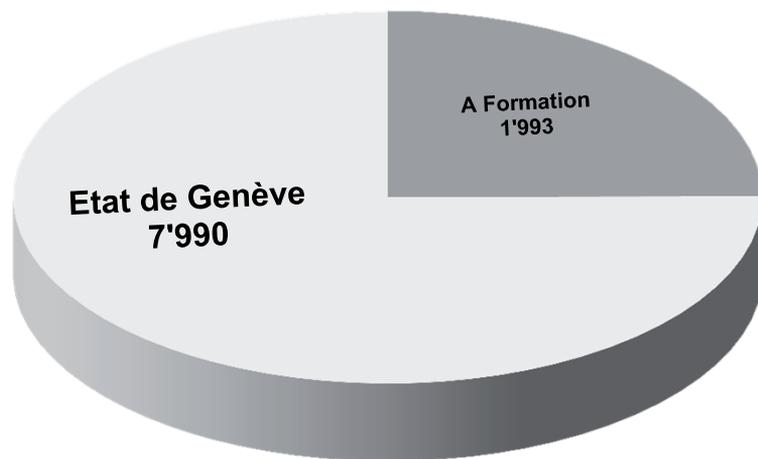
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- Les tableaux relatifs aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances ou par le Conseil d'Etat en fonction des seuils prévus dans la LGAF, ainsi que les crédits supplémentaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget et les comptes 2016.



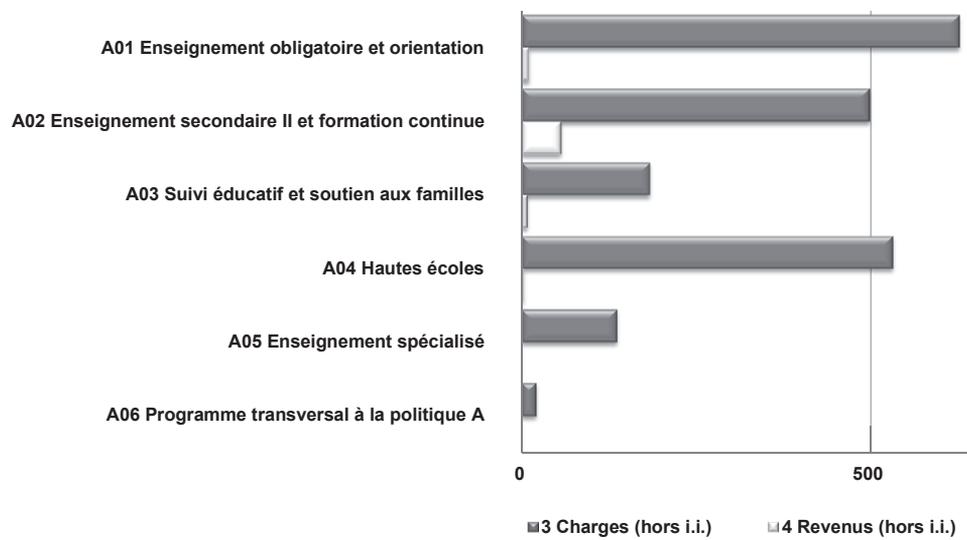
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

A Formation

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux, en particulier celui de la lecture à l'école primaire, qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire, notamment par le renforcement du soutien pédagogique. Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande se traduit par le déploiement du plan d'études romand (PER) avec, pour corollaire, la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande. Le déploiement des moyens d'enseignement romands adaptés au PER se poursuivra jusqu'en 2020.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive doit permettre d'accroître les départs d'élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire et de réduire ceux de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé. Cette année, trois projets d'équipes pluridisciplinaires, destinés à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier, ont été testés dans des établissements pilotes. Ce dispositif devrait être étendu progressivement à partir de la rentrée scolaire 2017-2018. Depuis mai 2016, le projet « Réduire les fragilités, renforcer la continuité des parcours » constitue un nouvel axe du projet d'école inclusive. Il vise à améliorer la continuité des parcours des élèves, en particulier ceux en difficultés ou grande fragilité, et s'articule autour de deux volets : l'amélioration des transitions (petite enfance-école primaire, école primaire-CO, etc.) d'une part, et, d'autre part, la préparation de l'introduction de la norme constitutionnelle relative à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Promouvoir la formation professionnelle, mieux orienter les élèves vers cette voie grâce au renforcement et à l'adaptation du dispositif d'orientation et l'information au cycle d'orientation, soutenir les entreprises formatrices afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le canton participent à la réalisation de cet objectif. A cet effet, le Conseil d'Etat a adopté en 2015 un plan d'action pour valoriser l'apprentissage dont les premiers effets sont encourageants, notre canton ayant enregistré en 2016 une hausse sensible du nombre de contrats d'apprentissages signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (certificat fédéral de capacité et attestation fédérale de formation professionnelle).

L'année 2016 a été marquée par une situation de hausse démographique et a donné lieu à un renforcement de la prise en charge des enfants et des jeunes migrants, souvent peu ou pas scolarisés, nouvellement arrivés dans notre canton. En 2015-2016, des classes et des cours dédiés ont été ouverts dans les trois degrés d'enseignement et le pool asile du service de protection des mineurs augmenté. A la rentrée 2016, cet engagement s'est poursuivi notamment avec la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire chargée, au secondaire II, de s'occuper spécifiquement des élèves migrants et de leurs difficultés propres.

A la suite de la réorganisation de la carte scolaire cantonale, le transfert du bâtiment du cycle de la Seymaz vers l'enseignement secondaire II a eu lieu à la rentrée 2016. Les élèves affectés au périmètre Seymaz ont été principalement redistribués dans les cycles de la Gradelle, du Foron et de Bois-Caran. Le collège de Candolle a emménagé à la Seymaz où il accueille désormais plus de 600 élèves de la filière gymnasiale et près de 110 élèves de l'accueil. Par ailleurs, l'école de culture générale (ECG) Ella-Maillart a déménagé à la rue d'Italie, dans le bâtiment occupé jusqu'alors par le collège de Candolle. De plus, deux bâtiments ont accru leur offre par une nouvelle mixité : le collège Madame de Staël héberge désormais en ses murs l'option santé de la filière de l'ECG et porte depuis cette année le nom de collège et école de culture générale Madame de Staël ; l'école de commerce Aimée-Stitelmann est désormais devenue l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann en accueillant l'option socio-éducative de la filière ECG.

Dans le domaine des hautes écoles, l'année 2016 a vu l'inauguration de plusieurs bâtiments essentiels au maintien de l'excellence des hautes écoles genevoises : l'Astrotech, nouvelle aile de

l'observatoire astronomique à Versoix ; le CMU 5-6 réunissant notamment la clinique universitaire de médecine dentaire, le centre interprofessionnel de simulation ainsi que l'école de pharmacie Genève-Lausanne; l'"EnviroLabs" du département F.-A. Forel des sciences de l'environnement et de l'eau ; enfin, le nouveau bâtiment pour la haute école de gestion (HEG) de la HES-So Genève sur le site de Battelle. En outre, un nouveau projet de campus pour la haute école d'art et de design (HEAD) a été lancé dans le quartier des Charmilles.

Dans le domaine du suivi éducatif et du soutien aux familles, cette année a été consacrée à l'élaboration du projet de loi sur l'enfance et la jeunesse adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2017. Ce texte actualise et regroupe les missions fondamentales de la politique de l'enfance et de la jeunesse que sont l'encouragement, la participation, la protection des enfants et des jeunes, la prévention et la promotion de la santé des élèves et qui répondent à une finalité, celle de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant et jeune afin qu'il s'intègre et participe à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi les efforts engagés en faveur de l'éducation spécialisée afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales et permettre de créer de nouvelles places d'accueil. L'année prochaine, des moyens supplémentaires seront ainsi accordés pour répondre au manque de places dans les foyers pour mineurs.

Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis, en collaboration avec les communes, en vue d'organiser l'accueil préscolaire. Enfin, avec l'entrée en vigueur du 1^{er} train de loi sur la répartition des tâches canton-communes, adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016, la compétence exclusive de l'accueil parascolaire pour les élèves de l'enseignement primaire a été transférée aux communes. Dans ce domaine, le projet-pilote pour tester le dispositif d'accueil à journée continue au cycle d'orientation depuis la rentrée 2015 aux CO des Coudriers et de Vuillonex a été modifié: cette année, seul l'accueil de midi est proposé, les activités proposées en fin de journée n'ayant pas rencontré de succès.

A01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	625'176'141	-7'339'929	-1.2%	632'516'070	619'725'091
30 Charges de personnel	607'959'501	-6'855'155	-1.1%	614'814'656	603'811'902
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'462'669	-822'236	-5.0%	16'284'905	14'286'832
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'531'810	235'106	18.1%	1'296'704	1'343'460
34 Charges financières	107	107	-	-	-
36 Charges de transfert	213'273	93'468	78.0%	119'805	275'274
39 Imputations internes	8'779	8'779	-	-	7'622
REVENUS	9'775'774	-376'086	-3.7%	10'151'860	10'642'858
42 Taxes	8'390'377	-560'803	-6.3%	8'951'180	9'325'463
43 Revenus divers	716'784	296'124	70.4%	420'660	515'563
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	668'506	-111'494	-14.3%	780'000	801'832
49 Imputations internes	107	107	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-615'400'367	6'963'843	-1.1%	-622'364'210	-609'082'233
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'130'922</i>	<i>339'687</i>	<i>-13.7%</i>	<i>-2'470'609</i>	<i>-1'157'712</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-81'976'635</i>	<i>11'179'938</i>	<i>-12.0%</i>	<i>-93'156'573</i>	<i>-84'007'573</i>
COÛT COMPLET	-699'507'924	18'483'469	-2.6%	-717'991'393	-694'247'519

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	4'127.44	105.58	2.63%	4'021.86	4'127.45
<i>ETP fixes</i>	<i>3'983.06</i>	<i>-21.05</i>	<i>-0.53%</i>	<i>4'004.11</i>	<i>3'966.58</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>143.38</i>	<i>125.63</i>	<i>707.77%</i>	<i>17.75</i>	<i>160.86</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Harmonisation scolaire - Plan d'Etudes Romand

Les nouveaux moyens d'enseignements romands (MER), en lien avec le plan d'études romand, se déploieront jusqu'en 2020. Durant l'année 2016, ont été introduits les MER pour l'allemand en 7P et pour l'anglais en 9CO et 10CO. Au cycle moyen (5 à 8P), le MER *L'île aux mots* est désormais proposé en complément notamment à *Mon manuel de français*. En histoire et en géographie, des séquences pédagogiques, élaborées au niveau romand, sont expérimentées en 9CO en vue de leur introduction prochaine.

Dans le cadre du plan d'action MSN (mathématiques et sciences de la nature), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences - en particulier auprès des filles - et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques, en renforçant la cohérence du parcours de formation ainsi que des pratiques d'évaluation des élèves et en développant l'offre de formation continue.

Afin d'étendre l'offre d'enseignement d'une troisième langue nationale, en lien avec les objectifs fixés par le concordat HarmoS, et après la mise en place d'un cours facultatif d'italien de niveau débutant en 2015, un cours de niveau moyen a été proposé aux élèves du cycle d'orientation en 2016.

Evaluations

Cette année, un travail de réduction et d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) a été réalisé. Ces travaux, en lien avec la réflexion intercantonale autour de la production d'outils standardisés d'évaluation, visent à permettre la comparaison des résultats de volées successives et à identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales du PER à la fin des trois cycles (4P, 8P, 11CO).

Equipement informatique

Au cycle d'orientation, le déploiement généralisé des systèmes de projection interactif (SPI) dans les salles de classe a été conduit en 2016. Toutes les salles de cours sont désormais équipées d'un ordinateur muni d'un écran interactif relié au réseau et à un projecteur de données. Ce système permet d'utiliser les MITIC dans l'ensemble des disciplines.

Ecole inclusive

Conformément aux objectifs fixés dans le programme de législature pour développer une école la plus inclusive possible et répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents et leur origine sociale, les travaux se sont poursuivis cette année.

- En matière d'aménagement scolaire, les textes de référence et les processus qui encadrent la mise en œuvre des mesures de soutien scolaire et d'aménagements, pour les élèves dys- notamment, ont été actualisés et devraient entrer en vigueur à la rentrée 2017.
- Trois projets d'équipes pluridisciplinaires, destinés à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier, ont été testés dans des établissements pilotes. Ce dispositif devrait être étendu progressivement à partir de la rentrée scolaire 2017-2018.
- Depuis mai 2016, le projet « Réduire les fragilités, renforcer la continuité des parcours » constitue un nouvel axe de l'école inclusive. Il vise à améliorer la continuité des parcours des élèves, en particulier ceux en difficultés ou grande fragilité, et s'articule autour de deux volets : l'amélioration des transitions (petite enfance-école primaire, école primaire-CO, etc.) d'une part, et, d'autre part, la préparation de l'introduction de la norme constitutionnelle relative à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

- Une évaluation de la disponibilité des locaux et de la distribution géographique des élèves de l'enseignement spécialisé a été réalisée en vue de déployer des dispositifs de l'enseignement spécialisé au sein des établissements réguliers. Cette première étape a permis d'esquisser une planification à long terme et donnera lieu à une phase de concertation avec les communes et les institutions subventionnées en 2017.
- Les dispositifs d'accueil scolaire pour les primo-arrivants allophones ont dû être renforcés et diversifiés pour répondre notamment à la forte augmentation des demandes d'asile dès 2015 ainsi qu'aux besoins identifiés (scolarité antérieure inexistante, syndromes post-traumatiques, accès complexe à l'apprentissage, conditions d'existence fragilisées, discriminations, etc.).
- Les travaux d'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée ont avancé au sein de groupes de travail constitués de représentants des milieux professionnels et des associations de parents. Le projet complet de concept devrait pouvoir être présenté au Conseil d'Etat d'ici à l'été 2017.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 6'855'155	Ecart d'estimation

En l'absence d'un budget voté en 2016, le Conseil d'Etat a fixé des règles de gestion plus contraignantes par rapport au budget en 12èmes provisoires. Ainsi, les charges de personnel ont été contenues à un niveau inférieur à celles du budget 12èmes afin de respecter ces règles.

Par ailleurs, le montant inscrit au budget 2016 12èmes pour la variation des réserves carrière des enseignant-e-s de l'enseignement secondaire I correspond au budget 2015 voté, alors que le processus de diminution des réserves de carrière engagé à la rentrée 2014 a continué en 2016 selon la planification prévue (4 postes de plus en 2016 par rapport à 2015).

D'autre part, l'effort effectué depuis la rentrée 2014 pour faire baisser les réserves de carrière a été plus rapide que la planification budgétaire (plus grande part sur la rentrée 2015), générant ainsi un écart favorable sur 2016 plus important que prévu. A noter qu'à la rentrée 2016, les réserves de carrière retrouvent le niveau planifié au budget.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 822'236	Ecart d'estimation
-------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------

A l'enseignement obligatoire, l'introduction des moyens d'enseignement romands de géographie, histoire et sciences a été reportée à la rentrée 2017. De plus, certains moyens d'enseignement proposent désormais des documents en ligne, ce qui implique une utilisation accrue des imprimantes et photocopieurs. Ainsi, plus du tiers de l'économie réalisée sur l'acquisition des moyens d'enseignement est compensé par l'augmentation des dépenses en photocopies.

Enfin, le budget 2016 contenait encore les mandats liés à la formation continue, or ces frais sont imputés dès 2016 sur les charges de personnel (nature 309), générant un écart positif sur la rubrique des honoraires de mandataires.

36 Charges de transfert	+ 93'468	Ecart d'estimation
<i>Ecolages hors canton</i>	<i>+ 93'958</i>	<i>Ecart d'estimation</i>

Les ecolages des élèves scolarisés dans les autres cantons sont difficiles à projeter. En effet, ils dépendent

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

principalement des placements sociaux décidés par les autorités de placement. En 2016, les frais de scolarité liés à des placements en Valais ont augmenté.

42 Taxes

- 560'803

Ecart d'estimation

Les revenus provenant des remboursements de salaire (notamment la participation « retour à l'emploi » suite à l'engagement d'assistants à l'intégration scolaire) ont été moins importants que prévu au budget.

De plus, les ventes de l'ECDIP (économat du DIP) sont en baisse par rapport à l'année précédente.

Enfin, le montant de la participation des parents aux classes multicolores est également légèrement inférieur au budget.

43 Revenus divers

+ 296'124

Ecart d'estimation

Reprises de provisions (pont AVS du primaire et litiges RH) et variations de stocks.

46 Revenus de transferts

- 111'494

Ecart d'estimation

La participation de la Ville de Genève pour l'école climatique de Boveau est légèrement inférieure au budget. La participation est fixée sur une base du nombre d'élèves théorique prévus qui peut varier en fonction des décisions de placement en cours d'année et ne peut être anticipée.

La subvention de la Confédération pour l'école climatique de Boveau est également inférieure au budget.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateurs 1.1 - 1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème}.

Le niveau de compétence attendu pour les élèves en cours et au terme de la scolarité obligatoire (en français, mathématiques, allemand) est globalement inférieur aux attentes à l'exception des indicateurs 1.2, 1.4 et 1.5 (11^{ème} section communication et technologie CT et section langues vivantes et communication LC). Le taux de réussite calculé correspond à l'atteinte de l'élève du seuil de réussite conjointement aux EVACOM de français, de mathématiques et d'allemand (trois notes égales ou supérieures à 4). Pour combler le déficit constaté, diverses mesures de soutien scolaire sont déployées (appui et soutien pédagogique, co-enseignement, décroisement, soutien pédagogique hors temps d'enseignement, études surveillées, etc.).

Ces indicateurs qui font référence au plan d'études romand sont récents (introduits lors du budget 2015) et ne présentent pas encore toutes les bonnes caractéristiques pour garantir une comparaison fiable dans la durée. En effet, les EVACOM font l'objet d'une certaine variabilité d'une année à l'autre du fait qu'elles ne sont pas standardisées. Les comparaisons doivent donc être relativisées. Un des objectifs du projet « Evolution du dispositif des épreuves communes de l'EO » est de faire évoluer les épreuves communes dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats des épreuves communes d'une année à l'autre et d'améliorer leur fiabilité.

En parallèle, les résultats des premiers tests nationaux sur les compétences fondamentales réalisés en juin 2016 par des élèves de 11^{ème} en mathématiques permettront de situer les élèves genevois par rapport aux élèves des autres cantons.

Indicateurs 2.1 à 2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant au niveau promu

Les cibles fixées pour suivre la réussite des réorientations promotionnelles n'ont pas été atteintes bien que les valeurs

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

observées soient supérieures à celles des comptes 2015. Les actions pédagogiques de soutien dans les établissements du cycle d'orientation (appui, tutorat, dépannage, etc.) encadrent les élèves réorientés afin d'améliorer les taux de maintien.

Indicateurs 2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II

Le taux de transfert diminue régulièrement depuis 2013 sans toutefois atteindre (de peu) la cible fixée pour 2016. Les différentes actions en cours et à venir à l'enseignement secondaire II comme le repérage précoce systématique des élèves en difficulté, le projet de réforme de la transition et de l'ECG contribueront à réduire encore le taux de transfert.

Indicateurs 3.1 et 3.2 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10^{ème} et 11^{ème}

Le groupe de travail "Choix d'orientation des filles", mandaté dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), a débuté son travail au début de l'année scolaire 2016 - 2017. Les analyses et les propositions d'actions en vue d'inciter les filles à s'inscrire en section littéraire-scientifique, profil science, en 10^e année, n'ont pas encore eu d'effets sur le taux de filles dans ce profil.

Indicateurs 4.5 à 4.7 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation, en regroupement 1 ou 11ème section communication et technologie CT et en regroupement 2 ou section langues vivantes et communication LC / Indicateur 4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maximas réglementaires

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont globalement conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation, même si elles se sont légèrement péjorées, compte tenu des mesures d'économies mises en place à la rentrée scolaire 2015-2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	75.7%	86%	90%	88%	2018
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	62.9%	62%	60%	66%	2018
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	40.9%	42%	42%	44%	2018
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	22.9%	15%	25%	17%	2018
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	26.9%	22%	28%	24%	2018
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	49.5%	53%	51%	55%	2018
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	77.6%	77%	76%	78%	2018

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	84%	90%	83%	90%	2018
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	79%	80%	77%	80%	2018
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11 ^{ème}	Efficacité	72.2%	75%	72%	75%	2018
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10.9%	10%	11%	9%	2018
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10 ^{ème}	Efficacité	36%	40%	37%	45%	2018
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11 ^{ème}	Efficacité	37%	38%	37%	40%	2018
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	21.7%	19.6%		20%	2018
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	16.1	16.1	16.1	2018
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.4	10.3	10.2	10.5	2018
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.2	19.5	19.8	19.5	2018
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.3	20.3	20.2	20.3	2018
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	18.9	18.5	18.7	19.5	2018
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.6	11.5	12.5	12.8	2018
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	17	16	16.1	16.5	2018
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22	23	22.0	23.2	2018
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.5%	1.6%	1.1%	1.5%	2018
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	3.7%	2%	3.5%	4.0%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français, mathématiques, allemand et anglais.

Indicateur 1.7

Les élèves sans retard de scolarité à l'issue de l'enseignement obligatoire sont les élèves dont l'âge calculé à la date de référence est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème}.

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

Indicateur 3.3

Ce nouvel indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire divisé par le nombre d'ETP enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil).

Indicateur 4.2

Nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil et atelier) divisé par le nombre d'ETP enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Nombre d'élèves inscrits divisé par le nombre de classes.

Indicateurs 4.6 à 4.8

La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention toute particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.10

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	497'190'239	9'621'176	2.0%	487'569'063	491'419'626
30 Charges de personnel	410'978'078	641'044	0.2%	410'337'034	408'025'384
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	19'478'520	-773'959	-3.8%	20'252'479	20'430'200
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'877'055	430'620	12.5%	3'446'435	3'611'888
34 Charges financières	103	103	-	-	22
36 Charges de transfert	62'776'185	9'270'050	17.3%	53'506'135	59'308'527
37 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	-
39 Imputations internes	80'299	53'319	197.6%	26'980	43'606
REVENUS	55'386'328	180'259	0.3%	55'206'069	53'453'996
42 Taxes	7'368'559	222'034	3.1%	7'146'525	6'862'311
43 Revenus divers	516'217	57'717	12.6%	458'500	465'250
44 Revenus financiers	-	-	-	-	194
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	-223'000	-100.0%	223'000	-
46 Revenus de transferts	47'451'141	73'097	0.2%	47'378'044	46'104'673
49 Imputations internes	50'411	50'411	-	-	21'570
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-441'803'911	-9'440'917	2.2%	-432'362'994	-437'965'630
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'440'495</i>	<i>208'429</i>	<i>-12.6%</i>	<i>-1'648'924</i>	<i>-782'323</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-126'275'069</i>	<i>2'343'955</i>	<i>-1.8%</i>	<i>-128'619'024</i>	<i>-117'745'441</i>
COÛT COMPLET	-569'519'475	-6'888'533	1.2%	-562'630'942	-556'493'394

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	2'676.76	112.79	4.40%	2'563.97	2'582.17
ETP fixes	2'608.72	71.75	2.83%	2'536.97	2'513.69
ETP auxiliaires	68.05	41.05	152.04%	27.00	68.48

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
- A02.09 Pilotage opérationnel du programme A02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Carte scolaire

A la suite de la réorganisation de la carte scolaire cantonale, le transfert du bâtiment du cycle de la Seymaz vers l'enseignement secondaire II a eu lieu à la rentrée 2016. Les élèves affectés au périmètre Seymaz ont été principalement redistribués dans les cycles de la Gradelle, du Foron et de Bois-Caran. Le collège de Candolle a emménagé à la Seymaz où il accueille désormais plus de 600 élèves de la filière gymnasiale et près de 110 élèves de l'accueil. Par ailleurs, l'école de culture générale (ECG) Ella-Maillart a déménagé à la rue d'Italie, dans le bâtiment occupé jusqu'alors par le collège de Candolle. Ces modifications d'affectation de bâtiments ont nécessité différents travaux ainsi que des rocares d'équipements qui se sont déroulés durant les deux mois de l'été, en mobilisant les personnels des établissements.

De plus, deux bâtiments ont accru leur offre par une nouvelle mixité : le collège Madame de Staël héberge désormais en ses murs l'option santé de la filière de l'ECG et porte depuis cette année le nom de collège et école de culture générale Madame de Staël ; l'école de commerce Aimée-Stitelmann est désormais devenue l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann en accueillant l'option socio-éducative de la filière ECG.

Finalement, pour faire face à l'afflux d'élèves primo-migrants allophones, l'accueil du secondaire II a investi provisoirement le 4^{ème} étage du CO des Coudriers et y accueille une centaine d'élèves.

Plan d'action Apprentissage

Le plan d'action visant à promouvoir la formation professionnelle a été mis en œuvre dès septembre 2015. Il se poursuit avec les premiers résultats suivants : augmentation du nombre d'apprenti-e-s au sein de l'Etat de Genève pour arriver au taux de 4% fixé par le Conseil d'Etat; volonté et engagement des entités du Grand Etat d'augmenter également leur effort pour la formation en mettant davantage de places à disposition; développement de nouvelles formations à Genève qui correspondent aux besoins de l'économie, en particulier des formations qui intègrent formation en école et en entreprise de manière régressive; lancement du projet GO Apprentissage visant à faciliter

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

l'entrée en apprentissage pour les élèves du CO; allègement des charges administratives pour les entreprises avec le projet Chèque Label entreprise formatrice; mise en place de nouveaux réseaux d'entreprises formatrices.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	+ 641'044	Ecart d'estimation

Le dépassement représente 0.16% du budget 2016 12èmes.

Le budget 2016 12èmes est basé sur le budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires 2015. Dans le budget 2015 du programme A02, 45 postes d'enseignant-e-s supplémentaires étaient prévus pour la rentrée scolaire 2015. Ceux-ci étaient financés en 2015 sur 4 mois (de septembre à décembre 2015). Ces 45 postes ont ensuite été valorisés sur 12 mois dans le projet de budget 2016. Comme le projet de budget 2016 n'a pas été voté, la couverture financière au budget 2016 12ème de ces 45 postes est partielle (4 mois au lieu de 12). Ainsi, les postes enseignant-e-s engagés lors de la rentrée scolaire 2015 et qui impactent l'exercice 2016 dès janvier ne sont pas intégralement financés sur l'exercice 2016.

Des disponibles compensent toutefois cet écart. En effet, le montant inscrit au budget 2016 12èmes pour la variation des réserves de carrière des enseignant-e-s de l'enseignement secondaire II correspond au budget 2015 voté, alors que le processus de diminution des réserves de carrière engagé à la rentrée 2014 a continué en 2016 selon la planification prévue. En outre et grâce au travail des directions d'établissement, l'effort effectué depuis la rentrée 2014 pour faire baisser les réserves de carrière a été plus important que prévu car le montant des comptes 2016 est supérieur (en négatif) au PB 2016.

Enfin et dès la rentrée 2016, la réduction des dégrèvements pour suivre la formation continue a permis de limiter les dépenses dans ce domaine.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 773'959	Ecart d'estimation
-------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------

Les montants dépensés pour les sorties scolaires et les frais de déplacements des enseignants en formation ont été moins importants que prévus.

Par ailleurs, une gestion attentive du budget a permis de dégager un non-dépensé sur les fournitures et matériels de bureau, les imprimés et les publications, ainsi que sur les machines et matériels ne pouvant être portés à l'actif du bilan.

36 Charges de transfert	+ 9'270'050	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit
--------------------------------	--------------------	--------------------------------------------------------------------------

Dédommagements à des collectivités publiques + 160'187

Elèves et apprentis genevois suivant une formation dans un autre canton, dans le cas d'une filière inexistante à Genève.

Dans le cadre de l'application des douzièmes provisoires, le versement des subventions intègre les réductions prévues initialement au projet de budget 2016.

Qualification + +1'407'291

Crédit supplémentaire de 1.4 million accepté par la commission des finances afin de pouvoir répondre à la forte demande de qualification des adultes telle qu'exprimée initialement au projet budget 2016.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Bourses d'études – enseignement secondaire II +4'679'618

La commission des finances a accepté une demande de crédit supplémentaire de 4'425'000 F pour faire face à l'augmentation des ayants droits (+13% en deux ans avec 3549 bourses accordées au total pour l'année scolaire 2015-2016). Les dépenses 2016 réelles se sont avérées plus importantes de 0.25 million au crédit supplémentaire accordé.

Chèques annuels de formation +517'141

Depuis 2010, les chèques annuels de formation connaissent une progression moyenne de 7%. De plus, la chambre administrative de la Cour de justice a rendu fin 2015 un jugement modifiant la prise en compte de la fortune des bénéficiaires. Ce jugement, favorable aux bénéficiaires, induit un surcoût de l'ordre de 250'000 F. La commission des finances avait accepté une demande de crédit supplémentaire de 596'000 F.

Réévaluation de prêts PA + 2'749'117

Le service des bourses et prêts d'étude accorde des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables, pour les formations menant à la maîtrise. Une provision pour conversion de prêts est calculée afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan. Le calcul de la provision pour conversion de prêts est basé sur un taux de réussite moyen, la principale condition de conversion étant la réussite des études.

Les conversions de prêts en bourses d'études non remboursables réalisées en 2016 se montent à 2.9 millions (soit un écart de +2'286'235 francs avec le budget). L'utilisation de la provision a été comptabilisée en conséquence (écart de -1'955'835 francs avec le budget).

Le montant des prêts convertibles accordés en 2016 s'élève à plus de 4 millions. En conséquence, la provision pour conversion de prêts a été dotée de 3.3 millions supplémentaires (écart de +2'418'717 francs avec le budget).

42 Taxes + 222'034 Ecart d'estimation

Le surplus de recettes est essentiellement dû aux remboursements de salaires consentis par la FASE (fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) pour l'accueil de jeunes migrants à l'enseignement secondaire II, durant l'année scolaire 2015-2016.

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - 223'000 Ecart d'estimation

Changement de traitement comptable des fonds, qui sont désormais traités directement au bilan.

46 Revenus de transferts + 73'097 Contrainte liée à une loi
Ecart d'estimation

Subventions fédérales pour la formation professionnelle - 1'298'927

Les subventions fédérales pour la formation professionnelle (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle - LFPr) ont été inférieures au budget prévu, s'expliquant, d'une part, par une diminution du crédit

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

disponible de la Confédération et, d'autre part, par une légère surestimation du montant au budget.

Remboursements de subventions

+ 1'390'967

Remboursements extraordinaires de subventions de la part des associations professionnelles. Compte tenu des modifications des normes d'attribution des subventions, toutes les demandes de restitution de subventions versées aux associations professionnelles ayant dégagé un bénéfice avec l'organisation des cours interentreprises depuis parfois plusieurs années ont pu être traitées en 2016 après réception de leurs comptes audités.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 1.3 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition

Le taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition est en légère augmentation depuis 2012 mais reste en deçà de la valeur cible fixée à 55%.

En 2016, l'écart s'explique principalement par une diminution du taux d'entrée des élèves provenant du centre de transition professionnelle.

Indicateur 1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II

L'écart défavorable s'explique majoritairement par la chute des promus de 1ECG en 2ECG (61% en 2015 à 37% en 2016) et l'augmentation sensible des sortants de 1ECG (1% en 2015 à 22% en 2016). Les actions correctives prévoient d'intensifier les mesures proposées (tout particulièrement la révision des conditions d'admission des élèves en provenance du cycle d'orientation vers les préparatoires ECG).

Indicateur 1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)

Après quelques années de diminution du taux, le taux de sortie se maintient autour de 4%, légèrement en dessus de la cible fixée à 3.5%. L'intensification des différentes mesures de soutien aux élèves en difficultés comme le signalement systématique des élèves à risque de rupture et des décrochés devrait permettre de poursuivre la tendance à la diminution des sorties de l'enseignement secondaire II. Aussi, la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans dès la rentrée 2018 devrait permettre de réduire significativement le taux de sortie.

Indicateurs en lien avec l'objectif de revaloriser la formation professionnelle (indicateurs 2.1. à 2.8)

Le plan d'actions du Conseil d'Etat pour l'apprentissage lancé en octobre 2015 vise à valoriser et à développer l'ensemble de la formation professionnelle et en particulier l'apprentissage. A horizon 2018, le plan d'actions s'articule autour des objectifs suivants : inciter de nouvelles entreprises à former ; encourager celles qui forment déjà à poursuivre leur effort ; introduire un quota de 4% d'apprentis dans le petit et le grand Etat ; renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ; adapter l'organisation de certaines filières aux besoins de l'économie.

Dans l'ensemble, l'évolution des indicateurs en lien avec l'objectif de revaloriser la formation professionnelle est positive montrant une amélioration des résultats. Malgré cette tendance positive, certaines valeurs observées restent au deçà des cibles fixées pour 2016 qui reposaient sur une tendance plus optimiste.

Indicateur 3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II

L'écart défavorable est dû à l'augmentation des redoublements constatés en voie professionnelle se traduisant par davantage de transferts. Pour pallier à cet écart, il est prévu d'intensifier les mesures en cours comme le repérage précoce systématique des élèves en difficultés (à partir des résultats et parcours des élèves pour l'ensemble de l'ES II) et la révision des conditions d'admission des élèves du cycle d'orientation à l'enseignement secondaire II.

Indicateurs 3.4, 3.5 et 3.6 Taux d'élèves issus du CO et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique (de plus d'une année, de plus de deux années)

La proportion des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II sans retard dans leur scolarité reste

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

inférieure aux cibles envisagées pour 2016. Il s'avère que les effets des mesures mises en place par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour la formation professionnelle ne seront visibles dans ces statistiques une fois les parcours scolaires terminés.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	69%	52%	66%	60.0%	2018
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	83%	45%	62%	60.0%	2018
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition	Efficacité	43.9%	55%	45%	60.0%	2018
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	53.5%	62%	59.2%	65.0%	2018
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	4.0%	3.5%	3.9%	2.5%	2018
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	44.2%	47%	44%	47.0%	2018
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	56%	60%	60%	60.0%	2018
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.9%	5%	3.1%	8.0%	2018
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	2'682	2'900	2'668	3'600	2018
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'402	2'650	2'245	2'400	2018
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	9.2%	8%	7%	7.0%	2018
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	87.2%	90%	87%	90.0%	2018
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	25.7%	27%	24%	30.0%	2018
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficiency	12.9%	13%	13.7%	10.0%	2018
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficiency	6.3%	4.7%	5.9%	4.0%	2018
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficiency	3.0%	3%	2.8%	2.9%	2018
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficiency	42.9%	46%	43%	47%	2018

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	68.3%	72%	67%	73%	2018
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	78.9%	84%	80%	85%	2018
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée	Qualité	95%	75%	94%	95.0%	2018
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	55%	50%	63%	60.0%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement post obligatoire.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves en formation professionnelle en école et en duale rapporté au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Nombre de contrats d'apprentis en filière duale rapporté au nombre de contrats (dual + plein temps).

Indicateur 2.3

Nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale rapporté au nombre d'élèves enregistrés au cycle d'orientation en 11^{ème} l'année précédente.

Indicateur 2.6

Nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire rapporté au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.8

Nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale rapporté au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire 2 (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Le champ de cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (concerne donc à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateur 4.1

Le chèque annuel de formation permet de financer tout ou partie d'un cours (écolage et taxe d'inscription) utile sur le plan professionnel. Il s'agit d'un chèque annuel attribué sous conditions de ressources et d'une valeur de Fr. 750.- au maximum qui peut être délivré trois années consécutives ou en une seule fois selon le type de cours.

L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du chèque est réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes.

Indicateur 4.2

Pour bénéficier de la validation d'acquis, il faut avoir acquis les compétences du métier concerné et être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins. Cinq années d'expérience professionnelle sont nécessaires. Les métiers ouverts à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont les suivants : CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve, CFC d'employé-e de commerce, CFC de gestionnaire du commerce de détail, CFC de logisticien, CFC de maçon-ne, AFP d'aide en soins et accompagnement, Attestation cantonale d'éducateur-trice du jeune enfant, Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes.

En 2014, 620 diplômes ont été délivrés à des adultes soit près de deux fois plus qu'en 2013. Cette très forte augmentation a pour origine la mise en place de nouvelles voies de qualification (formation modulaire et formation en groupe) notamment dans les métiers de la construction, du nettoyage, de la cuisine ou de la restauration. Ainsi, même si le nombre de diplômes délivrés par la validation des acquis reste important en valeur absolue il ne représente plus, en valeur relative, que la moitié des diplômes délivrés. La valeur proposée pour 2016 (50%) tient compte de ces évolutions.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	188'282'861	5'510'156	3.0%	182'772'705	185'255'466
30 Charges de personnel	79'641'351	-614'385	-0.8%	80'255'736	79'440'054
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'928'220	-241'700	-5.8%	4'169'920	3'685'564
33 Amortissements du patrimoine administratif	317'372	48'764	18.2%	268'608	293'247
36 Charges de transfert	99'371'916	1'468'669	1.5%	97'903'247	96'893'935
37 Subventions à redistribuer	4'888'298	4'888'298	-	-	4'848'441
39 Imputations internes	135'705	-39'489	-22.5%	175'194	94'225
REVENUS	12'914'221	3'610'229	38.8%	9'303'992	12'323'469
42 Taxes	1'659'000	-541'100	-24.6%	2'200'100	1'806'116
43 Revenus divers	6'079'076	-377'345	-5.8%	6'456'421	5'393'874
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	66'108	61'108	1'222.2%	5'000	85'982
46 Revenus de transferts	178'517	-226'483	-55.9%	405'000	158'591
47 Subventions à redistribuer	4'888'298	4'888'298	-	-	4'848'441
49 Imputations internes	43'222	-193'578	-81.7%	236'800	30'465
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-175'368'640	-1'899'927	1.1%	-173'468'713	-172'931'997
<i>Coût d'état-major</i>	-279'146	43'359	-13.4%	-322'505	-152'313
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-20'576'791	-2'971'608	16.9%	-17'605'183	-20'639'833
COÛT COMPLET	-196'224'577	-4'828'176	2.5%	-191'396'401	-193'724'143

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	595.63	22.44	3.91%	573.19	572.42
<i>ETP fixes</i>	556.10	-5.56	-0.99%	561.66	551.10
<i>ETP auxiliaires</i>	39.53	28.00	242.84%	11.53	21.32

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse et l'office médico-pédagogique.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
- A03.07 Pilotage opérationnel du programme A03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Promotion de la santé et prévention

A la suite des recommandations de la Cour des comptes et à l'arrivée d'une nouvelle directrice du pôle santé, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS) ont poursuivi le travail de réflexion sur leurs missions et leurs prestations en matière de promotion de la santé des enfants et des jeunes. Un plan d'action pour les prochaines années est en cours d'élaboration.

Plan harcèlement

La phase pilote du plan harcèlement ayant couvert avec succès 14 établissements, le projet est passé à sa phase de déploiement à la rentrée 2016. Trente établissements se verront proposer durant l'année 2016-2017 la formation mise en place conjointement par le SSEJ et le SMS-Le Point (voir sous A06). Les établissements non couverts cette année le seront au cours d'une des deux années suivantes.

Protection des mineurs

Une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) pour les enfants âgés de 0 à 2 ans a été mise en place cette année sous l'appellation APE (AEMO petite enfance). Cette nouvelle mesure permet d'avoir une étape intermédiaire entre le placement en foyer, voire en hospitalisation sociale en cas de manque de place, et le retour à domicile jugé trop précoce sans soutien à la parentalité. Neuf enfants ont été suivis entre 4 et 12 heures hebdomadaires cette année.

Consultation du développement de l'enfant et de l'adolescent

Afin de faciliter l'identification précoce et l'orientation pour bilans d'enfants présentant des troubles neuro-développementaux, de l'autisme et troubles apparentés, un portail de consultation du développement de l'enfant et de l'adolescent (CDEA) a été ouvert à la demande des pédiatres de ville. Il est situé à la place du Cirque 2, dans les mêmes locaux que le centre de consultation spécialisé en autisme.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 614'385	Ecart d'estimation
<p>En l'absence d'un budget voté en 2016, le Conseil d'Etat a fixé des règles de gestion plus contraignantes par rapport au budget en 12èmes provisoires. Grâce à une gestion prudente, les charges de personnel ont été contenues à un niveau inférieur à celles du budget 12èmes afin de respecter ces règles.</p>		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 241'700	Ecart d'estimation

Non-dépensé dû en partie à la légère baisse des activités de loisirs et à une gestion attentive du budget.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

36 Charges de transfert

+ 1'468'669

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi
Dépassement de crédit

Dans le cadre de l'application des douzièmes provisoires, le versement des subventions intègre les réductions prévues initialement au projet de budget 2016.

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire +252'000

Crédit supplémentaire de 252'000 F accepté par la commission des finances en vue d'établir la participation cantonale au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), conformément à l'article 113 de la loi sur l'instruction publique.

Frais de placements - éducation spécialisée +2'287'326

Ouverture d'urgence d'une structure pour accueillir 9 mineurs, augmentation des situations très complexes et médicalisées nécessitant un renfort éducatif lors du placement, augmentation importante des journées d'hospitalisations sociales à cause d'un dispositif de placement saturé, notamment par l'accueil de requérants mineurs non accompagnés de moins de 15 ans, augmentation des séjours de rupture, principalement ordonnés par le tribunal des mineurs.

Appui social mineurs -42'511

Faute de demande, le budget alloué aux gratuités sur les traitements thérapeutiques n'a pas été utilisé.

42 Taxes

- 541'100

Ecart d'estimation

Baisse de la facturation en lien avec la diminution des activités de loisirs durant les petites vacances.

De plus, les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers

- 377'345

Ecart d'estimation

Recettes provenant de la facturation du service dentaire scolaire en baisse, suite à des absences non remplacées de médecins-dentistes.

46 Revenus de transferts

- 226'483

Ecart d'estimation

Erreur d'imputation budgétaire (corrigée au B2017) concernant la prise en charge des prestations thérapeutiques de l'office médico-pédagogique par l'AI. Par ailleurs, la subvention fédérale Jeunesse et Sport est en diminution.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

L'écart de 1% s'explique par quelques cours qui n'ont pas pu être dispensés en raison d'absences de formatrices et formateurs consultants en promotion et éducation à la santé non remplacés (maladie ou accident).

Indicateur 2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)

Après plusieurs années de baisse, le taux d'enfants nécessitant des soins dentaires se maintient autour de 46% et reste légèrement en-dessous de la cible fixée à 45% pour 2017.

Diverses mesures en place visent à réduire le taux de carie chez les jeunes enfants. Ainsi, les infirmières du service santé interviennent dans les crèches pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge. A l'école, lors du dépistage de la carie, une séance d'information est organisée par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire pour l'ensemble de la classe, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents. Lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste. Enfin, le volet "dent" prévu dans le cadre du projet d'informatisation des carnets de santé permettra un meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton s'en trouveront facilitées.

Indicateur 3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence) et Indicateur 3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois

Le temps moyen d'attente entre une demande de placement et une décision de placement n'atteint pas la cible et s'accroît par rapport à 2015. Il en est de même pour le taux de placement hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois.

Ce constat traduit la tension extrême du dispositif de placement. La forte augmentation de placements en institutions d'éducation spécialisée de requérants d'asile mineurs non accompagnés de moins de 15 ans a contribué à cette augmentation et pourrait nécessiter l'ouverture d'une structure spécifique. Au surplus, l'ouverture de nouvelles places prévues au budget 2017 devrait permettre de réduire les temps d'attente en 2017.

Indicateur 3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours

La sur occupation de l'institution d'urgence pour les petits ne permet pas d'atteindre la cible. De nombreux enfants attendent à l'hôpital (hospitalisations sociales). Les mesures suivantes sont prévues pour améliorer la situation : l'ouverture d'un nouveau foyer d'urgence en 2017, l'ouverture de deux places supplémentaires pour les petits en 2017 et le développement de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Enfin, la recherche de familles d'accueil sera renforcée.

Indicateur 4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert

La valeur observée de 423 jours en moyenne est plus élevée que la cible de 300 jours. Cet écart s'explique par l'augmentation du nombre de situations très complexes qui ont nécessité un suivi supérieur à une année, soit : 16 situations suivies entre 1 jour et 6 mois, 39 situations suivies entre 6 mois et 1 an, 49 situations suivies entre 1 an et 1.5 ans, 5 situations suivies sur plus de 1.5 ans. En 2017, l'augmentation des moyens alloués à l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) permettra d'accroître les capacités de prise en charge du dispositif.

Indicateur 4.3 Taux d'activités proposées par le service loisirs et jeunesse (SLJ) confirmées par rapport au nombre d'activités prévues

Le taux de 92% est stable depuis 2014 mais reste en-dessous des 95% fixé pour 2016. Il est prévu de travailler sur le catalogue en concertation avec les différents partenaires pour proposer une offre qui colle encore davantage à la demande.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	91%	90%	89%	90%	2018
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	28 jours	27 jours	25	27 jours	2018
2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	98%	97%	98%	2018
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	12%	12%	13%	12%	2018
2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	46%	45%	47%	44%	2018
3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	54 jours	60 jours	33 jours	60 jours	2018
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	247	180	199	190	2018
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence)	Qualité	47 jours	28 jours	37 jours	21 jours	2018
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	58%	40%	34%	30%	2018
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	20%	14%	27%	14%	2018
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	94%	75%	90%	80%	2018
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%	13%	13%	2018
4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	203	190	198	190	2018
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	423 jours	300 jours	304 jours	300	2018

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux d'activités proposées par le SLJ confirmées par rapport au nombre d'activités prévues	Efficacité	92%	95%	92%	95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.2

Le questionnaire remis aux familles consultantes évalue la qualité de l'accueil, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 2.1

Total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé rapporté au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées.

Indicateur 2.2

Nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) rapporté au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe (1P, 2P, 6P, néo-arrivants et suivi des cas détectés).

Indicateur 2.3

Nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage rapporté au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans les degrés 1P à 8P.

Indicateur 3.1

Ecart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil.

Indicateur 3.3

Ecart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement.

Indicateur 3.4

Nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois rapporté au nombre total de placements hors urgence.

Indicateur 3.5

Nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours rapporté au nombre total de placements d'urgence.

Indicateur 3.6

Nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance (avec rapport ad hoc) rapporté au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 3.7

En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

Indicateur 3.8

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Total des mineurs placés au moins une journée dans l'année rapporté au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance.

Indicateur 4.3

Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre du service des loisirs éducatifs (activités extrascolaires, camps, journées et passeport-vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible. Par rapport à 2015, la formule de calcul est inversée.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	783'145'611	261'798'773	50.2%	521'346'838	769'584'325
30 Charges de personnel	473'625	473'625	-	-	-
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'450	1'450	-	-	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'256	-330'069	-97.3%	339'325	9'256
36 Charges de transfert	529'784'741	8'777'228	1.7%	521'007'513	515'632'594
37 Subventions à redistribuer	252'876'539	252'876'539	-	-	253'942'474
REVENUS	254'933'630	247'966'194	3'558.9%	6'967'436	258'489'342
42 Taxes	380	11	3.0%	369	305'097
43 Revenus divers	-	-	-	-	92'712
44 Revenus financiers	-	-	-	-	373
46 Revenus de transferts	2'056'711	-4'910'356	-70.5%	6'967'067	4'148'685
47 Subventions à redistribuer	252'876'539	252'876'539	-	-	253'942'474
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-528'211'981	-13'832'579	2.7%	-514'379'402	-511'094'983
<i>Coût d'état-major</i>	-1'660	-1'660	-	-	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-64'928'014	-7'067'553	12.2%	-57'860'461	-56'244'360
COÛT COMPLET	-593'141'655	-20'901'792	3.7%	-572'239'863	-567'339'344

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	2.70	2.70	-	-	-
<i>ETP fixes</i>	2.70	2.70	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)

A04 Hautes écoles (suite)

A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Bâtiments

L'université de Genève a inauguré l'Astrotech, nouvelle aile de l'observatoire astronomique à Versoix. Ce bâtiment est doté d'une salle blanche contenant un spectrographe de haute résolution destiné à être utilisé pour la détection de planètes semblables à la Terre. Le CMU 5-6 a ouvert ses portes face aux HUG. Il réunit notamment la clinique universitaire de médecine dentaire, le centre interprofessionnel de simulation ainsi que l'école de pharmacie Genève-Lausanne. En outre, il met disposition des laboratoires de recherche, des salles d'enseignement, trois auditoriums, des espaces administratifs, ainsi qu'une crèche en partenariat avec la Ville de Genève. Enfin, le département F.-A. Forel des sciences de l'environnement et de l'eau a inauguré l'"EnviroLabs" au 4ème étage des Sciences.

La HES-SO Genève a inauguré sur le site de Battelle le nouveau bâtiment pour la haute école de gestion (HEG). Premier édifice conçu et construit spécialement pour la HES genevoise depuis sa création il y a 19 ans, il constitue un symbole important concrétisant la volonté de l'Etat de Genève d'ouvrir les études supérieures aux jeunes issus de la voie professionnelle. En outre, un nouveau projet de campus pour la haute école d'art et de design (HEAD) a été lancé dans le quartier des Charmilles. L'école investira trois bâtiments industriels historiques, tout en conservant le bâtiment de l'école des arts industriels au Boulevard James-Fazy. Elle disposera ainsi de plus de 16'000m2 de surfaces utiles nettes qui favoriseront le développement d'un pôle d'excellence international pour l'art et le design à Genève.

Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ)

Au vu des difficultés rencontrées, la formation en enseignement secondaire (FORENSEC) a été repensée avec l'Université afin de concilier les exigences posées par la CDIP pour la reconnaissance fédérale du diplôme FORENSEC avec certaines spécificités genevoises. Cela permet de clore ainsi un épineux dossier, le système mis en place s'étant révélé ingérable. Après la suspension de la formation en 2014-2015, le travail a abouti à la mise en œuvre en 2015-2016 des dispositions transitoires visant à permettre aux étudiants bloqués à mi-cursus d'achever leur formation dans les meilleures conditions possibles. La reconnaissance par la CDIP a été confirmée en octobre 2016, ce qui permettra aux diplômés formés dans le canton d'exercer dans l'ensemble du pays.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	+ 473'625	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Lors de la préparation du projet de budget 2016, le DIP a procédé à des transferts internes, notamment entre les programmes des politiques publiques P et A du département. Ces transferts n'ont toutefois pas pu être effectués sur le plan budgétaire, suite au refus du PB2016 par le Grand Conseil en décembre 2015.

Pour pallier cette situation, une demande en autorisation de crédit supplémentaire a été soumise par le département des finances pour l'ensemble des programmes. Au niveau Etat et toutes natures confondues, cette demande est neutre. Elle a été approuvée par la Commission des finances en juin 2016.

Ainsi, un montant supplémentaire de F 451'465 a été attribué au programme A04, couvrant ainsi plus de 95% du dépassement constaté.

A04 Hautes écoles (suite)

36 Charges de transfert

+ 8'777'228

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi
Dépassement de crédit

Dans le cadre de l'application des douzièmes provisoires, le versement des subventions intègre les réductions prévues initialement au projet de budget 2016.

Université de Genève +4'236'423

HES-SO Genève +2'320'611

Deux dépassements de crédit techniques autorisés par la commission des finances en faveur de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève dans le cadre des transferts neutres :

- Université de Genève : complément au transfert de la division de stomatologie des HUG à l'Université de Genève (+423'686 F) et transfert de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) pour la reprise des activités par l'Université (+841'998 F);
- HES-SO Genève : transfert de la DGSI pour la reprise des activités par la HES-SO Genève (+912'494 F).

En outre, un crédit supplémentaire a été autorisé par la commission des finances, destiné à couvrir, dans le cadre du régime des douzièmes provisoires, les éléments prévus initialement en faveur de ces deux institutions :

- la mise en service du nouveau bâtiment de la Haute Ecole de Gestion de Genève (HEG) induisant un coût de +762'813 F;
- l'augmentation des conditions locales particulières de la HES-SO Genève, liée en particulier à la baisse des forfaits HES-SO dès 2016 de +2'041'670 F;
- la mise en service des nouveaux bâtiments CMU 5 et 6 induisent des coûts de fonctionnement supplémentaires de +4'377'508 F.

Bourses d'études - enseignement HES et universitaire +650'793

La commission des finances a accepté une demande de crédit supplémentaire de 660'000 F pour faire face à l'augmentation des ayants droit.

46 Revenus de transferts

- 4'910'356

Ecart d'estimation

Suite à un changement comptable (suppression de l'effet miroir), il n'y a plus de comptabilisation annuelle de la part restituable du résultat de l'Université à l'Etat. En outre, il n'y a pas non plus de montant à restituer de la part de la HES-SO Genève sur l'exercice 2016.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises

Le nombre global de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) des hautes écoles genevoises n'est pas encore connu car le nombre de diplômés de l'HES de formation continues n'est disponible qu'en mars 2017. Le nombre de diplômés de formations continues de l'Université de Genève est de 1'186, le nombre de diplômés de l'IHEID est de 307.

Indicateur 1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)

A04 Hautes écoles (suite)

L'enquête visant à déterminer le taux de satisfaction des étudiants n'est à ce stade pas aboutie.

Indicateur 3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES

L'information sur le montant des fonds de tiers obtenus par les HES n'est disponible qu'en mars 2017.

Indicateur 3.4 Indice des citations dans les domaines choisis en comparaison mondiale (UNI)

La valeur n'est plus disponible. Suite à une décision du rectorat, l'abonnement pour les services bibliométriques qui nous permettait d'obtenir les informations pour le calcul du taux n'a, pour des raisons économiques, pas été reconduit. Cet indicateur a été supprimé au budget 2017.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5868	5'805	5'466	5'792	2018
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	307 IHEID + 1'186 UNI + HES (N/D)	1'940	307 IHEID + 1'051 UNI + HES (ND)	2'450	2018
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	79%	>75%	82%	>75%	2018
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	83%	84%	85%	85%	2018
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	N/D	80%		80%	2018
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	79	70	79	80	2018
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	42%	>30%	37%	>30%	2018
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	48%	30%	48%	>30%	2018
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	43%	40%	25%	40%	2018
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	116'040'297.-	110'500'000.-	109'109'474	114'000'000	2018
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	15'839'823.-	12'000'000.-	16'383'747	13'000'000	2018

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	N/D	8'048'816.-	ND	7'700'000	2018
3.4 Indice des citations dans les domaines choisis en comparaison mondiale (UNI)	Efficacité	N/D	30%	33%		

Commentaires

Indicateur 3.4

La méthode de calcul de l'indicateur et la base de données ont été modifiées au B2016. L'Université de Genève utilise à partir de 2015 la base de données bibliographique Scival qui remplace InCites. La méthode de calcul utilisé à partir du B2016 mesure pour chaque discipline combien un article doit recevoir de citations pour faire partie du top 10% mondial. On regarde ensuite les articles produits par les chercheurs de l'Université de Genève, on compte les citations qu'ils ont reçues, et on calcule le pourcentage de ces articles qui font partie du top 10% mondial.



A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	136'291'940	-2'867'267	-2.1%	139'159'207	134'352'901
30 Charges de personnel	65'552'341	-1'121'291	-1.7%	66'673'632	63'432'040
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'147'681	-177'960	-1.7%	10'325'641	9'714'882
33 Amortissements du patrimoine administratif	149'885	24'456	19.5%	125'429	133'884
36 Charges de transfert	60'419'731	-1'564'731	-2.5%	61'984'462	61'048'767
39 Imputations internes	22'303	-27'741	-55.4%	50'044	23'328
REVENUS	1'422'482	-310'876	-17.9%	1'733'358	1'769'966
42 Taxes	1'419'100	14'942	1.1%	1'404'158	1'318'852
43 Revenus divers	3'419	3'419	-	-	517'352
46 Revenus de transferts	-69	-280'069	-100.0%	280'000	-66'637
49 Imputations internes	32	-49'168	-99.9%	49'200	399
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-134'869'458	2'556'392	-1.9%	-137'425'850	-132'582'935
<i>Coût d'état-major</i>	-229'764	38'161	-14.2%	-267'925	-121'621
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-12'478'731	-1'215'229	10.8%	-11'263'502	-12'482'069
COÛT COMPLET	-147'577'952	1'379'325	-0.9%	-148'957'277	-145'186'625

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	481.11	15.33	3.29%	465.78	456.53
<i>ETP fixes</i>	466.94	3.77	0.81%	463.17	448.70
<i>ETP auxiliaires</i>	14.17	11.55	440.84%	2.62	7.83

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projet éducatif individualisé

Le projet éducatif individualisé (PEI) est un instrument qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte. Après une première année de test de cet instrument, une enquête a été réalisée et a permis de l'ajuster. Durant l'année scolaire 2016-2017, un dispositif de formation à grande échelle sera déployé afin de permettre l'entrée en vigueur du PEI dans toutes les écoles spécialisées de l'OMP à la rentrée 2017.

Classe Intégrée et appui à l'ACPO

De manière à répondre aux élèves migrants qui ont des besoins éducatifs particuliers, un dispositif spécialisé intégré au service des classes d'accueil de l'enseignement secondaire II (ACPO) a été mis en place. Ce dispositif se décline de la manière suivante :

- des prestations de soutien et de conseil sont fournies par les professionnels de la santé psychique et de l'enseignement spécialisé aux élèves et aux enseignants des classes régulières de l'ACPO;
- une classe spécialisées intégrée a été ouverte à la rentrée scolaire 2016 à l'ACPO et une seconde classe pourra être ouverte en cours d'année scolaire, en fonction des besoins. Ce dispositif permettra d'accueillir un maximum de 26 élèves.

CIPA Inclusion

Afin de pouvoir accueillir, en inclusion à plein temps en classe ordinaire, des enfants de 4 ou 5 ans sortant des centres d'intervention précoce en autisme, un dispositif d'accompagnement par des psychologues a été mis en place à la rentrée scolaire 2016 dans deux établissements primaires.

Cet accompagnement a débuté à temps plein pour deux enfants en 1P et deux en 2P et sera progressivement diminué au cours de l'année. A la rentrée 2017, le projet devrait s'étendre et permettre ainsi l'accueil de 10 enfants.

Structures spécialisées intégrées

Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs années visant à créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des écoles de l'enseignement régulier, au total quatre nouvelles classes intégrées ont été ouvertes dans les écoles primaires du Sapay, dans les cycles d'orientation de Drizeetdu Marais, ainsi qu'à l'ACPO. A l'inverse, les effectifs dans les écoles de formation préprofessionnelles (EFP) sont à la baisse.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 1'121'291	Ecart d'estimation
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 177'960	Ecart d'estimation

Non-dépendu dû notamment à la diminution de la prise en charge des traitements de logopédie des élèves de l'enseignement spécialisé par les logopédistes privés.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

36 Charges de transfert

- 1'564'731

Ecart d'estimation

Dans le cadre de l'application des douzièmes provisoires, le versement des subventions intègre les réductions prévues initialement au projet de budget 2016.

Subsides pour la formation scolaire spéciale -683'917

Les dépenses 2016 s'avèrent inférieures au budget en raison de la diminution du nombre de mineurs suivis cette année.

Frais de placements - enseignement spécialisé -555'391

En 2016, diminution du nombre de placements dans des institutions hors-canton de pédagogie spécialisée.

46 Revenus de transferts

- 280'069

Ecart d'estimation

Erreur d'imputation budgétaire (corrigée au B2017) concernant la prise en charge des prestations thérapeutiques de l'office médico-pédagogique par l'Al.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateurs 1.1 et 1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 3% et 30%, et entre 31% à 70%

Les projets d'intégration répondent en premier lieu aux besoins de l'élève, dépendent de son évolution et de sa capacité à pouvoir entrer dans un projet d'intégration ou en augmenter l'intensité. L'augmentation annuelle systématique de cet indicateur ne peut dans ce sens pas être assurée. D'autre part, la capacité d'accueil des établissements pour des intégrations est aussi dépendante de l'effectif des classes qui peut selon les lieux et les années fluctuer et ainsi influencer sur des projets qui sont en conséquence repoussés ou refusés.

Pour ces indicateurs d'intégration, la tendance reste à la hausse avec une légère amélioration constatée année après année. A noter que les valeurs publiées aux comptes 2015 des indicateurs 1.1 à 1.3 ont été corrigées suite à des compléments d'information parvenues après la clôture des comptes.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive a notamment pour objectif d'accroître année après année les taux d'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans l'enseignement régulier, mais dépendra des moyens accordés. A la rentrée 2016, des moyens ont été accordés par réallocations. En particulier, 2.8 ETP enseignants ont été réalloués pour le déploiement de dispositifs intégrés spécialisés au sein de l'enseignement ordinaire et 2.8 ETP ont été réalloués pour l'accompagnement d'enfants au cycle élémentaire avec troubles du spectre autistique. Enfin, la régularisation des postes d'assistants à l'intégration scolaire (AIS) a permis de mettre deux AIS supplémentaires au front des élèves.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins)	Efficacité	13.6%	18%	14.6%	18.0%	2018

A05 Enseignement spécialisé (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70%	Efficacité	4.4%	5.5%	3.6%	7.0%	2018
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100%	Efficacité	4.1%	4%	2.8%	4.2%	2018
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement régulier	Efficacité	379	380	374	380	2018
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	228	250	216	250	2018
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	191	180	160	200	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3

Nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée rapporté au total des élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: un matin d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LJJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

A06 Programme transversal à la politique A

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	20'503'619	-807'289	-3.8%	21'310'908	20'703'792
30 Charges de personnel	15'744'017	-317'634	-2.0%	16'061'651	15'832'814
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'561'484	-509'625	-12.5%	4'071'109	3'759'113
33 Amortissements du patrimoine administratif	433'459	55'686	14.7%	377'773	352'150
36 Charges de transfert	755'154	-42'421	-5.3%	797'575	755'665
39 Imputations internes	9'505	6'705	239.5%	2'800	4'049
REVENUS	628'410	3'240	0.5%	625'170	709'869
42 Taxes	628'410	515'240	455.3%	113'170	114'596
43 Revenus divers	0	0	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-512'000	-100.0%	512'000	595'273
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'875'209	810'529	-3.9%	-20'685'738	-19'993'922
<i>Coût d'état-major</i>	-55'183	9'360	-14.5%	-64'543	-30'357
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'880'671	382'660	-9.0%	-4'263'331	-3'756'867
COÛT COMPLET	-23'811'063	1'202'549	-4.8%	-25'013'612	-23'781'147

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	105.29	-1.53	-1.43%	106.82	106.20
<i>ETP fixes</i>	102.92	-3.90	-3.65%	106.82	103.47
<i>ETP auxiliaires</i>	2.37	2.37	-	-	2.72

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation.

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autre part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure la surveillance de l'enseignement privé dans les domaines de la scolarité obligatoire et postobligatoire et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées et instruit les demandes d'autorisation d'enseigner. Il informe le public, ainsi que les écoles, et publie sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le département de

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

l'instruction publique, de la culture et du sport pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- A06.02 Médiation scolaire
- A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- A06.04 Recherche en éducation
- A06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- A06.06 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

A06.01 Médias, technologie et documentation pour l'enseignement

Réalisations des projets prioritaires

L'équipement informatique et audiovisuel des établissements secondaires I et II a pu être complété, mettant fin aux disparités existantes jusque-là entre anciens et nouveaux bâtiments. Chaque classe dispose maintenant d'un système de projection interactif (SPI), remplaçant avantageusement les rétroprojecteurs et complétant les autres moyens à disposition. Tous les établissements secondaires disposent ainsi de salles multimédias pour l'apprentissage des langues et les salles de classe sont équipées d'un ordinateur.

Au degré primaire, les efforts ont porté sur les nouveaux établissements (Chandieu) ou ceux qui ont été rénovés (Crêts-de-Champel). Ces écoles sont équipées avec les nouveaux standards - tableau blanc interactif (TBI) et tablettes numériques - permettant une meilleure intégration des technologies dans l'enseignement et l'atteinte des objectifs prévus dans ce domaine dans les plans d'études.

L'offre d'outils et de plateformes proposés aux enseignants et aux élèves dans le cadre de l'école en ligne a été enrichie et complétée. Par exemple, les enseignant-e-s ont maintenant accès à un site de ressources vidéo en ligne, laPlattform, mis en place en collaboration avec d'autres cantons. Par ailleurs, le degré primaire dispose d'une nouvelle plateforme pédagogique (Disciplines EP) hébergeant les ressources destinées aux enseignants, à l'image du site qui existait déjà pour le secondaire I.

A06.02 Service de médiation scolaire (SMS Le Point)

Réalisations des projets prioritaires

En 2016, dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, et en collaboration avec le SSEJ, le SMS Le Point a maintenu en priorité son action de mise en œuvre du plan cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. Le déploiement généralisé du programme est prévu sur une période de trois ans (voir sous A03).

A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé

Réalisations des projets prioritaires

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique a entraîné des modifications importantes au niveau de la mission du service, de par la suppression des autorisations d'enseigner pour les enseignants extra-européens ainsi que la suppression des autorisations d'exploiter dans le domaine de l'enseignement tertiaire (13 écoles et 6 écoles partiellement).

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Le transfert au service cantonal de la culture des dossiers des écoles de musique, danse et théâtre dans le cadre de l'enseignement artistique délégué (10 écoles), ainsi que le transfert à l'office de l'enfance et de la jeunesse des dossiers des écoles d'enseignement spécialisé au bénéfice d'un contrat de prestation ainsi que d'un subventionnement de l'Etat (10 écoles), ont permis de rationaliser la mission d'autorisation et de surveillance de ces établissements au sein du DIP.

A06.04 Service de la recherche en éducation

Réalisations des projets prioritaires

Dans le cadre de ses obligations légales et de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) a réalisé l'ensemble de ses prestations en produisant :

- les statistiques fédérales et cantonales dans le domaine de la formation avec, pour ces dernières, le label statistiques publiques;
- les prévisions cantonales d'effectifs d'élèves de l'enseignement public et subventionné;
- les repères et indicateurs statistiques selon un concept renouvelé mettant à disposition du public l'ensemble des données en ligne;
- des résultats de recherche portant sur l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes et parcours d'élèves primo-arrivants), l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (évaluation de dispositifs) et l'évaluation du système et des acquis (HarmoS 2016, pré-test HarmoS 2017, standardisation des évaluations communes), l'analyse du fonctionnement (évaluations du dispositif Cap Formations, de filières CFC et de la passerelle DUBS, enquête sur les vacances scolaires).

Enfin, le SRED a développé les prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance en complétant les statistiques de référence sur l'accueil préscolaire collectif et familial, nouvellement reconnues par le label statistiques publiques, poursuivi un ensemble de publications sur l'offre d'accueil, et mené une enquête d'envergure sur les pratiques de tarification auprès de l'ensemble des communes genevoises.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	-317'634	Ecart d'estimation

Des économies ont été générées par le non remplacement du directeur scientifique au Service de la recherche en éducation. Le poste figure encore au budget 2016 12èmes, car il est basé sur le budget 2015 voté, mais ce n'est plus le cas en 2017. Le reste des économies effectuées a servi à couvrir les réductions linéaire et budgétaire.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 509'625	Ecart d'estimation
-------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------

Le montant des cotisations aux conférences intercantionales a été légèrement inférieur au montant inscrit au budget (-230'000 F). De plus, les dépenses du service écoles-médias pour les imprimés et publications, ainsi que pour les matériels et fournitures pour l'enseignement, ont été inférieures au budget.

42 Taxes	+ 515'240	Ecart d'estimation
-----------------	------------------	--------------------

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Les produits différés prévus sur le fonds PISA et sur le compte prévisions localisées du service de la recherche en éducation sont transférés de la nature 45 sur la nature 42 suite au reclassement des fonds au 1^{er} janvier 2016.

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

- 512'000

Ecart d'estimation

Les produits différés prévus sur le fonds PISA et sur le compte Prévisions localisées du service de la recherche en éducation sont transférés de la nature 45 sur la nature 42 suite au reclassement des fonds au 1^{er} janvier 2016.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés

La procédure d'inspection des écoles privées de l'enseignement obligatoire dure environ 18 mois. En conséquence, la production de cet indicateur est bisannuelle. La valeur sera de nouveau disponible aux comptes 2017.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	2.5%	2.5%	0.2%	30%	2018
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	45.6%	29.2%	21%	70%	2018
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais prévus	Qualité	82%	75%	85%	80%	2018
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	N/D	45%	50%	60%	2018
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	2018
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	82%	82%	86%	86%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014) » est disponible à l'adresse suivante:

<http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole>

Indicateur 3.1

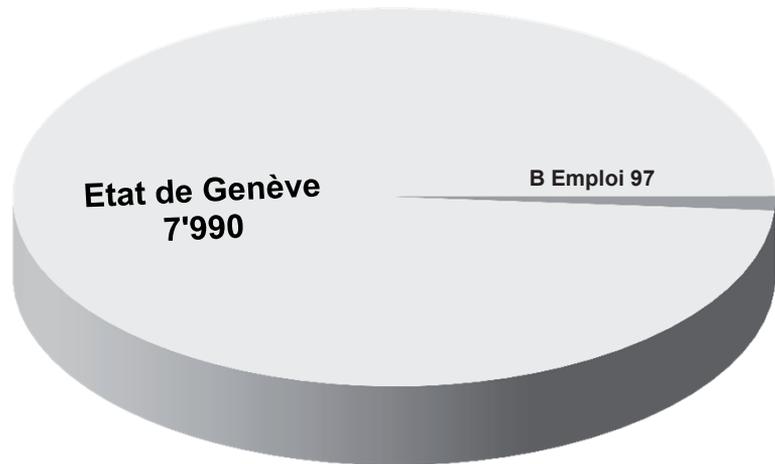
Total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus inclus la finalisation et la transmission du rapport d'inspection aux écoles rapporté au total des écoles soumises à inspection.

Indicateur 4.1

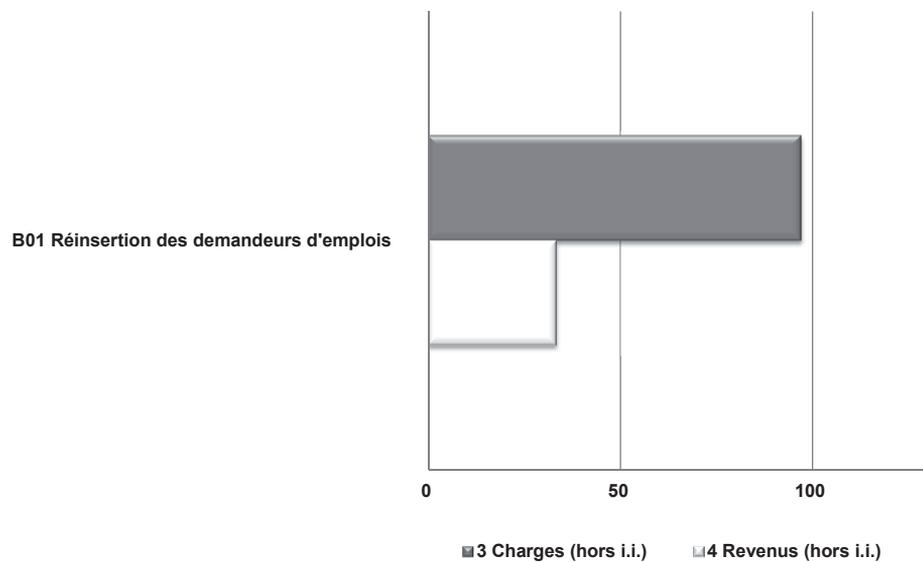
Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

B Emploi

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage a baissé dans le canton de Genève (- 0,1 point). Pour la première fois depuis 1999, Genève ne détient pas le taux de chômage le plus élevé de Suisse. L'augmentation des places vacantes (+6,4%) annoncées à l'office cantonal de l'emploi (OCE), une politique de gestion ciblant un accompagnement plus efficace des candidats à l'emploi, la directive de recrutement donnant priorité aux chômeurs du canton, le rapprochement avec les communes genevoises et une communication incitative vis-à-vis des employeurs privés ont contribué à ce résultat.

Genève demeure par ailleurs un marché du travail très attractif et concurrentiel où le nombre de frontaliers étrangers actifs a augmenté de 8.7% par rapport à 2015.

Grâce à la mise en application de la directive de recrutement, près de 70% des postes repourvus au sein de l'Etat l'ont été par des candidats issus de l'OCE. Aujourd'hui, la majorité des employés recrutés au sein des communes genevoises provient de cet office.

L'année 2016 a également été marquée par de nombreuses nouveautés : dans le contexte d'un management axé sur les résultats, l'accent a été mis sur les indicateurs fédéraux du Secrétariat d'Etat à l'économie. La constitution rapide d'un dossier de candidature attractif est devenue une priorité. Les personnes non francophones ayant des difficultés à se réinsérer peuvent désormais bénéficier de iEmploi, une mesure d'insertion fondée sur une immersion intensive en milieu francophone. La digitalisation des activités de l'OCE s'est concrétisée par la conception d'une plateforme de e-learning pour les candidats à l'emploi, l'ouverture d'une page LinkedIn destinée aux employeurs, la mise en ligne de nouvelles pages web adaptées au mobile et l'accueil de la 2ème édition de l'événement #truGeneva sur les tendances RH.

En parallèle, les stratégies et pratiques introduites en 2015 ont été consolidées, mises en oeuvre ou renforcées en 2016. Ainsi, le laps de temps entre l'inscription et le premier entretien de conseil a encore été diminué. La révision des mesures d'insertion s'est poursuivie pour être en phase avec les besoins du marché. La campagne de promotion de l'allocation d'initiation au travail (AIT), initiée en 2015, a été diffusée à plus de 7'000 employeurs du canton. Les nouvelles dispositions de la loi cantonale de chômage et de son règlement, approuvées en 2015 et visant à favoriser la réinsertion, sur le marché ordinaire, des chômeurs bénéficiant d'un emploi de solidarité, ont été appliquées.

Dans la lutte contre le chômage de longue durée, le label "1+pour tous" a été décerné à 61 nouvelles entreprises ou institutions œuvrant pour le retour à l'emploi des chômeurs, dont 4 labels 'partenaire'. Quant à la fixation de la durée de l'allocation de retour en emploi (ARE), qui avait été réétudiée fin 2015, elle s'effectue aujourd'hui en fonction des besoins d'encadrement et de formation des candidats. Ces derniers reçoivent désormais systématiquement une newsletter électronique leur rappelant l'avantage de cette prestation.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	96'885'641	-23'444'405	-19.5%	120'330'046	104'538'069
30 Charges de personnel	36'387'025	-1'676'159	-4.4%	38'063'184	36'590'689
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'199'965	646'888	41.7%	1'553'077	1'098'265
33 Amortissements du patrimoine administratif	16'310	2'785	20.6%	13'525	17'024
36 Charges de transfert	58'278'870	-22'415'890	-27.8%	80'694'760	66'829'104
39 Imputations internes	3'471	-2'029	-36.9%	5'500	2'986
REVENUS	33'382'102	-12'264'351	-26.9%	45'646'453	32'618'710
42 Taxes	1'094'770	779'293	247.0%	315'477	1'147'524
43 Revenus divers	21'633	-38'107	-63.8%	59'740	65'562
46 Revenus de transferts	32'265'699	-13'005'537	-28.7%	45'271'236	31'405'624
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-63'503'539	11'180'054	-15.0%	-74'683'593	-71'919'359
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'361'890</i>	<i>237'368</i>	<i>-14.8%</i>	<i>-1'599'258</i>	<i>-1'160'623</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'836'365</i>	<i>1'258'147</i>	<i>-12.5%</i>	<i>-10'094'512</i>	<i>-8'592'127</i>
COÛT COMPLET	-73'701'794	12'675'569	-14.7%	-86'377'363	-81'672'109

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	271.01	-19.49	-6.71%	290.50	273.76
<i>ETP fixes</i>	<i>252.21</i>	<i>-14.29</i>	<i>-5.36%</i>	<i>266.50</i>	<i>255.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>18.80</i>	<i>-5.20</i>	<i>-21.67%</i>	<i>24.00</i>	<i>18.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires et autres projets d'importance stratégique

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Les nouvelles dispositions légales relatives aux emplois de solidarité sont entrées en vigueur le 19 décembre 2015.

La préférence cantonale telle qu'édictée dans la directive aujourd'hui élargie aux régies publiques et organismes subventionnés par l'Etat est systématiquement appliquée.

Des mesures ont été mises en œuvre au sein de l'Office cantonal de l'emploi afin de permettre aux candidats à l'emploi de réintégrer plus rapidement le marché du travail, et notamment l'obligation de fournir 10 preuves de recherche d'emploi par mois.

Justification des écarts

Ce programme regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale. Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement - 23'444'405 F (part cantonale) et - 12'264'351 F (part fédérale).

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement - 21'781'790 F pour les charges et de - 11'018'326 F pour les revenus. Ces écarts découlent principalement du changement de méthode comptable appliqué lors de la comptabilisation des opérations relative au fonds des prestations complémentaires maladie (PCM), dont les charges et revenus sont désormais comptabilisés sur un compte de bilan en lieu et place de comptes de fonctionnement ainsi qu'à un moindre recours aux mesures cantonales. Le changement de méthode de comptabilisation a été opéré afin de rendre le résultat des comptes de l'Etat de Genève indépendant du résultat du fonds PCM. Sans ce changement de méthode, le résultat 2016 de l'Etat de Genève aurait été supérieur de + 4'722'531 F à celui publié.

Les écarts imputables à la part fédérale sont de respectivement - 1'662'616 F pour les charges et de - 1'246'025 F pour les revenus. Ces écarts s'expliquent par un niveau de chômage utilisé lors de l'élaboration du budget 2016 supérieur à ce qu'il a réellement été en 2016.

Les principales variations supérieures à 100'000 F sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à - 1'676'159 F. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de - 531'852 F par rapport au budget. Cet écart s'explique par le turnover constaté ainsi que par l'anticipation des économies à réaliser en 2017 et 2018.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de - 1'144'307 F par rapport au budget de référence. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à + 646'888 F. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont supérieures de + 1'166'983 F par rapport au budget. Ce dépassement s'explique par la nécessité de procéder à une constitution de provision pour dépréciation d'actif supérieure au budget de + 1'351'245 F en lien avec des demandes de rétrocession concernant des allocations de retour en emploi (ARE). Ce surplus de constitution de provision a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 30 novembre 2016 pour un montant de + 1'500'000 F. Sans cette opération, le budget relatif à cette rubrique aurait été respecté.

Part fédérale

Le budget des charges de biens et services de la part fédérale présente un non dépensé de - 520'095 F. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de - 22'415'890 F. Cet écart concerne que la partie cantonale et s'explique principalement de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de transfert relatives à la part cantonale sont inférieures au budget de - 22'415'890 F. Ceci s'explique d'une part, par le changement de méthode comptable appliqué aux prestations complémentaires maladie (PCM) - 11'944'760 F qui sont désormais comptabilisées sur un compte de bilan et d'autre part, par un non-dépensé de - 10'047'074 F concernant les mesures cantonales.

Le non-dépensé concernant les mesures cantonales chômage se répartit à hauteur de - 6'687'302 F pour les ARE et de - 2'966'753 F pour les emplois de solidarité (EdS). Il est dû pour l'essentiel à un changement de pratique de l'octroi des ARE ainsi qu'aux modifications de la LMC pour les EdS.

Enfin, la participation cantonale LACI est également inférieure au budget de - 425'000 F.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de + 779'293 F. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part cantonale (+ 664'116 F) découle principalement de la facturation des charges de personnel et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation concourant à la gestion du fonds PCM.

Part fédérale

Le surplus de taxes enregistrées sous la part fédérale (+ 115'177 F) découle de remboursements d'assurances sociales (LACI, maternité, etc...).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de - 13'005'537 F par rapport au budget 2016. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Un différentiel de - 11'643'265 F est constaté au titre des revenus de transferts en lien avec la part cantonale. Celui-ci s'explique d'une part, à hauteur de - 13'500'000 F par le changement de la méthode comptable appliquée dans le cadre du fonds PCM et d'autre part, à hauteur de + 1'856'735 F, par des demandes de restitutions relatives aux ARE supérieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de - 1'362'272 F au budget. Cette différence s'explique par un niveau de chômage réel inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	65%	67%	65.7%	67%	2019
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	62	62	60	62	2019
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	63%	65%	62.6%	65%	2019
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	66	63	62	63	2019
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	192 jours	190 jours	192 jours	190 jours	2019
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	18%	15%	17.4%	19%	2019
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	1%	4%	0%	4%	2019
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	30%	17%	21.4%	22%	2019
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	17 jours	20 jours	17.8 jours	15 jours	2019
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	130 dossiers	120 dossiers	N/A	130 dossiers	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	57%	62%	N/A
Indicateur 1.2	52	57	57

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Indicateur 2.1	55%	67%	N/A
Indicateur 2.2	53	67	67
Indicateur 3.1	210 jours	210 jours	N/A
Indicateur 4.1	10%	9%	N/A
Indicateur 5.1	10%	25%	N/A
Indicateur 6.1	10%	10%	N/A
Indicateur 7.1	30 jours	30 jours	N/A
Indicateur 8.1	130 dossiers	N/A	N/A

Notes :

Indicateurs 1.1 à 3.1 : Les données utilisées vont de janvier à octobre 2016. En effet, il faut compter en moyenne 2 mois pour que les valeurs soient stabilisées, un état à fin décembre est donc impossible à établir avant mars 2017.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Le SECO a modifié sa méthode de calcul après l'établissement du B2015. Les cibles 2015 selon la nouvelle méthode de calcul sont respectivement de 68% et 70 (au lieu de 77% et 77) et les seuils critiques sont respectivement de 58% et 60 (au lieu de 67% et 67 annoncés dans le tableau).

Indicateur 4.1 : Le taux de 18% correspond à 305 personnes réinsérées sur le marché du travail sur un total de 1'707 personnes placées en emploi de solidarité.

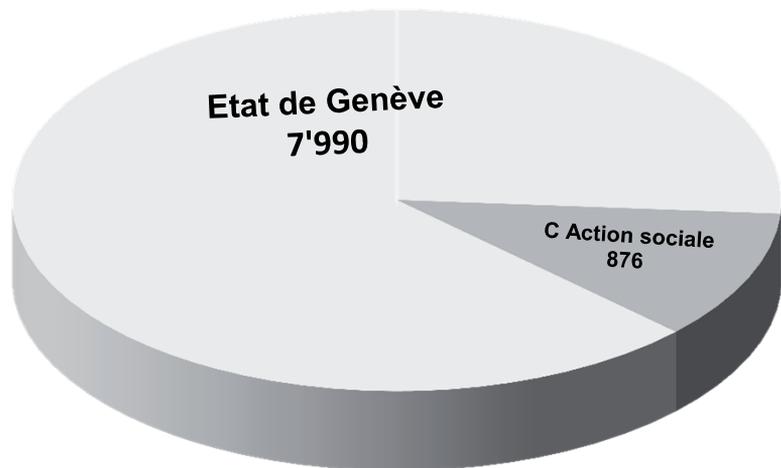
Indicateur 5.1 : 2 personnes réinscrivent 3 mois après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée, sur un total de 307 ARE complétées. Autrement dit, il n'y a eu aucune réinscription au chômage au terme des 307 ARE complétées.

Indicateur 6.1 : Le taux de 30% correspond à 560 personnes sorties en emploi sur 1'882 bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) inscrits au Service de réinsertion professionnelle.

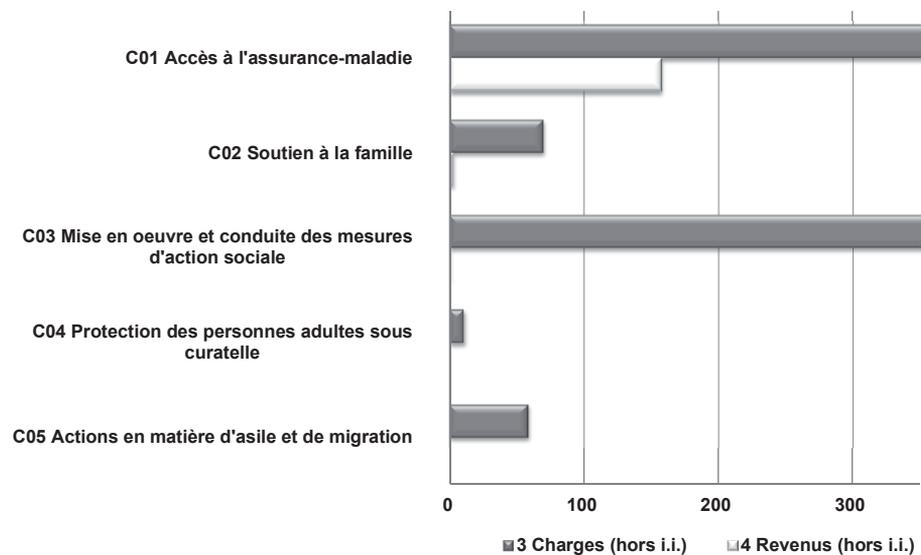
Indicateur 8.1 : Cet indicateur correspond à la moyenne des valeurs mensuelles. Sont pris en compte le nombre de dossiers, le taux d'activité réel et les absences.

C Action sociale

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

Pour PCFam :

Le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires familiales (PCFam) a continué à augmenter en 2016 de 13 % par rapport à 2015. Pour rappel, ce nouveau dispositif social est entré en vigueur au 1^{er} novembre 2012. A fin 2016, 1380 familles représentant 4902 personnes étaient au bénéfice de PCFam. Les dépenses se sont montées à près de 18.5 millions de francs.

Pour SAM et RDU:

Dans le cadre de l'assurance-maladie, le montant des subsides alloués a augmenté globalement de 12% entre 2015 et 2016, compte tenu de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 500 francs en 2015 à 524 francs en 2016, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires).

Hospice général

A l'instar de l'année précédente, l'année 2016 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires de l'Hospice général avec soutien financier (+ 4,5%) ainsi que du nombre de dossiers sans aide financière (+ 2%). A relever en particulier que le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général a suivi en moyenne 1'385 personnes en 2016 et atteint désormais sa vitesse de croisière.

Dans le domaine de l'asile, le nombre de nouvelles arrivées de requérants d'asile est resté à un niveau élevé (1'752) mais néanmoins inférieur à 2015 (2'388), alors que les fins de prise en charge ont été nombreuses (1'611 en 2016) et supérieures à 2015 (1'332). Les dépenses de l'Hospice général relatives au dispositif d'aide aux migrants ont dès lors été inférieures aux projections, à la faveur notamment de la fermeture de deux abris de protection civile alors que deux autres abris prêts à être exploités n'ont finalement pas été ouverts.

C03 et C05: aides financières

Le montant total des aides financières accordées à 16 associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle ou de l'aide aux migrants s'élève à 7'490'480 de francs en 2016. Les contrats de prestations et les arrêtés du Conseil d'Etat y relatifs ont été renouvelés en 2016, pour la période 2017-2020. Par ailleurs, des aides financières ponctuelles visant à soutenir divers projets d'aide sociale ou d'aide aux migrants ont été versées en 2016 pour un montant total de 357'244 de francs.

SPAd

Le Tribunal de protection de l'adulte a confié 432 nouveaux mandats au service de protection de l'adulte (SPAd) en 2016, soit 15% de plus que l'année précédente (369). En 2016, le service enregistre une augmentation nette de 159 dossiers, pour arriver à un total de 2'549 dossiers actifs au 31.12.2016, soit 8% de plus que l'année précédente (2'358).

SCARPA

En raison de la reprise des dossiers irrécouvrables dans lesquels des actions de recouvrement ont été diligentées, le nombre de dossiers sous gestion au service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a légèrement augmenté en 2016 pour s'établir à 3'248 dossiers. Le coût moyen par dossier s'élève à 1'090 de francs.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	377'780'033	22'493'235	6.3%	355'286'798	341'995'032
30 Charges de personnel	3'662'380	-103'479	-2.7%	3'765'859	3'720'249
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'352'943	-1'088'465	-44.6%	2'441'408	3'411'704
36 Charges de transfert	372'762'377	23'682'846	6.8%	349'079'531	334'862'462
39 Imputations internes	2'333	2'333	-	-	617
REVENUS	157'863'233	9'326'724	6.3%	148'536'509	148'782'735
42 Taxes	24'876	18'496	289.9%	6'380	46'091
43 Revenus divers	7'979'722	7'979'402	2'493'563.1%	320	4'712'838
46 Revenus de transferts	149'858'635	1'328'826	0.9%	148'529'809	144'023'806
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-219'916'800	-13'166'511	6.4%	-206'750'289	-193'212'297
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-137'075</i>	<i>21'151</i>	<i>-13.4%</i>	<i>-158'226</i>	<i>-118'003</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'188'252</i>	<i>-271'833</i>	<i>29.7%</i>	<i>-916'419</i>	<i>-1'216'039</i>
COÛT COMPLET	-221'242'128	-13'417'194	6.5%	-207'824'934	-194'546'339

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	29.68	-1.04	-3.39%	30.72	29.83
<i>ETP fixes</i>	<i>27.81</i>	<i>0.36</i>	<i>1.31%</i>	<i>27.45</i>	<i>26.61</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.90</i>	<i>-1.42</i>	<i>-61.21%</i>	<i>2.32</i>	<i>2.25</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.97</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.97</i>	<i>0.97</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le 1^{er} juillet 2016 est entrée en vigueur la loi 11540 qui a été acceptée en votation populaire le 28 février 2016. Les nouvelles dispositions introduites par cette loi visent à supprimer l'effet de seuil induit par le versement d'un subside complet aux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI qui présentent, dans leur calcul du droit, un excédent de ressources. Ainsi, tous les bénéficiaires de PC AVS/AI qui ont un excédent de ressources

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

inférieur au montant de la prime moyenne cantonale n'ont désormais plus droit à un subside complet (prise en charge intégrale, par le SAM, de la prime de l'assurance obligatoire des soins, à concurrence de la prime moyenne cantonale), mais à un subside partiel variable adapté à leur situation.

Pour les bénéficiaires adultes et jeunes adultes à l'aide sociale (Hospice général), les dispositions inhérentes à la loi 11646 (introduction d'une prime cantonale de référence), qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017, ont été diffusées auprès des usagers en automne 2016. L'objectif de cette loi est d'introduire, comme limite supérieure à la prise en charge des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires susmentionnés, une prime cantonale de référence (PCR) inférieure à la prime moyenne cantonale (PMC) définie par le Département fédéral de l'intérieur.

Autres projets d'importance stratégique

Par analogie aux règles prévalant pour l'octroi des subsides ordinaires aux couples mariés avec enfants, et pour des raisons d'équité de traitement, le service d'assurance-maladie (SAM) – suite à la modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RaLAMal) – a procédé aux adaptations nécessaires dans son système informatique pour que soient assimilés à un couple marié les concubins vivant ensemble avec au minimum un enfant en commun, dès le 1^{er} janvier 2017. Cette mesure doit permettre une économie de F 2 millions dans la dépense dévolue aux subsides d'assurance-maladie.

Justification des écarts

Ce programme connaît une hausse des charges de + 22'493'235 F et des revenus de + 9'326'724 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel de ce programme sont inférieures de - 103'479 F par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par un moindre recours aux auxiliaires.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures au budget de - 1'088'465 F. La variation vient principalement de la nature 318, "réévaluations sur créances", qui a enregistré des utilisations de dépréciations de créances plus importantes que prévu. Les créances passées en irrécouvrables concernaient pour la plupart des montants ouverts au service des prestations complémentaires (SPC) au titre des subsides complets à restituer.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert accordées au titre de ce programme augmentent de + 23'682'846 F. Ce dépassement s'explique par les éléments principaux suivants :

- Une hausse plus forte que prévue du nombre de bénéficiaires (principalement des bénéficiaires de l'Hospice général) pour lesquels le service de l'assurance-maladie (SAM) a pris en charge la totalité de la prime d'assurance maladie ce qui a engendré un dépassement de + 5'840'143 F.
- La mise en place du nouveau système informatique d'échange entre les assureurs et les cantons pour les subsides facturés tardivement a augmenté la précision et la rapidité des demandes faites auprès des assureurs. Ce fait explique l'écart à hauteur de + 8'100'699 F.
- Le nouveau traitement comptable qui consiste à enregistrer une provision pour les subsides tardifs et rétroactifs en lieu et place d'un transitoire mis en place afin de satisfaire à la recommandation 3.10 contenue dans le rapport 16-06A du SAI, impacte les comptes pour + 10'181'961 F.
- Enfin, l'effet net des opérations en lien avec les assurés débiteurs est de - 439'160 F.

Pour absorber ces dépassements, 3 crédits supplémentaires ont été déposés et acceptés. Deux par la commission des finances (le 7 septembre 2016 et le 7 décembre 2016) et un par le Conseil d'Etat le 30 novembre 2016, pour la mécanique comptable liée à la provision.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de + 7'979'402 F. Principalement, en raison d'une reprise de dépréciations de créances en lien avec la provision qui a pour objet les subsides SAM versés par le SPC pour

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

+ 1'680'779 F et d'autre part, en raison d'une reprise de provision en lien avec les assurés débiteurs pour un montant de + 6'298'855 F.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'augmentation des revenus de transfert de + 1'328'826 F constatée aux comptes 2016 s'explique principalement par la comptabilisation des montants récupérés par le service des prestations complémentaires au titre de la restitution par les assureurs des primes d'assurance payées en trop par les bénéficiaires de prestations complémentaires pour + 1'554'961 F. Il convient de relever que dans le cadre du processus de correction de primes, les montants de 57 F se rapportant aux bénéficiaires de l'Hospice général ont été considérés par ce dernier comme des revenus aux bénéficiaires, ce qui a réduit les montants de prestations versées par cette institution. Cette façon de procéder, identique à celle suivie en 2015, a permis de contenir les prestations d'aide sociale versées (1.1 million d'économie nette sur les versements de prestations). Le montant total des restitutions de primes payées en trop par les résidents genevois au bénéfice de prestations sociales se monte donc à 2.7 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	20 jours	45 jours	20 jours	40 jours	2019
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	F 15.10	F 16	F 16	F 17	2019
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	15 jours	75 jours	42 jours	100 jours	2019
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	F 15.10	F 16	F 16	F 17	2019
3. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	F 6.90	F 6	F 6.75	F 10	2019
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	1.71%	1%	0.86%	3%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	60 jours	30 jours	N/A
Indicateur 1.2	F 18	F 18	N/A
Indicateur 2.1	90 jours	60 jours	75 jours
Indicateur 2.2	F 18	F 18	N/A
Indicateur 3.1	F 9	F 15	N/A
Indicateur 3.2	0%	0.3%	N/A

Notes :

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Indicateur 1.2 : La part de la prestation "affiliation" se monte à 40% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", soit F 1'650'036. Le nombre de dossiers "affiliation" sous gestion est de 109'273. (F 15.10).

Indicateur 2.2 : La part de la prestation "subside" se monte elle aussi à 40% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", soit F 1'650'036. Le nombre de dossiers "subside" sous gestion est de 109'401. (F 15.10).

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	70'177'561	1'318'527	1.9%	68'859'034	66'514'138
30 Charges de personnel	4'172'185	-1'533'567	-26.9%	5'705'752	5'420'092
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'699'164	-361'740	-8.9%	4'060'904	3'024'228
36 Charges de transfert	62'150'389	3'328'886	5.7%	58'821'503	57'886'593
39 Imputations internes	155'824	-115'051	-42.5%	270'875	183'225
REVENUS	3'039'089	-533'019	-14.9%	3'572'108	2'778'398
42 Taxes	1'244'249	-481'522	-27.9%	1'725'771	982'338
43 Revenus divers	10	-690	-98.6%	700	422
46 Revenus de transferts	1'794'830	-50'807	-2.8%	1'845'637	1'795'638
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-67'138'472	-1'851'546	2.8%	-65'286'926	-63'735'741
<i>Coût d'état-major</i>	-156'156	83'576	-34.9%	-239'732	-171'920
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'131'121	-160'066	16.5%	-971'055	-1'381'037
COÛT COMPLET	-68'425'749	-1'928'037	2.9%	-66'497'712	-65'288'698

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	32.61	-15.19	-31.78%	47.80	42.46
<i>ETP fixes</i>	31.51	-14.70	-31.81%	46.21	42.41
<i>ETP auxiliaires</i>	1.06	-0.49	-31.61%	1.55	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.05	0.00	0.00%	0.05	0.05

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille

C02 Soutien à la famille (suite)

C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Il permet également d'assurer le versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse aux créanciers d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Autres projets d'importance stratégique

N/A

Justification des écarts

Les charges de ce programme sont supérieures au budget de + 1'318'527 F, alors que les revenus lui sont inférieures de - 533'019 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit neutre

Les charges de personnel sont inférieures au budget de - 1'533'567 F. Ce différentiel s'explique par le fait que les clés de répartition appliquées à ce type de charges ne sont pas les mêmes au budget 2016 12èmes provisoires et aux comptes. En effet, les clés de répartition utilisées pour le budget 2016 12èmes provisoires correspondent à celles utilisées lors de l'établissement du budget 2015, alors que celles appliquées aux comptes 2016 tiennent compte d'une nouvelle clé de répartition, plus précise, basée sur le nombre de dossiers traités en matière de prestations complémentaires familiales, AVS et AI. Cette modification des clés de répartition est globalement neutre et impacte également les programmes D02 et E02. Cet ajustement neutre a été validé par la commission des finances par le biais d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire en date du 22 juin 2016.

L'écart entre le budget 2016 ainsi ajusté et les comptes 2016 laisse apparaître un non-dépensé de - 133'537 F.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non-dépensé de - 361'740 F. Ce différentiel concerne principalement la nature 318 qui traite des réévaluations sur créances. Les mouvements relatifs aux provisions ont été inférieurs au budget au SCARPA pour - 522'559 F alors que ceux relatifs au SPC (PC Fam) ont été supérieurs de + 884'299 F en raison d'une augmentation des dossiers. Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2016 pour les provisions PC Fam au SPC.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges augmentent de + 3'328'886 F principalement en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes non actives gérées par la CAFNA (+ 6'533'643 F), ainsi que de la croissance des Prestations complémentaires familiales (PC Fam) versées par le service des prestations complémentaires) SPC

C02 Soutien à la famille (suite)

(+ 976'771 F). Ces dépenses supplémentaires ont été autorisées par 2 crédits supplémentaires acceptés par la commission des finances du 7 septembre 2016. Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse des aides sociales liées au PC Fam (- 1'857'255 F).

Concernant les subventions accordées aux institutions, les écarts sont calculés par rapport au budget 2015. La retenue de ce référentiel engendre un écart de - 1'920'991 F, en raison du transfert au département présidentiel d'institutions actives dans le domaine de la prévention de la violence domestique réalisé en 2016.

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart de - 481'522 F constaté sur la rubrique des taxes s'explique par des phénomènes divergents. En effet, si les remboursements des frais de poursuites ont été inférieurs au budget de - 956'086 F, cette baisse est partiellement compensée par une augmentation imprévue des reprises de dossiers passés en irrécouvrables pour + 488'416 F au service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.98%	60.9%	60.84%	61.2%	2020
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.71%	99%	100%	99%	2020
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'016	F 1'090	F 1'057	F 1'070	2020
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	93%	95%	Non disponible	95%	2019
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	98%	99%	98%	2019
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 877	F 950	F 957	F 800	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	59%	59%	59%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200

C02 Soutien à la famille (suite)

Indicateur 4.1	92%	92%	N/A
Indicateur 5.1	92%	98%	N/A
Indicateur 6.1	F 1'200	F 1'200	N/A

Notes :

Indicateur 1.1 : La continuité des bons encaissements tout au long de l'année ainsi que la stabilisation du montant des pensions facturées ont permis d'augmenter le taux de recouvrement.

Indicateur 2.1 : 1 arrêt admis pour un total de 336 décisions.

Indicateur 3.1 : Le nombre moyen de dossiers sous gestion est de 3'248.40 pour un total des coûts directs de F 3'301'687.60.

Indicateur 4.1 : 51 dossiers ont été traités à plus de 30 jours sur 630 dossiers traités dans les 30 jours.

Indicateur 5.1 : Le taux de 99% correspond à 5'740 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux, pour un total des décisions émises par le service de 5'805.

Indicateur 6.1 : La part de la prestation PCFam est égale au 8% du total des natures 30 et 31, soit F 1'210'582. Le nombre de dossiers sous gestion se monte à 1'380.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	357'864'798	6'584'772	1.9%	351'280'026	341'114'231
30 Charges de personnel	1'020'688	-70'171	-6.4%	1'090'859	1'037'880
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	108'900	-25'155	-18.8%	134'055	89'188
36 Charges de transfert	356'734'857	6'679'745	1.9%	350'055'112	339'987'094
39 Imputations internes	352	352	-	-	69
REVENUS	684'952	645'952	1'656.3%	39'000	221'623
42 Taxes	28'199	28'199	-	-	15'772
43 Revenus divers	656'754	656'754	-	-	205'850
46 Revenus de transferts	-	-39'000	-100.0%	39'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-357'179'846	-5'938'820	1.7%	-351'241'026	-340'892'608
<i>Coût d'état-major</i>	-38'202	7'631	-16.6%	-45'833	-32'921
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-781'024	-123'787	18.8%	-657'237	-717'052
COÛT COMPLET	-357'999'072	-6'054'976	1.7%	-351'944'096	-341'642'581

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	6.50	-1.29	-16.56%	7.79	6.99
<i>ETP fixes</i>	6.09	-0.92	-13.12%	7.01	6.43
<i>ETP auxiliaires</i>	0.10	-0.36	-78.26%	0.46	0.25
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

L'évaluation finale de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) a été transmise au Grand Conseil au mois de juin 2016. A la lumière des conclusions rendues et des recommandations formulées par l'évaluateur, il s'agit à ce stade de procéder aux ajustements du dispositif qui permettront une meilleure atteinte des objectifs du législateur.

En parallèle, suite au dépôt de son rapport sur la pauvreté à Genève, le DEAS, et pour lui la DGAS, travaille à l'élaboration d'une feuille de route, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les communes, dans l'optique de mieux cibler le pilotage des politiques publiques y relatives.

Autres projets d'importance stratégique

Le DEAS s'intéresse de près à la **situation des jeunes adultes en difficulté** qui émargent à l'aide sociale et travaille en particulier sur un projet de bourse d'études octroyée aux jeunes en formation, en lieu et place de l'aide sociale.

Le DEAS examine par ailleurs la possibilité d'introduire une **Rente-pont** destinée aux personnes âgées de 62/63 ans bénéficiaires de l'aide sociale. La rente-pont est à la fois une alternative à l'aide sociale et un moyen d'éviter à ces personnes de devoir amputer leurs rentes futures de manière importante.

Justification des écarts

Les charges et les revenus relatifs au programme C03 présentent respectivement un dépassement de + 6'584'772 F et de +645'952 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un excédent de + 6'679'745 F par rapport au budget. Cet écart se répartit à hauteur de + 8'943'735 F pour les prestations accordées aux personnes physiques et à hauteur de - 2'263'990 F pour les subventions versées aux entités.

Prestations versées aux personnes physiques :

L'excédent de charges constaté au niveau des prestations versées aux personnes physiques s'explique de la manière suivante :

- Le montant des prestations aux personnes physiques versées par l'Hospice général au titre de ce programme s'est avéré supérieur de + 9'591'008 F au montant prévu. Cet écart se justifie par une forte hausse du nombre de bénéficiaires lors du dernier trimestre 2015 qui n'a pas pu être anticipée lors de l'élaboration du projet de budget 2016. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 10'000'000 F validée par la commission des finances en date du 8 juin 2016.
- Les montants d'indemnités versées au titre de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) se sont révélés inférieurs au budget de - 853'587 F.
- Les remises de cotisations AVS, AI et APG facturées par l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) ont été supérieures au budget 2016 de + 716'314 F. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 740'000 F validée par la commission des finances en date du 7 septembre 2016.
- L'effet net des mouvements sur la provision en lien avec les remises de cotisation AVS est positif sur le compte de résultat de l'Etat à hauteur de - 510'000 F.

Subventions versées aux entités :

Le non-dépensé constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

- Un changement de clé de répartition de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général entre les programmes C03 et C05 pour - 1'560'877 F. Ce changement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit, globalement neutre entre ces deux programmes, qui a été validée par la commission des finances en date du 22 juin 2016.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

· L'application de la contrainte supplémentaire que s'est imposée le Conseil d'Etat en décidant de ne verser que le montant minimum entre le montant découlant des 12èmes provisoires et montant inscrit au projet de budget 2016 amendé pour - 703'113 F.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Cette nature présente un écart de + 656'754 F. Il s'explique principalement par l'annulation de deux factures d'un montant total de + 548'083 F relatives à des exercices antérieurs et concernant des entités subventionnées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	30 mois	22 mois	26 mois	24 mois	2021
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	14.9 %	16%	14.9%	18%	2021
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	293	300 dossiers	289 dossiers	350 dossiers	2021
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	39 %	36%	36.7%	45%	2021
1.5 Proportion des dossiers ouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	29 %	30%	29.5%	25%	2021
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11%	11%	11%	10%	2021
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	81	50	123	150	2019
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	51	116	27	50	2019
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'929	F 4'200	F 4'161	F 3'700	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	24 mois	24 mois	24 mois
Indicateur 1.2	13%	13%	14%
Indicateur 1.3	250 dossiers	250 dossiers	N/A
Indicateur 1.4	25%	25%	N/A
Indicateur 1.5	40%	40%	N/A
Indicateur 1.6	15%	15%	N/A

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Indicateur 1.7	30	150	N/A
Indicateur 1.8	100	60	N/A
Indicateur 2.1	F 4'500	F 4'700	F 4'700

Notes :

Indicateur 1.1 : A fin décembre, 103'799 mois de prestations pour un total de 3'517 dossiers sortis, soit en moyenne 30 mois par dossier (déduction faite des 5 derniers mois sans aide). Le transfert des dossiers du RMCAS vers l'Aide sociale induit une hausse des durées d'aide.

Indicateur 1.2 : Le taux de 14.9% correspond à 1'883 dossiers moyens avec revenu pour un total de 12'664 dossiers moyens avec prestations.

Indicateur 1.3 : Total de 3'517 dossiers sortis en 2016.

Indicateur 1.4 : 1'307 dossiers sortis au motif d'amélioration économique sur un total de 3'342 dossiers sortis (hors dossiers non répondu et "ne sait pas").

Indicateur 1.5 : Sur 3'846 entrées, 1'111 correspondent à des dossiers réouverts.

Indicateurs 1.6 : Le taux de 11% correspond à 1'502 dossiers pour la catégorie 18-25 ans sur un total de 14'251 dossiers financiers.

Indicateur 2.1 : 14'105 dossiers suivis pour un coût direct de F 55.42 mios, soit F 3'929 par dossier.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	11'094'325	373'663	3.5%	10'720'662	10'878'675
30 Charges de personnel	10'782'736	252'855	2.4%	10'529'881	10'628'542
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	281'659	140'578	99.6%	141'081	221'211
36 Charges de transfert	18'887	-21'113	-52.8%	40'000	-
39 Imputations internes	11'042	1'342	13.8%	9'700	28'922
REVENUS	399'196	-272'713	-40.6%	671'909	406'502
42 Taxes	124'349	1'061	0.9%	123'288	149'056
43 Revenus divers	274'847	-273'774	-49.9%	548'621	257'447
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'695'129	-646'376	6.4%	-10'048'753	-10'472'173
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-403'575</i>	<i>38'847</i>	<i>-8.8%</i>	<i>-442'422</i>	<i>-337'128</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'590'226</i>	<i>-1'643'402</i>	<i>55.8%</i>	<i>-2'946'824</i>	<i>-4'527'867</i>
COÛT COMPLET	-15'688'930	-2'250'931	16.8%	-13'437'999	-15'337'167

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	90.10	1.00	1.12%	89.10	86.10
<i>ETP fixes</i>	<i>77.60</i>	<i>-2.00</i>	<i>-2.51%</i>	<i>79.60</i>	<i>76.10</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.50</i>	<i>4.00</i>	<i>47.06%</i>	<i>8.50</i>	<i>9.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Face à l'augmentation constante du nombre de nouveaux mandats confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et compte tenu de l'évolution du métier liée à la prise en charge de ces mandats, le service de protection de l'adulte (SPAd) doit en 2017 stabiliser sa structure, réorganisée en 2016. Le SPAd doit par ailleurs poursuivre sa réflexion sur les prestations prioritaires à délivrer.

Autres projets d'importance stratégique

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Le SPAd a mis en place un système de gestion électronique des documents (GED) entrants. Le volet suivant consiste en la mise en place d'une GED pour les documents sortants et les factures, dont le volume traité est conséquent.

Justification des écarts

Le programme C04 connaît une hausse des charges de + 373'663 F et une baisse des revenus de - 272'713 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit neutre

L'écart de + 252'855 F constaté sur les charges de personnel vient du fait que les postes sont pleinement occupés en regard de l'augmentation des dossiers pour le service de protection de l'adulte (SPAd). Cet écart est partiellement compensé par une demande de dépassement de crédit neutre validée par la commission des finances en date du 22 juin 2016 afin de tenir compte de transferts de postes intervenus entre 2015 et 2016. Le solde du dépassement se justifie par le fait qu'une provision pour litige envers le personnel a dû être constituée au moment du bouclage. Il était alors trop tard pour déposer une demande en autorisation de crédit supplémentaire.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart de + 140'578 F découle principalement des natures 318, "réévaluations sur créances" et 319, "diverses charges d'exploitation" qui enregistrent des constitutions de provision comptabilisées au moment du bouclage afin de tenir compte des risques liés aux dépréciations de créances et aux litiges découlant de l'activité du SPAd.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'écart de - 273'774 F s'explique d'une part, par le report du projet visant à facturer des frais de gestion de dossier aux personnes adultes sous curatelle ce qui engendre un écart de - 548'621 F et d'autre part, par des reprises de provisions pour dépréciations de créances ou encore risques et charges non prévues au budget pour + 274'847 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2019
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	9 jours	14 jours	11 jours	8 jours	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'536	F 3'900	F 3'860	F 3'400	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	99%	99%	99%
Indicateur 2.1	16 jours	10 jours	10 jours

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Indicateur 3.1	F 4'200	F 4'200	F 4'200
----------------	---------	---------	---------

Notes :

Indicateur 1.1 : 1'651 rapports envoyés au TPAE (Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant) au 31.12.2016.

Indicateur 2.1 : 432 nouveaux mandats reçu en 2016.

Indicateur 3.1 : 2'994 dossiers sous gestion pour un coût direct total de F 10'588'855, soit F3'536 par dossier.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	60'480'793	13'383'843	28.4%	47'096'950	49'443'159
30 Charges de personnel	112'121	-10'718	-8.7%	122'839	114'087
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'423	-5'166	-26.4%	19'589	10'363
36 Charges de transfert	58'679'804	12'925'282	28.2%	45'754'522	46'853'106
37 Subventions à redistribuer	1'674'428	474'428	39.5%	1'200'000	2'465'603
39 Imputations internes	17	17	-	-	-
REVENUS	1'674'428	474'428	39.5%	1'200'000	2'465'603
47 Subventions à redistribuer	1'674'428	474'428	39.5%	1'200'000	2'465'603
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-58'806'365	-12'909'415	28.1%	-45'896'950	-46'977'556
<i>Coût d'état-major</i>	-4'196	965	-18.7%	-5'161	-3'619
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-37'441	-10'479	38.9%	-26'962	-38'187
COÛT COMPLET	-58'848'003	-12'918'929	28.1%	-45'929'074	-47'019'362

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	0.59	-0.21	-26.25%	0.80	0.67
<i>ETP fixes</i>	0.55	-0.17	-23.61%	0.72	0.63
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.04	-100.00%	0.04	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.04

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Suite à la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile en 2015 et aux arrivées importantes en 2016, il est plus que jamais nécessaire de construire de nouveaux foyers d'hébergement collectif pour requérants d'asile. En lien avec la task force interdépartementale ad hoc, quatre projets de construction pour un total de 920 places devraient démarrer en 2017; sauf contretemps majeur, ces places seront disponibles à la fin 2018.

Autres projets d'importance stratégique

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

L'accent sera mis en 2017 sur l'intégration sur le marché du travail des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Confédération travaille activement à la restructuration du domaine de l'asile. Il en découlera notamment une nouvelle répartition des compétences entre les cantons, qui seront regroupés par régions, et une modification de la clé de répartition des demandeurs d'asile. Les projections les plus optimistes tablent sur le traitement dans les centres fédéraux de 40% des demandes. Cette restructuration aura un impact sur le type de requérants attribués aux cantons et, dès lors, sur le type de prise en charge des requérants d'asile par l'Hospice général. Il n'est en effet pas exclu que le canton se voit attribuer un nombre important de personnes à l'aide d'urgence.

Justification des écarts

Le programme C05 connaît une hausse des charges de + 13'383'843 F et des revenus de + 474'428 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un excédent de + 12'925'282 F par rapport au budget. Cet écart se répartit à hauteur de + 11'621'116 F pour les prestations accordées aux personnes physiques et à hauteur de +1'304'166 F pour les subventions versées aux entités.

Prestations versées aux personnes physiques :

L'excédent de charges constaté au niveau des prestations versées aux personnes physiques s'explique de la manière suivante :

- Le montant des prestations aux personnes physiques versées par l'Hospice général au titre de ce programme s'est avéré supérieur de + 11'621'116 F au montant prévu. Cet écart se justifie par une forte hausse du nombre de personnes accueillies lors du dernier trimestre 2015 qui n'a pas pu être anticipée lors de l'élaboration du projet de budget 2016. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 15'000'000 F validée par la commission des finances en date du 8 juin 2016.

Le nombre d'arrivées anticipé lors de l'élaboration du crédit supplémentaire s'est finalement révélé trop important au regard de la réalité 2016, ce qui explique que l'entier du crédit supplémentaire n'a pas été consommé.

Subventions versées aux entités :

Le dépassement constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

- Un changement de clé de répartition de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général entre les programmes C03 et C05 pour +1'560'877 F. Ce changement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit, globalement neutre entre ces deux programmes, qui a été validée par la commission des finances en date du 22 juin 2016.
- L'application de la contrainte supplémentaire que s'est imposée le Conseil d'Etat en décidant de ne verser que le montant minimum entre le montant découlant des 12èmes provisoires et montant inscrit au projet de budget 2016 amendé pour - 157'332 F.
- Un montant non-dépensé de - 99'379 F en lien avec l'aide au retour.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail indépendant ou partiellement assistés	Efficacité	14%	22%	19.2%	25%	2021

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	134 personnes	110 personnes	111 personnes	120 personnes	2021
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	85%	95%	101.9%	95%	2021
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	98%	99%	92.6%	99%	2021
2.3 Durées moyennes d'hébergement des ayants droits	Efficacité	3 ans et 7 mois	4 ans et 4 mois	3 ans et 6 mois	4 ans	2021
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 6'850	F 8'200	F 6'919	F 6'700	2021

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	15%	15%	15%
Indicateur 1.2	80 personnes	80 personnes	N/A
Indicateur 2.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.3	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	N/A
Indicateur 3.1	F 8'200	F 8'200	F 8'000

Notes :

Indicateur 1.1 : A fin décembre, 681 personnes indépendantes ou avec revenu partiel sur un total de 4'731 personnes (permis N, F et réfugiés statutaires).

L'important nombre d'arrivées en 2015 de personnes sans emploi a fait baisser la proportion de personnes avec revenu.

Indicateur 1.2 : 1'611 personnes au total sont sorties en 2016.

Indicateur 2.1 : A fin décembre, 2'666 personnes étaient logées en hébergements collectifs et abris PCi pour une capacité d'hébergement de 3'130 places.

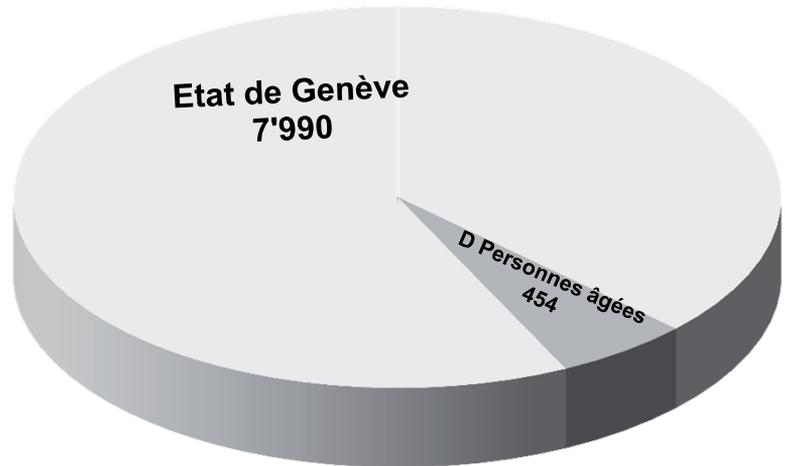
Indicateur 2.2 : A fin décembre, 2'526 personnes étaient logées en individuels pour une capacité d'hébergement de 2'566 places.

Indicateur 2.3 : 189'342 mois d'hébergement pour 4'441 ayants droit, soit une durée moyenne de 42.6 mois/personne, équivalent à 3 ans et 7 mois. Les nombreuses arrivées en 2015 influencent l'indicateur à la baisse.

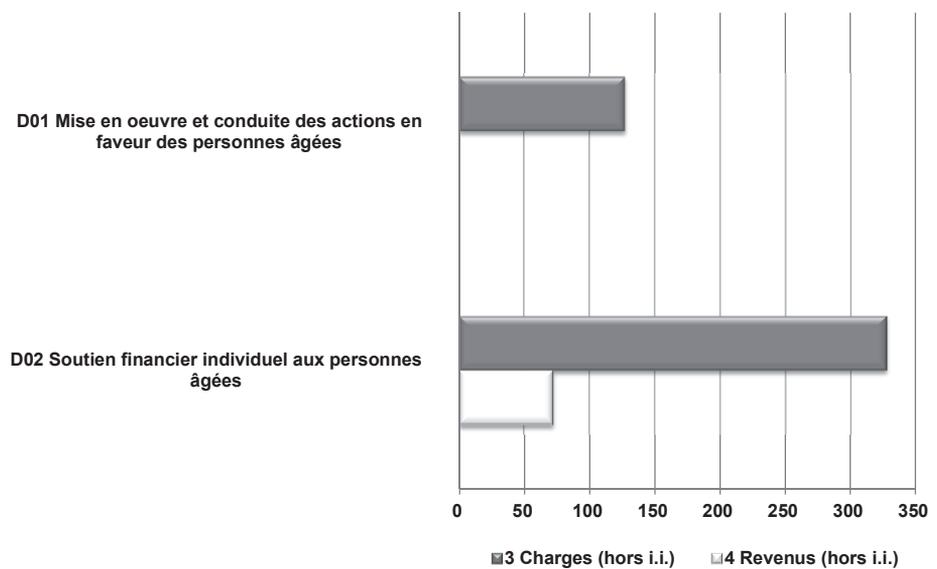
Indicateur 3.1 : F 27.46 mios de coûts directs pour un total de 4'009 dossiers suivis.

D Personnes âgées

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

L'année 2016 poursuit la tendance de ces dernières années en termes d'accroissement net de lits d'EMS avec 106 lits nouvellement disponibles (ouverture de 163 lits et fermeture de 57 lits) et permet ainsi de suivre les besoins liés à l'évolution démographique des personnes âgées dépendantes. En outre, 2 lits long séjour ont été convertis en lits court séjour à l'EMS Bon-Séjour pour répondre à cette attente.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées à domicile ou en EMS, 14'826 personnes ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC), représentant une dépense de 311 millions de francs en 2016. Concernant les personnes séjournant en EMS, elles ont été au nombre de 2'711 sur le canton de Genève à bénéficier de ces prestations (soit 69% des résidents des EMS).

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	126'897'933	-899'162	-0.7%	127'797'095	126'785'206
30 Charges de personnel	911'916	-87'175	-8.7%	999'091	927'906
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	117'305	-42'019	-26.4%	159'324	84'288
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'535	6'473	10'440.3%	62	62
36 Charges de transfert	125'862'040	-776'578	-0.6%	126'638'618	125'772'950
39 Imputations internes	138	138	-	-	-
REVENUS	53'777	7'201	15.5%	46'576	36'630
42 Taxes	53'777	28'201	110.3%	25'576	36'630
46 Revenus de transferts	-	-21'000	-100.0%	21'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-126'844'156	906'363	-0.7%	-127'750'519	-126'748'575
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-34'131</i>	<i>7'847</i>	<i>-18.7%</i>	<i>-41'978</i>	<i>-29'432</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-304'522</i>	<i>-85'229</i>	<i>38.9%</i>	<i>-219'293</i>	<i>-310'590</i>
COÛT COMPLET	-127'182'809	828'981	-0.6%	-128'011'790	-127'088'598

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	4.76	-1.74	-26.77%	6.50	5.46
<i>ETP fixes</i>	<i>4.45</i>	<i>-1.44</i>	<i>-24.45%</i>	<i>5.89</i>	<i>5.15</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.31</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.31</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en établissement médicaux-sociaux (EMS).

L'année 2016 a été marquée par la mise à disposition de 106 lits nets d'EMS. Cette évolution provient notamment de

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

l'ouverture de l'EMS La Plaine (+92 lits) et de l'agrandissement de l'EMS le Prieuré (+48 lits), de la Maison de Vessy (+20 lits) ainsi que l'EMS la Provvidenza (+3 lits). S'agissant des fermetures, elles sont inhérentes aux travaux de rénovation de l'EMS le Nant d'Avril (de 38 lits), de l'EMS La Terrassière (9 lits) et de la Résidence les Arénières (3 lits) ainsi qu'à la fermeture des chambres doubles à l'EMS Saint-Paul (6 lits) et à l'EMS Franchises (1 lit) afin d'améliorer le confort des résidents. Enfin, deux lits long séjour ont été convertis en lits court séjour à l'EMS Bon-Séjour.

Autres projets d'importance stratégique

N/A

Justification des écarts

Le programme D01 connaît une baisse des charges de - 899'162 F et une hausse des revenus de + 7'201 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de - 776'578 F par rapport au budget. Cet écart se répartit à hauteur de - 189'100 F pour les prestations accordées aux personnes physiques, à hauteur de - 904'356 F pour les subventions versées aux entités et de + 316'878 F en lien avec les amortissements de subvention d'investissement accordées.

Prestations versées aux personnes physiques :

Le non dépensé constaté au niveau des prestations versées aux personnes physiques s'explique par le fait qu'aucune demande n'a été formulée au titre des mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS).

Subventions versées aux entités :

Le non-dépensé constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

- Les ouvertures de places en EMS ont nécessité un crédit supplémentaire de + 2'333'616 F validé par la commission des finances en date du 7 septembre 2016.
- L'application de la contrainte supplémentaire que s'est imposée le Conseil d'Etat en décidant de ne verser que le montant minimum entre le montant découlant des 12èmes provisoires et montant inscrit au projet de budget 2016 amendé pour - 1'982'470 F.
- Des reports de charges en lien avec des retards concernant la planification des ouvertures de places en EMS pour - 1'255'502 F.

Amortissements des subventions d'investissement :

Les amortissements en lien avec les subventions d'investissement accordées se sont révélés supérieurs à ceux attendus pour + 316'878 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98.5%	98%	99.9%	98%	2018
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 401	F 390	F 392	F 390	2018

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	13%	14%	13.2%	14%	2018
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	99%	98%	99.2%	98%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	0	2	0	2018
3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	85 ans	83.5 ans	85.2 ans	83.3 ans	2022
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficacité	3.1 ans	3.4 ans	3.1 ans	3.15 ans	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	95%	95%	95%
Indicateur 2.1	F 420	F 420	F 420
Indicateur 2.2	18%	18%	20%
Indicateur 2.3	95%	95%	95%
Indicateur 2.4	10	10	N/A
Indicateur 3.1	80 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 3.2	3.6 ans	3.6 ans	3.6 ans

Notes :

Indicateur 1.1 : 3'917 lits disponibles sur 3'978 lits au budget.

Indicateur 2.1 : Coût calculé sur la base des comptes 2015. Au 31.12.2015 : F 558'239'003 de charges d'exploitation des EMS pour un total de 3'813 lits.

Indicateur 2.2 : 3'053 personnes de plus de 80 ans hébergées en EMS pour un total de 23'127 personnes de plus de 80 ans domiciliées dans le canton de Genève. (données OCSTAT 2014)

Indicateur 2.4 : 0 plainte qui ont fait l'objet d'une instruction par la DGAS ou la DGS sur 3'879 personnes hébergées.

Indicateur 3.1 : Calcul basé sur les dernières valeurs connues, soit celles au 31.10.2016. A titre de comparaison, la valeur inscrite aux comptes 2015 dans le programme K01 (calculée au 31.10.2015) était de 85.2 ans.

Indicateur 3.2 : Les données sont celles au 31.10.2016. En effet, les âges d'admission, les sorties ainsi que les décès ne sont connus qu'au moins 2 mois après la fin d'une période. A titre de comparaison, la valeur inscrite aux comptes 2015 dans le programme K01 (calculée au 31.10.2015) était de 3.1 ans.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	327'140'104	1'992'440	0.6%	325'147'664	320'918'360
30 Charges de personnel	7'997'059	1'102'293	16.0%	6'894'766	6'800'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'279'651	1'757'866	38.9%	4'521'785	3'799'086
36 Charges de transfert	312'855'954	-860'804	-0.3%	313'716'758	310'311'880
39 Imputations internes	7'441	-6'914	-48.2%	14'355	6'945
REVENUS	71'788'444	5'227'105	7.9%	66'561'339	68'707'017
42 Taxes	81'112	52'923	187.7%	28'189	251'318
43 Revenus divers	-	-76'282	-100.0%	76'282	111'109
44 Revenus financiers	199	-7'777	-97.5%	7'976	330
46 Revenus de transferts	71'707'134	5'258'242	7.9%	66'448'892	68'344'260
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-255'351'660	3'234'665	-1.3%	-258'586'325	-252'211'343
<i>Coût d'état-major</i>	-299'313	-9'623	3.3%	-289'690	-215'704
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'650'216	172'360	-9.5%	-1'822'576	-1'568'204
COÛT COMPLET	-257'301'190	3'397'401	-1.3%	-260'698'591	-253'995'251

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	66.44	7.42	12.57%	59.02	57.67
<i>ETP fixes</i>	65.87	7.73	13.30%	58.14	54.91
<i>ETP auxiliaires</i>	0.58	-0.29	-33.33%	0.87	2.77

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AVS de 14'826 bénéficiaires (état au 31 décembre 2016). Les charges de prestations (nature 36) de ce programme s'élèvent à près de F 311 millions et connaissent une hausse de F 1.8 millions par rapport aux comptes 2015.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Autres projets d'importance stratégique

N/A

Justification des écarts

Ce programme connaît une hausse des charges de + 1'992'440 F et des revenus de + 5'227'105 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit neutre

Les charges de personnel sont supérieures au budget de + 1'102'293 F. Ce différentiel s'explique par le fait que les clés de répartition appliquées à ce type de charge ne sont pas les mêmes au budget 2016 12èmes provisoires et aux comptes. En effet, les clés de répartition utilisées pour le budget 2016 12èmes provisoires correspondent à celles utilisées lors de l'établissement du budget 2015, alors que celles appliquées aux comptes 2016 tiennent compte d'une nouvelle clé de répartition, plus précise, basée sur le nombre de dossiers traités en matière de prestations complémentaires familiales, AVS et AI. Cette modification des clés de répartition est globalement neutre et impacte également les programmes C02 et E02. Cet ajustement neutre a été validé par la commission des finances par le biais d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire en date du 22 juin 2016.

L'écart entre le budget 2016 ainsi ajusté et les comptes 2016 laisse apparaître un non-dépensé de - 75'953 F.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Le dépassement de + 1'757'866 F constaté sur cette rubrique découle des écritures relatives aux réévaluations des créances du service des prestations complémentaires (SPC) (+1'686'916 F). Les mouvements relatifs aux dotations pour dépréciations de créances et aux pertes sur créances concernant le SPC ont été supérieurs de + 5'268'205 F. Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat du 25 janvier 2017 pour les provisions PC AVS pour un montant de 8'171'180 F. En effet, davantage de dossiers ont été régularisés (apurement du stock d'irrecouvrables) mais dans le même temps le SPC doit provisionner les dossiers actifs. Toutefois, les utilisations pour dépréciations de créances ont été plus élevées que le budget de - 3'581'288 F et permettent de réduire l'impact sur le résultat.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert sont inférieures au budget de - 860'804 F. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- De l'effet net des provisions pour prestations complémentaires cantonales (+ 429'687 F) et fédérales (+ 855'819 F) ;
- Des besoins supplémentaires pour faire face à l'augmentation des prestations complémentaires cantonales (+ 161'282 F) découlant de l'augmentation des frais médicaux des personnes résidant à domicile.

Ces dépassements ont fait l'objet de deux demandes de crédits supplémentaires accordées par le Conseil d'Etat en date des 21 décembre 2016 et 25 janvier 2017.

Ces dépassements sont compensés par des non dépenses dans les prestations suivantes :

- pour les abonnements TPG AVS (- 861'417 F) ;
- pour les prestations complémentaires fédérales (- 1'147'407 F) ;
- pour les prestations d'aide sociale (- 292'688 F) ;
- pour les dépenses du service social AVS (- 6'080 F)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de + 5'258'242 F en raison d'une part, des restitutions des prestations indues pour les PC AVS, relatives aux années antérieures qui sont plus importantes que celles prévues par le SPC pour + 3'032'133 F et d'autre part, des contributions de la part de la Confédération qui sont plus importantes de + 2'226'109 F.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	62%	85%	70%	88%	2019
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	99%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 564	F 560	F 548	F 600	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes

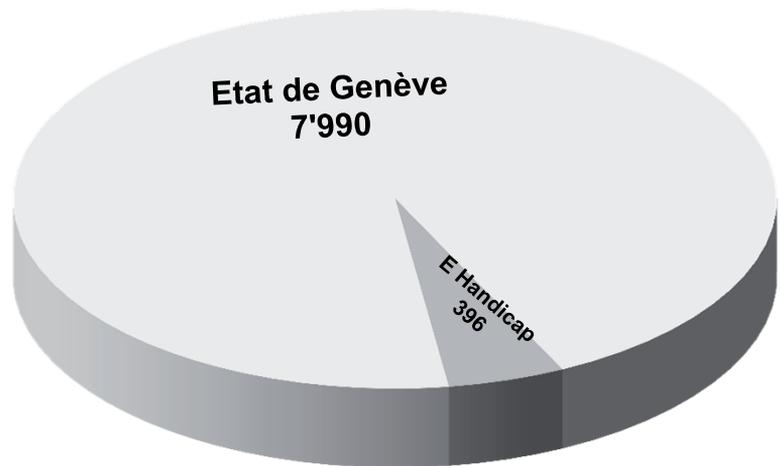
Indicateur 1.1 : 813 dossiers traités dans les 30 jours sur un total de 1'317 dossiers. Le service des "Cas nouveaux", qui traite des nouvelles demandes de prestations, a du faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées en 2016 (+5.5%).

Indicateur 2.1 : 135 oppositions admises sur un total de 30'785 décisions émises.

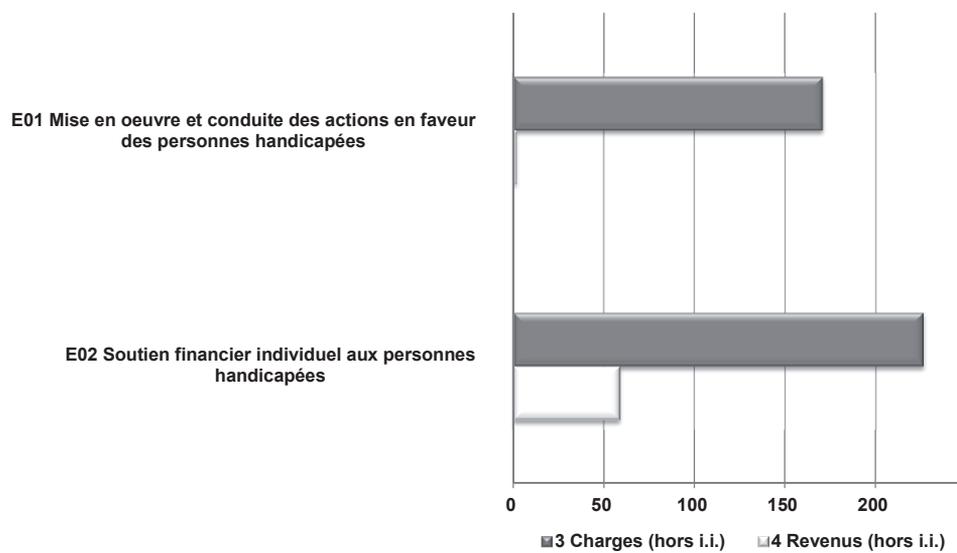
Indicateur 3.1 : Le coût total attribué à la prestation AVS est de F 6'991'177 pour un total de 12'405 dossiers AVS sous gestion.

E Handicap

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Les actions les plus déterminantes concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires aux personnes en situation de handicap.

Le coût effectif lié à l'ouverture et à l'annualisation des nouvelles places est de 2'397'900 de francs en 2016. Cette enveloppe a permis l'ouverture de 76 places supplémentaires. De plus, un montant de 964'800 de francs a été utilisé pour des places d'urgence en 2016. Concernant les places disponibles en établissements pour personnes handicapées (EPH), elles sont au nombre de 2'692 au 31.12.2016, dont 991 pour l'accueil résidentiel.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires AI est de 11'015 en 2016, représentant une dépense totale de 215.1 millions de francs.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	170'405'209	-3'741'905	-2.1%	174'147'114	171'939'492
30 Charges de personnel	1'001'612	-95'750	-8.7%	1'097'362	1'019'175
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	128'843	-46'152	-26.4%	174'995	189'178
36 Charges de transfert	169'274'603	-3'600'154	-2.1%	172'874'757	170'731'139
39 Imputations internes	151	151	-	-	-
REVENUS	1'732'842	-49'254	-2.8%	1'782'096	2'029'036
44 Revenus financiers	-	-42'096	-100.0%	42'096	-
46 Revenus de transferts	1'732'842	-7'158	-0.4%	1'740'000	2'029'036
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-168'672'367	3'692'651	-2.1%	-172'365'018	-169'910'456
<i>Coût d'état-major</i>	-37'488	8'619	-18.7%	-46'107	-32'327
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'311'164	3'838'720	-74.5%	-5'149'884	-5'627'529
COÛT COMPLET	-170'021'019	7'539'990	-4.2%	-177'561'009	-175'570'312

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	5.23	-1.91	-26.75%	7.14	6.00
<i>ETP fixes</i>	4.89	-1.58	-24.42%	6.47	5.66
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.34	-100.00%	0.34	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin de prendre en charge les personnes en situation de handicap par le biais d'une offre adaptée, notamment en établissements pour personnes handicapées (EPH).

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

L'année 2016 a été notamment marquée par l'ouverture de 76 places supplémentaires (hors places d'urgence) au sein de différents EPH.

Autres projets d'importance stratégique

N/A

Justification des écarts

Le programme E01 présente un non-dépensé de - 3'741'905 F au niveau des charges et des revenus inférieurs au budget de - 49'254 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes :

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de - 3'600'154 F par rapport au budget. Cet écart concerne entièrement les subventions versées aux entités.

Subventions versées aux entités :

Le non-dépensé constaté au niveau des subventions versées aux entités s'explique par :

- L'application de la contrainte supplémentaire que s'est imposée le Conseil d'Etat en décidant de ne verser que le montant minimum entre le montant découlant des 12èmes provisoires et montant inscrit au projet de budget 2016 amendé pour - 1'351'432 F.
- Des reports de charges en lien avec des retards concernant la planification des ouvertures de places en EPH pour - 2'248'722 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	67%	55%	64%	45%	2019
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 368	F 380	F 363	F 390	2019
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	17%	18%	16%	18%	2019
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	87%	90%	81%	85%	2019
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	1	0	1	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	60%	60%	60%
Indicateur 2.1	F 400	F 400	F 400
Indicateur 2.2	20%	20%	18%

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Indicateur 2.3	85%	85%	85%
Indicateur 2.4	2	2	N/A

Notes :

Indicateur 1.1 : 161 dossiers dont le traitement est supérieur à 90 jours sur un total de 242 dossiers.

Indicateur 2.1 : 991 places résidentielles pour un coût total de F 133'133'250.

Indicateur 2.2 : 2'167 places d'accueil à un taux d'occupation de 86.57% pour un total de 13'624 rentiers AI.

Indicateur 2.3 : 991 places résidentielles sur 313'120 journées réalisées. Le taux d'occupation est en augmentation.



E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	225'947'899	10'018'024	4.6%	215'929'875	216'265'489
30 Charges de personnel	5'127'853	187'681	3.8%	4'940'172	4'872'589
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'003'379	1'035'317	34.9%	2'968'062	2'721'860
36 Charges de transfert	216'811'706	8'799'635	4.2%	208'012'071	208'666'064
39 Imputations internes	4'960	-4'610	-48.2%	9'570	4'976
REVENUS	58'625'606	4'568'680	8.5%	54'056'926	53'979'064
42 Taxes	52'010	33'935	187.7%	18'075	180'055
43 Revenus divers	-	-54'652	-100.0%	54'652	79'604
44 Revenus financiers	142	-5'572	-97.5%	5'714	236
46 Revenus de transferts	58'573'454	4'594'969	8.5%	53'978'485	53'719'169
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-167'322'293	-5'449'343	3.4%	-161'872'950	-162'286'425
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-191'925</i>	<i>15'641</i>	<i>-7.5%</i>	<i>-207'566</i>	<i>-154'554</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'058'148</i>	<i>125'862</i>	<i>-10.6%</i>	<i>-1'184'010</i>	<i>-1'123'636</i>
COÛT COMPLET	-168'572'365	-5'307'839	3.3%	-163'264'526	-163'564'615

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	42.60	0.31	0.73%	42.29	41.32
<i>ETP fixes</i>	<i>42.23</i>	<i>0.57</i>	<i>1.37%</i>	<i>41.66</i>	<i>39.34</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.37</i>	<i>-0.26</i>	<i>-41.27%</i>	<i>0.63</i>	<i>1.98</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Ce programme permet de compléter les rentes AI de 11 015 bénéficiaires (état au 31 décembre 2016). Les charges de prestations (nature 36) de ce programme s'élèvent à plus de F 215.1 millions et connaissent une hausse de F 12.2 millions par rapport aux comptes 2015.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Autres projets d'importance stratégique

N/A

Justification des écarts

Ce programme connaît une augmentation des charges de + 10'018'024 F et des revenus de + 4'568'681 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit neutre

Les charges de personnel sont supérieures au budget de + 187'681 F. Ce différentiel s'explique par le fait que les clés de répartition appliquées à ce type de charge ne sont pas les mêmes au budget 2016 12èmes provisoires et aux comptes. En effet, les clés de répartition utilisées pour le budget 2016 12èmes provisoires correspondent à celles utilisées lors de l'établissement du budget 2015, alors que celles appliquées aux comptes 2016 tiennent compte d'une nouvelle clé de répartition, plus précise, basée sur le nombre de dossiers traités en matière de prestations complémentaires familiales, AVS et AI. Cette modification des clés de répartition est globalement neutre et impacte également les programmes C02 et D02. Cet ajustement neutre a été validé par la commission des finances par le biais d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire en date du 22 juin 2016.

L'écart entre le budget 2016 ainsi ajusté et les comptes 2016 laisse apparaître un non-dépensé de - 48'703 F.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Le dépassement de + 1'035'317 F constaté découle des écritures relatives aux réévaluations des créances du service des prestations complémentaires (SPC). Les mouvements relatifs aux dotations pour dépréciations de créances et aux pertes sur créances concernant le SPC ont été supérieurs de + 3'323'059 F. Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat le 25 janvier 2017 pour les provisions PC AVS pour un montant de 5'201'520 F. Ce dépassement se justifie par le fait que davantage de dossiers ont été régularisés (apurement du stock d'irrecouvrables) mais dans le même temps le SPC doit provisionner les dossiers actifs. Toutefois, les utilisations pour dépréciations de créances ont été plus élevées que le budget de - 2'333'826 F et permettent de réduire l'impact sur le résultat.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un dépassement de budget de + 8'799'635 F qui s'explique de la manière suivante :

- Les montants versés au titre des prestations complémentaires fédérales AI ont été plus importants qu'attendu en raison de prestations à domicile et en institutions plus fortes (+ 6'141'899 F) ;
- Les montants versés au titre des prestations complémentaires cantonales AI ont été plus importants qu'attendu en raison d'une part, du refus exprimé en votation populaire d'intégrer 10 % du subside d'assurance maladie dans le calcul du RDU et d'autre part, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Ces deux causes justifient un écart de + 3'005'249 F.
- Les mouvements enregistrés sur la provision en lien avec les prestations complémentaires fédérales 2016 à traiter lors des exercices suivants ont été plus importants que prévu. Ainsi, la dotation à la provision a été plus importante que celle prévue au budget (+ 1'392'651 F) tout comme les utilisations (-1'291'215 F). L'effet net de ces mouvements impacte le résultat des comptes à hauteur de + 101'436 F.
- La dotation à la provision en lien avec les prestations complémentaires cantonales 2016 à traiter lors des exercices suivants a été plus importante (+ 219'961 F), alors que les utilisations de celle-ci se sont avérées inférieures au budget (+70'016 F). L'effet net de ces mouvements impacte le résultat des comptes à hauteur de + 289'977 F.

Ces dépassements ont fait l'objet de 3 demandes de crédits supplémentaires, dont deux accordés par la commission des finances en date du 7 septembre 2016 et un par le Conseil d'Etat en date du 21 décembre 2016.

Ces dépassements sont compensés par des non dépenses dans les prestations suivantes :

- pour les abonnements TPG AI (- 707'391 F) ;
- pour les prestations d'aide sociale (- 27'615 F) ;

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

· pour les dépenses du service social AI (- 3'920 F)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de + 4'594'969 F en raison d'une part, de la constatation de factures de restitutions de prestations indues relatives aux exercices antérieurs (+ 2'114'283 F) et d'autre part, de contributions de la Confédération plus importantes (+ 2'480'686 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	72%	85%	72%	88%	2019
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 564	F 560	F 548	F 600	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80%	85%	85%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

Notes :

Indicateur 1.1 : 539 dossiers traités dans les 30 jours sur un total de 746 dossiers. Le service des "Cas nouveaux", qui traite les nouvelles demandes de prestations, a du faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées (+5.5%).

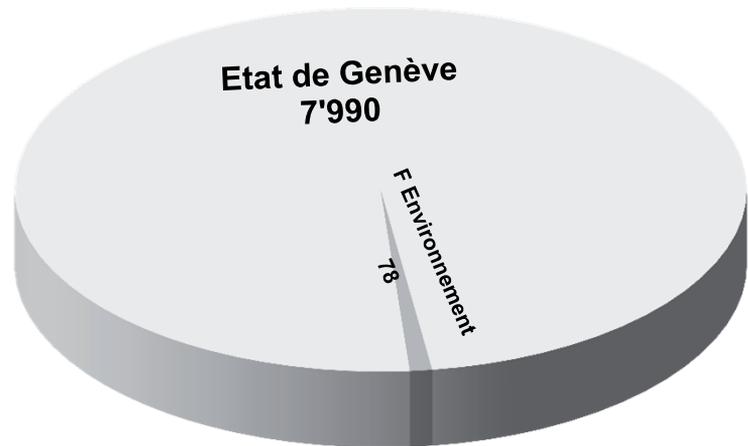
Indicateur 2.1 : Le taux de 99% correspond à 18'961 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux sur un total de 19'100 décisions émises.

Indicateur 3.1 : Le coût total attribué à la prestation AI est de F 4'558'777 pour un total de 8'089 dossiers AI sous gestion.

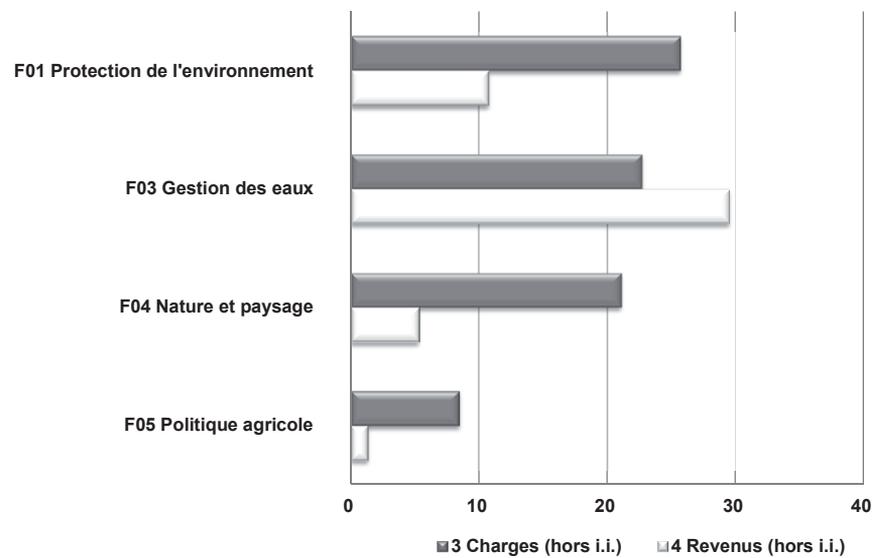


F Environnement

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants :

- **Protection de l'environnement** : soit tous les enjeux liés à la protection de l'air, la protection contre le bruit et les rayonnements, la protection des sols, la protection des eaux souterraines, la gestion des déchets, les sites contaminés, les substances dangereuses dans l'environnement bâti et les risques majeurs, ainsi qu'aux études d'impact et évaluations environnementales ;
- **Gestion des eaux** : soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues (environnement bleu) ;
- **Nature et paysage** : soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert) ;
- **Politique agricole** : soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Concernant la **protection de l'environnement**, le concept cantonal « Environnement 2030 » adopté par le Grand Conseil en janvier 2016 dispose des bases d'une politique coordonnée de l'environnement.

Deux ans après le démarrage du programme GEothermie 2020, les premiers résultats de la prospection montrent une géologie favorable à faible, moyenne et grande profondeur. Les premiers forages-pilotes concrets à faible profondeur ont été effectués en 2016. Un monitoring sismique a également été déployé sur le territoire. Parallèlement, le projet de loi sur les ressources du sous-sol (PL 11921) a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

Dans le but d'améliorer le taux de recyclage des déchets du canton, une opération a démarré en automne 2016 en collaboration avec les communes, visant la distribution aux ménages genevois de 130'000 kits de tri, composés d'un bac aéré et d'un rouleau de sacs compostables. Les échanges avec les représentants de la grande distribution ont permis de supprimer les sacs plastiques pour les déchets verts et de les remplacer par des sacs compostables.

Dans le cadre du projet sur l'électromobilité, qui a pour objectif de faire en sorte que 10 % des véhicules immatriculés à Genève à l'horizon 2030 soient à propulsion électrique, le second volet de l'étude, finalisé en 2016, a identifié une douzaine de mesures incitatives, notamment dans le domaine de la fiscalité et du stationnement. En collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) et la Fondation des Parkings (FdP), une première borne de recharge électrique en surface a été installée au P+R de Bernex, permettant d'alimenter simultanément 4 véhicules. Plus d'une centaine de places de stationnement seront équipées d'ici 2018 par les SIG, la FdP et les communes.

Concernant la réalisation de quartiers à haute performance environnementale, la priorité a été mise en 2016, tout comme en 2015, sur la prévention des accidents majeurs, en coordination avec l'office de l'urbanisme.

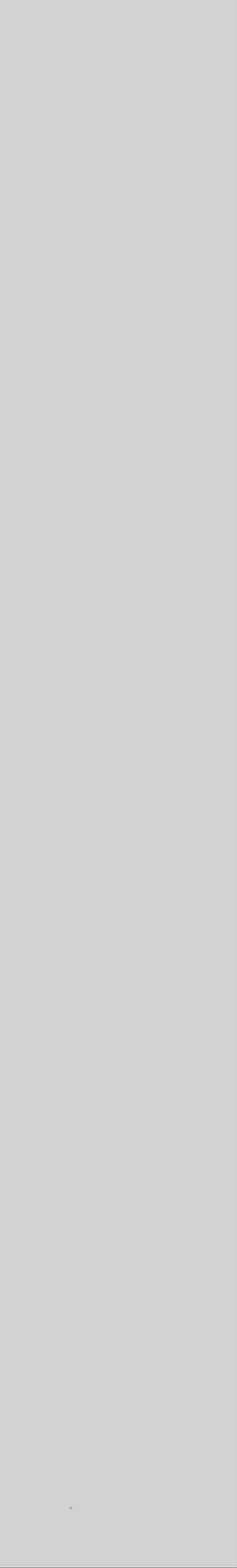
En ce qui concerne la **gestion des eaux**, les grandes planifications étant en grande partie terminées avec l'acceptation des 2 derniers Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) par le Conseil d'Etat en 2016, la priorité est aujourd'hui à la mise en œuvre des plans d'actions avec les partenaires, dont SIG et les communes (140 dossiers portant sur un montant de 50 millions F pour le Fonds intercommunal d'assainissement).

Avec le travail réalisé en amont au sein des filières professionnelles, la protection des eaux permet une amélioration globale, mais lente des cours d'eaux. Les micropolluants et les variations de débits (crues ou sécheresses) sont les deux sujets de vigilance sur lesquels sont orientés les suivis et les mesures. Les premières décisions d'assainissement des ouvrages hydroélectriques concernant la migration des poissons ont été communiquées aux exploitants en 2016.

En plus de l'avancée régulière des actions de renaturation - 3,4 kilomètres cumulés de berges ont été réaménagés et la 3^{ème} étape de renaturation de l'Aire a été inaugurée en juin 2016 - l'accent est mis sur l'accueil du public sur les rives des milieux aquatiques. Un projet de sécurisation de la baignade au Rhône ainsi que le projet de plage publique aux Eaux-Vives ont été déposés en 2016 en vue de réalisations sur le terrain en 2017.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de l'établissement d'une stratégie cantonale de la biodiversité, les trois grands thèmes de la Loi sur la biodiversité – nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature – ont fait l'objet de nombreux projets et actions mis en œuvre en coordination avec les acteurs concernés. En ce qui concerne la gestion des écosystèmes et des espèces, les plans permettant de fixer leur maintien ou leur amélioration se réalisent progressivement d'année en année. Par ailleurs, plusieurs réalisations saisonnières ou durables, augmentant l'offre d'accueil de la population pour la pratique des activités nautiques et de randonnée, ont été inaugurées pendant l'année 2016.

La **politique agricole** a eu pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, notamment en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vise également à améliorer la capacité de production des entreprises par des mesures d'adaptation structurelle (Projet de développement régional - PDR et crédits d'investissement) ainsi que promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs ont été poursuivis notamment par la mise en œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.



F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	25'655'413	8'749'355	51.8%	16'906'058	18'168'052
30 Charges de personnel	12'385'565	-378'263	-3.0%	12'763'828	12'589'627
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	12'245'240	9'082'374	287.2%	3'162'866	4'462'442
33 Amortissements du patrimoine administratif	671'963	-67'820	-9.2%	739'783	702'283
36 Charges de transfert	311'658	106'183	51.7%	205'475	392'676
39 Imputations internes	40'986	6'879	20.2%	34'107	21'024
REVENUS	10'709'664	8'568'126	400.1%	2'141'538	4'642'218
42 Taxes	1'182'905	-367'689	-23.7%	1'550'594	1'277'925
43 Revenus divers	9'699'047	9'699'047	-	-	2'757'158
46 Revenus de transferts	-172'288	-763'232	-129.2%	590'944	607'135
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'945'749	-181'228	1.2%	-14'764'521	-13'525'834
<i>Coût d'état-major</i>	-385'717	112'245	-22.5%	-497'962	-390'914
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'926'190	-271'115	10.2%	-2'655'075	-2'946'713
COÛT COMPLET	-18'257'656	-340'098	1.9%	-17'917'558	-16'863'461

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	80.77	-6.14	-7.06%	86.91	85.17
<i>ETP fixes</i>	71.12	-2.09	-2.85%	73.21	72.36
<i>ETP auxiliaires</i>	0.45	-2.05	-82.00%	2.50	3.22
<i>ETP agents spécialisés</i>	9.20	-2.00	-17.86%	11.20	9.60

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air

F01 Protection de l'environnement (suite)

- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Le programme GEothermie 2020 a été poursuivi avec succès en 2016 (www.geothermie.ch). Les premiers forages pilotes concrets à faible profondeur ont été effectués et un monitoring sismique a été déployé sur le territoire. Parallèlement, le projet de loi sur les ressources du sous-sol a été adopté par le Conseil d'Etat et remis au Grand Conseil.

En matière de recyclage des déchets de cuisine, le canton, en étroite collaboration avec les communes, a entamé la distribution aux ménages genevois de 130 000 kits de tri composés d'un bac aéré et d'un rouleau de sacs compostables. Avec la fin depuis 2016 des tolérances communales pour la levée gratuite des déchets urbains des entreprises, la collecte des déchets de cuisine devrait permettre d'atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains en 2017.

Autres projets d'importance stratégique

Concernant la pollution de l'air, le canton a finalisé le second volet de l'étude sur l'électromobilité. Une douzaine de mesures incitatives, notamment dans le domaine de la fiscalité et du stationnement ont été identifiées. En collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) et la Fondation des parkings (FdP), une borne de recharge électrique en surface a été inaugurée au P+R Bernex. Plus d'une centaine de places de stationnement sera équipée d'ici 2018 par les SIG, la FdP et les communes.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart trouve son origine principalement dans la constitution d'une nouvelle provision liée au site contaminé "Gravière de Verney" (écart d'estimation: + 9 099 713 F). A noter que les reprises de provisions sont enregistrées sur la nature 43.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

36 - Charges de transfert :

Les redevances liées aux gravières ont été plus importantes suite à une adaptation du Règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (L 3 10.03 RGEA), notamment de la quote part des revenus aux communes révisée à la hausse ainsi que d'un changement de méthode de calcul du prix par m3 de matériaux minéraux remblayés (écart d'estimation: + 146 542 F). Le produit de ces redevances figure sous la nature 42.

La participation au financement intercantonal de l'exploitation du laboratoire régional Ouest mis en place pour couvrir les besoins d'analyse en cas d'événements de type biologiques a été reprise par la Ville de Genève (écart d'estimation: - 40 000 F).

42 - Taxes :

L'écart sous cette nature s'explique principalement par des revenus non réalisés en raison du report à 2017 de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les émoluments des chaudières de basse puissance (écart d'estimation: - 230 000 F) ainsi que des émoluments d'installations de chauffage de puissance supérieure à 1 000 kW inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 111 466 F).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Les revenus liés à la redevance sur les gravières, dont la redistribution aux communes figure sous la rubrique 36, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 107 961 F).

Sous-estimation au budget des indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances (écart d'estimation: + 183 817 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature s'explique par une révision à la baisse de provisions liées aux coûts d'assainissement de sites contaminés, notamment celui de Châtillon qui a été reclassé en site non contaminé suite à une consultation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) (écart d'estimation: + 9 642 857 F).

46 - Revenus de transferts :

Contributions fédérales à l'assainissement de sites contaminés inférieures au budget en raison d'une diminution des provisions (écart d'estimation: - 763 232 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	97% / 74%	103% / 92%	107% / 84%	100% / 90%	2020
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	67%	80%	63%	85%	2017
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/D	48%	N/D	55%	2020
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	75%	80%	100%	80%	2020
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	66%	67%	51%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. En 2016, l'objectif annuel et la cible à long terme ont été atteints sur le plan des concentrations d'ozone et de particules fines avec des concentrations moyennes en baisse sensible, notamment pour les PM10.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 2.1 : L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en œuvre des bases légales cantonales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti » 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis avec une pondération de 50% chacun. Le nombre de chantiers conformes à la législation est stable depuis 2014 (environ 2/3 de conformité). L'année 2016 a été marquée au mois de janvier par le départ à la retraite de l'unique inspecteur en activité ainsi que par l'engagement d'une nouvelle inspectrice en avril. Pour ces raisons, le nombre de contrôles réalisés en 2016 a été de 56, soit inférieur à l'objectif annuel de 100. A contrario, le nombre de contrôles de l'attestation substances dangereuses fournies avec les dossiers d'autorisation de construire a largement augmenté : 136 contrôles avec environ 90% de documents conformes (informations fournies par les requérants en adéquation avec le contenu du diagnostic avant travaux).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après plusieurs années de progression continue, la tendance s'oriente plutôt vers une progression plus lente. Les résultats 2016 seront disponibles courant 2017. Le taux atteint en 2015 pour cet indicateur est de 46.2%.

Indicateur 4.1 : En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration. Sur quatre jugements rendus en 2016, trois causes ont été gagnées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de 1998. La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement. L'objectif 2016 est quasiment atteint en matière de validation des projets d'assainissement contre le bruit routier par la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit routier (PRASSOB). La cible à long terme est maintenue à 100% en 2018 sur la base du critère légal de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	23'041'760	-537'563	-2.3%	23'579'323	23'477'916
30 Charges de personnel	10'555'569	-518'880	-4.7%	11'074'449	10'325'462
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'721'395	-565'298	-6.8%	8'286'693	8'464'972
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'179'115	253'648	27.4%	925'467	945'804
36 Charges de transfert	3'167'247	-77'255	-2.4%	3'244'502	3'120'543
37 Subventions à redistribuer	371'189	371'189	-	-	585'574
39 Imputations internes	47'245	-967	-2.0%	48'212	35'562
REVENUS	29'788'132	-3'015'966	-9.2%	32'804'098	29'680'131
41 Patentes et concessions	14'700'169	-1'358'646	-8.5%	16'058'815	15'076'793
42 Taxes	8'281'756	-1'530'629	-15.6%	9'812'385	7'015'849
43 Revenus divers	4'000'000	0	0.0%	4'000'000	4'000'000
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'360'019	-497'879	-17.4%	2'857'898	2'926'915
47 Subventions à redistribuer	371'189	371'189	-	-	585'574
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'746'372	-2'478'402	-26.9%	9'224'774	6'202'215
<i>Coût d'état-major</i>	-328'727	103'326	-23.9%	-432'053	-320'611
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'762'706	254'793	-12.6%	-2'017'499	-2'013'756
COÛT COMPLET	4'654'939	-2'120'283	-31.3%	6'775'222	3'867'849

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	71.33	-3.47	-4.64%	74.80	69.54
<i>ETP fixes</i>	68.83	-3.97	-5.45%	72.80	67.54
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.50	-	-	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er

F03 Gestion des eaux (suite)

juin 2011 ;

- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Avec l'approbation par le Conseil d'Etat des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) des secteurs "Lac Rive gauche" et "Lac Rive droite", les 6 PREE du canton sont maintenant terminés, et la loi de bouclage du financement y relatif a été votée par le Grand Conseil.

La plupart des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) des communes étant également terminés, la DGEau initie et suit maintenant la réalisation des actions prévues dans ces outils de planification. L'accent a été mis sur les bassins versants de la Seymaz et sur le secteur Aire-Drize où des plans d'actions détaillés ont été élaborés. Par ailleurs, des images directrices ou schémas directeurs de gestion et d'évacuation des eaux sont systématiquement réalisés dans le cadre des projets d'aménagement du territoire afin d'être en phase avec les documents de planification.

Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), institué en janvier 2015, a connu une deuxième année de fonctionnement très chargée : plus de 140 dossiers ont été examinés par le Conseil du FIA qui engendreront des travaux pour un montant total d'environ 50 000 000 F d'investissement. Les recettes et les charges du FIA s'équilibreront comme prévu au cours des 5 prochaines années.

La loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance ont été modifiées en 2011 de sorte qu'il incombe désormais aux cantons d'établir une planification des assainissements dans les domaines des éclusées, de la migration piscicole et du charriage ainsi que de la revitalisation des cours d'eau. Les premières décisions ont été prises durant 2016 initiant ainsi le processus d'assainissement en permettant en particulier aux exploitants soumis à ces décisions de prétendre aux subventions prévues par le droit fédéral.

Concernant le projet de remise à ciel ouvert de l'Aire et la Drize dans le secteur PAV, une étude de faisabilité a été réalisée et présentée aux différentes instances dirigeantes du projet. Ces éléments ont été intégrés dans les différents PLQ en cours d'élaboration.

Pour la protection de la ville de Genève contre les inondations, une organisation générale du projet entre la ville de Genève et le Canton, ainsi qu'un découpage en lots ont été réalisés et approuvés.

La 3ème étape de renaturation de l'Aire (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se sont terminés en 2016. Le projet a reçu le prix Hochparterre 2015 décerné à Zürich dans la catégorie paysage. La loi est en cours de bouclage.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, la modification de zones a été validée et adoptée au cours de l'été 2016. Ceci a permis la dépose d'une demande d'autorisation de construire en automne 2016. Ainsi le 5 janvier 2017, l'autorisation de construire a été délivrée. Courant 2016, il a été décidé de débiter la rédaction des appels d'offres pour un gain de temps sur 2017. Le chantier devrait débiter en septembre 2017.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

F03 Gestion des eaux (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Des travaux de renaturation n'ont pas pu être exécutés concernant le ruisseau de Pralie (autorisations manquantes) ainsi que la pose de souches dans l'Allondon moins importante que prévue pour des raisons techniques (écart d'estimation: - 872 152 F). En revanche, d'autres mandats, notamment l'aménagement du quai de Coligny, ont été lancés (écart d'estimation: + 288 951 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

La subvention en faveur de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a été légèrement inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 31 316 F).

La participation en faveur de l'Office fédéral de l'énergie en lien avec la part fédérale à la redevance hydraulique s'est avérée inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 1 133 F), de même que celle octroyée à SIG pour le barrage du Seujet (écart d'estimation: - 4 700 F).

Les charges d'amortissements des subventions d'investissement sont en baisse (écart d'estimation: - 33 334 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

Les revenus liés aux redevances sur le captage des eaux souterraines et à des fins de production d'eau potable sont surévalués au budget en raison d'une tarification des redevances du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (RUESS) qui n'a pas été adaptée en conséquence (écart d'estimation: - 1 286 205 F).

La redevance hydraulique des barrages de Verbois, Chancy Pougny et du Seujet, facturée selon le relevé 2015, est légèrement inférieure au budget (écart d'estimation: - 87 300 F).

42 - Taxes :

Suite à une recommandation du Service de l'audit interne (SAI), une convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Celle-ci a introduit une planification basée sur une meilleure prévisibilité budgétaire. La baisse des recettes est une conséquence directe des réductions d'effectifs et des budgets de fonctionnement (écart d'estimation: - 1 333 797 F).

En 2016, aucune subvention n'a été perçue dans le cadre des contrats de rivières (écart d'estimation: - 300 000 F).

Excédent de revenus liés à des prestations facturées au Fonds intercommunal d'assainissement au coût complet (écart d'estimation: + 76 415 F).

46 - Revenus de transferts :

Les subventions accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation et d'aménagement des cours d'eaux (ouvrages de protection et données de base sur les dangers) ont été supérieures aux prévisions (écart d'estimation: + 478 920 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a perçu de la Confédération des subventions à redistribuer non prévues au budget dans le cadre de travaux en lien avec le Plan général d'évacuation des eaux (écart d'estimation: + 371 189 F).

Un montant identique sur la nature de charges 37 vient compenser cet écart.

F03 Gestion des eaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBGN) de bon à très bon	Qualité	47%	45%	44%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	90%	91%	90%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	3.8%	4%	4.5%	2%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	11'960 mètres	11510 mètres	9210 mètres	17'000 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	70%	67%	54%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau. Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement et sa progression à long terme dépend essentiellement des travaux de renaturation des rivières. En 2016, l'objectif écologique de l'ordonnance sur la protection des eaux a été atteint. Les résultats positifs obtenus sur l'Aire et la Drize expliquent la progression plus importante que prévue.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible. L'avancement des travaux de séparation des eaux dépend des communes (élaboration des projets techniques et processus budgétaire). Certains travaux planifiés en 2016 ont pris du retard.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible. Les mesures de protection contre les crues, les travaux de renaturation des cours d'eau ainsi que l'amélioration de la connaissance des dangers ont permis en 2016 d'augmenter encore le taux de protection contre le risque d'inondation des zones à bâtir du canton.

Indicateur 4.1 : A fin 2016, 11'960 mètres linéaires de berges de rivières ont été renaturées sur le programme 2014-2018 soit 70% du programme total. A noter que 650 mètres linéaires de berges non prévues dans le programme initial ont également été renaturées (Vésenaz, Confusius, Bois Maillart, Canal de Versoix). Pour 2017, la cible est fixée à 2'050 mètres linéaires de berges supplémentaires renaturées (total: 14'010 mètres linéaires soit 82% du programme). A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf 4.2).

Indicateur 4.2 : A fin 2016, le 70% de la cible inscrite au programme 2014-2018 a été réalisé, soit 11'960 mètres linéaires de berges revitalisés.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	22'625'650	-638'107	-2.7%	23'263'757	23'803'319
30 Charges de personnel	10'467'940	-464'496	-4.2%	10'932'436	10'885'337
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'529'229	-280'640	-4.1%	6'809'869	6'855'300
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'454'376	255'282	8.0%	3'199'094	3'207'409
36 Charges de transfert	567'654	-213'952	-27.4%	781'606	693'926
37 Subventions à redistribuer	1'334'697	87'947	7.1%	1'246'750	1'983'112
39 Imputations internes	271'754	-22'248	-7.6%	294'002	178'234
REVENUS	6'850'641	-1'123'564	-14.1%	7'974'205	7'889'883
41 Patentes et concessions	1'033'298	13'298	1.3%	1'020'000	986'365
42 Taxes	3'987'574	-196'358	-4.7%	4'183'932	4'377'002
43 Revenus divers	152'744	-402'156	-72.5%	554'900	123'183
44 Revenus financiers	32'489	-26'511	-44.9%	59'000	36'031
46 Revenus de transferts	93'080	-509'543	-84.6%	602'623	41'305
47 Subventions à redistribuer	1'334'697	87'947	7.1%	1'246'750	1'983'112
49 Imputations internes	216'757	-90'243	-29.4%	307'000	342'885
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'775'009	-485'456	3.2%	-15'289'553	-15'913'436
<i>Coût d'état-major</i>	-325'998	100'515	-23.6%	-426'513	-337'995
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'986'385	-209'224	7.5%	-2'777'161	-2'930'573
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-17'932	-3'432	23.7%	-14'500	-10'493
COÛT COMPLET	-19'105'324	-597'597	3.2%	-18'507'727	-19'192'497

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	72.93	-6.07	-7.68%	79.00	74.84
<i>ETP fixes</i>	70.43	-5.77	-7.57%	76.20	71.24
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.50	-	-	0.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	-0.80	-28.57%	2.80	2.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, ainsi que leur intégration à d'autres politiques sectorielles/programmes, tels que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact).

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);

F04 Nature et paysage (suite)

- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) et la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Les 3 thèmes de la Loi sur la biodiversité - nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature - font partie des actions prioritaires de la législation et sont l'objet d'une coordination entre les acteurs et d'une mise en œuvre qui correspond aux objectifs fixés dans les planifications.

Corridors biologiques

Le quatrième contrat corridor transfrontalier a été signé en mai 2016 à Gex. Parmi les nombreuses mesures accomplies sur le territoire genevois, relevons la création de zones humides favorables au déplacement des batraciens sur le site de Miolan, ainsi que les expositions fixes "Les corridors de l'amour" et "Sacré cerf" qui ont été installées durant l'été au Muséum d'histoire naturelle, faisant partie du volet des animations visant à mieux faire connaître les enjeux des corridors à la population.

Nature en ville et paysage

Le rôle du paysage et de la nature pour accompagner la densification urbaine a été mis en lumière à l'occasion de la Fête au Parc des Franchises, démontrant ainsi que des actions participatives telles que les potagers urbains facilitent l'acceptation des changements et apportent plus de qualité de vie en ville.

Les réalisations suivantes ont également pu être abouties: La Promenade des Lucanes, inaugurée à Thônex, les travaux de requalification du Parc des Falaises à Chêne-Bougeries, ainsi qu'un inventaire de la biodiversité urbaine fournissant des premiers résultats concrets à savoir la caractérisation de la biodiversité d'un quartier, une parcelle ou une commune. Cette approche pragmatique permettra entre autre de prioriser les actions de promotion de la nature en ville.

Par ailleurs, une étude pluridisciplinaire sur les toitures végétalisées a été menée à bien; cette étude fait la synthèse des enjeux de biodiversité, de gestion des eaux et de production énergétique.

Activités de plein air et accueil dans les milieux naturels

L'esplanade du Jet d'eau a été inaugurée en juin 2016. Cet ouvrage comprend une passerelle mobile, unique en son genre, qui se transforme en escaliers pour permettre aux bateaux de pêche de franchir le "Goléron" ou s'aplatit complètement pour laisser l'accès de plain-pied au Jet d'eau, aux fauteuils roulants et aux poussettes, grâce à un ponton en chêne genevois local, bordé de bancs.

Dans les milieux naturels, les réalisations sont déclinées sous le nouveau slogan "Genève un canton de nature Bienvenue !".

F04 Nature et paysage (suite)

Concernant la gestion des ouvrages d'accueil du public dans les milieux naturels, un inventaire en a dénombré 200, tels que ponts, passerelles et ouvrages de sécurité. Notons que 2 passerelles ont été réalisées en chêne genevois, le long de sentiers à Chancy.

Sensibilisation et animations sur le terrain

Après un accent mis sur la forêt, les thèmes concernant la présentation des milieux aquatiques ont été renforcés à l'occasion notamment de la présentation à la population des tronçons de cours d'eau renaturés, en 2016.

La coordination entre les divers acteurs de la sensibilisation nature et biodiversité s'est poursuivie pour sa troisième année consécutive.

Autres projets d'importance stratégique

En ce qui concerne la gestion des écosystèmes et des espèces, la progression du degré de réalisation se poursuit progressivement d'année en année et permet de maintenir un bon niveau qualitatif des habitats naturels par des mesures d'entretien ciblées favorables à la diversité des espèces.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette nature s'explique principalement par des mandats moins importants que prévus (écart d'estimation: - 393 289 F) et des frais d'entretien d'équipements des espaces publics en hausse (écart d'estimation: + 85 779 F) .

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Le déploiement de mesures de prévention telles que le clôturage des vignobles et autres cultures sensibles, la régulation des sangliers ainsi que les installations d'effarouchement des corvidés et pigeons ont eu pour effet une baisse des demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune (écart d'estimation: - 213 952 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

La hausse des revenus d'émoluments (écart d'estimation: + 74 390 F) a été partiellement compensée par une baisse du produit des permis de pêche en raison d'un été particulièrement sec et peu favorable à la pêche (écart d'estimation: - 61 092 F).

42 - Taxes :

L'essentiel de la baisse constatée provient des revenus liés à la vente de gibier et de bois de chauffage (écart d'estimation: - 199 307 F). Concernant le bois de chauffage, l'écart s'explique par le transfert en 2016 d'une partie de la gestion des forêts à des associations forestières de la rive droite.

43 - Revenus divers :

Moins d'activation de charges de personnel en raison du report de projets d'investissement en lien avec les infrastructures portuaires (écart d'estimation: - 426 658 F).

46 - Revenus de transferts :

Les revenus issus des prestations réalisées dans le cadre des conventions programmes RPT 2016-2019 ont été surévalués au budget (écart d'estimation: - 509 543 F). La part de subventions redistribuées figure sous la nature 47.

47 - Subventions à redistribuer :

L'écart sur cette nature provient de la répartition des revenus de la Confédération issus des conventions programmes

F04 Nature et paysage (suite)

RPT 2016-2019 dont une part n'est pas redistribuée. Cette dernière est enregistrée sous la nature 46 (écart d'estimation: + 87 947 F). Le budget 2018 sera adapté en conséquence.

49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 86 893 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	70%	95%	62%	95%	2019
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	75%	75%	2019
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	52%	65%	52%	60%	2019
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	42	45	40	66	2019
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2019
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%	85%	80%	90%	2019
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	89%	2019
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40%	41%	2019

Commentaires

Quelques définitions:

Biodiversité : les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).

F04 Nature et paysage (suite)

Gestion durable : *les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.*

Indicateur 1.1 : La consultation du plan de gestion de l'Allondon n'est pas encore entièrement terminée mais devrait l'être en 2017, ce qui stabilisera l'évolution de l'indicateur. Pour une partie des réserves naturelles (deux sites), il n'est pas prévu de réaliser de plan de gestion.

Indicateur 1.2 : Pas de fluctuation en 2016, maintien des acquis.

Indicateur 1.3 : Les plans d'entretien sont toujours en cours d'étude. Le retard est dû à des diminutions de ressources (-0.5 ETP) et au développement nécessaire d'une application informatique.

Indicateur 2.1 : Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 53) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 53 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. Trois plans d'actions prévus en 2016 n'aboutiront qu'en 2017.

Indicateur 2.2 : Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. En 2016, l'objectif est atteint mais les actions de terrain se poursuivent afin d'assurer la pérennité des espèces.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice de plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1. Deux résultats expliquent l'écart défavorable: l'écrevisse à patte rouge a disparu de son dernier site cantonal et la laineuse du prunellier (papillon de nuit) est au bord de l'extinction.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal. Indicateur stable depuis des années, seule la gestion de l'omble chevalier est insatisfaisante mais c'est un problème lémanique sans réponse actuellement.

Indicateur 5.1 : Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton. Le taux est resté stable en 2016 à défaut de nouveau projet. A noter qu'il n'y a pas eu d'augmentation de revêtement impropre à la marche.



F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	29'957'294	-650'221	-2.1%	30'607'515	29'347'419
30 Charges de personnel	3'884'572	215'904	5.9%	3'668'668	3'725'681
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	879'122	-39'732	-4.3%	918'854	982'458
33 Amortissements du patrimoine administratif	37'060	5'392	17.0%	31'668	35'487
36 Charges de transfert	3'614'627	-781'997	-17.8%	4'396'624	3'630'569
37 Subventions à redistribuer	21'511'509	-54'291	-0.3%	21'565'800	20'942'827
39 Imputations internes	30'403	4'502	17.4%	25'901	30'397
REVENUS	22'976'957	-1'982'115	-7.9%	24'959'072	22'815'877
42 Taxes	1'176'204	-1'988'368	-62.8%	3'164'572	1'630'145
43 Revenus divers	39'831	36'831	1'227.7%	3'000	3'553
46 Revenus de transferts	110'618	19'118	20.9%	91'500	102'866
47 Subventions à redistribuer	21'511'509	-54'291	-0.3%	21'565'800	20'942'827
49 Imputations internes	138'795	4'595	3.4%	134'200	136'485
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'980'337	-1'331'894	23.6%	-5'648'443	-6'531'541
<i>Coût d'état-major</i>	-120'975	22'153	-15.5%	-143'128	-115'684
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'424'826	-337'197	31.0%	-1'087'629	-1'252'075
COÛT COMPLET	-8'526'138	-1'646'939	23.9%	-6'879'199	-7'899'301

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	25.42	1.70	7.17%	23.72	23.43
<i>ETP fixes</i>	23.92	0.20	0.84%	23.72	22.63
<i>ETP auxiliaires</i>	0.70	0.70	-	-	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	0.80	-	-	0.80

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productive, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

La sauvegarde de la zone agricole, et plus particulièrement de la surface agricole utile, a été l'objet de nombreuses discussions, notamment en rapport avec la gestion toujours plus complexe du quota de surface d'assolement (exigence fédérale) et de l'émergence de nouveaux projets constructifs consommateurs de terres agricoles (par exemple: projet de traversée du Lac et ses ramifications).

Concernant les moyens destinés à la préservation des ressources naturelles, la majeure partie de celles-ci a été allouée à l'aide à la reconversion à l'agriculture biologique et à un projet intercantonal d'amélioration des systèmes de production arboricole.

Durant l'année écoulée, l'octroi des crédits d'investissements aura permis de soutenir de nombreuses initiatives innovantes en matière d'équipements agricoles, de l'achat de sarcluses équipées de caméras à l'installation d'étiqueteuses et d'emballeuses pour répondre aux exigences nouvelles de la grande distribution. L'appui au développement de la filière avicole se poursuit par ailleurs, grâce au soutien de l'échelon de production des farines pour répondre à la demande croissante issue des nouveaux élevages de volailles semi-fermières implantés récemment dans le canton.

Autres projets d'importance stratégique

Le suivi et le contrôle des organismes réglementés (organismes envahissants, de quarantaines et émergents) constituent une source de préoccupation grandissante. Organisme de quarantaine grave, la Flavescence dorée est apparue dans la région viticole de Fully, en Valais.

Un groupe de travail chargé de faire le point sur l'utilisation des pesticides en agriculture à Genève a été créé. Il regroupe toutes les entités concernées de l'Etat de Genève mais également les associations professionnelles agricoles.

La marque de garantie Genève Région - Terre Avenir continue son développement et représente un bon levier de diversification de la production agricole. Le contrat de prestations de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) 2017-2020 prévoit notamment de développer la présence de produits locaux dans la restauration.

La croissance des restaurants collectifs publics et privés qui s'engagent à proposer 2-3 produits certifiés dans leurs offres journalières se poursuit pour atteindre 319 établissements.

La réforme de la politique agricole (PA 2014-2017) se déploie désormais pleinement avec un accroissement significatif des prestations en matière de biodiversité, de qualité du paysage et d'utilisation efficiente des ressources. Ces prestations, appelées à se développer encore dans un avenir proche, compensent l'abandon progressif du soutien accordé selon la grandeur des exploitations et le nombre d'animaux détenus sur ces dernières. L'usage généralisé de l'internet est aujourd'hui parfaitement intégré.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

F05 Politique agricole (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'essentiel de l'écart s'explique par des achats moindres que prévus de fournitures, matériel d'exploitation et imprimés (écart d'estimation: - 32 448 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Moins de subventions versées pour la lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs car les mesures de lutte n'ont pas nécessité de procéder à des indemnités majeures en raison de destructions de plantes (écart d'estimation: - 8 137 F).

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles sont inférieures aux prévisions en raison du retard d'exécution sur des projets dont les maîtres d'ouvrages sont des exploitants agricoles (écart d'estimation: - 57 678 F).

Dans le cadre de la politique agricole 2014-2017, la Confédération prend dorénavant en charge des mesures agro-environnementales qui relevaient auparavant du budget cantonal (écart d'estimation: - 55 072 F).

Les demandes de subventions en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 22 039 F).

En application des principes comptables en vigueur à l'Etat de Genève, les flux financiers liés aux fonds viti-vinicoles et de promotion agricole sont désormais enregistrés directement au bilan, générant ainsi un écart imprévu aux comptes (écart d'estimation: - 706 266 F).

Selon la décision du Conseil d'Etat, les subventions des établissements subventionnés soumis à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) ont été réduites (écart d'estimation: - 31 225 F).

Les amortissements liés aux subventions d'investissement inscrits au budget ont été sous-estimés (écart d'estimation: + 98 420 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Les paiements directs redistribués aux agriculteurs se sont avérés inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 54 292 F).

42 - Taxes :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Ces dernières étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (écart d'estimation: - 1 051 038 F).

La diminution des taxes de compensation agricole résulte des travaux ayant un impact sur la surface agricole utile, en baisse sur l'année écoulée (écart d'estimation: - 215 840 F).

En application des principes comptables en vigueur à l'Etat de Genève, les flux financiers liés aux fonds viti-vinicoles et de promotion agricole sont désormais enregistrés directement au bilan, générant ainsi un écart imprévu aux comptes (écart d'estimation: - 709 000 F).

Les émoluments sont supérieurs aux prévisions en raison essentiellement d'un accroissement des demandes d'analyses de vins (écart d'estimation: + 19 015 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

F05 Politique agricole (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	357	345	347	355	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	45%	45.8%	45.8%	44.6%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	0	≤1 %	0%	< 1%	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	46.26%	14%	25.75%	35%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le nombre d'entreprises certifiées - de production, de transformation et de distribution - montre une légère croissance pour s'établir à 357. La demande en produits GRTA, notamment par le secteur de la restauration, génère une diversification de la production et un développement de nouvelles infrastructures de production et de transformation.

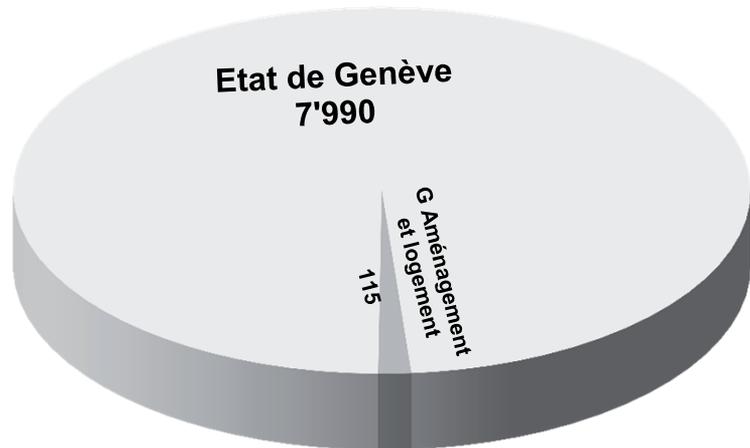
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la Surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. L'observation des pertes de terrain cultivé depuis 2000 montre que les pertes restent conformes à la tendance générale sur le long terme. La SAU devrait représenter ainsi 45% de la surface du canton en 2017.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

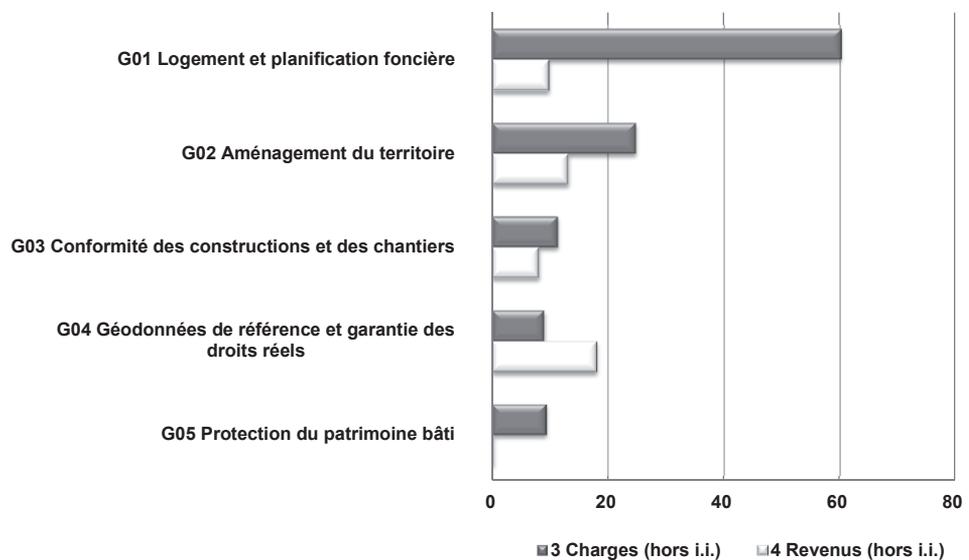
Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique, notamment en augmentant leur biodiversité intrinsèque ou en les intégrant dans un réseau agro-environnemental. Les mesures prises en la matière portent leurs fruits et ont conduit à la création d'un nombre de réseaux supérieur aux attentes.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Répondre à la sévère pénurie de logements qui frappe notre canton constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat durant cette législature. Il s'agit dans le même temps de renforcer la mixité sociale dans les quartiers et d'améliorer la qualité de vie urbaine des habitants. La politique publique G Aménagement et logement s'attache dans ce but à mettre en œuvre le plan directeur cantonal 2030 (PDCn), adopté par la Confédération le 29 avril 2015. Elle nécessite la poursuite de l'intensification des plans localisés de quartier (PLQ) dans l'objectif réaffirmé de la mise à disposition de 2 millions de m² potentiels de surfaces brutes de plancher pour les logements, et autant pour les activités, d'ici la fin de la législature.

Le PDCn offre un potentiel de réalisation de 50'000 logements d'ici 2030 : cet objectif doit s'accompagner d'un cadre renouvelé, garantissant une production qui réponde, notamment par sa qualité et son prix, aux moyens et aux besoins de l'Etat et des habitants. De même, sous l'angle énergétique, il doit répondre aux exigences de la société à 2000 W. Les enseignements et orientations issus des rencontres du logement organisées durant l'hiver 2014-2015 ont permis d'alimenter l'évolution de la politique cantonale du logement dans ce sens.

En sus des efforts de planification, la construction de nouveaux logements nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Une direction des opérations foncières a été créée dans ce but. Par ailleurs, la mise en place de structures de pilotage urbain doit servir, dans les grands périmètres à urbaniser, d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés. L'amélioration de l'efficacité de la gestion foncière et financière des projets en dépend.

Les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se matérialisent ainsi notamment par les actions suivantes :

- suivi des mesures indiquées dans le rapport divers sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 adopté en 2015 ;
- mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 suite à son approbation par la Confédération, en particulier, renforcement de la densité au sein des grands périmètres, densification de secteurs déterminés de la zone villa, accélération des projets de renouvellement urbain ;
- lancement de la mise-à-jour du PDCn 2030 visant à lever les remarques émises par la Confédération ;
- poursuite des grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents), notamment aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Bernex-est, à l'Etang, à Carantec (place et logements), à la Concorde (PDQ), à ZIMEYSAVER (PDZDi et PDZDAM) ;
- poursuite des travaux en vue de la phase d'opérationnalisation au sein du PAV ; accord sur la révision de la loi portant sur les équilibres logements-emplois ;
- adoption de projets relatifs au financement de l'aménagement, notamment fonds de développement urbain et réforme de la taxe d'équipement ;
- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et des études de remplacement du système d'information des autorisations de construire pour permettre un traitement entièrement dématérialisé du processus de délivrance des autorisations. ;
- développement de la numérisation du Registre foncier ; création et tenue d'un cadastre des restrictions de droit public ;
- mise en œuvre, prioritairement dans les grands périmètres d'urbanisation, de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection, permettant d'identifier et de protéger les bâtiments dignes de l'être en amont de la mutation urbaine ;
- adoption par le Conseil d'Etat du PL 12001 clarifiant les rôles respectifs de l'OPS et de la CMNS.
- accord avec la Ville de Genève sur la méthodologie d'analyse des projets de surélévation.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	60'199'578	-4'490'558	-6.9%	64'690'136	63'159'584
30 Charges de personnel	10'440'654	-290'959	-2.7%	10'731'613	10'103'838
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'341'613	1'192'422	103.8%	1'149'191	1'364'925
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'692'715	1'117'023	194.0%	575'692	3'746'392
36 Charges de transfert	45'678'809	-6'462'831	-12.4%	52'141'640	47'896'013
39 Imputations internes	45'787	-46'213	-50.2%	92'000	48'415
REVENUS	9'808'163	-374'541	-3.7%	10'182'704	10'173'286
42 Taxes	8'105'588	-129'367	-1.6%	8'234'955	8'126'455
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-5'500
46 Revenus de transferts	1'702'575	-245'174	-12.6%	1'947'749	2'052'331
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-50'391'415	4'116'017	-7.6%	-54'507'432	-52'986'298
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-610'703</i>	<i>90'161</i>	<i>-12.9%</i>	<i>-700'864</i>	<i>-632'672</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'930'824</i>	<i>-42'695</i>	<i>2.3%</i>	<i>-1'888'129</i>	<i>-1'818'831</i>
COÛT COMPLET	-52'932'943	4'163'483	-7.3%	-57'096'426	-55'437'801

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	77.10	-3.90	-4.81%	81.00	76.90
<i>ETP fixes</i>	<i>76.10</i>	<i>-2.50</i>	<i>-3.18%</i>	<i>78.60</i>	<i>74.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.40</i>	<i>-58.33%</i>	<i>2.40</i>	<i>2.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Logement et planification foncière (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat a saisi le Grand Conseil du RD 1108, le 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030, pour faire suite aux rencontres du logement initiées par la 12e journée du logement du 2 octobre 2014. Ce rapport se décline en quatre axes : organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins actuels en matière de logement et rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique. L'ensemble de ces mesures a été abordé en 2016 avec les partenaires, notamment avec le groupe de suivi de l'accord sur le logement dans un objectif de concertation. Les projets de lois et les modifications des pratiques administratives découlant des 38 mesures seront présentés et feront l'objet de débats en 2017.

Dans ce cadre, l'adoption d'un nouvel article 4A LGZD a été le fil conducteur des discussions, car la version actuelle de cet article prendra fin au 31 juillet 2017. Par ailleurs, le mécanisme relatif à la production de LUP ne répond que partiellement aux objectifs fixés par la loi de 2007, qui vise la constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20 % du parc locatif cantonal, et ne répond pas suffisamment aux besoins de la classe moyenne de la population.

Autres projets d'importance stratégique

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Cette réflexion s'inscrit dans la suite de la création de la direction de la planification et des opérations foncières en 2013. Cette direction est chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition, d'échange de terrains (équipements publics, infrastructures de transport, renaturation, etc.). Le contexte particulier de la mise en œuvre de projets complexes et de grande ampleur, à la hauteur des ambitions de développement consacrées par le plan directeur cantonal approuvé par la Confédération, couplé à la nécessité de renforcer la politique foncière découlant de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), nécessite un renforcement de la coordination et de la collaboration entre les services de l'Etat, notamment entre l'OCLPF et l'office de l'urbanisme, respectivement l'office des bâtiments, qui doit être poursuivi en 2017.

Le service chargé de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) est rattaché à l'OCLPF depuis fin 2014 pour une mise en œuvre cohérente des questions de logement. Le temps de traitement des préavis des requêtes en autorisation de construire a été largement stabilisé. Les ressources supplémentaires de 1.2 ETP accordées au budget de fonctionnement 2017 permettront principalement de renforcer le traitement des infractions, qui est indispensable au respect des objectifs poursuivis par la loi et de l'autorité de l'Etat. En d'autres termes, cela permettra d'avoir une réponse structurellement plus en adéquation avec les missions confiées.

L'initiative 156 qui vise à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété dans les zones de développement en prévoyant que celui qui acquiert un appartement doit en principe l'occuper pendant toute la période de contrôle a été adoptée par le Grand Conseil après avoir été validée par le Tribunal fédéral. Les modifications légales y relatives sont entrées en vigueur le 19 novembre 2016.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014 relatif aux rendements des logements contrôlés, l'OCLPF a défendu sa pratique en soutenant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée. La Chambre administrative de la Cour de Justice a toutefois renvoyé trois affaires à l'OCLPF pour nouvelle décision. Le suivi des procédures relatives à cette problématique est en cours et se poursuivra en 2017.

La loi 11537 du 5 décembre 2014 modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) contenant deux mesures structurelles en lien avec le plan financier quadriennal 2015-2018, a été acceptée par le corps électoral genevois le 28 février 2016. Dès le 1^{er} avril 2016, le montant maximal de la subvention personnalisée a été diminué de 100 F la pièce par an pour le ramener à 1'700 F par pièce par an. Les taux d'effort de la loi ont quant à eux été augmentés de 1 %. Ces mesures ont un impact positif sur les comptes de l'office en 2016, qui se répétera en 2017.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Par ailleurs, les travaux permettant d'atteindre une meilleure synergie entre les allocations de logement et les prestations sociales sous condition de ressources ont été poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU). Les mesures mises en place sont pleinement effectives depuis le 3 novembre 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

L'écart s'explique notamment par le blocage d'un ETP fixe en 2016 et supprimé au budget 2017 dans le cadre de la mesure d'économie des 5% et par une économie réalisée sur les besoins en auxiliaires.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement provient de la dotation de la provision pour débiteurs douteux, principalement sur l'encaissement des surtaxes, qu'il est toujours difficile d'évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les durées de vie de deux actifs ont été revues sur des planifications de démolition générant des amortissements accélérés non prévus au budget.

36 - Charges de transfert

L'écart dans les comptes concerne les subventions au logement accordées aux ménages privés qui regroupent les subventions à la pierre versées aux propriétaires d'immeubles HBM/HLM ainsi que les prestations aux locataires sous forme de subventions personnalisées HM et d'allocations au logement.

La différence sur les subventions à la pierre (- 5'484'493 F) s'explique essentiellement par la conjoncture favorable en matière de taux d'intérêts hypothécaires, qui a pour effet la diminution ou la suppression du taux de subventionnement (- 2'691'193 F). S'ajoutent également les extournes, au moment de la prise des arrêtés définitifs ajustant à la baisse les subventions de manière rétroactive (- 2'283'300 F). Enfin certains dossiers sont mis en exploitation sans subvention alors qu'il en était prévue une au moment de la requête en autorisation de construire (- 510'000 F).

En outre, la baisse globale des prestations fournies aux locataires (- 865'789 F) résulte de la modification des taux d'effort et de l'abaissement du plafond de subvention HM au 1^{er} avril 2016. Les allocations de logements non subventionnés et les subventions personnalisées HM ont baissé (- 1'688'011 F), alors que les allocations de logements subventionnés ont augmenté à la suite de nombreuses mises en location de logements HBM entre fin 2015 et 2016 (+ 822'222 F).

42 - Taxes

L'écart par rapport au budget s'explique principalement par une légère diminution des surtaxes encaissées (- 166'347 F) bien qu'elles soient en hausse de 6% par rapport à l'exercice 2015 suite à la hausse des taux d'effort intervenue au 1^{er} avril 2016 ainsi qu'à certaines diminutions de loyers HBM/HLM.

46 - Revenus de transfert

Les facturations relatives aux remboursements de subventions indues sur l'année ont été moins importantes que prévues.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

En ce qui concerne la première prestation du programme visant à favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées, la proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.1) est publiée pour la première année et n'a pas connu d'évolution haussière au cours de l'exercice écoulé. La fluctuation provient de l'évolution naturelle des cas particuliers de locataires.

La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.2) est en outre en léger recul à

G01 Logement et planification foncière (suite)

la suite de l'augmentation des taux d'effort qui voit la somme totale des subventions personnalisées 2016 tendre vers celle de 2015. Près de 250 logements de type HM ont par ailleurs vu leurs loyers diminués par des décisions de l'office, impactant dans une moindre mesure ce résultat.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 2.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois atteint désormais les 10%, en léger recul par rapport à la planification. Le parc LUP compte, au 31 décembre 2016, 16'140 logements (+3%, +258 unités). Pour rappel, l'objectif de la loi vise un taux de 20%.

Dans ce contexte, les efforts pour parvenir à la constitution d'un parc LUP au taux précité du parc locatif cantonal demeurent toujours importants, bien que les acquisitions foncières (indicateur 3.1) soient en légère diminution par rapport aux objectifs. Douze parcelles ont été acquises (4'558 m²) pour quelque 8.4 millions de francs et un potentiel de 65 logements. (15 parcelles pour 13'526 m² en 2015). Ces diminutions reflètent la réduction des opportunités d'acquisition en zone villa de développement, après une décennie de fortes acquisitions. Corolaire, ces prochaines années devraient être marquées par une prédominance des dotations à la construction dans l'utilisation du Fonds.

L'exercice 2016 a d'ailleurs vu ce dernier être sollicité de manière réduite par rapport aux prévisions (indicateur 3.2), principalement du fait qu'un certains nombres d'engagements prévus seront reportés sur l'exercice 2017.

Enfin, s'agissant du suivi des mesures visant à accélérer les procédures d'autorisation de construire, il est constaté globalement une atteinte des objectifs en matière de délais de préavis, compte tenu de la complexité et de la taille des dossiers traités dans le cadre de la LGZD. Les efforts entrepris depuis bientôt 2 ans, dans le traitement des préavis LDTR, méritent d'être souligné.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	0.63%	≤ 1.5%		≤ 1.5%	2020
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	61.47%	≥ 60%	62.2%	≥ 60%	2020
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	10%	≥ 10.05%	9.88%	≥ 15%	2040
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m ² de terrain, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007), acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP)	Efficience	136'150 m ²	≥ 1 58'650 m ²	134'323 m ²	≥ 150'000 m ²	2017
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007)	Efficacité	333 mios	≥ 349 mios	312 mios	≥ 350 mios	2017
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	92.88%	≥ 90%	89.9%	≥ 80%	2017
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficience	79.7%	≥ 75%		≥ 80%	2017
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	61%	≥ 75%		≥ 80%	2017
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	92.9%	≥ 90%		≥ 95%	2017

Commentaires

Indicateur 1.1: l'article 31 alinéa 4 LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu déterminant dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent du logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible < ou = à 1.5% la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts. La proportion du total des surtaxés (10.42%) reste élevée pour 2016 avec un pourcentage proche des années précédentes (C2015 : 8.278%). Au 31.12.2016, le nombre de foyers surtaxés était de 1'443. L'augmentation s'explique par la hausse des taux d'effort de 1% ainsi que par de nombreuses baisses et stabilisation de loyers. Il est à relever que du point de vue des objectifs de la politique logement, la surtaxe ordinaire ne pose pas de problème singulier car ce mécanisme permet de ramener le taux effort aux valeurs prévues par la loi.

Valeur comparative C2015 : n/a

Indicateur 1.2 : selon l'article 20A RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant maximal de la subvention personnalisée HM. Le nombre de subventions personnalisées HM est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). La proportion des locataires de logements HM bénéficiant d'une subvention HM est globalement stable en moyenne annuelle; les fluctuations observées étant saisonnières. Le nombre moyen de subventions personnalisées versées en 2016 est de 2'489 (2'616 pour le mois de décembre 2016).

Indicateur 2.1: les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation du parc LUP de 0.2% par année. Compte tenu de ce qui précède et sans modification législative, l'objectif visant la constitution d'un parc LUP correspondant à 20% du parc locatif ne pourra manifestement pas être réalisé dans un délai raisonnable. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.1 : cet indicateur traduit la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation des logements d'utilité publique (LUP). Il s'exprime en m² cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible long terme est fixée à 15'000 m²/an, sur la base d'un coût moyen 1'000 F/m² et intègre les modifications induites par la loi L 10460. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Correctif valeur comparative C2015 : conformément à la publication du rapport LUP au 31.12.2015, les m² acquis cumulés à cette date étaient de 131'592 m². Les acquisitions de 2016 (4'558 m²) portent à 136'150 m² les acquisitions cumulées au 31.12.2016.

Indicateur 3.2 : montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 3.3: L'indicateur est exprimé en valeur annuelle. La cible long-terme en valeur cumulée. L'article 4 alinéa 6 de la LUP prévoit que les ressources financières du Fonds LUP sont affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Ce taux est atteint en valeur cumulée.

Indicateur 4.1 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.2 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LGZD et à la LGL. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.3 : cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des APA soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 9 LCI. Ne sont toutefois pas prises en compte les APA traitées dans le cadre d'une infraction à la LDTR.

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	24'890'732	-2'808'491	-10.1%	27'699'223	24'950'904
30 Charges de personnel	14'868'413	-419'314	-2.7%	15'287'727	15'009'503
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'641'225	-2'184'678	-18.5%	11'825'903	9'535'437
33 Amortissements du patrimoine administratif	89'715	17'758	24.7%	71'957	72'269
36 Charges de transfert	136'239	-154'397	-53.1%	290'636	201'239
39 Imputations internes	155'140	-67'860	-30.4%	223'000	132'457
REVENUS	13'068'320	-1'117'094	-7.9%	14'185'414	17'277'677
42 Taxes	350'598	65'184	22.8%	285'414	406'272
43 Revenus divers	717'722	-1'182'278	-62.2%	1'900'000	4'871'405
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'822'412	1'691'397	-12.5%	-13'513'809	-7'673'227
<i>Coût d'état-major</i>	-869'695	128'722	-12.9%	-998'417	-939'851
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'096'221	1'057'396	-33.5%	-3'153'617	-2'820'279
COÛT COMPLET	-14'788'328	2'877'514	-16.3%	-17'665'842	-11'433'356

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	88.45	-7.10	-7.43%	95.55	95.95
<i>ETP fixes</i>	84.65	-4.90	-5.47%	89.55	87.55
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-2.00	-100.00%	2.00	3.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.80	-0.20	-5.00%	4.00	5.40

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Dès l'exercice budgétaire 2015, le programme G02 est complété par une nouvelle prestation G02.02 "Développement des zones industrielles", dévolue à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), entité dorénavant rattachée au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de développement urbain ambitieuse par la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal 2030, approuvé en 2015 par la Confédération, qui fait l'objet d'une première mise à jour dans le but de lever les réserves émises par les autorités fédérales.

Le gouvernement entend intensifier la planification localisée pour enrayer la pénurie de logements. Un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) a été établi pour la législature 2014-2018.

Les actions suivantes ont été conduites en 2016 :

- Le plan directeur cantonal 2030, approuvé le 29 avril 2015 par la Confédération, fait l'objet d'une première mise à jour dont l'enquête publique a été lancée le 2 décembre 2016. Elle a pour objectif de lever les réserves de la Confédération au-delà de 2023 qui sont principalement liées au dimensionnement de la zone à bâtir et à la réduction des emprises sur la zone agricole.
- Des périmètres-tests visant à encourager le développement des logements coopératifs à l'échelle du canton ont été définis dans deux grands projets d'aménagement (Grands-Esserts et Communaux d'Ambilly), ainsi que sur un secteur de Cointrin-Est.
- La question cruciale du financement de l'aménagement a connu deux avancées majeures. Le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a été adopté le 18 mars 2016 par le Grand Conseil. Le FIDU doit aider financièrement les communes qui accueillent de nouveaux logements à réaliser les infrastructures publiques nécessaires (crèches, écoles, espaces publics...). Le fonds, doté de 25 millions par année, déploiera ses premiers effets dès 2017. Le Grand Conseil a également adopté, le 1^{er} septembre 2016, une révision du prélèvement de la taxe d'équipement permettant une utilisation plus efficace du fonds en fonction des besoins réels d'équipement et une gestion intercommunale de celui-ci.
- Le projet Praille Acacias Vernets a franchi deux étapes importantes. Premièrement, l'Etat de Genève et l'équipe d'investisseurs Ensemble, lauréate de l'appel d'offres en juin 2015, ont signé une promesse de droits de superficie (DDP) sur le site de la caserne des Vernets. Deuxièmement, le Conseil d'Etat et les signataires de la Convention du 4 mars 2010 ont formalisé un avenant à ladite convention modifiant la Loi PAV 10788 en augmentant la proportion de nouveaux logements par rapport aux nouveaux emplois et en modifiant la répartition des catégories de logement sur les terrains des collectivités publiques, pour offrir une plus grande mixité sociale. La loi modifiée a été préavisée favorablement par les Conseils municipaux des 3 communes concernées et a été déposée au Grand Conseil début janvier 2017 avec une clause de référendum obligatoire.
- Les trois premières enquêtes publiques de zones réservées ont été lancées en 2016 à Onex, Vernier et Carouge. La zone réservée est un nouveau type de zone créé en 2015 qui vise à refuser à titre conservatoire - pour un délai maximal de cinq ans - une autorisation de construire afin de préserver le potentiel de logements identifiés dans le plan directeur cantonal 2030.
- L'office de l'urbanisme a organisé ou participé à l'ensemble des séances de travail techniques, politiques ou publiques relatives à l'élaboration du protocole de coordination du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Des discussions sont en cours pour définir de nouvelles courbes de bruit qui doivent permettre de répondre aux besoins de développement de l'aéroport tout en limitant les impacts générés sur le territoire, l'environnement et la santé des riverains. Le processus se poursuivra en 2017.
- Un travail important a été effectué dans le développement des outils numériques en lien avec les domaines de l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Le cadastre des restrictions publiques à la propriété foncière (Cad RDPPF <https://ge.ch/terecadastre>) a ainsi été finalisé. Parallèlement à la mise en œuvre de la réforme de la pratique des plans localisés de quartier, un référentiel unique des projets urbains est en cours de finalisation.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

L'écart par rapport au budget s'explique en partie par les règles de gestion plus contraignantes imposées par le Conseil d'Etat sur les charges de personnel de ce programme. De plus, sur les postes fixes vacants à fin décembre, on peut noter celui du directeur général, repourvu en avril 2017, et un poste bloqué car supprimé au budget 2017 afin de participer à l'économie des 5% sur les charges de personnel.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les études ont été moins importantes que prévues : partie d'entre-elles ont été décalées dans le temps ou réalisées en interne.

Par ailleurs, la priorité a été mise sur l'élaboration de la mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) 2030. Le nombre de nouvelles études a donc été limité.

La mise en œuvre de la nouvelle méthode des plans localisés de quartiers (PLQ) se poursuit. Sa finalisation est prévue au printemps 2017.

Les règles imposées par le Conseil d'Etat à l'office de l'urbanisme ont conduit à des réductions plus importantes qu'au budget 2016 aux 12èmes provisoires, basé sur le budget 2015.

36 - Charges de transfert

Aucune subvention n'a été accordée en 2016. Cet écart s'explique pour partie par le report du projet définitif de plan directeur communal (PDCoM) d'une commune sur 2017. Par ailleurs, toutes les communes ayant établi un plan directeur ont 3 ans suivant l'approbation du PDCn par la Confédération pour le réviser (art. 10, al. 9 LaLAT).

42 - Taxes

Les frais cantonaux de gestion prélevés sur les montants encaissés de la taxe d'équipement et des indemnités de l'assurance accident (LAA) ont été supérieurs aux budgets prévus.

43 - Revenus divers

Les revenus provenant de la taxe d'équipement prélevés par la FTI et reversés à l'Etat de Genève ont été moins importants que prévu. Il est très difficile de savoir au moment où les budgets sont établis quels sont les montants qui seront perçus par la FTI, ceux-ci variant significativement d'une année à l'autre.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les quelques 120 projets qui constituent le programme de législature 2014-2018 représentent un potentiel d'environ 2 millions de m² de SBP pour le logement et 2 millions de m² de SBP pour les activités.

En 2016, quelques 15 projets ont atteint leur objectif, libérant ainsi environ 137'000 m² de surface brute de plancher (SBP) pour le logement et 56'000 m² de SBP pour les activités.

Les 15 projets aboutis se répartissent comme suit : 5 PLQ adoptés, 1 abrogation de PLQ et 9 dérogations au PLQ selon l'article 2, alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Depuis le début de la présente législature, 46 projets ont abouti, libérant ainsi un potentiel cumulé d'environ 750'000 m² de SBP pour le logement et de 300'000 m² de SBP pour les activités. Dans le détail, il s'agit de 21 PLQ adoptés pour 520'000 m² de SBP logement (soit 70% des potentiels libérés), 7 concours jugés pour 135'000 m² de SBP logement (soit 18% des potentiels libérés), 16 autres dérogations au PLQ prévues par l'art.2, al. 2 de la LGZD pour plus de 90'000 m² de SBP logement (soit 12% des potentiels libérés), 2 abrogations de PLQ pour 8'100 m² de SBP logement.

L'écart de m² de SBP pour le logement est dû à un report en 2017 de plusieurs projets d'importance, en particulier le PLQ Champ-du-Château à Bellevue, adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017, qui prévoit 26'000 m² SPB de

G02 Aménagement du territoire (suite)

logement et 38'000 m² SPB d'activité.

Le solde de l'écart pour les m² de SPB d'activité est dû au report de plusieurs PDZI, notamment ZIMOGA et ZIBAT, dans l'attente de la modification législative prévoyant la gestion des droits à bâtir en zones de développement d'activités mixtes (ZDAM, PL 11796), qui devrait être soumise au 1^{er} trimestre 2017 au vote du Grand Conseil.

Concernant l'indice d'utilisation du sol (IUS) et l'indice de densité (ID), l'objectif d'atteindre au moins 120% des minimas prévus par le PDCn 2030 et la LGZD est atteint.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						
1.1 Nombre de m ² de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	754'000 m ²	≥ 9 00'000 m ²		≥ 2'000'000 m ²	2018
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m ² de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	291'000 m ²	≥ 8 50'000 m ²		≥ 2'000'000 m ²	2018
3. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
3.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	121%	≥ 1 20%		≥ 120%	2016
3.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	120%	≥ 1 20%		≥ 120%	2016
4. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
4.1 Nombre de m ² de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2014-2018	Efficacité	235'819 m ²	≥ 50'000 m ²		≥ 200'000 m ²	2018
4.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	62'862	≥ 55'000 emplois		≥ 55'000 emplois	2018
4.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	67% PME-PMI	≥ 7 0% de PME-PMI		≥ 70% de PME-PMI	2018

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	14%	<20% en nombre d'emplois		< 20% en nombre d'emplois	2018

Commentaires

Le programme de législature 2014-18 se concentre sur les potentiels adoptés dans les plans localisés de quartier (PLQ) en fixant l'objectif de 2 millions de m² de surface brute de plancher (SBP) de potentiels logements et autant d'activités. Dès lors c'est l'atteinte de cette cible qui doit être mesurée. Une répartition annuelle des dossiers permet d'estimer des jalons annuels intermédiaires. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours pour les délais sur lesquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Enfin, un indicateur qualitatif est introduit par le biais d'un objectif n°3 pour mesurer l'intensification des densités des PLQ adoptés, conformément aux préconisations de la LAT et du PDCn.

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1.01.2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours pour le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

L'écart de m² de SBP pour le logement est dû à un report en 2017 de plusieurs projets d'importance, en particulier le PLQ Champ-du-Château à Bellevue, adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017, qui prévoit 26'000 m² SPB de logement et 38'000 m² SPB d'activité.

Valeurs comparatives : C2015 : 612'000 m²

Indicateur 2.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1.01.2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours pour le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Le solde de l'écart pour les m² de SPB d'activité est dû au report de plusieurs PDZI, notamment ZIMOGA et ZIBAT, dans l'attente de la modification législative prévoyant la gestion des droits à bâtir en zones de développement d'activités mixtes (ZDAM, PL 11796), qui sera soumise au 1er trimestre 2017 au vote du Grand Conseil.

Valeurs comparatives : C2015 : 233'400

Indicateur 3.1 : l'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ actuellement prévus sur l'année 2016 conforme au plancher minimal retenu de 120%.

Valeurs comparatives : C2015 : 160%

Indicateur 3.2 : l'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle. Les 15 projets aboutis en 2016 respectent le plancher minimal retenu de 120%.

Valeurs comparatives : C2015 : 190%

Indicateur 4.1 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles

G02 Aménagement du territoire (suite)

propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Valeurs comparatives : C2015 : 178'366 m2

Indicateur 4.2 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Valeurs comparatives : C2015 : 62'954

Indicateur 4.3: cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les emploient. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

Valeurs comparatives : C2015 : 66%

Indicateur 4.4 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs, classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques), ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Valeurs comparatives : C2015 : 14%

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	11'392'872	-312'149	-2.7%	11'705'021	11'223'121
30 Charges de personnel	10'574'918	-407'049	-3.7%	10'981'967	10'330'365
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	659'980	154'926	30.7%	505'054	724'352
36 Charges de transfert	59'400	-600	-1.0%	60'000	60'000
39 Imputations internes	98'574	-59'426	-37.6%	158'000	108'404
REVENUS	8'145'766	2'699'882	49.6%	5'445'884	6'539'322
42 Taxes	7'996'920	2'586'036	47.8%	5'410'884	6'446'630
43 Revenus divers	3'118	3'118	-	-	1'680
49 Imputations internes	145'729	110'729	316.4%	35'000	91'012
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'247'105	3'012'032	-48.1%	-6'259'137	-4'683'799
<i>Coût d'état-major</i>	-618'557	98'657	-13.8%	-717'214	-646'857
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'821'651	141'949	-7.2%	-1'963'600	-1'983'321
COÛT COMPLET	-5'687'313	3'252'638	-36.4%	-8'939'951	-7'313'977

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	78.60	-6.20	-7.31%	84.80	80.00
<i>ETP fixes</i>	78.60	-4.20	-5.07%	82.80	79.00
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.00	-100.00%	1.00	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-1.00	-100.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires et d'importance stratégique

En 2016, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des nouveaux processus issus des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire sont toujours soutenus.

Pour la procédure accélérée (APA), dont l'objectif reste toujours de garantir une délivrance de la prestation en trente jours, les résultats se stabilisent maintenant autour des 70%.

Quant à la procédure ordinaire, elle continue dans sa lancée à maintenir une qualité dans les traitements des dossiers importants et dans les pilotages des grands projets complexes, ce avec des résultats concrets. Comme pour les autres types de dossiers, moins complexes, le délai de traitement des dossiers pour les immeubles de logements garde la même constante que l'année précédente.

Le même constat de l'année passée doit être fait encore une fois sur l'augmentation toujours constante des dossiers déposés, mais aussi du nombre de décisions rendues.

L'année 2016 a vu également le démarrage du projet de dématérialisation de la procédure accélérée (APA).

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

L'écart sur les postes fixes provient du blocage d'un ETP supprimé au budget 2017 dans le cadre de l'économie des 5% et du temps de latence dans les recrutements dû à une réflexion sur la réorganisation de l'office. Des économies ont également été effectuées au niveau des auxiliaires et des agents spécialisés.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement provient de la dotation de la provision pour débiteurs douteux sur les émoluments et amendes des autorisations de construire (+ 207'887 F). Il est directement corrélé à l'augmentation des émoluments de ces trois dernières années.

Ce dépassement est partiellement compensé par des coûts de production des plaques de chantier moins importants, suite à un changement dans le procédé de fabrication, et à la réduction de prestations de certains mandataires.

42 - Taxes

La hausse des revenus s'explique principalement par la révision de la facturation des émoluments liés aux autorisations de construire ainsi que par la hausse des dépôts de demandes d'autorisations de construire, soit 4528 en 2016 pour 4211 en 2015, qui ont conjointement généré un supplément de recettes de + 2'093'449 F. L'écart par rapport au budget trouve également sa source dans l'augmentation des revenus relatifs aux amendes, soit + 499'050 F, et plus spécifiquement des amendes sur les infractions à la LCI.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

La stabilisation actuelle du délai de traitement des APA reste encore légèrement en-dessous de l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours.

En effet, ce résultat reste maintenant dans l'attente de la mise en production (fin 2017) du nouvel outil qui permettra le traitement dématérialisé de ces dossiers en procédure accélérée.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	98.4%	≥ 98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	67.6%	≥ 80%	68.4%	≥ 80%	2018

Commentaires

La présentation des résultats sur les délais de traitement a fait l'objet d'une révision à l'occasion de l'exercice budgétaire 2014 : l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) est dorénavant appréciée selon l'objectif déterminé par le Conseil d'Etat : 80% des APA doivent faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires (Indicateur 2.1).

L'analyse du processus portant sur les demandes définitives (DD) a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat en novembre 2013 : l'indicateur de suivi est essentiellement qualitatif et se reflète notamment dans l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.2 : les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites. Cet indicateur et sa pertinence seront toutefois revus dans le cadre de la réforme des activités des polices de constructions, de chantier et du feu que le département entend conduire en 2017 en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

Indicateur 2.1 : la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA faisait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012 ce qui permet de mesurer le parcours accompli depuis.



G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	8'969'032	-139'177	-1.5%	9'108'209	8'836'263
30 Charges de personnel	7'651'624	-239'396	-3.0%	7'891'020	7'526'901
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	418'253	-20'620	-4.7%	438'873	480'734
33 Amortissements du patrimoine administratif	897'518	122'202	15.8%	775'316	822'310
39 Imputations internes	1'637	-1'363	-45.4%	3'000	6'318
REVENUS	18'090'015	1'055'598	6.2%	17'034'417	17'825'245
42 Taxes	17'445'933	1'160'609	7.1%	16'285'324	17'170'398
43 Revenus divers	-	-	-	-	90
46 Revenus de transferts	582'872	-11'221	-1.9%	594'093	511'170
49 Imputations internes	61'210	-93'790	-60.5%	155'000	143'588
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'120'983	1'194'775	15.1%	7'926'208	8'988'982
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-447'565</i>	<i>67'785</i>	<i>-13.2%</i>	<i>-515'350</i>	<i>-471'312</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'989'894</i>	<i>161'993</i>	<i>-7.5%</i>	<i>-2'151'887</i>	<i>-2'007'040</i>
COÛT COMPLET	6'683'525	1'424'554	27.1%	5'258'971	6'510'629

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	57.10	-3.30	-5.46%	60.40	56.20
<i>ETP fixes</i>	<i>55.10</i>	<i>-1.30</i>	<i>-2.30%</i>	<i>56.40</i>	<i>54.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>-2.00</i>	<i>-50.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des Géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le Registre foncier (RF) a réduit les délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle (DMO) poursuivi sa mission de conception, planification, attribution, surveillance et vérification des travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle - OMO) sous la haute surveillance de la direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, en a assuré la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du SITG, à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration. La DMO, conformément à l'OMO et à la convention programme 2016-2019, a dû également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du RF aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques ont été poursuivis. Le Registre foncier fédéral a été mis en vigueur, en 2016, sur tout le territoire des communes de Corsier et de Vandouvres.

Le législateur fédéral a introduit, dans la nouvelle loi sur la géoinformation, la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre placé sous la responsabilité de la DMO est entièrement opérationnel depuis juillet 2016. Celle-ci a engagé et assuré les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, disposé des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en a assuré la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme avec la Confédération. La DMO a poursuivi le développement et l'extension de ce cadastre conformément à la stratégie fédérale en la matière et avec la direction fédérale compétente, a collaboré, notamment, à la définition du nouveau modèle de données de la mensuration officielle, à l'introduction de la 3D dans la mensuration officielle, aux projets RDPPF (avec entre autre introduction de nouvelles restrictions), aux adaptations des bases légales.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

Deux postes d'auxiliaires ont été bloqués durant 2016 afin d'être supprimés en 2017 dans le cadre de l'économie des 5% sur les charges de personnel.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements comptabilisés dépendent des dépenses effectuées sur le crédit de renouvellement 2015-2019 du DALE et des dates de mises en service des actifs sous-jacents.

42 - Taxes

Compte tenu du gain réalisé en productivité, le nombre de dossiers validés par le Registre foncier a augmenté et par voie de conséquence, les émoluments liés à ces opérations ont également augmenté.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Concernant la mensuration officielle, on observe une constante favorable sur les deux dernières années par rapport

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

aux objectifs d'efficacité concernant le traitement des mutations (cf. indicateurs 2.1 et 2.2.). A rappeler toutefois que l'atteinte des valeurs cibles est conditionnée par la qualité des dossiers déposés par les spécialistes en mensuration (cf. indicateur 3.2). En effet, plus la qualité de ces dossiers est élevée, plus le temps de traitement (temps de vérification et temps d'intégration des géodonnées) sera rationalisé. Pour ce faire, une information et un suivi de qualité spécifique auprès de spécialistes en mensuration reste une des priorités dans les processus liés à la mise à jour des données de la mensuration officielle.

Les objectifs fixés pour le RF sont globalement atteints, sous réserve partiellement du traitement des réquisitions d'inscription. En effet, les résultats obtenus dans ce domaine sont légèrement inférieurs aux attentes, mais ils s'expliquent principalement par l'augmentation du nombre de dossiers déposés au RF en 2016, par les nombreux dossiers mis en suspens suite à des recours ou renvois pour modification/complément et par l'activité toujours plus importante déployée par les juristes hors du cadre strict du traitement des réquisitions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	54 jours	≤ 40 jours	73 jours	≤ 30 jours	2017
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	2'739	≤ 1'800	3'367	≤ 1'000	2017
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	96%	≥ 9 5%	94%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	90%	≥ 9 0%	81%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.6%	100%	98.5%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	74%	≥ 85%	75%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.5 jours	≤ 2 jours	0.5 jours	≤ 2 jours	2017
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement des réquisitions, soit le temps de traitement au RF entre la réception de l'affaire et sa validation (inscription définitive au Grand livre).

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.3 : RAS

Indicateur 2.1 : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 2.2 : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 3.1 : le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la DMO.

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen de réponse entre la date de réception de la demande de l'utilisateur et la date de remise de l'extrait/plan/renseignement du RF. L'outil permettant le calcul automatisé du délai a été introduit début 2016.

Indicateur 5.1 : RAS

G05 Protection du patrimoine bâti

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	9'391'721	-185'822	-1.9%	9'577'543	9'358'165
30 Charges de personnel	5'150'763	-78'840	-1.5%	5'229'603	5'088'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'923'490	-82'450	-4.1%	2'005'940	1'958'653
36 Charges de transfert	2'291'472	-2'528	-0.1%	2'294'000	2'293'525
39 Imputations internes	25'996	-22'004	-45.8%	48'000	17'539
REVENUS	331'861	22'614	7.3%	309'247	381'666
42 Taxes	57'770	27'078	88.2%	30'692	42'251
43 Revenus divers	42'358	42'358	-	-	101'567
46 Revenus de transferts	231'733	-46'822	-16.8%	278'555	237'848
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'059'860	208'436	-2.2%	-9'268'296	-8'976'499
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-301'283</i>	<i>40'254</i>	<i>-11.8%</i>	<i>-341'537</i>	<i>-318'624</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'112'262</i>	<i>-14'541</i>	<i>1.3%</i>	<i>-1'097'721</i>	<i>-1'223'871</i>
COÛT COMPLET	-10'473'405	234'149	-2.2%	-10'707'554	-10'518'994

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	31.80	-2.10	-6.19%	33.90	32.80
<i>ETP fixes</i>	<i>30.80</i>	<i>-1.55</i>	<i>-4.79%</i>	<i>32.35</i>	<i>31.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.75</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.75</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.20</i>	<i>25.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G05.01 Connaissance du patrimoine
- G05.02 Protection du patrimoine

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires et d'importance stratégique

L'OPS a poursuivi son programme de recensement architectural du canton de Genève dans la limite des ressources départementales disponibles. Sur la législation en cours, la priorité est donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain. Outre l'achèvement du recensement de la commune de Versoix, les communes suivantes ont été traitées en 2016 : Grand-Saconnex, Onex et Vernier. Les recherches et les études sur le patrimoine architectural et urbain du canton se sont par ailleurs poursuivies. Le 4^{ème} volume de la collection "Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse", édité par la Société d'histoire de l'art en Suisse, "Genève, espaces et édifices publics", est paru en septembre 2016.

Fortement impliqué dans le dossier, l'OPS s'est félicité de l'inscription de l'immeuble Clarté de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2016. Cette inscription a naturellement engagé l'OPS dans un projet de valorisation de ce patrimoine qui doit permettre, dès 2018, l'accueil des professionnels, des passionnés et des touristes.

Le succès des manifestations telles que les Journées européennes du patrimoine ne s'est pas démenti en 2016, il en est de même de la première participation, en 2016, de l'office du patrimoine et des sites aux Journées européennes des Métiers d'Art. Ces événements viennent naturellement compléter les colloques thématiques organisés par l'OPS et les activités de ses différents services.

Le concours international d'architecture pour la réalisation d'un espace muséal visant à mettre en valeur le site archéologique de l'esplanade Saint-Antoine a été lancé le 23 août 2016 par la Ville de Genève. Le jugement, qui aura lieu en 2017, permettra de retenir un projet répondant au rapport du Conseil d'Etat portant sur la motion M2255 visant à conserver, préserver et rendre accessibles les vestiges exceptionnels découverts dans ce contexte.

Les travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire, ont abouti en 2016, avec le dépôt d'un projet de loi soumis au Grand-Conseil.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

Une vacance de 0,55 ETP fixe destinée à anticiper les réductions budgétaires de 5% sur les charges de personnel et le report des collaborateurs partis permettent d'expliquer la variation par rapport au budget.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart s'explique par le retard pris par certains projets.

43 - Revenus divers

Ces revenus, non prévus au budget, concernent des reprises de charges à payer constituées des différences entre les subventions octroyées les années précédentes et les paiements effectués à la clôture des dossiers.

46 - Revenus de transfert

Le transfert en faveur de l'Etat de Genève d'une part de la dotation "convention programme" de la Confédération est inférieur à l'estimation initiale dû au plus petit nombre de travaux archéologiques en général et plus particulièrement pour les objets concernés par les allocations de la convention programme fédérale.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Pour l'exercice 2016 l'OPS a atteint l'ensemble des objectifs qui lui ont été assignés. Ainsi, concernant les nombre d'objets dignes de protection protégés (indicateur 1.1), ce sont 15 arrêtés qui ont concerné 21 objets mis à l'inventaire et 3 arrêtés qui ont concernés 5 objets au bénéfice du classement. Par ailleurs, trois plans de site ont été adoptés par le Conseil d'Etat: "Chêne-Bougeries village", "Bourdigny-Dessous" (Satigny) et "Rue des Garages" (Ville

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

de Genève), ces adoptions ont conduit à la mise sous protection de 99 objets à l'intérieur des périmètres concernés. Concernant le nombre d'objets ayant bénéficiés de subvention (indicateur 2.1), le département a statué sur 48 demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments et ce pour un montant de 2'152'872 F. Ces subventions ont notamment contribué à la conservation des fenêtres anciennes et à leur adaptation aux exigences d'isolation thermique, ainsi qu'à la restauration de bâtiments particulièrement emblématiques de Genève, tels que l'église russe, la chapelle des Macchabées ou encore la SIP.

Concernant le nombre de manifestations et publications (indicateur 3.1), la participation de l'OPS à une nouvelle manifestation populaire (Journées européennes des métiers d'art), qui vient s'ajouter aux Journées européennes du patrimoine et aux publications qui comportent cette année deux ouvrages majeurs, l'ouvrage intitulé "Genève, espaces et édifices publics" de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), et l'ouvrage concernant la restauration de l'immeuble Clarté, a permis de dépasser l'objectif, avec également l'inauguration très populaire des ruines du château de Rouelbeau.

Enfin, le nouvel indicateur 4.1 destiné à apprécier la contribution aux efforts d'accélération des procédures d'autorisation de construire de l'office du patrimoine et des sites au titre de préavis, permet de constater que l'objectif assigné est atteint pour 2016, avec un taux de 85%, la différence étant essentiellement due à des demandes de compléments d'informations pour des requêtes insuffisamment documentées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	125	≥ 60	67	≥ 80	2018
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	48	≥ 40	51	≥ 40	2018
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Efficacité	54	≥ 50	117	≥ 60	2018
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	85%	≥ 85%		≥ 90%	2018

Commentaires

Les objectifs et indicateurs du programme G05 ont fait l'objet d'une réflexion afin que puissent être proposées, dès l'exercice budgétaire 2017, de nouvelles mesures d'appréciation des résultats de l'office du patrimoine et des sites. En anticipation, le nouvel indicateur 4.1 est destiné à apprécier la contribution aux efforts d'accélération des procédures d'autorisation de construire de l'office du patrimoine et des sites au titre de préavis.

Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

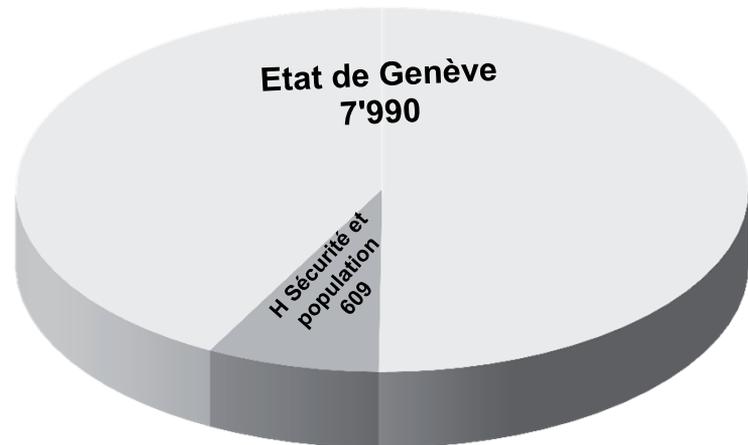
Indicateur 4.1 : En soutien du programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 90 % de

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

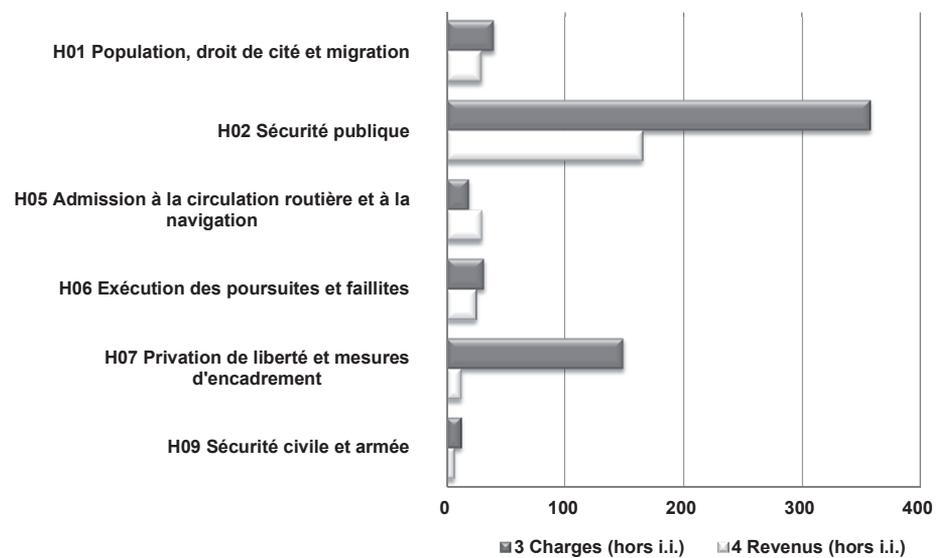
préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires. Cet indicateur ne peut pas bénéficier d'antériorité compte tenu de la mise en œuvre des procédures APA par l'OPS à l'automne 2014.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

En 2016, le Conseil d'Etat a maintenu son action visant à créer des conditions favorables pour garantir la sécurité des personnes et des biens. La diminution de la criminalité dans le canton de Genève se confirme et s'inscrit dans la durée. Ainsi, les infractions au code pénal ont diminué de près de 29% entre 2011 et 2016 ce qui place Genève à un seuil équivalent à celui qui prévalait en 2008.

La troisième édition de la politique criminelle commune (2016-2018), définie en collaboration avec le Ministère public, comporte désormais sept axes à savoir :

- la lutte contre les violences;
- la sécurité de l'espace public;
- la sécurité de la mobilité;
- la lutte contre la délinquance financière;
- la lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir;
- la lutte contre la cybercriminalité;
- la lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leur fonction.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} mai 2016, de la nouvelle loi sur la police et de ses règlements d'application a permis la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle de la police avec ses cinq services opérationnels et sa direction des opérations.

Depuis le mois d'avril 2016, l'académie de police de Savatan délivre la formation de base des policiers genevois, alors que le centre de formation de la police de Genève assure dorénavant la formation continue et les évaluations de compétence de l'ensemble du personnel de la police genevoise.

Le nouveau poste de police de la Servette a été inauguré et regroupe en un même lieu un secteur de police de proximité et un secteur de police-secours, avec l'unité de suivi judiciaire permettant de traiter les interpellations effectuées par les différents partenaires sécuritaires.

Suite à l'acceptation, le 5 juin 2016, de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer le traitement des demandes d'asile en distinguant les procédures accélérées des procédures étendues, un groupe de travail Confédération-cantons, auquel participe l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), a été mis en place pour déterminer les processus applicables pour les renvois. Le canton de Genève, qui s'était engagé très tôt à accueillir un des trois centres de départ prévus dans la région romande, a poursuivi les études concernant l'implantation d'un établissement proche de l'aéroport, d'une capacité de 250 places, dont le financement sera assuré par la Confédération.

L'OCPM a été désigné autorité cantonale chargée du suivi de l'expulsion judiciaire. A ce titre, l'office doit vérifier la possibilité, la licéité et le caractère raisonnablement exigible du renvoi en collaboration étroite avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Dans le domaine des naturalisations, le nouveau processus mis en place en 2015 a permis en 2016 de respecter le délai de 18 mois pour les procédures ordinaires malgré l'adjonction d'un test de validation des connaissances institutionnelles, géographiques et historiques. Des cérémonies de prestation de serment réunissant chaque fois quelque 300 nouveaux naturalisés ont été organisées grâce à l'implication du Bureau de l'intégration (BIE). Ce dernier a également poursuivi la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) par l'organisation de de plusieurs actions.

Dans le domaine pénitentiaire, l'année 2016 a vu l'ouverture des deux derniers pavillons de mesures à Curabilis et la fin de la rénovation de Brenaz I permettant le déploiement complet de Brenaz +100. En parallèle, des travaux d'aménagement ont permis d'augmenter la capacité de l'établissement de Champ-Dollon de 376 à 390 places, notamment grâce à la reconversion de l'aile anciennement dévolue à la Pâquerette.

Le Grand Conseil a voté en novembre 2016 la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP) (F 1 50) qui définit un statut unique et spécifique pour le personnel pénitentiaire et pose les bases d'une nouvelle gouvernance de l'office cantonal de la détention (OCD).

La mise en œuvre des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) a été réalisée en 2016 de même que la mise en production de l'outil d'extraction de données pénitentiaires (DATAPEN), ce qui permet de disposer des statistiques nécessaires au pilotage de l'office.

En collaboration avec les communes, l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a poursuivi ses travaux sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de protection civile et sur le nouveau concept opérationnel de défense incendie et secours.

Dans le cadre du projet de libération des terrains du site des Vernets, les travaux préparatoires de construction des infrastructures du nouveau site de Meyrin-Mategnin se sont poursuivis. Ces derniers seront complétés par la réalisation de bâtiments pour le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses et la transformation des infrastructures actuelles du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville

L'OCPAM s'est vu confié la tâche de mettre en place un nouvel état-major cantonal de conduite (EMCC) en lien avec la refonte du dispositif Osiris.

Sous l'angle de l'admission à la circulation routière et de la navigation, l'accès aux prestations via internet est une priorité pour la direction générale des véhicules : faciliter les demandes via un guichet virtuel 24/24, améliorer la satisfaction client en rapport avec les prestations fournies ainsi que la qualité des différents contrôles - parfois en collaboration avec la police - afin d'assurer la sécurité sur les routes et les eaux intérieures.

Un effort a également été effectué en ce qui concerne les contrôles inhérents à la profession de moniteur de conduite.

Une amélioration de la sécurité de la halle technique, tant pour les clients que les employés, a été apportée en lien avec une analyse pointue sur la santé/sécurité au travail.



H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	39'968'543	-686'596	-1.7%	40'655'139	38'725'882
30 Charges de personnel	25'660'994	-125'393	-0.5%	25'786'387	24'586'626
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'414'442	500'510	17.2%	2'913'932	3'091'934
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'528	4'040	11.4%	35'488	35'615
36 Charges de transfert	10'791'898	-1'127'434	-9.5%	11'919'332	10'978'982
39 Imputations internes	61'682	61'682	-	-	32'725
REVENUS	29'314'723	-4'674'399	-13.8%	33'989'122	28'087'339
42 Taxes	23'025'466	-4'484'753	-16.3%	27'510'219	22'387'443
43 Revenus divers	101'880	101'880	-	-	300'587
46 Revenus de transferts	6'184'777	-294'126	-4.5%	6'478'903	5'395'223
49 Imputations internes	2'600	2'600	-	-	4'086
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'653'820	-3'987'803	59.8%	-6'666'017	-10'638'543
<i>Coût d'état-major</i>	-231'492	64'416	-21.8%	-295'908	-299'575
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'689'181	578'313	-8.0%	-7'267'494	-6'849'677
COÛT COMPLET	-17'574'494	-3'345'075	23.5%	-14'229'419	-17'787'795

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	226.45	-2.45	-1.07%	228.90	207.45
<i>ETP fixes</i>	202.25	-7.25	-3.46%	209.50	193.45
<i>ETP auxiliaires</i>	21.00	4.60	28.05%	16.40	10.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.20	0.20	6.67%	3.00	3.20

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés et l'intégration des étrangers en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Enregistrement et gestion des cas relevant de la loi sur l'asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports
- H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Suivi du programme de législation

En 2016, 785 étrangers qui se sont opposés à leur renvoi de Suisse suite à la notification d'une décision entrée en force ont été placés en détention administrative par les autorités genevoises compétentes (OCPM, Police) dans les établissements concordataires de Frambois et de Favra, dotés de 20 places chacun. Parallèlement à l'entrée en vigueur, au 1^{er} octobre 2016, des dispositions d'application de l'initiative contre le renvoi des criminels étrangers instituant une expulsion judiciaire automatique pour un certain nombre de crimes et de délits, le renvoi des étrangers ayant un passé pénal et des personnes faisant l'objet d'une décision rendue en application du règlement Dublin III est demeuré une priorité. Pour l'année 2016, 76 % des personnes renvoyées avait un passé pénal.

La mise en œuvre de l'expulsion judiciaire et les éventuels reports de son exécution pour des motifs liés à l'obtention de documents de voyage actualisés devraient logiquement augmenter le nombre de personnes placées en détention administrative dans l'attente de leur renvoi de Suisse. L'affectation à la détention administrative des 168 places dont dispose l'établissement pénal de la Brenaz, devrait permettre d'absorber ce besoin supplémentaire à horizon 2021.

Ces places devraient également être proposées à l'ensemble des cantons romands, dans le cadre de la réorganisation du domaine de l'asile par région. Cette dotation importante permettra une synergie intéressante avec le futur centre fédéral de départ, dont la construction est prévue en bordure de l'aéroport international de Genève en 2021. A échéance analogue, la présence sur le même site du nouveau bâtiment abritant la police internationale (PI) et le centre de coopération policière et douanière (CCPD) renforcera d'autant plus cette logique collaborative qu'il comportera une cinquantaine de places destinées à de la détention administrative de très courte durée, avant un vol de retour au départ de Genève. Pour l'année 2016, 76 % des personnes renvoyées avait un passé pénal.

Autres projets d'importance stratégique

La révision de la loi sur l'asile ayant été acceptée en votation populaire le 5 juin 2016, un premier train de dispositions légales est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2016. Dans le cadre des travaux liés à cette réorganisation, qui vise à accélérer le traitement des demandes d'asile en distinguant les procédures accélérées des procédures étendues tout en renforçant la protection juridique des requérants d'asile, un groupe de travail paritaire Confédération-cantons a été mis sur pied pour déterminer les processus modèles applicables pour les renvois depuis les centres fédéraux (procédures accélérées et procédures Dublin).

La planification de l'implantation des nouveaux centres fédéraux dans les 6 régions définies par la restructuration du domaine de l'asile n'est toujours pas aboutie. La direction du SEM a prévu des entretiens en début d'année 2017 avec les magistrats des régions dans lesquelles tous les emplacements des centres fédéraux n'ont pas encore été définis, ce qui est le cas de la Région romande où la localisation du centre de départ situé dans le canton de Vaud fait encore l'objet d'analyses et de négociations.

Pour mémoire, le futur centre fédéral de départ, situé sur sol genevois, permettant d'héberger quelque 250 demandeurs d'asile déboutés ayant fait l'objet d'une décision de renvoi de Suisse et dont l'exploitation pourrait débuter en 2020, sera entièrement financé par la Confédération.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de mise en œuvre de l'initiative sur l'expulsion des délinquants étrangers, l'OCPM a été désigné comme l'autorité cantonale chargée du suivi de l'expulsion judiciaire. A ce titre, il lui appartient notamment de vérifier la possibilité, la licéité et le caractère raisonnablement exigible du renvoi, en étroite collaboration avec le SEM, et de gérer un éventuel report de l'expulsion judiciaire. Un premier cas d'expulsion judiciaire s'est présenté à Genève à fin 2016.

Les textes adoptés par les Chambres fédérales à fin 2016 pour une mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, ne remettent pas en cause la validité de l'Accord sur la libre circulation des personnes liant la Suisse et les pays de l'Union européenne. Ils ne devraient pas modifier de manière sensible les processus en vigueur au niveau cantonal.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité et de ses dispositions d'application, reportée au 1^{er} janvier 2018, le nouveau processus cantonal de naturalisation, prévoyant notamment un test de validation des connaissances institutionnelles, géographiques et historiques, a permis de ramener la durée de la procédure ordinaire à un maximum de 18 mois en 2016. La perspective d'un accès à la procédure de naturalisation limité aux seuls titulaires d'autorisation d'établissement (permis C) dès 2018 a entraîné une forte augmentation des demandes au deuxième semestre 2016 (+ 40%).

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

La collaboration entre les services opérationnels de l'office et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) s'est intensifiée en 2016. L'implication du BIE dans le processus de naturalisation et dans la préparation des cérémonies de prestations de serment "grand format" réunissant quelque 300 nouveaux naturalisés s'est confirmée, et sa coopération avec le service asile et départ dans la promotion de l'employabilité des étrangers bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) ou des réfugiés statutaires (permis B) s'est renforcée. Elle est même devenue très concrète depuis l'exploitation, par le BIE, d'une permanence d'information dans ce domaine particulier où l'enjeu d'intégration est particulièrement fort.

Parallèlement à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC), le BIE a reconduit avec succès l'organisation de la semaine contre le racisme (14 au 21 mars) et des cours de français pour migrants ayant pour cadre deux parcs de la Ville en été (4 juillet au 25 août). Il a également apporté sa contribution à la mise sur pied d'un dispositif destiné à la prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes et d'un site appelé "Gardez le lien".

De plus, pour faciliter l'arrivée dans le canton des nouveaux migrants, le BIE a élaboré un site Internet animé et interactif sous la forme d'un didacticiel intitulé "Bienvenue à Genève".

En décembre 2016, le Grand Conseil a voté une loi ouvrant un crédit d'investissement de 2'330'000 F pour l'optimisation des prestations de l'OCPM qui facilitera le développement et l'accès des usagers aux e-démarches et diminuera par conséquent la fréquentation des guichets de l'office, chroniquement surchargés. Le crédit correspondant permettra également de numériser tous les documents entrants en prétraitement et de fluidifier ainsi les échanges entre secteurs et services de l'office.

La mise à disposition des administrés, en 2016, d'un outil de "tracking" les autorisant à consulter en ligne l'état d'avancement de leur dossier a déjà réduit le nombre de demandes de renseignements faites habituellement par téléphone ou aux guichets.

La stabilisation du nombre de nouveaux dossiers à traiter, déjà constatée en 2015, s'est confirmée. Seul le nombre de demandes de naturalisation a connu une hausse significative en 2016 (+ 22 %) pour les motifs exposés plus haut.

En vue d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 966 décisions de renvois et a proposé 1'424 interdictions d'entrée en Suisse au SEM. Par ailleurs, 25 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers qui ont commis une ou plusieurs infractions graves.

Dans le domaine de l'état civil, le service compétent de l'OCPM a mis en place une procédure permettant d'inscrire, à bref délai, l'acquisition de la nationalité suisse et le droit de cité genevois des personnes nouvellement naturalisées dans le registre de l'état civil, condition sine qua non pour obtenir des documents d'identité suisse. Il convient également de souligner qu'en 2016, le nombre des dossiers de transcription complexes (maternité de substitution, répudiation, bigamie, etc...) a augmenté et que de plus en plus de cas concernent des personnes de nationalité étrangère uniquement.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -125'393 F, dû à la vacance de postes en cours d'année.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 500'510 F, dû principalement aux dépenses du bureau de l'intégration. Ce dépassement de crédit a été autorisé par la Commission des finances en date du 8 juin 2016 et est compensé par des recettes équitables.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -1'127'434 F, dû principalement aux éléments suivants :

- rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité moins importante que prévue (-891'745 F);
- subventions du Programme d'intégration cantonal (PIC 2014-2017) moins élevées que prévues (-497'763 F);
- augmentation des placements hors canton notamment à l'établissement concordataire Frambois (+318'022 F).

La nature 39 "Facturations internes" présente un solde de 61'682 F relatif à la nouvelle méthode de comptabilisation de l'Office des poursuites pour les demandes de renseignements formulées par l'OCPM.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -4'484'753 F et concerne :

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

- le service étrangers (-2'507'535 F) dont l'activité cyclique varie d'une année à l'autre;
- le service Suisses (-1'909'419 F) compte tenu de la suspension de l'application de la convention pour les suisses résident en France. Il convient de relever que cette baisse entraîne en parallèle une diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité (nature 36);

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de +101'880 F, dû à la dissolution d'une provision relative à un litige en matière de ressources humaines.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -294'126 F, dû aux éléments suivants :

- diminution pour le PIC (-501'019 F). Il convient de rappeler que le montant comptabilisé sur cette rubrique correspond au montant reçu de la Confédération mais ajusté du montant des charges effectives de l'année. Le différentiel est comptabilisé au bilan de l'Etat dans un compte d'avance sur subventions de la Confédération et sera utilisé les années ultérieures pour le financement des charges du PIC;
- augmentation de la participation de la Confédération pour la couverture des frais de détention liés au secteur de l'asile (+134'596 F);
- augmentation des remboursements de la Confédération pour les frais des enquêtes concernant le secteur des naturalisations (+67'100 F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Pour rappel, cet indicateur intègre le service Etrangers pour la première fois. La non-atteinte de l'objectif fixé est imputable aux retards constatés au sein de ce service (64.5 % des dossiers pris en charge au-delà des délais fixés). Un catalogue de 27 mesures correctrices a été établi en janvier 2017 (parmi lesquelles la refonte de l'accueil, la modification de la procédure de tri des demandes entrantes ou la mise en place d'un contrôle qualité) visant à revenir à des délais correspondant aux objectifs fixés d'ici à la fin de l'année 2017. En parallèle, la mise en œuvre de la loi d'investissement 11945 sur l'optimisation des prestations de l'OCPM devrait produire ses premiers effets dès la fin de l'année 2017.

Indicateur 1.2 : Contrairement à la baisse d'efficacité anticipée, l'effort particulier fourni par le secteur des Naturalisations (+34%) et l'ajout à la statistique des prestations délivrées dans le cadre des légalisations (41'898 dossiers traités) ont abouti à une nette progression de l'indicateur d'efficacité.

Indicateur 2.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2016.

Indicateur 3.1 : Au 31 décembre 2016, le nombre de prestations en ligne est de 9, à savoir les prestations "changements d'adresse", "attestations", "prise de rendez-vous biométrie", "qui suis-je ?", "régies", "demande de renseignements", "suivi en ligne (pour les demandes d'autorisations)", "e-formulaire pour les demandes d'attestations" et "e-formulaire pour les demandes d'autorisations de travail frontalières".

Indicateur 3.2 : Le taux d'utilisation des prestations en ligne est supérieur à l'objet prévu et en progression entre 2015 (12 %) et 2016 (24 %).

Indicateur 4.1 : Renseigné pour la première fois, l'objectif de 100% pour cet indicateur qui dépend essentiellement de la pratique du SEM, était trop optimiste. En effet, les critères du SEM qui interviennent dans la validation des interdictions évoluent en permanence, notamment au gré de la jurisprudence. Il sera donc corrigé pour le projet de budget 2018.

Indicateur 4.2 : Le SAD n'a aucune maîtrise sur le nombre de disparitions enregistrées. Cet indicateur sera donc revu pour le projet de budget 2018.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur est renseigné pour la première fois. L'objectif annoncé était sans doute trop optimiste au vu des départs non-contrôlés enregistrés. Par ailleurs, il est très difficile d'obtenir les cartes sorties en retour (et donc de les comptabiliser) dès lors que les personnes en situation irrégulière n'ont pas d'adresse officielle. Cet indicateur sera donc revu pour le projet de budget 2018.

Indicateur 4.4 : Certains paramètres ne sont pas maîtrisables, notamment les levées de détention par le Tribunal, ou les remises en liberté suite à l'absence de réponse des autorités étrangères. Cet indicateur sera donc revu pour le projet de budget 2018.

Indicateur 5.1 : Le nombre de partenariats avec les communes est supérieur à l'objectif prévu.

Indicateur 5.2 : Le travail d'évaluation et de développement du dispositif de cours de français à but d'intégration qui

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

sera effectué permettra de valider l'atteinte de l'objectif de 28% à la fin de l'année 2017.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	17,40 %	4 %	N/A	2 %	2019
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	162	140	151	150	2019
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne via						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	9	7	6	10	2019
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	24 %	20 %	12 %	25 %	2019
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton et acceptées par le SEM	Qualité	94 %	N/A	N/A	95 %	2019
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	38 %	50 %	38 %	55 %	2019
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers)	Efficacité	45 %	N/A	N/A	60 %	2019
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficacité	82 %	85 %	78 %	85 %	2019
5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
5.1 Nombre de partenariats avec les communes genevoises	Efficacité	8	6	0	4	2017
5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	19 %	28 %	18 %	28 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur concerne dès 2016 le service état civil et légalisations, le service Suisses, le service étrangers et le service asile et départs. Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 18 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et le nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités sur la base du rapport entre le nombre de dossiers traités dans les délais impartis et la totalité des dossiers devant être traités durant l'année par le secteur asile de l'OCPM exclusivement. Les renvois non exécutés pour des raisons externes au secteur asile de l'OCPM (notamment hospitalisation de la personne, disparition, inaptitude au transport ou refus de renvoi par les autorités) ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution du projet AeL par le biais du nombre de prestations mises en ligne.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'OCPM.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'interdictions acceptées par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) sur proposition de l'OCPM, et le nombre total de propositions faites par ce dernier. Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible d'être l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Il est de la responsabilité du canton d'émettre une proposition d'interdiction d'entrée. Certaines propositions d'interdiction d'entrée sont systématiquement rejetées par l'autorité fédérale. Parmi ces rejets, on compte celles qui font suite à un délit commis plus de 24 mois avant la proposition.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de vérification par l'OCPM en matière de départs exécutés avec l'aide de la Croix-Rouge ou par la police. Il est obtenu par le rapport entre le nombre de départs contrôlés (addition des départs volontaire exécutés via le bureau de la Croix-Rouge genevoise, les départs police et les départs Dublin) et le nombre de disparitions.

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sortie qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de cartes de sortie émises et le nombre reçu en retour via un poste frontière ou depuis l'étranger.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Indicateur 5.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	358'700'094	-15'889'573	-4.2%	374'589'667	363'784'856
30 Charges de personnel	285'304'943	-10'725'088	-3.6%	296'030'031	290'019'287
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	56'237'498	-3'935'640	-6.5%	60'173'138	53'761'283
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'101'551	323'040	8.5%	3'778'511	4'238'076
34 Charges financières	328'516	2'737	0.8%	325'779	389'743
36 Charges de transfert	11'077'829	-1'772'279	-13.8%	12'850'108	12'564'319
39 Imputations internes	1'649'758	217'658	15.2%	1'432'100	2'812'148
REVENUS	165'775'652	11'938'213	7.8%	153'837'439	149'648'119
42 Taxes	124'132'349	14'938'994	13.7%	109'193'355	110'708'770
43 Revenus divers	2'935'813	-1'139'187	-28.0%	4'075'000	547'401
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	0	-	-	1'312
46 Revenus de transferts	37'981'710	-1'885'274	-4.7%	39'866'984	37'850'247
49 Imputations internes	725'781	23'681	3.4%	702'100	540'390
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-192'924'442	27'827'786	-12.6%	-220'752'228	-214'136'737
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'573'785</i>	<i>840'216</i>	<i>-24.6%</i>	<i>-3'414'001</i>	<i>-3'533'733</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-59'457'429</i>	<i>-3'590'434</i>	<i>6.4%</i>	<i>-55'866'995</i>	<i>-59'242'676</i>
COÛT COMPLET	-254'955'656	25'077'569	-9.0%	-280'033'225	-276'913'145

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	1'964.50	-41.05	-2.05%	2'005.55	1'976.54
<i>ETP fixes</i>	<i>1'942.70</i>	<i>-60.65</i>	<i>-3.03%</i>	<i>2'003.35</i>	<i>1'969.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>20.30</i>	<i>18.10</i>	<i>822.73%</i>	<i>2.20</i>	<i>5.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H02.08 Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

La loi sur la police et ses règlements d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2016 avec la nouvelle structure organisationnelle de la police et ses cinq services opérationnels, soit : police-secours, police de proximité et police routière (services issus de l'ancienne gendarmerie), police internationale et police judiciaire. La direction des opérations assure la coordination, voire la conduite, des opérations interservices et des dispositifs pour les grands événements.

A la même date, le nouveau poste de police de la Servette a été inauguré. Il abrite, sous un même toit, un secteur de police de proximité et un secteur de police-secours, avec l'unité de suivi judiciaire qui permet de traiter l'entier des interpellations faites sur réquisitions par police-secours et les partenaires sécuritaires du canton, comme les agents de police municipale et les gardes-frontières.

Les aspirants de la police genevoise sont formés depuis le 1^{er} avril 2016 à l'Académie de Police de Savatan, ce qui permet au Centre de formation de la police de se consacrer à la formation continue et aux évaluations de compétences de l'entier du personnel de la police genevoise.

Autres programmes d'importance stratégique

La convention entre le Conseil d'Etat et le Ministère public mettant en œuvre la politique commune de lutte contre la criminalité donne des résultats probants. Ainsi, les violences ont diminué de quelque 6% entre 2011 et 2016, alors que le nombre de cambriolages a diminué de 47%. Plus généralement, les infractions au Code pénal suisse ont diminué d'environ 29% pour se limiter à un seuil que Genève n'avait plus connu depuis 2008. Les résultats obtenus ont amené une reconfiguration des axes, à savoir la suppression de la lutte contre les cambriolages qui fait dorénavant l'objet d'une veille active, et le réaménagement de l'axe de la lutte contre les stupéfiants, intégré, pour ce qui relève de la vente et du deal de rue, à l'axe de la sécurité de l'espace public, et à celui de la lutte contre la délinquance financière pour le volet traitant du trafic et des profits qu'il génère. Un nouvel axe apparaît, celui de la sécurité de la mobilité au vu de l'augmentation des accidents de la circulation et surtout des infractions constatées. Au final, la troisième édition de la politique criminelle commune comporte sept axes.

Avec l'appui de la Cour des comptes, un travail important est mené pour améliorer la maîtrise des heures supplémentaires. Il a débouché sur une directive "Adaptation des horaires" (DS COPP.03), entrée en vigueur le 15 octobre 2016. Cette dernière fait l'objet d'une phase-pilote d'un an et d'une évaluation confiée à un comité de pilotage. Plusieurs précisions et adaptations ont d'ores et déjà été apportées, sans toucher aux fondamentaux en matière de délais de planification des horaires.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -10'725'088 F, dû principalement aux éléments suivants :

- transfert de la brigade de sécurité des audiences sur le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" (-8,17 millions). Ce transfert a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit votée par la Commission des finances;
- transfert du bureau des violences domestiques sur le programme 009 "Intérieur" (-0,26 million). Ce transfert a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit votée par la Commission des finances;

H02 Sécurité publique (suite)

- transferts neutres de postes prévus initialement au projet de budget 2016 (-0,91 million). Ces transferts ont fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit votée par la Commission des finances.

La rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -3'935'640 F dû notamment aux variations suivantes :

- Transfert de la brigade de sécurité des audiences sur le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" (-5,06 millions). Ce transfert a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit votée par la Commission des finances;
- Dotation à la provision pour débiteurs douteux du service des contraventions (+4,57 millions). Les revenus des amendes d'ordre et contraventions, ainsi que les émoluments du service des contraventions ont connu une forte hausse par rapport au budget prévu en 2016 (+15,72 millions) entraînant une dotation supplémentaire à la provision pour débiteurs douteux;
- Entretien et réparation des véhicules et des équipements (-0,98 million). Diverses économies ont pu être réalisées en 2016 sur les budgets alloués à l'entretien et à la réparation des véhicules, du mobilier et des divers équipements;
- Analyses ADN (-0,66 million). Suite à la mise en place d'un contrôle strict des prélèvements envoyés pour analyse basé sur les chances d'obtenir un profil ADN et de la baisse du nombre de cambriolages, les dépenses effectives se sont révélées moindre;
- Frais d'habillement (-0,85 million). La suppression des comptes individuels d'habillement et la gestion plus efficiente des besoins ont permis la réalisation d'économies;
- Fournitures et matériel de bureau (-0,25 million). La mise en place d'une gestion plus efficiente des stocks a permis de réaliser des économies;
- Carburants (-0,31 million). Compte tenu du prix bas des carburants au cours de l'année 2016, une économie a pu être réalisée.

Ces éléments d'économies ont d'ores et déjà été pris en considération lors de l'élaboration du budget 2017.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -1'772'279 F, dû principalement aux éléments suivants :

- le transfert des aides financières du bureau des violences domestiques (-1,62 millions) sur le programme 009 "Intérieur". Cet élément a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit votée par la Commission des finances.
- les subventions aux organismes ont été moins importantes, compte tenu des règles de gestion mises en œuvre par le Conseil d'Etat (-0,10 million).

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de +14'938'994 F, dû principalement aux éléments suivants :

- augmentation des contraventions (+8,44 millions);
- augmentation des amendes d'ordre (+1,99 million);
- augmentation des émoluments (+5,29 millions);
- diminution des remboursements de frais de poursuites (-0,57 million) et des taxes d'utilisation (-0,56 million).

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de revenus de -1'139'187 F, due aux éléments suivants :

- non dissolution de la provision pour débiteurs douteux du SDC prévue au budget à hauteur de 4 millions de francs;
- dissolution à hauteur de 2,1 millions de la provision pont-police;
- comptabilisation en revenus extraordinaires d'anciens montants reçus par le service des contraventions (0,75 million).

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -1'885'274 F, due principalement à la diminution de la participation de la Ville de Genève aux dépenses de sécurité sur son réseau routier selon le décompte remis par le DETA (-1,2 million) et à la refacturation à la Confédération de diverses prestations.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux des infractions contre l'intégrité corporelle est en diminution entre 2015 (6,1 ‰) et 2016 (5,9 ‰).

Indicateur 1.2 : Le taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine est en diminution entre 2015 (35,2 ‰) et 2016 (30 ‰).

Indicateur 1.3 : Le nombre de cambriolage résidentiels a reculé de 47 % en 2016 par rapport à 2011 année de

H02 Sécurité publique (suite)

référence. Le recul est plus élevé qu'en 2015.

Indicateur 2.1 : Le taux est en augmentation par rapport à 2015 passant de 80 % à 83 %. Les taux d'élucidation concernant les infractions contre l'intégrité corporelle et sexuelle sont en hausse et atteignent presque 90 %.

Indicateur 2.2 : Le taux est en légère augmentation par rapport à 2015 passant de 7,6 % à 8 %. Certains délits étant commis en série, l'identification d'une personne ou d'un groupe peut influencer de manière importante le résultat de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Le taux est en léger recul par rapport à 2015 passant de 14,7 % à 13,3 %, compte tenu des fortes mobilisations pour les conférences internationales.

Indicateur 3.2 : Le taux est en légère augmentation par rapport à 2015 passant de 50 % à 51 %. Toutefois, et comme relevé par la Cour des comptes dans son audit de la CECAL, certaines données sont manquantes. En intervention urgente, la saisie du code "TEN" signifiant "arrivée sur les lieux" n'est pas systématique ce qui fait que le taux indiqué est sous-évalué.

Indicateur 4.1 : L'effectif des policiers est en augmentation passant de 1382,3 ETP en 2015 à 1407 ETP en 2016. Il convient de relever que les aspirants en formation ne sont pas inclus dans ces chiffres.

Indicateur 5.1 : La proportion des accidents avec influence de l'alcool est en diminution passant de 68 % en 2015 à 57 %.

Indicateur 6.1 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence. L'actualité internationale et diplomatique détermine le volume consacré à cette activité.

Indicateur 6.2 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence. L'actualité internationale et diplomatique détermine le volume consacré à cette activité.

Indicateur 6.3 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	5.9	5	6.1	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	30	38	35.2	34	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-47 %	-32 %	-38 %	-40 %	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	83 %	85 %	80 %	88 %	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	8 %	14 %	7.6 %	20 %	2018
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	13.3 %	17.5 %	14.7 %	18 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	51 %	60 %	50 %	80 %	2018

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1407	1440	1382.30	1514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	57 %	62 %	68 %	55 %	2018
6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2535	2000	2619	2000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques	Efficacité	53465	52000	62008	55000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	12972	18000	13344	20000	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH. La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'heures de présence visible en uniforme, en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total d'heures effectives (y compris heures supplémentaires).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 4.1 : La cible fixée pour 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur à la baisse sur le long terme traduit les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

indicateurs 6.1 à 6.3 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012, 2'158 heures en 2013, 1'901 heures en 2014 et 2'619 heures en 2015.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012, 50'288 heures en 2013, 38'698 heures en 2014 et 62'008

H02 Sécurité publique (suite)

heures en 2015.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012, 15'620 heures en 2013, 22'281 heures en 2014 et 13'344 heures en 2015.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	18'928'685	1'036'692	5.8%	17'891'993	16'716'828
30 Charges de personnel	13'816'281	-867'393	-5.9%	14'683'674	13'631'666
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'064'642	1'891'129	59.6%	3'173'513	3'037'704
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'513	9'808	31.9%	30'705	39'098
39 Imputations internes	7'249	3'149	76.8%	4'100	8'360
REVENUS	29'989'343	419'045	1.4%	29'570'298	29'656'711
42 Taxes	29'299'612	404'314	1.4%	28'895'298	28'979'261
46 Revenus de transferts	689'731	14'731	2.2%	675'000	677'450
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	11'060'658	-617'647	-5.3%	11'678'305	12'939'883
<i>Coût d'état-major</i>	-430'273	142'589	-24.9%	-572'862	-423'270
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'011'451	-2'158'789	56.0%	-3'852'662	-5'890'806
COÛT COMPLET	4'618'934	-2'633'847	-36.3%	7'252'781	6'625'807

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	118.76	-6.10	-4.89%	124.86	117.17
<i>ETP fixes</i>	116.06	-6.30	-5.15%	122.36	116.17
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	1.00	100.00%	1.00	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.70	-0.80	-53.33%	1.50	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, la direction générale des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2014-2018 du Conseil d'Etat prévoit notamment en *priorité 2* de rendre l'administration plus agile.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

A cet égard, la DGV poursuit le développement de prestations en ligne prévues par la loi 10177 et analyse la possibilité de généraliser la dématérialisation à d'autres prestations afin de faciliter les démarches administratives avec un guichet virtuel 24/24.

La DGV a atteint en 2016 ses objectifs en matière de convocations des contrôles périodiques (voir le tableau des objectifs et indicateurs ci-après), soit quatre mois et demi pour les voitures légères et deux mois et demi pour les motocycles, tout en respectant les autres objectifs fixés dans la loi: respect strict des délais sur les contrôles des autocars et des camions ayant une périodicité d'une année, convocations pour les contrôles médicaux des catégories professionnelles et des seniors de plus de 70 ans.

Une surveillance accrue des activités du milieu des moniteurs de conduite a été mise en place, notamment par l'affectation de personnel dédié à cette tâche (0.5 ETP), d'un rapprochement avec l'association des moniteurs ainsi que diverses instances de contrôle et acteurs nationaux.

Autres projets d'importance stratégique

Le projet de déménagement de la DGV sur la commune de Bernex en synergie avec "police-secours" et le service des contraventions se poursuit avec les différents acteurs (PL 10305).

Justification des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart s'explique principalement par une sous-estimation au budget de la provision pour débiteurs. Cette dernière est étroitement liée à l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: + 2 135 799 F).

42 - Taxes :

Les revenus issus des ventes de plaques d'immatriculation dépassent les prévisions inscrites au budget (écart d'estimation: + 353 159 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	4.5	4.5	5	5	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	2.5	2.5	2	3	2019
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficienc	9	10	9	12	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Objectif atteint en 2016. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01-Voitures de tourisme), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 1.2 : Objectif atteint en 2016. La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20-Autocars et 35-Camions), déduction faite d'une réserve d'un mois.

Indicateur 1.3 : Objectif atteint en 2016. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60-Motocycles), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 2.1 : Objectif atteint en 2016. La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale.

Indicateur 2.2 : Objectif atteint en 2016. La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale.

Indicateur 3.1 : Objectif non atteint en 2016. Cet indicateur mesure le nombre de prestations en ligne disponibles au public sur le site internet de l'Etat. Les deux nouvelles prestations (changement d'adresse et commande de plaques avec même numéro d'immatriculation) n'ont pas été réalisées dans les délais escomptés.



H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	31'814'486	-6'484'331	-16.9%	38'298'817	38'682'497
30 Charges de personnel	28'355'807	-1'148'939	-3.9%	29'504'746	28'736'463
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'269'886	-5'150'258	-61.2%	8'420'144	9'674'387
33 Amortissements du patrimoine administratif	120'809	10'382	9.4%	110'427	125'369
34 Charges financières	296	296	-	-	-
39 Imputations internes	67'689	-195'811	-74.3%	263'500	146'278
REVENUS	30'820'774	-7'603'915	-19.8%	38'424'689	38'437'135
42 Taxes	25'091'617	-5'455'972	-17.9%	30'547'589	29'790'131
43 Revenus divers	2'287	2'287	-	-	218
44 Revenus financiers	1'001	-499	-33.3%	1'500	194
49 Imputations internes	5'725'869	-2'149'731	-27.3%	7'875'600	8'646'592
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-993'712	-1'119'584	-889.5%	125'872	-245'363
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-631'810</i>	<i>88'968</i>	<i>-12.3%</i>	<i>-720'778</i>	<i>-525'956</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'001'176</i>	<i>-2'276'004</i>	<i>26.1%</i>	<i>-8'725'172</i>	<i>-11'082'350</i>
COÛT COMPLET	-12'626'698	-3'306'620	35.5%	-9'320'078	-11'853'668

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	256.32	-0.98	-0.38%	257.30	237.84
<i>ETP fixes</i>	<i>229.45</i>	<i>-20.35</i>	<i>-8.15%</i>	<i>249.80</i>	<i>229.04</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>25.87</i>	<i>18.37</i>	<i>244.93%</i>	<i>7.50</i>	<i>7.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office des poursuites (OP) et par l'office des faillites (OF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Autres projets d'importance stratégique

Pour l'office des poursuites :

Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (L 10759, ouvrant un crédit d'investissement de 8'940'000 F, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte du système d'information), la mise en œuvre du nouvel outil de l'office des poursuites (OPUS) est intervenue à la fin du premier trimestre 2016.

L'office des poursuites a initié une réorganisation de ses directions et services, afin d'assurer une meilleure cohérence dans l'attribution de leurs responsabilités respectives au regard des prestations à délivrer et ainsi assurer un meilleur niveau de service pour les usagers.

La documentation du système de contrôle interne est en cours de révision pour se conformer aux modifications organisationnelles et techniques liées au nouvel outil informatique.

Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) se sont poursuivis.

Pour l'office des faillites :

L'appropriation du système d'information (ORFEE) s'est achevée en 2016. D'autres cantons ont manifesté leur intérêt pour ce système d'information et l'office des faillites tient un rôle de premier plan dans la communauté des utilisateurs, ce qui représente l'occasion de créer des synergies et de réduire, à terme, les coûts de maintenance et d'évolution.

En matière de contrôle interne, l'OF a régulièrement mis à jour ses directives et ses modèles, pour tenir compte des informations remontées par le système de contrôle interne (conformément au niveau 4 de maturité atteint selon les critères requis par le Conseil d'Etat).

Sur un plan quantitatif, l'OF a maintenu le délai moyen de traitements fixé par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ou l'autorité de surveillance (art. 270 LP). D'un point de vue qualitatif, aucune plainte selon l'article 17 LP pour déni de justice n'a été admise durant l'année 2016.

Le service des ventes et les processus y relatifs ont été optimisés afin, d'une part, d'accroître le nombre de vente aux enchères, y compris celles effectuées pour le procureur général et, d'autre part, de valoriser les actifs en vue d'augmenter les dividendes au profit des créanciers.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

30 - Charges de personnel :

L'économie de 1.1 million provient de la contrainte supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le PB2016 ainsi que de l'anticipation des économies à fournir au budget 2017 et à l'horizon 2018 (non-renouvellement de postes suite à des départs).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart de 5.2 millions s'explique principalement par le changement des schémas comptables à l'OP, suite à la mise en service d'OPUS. Ceci a pour conséquence une forte diminution des charges (nature 31) et des produits (nature 42), les débours et leurs refacturations aux créanciers n'étant plus comptabilisés dans les comptes de l'Etat mais dans un module comptable auxiliaire. L'impact de ce changement sur le résultat est neutre.

42 - Taxes :

Même explication que pour la nature 31.

49 - Imputations internes :

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Les facturations internes des frais de poursuites aux services de l'Etat baissent de 2.1 millions pour les raisons suivantes :

- suite à la mise en service du nouvel outil OPUS, la facturation des frais de poursuites aux services de l'Etat n'a pas eu lieu pendant les 4 premiers mois. Durant ce laps de temps, les encaissements des débiteurs ont été enregistrés et un certain nombre de poursuites se sont closes avant que ne soit émise une facture aux services de l'Etat;

- certains services de l'Etat ont initié moins de poursuites en 2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	48	15	41	10	2020
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'451	1'500	1'469	1'500	2020
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤1	2020
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	38	42	41	42	2020
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	46.3%	90%	87%	100%	2020
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	31.9%	80%	70%	90%	2020
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	90%	100%	90%	100%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1

La non-atteinte de l'objectif s'explique principalement par l'implication significative des collaborateurs dans les tests de la nouvelle application avant sa mise en production, les retards accumulés dans l'ancien outil obsolète et instable, la suspension du traitement des dossiers durant l'opération complexe de bascule informatique, et les réglages nécessaires qu'implique la mise en œuvre d'un nouveau système d'information. Il sied de relever que le temps de traitement moyen des réquisitions de poursuites s'est réduit à 20 jours durant le mois de décembre 2016, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à résorber les retards.

Indicateur 2.1

L'indicateur 2.1 est calculé sur l'ensemble des collaborateurs de l'OP (fixes, auxiliaires et agents spécialisés).

Indicateur 3.2

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Ce chiffre est en dessous de l'objectif fixé et s'explique principalement par le nouveau système d'information de l'office des faillites (ORFEE), par l'adaptation de son organisation et par le stock moyen de dossiers de faillites en gestion 2016 qui est de 9% inférieur à 2015.

Indicateurs 4.1 et 4.2

La mise en œuvre du nouveau système d'information OPUS a nécessité un certain nombre de réglages, qui ont impacté négativement le temps de traitement des demandes des usagers aux guichets lors des premiers mois d'exploitation.

Par ailleurs, l'outil permet désormais de respecter les exigences du droit fédéral (art. 8a LP) qui prévoit que figure, sur les extraits, l'ensemble des poursuites ouvertes à l'encontre du débiteur qui se sont terminées il y a moins de 5 ans, ainsi que les actes de défaut de biens correspondant. Dans ce nouveau contexte, les collaborateurs ont dû consacrer beaucoup de temps pour expliquer et justifier auprès des usagers les anciennes procédures de poursuites et anciens actes de défaut de biens figurant dorénavant sur les extraits.

Indicateur 4.3

En temps normal, l'atteinte de cet objectif est très proche de 100%. La valeur estimée de 90% prend en compte la période d'avril à mai 2016 durant laquelle le délai n'a pas été tenu en raison d'ajustements techniques consécutifs à l'introduction de l'outil OPUS.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	149'002'922	13'835'721	10.2%	135'167'201	130'112'534
30 Charges de personnel	107'535'262	7'660'042	7.7%	99'875'220	95'333'464
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	28'253'389	4'803'599	20.5%	23'449'790	21'160'557
33 Amortissements du patrimoine administratif	871'815	240'512	38.1%	631'303	635'498
34 Charges financières	54'663	0	0.0%	54'663	63'447
36 Charges de transfert	12'250'683	1'128'408	10.1%	11'122'275	12'886'468
39 Imputations internes	37'110	3'160	9.3%	33'950	33'100
REVENUS	12'315'034	-5'088'294	-29.2%	17'403'328	13'191'396
42 Taxes	4'488'131	-471'295	-9.5%	4'959'426	4'634'781
43 Revenus divers	171'934	171'934	-	-	1'936'484
44 Revenus financiers	-	-900	-100.0%	900	33
46 Revenus de transferts	7'626'193	-4'816'809	-38.7%	12'443'002	6'607'770
49 Imputations internes	28'776	28'776	-	-	12'328
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-136'687'888	-18'924'015	16.1%	-117'763'873	-116'921'138
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-970'094</i>	<i>176'010</i>	<i>-15.4%</i>	<i>-1'146'104</i>	<i>-1'161'588</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-31'046'190</i>	<i>-903'651</i>	<i>3.0%</i>	<i>-30'142'539</i>	<i>-26'044'766</i>
COÛT COMPLET	-168'704'172	-19'651'656	13.2%	-149'052'516	-144'127'492

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	834.67	21.27	2.61%	813.40	748.89
<i>ETP fixes</i>	<i>830.87</i>	<i>26.07</i>	<i>3.24%</i>	<i>804.80</i>	<i>725.29</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.80</i>	<i>-4.80</i>	<i>-55.81%</i>	<i>8.60</i>	<i>22.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive.

Ce programme consiste également à adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux, à développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues, à assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert et à garantir une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.08 Détention de personnes adultes

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H07.11 Détention de personnes mineures
- H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

La mise en œuvre de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012 s'est poursuivie en 2016 avec la mise en exploitation des deux derniers pavillons de mesures à Curabilis, en mars et en octobre, et la rénovation de Brenaz I, permettant le déploiement complet de Brenaz +100, dédié à l'exécution des sanctions pénales. On rappellera qu'au terme de la réalisation de la planification pénitentiaire, l'établissement de la Brenaz deviendra le centre de détention administrative du canton.

En parallèle, le projet de construction des Dardelles s'est poursuivi par la phase des modifications de zones à bâtir et des plans localisés de quartier. L'appel d'offre pour la réalisation du bâtiment a été bouclé et l'adjudication à l'entreprise lauréate effectuée. L'établissement Les Dardelles offrira 450 places de détention pénale.

Ce déploiement de nouvelles infrastructures est assorti d'importants efforts, tant en matière de recrutement et de formation que de promotion des métiers de la sécurité. Ces actions ont permis de procéder à l'engagement de 40 nouveaux agents de détention en 2016.

Des travaux de réaménagement ont également été réalisés à Champ-Dollon, lesquels ont permis d'augmenter la capacité d'accueil de 376 à 390 places. Des travaux complémentaires sont en cours de réalisation pour porter cette capacité à 398 places. Dans le même temps, des travaux d'entretien sont effectués pour pallier le vieillissement du bâtiment.

L'outil d'extraction de données pénitentiaires (DATAPEN) a été mis en production en 2016 et permet aujourd'hui à l'office cantonal de la détention (OCD) de disposer des statistiques sur la population carcérale genevoise indispensables au pilotage de l'office. Dans ce cadre, le service d'application des peines et mesures (SAPEM) a réalisé la mise à jour de la base de données.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ont contribué à l'amélioration globale du système de contrôle interne de l'office qui a sensiblement progressé en 2016.

La loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été votée par le Grand Conseil en novembre 2016. Le train réglementaire complémentaire est en voie d'achèvement. Ces instruments réformeront la structure opérationnelle de l'OCD, instaurant une nouvelle gouvernance et une gestion cohérente des divers établissements.

La mise en œuvre des plans d'exécution de la sanction pénale (PES), qui avait pris du retard, a été réalisée pour les peines moyennes et longues. Chaque détenu concerné dispose d'un document fixant des objectifs et des perspectives de réinsertion. Le service de probation et d'insertion (SPI) a permis de mettre à jour les dossiers et d'assurer la prise en charge des affaires courantes.

Par ailleurs, les bases d'un nouveau concept de réinsertion ont été posées en 2016 et guideront les travaux à venir en vue de leur mise en œuvre effective en 2018.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de crédit de 7'660'042 F, dû au transfert de la brigade de sécurité des audiences du programme H02 "Sécurité publique" au programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement". Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de crédit de 4'803'599 F, dû au transfert entre les programmes H02 et H07 de l'activité de la brigade de sécurité des audiences. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un dépassement de 240'512 F en lien avec le décalage de certains investissements lors des années antérieures.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de crédit de 1'128'408 F, dû aux coûts des placements dans l'établissement concordataire Les Léchaïres. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -471'295 F, dû aux éléments suivants :

- Diminution du volume des amendes du service d'application des peines et mesures (SAPEM) (-433'040 F);
- Augmentation des remboursements notamment des assurances (+631'839 F);
- Diminution des ventes aux détenus (-295'276 F) en lien avec la baisse de leur nombre;
- Diminution des revenus des frais de pension (-313'591 F) en lien avec le décalage de l'ouverture des ateliers de Brenaz et de la diminution des loyers encaissés par le service de probation et d'insertion compte tenu de la diminution du nombre de lieux d'hébergement.

La nature 43 "Revenus divers" présente une variation de +171'934 F en lien avec la dissolution de provisions pour les débiteurs du SAPEM et pour les heures supplémentaires.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -4'816'809 F en lien avec le placement de détenus d'autres cantons. Cet écart s'explique par le décalage de l'ouverture des deux pavillons supplémentaires pour l'établissement Curabilis (avril et novembre 2016), de la mise en service de Brenaz+100 (été 2016) et par le recul des placements dans les établissements de Montfleury et du Vallon.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Les travaux de rénovation de quelques cellules de Champ-Dollon expliquent l'écart entre l'objectif prévu et la valeur au 31 décembre 2016.

Indicateur 1.2 : Malgré la présence encore importante de personnes en exécution de peine à Champ-Dollon, la proportion de personnes en détention avant jugement (ou en attente d'exécution) à la fin de l'année 2016 est conforme au budget.

Indicateur 1.3 : Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle directive sur les PES le 1er janvier 2016, la réalisation de ceux-ci s'effectue de manière progressive. Pour 2016, la totalité des PES concernant les peines moyennes et longues a été réalisée, seuls les PES pour les courtes peines n'ont pas pu être effectués.

Indicateur 2.1 : Les écoles de novembre 2016 et de février 2017 permettront de combler la pénurie en agent de détention. Les postes relatifs aux éducateurs spécialisés sont actuellement en cours de recrutement à la Clairière.

Indicateur 2.2 : Le taux d'encadrement est resté stable entre 2015 et 2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	728	737	644	990	2022
1.2 Proportion de personnes en détention avant jugement à Champ-Dollon	Efficacité	58 %	55 %	N/A	100 %	2022
1.3 Taux de réalisation des PES et des PEM	Qualité	67 %	90 %	N/A	100 %	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	833.55	817.80	748.10	999	2021

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1,14	1:1,25	1:1,16	1:1,27	2022

Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme d'affecter l'établissement de Champ-Dollon à la détention avant jugement.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux de réalisation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) et des plans d'exécution des mesures (PEM). La cible est basée sur le périmètre prioritaire défini par l'OCD (articles 64 Code Pénal et les mesures).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus par rapport à l'ensemble du personnel de l'Office cantonal de la détention (OCD).

H09 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	12'880'832	-277'010	-2.1%	13'157'842	13'097'083
30 Charges de personnel	10'434'137	-122'889	-1.2%	10'557'026	10'399'060
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	820'029	-221'759	-21.3%	1'041'788	845'732
33 Amortissements du patrimoine administratif	328'770	23'751	7.8%	305'019	373'193
36 Charges de transfert	914'570	-63'289	-6.5%	977'859	950'801
37 Subventions à redistribuer	332'242	101'242	43.8%	231'000	438'512
39 Imputations internes	51'086	5'936	13.1%	45'150	89'785
REVENUS	7'085'089	164'776	2.4%	6'920'313	7'005'011
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	943'958	136'718	16.9%	807'240	774'133
43 Revenus divers	2'127'905	27'905	1.3%	2'100'000	2'068'580
44 Revenus financiers	387'937	-9'006	-2.3%	396'943	396'717
46 Revenus de transferts	3'232'877	-89'523	-2.7%	3'322'400	3'256'765
47 Subventions à redistribuer	332'242	101'242	43.8%	231'000	438'512
49 Imputations internes	24'439	-2'561	-9.5%	27'000	34'573
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'795'744	441'785	-7.1%	-6'237'529	-6'092'073
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-94'128</i>	<i>27'018</i>	<i>-22.3%</i>	<i>-121'146</i>	<i>-126'707</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'601'911</i>	<i>-225'259</i>	<i>2.4%</i>	<i>-9'376'652</i>	<i>-13'981'870</i>
COÛT COMPLET	-15'491'783	243'544	-1.5%	-15'735'327	-20'200'649

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	77.65	-6.95	-8.22%	84.60	79.20
<i>ETP fixes</i>	<i>76.60</i>	<i>-5.20</i>	<i>-6.36%</i>	<i>81.80</i>	<i>78.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.80</i>	<i>-64.29%</i>	<i>2.80</i>	<i>1.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>0.05</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies ainsi que de la surveillance et du contrôle des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H09.01 Protection civile
- H09.02 Sécurité incendie et technique
- H09.03 Protection de la population
- H09.04 Logistique civile, cantonale et militaire
- H09.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H09.07 Instruction
- H09.08 Pilotage opérationnel du programme H09

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Les travaux relatifs à la libération anticipée de la caserne des Vernets par l'armée, en vue de construire 1'500 logements sur ce site, se sont poursuivis. La signature, le 8 novembre, d'une nouvelle convention de base, d'une convention transitoire, couvrant la période jusqu'à la libération complète des Vernets, et d'une convention spécifique au site de Meyrin-Mategnin constitue le préalable nécessaire à la réalisation du calendrier.

Dans le contexte de la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton, la protection civile a fait l'objet d'un rapport préconisant la réduction du nombre actuel d'organisations de protection civile ainsi que la professionnalisation du premier niveau de conduite. Ce document a été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population et des discussions à ce sujet seront entamées, en 2017, avec les autorités communales pour déterminer la suite à entreprendre.

Autres programmes d'importance stratégique

L'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) devra s'adapter à l'évolution du dispositif Osiris et à la mise en place d'un nouvel état-major cantonal de conduite (EMCC). En effet, dans la continuité des premières analyses démontrant le besoin de revoir la gouvernance globale des dispositifs de sécurité du canton et leurs subordinations respectives, la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population a validé le principe d'une réforme dudit dispositif. La mise en œuvre des évolutions a été confiée au DSE, soit pour lui l'OCPPAM. La réorganisation doit conduire à la création progressive d'un EMCC, à l'instar des structures en place dans les autres cantons.

S'agissant du dispositif de prévention et de défense incendie, le canton, la Ville de Genève et les communes collaborent pour faire évoluer le concept opérationnel de défense incendie et secours d'ici à 2030. L'objectif principal est de réduire les temps d'intervention et, à cet effet, d'établir une nouvelle doctrine d'engagement pour les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels actifs dans le canton de Genève et de définir une nouvelle implantation des bases de départ.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -122'889 F, dû à la vacance de postes au 31 décembre 2016. Il convient de relever que dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, la suppression de 1,00 ETP est d'ores et déjà intégrée.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -221'759 F, dû principalement aux éléments suivants :

- charges de matériel et fournitures (-153'099 F);
- locations (photocopieurs, loyer) (-57'503 F).

Ces éléments ont d'ores et déjà été pris en considération dans le cadre de l'établissement du budget 2017.

La nature 37 "Subventions à redistribuer" présente un dépassement de 101'242 F en lien avec des subventions de la Confédération en faveur des communes dans le domaine des abris de protection civile. Ce dépassement est

H09 Sécurité civile et armée (suite)

intégralement compensé par un excédent de même montant sur la rubrique 47 "Subventions à redistribuer".

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de 136'718 F, composé notamment des éléments suivants :

- augmentation des taxes d'utilisation découlant des locations des abris de protection civile (+ 253'930 F) ;
- diminution des amendes perçues en vertu du code pénal militaire et de l'ordonnance sur les contrôles (-164'048 F);
- augmentation des remboursements des assurances (+28'239 F).

La nature 47 "Subventions à redistribuer" présente un excédent de revenus de 101'242 F en lien avec le dépassement de la nature 37 "Subventions à redistribuer".

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'objectif prévu pour 2016 a été atteint.

Indicateur 1.2 : L'objectif prévu pour 2016 a été atteint.

Indicateur 2.1 : Une inspection n'a pas pu être réalisée et sera reportée sur l'année 2018.

Indicateur 2.2 : Seule la moitié des contrôles a pu être effectuée. Afin de concentrer les travaux sur d'autres dossiers jugés prioritaires, la mise en œuvre d'un plan de réallocation des ressources a impliqué, de manière partielle et temporaire, le renoncement à certaines tâches.

Indicateur 3.1 : Cet objectif a été partiellement atteint. La méthodologie en vue de l'analyse des risques et de sa mise à jour continue est en cours d'évolution afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins de la protection de la population. De ce fait, l'analyse des scénarios a été suspendue en 2016 jusqu'à la mise en place de la nouvelle méthode.

Indicateur 4.1 : Sur la base des chiffres disponibles au 30 novembre 2016, le canton de Genève est légèrement en-dessous de la moyenne nationale qui est de 87,07% de demandes accordées. Pour Genève, le taux est de 84,54%, soit un écart de -2,53% par rapport à la moyenne nationale.

Indicateur 5.1 : La totalité des ressources dédiées à l'entretien des infrastructures militaires a été utilisée pour ces tâches.

Indicateur 5.2 : L'entier des prestations logistiques à réaliser au profit de la Base logistique de l'armée a été accompli.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	95,17 %	95 %	95,84 %	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	90,46 %	90 %	88,08 %	90 %	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	13	14	14	15 à 16	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	2	4	3	4	2020

H09 Sécurité civile et armée (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	18	21	18	27	2019
4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service militaire en comparaison nationale						
4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service militaire accordées pour les cours de répétition	Qualité	-2,53 %	+/- 3 %	-2,53 %	+/- 3 %	2020
5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						
5.1 Ecart en % entre les montants engagés pour l'exploitation des infrastructures militaires et ceux octroyés par la Confédération (ETP, matériel,...)	Efficience	0 %	+/- 5 %	N/A	+/- 5 %	2020
5.2 Taux de réalisation des prestations logistiques requises par la Base logistique de l'armée	Efficacité	100 %	95 %	N/A	95 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 2.1 : Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 14 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 2.2 : Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scénarii issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison avec les moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes. La valeur de l'indicateur représente le nombre cumulé de scénarii étudiés.

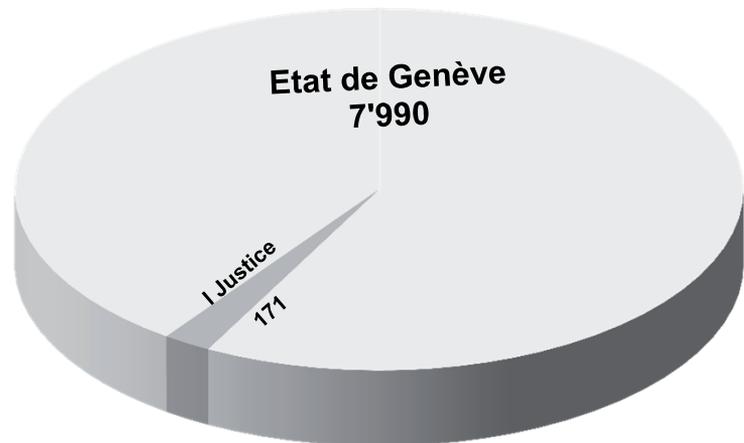
Indicateur 4.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent modifier la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71 % des demandes ont été accordées, puis 84,47 % en 2012 et 85,14 % en 2013. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71 % en 2009, 74 % en 2010, 73 % en 2011, 82 % en 2012 et 85,21 % en 2013.

Indicateur 5.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération au niveau de l'exploitation des infrastructures militaires,

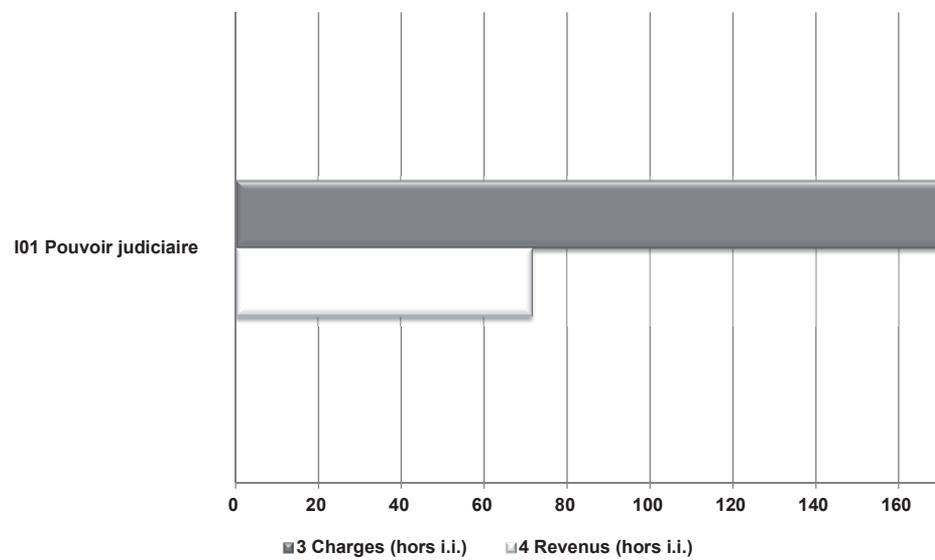
Indicateur 5.2 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération au niveau des prestations logistiques (exploitation d'un magasin de rétablissement pour l'équipement personnel, atelier de maintenance de fusils d'assaut et gestion d'un entrepôt de stockage de matériel militaire sur site).

I Justice

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Synthèse des priorités

Le régime des douzièmes provisoires a permis de financer de manière satisfaisante l'ajustement de la masse salariale des magistrats et collaborateurs aux charges effectives et ce, grâce aux dépassements de crédit autorisés fin 2015 par la commission des finances du Grand Conseil pour financer les postes de magistrats créés par le législateur depuis 2013, dont le traitement n'avait pas été intégré au budget 2015. Les comptes 2016 du pouvoir judiciaire laissent ainsi apparaître un très léger disponible sur les charges (Fr. 35'169, soit 0.02%).

L'exercice est par ailleurs caractérisé par une forte progression des revenus (+83%), principalement liée à l'augmentation durable des émoluments civils et administratifs constatée ces trois dernières années et à des confiscations pénales extraordinaires.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	171'645'912	-35'167	-0.0%	171'681'079	181'050'592
30 Charges de personnel	124'223'917	-949'909	-0.8%	125'173'826	123'866'038
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	44'649'487	1'145'484	2.6%	43'504'003	54'765'310
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'068'458	5'208	0.3%	2'063'250	1'951'062
34 Charges financières	-330	-5'330	-106.6%	5'000	528
39 Imputations internes	704'379	-230'621	-24.7%	935'000	467'654
REVENUS	72'175'574	32'707'332	82.9%	39'468'242	92'300'423
42 Taxes	44'291'446	11'635'404	35.6%	32'656'042	46'028'938
43 Revenus divers	27'150'031	21'210'031	357.1%	5'940'000	45'506'943
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1
49 Imputations internes	734'098	-138'102	-15.8%	872'200	764'541
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-99'470'337	32'742'500	-24.8%	-132'212'837	-88'750'169
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-29'219'528</i>	<i>-1'396'840</i>	<i>5.0%</i>	<i>-27'822'688</i>	<i>-29'697'670</i>
COÛT COMPLET	-128'689'865	31'345'659	-19.6%	-160'035'524	-118'447'839

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	743.29	0.94	0.13%	742.35	720.07
<i>ETP fixes</i>	<i>701.79</i>	<i>-17.56</i>	<i>-2.44%</i>	<i>719.35</i>	<i>698.88</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>40.50</i>	<i>18.50</i>	<i>84.09%</i>	<i>22.00</i>	<i>21.19</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le projet de budget 2016 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire avait pour objectif de financer des dépenses d'ores et déjà engagées, depuis 2014, en conformité avec ses objectifs stratégiques et les modifications législatives entrées en vigueur et mises en œuvre courant 2014 déjà : la création de la chambre constitutionnelle et le renforcement de la filière pénale. Il s'agissait ainsi d'accorder au pouvoir judiciaire les moyens financiers correspondant au traitement de nouveaux magistrats, élus par le Grand Conseil, et du personnel qui les assiste dans leur activité, lesdits moyens n'ayant finalement pas été intégrés dans le budget 2015 voté.

Au vu des dépassements de crédit autorisés par la commission des finances du Grand Conseil fin 2015, tendant précisément à adapter les moyens du pouvoir judiciaire aux charges effectives résultant des modifications législatives, le régime des douzièmes provisoires a permis de clôturer l'exercice de manière satisfaisante.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget 2016 (12èmes provisoires) et les comptes 2016 du pouvoir judiciaire sont les suivants.

• Sur la rubrique 30 : écart positif de Fr. 0.9 million

Les mesures d'économies décidées en 2015 par la commission de gestion du pouvoir judiciaire pour faire face à l'absence de budget correspondant aux postes créés par le Grand Conseil durant les exercices précédents ont continué à porter leurs effets sur une partie de l'exercice 2016. Elles expliquent ainsi un montant disponible à la clôture des comptes 2016 d'environ 0.8%.

• Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 1.1 million - dépassement de crédit

L'écart au budget est la conséquence d'un dépassement de Fr. 4.1 millions sur les charges non monétaires, en raison de dotations aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire issues de la filière pénale, gérées par le service des contraventions (SDC). Un crédit supplémentaire du même montant a été formellement déposé et autorisé par le Conseil d'Etat, compétent en la matière. Il est à noter que le dépassement total de la rubrique 31 est cependant atténué par un non dépensé de Fr. 3 millions sur les dépenses métiers de la justice, qui ont connu un fléchissement en 2016.

• Sur la rubrique 42 : écart positif de Fr. 11.6 millions - écart d'estimation

L'écart positif provient principalement de :

- Fr. 3.1 millions d'augmentation des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives;
- Fr. 3 millions d'augmentation des remboursements de frais de justice, liée aux créances pénales du pouvoir judiciaire dont le recouvrement est assuré par le SDC;
- Fr. 5.1 millions d'augmentation des amendes en lien avec les créances du pouvoir judiciaire dont le recouvrement est assuré par le SDC.

• Sur la rubrique 43 : écart positif de Fr. 21.2 millions - événements uniques

L'écart provient essentiellement de plusieurs confiscations pénales d'importance, étant rappelé que ce type de revenus est par définition aléatoire.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	0.99		0.98		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'746		2'894		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	345		368		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	20		20.2		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.6%	4.5%	4.1%	N/D	
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	10.8%		10.6%	10%	2019

Commentaires

(1) Les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire font partie des comptes du pouvoir judiciaire dès 2014.

(2) Dès 2017, le pouvoir judiciaire modifiera certains des indicateurs afin qu'ils reflètent mieux l'activité judiciaire. Le budget 2017 publié a déjà été accompagné par ces nouveaux indicateurs.

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Les valeurs cibles des indicateurs n'ont pas pu être définies en raison des récentes réformes de la justice (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, organisation judiciaire).

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par le nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2014: moyenne suisse: 15.7 moyenne européenne: 20.7, France: 10.7, Allemagne: 23.9, Genève: 20.5.

Indicateur 2.1

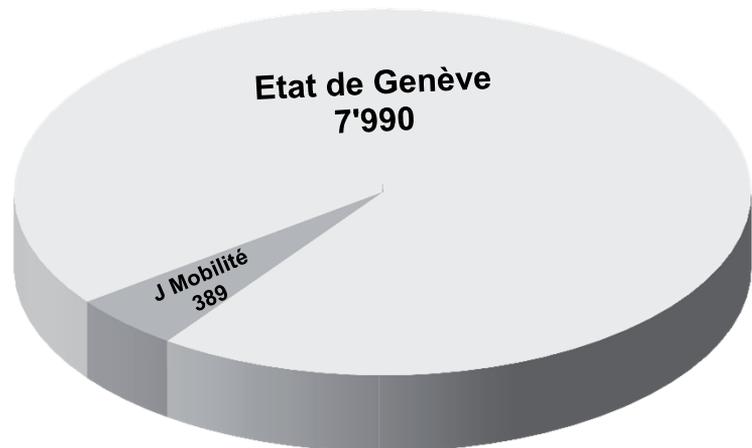
Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de paix et Tribunal des mineurs).

Indicateur 2.2

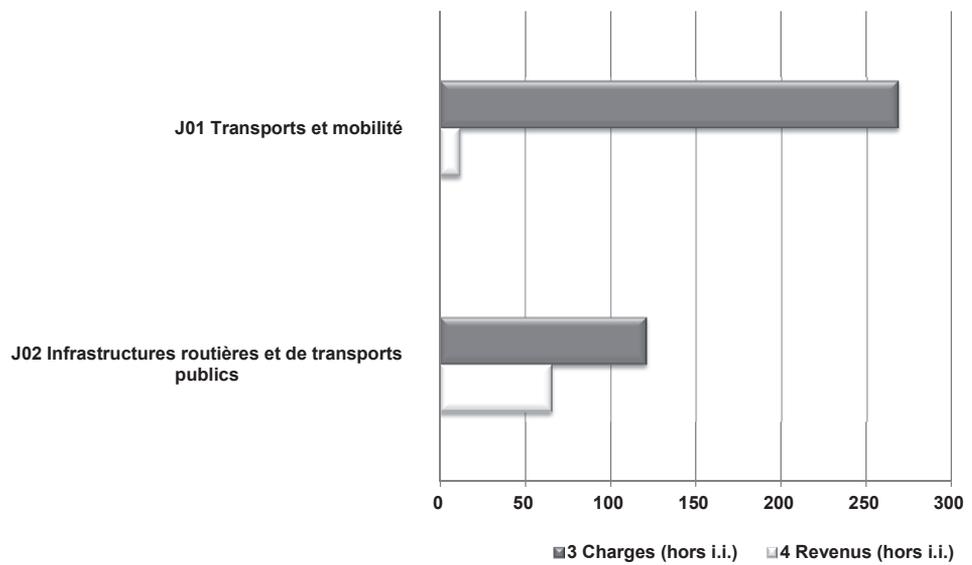
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

J Mobilité

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers : les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

- J01 Transports et Mobilité (resp. DETA - direction générale des transports)
 - J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
 - J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
 - J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière
- J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DETA - direction générale du génie civil)
 - J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
 - J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires de l'année 2016 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs ont été dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport. En 2016, la planification des mesures envisagées sur le réseau routier, ainsi qu'en matière de mobilité douce, s'est poursuivie pour concrétiser les différentes mesures inscrites dans les plans directeurs du réseau routier et de la mobilité douce. Cette année a permis à la commission des transports d'examiner les nouvelles planifications directrices en la matière pour la période 2015-2018. Le plan d'action du réseau routier ayant été validé par le CE le 23 mars 2016 et transmis au Grand Conseil pour adoption. En matière de transports publics, l'année 2016 a vu la poursuite de la mise en application des mesures prévues au Plan Directeur des Transports Collectifs 2015-2018 et du contrat de prestations entre l'Etat et les Transports publics genevois (TPG) approuvé par le Grand Conseil pour la période 2015-2018. Les conséquences de la mise en place de la baisse des tarifs en décembre 2014 suite à l'acceptation de l'initiative 146, dite AVIVO, se sont confirmées. De ce fait, la mise en œuvre des mesures d'optimisation mais également de réduction d'offre se sont poursuivies avec notamment la diminution de l'offre tramway en journée (9h00-16h00). En décembre 2016, l'offre est désormais inférieure de plus de 5 % par rapport à celle déployée durant l'année 2014.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, les études se sont essentiellement poursuivies sur l'opération de l'extension du tramway Palettes-ZIPLO-Perly, notamment avec le dépôt du dossier de demande d'approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Ce projet a également connu une étape importante avec l'obtention fin 2016 de la concession de ligne. Concernant les projets d'infrastructures bus, les travaux d'aménagement de la ligne 23 ont été engagés avec la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation), ainsi que la commande par les TPG des 12 véhicules articulés 100% électriques correspondant.

En matière de transports ferroviaires, l'année 2016 a été principalement marquée par l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil de la révision de la loi H 1 60 intégrant principalement la part de financement genevois de l'extension souterraine de la gare de Cornavin, dont un remboursement total ou partiel est attendu dans le cadre des futures étapes de développement des infrastructures

ferroviaires de la Confédération (PRODES 2030/2035). Ceci a permis l'engagement de la phase opérationnelle des études d'avant-projet (renouvellement de l'enclenchement), qui se poursuivront tout au long de l'année 2017 (lancement des études de la gare proprement dite). Au cours de l'année 2016, les travaux des points de croisement de Mies et Chambésy se sont poursuivis. Ils permettront dès juin 2018 d'augmenter progressivement la cadence au 1/4 d'heure entre Coppet et Genève.

Le développement du Léman Express, qui sera mis en service lorsque le CEVA aura achevé ses travaux, est également un axe fort. L'année 2016 a été principalement marquée par la poursuite du travail préparatoire sur la mise en place d'une autorité organisatrice commune, les horaires, l'exploitation, la sécurité et la communication.

La construction du CEVA s'est poursuivie. L'ensemble du chantier a représenté pour le canton une dépense de 125 000 000 F, composée de 88 000 000 F en investissement et d'un prêt en fonctionnement à la Confédération de 37 000 000 F. L'année 2016 a par ailleurs été marquée par la jonction des chantiers suisses et français, un événement important au vu de la nature transfrontalière du projet.

La Plate-forme chantiers mobilité (PCM), que la direction générale des transports (DGT) préside et à laquelle participent la ville de Genève, les SIG, la police, les TPG, la direction générale du génie civil (DGCC) et l'OFROU, a permis la coordination de près de 200 chantiers, dont 63 ont fait l'objet de mesures d'information adaptées et ont été publiés sur l'infomobilité.

Dans le cadre des veilles technologiques, la DGT a évalué la possibilité d'effectuer des calculs de temps de parcours sur la base de données GPS, Bluetooth, Wifi et d'opérateur téléphonique. Cette évaluation sera finalisée courant 2017.

Par ailleurs, 46 carrefours supplémentaires ont été mis au clignotant la nuit. Des mesures de fluidification du trafic ont également été mises en place. L'inversion de la sortie/entrée de l'autoroute au niveau de la Halle 6 en septembre 2016 a été très appréciée. Si l'onde verte de Vernier est en fonction depuis avril 2015, celle de Chancy a été mise en service à fin février 2016. Les études visant à réaliser des ondes vertes sur la route de Malagnou et sur le U-Lacustre se sont également poursuivies. Des travaux importants ont aussi été réalisés fin 2016 sur la route des Acacias, avec la rénovation de deux carrefours équipés de signalisation lumineuse, pour fluidifier le trafic transport individuel et collectif.

Fort du constat d'une demande croissante des entreprises du canton en matière de développement de Plans de mobilité d'entreprise (PME), le département a par ailleurs renforcé sa présence dans ce domaine, permettant ainsi d'optimiser les flux pendulaires des travailleurs de ces entités. En particulier, en octobre 2016, un guide pratique a été publié et diffusé, en partenariat avec le canton de Vaud, auprès d'une cinquantaine d'entreprises genevoises, des associations de zones industrielles, des organisations internationales, des principales organisations faitières et des 45 communes. En parallèle, la DGT accompagne les entreprises ou organisations qui souhaitent mettre en place un plan de mobilité, comme le témoigne par exemple le travail en cours avec 11 organisations internationales (ONUG, Le Fonds Mondial, le FISCR, le CERN, le BIT, l'OMS, l'ONU-SIDA, l'OIM, l'OMC, l'UIT, le COE).

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, H 1 21), visant à préciser l'application du principe du libre choix du mode de transports, en tant que contreprojet à l'initiative 154, a été acceptée par le peuple le 5 juin 2016 à près de 68% des votants.

L'adoption du projet de loi 11868, voté le 23 septembre 2016, ouvrant un crédit d'investissement de 50 000 000 F pour la réalisation de mesures d'exploitation inscrites dans le plan d'actions du réseau routier 2015-2018 permettra ces quatre prochaines années d'adapter la régulation sur 200 carrefours pour appliquer la LMCE et de créer une « tour de contrôle » qui permettra aux principaux acteurs de la mobilité, DGT, police et TPG, de travailler avec plus d'efficacité sur les problématiques transports au quotidien.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes en vue de supprimer les goulets d'étranglement, les études de projet générales relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, se sont poursuivies durant l'année 2016. Elles intègrent les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada en coordination avec le projet cantonal du barreau de Montfleury. Par ailleurs, les projets de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se poursuivent et les phases d'appels d'offres ont été lancées dans le but de débiter les travaux au deuxième semestre 2017. Concernant la grande Traversée du lac et le contournement est de Genève, une nouvelle disposition constitutionnelle a

été approuvée par 62.8% des genevois en votation populaire le 5 juin 2016 suite à l'initiative populaire cantonale 157 "OUI à la grande Traversée du Lac !". Le Plan d'actions du Conseil d'Etat, du 15 octobre 2014, peut ainsi se poursuivre.

Un comité stratégique Traversée du Lac, regroupant en plus du comité de pilotage actuel, les autorités du Grand Genève (partenaires vaudois et français), a été créé en vue d'assurer le suivi stratégique du projet. Il se réunira à raison d'une à deux fois par an et suivra la coordination des différentes maîtrises d'ouvrages pour tous les thèmes en lien avec le bouclage autoroutier.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a créé un conseil consultatif Traversée du Lac, constitué de membres de la société civile et missionné par le comité de pilotage du bouclage autoroutier. Ce conseil, opérationnel depuis novembre 2016, devra rendre un avis sur les différentes étapes stratégiques de l'avancement des études. Dans un premier temps, il sera chargé d'instruire la question du franchissement du lac en pont ou en tunnel.

L'élaboration des projets d'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales s'est quant à elle poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 000 000 F sur 11 ans pour les études et les mesures d'assainissement. Ont notamment été réalisées des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phonoabsorbants ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. Par ailleurs, conformément au contrat de prestations TPG, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les TPG. Les études d'avant-projet des liaisons 1 et 2 de Genève Sud sont terminées. Elles se sont réalisées en coordination avec le complément de la jonction de Lancy Sud. Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. De même, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables, ainsi que de divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics, se poursuivent notamment pour la route de la Chapelle, la route d'Aire-la-Ville, la rue Graman (Puplinge), la route de Jussy et la route de Brolliet. L'année 2016 a vu la fin des études de la route de Challex, de la route Suisse et de la place des Particules (CERN) afin de permettre le début des travaux en 2017.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	268'158'245	1'874'825	0.7%	266'283'420	261'718'733
30 Charges de personnel	13'281'741	-40'053	-0.3%	13'321'794	13'334'797
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'871'752	-1'505'395	-20.4%	7'377'147	6'450'020
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'786'429	379'077	11.1%	3'407'352	3'340'734
36 Charges de transfert	245'176'904	3'019'381	1.2%	242'157'523	238'574'631
39 Imputations internes	41'420	21'817	111.3%	19'603	18'551
REVENUS	11'788'810	-2'057'862	-14.9%	13'846'672	11'228'414
42 Taxes	10'122'225	-2'162'447	-17.6%	12'284'672	9'652'235
43 Revenus divers	723'806	-31'194	-4.1%	755'000	809'289
44 Revenus financiers	710'087	-96'913	-12.0%	807'000	713'777
46 Revenus de transferts	232'693	232'693	-	-	50'714
49 Imputations internes	-	-	-	-	2'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-256'369'435	-3'932'686	1.6%	-252'436'749	-250'490'320
<i>Coût d'état-major</i>	-413'626	106'104	-20.4%	-519'730	-414'052
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'366'186	-291'397	9.5%	-3'074'789	-3'387'467
COÛT COMPLET	-260'149'248	-4'117'980	1.6%	-256'031'268	-254'291'839

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	86.42	-2.80	-3.14%	89.22	89.83
<i>ETP fixes</i>	74.02	-3.60	-4.64%	77.62	77.53
<i>ETP auxiliaires</i>	3.60	0.80	28.57%	2.80	3.70
<i>ETP agents spécialisés</i>	8.80	0.00	0.00%	8.80	8.60

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacements ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation s'est poursuivi pour définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève afin de répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton.

En matière de transports publics, l'année 2016 a vu la poursuite de la mise en application des mesures prévues au Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2015-2018, concrétisées dans le cadre du contrat de prestations entre l'Etat et les TPG. En raison des conséquences sur les recettes de transports de l'acceptation en votation populaire de l'Initiative 146, les mesures d'optimisation et de réduction de l'offre sur le réseau des TPG se sont poursuivies dès le changement d'horaires de décembre 2015, notamment par la diminution des cadences tramways entre 9h et 16h. Afin d'enrayer la baisse des prestations qui ont diminué de quelque 5% à fin 2016 par rapport à l'année 2014, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil un projet de loi visant à augmenter les tarifs, sans toutefois revenir au niveau global prévalant en 2014. Ces modifications tarifaires, acceptées par le parlement genevois le 23 septembre 2016 (L 11805), visaient également à se conformer à l'augmentation des tarifs sur le plan national prévue pour fin 2016. Un référendum a toutefois été lancé et le peuple genevois se prononce sur cet enjeu important pour le futur développement des transports publics en mai 2017.

Malgré un contexte marqué par des moyens financiers restreints, des mesures d'efficience ont permis malgré tout de développer le réseau TPG le 11 décembre 2016 en améliorant plus particulièrement la desserte des sites hospitaliers. En sus, grâce au soutien financier de plusieurs communes, les TPG ont inauguré de nouvelles extensions / créations de lignes de bus (lignes 35, U et P).

Concernant l'offre ferroviaire régionale, aucun déploiement complémentaire n'était programmé dans le courant de l'année 2016. Le service n'évoluera pas avant l'achèvement des travaux des points de croisements de Mies et Chambésy prévu à la mi-2018 permettant un déploiement progressif d'une fréquence au ¼ heure sur l'axe Coppet-Genève.

Enfin, en matière d'infrastructures ferroviaires, l'année 2016 a été principalement marquée par l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil de la révision de la loi H 1 60 intégrant principalement la part de financement genevois de l'extension souterraine de la gare de Cornavin, dont un remboursement total ou partiel est attendu dans le cadre des futurs étapes de développement des infrastructures ferroviaires de la Confédération (PRODES 2030/2035). Ceci a permis l'engagement de la phase opérationnelle des études d'avant-projet (renouvellement de l'enclenchement) qui se poursuivront tout au long de l'année 2017 (lancement des études de la gare proprement dite).

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies. Le secteur de Genève-Sud a notamment obtenu un crédit pour l'étude du projet définitif (PL 11310) afin de définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur. Les réflexions se poursuivent en collaboration avec les communes concernées. L'étude d'insertion urbaine et paysagère du barreau Nord menée dans le cadre du Grand projet Bernex a été finalisée. Les études de faisabilité et d'insertion d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier-Carouge et Veyrier-Champel ont été menées et finalisées dans le cadre du projet des Grands-Esserts. L'étude d'avant-projet

J01 Transports et mobilité (suite)

(AVP) pilotée par la DGGC est actuellement en cours en partenariat avec les communes concernées.

Concernant la mise en place de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation) sur la ligne 23, le projet s'est poursuivi avec comme principaux faits marquants, d'une part l'engagement des travaux d'aménagement des arrêts et d'autre part la commande par les TPG des 12 véhicules articulés 100% électriques correspondants. La mise en service est toujours planifiée pour la fin de l'année 2017.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, les études se sont essentiellement poursuivies sur l'opération de l'extension du tramway Palettes-ZIPL-Perly, notamment avec le dépôt du dossier de demande d'approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Ce projet a également connu une étape importante avec l'obtention fin 2016 de la concession de ligne.

En ce qui concerne la mobilité douce, le plan d'actions 2015-2018 (PAMD) a été examiné par la commission des transports du Grand-Conseil qui l'a validé à l'unanimité. Ce plan présente de façon réaliste l'action de l'Etat pour la législature en tenant compte des impératifs budgétaires. Intégrant pour la première fois une dimension financière, le PAMD a été complété du PL 11791 ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F pour la réalisation d'aménagements inscrits dans ce plan. Il a été voté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016.

L'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés a fait l'objet d'une analyse systématique dans les lieux où la demande est importante. Cette démarche a permis de réaliser plus de 1 000 nouvelles places pour ces usagers dans la zone urbaine du canton depuis 2014 dont plus de 250 dans les parkings de la Fondation des parkings.

Le 5 juin 2016, le peuple a plébiscité l'initiative populaire IN 157 "OUI à la grande Traversée du Lac". Différentes études portant sur les avantages et inconvénients de la traversée en pont ou en tunnel ont été engagées en vue d'alimenter le travail du Conseil consultatif chargé de rendre un avis sur les modalités de franchissement du lac.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique résulte essentiellement de l'effet de la nouvelle convention entre l'Etat et la Fondation des parkings portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève. Cette convention a induit une modification des flux financiers entre les signataires dans le sens où, dorénavant, la Fondation ne facture plus à l'Etat ses frais de gestion mais lui reverse un montant forfaitaire contre l'entretien et le renouvellement des appareils collectifs (écart d'estimation: - 1 814 500).

Cette différence est partiellement compensée par le lancement de mandats d'études ainsi que par des prestations de communication (écart d'estimation: + 712 361 F).

Les frais d'entretien de signalisations routières, notamment suite à des accidents, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 446 605 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Hausse de la subvention en faveur des Transports publics genevois (TPG) en application du contrat de prestations 2015-2018 ratifié par la loi 11531 (écart d'estimation: + 2 000 000 F). Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la Commission des finances.

Une provision a été constituée en regard des engagements du canton de Genève concernant sa part aux coûts de projet non couverts 2016 du RER Léman Express engagés par les CFF sur la partie suisse (écart d'estimation: + 1 229 411 F).

La part du canton de Genève à la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en 2016 a été finalement moins élevée que les projections de la Confédération (écart d'estimation: - 92 000 F).

La subvention versée à Genèvevroule a été réduite (écart d'estimation: - 23 100 F).

Le budget 2016 de la subvention versée à Unireso en faveur des CFF a été sous-évalué (écart d'estimation: + 34 671 F) mais l'écart est compensé par un versement inférieur au budget de l'indemnité aux CFF pour les trains régionaux

J01 Transports et mobilité (suite)

(écart d'estimation: - 39 391 F) en raison de la finalisation du contrat intervenue ultérieurement à l'élaboration du cadre budgétaire 2016.

La contribution du canton de Genève aux Transports Publics Nyonnais au titre du trafic régional a diminué (écart d'estimation: - 63 171 F).

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison de la variation du taux de change (écart d'estimation: - 40 101 F).

La subvention vis-à-vis de la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) a été versée conformément aux engagements du canton dans le cadre du contrat de prestations 2015-2018 (L11530 du 17 avril 2015). En effet, le contrat de prestations prévoit en son article 5 (points 8 à 10) l'application d'un mécanisme de garantie de revenus par l'Etat dans le cas de recettes Unireso insuffisantes par rapport aux prévisions arrêtées contractuellement (écart d'estimation: + 15 062 F).

42 - Taxes :

Les produits des parcomètres, gérés par la Fondation des Parkings, ont été inférieurs aux prévisions en raison du rejet en 2014 par le Grand Conseil du PL 11000 visant à augmenter davantage les tarifs et d'une diminution de l'usage du stationnement (écart d'estimation: - 2 000 000 F).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 154 847 F).

44- Revenus financiers :

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 96 913 F).

46 - Revenus de transferts :

L'écart s'explique par la part du bénéfice cumulé 2012-2015 des CFF lié aux trafic régional voyageurs revenant à l'Etat de Genève (écart d'estimation: + 231 768 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	1.19%	1.10%	N/D	1.05%	2018
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	0.94%	0.90%	N/D	0.85%	2018
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	0.57%	0.60%	N/D	0.55%	2018
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	+12.2%	+2%	N/D	+4.4%	2018
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit	Qualité	5h40	5h58	5h51	6h00	2019
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						

J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2020
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2020
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+9.1 km	+20 km	+27.2 km	+49 km	2018
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	N/D	+1000 vélos	+3970 vélos	+3'000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D	+400 places	N/D	+4'000 places	2019
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5'633 places	5437 places	5504 places	8'655 places	2019
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+129 places	0	+145 places	3'408 places	2019
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	80%	83%	82%	83%	2020

Commentaires

Indicateurs 1.1 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il correspond au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée dans le contrat de prestations. L'objectif n'est pas atteint en 2016. Cela s'explique notamment par divers pannes et dégâts au niveau des lignes aériennes. A titre indicatif, la valeur mesurée en 2015 pour cet indicateur était de 0.98%.

Indicateurs 1.2 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il correspond au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée dans le contrat de prestations. L'objectif n'est pas atteint en 2016. Cela s'explique notamment par des difficultés prononcées de circulation à la place des 22 Cantons pendant plusieurs jours en mai, des colis suspects détectés à la gare de Cornavin ainsi qu'à l'aéroport. A titre indicatif, la valeur mesurée en 2015 pour cet indicateur était de 1.03% en raison notamment des intempéries au mois de mai 2015 ainsi que des travaux à la rue Versonnex en septembre 2015.

Indicateurs 1.3 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il correspond au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée dans le contrat de prestations. L'objectif est atteint en 2016. A titre indicatif, la valeur mesurée en 2015 pour cet indicateur était de 0.52%.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer la variation du nombre de voyageurs par kilomètre (VKM) utilisant le réseau des Transports publics genevois par rapport à l'année de référence 2014. L'objectif sera atteint dans la marge de tolérance de plus ou moins 5% de la valeur absolue prévue par le contrat de prestations. Cet indicateur a fait l'objet d'une nouvelle méthode de calcul à partir de l'année 2016 qui entraîne un saut dans la continuité des mesures, la nouvelle méthode étant basé sur des valeurs plus élevées. Les objectifs recalculés pour 2016, 2017 et 2018 seront disponibles d'ici à avril 2017. Même si la comparaison entre l'objectif 2016 et le résultat 2016 est actuellement biaisée, il est admissible d'affirmer que l'objectif 2016 est atteint, ce d'autant plus que la croissance entre 2015 et

J01 Transports et mobilité (suite)

2016 est de +3.1 % (sur la base de la nouvelle méthode de calcul) et ce dans un contexte de stagnation de l'offre.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". L'indicateur montre une légère baisse du trafic sur ces axes mais il est trop tôt pour pouvoir en dégager une tendance générale.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR, RS 741.21). Les délais ont toujours été tenus par les entreprises agréées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence a été redéfinie sur la base des objectifs inscrits dans le projet du Plan d'actions de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2014, à savoir 493 km d'aménagements cyclables dont 276 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond au nombre de kilomètres d'aménagements cyclables restant à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le PAMD 2015-2018, à savoir +49 km dont +12 km sur réseau cantonal. Le nombre de km d'aménagements réalisés en 2016 est en dessous des prévisions du fait de retards pris dans plusieurs projets.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan d'actions de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018. L'indicateur étant mesuré tous les deux ans (dernier comptage en 2015), les prochaines campagnes de comptage sont prévues en 2017. L'objectif visé est de +1'000 vélos par an.

Indicateur 5.3 : L'objectif 2016 est de +400 places hors CEVA par rapport au budget 2015. La cible à long terme de +4'000 places comprend près de 3'000 places à réaliser en 2019 aux vélostations CEVA et aux alentours des gares CEVA. Une nouvelle méthode de mesure de l'évolution des places de stationnement vélos est en cours d'élaboration avec l'appui des communes afin de mettre à jour la base de référence 2013 (6'329 places). La valeur pour 2016 sera disponible dans le courant 2017. Parallèlement, la direction générale des transports étudie la domanialité des futures implantations de places de stationnement vélo aux abords des interfaces des transports publics afin de mieux identifier le potentiel réel de réalisation par l'Etat sur le domaine cantonal.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings et les 207 places des CFF, exclusivement réservées aux P+R et non plus le total des places à disposition dans les P+R. A noter que le nombre de places attribuées aux P+R des parkings à usage mixte peut évoluer en fonction de la demande. La valeur cible à long terme est déterminée dans le plan d'action du stationnement 2013-2019. Base fin 2013 : 5'247 places. A l'horizon 2019, l'objectif est de disposer de 8655 places. En 2016, ouverture du P+R Les Vergers (100 places) et extension du P+R Bernex (60 places environ) au droit de l'arrêt du tram. La cible à 2019 a été calculée sur la base du plan d'action du stationnement 2013-2019 en tenant compte uniquement des P+R cantonaux après déduction du P+R Bernex qui sera remplacé à cet horizon par les P+R Vailly et Suzette.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente. Le résultat à atteindre de 3'408 places créées d'ici à 2019 - Base fin 2013 : 5'247 places - prend en compte l'ouverture des P+R suivants : Trèfle-Blanc, Bachet, Bernex-Ouest, Vandoeuvres, Jonction de Ferney. En 2016, ouverture du P+R Les Vergers (100 places) et extension du P+R Bernex (60 places environ) au droit de l'arrêt du tram. La cible à 2019 a été calculée sur la base du plan d'action du stationnement 2013-2019 en tenant compte uniquement des P+R cantonaux après déduction du P+R Bernex qui sera remplacé à cet horizon par les P+R Vailly et Suzette.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La légère baisse du taux d'occupation s'explique par la forte augmentation de capacité. Par ailleurs, un transfert de certains usagers anciennement abonnés au P+R Genève-Plage vers le nouveau P+R de Veigy situé en France a été observé, ce qui a accentué la tendance à la baisse.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	122'928'540	521'665	0.4%	122'406'875	129'965'130
30 Charges de personnel	19'753'148	-318'228	-1.6%	20'071'376	19'677'075
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	18'069'113	-900'748	-4.7%	18'969'861	30'947'789
33 Amortissements du patrimoine administratif	61'878'650	3'622'177	6.2%	58'256'473	55'666'417
34 Charges financières	-	-	-	-	55'100
36 Charges de transfert	21'220'464	0	0.0%	21'220'464	21'220'464
39 Imputations internes	2'007'165	-1'881'536	-48.4%	3'888'701	2'398'284
REVENUS	67'895'067	48'355	0.1%	67'846'712	87'435'886
42 Taxes	15'962'741	-1'607'656	-9.1%	17'570'397	16'121'484
43 Revenus divers	7'571'237	4'294'488	131.1%	3'276'749	25'631'171
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	0	-	-	-
46 Revenus de transferts	41'838'382	-570'954	-1.3%	42'409'336	42'813'436
49 Imputations internes	2'522'707	-2'067'523	-45.0%	4'590'230	2'869'796
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-55'033'473	-473'310	0.9%	-54'560'163	-42'529'244
<i>Coût d'état-major</i>	-615'162	167'893	-21.4%	-783'055	-610'983
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'710'891	49'221	-1.0%	-4'760'112	-5'257'771
<i>Coûts répartis</i>	17'932	3'432	23.7%	14'500	20'987
COÛT COMPLET	-60'341'594	-252'764	0.4%	-60'088'830	-48'387'504

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	160.58	-4.69	-2.84%	165.27	157.69
<i>ETP fixes</i>	148.88	-3.59	-2.35%	152.47	145.97
<i>ETP auxiliaires</i>	2.40	1.40	140.00%	1.00	1.13
<i>ETP agents spécialisés</i>	9.30	-2.50	-21.19%	11.80	10.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Les résultats 2016 ont été les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA. L'année 2016 a été marquée par la jonction des chantiers suisse et français, un événement important au vu de la nature transfrontalière du projet;
- Poursuite des études de nouvelles lignes de tramways selon le plan de développement du réseau des transports publics piloté par la direction générale des transports;
- Participation aux études engagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) en lien avec la réduction des goulets d'étranglement;
- Poursuite du plan d'actions cantonal pour la Traversée du lac et du contournement Est de Genève, mise en place d'un Comité stratégique Traversée du Lac en vue d'assurer le suivi du projet;
- Création d'un conseil consultatif Traversée du Lac, constitué de membres de la société civile et missionné par le comité de pilotage du bouclage autoroutier. Il rendra un avis sur les différentes étapes stratégiques de l'avancement des études. Dans un premier temps, il est chargé d'instruire la question du franchissement du lac en pont ou en tunnel.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le Programme de législation, la DGGC s'est consacrée en 2016 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier;
- Surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon un programme pluriannuel;
- Les projets de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se poursuivent et les phases d'appels d'offres ont été lancées. Les études du complément de jonction de Lancy Sud se poursuivent en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et les études préliminaires sur la nouvelle jonction de Vernier-Canada se poursuivent en coordination avec le projet cantonal du barreau de Montfleury;
- Les projets liés au Projet d'agglomération de première génération (PA1) se poursuivent. Le chantier du tunnel pour piétons de Champel-Hôpital est ouvert et les interfaces CEVA sont toujours menées en coordination avec le chantier ferroviaire du CEVA. Le vote en 2016 de la loi de financement du Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) permet de débiter les phases d'avant-projet et projet.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Une économie sur les frais d'électricité a été constatée, notamment grâce à l'efficacité énergétique des installations d'éclairage équipées de lampes à diode électroluminescentes (LED) (écart d'estimation: - 32 581 F).

La taxe annuelle pour l'utilisation du réseau d'écoulement des eaux de pluie, réseau secondaire pour les voiries publiques, a été moins importante que prévue (écart d'estimation: - 185 506 F).

Les conditions météorologiques ont généré des frais d'élimination de déchets recyclables (végétation au bord de routes, herbes et branchages, chutes d'arbres, etc.) ramassés sur le domaine public cantonal légèrement supérieurs au budget (écart d'estimation: + 24 525 F).

Les frais d'entretien du réseau routier cantonal se sont avérés inférieurs au budget en raison de la diminution de petits travaux tels que les réparations de bordures et de grilles (écart d'estimation: - 68 245 F).

Une économie a été réalisée suite à la fin des gros travaux forestiers sur les sites prioritaires, qui a nécessité moins d'abattages que prévus (écart d'estimation: - 158 675 F).

Des prestations complémentaires non planifiées ont été commandées par l'OFROU, ces dernières sont compensées par des revenus sous la nature 461 (écart d'estimation: + 337 018 F).

Une économie a été réalisée suite à l'externalisation de la gestion et du suivi des accidents survenus sur le domaine public cantonal (écart d'estimation: - 175 166 F).

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Le renouvellement des installations électromécaniques de divers ouvrages d'art a permis une économie sur les frais d'entretien et de maintenance (écart d'estimation: - 134 595 F).

Constitution de provisions pour risques résultant de procédures judiciaires liées à des litiges avec la Ville de Lancy pour des aménagements routiers ainsi qu'avec un consortium dans le cadre du chantier CEVA (écart d'estimation: + 2 668 053 F) entièrement compensées par des indemnités plus faibles que prévues car leur versement s'effectue en fonction des risques encourus (écart d'estimation: - 3 204 816 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

39 - Imputations internes :

Dans une optique de rationalisation administrative entre services rattachés à la même direction générale, les prestations du service ateliers et garage (SAG) en faveur du service de la maintenance des routes cantonales (SMRC) ont été abandonnées. Cette nouvelle approche comptable, sans effet sur le résultat, a généré un écart par rapport au budget que l'on retrouve également dans la rubrique de revenus 49 (écart d'estimation: - 1 904 749 F).

42 - Taxes :

Surévaluation au budget des frais de remise en état du réseau routier national et cantonal causés par des accidents et refacturés aux assurances (écart d'estimation: - 848 152 F).

Un écart budgétaire sur les revenus de la facturation du droit de sillon et d'usage aux TPG résulte de l'assujettissement récent à la TVA du Service infrastructures de transports publics (SITP) engendrant ainsi une comptabilisation de la TVA au bilan (écart d'estimation: - 1 060 000 F).

Le produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été plus important que prévu car variable en fonction des demandes (écart d'estimation: + 353 864 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature découle principalement d'une reprise partielle de provision constituée en 2015 dans le cadre du projet d'optimisation fiscale mené par l'Etat de Genève (écart d'estimation: + 5 749 645 F).

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage de certains travaux dont l'adaptation de la plateforme tramway des Eaux-Vives, la liaison piétonne souterraine Champel-Hôpital, la route des Nations et le maillon routier des Communaux d'Ambilly (écart d'estimation: - 1 305 157 F).

46 - Revenus de transferts :

Des prestations complémentaires non planifiées ont été commandées par l'Office fédéral des routes (OFROU), ce qui a généré des revenus supplémentaires (écart d'estimation: + 252 844 F).

Révision à la hausse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: + 499 834 F) et à la baisse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (écart d'estimation: - 1 243 588 F).

49 - Imputations internes :

Voir explication sous rubrique 39.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	-16.8%	+/-10%	-8.8%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	0%	+/-10%	-0.1%	+/-10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	86.4%	85%	112%	90%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	81%	80%	88%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	95%	80%	81%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	94%	80%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le retard du démarrage du projet de la route des Nations ainsi que la liaison souterraine piétonne entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel explique le non dépensé. Par ailleurs, les démarrages des chantiers prévus en 2016 des Communaux d'Ambilly (MICA), de la route Suisse et de la route de Challex sont reportés en 2017. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères, d'infrastructures ferroviaires ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Il est également fortement dépendant des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 1.2 : L'objectif est atteint en tenant compte d'une reclassification comptable liée à une avance de trésorerie impactant une partie du budget prévu. A noter que cet indicateur peut être fortement influencé par des modifications de la planification dues aux aléas de chantier.

Indicateur 2.1 : L'objectif est atteint. Par ailleurs, en tenant compte des dépenses cumulées de 2015 à 2016, le taux d'ouvrage entretenu atteint 98.43%. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères, d'infrastructures ferroviaires ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Il est également fortement dépendant des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 2.2 : Une hausse de satisfaction des usagers est constatée. Cet indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. En 2016, le taux de réponse est de 95%. Globalement, la progression de cet indicateur confirme un taux de satisfaction de l'entretien des routes conforme aux attentes.

Indicateurs 2.3 : Nette hausse de l'indicateur. Cet indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une

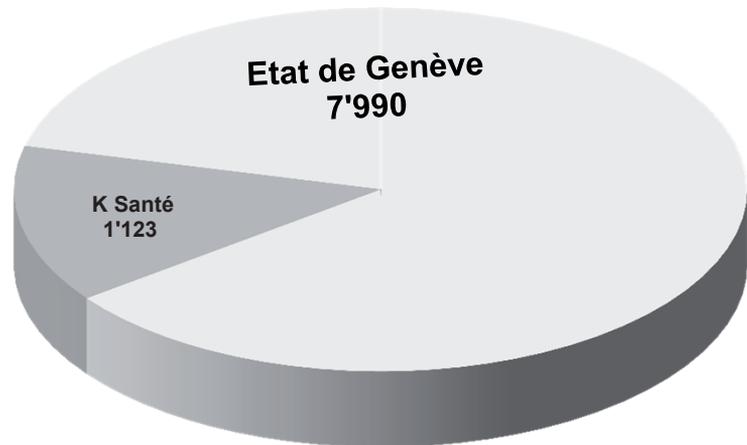
J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

fois par année auprès des autorités communales. En 2016, le taux de réponse est de 95%. Globalement, la progression de cet indicateur confirme un taux de satisfaction de l'entretien des routes conforme aux attentes.

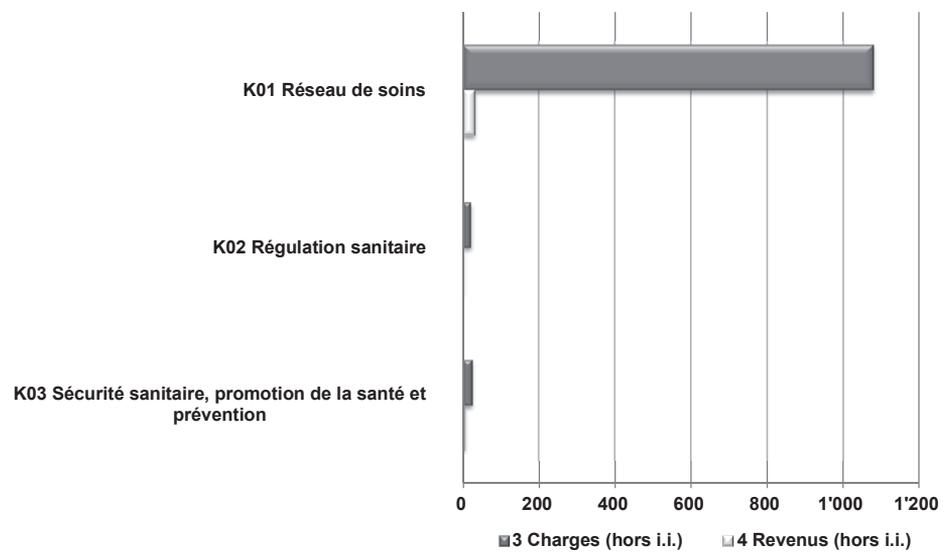
Indicateurs 2.4 : L'objectif est atteint mais une baisse de la satisfaction est constatée par rapport à 2015 (94%). Les causes de ce fléchissement sont en cours d'analyse. Cet indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. En 2016, le taux de réponse est de 95%. Globalement, la progression de cet indicateur confirme un taux de satisfaction de l'entretien des routes conforme aux attentes.

K Santé

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en terme de santé. Ces lignes directrices ont guidé en 2016 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Le Conseil d'Etat a remis au Grand Conseil le rapport de planification sanitaire et médico-sociale 2016-2019. Ce rapport présente l'évolution des besoins en soins sur la période et propose des pistes d'orientation de l'offre de soins pour répondre au mieux à ces évolutions. La période est marquée par une augmentation très rapide et très forte des besoins, notamment en termes de maintien à domicile, ce qui pose un défi constant pour maintenir l'accès pour tous aux soins les meilleurs. Les contrats de prestations avec les institutions de soins 2016-2019 ont été déposés, notamment ceux des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'Institution de maintien à domicile (Imad) et des autres intervenants à domicile. Ils tiennent compte des prévisions actualisées et anticipent des augmentations très importantes des prestations. Ils permettent d'assurer le financement d'heures de soins à domicile en augmentation plus rapide que les soins stationnaires. Ils apportent une attention particulière aux structures intermédiaires, qui ont été renforcées en 2016, ainsi qu'aux projets de prises en charge communes à plusieurs institutions pour des patients spécifiques. L'objectif étant à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles et de répondre au mieux aux besoins des patients.

De nouvelles unités d'accueil temporaire ont été ouvertes dans des établissements médicaux sociaux. Le cadre réglementaire a été modifié pour permettre de créer des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) sans que leur accès soit lié aux revenus des locataires, les foyers de jour ont augmenté leur capacité d'accueil. Dans le domaine du maintien à domicile, les capacités de réponse aux besoins de l'Imad ont continué à progresser fortement en 2016. Un projet pilote de prestations de santé mentale à domicile a été déployé. Le plan cantonal Alzheimer a été accepté.

MonDossierMédical a franchi des étapes décisives en 2016 avec le passage du cap des 20'000 patients inscrits, l'intervention du canton pour influencer une application de la nouvelle législation fédérale cohérente avec les efforts genevois, le déploiement du plan de soins partagés et enfin la renégociation du contrat avec La Poste qui sera signé en 2017.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2016 a été marquée par l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et de Montana pour garantir une offre optimale en termes de soins de réadaptations, notamment. L'activité des HUG a connu une progression importante, en particulier dans le domaine ambulatoire et au service des urgences. Un centre d'urgence a d'ailleurs été ouvert à l'hôpital des Trois-Chênes. Il faut aussi relever que les collaborations Vaud-Genève se sont intensifiées et qu'un nouveau département d'oncologie a été créé au sein des HUG.

Par ailleurs, la recherche de meilleures interfaces entre les prestations sociales et celles du domaine de la santé a été au centre de l'action publique. Dans cette optique les projets de structures intermédiaires HUG-EPI dans le domaine du handicap mental ont continué de se déployer avec la poursuite du projet de doublement de la structure « Kaolin ».

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a mené en 2016 une démarche de renouvellement total –par une réflexion transversale partagée avec les autres départements de l'administration cantonale- des priorités des actions de promotion-prévention. L'année 2015 a été marquée par la finalisation d'un plan stratégique cantonal. L'année 2016 a été marquée par l'élaboration d'un concept cantonal qui est la base du plan d'action en la matière à adopter en 2017. L'objectif est de déterminer l'engagement le plus efficace des deniers publics consacrés à la prévention par rapport aux enjeux d'une société vieillissante.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il cherchera à rester réactif par rapport à l'évolution tant du contexte normatif européen et national qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels. Le renouvellement du droit fédéral en la matière, en consultation en 2015, demandera aux administrations cantonales un effort d'adaptation obligatoire et conséquent.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	1'078'576'113	3'669'743	0.3%	1'074'906'370	1'069'400'301
30 Charges de personnel	2'158'265	129'796	6.4%	2'028'469	1'917'225
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'078'137	7'852'187	126.1%	6'225'950	6'142'770
33 Amortissements du patrimoine administratif	275'929	33'320	13.7%	242'609	533'311
36 Charges de transfert	1'062'063'769	-4'345'183	-0.4%	1'066'408'952	1'060'806'775
39 Imputations internes	13	-377	-96.7%	390	219
REVENUS	30'538'476	5'856'660	23.7%	24'681'816	25'958'926
42 Taxes	692'741	-1'509'635	-68.5%	2'202'376	908'637
43 Revenus divers	27'172'554	4'693'114	20.9%	22'479'440	24'066'507
44 Revenus financiers	-	-	-	-	898'037
46 Revenus de transferts	2'673'181	2'673'181	-	-	85'744
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'048'037'637	2'186'917	-0.2%	-1'050'224'554	-1'043'441'375
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-80'779</i>	<i>4'449</i>	<i>-5.2%</i>	<i>-85'228</i>	<i>-60'813</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-75'496'737</i>	<i>-3'453'158</i>	<i>4.8%</i>	<i>-72'043'579</i>	<i>-75'335'879</i>
COÛT COMPLET	-1'123'615'153	-1'261'793	0.1%	-1'122'353'360	-1'118'838'067

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	13.58	1.92	16.47%	11.66	11.09
<i>ETP fixes</i>	<i>12.28</i>	<i>0.72</i>	<i>6.23%</i>	<i>11.56</i>	<i>10.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.58</i>	<i>0.48</i>	<i>480.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>0.39</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.72</i>	<i>0.72</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Commission de coordination du réseau de soins

Les membres de la commission de coordination du réseau de soins ont contribué activement à la réalisation des points relevés ci-après.

Conformément à l'art. 25, al. 1 de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom), le DEAS a mandaté une instance extérieure indépendante afin d'évaluer les effets de la loi et faire des propositions de changement en vue de sa révision et de celle de son règlement d'application (RSDom). Un projet de loi et un projet de règlement seront soumis au Grand Conseil courant 2017.

Le RSDom a été modifié :

- en avril 2016 s'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) : suppression du critère de revenu comme critère d'attribution du logement, ouverture de l'exploitation des IEPA à toutes institutions de santé au sens de l'article 100 de la loi sur la santé et définition des relations entre les différents acteurs (propriétaire, locataire, exploitant et fournisseur);
- en juillet 2016, s'agissant des conditions d'éligibilité pour l'obtention du financement résiduel par les organismes d'aide et de soins à domicile et les infirmier-ères indépendant-es.

Le DEAS a mandaté imad pour déployer un projet-pilote de nouvelles prestations infirmières de santé mentale à domicile. Ce projet-pilote a démarré le 1^{er} septembre 2016 et prendra fin en juin 2017. Il se déroule en collaboration avec le département de psychiatrie des HUG, l'Association des médecins du canton de Genève (AMG), les Etablissements Publics pour l'Intégration (EPI) et le service social de la Ville de Vernier.

Le 10 novembre 2016, le cinquième colloque annuel du réseau de soins a accueilli 254 participants. La thématique retenue cette année, "*Synergies santé-social*", a confirmé le besoin de mettre en lien les acteurs de ces deux domaines.

Les institutions privées et publiques ayant signé "*la charte de collaboration des partenaires du réseau de soins*" ont remis leurs indicateurs.

Renouvellement des contrats de prestations

Le dernier suivi des contrats de prestations 2012-2015 entre l'Etat de Genève, d'une part et, d'autre part, la Coopérative des soins infirmiers (CSI), Sitex, les neuf foyers de jour et de jour-nuit pour personnes âgées, l'Arcade sages-femmes, la Croix-Rouge genevoise pour sa prestation de garde d'enfants à domicile "*Le Chaperon rouge*" et le service Alzheimer pour sa prestation de relève, s'est déroulé à la satisfaction des partenaires.

En 2016, les contrats de prestations 2016-2019 ont été signés par les partenaires concernés.

Passage en phase d'exploitation pour "*MonDossierMedical.ch*" (ci-après MDM) et santé numérique

A la fin 2016, le nombre de patients ayant adhéré à MDM s'élève à 21'410 patients et 652 médecins de cabinets de ville. Le pilote du projet "*Plan de soins partagé*" est positif et le déploiement cantonal constitue la prochaine étape.

Pour rappel, ce projet a pour objectifs de mettre à disposition les outils collaboratifs de partage de l'information pour de nouveaux modes de prise en charge d'intégration des soins dédiés aux patients chroniques et complexes. Le projet "*Plan de médication partagé*" permettant d'améliorer la sécurité dans le flux du médicament pour les patients polymédiqués est démarré.

En parallèle, une enquête de satisfaction dans un objectif d'amélioration continue du service "*MonDossierMedical.ch*" proposé par la direction générale de la santé est lancée auprès des médecins et des patients connectés, et les résultats seront disponibles en 2017.

La phase intermédiaire, qui était prévue pour consolider le projet "*MonDossierMedical.ch*" s'achève positivement et permet le passage en phase d'exploitation.

Il s'agit également lors de cette année de répondre à la consultation organisée par l'Office fédéral de la santé

K01 Réseau de soins (suite)

publique au sujet des ordonnances d'application de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) en alliant les cantons romands afin de produire une réponse commune qui permet de rendre les ordonnances plus praticables.

Dans ce contexte, la renégociation du contrat avec POST CH AG, fournisseur de la plateforme technique de "MonDossierMedical.ch", est en cours. Une réflexion romande permettant de mutualiser les ressources permettant la mise en œuvre du e-health est initiée.

Les premières briques de la stratégie de santé numérique ont été posées en septembre 2016 lors d'une journée de travail réunissant l'ensemble des acteurs du e-health à Genève et sera développée les prochaines années.

Développement de l'offre en structures intermédiaires

Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR), la création de lits UATR dans les EMS s'est poursuivie en 2016 par l'ouverture d'un lit à l'EMS Val Fleuri en janvier.

Comme la participation journalière des clients de 100.60 francs constitue souvent un frein financier au recours à l'UATR, il est envisagé de la diminuer de moitié, comme proposé dans le rapport de planification sanitaire 2016-2019. Une demande d'augmentation de la subvention de l'Etat a été proposée au Conseil d'Etat en juin 2016, laquelle a été refusée dans le contexte des restrictions budgétaires.

S'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), aucune réalisation n'a été finalisée en 2016, en raison de décalages des travaux.

Enfin, le foyer de jour Le Relais Dumas a augmenté sa capacité d'accueil en ouvrant un sixième jour en février 2016.

Proches aidants

Comme en 2015, six cantons ont fait campagne en 2016 pour rendre visible l'activité indispensable des proches aidants et pour les remercier de leur engagement. Pour répondre aux besoins d'information et de reconnaissance exprimés par les proches aidants, le canton de Genève a présenté l'exposition itinérante "*Proches aidants tous les jours...*" dans la commune de Chêne-Bougeries en février 2016. En octobre 2016, la journée intercantonale s'est déroulée sur trois jours, avec notamment une conférence publique de Madame Rosette Poletti sur le thème "*S'accorder du temps afin d'être plus disponible pour les autres*".

La Commission consultative a travaillé sur le Programme de soutien aux proches aidants 2016-2019, qui sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant du 1^{er} trimestre 2017. Il recense les prestations existantes et recommande les mesures à mettre en place, tels que la création d'un numéro de téléphone unique pour orienter, conseiller et guider les proches aidants vers l'institution-association adéquate, ainsi que la création d'un flyer simple sur les prestations existantes et renvoyant à ce numéro de téléphone unique.

Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019

En avril 2016, le Conseil d'Etat a pris acte du Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019 qui s'appuie sur un ensemble de valeurs partagées. Il s'inscrit dans le cadre de la politique publique en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et se décline en 5 objectifs prioritaires. Un groupe d'accompagnement composé des principaux partenaires concernés a été constitué pour superviser et soutenir la mise en œuvre du Plan.

Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la cinquième année consécutive. Grâce à l'accord obtenu en 2015 pour une période de trois ans, les mandats 2016 ont pu être établis sur la base des mandats 2015, tant pour l'enveloppe que pour le nombre de cas. Comme en 2015, la participation de l'Etat s'est élevée à environ 15 millions.

Elaboration du rapport de planification sanitaire 2016-2019

Conformément à l'article 28 de la loi cantonale sur la santé, du 7 avril 2006 (LS) (K 1 03), la planification sanitaire cantonale a pour but de déterminer, tous les quatre ans, les besoins en soins de la population du canton de Genève et de définir les moyens pour les satisfaire de la façon la plus rationnelle et la plus économique possible. Le rapport quadriennal de planification sanitaire 2016-2019 a été soumis au Grand Conseil début 2016 et fait actuellement l'objet d'une étude détaillée par la Commission de la santé. Il comporte notamment des pistes pour affronter les

K01 Réseau de soins (suite)

augmentations des besoins dans différents domaines, par exemple en renforçant encore les soins à domicile et en développant les mesures permettant de retarder ou réduire les durées de séjour en réadaptation et gériatrie.

Poursuite de la mise en œuvre des mesures pour favoriser la relève des professionnels de santé dans le canton

Les efforts de formation des professionnels de santé se sont poursuivis grâce à l'ouverture du guichet d'information et d'orientation de l'OrTra santé-Social. En effet, dans le cadre du « Programme de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé dans le Canton de Genève », le canton s'est doté, courant 2016, d'un guichet d'information et d'orientation des professionnels de santé « le 28 ». Ce nouvel espace d'accueil et de conseil ouvre ses portes à toute personne qui souhaite obtenir des informations sur les professions concernées et les formations en lien. Une campagne d'image sera lancée en début 2017 pour faire connaître les métiers de la santé et valoriser ce nouveau centre.

Parallèlement, dans le cadre d'une des mesures du programme, la direction générale de la santé a réalisé sa première enquête auprès des institutions de santé dont les objectifs sont de suivre les effectifs du personnel de santé, donner une vision globale de l'évolution du système de formation et assurer le suivi de la planification. Elle permet aussi d'alimenter l'observatoire transfrontalier des personnels de santé. L'enquête sera renouvelée annuellement.

Enfin, les capacités de formation des institutions de soins subventionnées ont été augmentées.

Justification des écarts

Le programme K01 présente un dépassement de + 3'669'743 F au niveau des charges alors que ses revenus dépassent le budget de + 5'856'660 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit neutre

Un dépassement de + 129'796 F est constaté au niveau de ces charges. Il s'explique par la nécessité de renforcer le personnel participant au déploiement de mondosssiermedical.ch. Ce dépassement a fait l'objet d'un transfert neutre de ressources de la rubrique des charges de biens et services (- 450'000 F) au profit des charges de personnel (+ 450'000 F) validé par la commission des finances en date du 22 juin 2016.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit neutre

Cette catégorie de charges présente un dépassement de budget de + 7'852'187 F. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- La concrétisation de l'économie à effectuer dans le cadre du transfert neutre vers les charges de personnel (- 450'000 F) évoqué ci-dessus.
- L'effet net des dotations aux provisions concernant d'une part, pour - 1'518'657 F, le litige opposant l'Etat de Genève aux infirmières indépendantes de Genève en lien avec le financement résiduel des soins à domicile et d'autre part, la décision prise par le Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil d'abandonner la moitié du résultat ressortant du contrat de prestations 2012-2015 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) (+ 10'135'389 F)
- Des non-dépenses en lien avec des mandats accordés à des tiers pour - 322'869 F.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un non-dépensé de - 4'345'183 F par rapport au budget. Cet écart se répartit à hauteur de - 1'760'451 F pour les dédommagements aux collectivités publiques, à hauteur de - 2'623'736 F pour les subventions versées aux entités et de + 39'004 F en lien avec les amortissements de subventions d'investissement accordées.

Dédommagements aux collectivités publiques

Les demandes de financement des collectivités publiques en lien avec la mise à disposition des locaux pour l'Imad et l'Hospice général ont été moins importantes que prévu.

Subventions versées aux entités :

Le non-dépensé constaté au niveau des subventions versées aux entités résulte d'éléments divergents tels que :

K01 Réseau de soins (suite)

- L'octroi des crédits supplémentaires suivants validés par la commission des finances courant 2016 (+ 7'981'816 F) :
- Mission d'intérêt général - HUG avec + 947'268 F pour une mise à niveau du projet de budget 2016 déposé qui comprend l'ouverture d'unités de soins dans les structures pénitentiaires Curabilis et La Brenaz II.
- Mission d'intérêt général - HUG avec + 945'000 F pour faire face à l'arrivée massive de requérants d'asile qui engendre des prises en charge psychologiques et psychiatriques en raison des traumatismes vécus par ces personnes.
- IMAD avec + 4'962'548 F pour une mise à niveau du projet de budget 2016 déposé qui permet de financer 100 postes supplémentaires et l'ouverture des nouveaux immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA).
- Joli Mont et Montana avec + 1'127'000 F pour une mise à niveau du projet de budget 2016 déposé qui prévoit de doter les cliniques de 10 postes supplémentaires pour garantir des soins de qualité.
- L'octroi des crédits supplémentaires suivants validés par le Conseil d'Etat courant 2016 (+ 2'843'437 F) :
- Programme Alzheimer et Foyers avec + 203'406 F pour une mise à niveau du projet de budget 2016 déposé et pour financer des dépenses et permettre l'adaptation à la planification sanitaire cantonale.
- Provision La Tour avec + 2'434'595 F en regard de 2 litiges existants. Un premier pour la prise en charge des cas d'urgences. Un second pour le nombre de prestations hospitalières cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et l'Etat.
- Provision Clinique Vert-Pré avec + 205'436 F en lien avec l'inclusion de cette clinique dans la planification hospitalière.
- L'application de la contrainte supplémentaire que s'est imposée le Conseil d'Etat en décidant de ne verser que le montant minimum entre le montant découlant des 12èmes provisoires et montant inscrit au projet de budget 2016 amendé pour - 11'934'642 F.
- La réalisation d'économies supplémentaires pour - 1'243'240 F.
- La constatation du bénéfice relatif au 1er semestre 2016 des cliniques de Joli-Mont et Montana (- 271'107 F).

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés (- 1'509'635 F) sur cette rubrique se rapportent principalement aux revenus des actions récursoires entreprises auprès de tiers.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Le surplus de revenus constaté (+ 4'693'114 F) découle principalement d'une rétrocession plus importante par les HUG de la part des tarifs des assureurs destinée au financement des investissements (+ 3'762'178 F), d'une reprise partielle de provisions pour risques et charges constituée pour couvrir un litige avec les cliniques privées vaudoises (+ 435'679 F), de revenus en lien avec des détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis plus importants (+ 140'524 F).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de + 2'673'181 F correspond pour une part, à des restitutions non prévues au budget découlant de contrats LIAF échus (+ 2'572'402 F) et d'autre part, à des restitutions en lien avec les mandats conclus avec les cliniques privées (+ 100'779 F).

K01 Réseau de soins (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	85 ans	83.5 ans	85.2 ans	83.3 ans	2022
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	16'947	16'955	16'798	17'500	2019
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	614'276 heures	629'000 heures	590'459 heures	703'000 heures	2019
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.77%	<=2%	1.7%	<=2%	2019
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	100%	80%	81.9%	83%	2019
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	86.1%	90%	85.8%	90%	2019
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	58.9%	70%	62%	75%	2019
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	70.9%	70%	73.5%	65%	2019
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	2 semaines	8 semaines	6 semaines	7 semaines	2019
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2.5 semaines	3 à 4 semaines	2.7 semaines	3 semaines	2019
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	8.9%	<10%	8.9%	Non disponible	
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	82.5%	80%	78.8%	85%	2019
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.3 jours	<6.3 jours	6.1 jours	6.4 jours	2019
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	224	<=180	200	112	2019
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	105 jours	<=80 jours	100 jours	60 jours	2019
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	87.1%	85%	88.3%	85%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

K01 Réseau de soins (suite)

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 1.2	<16'500	<16'500	<16'500
Indicateur 1.3	<490'000	<490'000	<490'000
Indicateur 1.4	>2%	>2%	>2%
Indicateur 1.5	<70%	<70%	<70%
Indicateur 2.1	<90%	<90%	<90%
Indicateur 2.2	<70%	<70%	<70%
Indicateur 2.3	<60%	<65%	<65%
Indicateur 2.4	>12 semaines	>12 semaines	>12 semaines
Indicateur 2.5	>4 semaines	>4 semaines	>4 semaines
Indicateur 2.6	>15%	>11%	>11%
Indicateur 2.7	N/A	>220	>220
Indicateur 3.1	<80%	<80%	<80%
Indicateur 4.1	>7 jours	>6.5 jours	>6.5 jours
Indicateur 4.2	>180	>180	>180
Indicateur 4.3	>100 jours	>100 jours	>100 jours
Indicateur 5.1	<80%	<40%	<40%

Notes :

L'indicateur 1.1 : Age moyen d'entrée en EMS a également été intégré dans le programme D01.

Indicateur 1.3 : Quantité d'heures de soins réalisées pour les clients à leur domicile (hors UATR) en 2016. Les soins LAMal comprennent : les évaluations et conseils, les examens et traitements, et les soins de base. L'Imad n'a pas été en mesure de fournir toutes les heures de soins attendues en 2016. Cela s'explique notamment par des difficultés RH et par le fait que les situations prises en charge nécessitent beaucoup d'heures non facturables à la LAMal.

Indicateur 1.4 : 156 personnes âgées de 65 ans et plus ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois, sur un total de 8'783 clients de 65 ans et plus ayant bénéficié de soins à domicile.

Indicateur 1.5 : Le dépassement s'explique par les nouvelles prestations proposées par les UATR.

Indicateur 2.1 : Malgré la constante amélioration de cet indicateur durant l'année, la cible n'a pas pu être atteinte, principalement en raison de la forte progression des urgences 1 (+4% d'urgence 1 par rapport à 2015). Les différentes actions mises en place telles que l'extension des horaires dans les plateaux chirurgicaux, l'élargissement des horaires de transfert des patients dans les étages et l'ouverture de nouveaux boxes aux urgences et tri infirmier plus rapide ont néanmoins permis de stabiliser les délais.

Indicateur 2.2 : La dégradation constatée est liée à une hausse importante du nombre de patients pris en charge (+6% par rapport à 2015).

Indicateur 2.5 : La cible est largement atteinte. Ce résultat est en lien avec les mesures prises dès 2013 pour l'amélioration de la coordination des pris en charge au centre du sein, maintenant certifié.

Indicateur 2.6 : Les valeurs de l'enquête 2016 sont en cours d'analyse, et seront disponibles dans le courant du premier trimestre 2017. Les valeurs présentées ici sont celles de la dernière enquête de prévalence, conduite en mai 2015. Le taux d'infections nosocomiales HUG se maintient toujours dans la cible, soit inférieur à 10%. Il est à noter que la bonne performance de l'indicateur au niveau HUG prend en compte des taux plus élevés pour des spécialités comme les soins intensifs.

Indicateur 3.1 : Les données présentées sont celles de 2015, et affichent un taux en hausse par rapport 2014. Ce taux de 82.5% est proche de la moyenne suisse (84.4%). Les HUG poursuivent leurs efforts d'efficacité sur l'ambulatoire et en 2016, ce taux est attendu en hausse.

Bien que dans la cible définie pour 2016 soit de 80%, le taux de couverture actuel des HUG ne permet pas de couvrir

K01 Réseau de soins (suite)

les coûts de l'activité ambulatoire hospitalière.

En effet, un taux de 100% est difficile à atteindre en raison d'une structure TARMED mal adaptée à l'ambulatoire hospitalier, notamment en raison du manque de valorisation des prestations infirmières. Elle l'est encore moins depuis que quatorze chapitres de médecine spécialisée ont été dévalorisés pour renforcer la médecine de ville (ordonnance Berset) sans contrepartie pour les hôpitaux.

Indicateur 4.2 et 4.3 : Ce chiffre représente le nombre de journées facturées par les HUG après une fin de traitement divisé par 365. Cela indique que les HUG doivent encore mieux anticiper ces fins de traitement et mieux utiliser les disponibilités en EMS qui n'ont pas été tous pleins en 2016. Au demeurant, parmi ces patients, 110 rencontrent des difficultés majeures de placement, du fait de problèmes socio-économiques notamment. L'ouverture de nouveaux EMS offre à chaque fois des bouffées d'oxygène mais ne règlent jamais le débit de la sortie des HUG. Le déploiement de l'outil Gestplace en début 2017 permettra des gains d'efficacité dans ce domaine.

Indicateur 5.1 : La cible intermédiaire a été fixée à 85% afin de prendre en compte le fait que la structure tarifaire ne permet pas actuellement de couvrir les coûts des HUS.

Cette cible intermédiaire a été néanmoins atteinte grâce aux efforts d'efficacité entrepris ces dernières années par les HUG en termes de :

1. amélioration de la prise en charge des patients
2. optimisation de la facturation
3. maximisation des ROI
4. réduction des coûts administratifs, de support, d'exploitation et de logistique.

Ces efforts ont mené à un gain de productivité (hausse des recettes et des cas pris en charge ; optimisation des coûts de fonctionnement par cas) et donc à une amélioration du taux de couverture financier par point DRG.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	20'164'540	2'522'536	14.3%	17'642'004	18'517'360
30 Charges de personnel	3'188'841	-271'232	-7.8%	3'460'073	3'301'216
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	404'277	-434'537	-51.8%	838'814	855'076
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'113	1'285	26.6%	4'828	4'927
36 Charges de transfert	16'565'297	3'227'397	24.2%	13'337'900	14'355'922
39 Imputations internes	13	-377	-96.7%	390	219
REVENUS	1'943'676	126'359	7.0%	1'817'317	2'318'267
41 Patentes et concessions	13'000	12'400	2'066.7%	600	16'250
42 Taxes	1'576'654	102'397	6.9%	1'474'257	1'908'131
43 Revenus divers	351'027	8'567	2.5%	342'460	345'414
46 Revenus de transferts	2'812	2'812	-	-	48'099
49 Imputations internes	183	183	-	-	373
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'220'864	-2'396'177	15.1%	-15'824'687	-16'199'093
<i>Coût d'état-major</i>	-119'352	26'026	-17.9%	-145'378	-104'712
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-894'532	-76'068	9.3%	-818'464	-788'224
COÛT COMPLET	-19'234'748	-2'446'219	14.6%	-16'788'529	-17'092'029

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	20.17	-0.68	-3.26%	20.85	20.92
<i>ETP fixes</i>	19.17	-1.58	-7.61%	20.75	19.23
<i>ETP auxiliaires</i>	0.72	0.62	620.00%	0.10	1.69
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.28	0.28	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Pratiques professionnelles

Durant l'année 2016, en application de la stratégie développée depuis plusieurs années, le canton de Genève a contrôlé les professionnels de la santé actifs dans le canton. Cela s'est traduit par l'octroi de 2'849 droits de pratiques pour toutes les catégories professionnelles concernées, y compris pour les employés des institutions publiques. En matière de pratiques professionnelles, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a optimisé le traitement des dossiers afin de se rapprocher des délais de traitement des autorisations attendus.

Le Conseil fédéral a prolongé la clause du besoin pour l'obtention d'une autorisation de pratiquer des médecins à charge de l'assurance maladie de base. Notre canton continue d'appliquer cette ordonnance pour maîtriser le nombre de nouvelles autorisations. Il est important cependant de relever que les exceptions à cette ordonnance admises par le Conseil fédéral (dérogation pour les médecins au bénéfice d'une formation de trois années dans les hôpitaux suisses) sont nombreuses et ne permettent pas une maîtrise adéquate de la délivrance des dites autorisations en fonction des besoins réels de la population.

Promotion d'une politique de santé durable et prévention des maladies

Depuis le 1er janvier 2016, la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement est entrée en vigueur. Ceci a nécessité une adaptation du concept de prise en charge médico-sanitaire lors des manifestations festives, culturelles et sportives. Un des objectifs de cette loi est de mieux protéger les jeunes lors de tels événements.

La prévention sera assurément un levier important ces prochaines années pour une meilleure maîtrise des coûts au regard de l'évolution des besoins de santé et du vieillissement de la population. Dans cet esprit, le Conseil d'Etat est en train de revoir de façon approfondie sa stratégie et ses priorités d'actions pour la promotion de la santé et la prévention des maladies (PSP). Une réflexion transversale au sein de l'Etat a été accomplie en 2016 pour identifier la meilleure allocation de ressources possible en termes de PSP. Elle se traduira par la publication début 2017 d'un concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030, qui fixe les lignes directrices du canton dans ce domaine pour les années à venir. L'année 2016 a également vu le renouvellement de plusieurs contrats de prestations en lien notamment avec la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, la réduction des risques liés à la consommation de drogue, la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière, ou encore le dépistage du cancer du sein et du côlon.

Par ailleurs, la nouvelle loi fédérale sur les épidémies est entrée en vigueur. Elle nécessitera une mise à jour des bases légales cantonales qui seront proposées dans le premier semestre 2017.

Justification des écarts

Le programme K02 connaît une hausse des charges de + 2'522'536 F et des revenus de + 126'359 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de - 271'232 F, principalement en raison du turnover constaté et de montants payés au titre de jetons de présence moindres.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart de - 434'537 F présent sur cette catégorie de charges résulte principalement de la facturation directe aux EMS

K02 Régulation sanitaire (suite)

des honoraires en lien avec la méthode Plaisir par le fournisseur.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les comptes 2016 sont supérieurs au budget de + 3'227'397 F. Ce dépassement s'explique par des coûts en lien avec les hospitalisations hors canton (HHC) plus importants que prévus. Deux demandes de crédit supplémentaire ont été présentées afin de l'autoriser. La première, d'un montant de 2'081'000 F, rendue nécessaire afin d'ajuster le niveau de la provision pour couvrir les factures HHC 2016 à recevoir en 2017 a été validée par le Conseil d'Etat en date du 30 novembre 2016. La seconde, d'un montant de 1'441'106 F, nécessaire en regard des factures HHC 2016 à recevoir d'ici le bouclage des comptes 2016 (fin janvier 2017), a été validée par la commission des finances en date du 7 décembre 2016.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les montants encaissés au titre des droits de pratique délivrés par le service du médecin cantonal ont été supérieurs à ceux prévus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	98%	95%	98%	95%	2019
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	66%	95%	82%	95%	2018
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	29%	20%	8.4%	20%	2018
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	97%	100%	100%	100%	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	90%	90%	90%
Indicateur 2.1	75%	75%	75%
Indicateur 3.1	80%	80%	80%

K02 Régulation sanitaire (suite)

Indicateur 3.2	80%	80%	80%
Indicateur 3.3	10%	10%	10%
Indicateur 3.4	90%	90%	90%
Indicateur 4.1	95%	95%	95%

Notes :

Indicateur 1.1 : 1'940 garanties traitées dans les 3 jours sur un total de 1'976 garanties.

Indicateur 2.1 : Raccourci prévu dans le logiciel ACCENT (logiciel de traitement du registre des professionnels de santé), le détail du calcul n'est plus disponible. Cet indicateur sera modifié pour ajouter un délai plus réaliste de 15 jours.

Indicateur 3.1 : Tous les EMS ont été visités sur l'année, soit 53 EMS.

Indicateur 3.3 : Le taux de 29% correspond à la visite de 133 cabinets sur l'année sur un total de 460.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	24'557'381	-543'605	-2.2%	25'100'986	24'045'047
30 Charges de personnel	12'517'427	57'442	0.5%	12'459'985	12'182'140
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'861'541	-154'876	-7.7%	2'016'417	1'739'956
33 Amortissements du patrimoine administratif	246'883	40'269	19.5%	206'614	256'629
36 Charges de transfert	9'864'006	-477'244	-4.6%	10'341'250	9'805'932
39 Imputations internes	67'524	-9'196	-12.0%	76'720	60'389
REVENUS	4'945'918	-431'867	-8.0%	5'377'785	4'608'736
40 Revenus fiscaux	95'323	-4'677	-4.7%	100'000	94'813
41 Patentes et concessions	14'408	6'808	89.6%	7'600	2'300
42 Taxes	2'959'743	366'035	14.1%	2'593'708	2'525'554
43 Revenus divers	263'929	-275'421	-51.1%	539'350	205'700
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-2'137'127	-100.0%	2'137'127	1'753'428
46 Revenus de transferts	1'593'322	1'593'322	-	-	8'090
49 Imputations internes	19'192	19'192	-	-	18'851
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'611'463	111'738	-0.6%	-19'723'201	-19'436'311
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-468'501</i>	<i>55'016</i>	<i>-10.5%</i>	<i>-523'517</i>	<i>-386'406</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'327'586</i>	<i>150'449</i>	<i>-4.3%</i>	<i>-3'478'035</i>	<i>-3'328'298</i>
COÛT COMPLET	-23'407'550	317'202	-1.3%	-23'724'752	-23'151'015

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	83.85	-1.55	-1.81%	85.40	83.59
<i>ETP fixes</i>	<i>83.85</i>	<i>-1.42</i>	<i>-1.67%</i>	<i>85.27</i>	<i>83.07</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.14</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.14</i>	<i>0.52</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Les visites auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels ont été réalisées selon la planification, en particulier en ce qui concerne la pratique de la stérilisation selon les exigences de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim).

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé a poursuivi les projets prioritaires suivants:

- prévenir les maladies transmissibles (programme de vaccination contre le virus du papillome humain), éviter ou contrôler la survenue de flambées épidémiques (rougeole) et améliorer la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST);
- garantir une intervention efficace des ambulances du 144.

Le Service du pharmacien cantonal (SPhC) a mis en place les modifications réglementaires nécessaires à la réalisation de la vaccination contre la grippe en pharmacies des personnes ne présentant pas de facteurs de risques. Fin 2016, 18 pharmacies proposaient ce service. Dans le domaine des produits chimiques, le SPhC a procédé à un inventaire des lieux où sont vendus des produits particulièrement dangereux, cela afin de s'assurer de la présence de personnes possédant les connaissances techniques nécessaires pour informer le public. La commission cantonale d'éthique de la recherche, rattachée au SPhC, a développé un bulletin trimestriel destiné à traiter des aspects fonctionnels et des problématiques touchant la recherche sur l'être humain rencontrées par la commission.

Autres projets d'importance stratégique

Le SPhC a suivi et soutenu le projet de création d'une pharmacie publique aux HUG qui devrait ouvrir ses portes au printemps 2017.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 3'400 inspections dans environ 2'800 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, plus de 8'600 produits ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 17 %. A relever que le SCAV a piloté deux campagnes de contrôles nationales en 2016, une relative aux vins et l'autre aux cosmétiques.

L'objectif de permettre aux inspecteurs de prélever des échantillons en vue de contrôle d'hygiène toutes les 2 inspections au minimum est en passe d'être réalisé grâce à l'augmentation de la capacité analytique du laboratoire de microbiologie et à l'amélioration de la planification des inspections. Par ailleurs, le SCAV a mis en place un système où il impose dorénavant des cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé 422 échantillons d'eaux de baignade et mené 195 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans environ 154 cas.

Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire. Ces dernières sont restées stables avec 246 cas en 2016.

En plus des inspections vétérinaires des établissements détenant des animaux, des traitements systématiques des annonces de maltraitance envers des animaux, des cas d'épizootie ou encore des affaires d'importations illégales, les affaires vétérinaire ont mené une action de vérification de l'acquisition de la marque de contrôle pour les chiens.

Justification des écarts

Le programme K03 connaît une baisse des charges de - 543'605 F et des revenus de - 431'867 F. Les principales variations (de +/- 100'000 F) sont les suivantes.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

La baisse de - 154'876 F par rapport au budget s'explique par le poste des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Les comptes 2016 sont en-dessous du budget pour - 477'244 F. Cette baisse s'explique principalement par les actions de promotion de la santé et les actions de prévention du jeu qui sont moins importantes que prévu.

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'Ecart constaté sur cette rubrique est de +366'035 F. Il s'explique par le fait que les revenus liés au fonds prévention du jeu sont désormais enregistrés dans les comptes 42 (+141'522 F) alors qu'ils étaient prévus au budget sur la rubrique 45, par des remboursements liés aux assurances sociales supérieurs au budget (+ 90'390 F) et des émoluments en lien avec la commission d'éthique supérieurs de +118'899 F.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs au budget de - 275'421 F en raison notamment d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire et destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu (- 318'411 F).

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - Ecart d'estimation

Cette rubrique présente un différentiel de - 2'137'127 F. Ceci découle de la décision prise par la direction générale des finances de comptabiliser désormais ces revenus, soit sur les comptes 42 ou 46.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

En lien avec la remarque exprimée pour la rubrique 45, les liés au fonds dîme de l'alcool sont désormais comptabilisés sur cette nature pour + 1'593'322 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	N.D	95%	94%	95%	2018
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	91%	95%	91%	95%	2018
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	67	<90	69	<90	2018
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	36	<80	48	<80	2018
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	89%	100%	91%	100%	2018
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	98.7%	100%	2018
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	171	160	182	160	2018

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	89	85	85	85	2018
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	186	180	190	180	2018
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	87%	80%	74%	95%	2019
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	344	350	369	380	2020
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'980	7'000	8'037	8'000	2020
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	96%	90%	84%	100%	2020
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	95.8%	90%	94.7%	95%	2018
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	100%	95%	97.2%	100%	2018
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	100%	95%	100%	100%	2018

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 1.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 3.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 4.1	90%	90%	90%
Indicateur 4.2	N/A	80%	80%
Indicateur 4.3	90%	90%	90%
Indicateur 5.1	128	N/A	N/A
Indicateur 5.2	70	N/A	N/A
Indicateur 5.3	154	N/A	N/A
Indicateur 6.1	70%	80%	80%
Indicateur 6.2	300	300	300
Indicateur 6.3	6'000	6'000	6'000
Indicateur 6.4	75%	80%	75%
Indicateur 7.1	80%	90%	90%
Indicateur 7.2	90%	90%	N/A
Indicateur 8.1	90%	90%	N/A

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Notes :

Indicateur 1.1 : Non disponible (N.D) en raison du passage à un nouvel environnement informatique. Il sera à nouveau disponible en 2017.

Indicateur 1.2 : 689 déclarations complémentaires reçues.

Indicateur 4.1 : 36 véhicules inspectés.

Indicateur 4.2 : L'indicateur "Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (<10 minutes) et rurale (<15 minutes)" a été momentanément retiré étant donné qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de le calculer de manière fiable, les fiches d'intervention préhospitalières (FIP) (support papier) n'étant plus complétées ou complétées en partie par les ambulanciers. Les HUG sont actuellement entrain de mettre en place un système informatisé qui permettra de pouvoir récupérer ces données. Le délai est pour l'heure inconnu.

Indicateur 4.3 : 103 équipages inspectés.

Indicateur 5.2 : 4 ETP d'inspecteurs.

Indicateur 6.1 : 2'122 inspections d'entreprises de denrées alimentaires contrôlées dans les délais fixés par le système d'analyse des risques des chimistes cantonaux de Suisse sur un total de 2'429 inspections. Le nombre d'absences pour cause de maladie en 2016 dans le secteur de l'inspection implique une diminution de l'ordre de 8% des inspections prévues.

Indicateur 6.4 : 175 contrôles effectués sur les 182 établissements sensibles à contrôler.

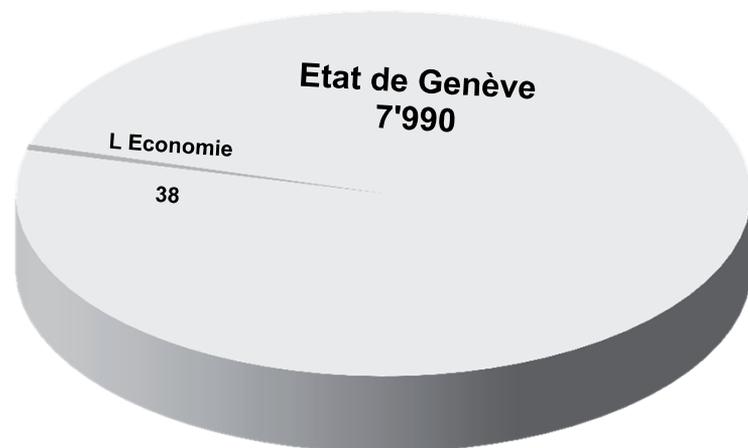
Indicateur 7.1 : 137 évaluations menées par le SCAV sur les 143 devant être réalisées.

Indicateur 7.2 : 248 annonces de morsures traitées sur 248 annonces de morsures enregistrées.

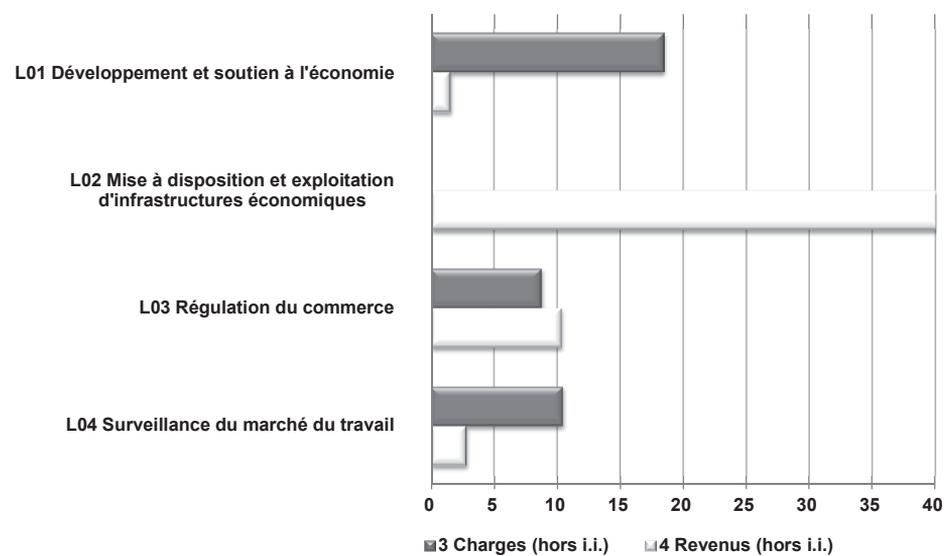
Indicateur 8.1 : Présence systématique d'un vétérinaire officiel et réalisation de tous les contrôles ante et post-mortem.

L Economie

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Économie

Synthèse des priorités

L'année 2016 a été caractérisée par un environnement économique difficile. Les obstacles liés au développement économique mondial, notamment la crise de l'endettement et une croissance anémique ont fortement influencé l'évolution économique du canton de Genève. En outre, la décision de la BNS d'abandonner le taux plancher le 15 janvier 2015 pèse encore sur la compétitivité des entreprises de la région.

Dans ce contexte délicat, le programme de développement et de soutien à l'économie a visé à maintenir des conditions cadre attractives et à favoriser l'innovation dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises genevoises. Ainsi le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans le cadre de la "Stratégie économique 2030" et a renforcé le dispositif de soutien aux entreprises en clarifiant la mission des organismes et en renforçant les synergies entre les différents acteurs.

Dans le cadre des objectifs stratégiques, le Conseil d'Etat a également mené une réflexion pour diminuer les contraintes administratives des entreprises en améliorant l'accessibilité aux services de l'administration notamment en développant les interfaces des sites internet.

De plus, le Conseil d'Etat a poursuivi la promotion de la place économique genevoise à l'étranger au travers de Switzerland Global Enterprise (S-GE), du Greater Geneva Bern Area (GGBa) et de missions à l'étranger, notamment en Iran. Ces missions permettent également à des sociétés genevoises de développer de nouveaux marchés.

De surcroît, le Conseil d'Etat a soutenu par des actions ciblées les différents pôles d'excellence du canton de Genève comme le secteur financier, le négoce, le domaine des sciences de la vie, le secteur informatique et le commerce.

Le dispositif de surveillance du marché du travail a démontré à nouveau en 2016 sa rapidité d'action et sa capacité à s'adapter aux circonstances. Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), commission tripartite cantonale chargée de la politique générale du marché du travail, a sollicité, sur demande des partenaires sociaux, l'extension facilitée de la convention collective de travail (CCT) du secteur de la mécatronique. Un contrat-type de travail a été édicté pour le secteur du gros œuvre en attendant que ce dernier soit à nouveau couvert par une CCT étendue. Une décision similaire a été prise à fin 2016 pour le secteur du second œuvre. Au 31 décembre 2016, quatre secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour compte de tiers, monteurs de stand) sont couverts par des contrats-type de travail. Genève est ainsi l'un des rares cantons à faire usage de ces mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes qui permettent d'édicter des salaires minimums impératifs en cas de risques de sous-enchère abusive et répétée.

En 2016, le dispositif de surveillance du marché du travail s'est enrichi d'une nouvelle entité de contrôle avec la mise en place de l'inspection paritaire des entreprises. La collaboration étroite entre autorités cantonales et partenaires sociaux se trouve ainsi encore renforcée.

Dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration, le canton s'est engagé avec détermination au niveau fédéral et intercantonal pour un renforcement des mesures d'accompagnement. La révision de la loi sur les travailleurs détachés est un premier pas dans la bonne direction.

Le Conseil d'Etat s'est aussi engagé pour obtenir des contingents de travailleurs qualifiés en provenance d'Etats tiers qui permettent de répondre aux besoins spécifiques du canton de Genève. Le Conseil fédéral a décidé à fin 2016 une augmentation modérée des nombres maximums applicables aux travailleurs qualifiés.

Par ailleurs, la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et son règlement sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Enfin, le Conseil d'Etat a promulgué en décembre 2016 la nouvelle loi sur les services de transport de personnes, intitulée "loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur" qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2017.

L'année 2016 a vu le début des travaux d'extension de l'Aile-Est de l'AIG qui permettront à terme une amélioration sensible de la qualité de l'accueil des voyageurs de lignes intercontinentales. La

Cour des comptes a mené un audit sur les grands travaux d'infrastructure de l'aéroport. Ses diverses recommandations ont été intégrées dans les plans d'actions du conseil d'administration et de la direction générale. La gouvernance du conseil d'administration a été revue et les premières mesures ont déjà pu être prises au cours de l'année 2016.

Concernant Palexpo SA, l'année a été marquée par une bonne fréquentation et des résultats financiers solides. La construction de l'hôtel sur le site a pu démarrer au cours de l'année 2016, après qu'un recours a été levé.

Finalement, pour les Ports Francs et Entrepôts de Genève (PFG), la feuille de route élaborée par le département de la sécurité et de l'économie a été mise en œuvre, déployant ainsi ses premiers effets tels que la transformation des actions au porteur en actions nominatives. Conformément à la loi votée par le Grand Conseil, le transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les PFG a été réalisé en 2016, permettant la clarification des relations économiques et le respect des normes comptables.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	18'536'822	473'706	2.6%	18'063'116	19'554'117
30 Charges de personnel	2'256'232	-168'250	-6.9%	2'424'482	2'282'473
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'481'848	-108'343	-6.8%	1'590'191	1'516'025
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'376	799	50.7%	1'577	1'577
36 Charges de transfert	14'796'039	749'173	5.3%	14'046'866	15'753'172
39 Imputations internes	327	327	-	-	870
REVENUS	1'560'499	691'463	79.6%	869'036	2'817'400
42 Taxes	400'216	-148'740	-27.1%	548'956	368'233
43 Revenus divers	1'160'283	840'203	262.5%	320'080	2'449'167
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'976'323	217'757	-1.3%	-17'194'080	-16'736'717
<i>Coût d'état-major</i>	-20'354	7'468	-26.8%	-27'822	-27'811
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-382'869	213'533	-35.8%	-596'402	-394'895
COÛT COMPLET	-17'379'546	438'757	-2.5%	-17'818'303	-17'159'422

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	11.90	-2.15	-15.30%	14.05	11.40
<i>ETP fixes</i>	11.90	-1.70	-12.50%	13.60	11.40
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.45	-100.00%	0.45	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la promotion économique (SPEG), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Ecllosion et Genève Tourisme et Congrès.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

L'année 2016 a été marquée par un climat économique difficile, dû essentiellement à la force du franc et aux incertitudes liées à la fiscalité et à l'immigration, pénalisant les entreprises exportatrices ainsi que le commerce de détail. Dans ce contexte, le programme de développement et de soutien à l'économie a poursuivi l'objectif de maintenir des conditions-cadres et de favoriser l'innovation dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises du canton.

Ainsi le Conseil d'Etat a-t-il poursuivi la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Stratégie économique cantonale 2030 et proposé le projet de création d'une fondation dédiée à soutenir l'innovation et à accompagner les PME durant les phases de transition numérique et environnementale, dans le cadre des mesures d'accompagnement non récurrentes liées à la mise en œuvre de la RIEIII. Au travers de cette mesure, le Conseil d'Etat entend soutenir l'attractivité et l'emploi dans les entreprises sises sur le territoire cantonal.

Autres programmes d'importance stratégique

Dans le cadre de l'objectif prioritaire consistant à renforcer la recherche et l'innovation dans le canton, le Conseil d'Etat a soutenu la création du Campus Biotech Innovation Park, incubateur biotech, medtech et e-health, fruit d'un partenariat entre le Campus Biotech, la Fondation Ecllosion, la Fondation EPFL Innovation Park et la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Au cours de l'année 2016, le projet de loi accordant une indemnité à la Fondation Ecllosion pour les années 2017 à 2020 a été déposé et adopté par le Grand Conseil en janvier 2017, ce qui permettra à la Fondation Ecllosion de convertir l'excellence de la recherche de la région genevoise dans le domaine des sciences de la vie en valeur économique et en emplois. Autre mesure en faveur de l'innovation, le Conseil d'Etat a renouvelé le contrat de prestation de l'association GENILEM.

Une action importante a été menée afin d'accompagner les entreprises désireuses de s'implanter dans notre canton. Ainsi, en collaboration avec le Greater Geneva Bern area (GGBa), une approche basée sur les pôles d'excellence a conduit à l'installation de 23 entreprises étrangères, prévoyant à terme la création de 240 emplois.

Afin de promouvoir les atouts de la région, d'inciter des entreprises étrangères à investir dans le canton et d'accompagner des entreprises locales désireuses de développer des opportunités d'affaires sur des marchés étrangers, une mission économique en Iran a été conduite par le Conseiller d'Etat chargé de l'économie.

Afin d'apporter son soutien aux commerçants genevois dans leur lutte contre le commerce transfrontalier, une série d'actions se sont déroulées à Berne, avec la députation genevoise et le Conseiller fédéral chargé du département fédéral des finances, pour demander l'augmentation des contrôles de marchandises aux postes de douanes, en collaboration avec l'Administration fédérale des douanes, afin de mieux faire respecter la réglementation en matière de libre circulation des marchandises.

Finalement, la place financière genevoise a été promue au travers du dialogue financier entre la Suisse et la Chine, de même que lors de la conférence interbancaire SIBOS qui a eu lieu à Genève du 26 au 29 septembre 2016, sous l'angle des Fintech.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de 168'250 F dû à la vacance de postes au 31 décembre 2016 de 2,15 ETP dont 1,00 ETP est déjà repourvu en 2017. Il convient de relever que, dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, une diminution de 0,50 ETP a d'ores et déjà été prévue.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -108'343 F dû principalement à une participation moindre versée aux organismes intercantonaux (-60'912 F) et une diminution des prestataires externes (-37'623 F).

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de 749'173 F dû notamment aux éléments suivants :

- l'enregistrement, à la demande du service d'audit interne (SAI), de l'amortissement à hauteur de 1'336'973 F sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participations;
- les subventions aux organismes ont été moins importantes compte tenu des règles de gestion mises en œuvre par le Conseil d'Etat (-602'062 F).

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -148'740 F, en lien principalement avec une baisse des autorisations en matière de LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers).

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de 840'203 F dû principalement à la dissolution d'engagements envers la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) sur les dossiers de cautionnements antérieurs à l'année 2012.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le SPEG a augmenté son activité de soutien à la création d'entreprises par le biais d'événements favorisant la création d'entreprises (par exemple les matinales des créateurs) afin de toucher un plus grand nombre de porteurs de projets.

Indicateur 1.2 : Ce résultat positif a été atteint par le renforcement des synergies entre les organismes de soutien aux entreprises, prévu dans les nouveaux contrats de prestations, leur permettant d'améliorer leur efficience.

Indicateur 2.1 : L'objectif prévu pour 2016 n'a pas été atteint, compte tenu de la conjoncture et du climat général mondial d'incertitude. Il convient toutefois de relever que plusieurs entreprises ont annoncé une plus grande création d'emplois que prévu initialement.

Indicateur 2.2 : Le nombre d'emplois plus élevé que prévu s'explique par le fait qu'une entreprise a annoncé la création de plus de 50 emplois sur 3 ans.

Indicateur 3.1 : L'objectif a été dépassé, compte tenu de l'augmentation du nombre d'événements et d'actions déployées en collaboration avec le réseau de partenaires du SPEG (par ex. Lift, Global Entrepreneurship Week, P&G Academy, etc.).

Indicateur 3.2 : Le SPEG a privilégié les consultations téléphoniques (non comptabilisées) chaque fois que cela était possible, ainsi que les événements et actions concernant un plus grand nombre d'entrepreneurs par rapport aux rendez-vous individuels (par ex. via les petits-déjeuners des PME, start-up ou commerces, ou encore lors d'ateliers à la cité des métiers et qui sont chaque fois suivis de discussions, non comptabilisées, avec des entrepreneurs individuels).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène)						
1.1 Nombre d'actions du SPEG favorisant la création d'entreprises	Efficacité	44	25	N/A	35	2021
1.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI) ou intercantonal (Platinn, Alliance)	Efficacité	271	200	N/A	250	2021
2. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services du SPEG et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA)	Efficacité	23	30	N/A	35	2021
2.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG et/ou du GGBA (projection à 3 ans au moment de l'implantation)	Efficacité	240	100	N/A	150	2021
3. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises						

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte du SPEG	Efficacité	39	10	N/A	15	2021
3.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par le SPEG (endogène et exogène)	Efficacité	570	800	N/A	850	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours, qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'une des activités du SPEG relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Ces actions comprennent l'organisation d'un stand durant des salons professionnels, le soutien de différents événements, l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
REVENUS	40'400'670	400'670	1.0%	40'000'000	37'265'923
44 Revenus financiers	40'400'670	400'670	1.0%	40'000'000	37'265'923
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	40'400'670	400'670	1.0%	40'000'000	37'265'923
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	-6'754'050
COÛT COMPLET	40'400'670	400'670	1.0%	40'000'000	30'511'873

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Dans le cadre du programme de législature, le Conseil d'Etat souhaitait préserver la mission de service public de Genève Aéroport et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales. Les travaux d'extension de l'Aile Est ont débuté, ce qui permettra à terme d'améliorer sensiblement la qualité de l'accueil des voyageurs à destination des lignes intercontinentales. Par ailleurs, la gouvernance du conseil d'administration a été revue et un audit de la Cour des comptes a permis de mettre en lumière des améliorations dont certaines ont déjà pris effet au cours de l'année. S'agissant des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, le transfert d'actif voté en 2015 a pris effet en cours d'année.

Autres programmes d'importance stratégique

Pour Genève Aéroport, en 2016, les services de l'administration cantonale de trois départements (DALE, DSE, DETA) ont poursuivi les travaux sur le plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA) en lien avec la Confédération. Des divergences de vue sont apparues entre le canton et la Confédération sur le plafonnement du volume de bruit entre 22 heures et minuit, mais une discussion politique a débuté avec la Conseillère fédérale en charge du département

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Elle se poursuivra en 2017.

S'agissant des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, la feuille de route fixée par le Conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité et de l'économie a commencé à déployer ses effets, notamment sur la transformation des actions au porteur en actions nominatives, afin d'identifier tous les actionnaires de la société. Pour le surplus, une procédure, discutée conjointement avec la Confédération, permet désormais d'assurer une meilleure traçabilité des ayants-droits, ainsi qu'un renforcement des contrôles pour éviter que des pièces archéologiques en provenance des zones de combat ne soient volées et entreposées à Genève.

Enfin, concernant Palexpo, l'année 2016 a été positive en termes de fréquentation comme en termes de retombées économiques pour le canton. La construction de l'hôtel sur le site de Palexpo a démarré avec quelques semaines de retard suite à un recours finalement levé.

Justification des écarts

La nature 44 "Revenus financiers" présente une augmentation de revenus de 400'670 F, en lien avec la part de bénéfice de l'Aéroport international de Genève restitué à l'Etat de Genève.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En date du 31 décembre 2016, le nombre de liaisons internationales au départ de Genève était de 134. Ce chiffre peut varier en cours d'année.

Indicateur 2.1 : Le taux d'occupation en 2016 (97,8 %) est en légère progression par rapport aux années précédentes (97 % en 2014 et 97,4 % en 2015).

Indicateur 3.1 : Le taux d'occupation est en légère diminution par rapport à 2015.

Indicateur 4.1 : Le montant des retombées économiques en 2016 est inférieur à l'objectif mais reste supérieur à l'année 2015.

Indicateur 5.1 : Le taux d'occupation est en diminution par rapport à 2015 (31,5 %) mais reste toutefois supérieur à 2014 (23,3 %).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	134	135-145	139	135-145	2018
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	97,8 %	97 %	97,4 %	97 %	2018
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	46 %	49 %	48 %	52 %	2018
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	360	390	356	390	2018
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	27 %	35 %	31,5 %	35 %	2018

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passagers. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francis SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Arena. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	8'856'475	1'316'101	17.5%	7'540'374	24'174'827
30 Charges de personnel	6'496'295	-159'209	-2.4%	6'655'504	6'612'409
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'709'830	1'433'937	519.7%	275'893	16'946'019
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'641	64	0.3%	25'577	25'577
36 Charges de transfert	588'089	39'089	7.1%	549'000	550'122
39 Imputations internes	36'620	2'220	6.5%	34'400	40'700
REVENUS	10'380'623	-26'655	-0.3%	10'407'278	10'263'322
42 Taxes	10'235'345	-143'933	-1.4%	10'379'278	10'229'664
43 Revenus divers	144'056	116'056	414.5%	28'000	31'996
49 Imputations internes	1'223	1'223	-	-	1'662
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'524'148	-1'342'756	-46.8%	2'866'904	-13'911'504
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-58'604</i>	<i>17'770</i>	<i>-23.3%</i>	<i>-76'374</i>	<i>-80'569</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'916'163</i>	<i>-225'313</i>	<i>13.3%</i>	<i>-1'690'850</i>	<i>-1'742'207</i>
COÛT COMPLET	-450'619	-1'550'298	-141.0%	1'099'679	-15'734'280

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	50.20	-0.65	-1.28%	50.85	48.30
<i>ETP fixes</i>	<i>47.20</i>	<i>-1.40</i>	<i>-2.88%</i>	<i>48.60</i>	<i>45.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.00</i>	<i>0.75</i>	<i>33.33%</i>	<i>2.25</i>	<i>3.00</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce (SCOM) et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat s'est engagé pour la consolidation de la prospérité du canton. La refonte de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) s'inscrit pleinement dans cette stratégie. La nouvelle loi a pour objet de poser les bases d'un service de taxis efficace, de qualité et complémentaire aux services offerts par les transports publics. Elle garantit que l'activité des transporteurs soit conforme aux exigences de la sécurité publique, de l'ordre public, du respect de l'environnement, de la loyauté dans les transactions commerciales et de la transparence des prix, ainsi qu'aux règles relatives à l'utilisation du domaine public, tout en préservant la liberté économique. La LTVTC a été acceptée le 13 octobre 2016 par le Grand-Conseil.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et son règlement d'application au 1^{er} janvier 2016. L'année 2016 a donc été marquée, pour le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du divertissement, par la transition vers le nouveau dispositif. Ce processus a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, afin de répondre aux craintes des acteurs culturels et sportifs, une nouvelle interprétation a été adoptée, par le Conseil d'Etat, concernant la tenue de buvettes pendant des événements sportifs ou culturels. Cette nouvelle interprétation a été concrétisée par une modification réglementaire qui a été saluée par l'ensemble des milieux et autorités intéressés.

Autres programmes d'importance stratégique

Dans le cadre des projets prioritaires, les actions de contrôles conduites conjointement entre le service du commerce (SCom), la police et le service de lutte contre le travail au noir ont été renforcées.

De plus, et conformément à l'engagement pris devant la commission de contrôle de gestion du Grand-Conseil, le Service du commerce (Scom) a traité l'ensemble des rapports en retard jusqu'au 31 décembre 2014.

Finalement, le registre du commerce a traité 22'211 dossiers (inscriptions nouvelles, modifications et radiations) concernant les 42'000 entités inscrites à Genève.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -159'209 F dû à la vacance de postes au cours de l'année 2016.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 1'433'937 F dû essentiellement à la dotation en faveur de la provision pour risques en lien avec le domaine de la loi sur les taxis.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de 39'089 F, en lien avec la rétrocession à la Confédération de la part sur les émoluments du Registre du commerce.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -143'933 F, due aux éléments suivants :

- diminution des émoluments en lien avec la LRDBHD entrée en vigueur au 1er janvier 2016 (-435'821 F);
- augmentation des émoluments du registre du commerce (+ 207'717 F);
- augmentation des remboursements des assurances (+84'965 F).

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de 116'056 F, dû à des reprises sur provisions pour litiges RH et débiteurs douteux (56'331 F) ainsi qu'à des revenus divers.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'objectif prévu pour 2016 a été dépassé, compte tenu de la nouvelle méthode mise en place pour traiter les demandes.

L03 Régulation du commerce (suite)

Indicateur 2.1 : Lors de la fixation de l'indicateur, la valeur avait été déterminée sur la base de 7 inspecteurs. L'objectif prévu pour 2016 n'a pas pu être atteint car, au cours de l'année 2016, plusieurs inspecteurs ont dû participer au contrôle des requêtes LRDBHD, en appui au secteur des autorisations.

Indicateur 2.2 : L'objectif prévu pour 2016 n'a pas pu être atteint compte tenu des circonstances évoquées ci-dessus.

Indicateur 2.3 : Seul un jour de contrôle programmé n'a pas pu être effectué compte tenu de circonstances sécuritaires externes.

Indicateur 3.1 : L'objectif prévu pour 2016 a été atteint.

Indicateur 4.1 : L'objectif prévu pour 2016 a été atteint.

Indicateur 4.2 : L'enquête est en principe effectuée tous les 2 ans et la prochaine est prévue en mai-juin 2017. Pour rappel, le résultat de la dernière enquête en 2013, celle de 2015 n'ayant pas pu être effectuée, donnait un niveau de satisfaction des utilisateurs de 5 sur 6.

Indicateur 4.3 : L'enquête de MIS trend est effectuée tous les 2 ans et la prochaine est attendue pour le printemps 2017. Pour rappel, la dernière étude d'avril 2015 donnait un taux de satisfaction de 92 % soit 57 % "tout à fait satisfait" et 35 % assez satisfait".

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 60 jours	Efficacité	95 %	90 %			
2. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
2.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	3.34 %	10 %	10.02 %	10 %	2018
2.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	14.26 %	25 %	34.17 %	30 %	2018
2.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Qualité	49 jours	50 jours	71.50 jours		
3. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
3.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	78 %	75 %	90 %	85 %	2018
4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	1.69 %	<=2 %	1,38 %	<=2 %	2018
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	N/A	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2018

L03 Régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce	Qualité	N/A	>=90 %	92 %	>=90 %	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est nouveau pour 2016. Il permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations LRDBH. En vertu de la LRDBH, et de la LRDBHD dès 2016, le Scom doit traiter les requêtes qui lui parviennent dans un délai maximal de 2 mois.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Selon le Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est de 10'000 magasins. L'inspection porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissements et en particulier sur la vérification des heures d'ouverture, sur l'affichage des prix et l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Le nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a pour objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter, conformément à la LRDBHD (entreprises de restauration et d'hébergement). Le nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a pour objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité qualitative de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers. Le nombre de jours/hommes est en diminution en 2016 par rapport aux années antérieures car les contrôles sont plus ciblés et approfondis.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Scom. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC) en tenant compte des inscriptions refusées par l'Office fédéral à Berne et des rectifications publiées suite à une erreur.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) dans un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale), envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur de satisfaction est fourni tous les 2 ans par une enquête menée par les Chambres de commerce de Suisse latine au sujet de la compétitivité des administrations cantonales.

L04 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	10'520'169	683'304	6.9%	9'836'865	9'168'259
30 Charges de personnel	10'019'875	693'489	7.4%	9'326'386	8'839'085
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	494'044	-5'847	-1.2%	499'891	321'329
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'723	1'135	43.9%	2'588	2'588
39 Imputations internes	2'528	-5'472	-68.4%	8'000	5'257
REVENUS	2'848'688	-596'616	-17.3%	3'445'304	2'941'934
42 Taxes	1'254'192	-191'954	-13.3%	1'446'146	1'120'006
43 Revenus divers	872	872	-	-	2'660
46 Revenus de transferts	1'589'299	-409'859	-20.5%	1'999'158	1'818'368
49 Imputations internes	4'325	4'325	-	-	900
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'671'482	-1'279'921	20.0%	-6'391'561	-6'226'325
<i>Coût d'état-major</i>	-90'391	16'633	-15.5%	-107'024	-107'700
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'663'118	291'019	-14.9%	-1'954'137	-1'948'611
COÛT COMPLET	-9'424'991	-972'269	11.5%	-8'452'722	-8'282'636

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	66.50	-2.10	-3.06%	68.60	66.70
<i>ETP fixes</i>	66.00	-1.10	-1.64%	67.10	62.90
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	-1.00	-66.67%	1.50	3.80

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Le Conseil d'Etat s'est engagé pour la promotion de la paix sociale et pour l'optimisation du dispositif de surveillance du marché du travail. Il a ainsi fixé au 1^{er} mai 2016 l'entrée en vigueur de la modification de la Loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) instaurant ainsi l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) en tant que nouvel organe de contrôle qui agira en complément aux compétences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et aux commissions paritaires. Les activités de l'IPE permettront ainsi d'augmenter la détection de cas potentiels d'infractions aux conditions de travail et de favoriser une intervention rapide des instances compétentes. Le déploiement des activités de l'IPE a été opéré en étroite concertation avec l'OCIRT.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la médiation menée, avec succès, par le Département de la sécurité et de l'économie, dans le conflit social concernant le secteur du gros œuvre. En parallèle aux négociations conventionnelles menées au niveau national, les partenaires sociaux cantonaux ont conclu un accord concernant la protection des travailleurs âgés et l'augmentation de l'indemnité repas. Dans ce contexte, les partenaires sociaux ont également abordé la problématique du travail dans le secteur de la construction. Au vu de l'impossibilité de régler cette question dans le cadre d'un accord conventionnel, le Conseil d'Etat a entamé, en étroite concertation avec les partenaires sociaux du secteur, des travaux visant à instaurer dans le règlement sur la passation des marchés publics (RMP), une clause limitant le recours au travail temporaire pour le secteur de la construction.

Le Conseil d'Etat a également sollicité, sur demande des partenaires sociaux, l'extension facilitée de la convention collective de travail du secteur de la mécatronique pour contrer la situation de sous-enchère salariale abusive et répétée constatée dans ce secteur.

Autres programmes d'importance stratégique

L'OCIRT a conduit des campagnes prioritaires dans les domaines suivants :

- Respect des contrats-types de travail (CTT) : une campagne de contrôle a été lancée dans le secteur de l'économie domestique;
- Santé et sécurité au travail : à la demande du SECO, l'OCIRT a poursuivi sa campagne de prévention des risques psychosociaux. Une campagne de contrôle du système d'évaluation de la santé et sécurité au travail a, par ailleurs, été menée dans le secteur des blanchisseries-teintureries;
- Lutte contre le travail au noir : la collaboration entre les inspecteurs du service de lutte contre le travail au noir et les inspecteurs du service du commerce a été renforcée.

Plus généralement, en 2016, 1'999 contrôles et observations des conditions de travail ont été menés par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires.

De plus, 1'489 interventions ont été effectuées en 2016 en matière de prévention et contrôle de la santé et sécurité au travail.

Enfin, en matière de lutte contre le travail au noir, l'OCIRT a conduit 401 enquêtes.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" présente un excédent de 693'489 F, dû à la mise en oeuvre de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) qui a fait l'objet d'une demande de crédit validée par la Commission des finances.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenu de -191'954 F, en lien principalement avec la diminution des émoluments (-179'757 F), compte tenu de la baisse des demandes d'autorisation adressées au service de la main-d'œuvre étrangère, en raison de la conjoncture économique défavorable. Le nombre de demande est passé de 3441 en 2015 à 3107 en 2016.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenu de -409'859 F concernant la participation de la Confédération dans le domaine des contrôles effectués dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) et du SECO dans le domaine des contrôles effectués dans le cadre des lois fédérales sur les travailleurs détachés (LDét) et sur la lutte contre le travail au noir (LTN).

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre de contrôles est en augmentation, passant de 1918 en 2015 à 1999 en 2016. Compte tenu du nouveau contrat de prestations du 17 décembre 2014 avec le SECO, la cible a été augmentée pour l'année 2016.

Indicateur 1.2 : Le nombre de contrôles par inspecteur est en augmentation entre 2015 et 2016, passant de 194 en 2015 à 210 en 2016.

Indicateur 1.3 : Le taux est plus important en 2016 qu'en 2015 car les contrôles ont été ciblés sur les entreprises problématiques dans des secteurs sensibles.

Indicateur 2.1 : L'objectif prévu pour 2016 a été atteint.

Indicateur 2.2 : L'objectif prévu pour 2016 a été atteint.

Indicateur 3.1 : L'objectif prévu pour 2016 a été dépassé et une amélioration est constatée entre 2015 (16,5 jours) et 2016 (15 jours).

Indicateur 4.1 : L'objectif fixé dans le contrat de prestations a été dépassé en 2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1999	1600	1918	1600	2018
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	210	128	194	128	2018
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5.01 %	5 %	4.41 %	5 %	2018
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	401	400	330	350	2018
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	80	80	68.7	73	2018
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	15	max. 21	16.5	max 21.	2018
4. Faire respecter les dispositions légales en matière de prévention d'accidents et de sécurité au travail (application LAA)						
4.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du CFST en lien avec la LAA (codes CFST 13 + 10 + 11)	Efficacité	678	600	N/A	654	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de conditions de travail

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le SECO. La valeur de l'indicateur est celle qui est publiée par le SECO et le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME). Pour 2016, avec le nouvel accord, le nombre de contrôles passe d'un minimum de 1'100 jusqu'en 2015 à un minimum de 1'600 par année. Finalement, il convient de relever que le nombre de contrôles effectués varie également en fonction des secteurs économiques et de leur complexité.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôles par inspecteur et personnel spécialisé.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La répétition ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent. De plus, le périmètre des entreprises contrôlées est différent chaque année.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité en matière de contrôle du travail au noir pour les entreprises genevoises, suisses ou étrangères. Le travail au noir consiste en une activité salariée ou indépendante exercée en violation des dispositions légales : non-déclaration de travailleurs aux assurances sociales, non-déclaration de revenus du travail de la part de bénéficiaires de prestations sociales (chômage, AI, aide sociale), non déclaration de revenu soumis à l'impôt à la source, emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

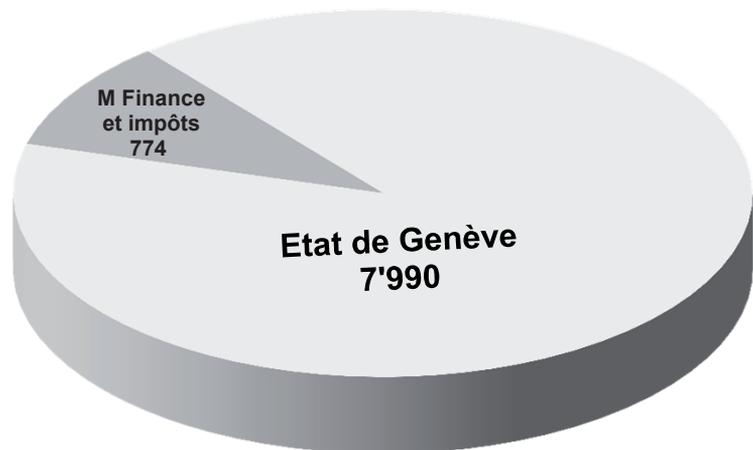
Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôles par inspecteur (5 ETP).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision. Le nombre de 21 jours en moyenne, soit 3 semaines, est le maximum.

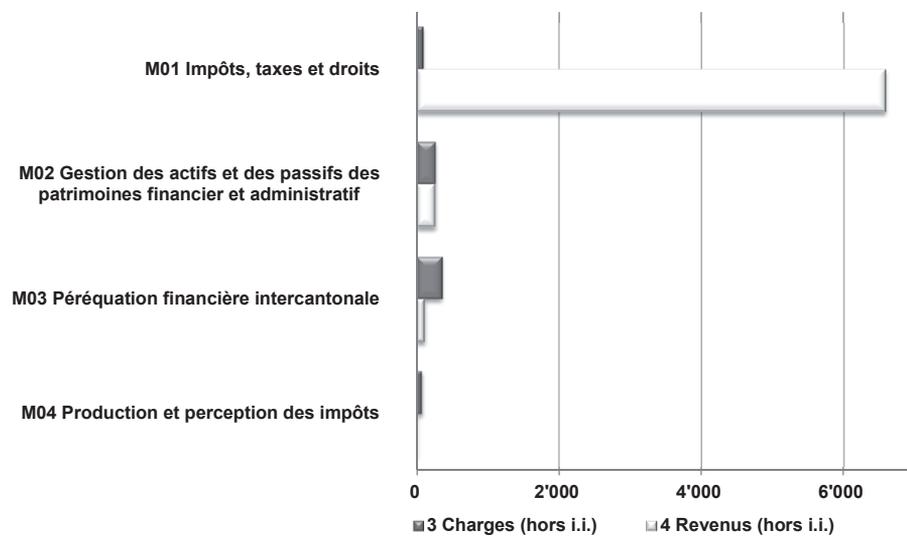
Indicateur 4.1 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par l'OCIRT concernant l'application de la LAA (notamment concernant l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) et sur les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte.

M Finance et impôts

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations fiscales concernant les personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2017. La croissance du PIB suisse est évaluée à 1.5% en 2016. Cette prévision a été légèrement révisée à la hausse par rapport à celle émise en septembre 2015 (1.3%) et utilisée pour l'élaboration du budget. Malgré cet élément, les impôts des personnes physiques demeurent inférieurs au budget (-135 millions de francs). L'estimation de l'impôt 2016 des personnes physiques n'inclut pas l'effet de la mesure du Conseil d'Etat concernant l'instauration d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs. Cette mesure, prévue au budget, a été acceptée en votation populaire en septembre 2016. En date du 27 janvier 2017, la chambre constitutionnelle a accordé l'effet suspensif au recours déposé par un contribuable contre cette loi. La prise en compte de cette mesure aurait généré un supplément de 37 millions de francs.

L'impôt des personnes morales est déterminé en exploitant les réponses des entreprises parmi les plus importantes du canton au questionnaire de janvier 2017. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice. Les impôts des personnes morales se fixent très légèrement au-dessous du budget (-4 millions de francs).

Les revenus liés aux autres impôts directs ou indirects sont largement supérieurs au budget (+204 millions de francs). Ce dépassement est principalement imputable aux impôts liés à l'immobilier (+107 millions de francs) et aux droits de successions et donations (+99 millions de francs).

Globalement, les revenus du programme M01 dépassent le budget de 71 millions de francs.

Le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui consacrera l'engagement international de la Suisse à supprimer les statuts fiscaux contestés par l'Union européenne, est entré dans une phase décisive en 2016, tant sur le plan national que cantonal. Le Parlement fédéral a adopté, le 17 juin 2016, la loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III).

Sur le plan cantonal, l'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une Table Ronde réunissant tous les acteurs genevois concernés par la réforme. Sur la base de ces discussions, le Conseil d'Etat a affiné sa stratégie et a lancé une phase de consultation pour permettre à chacune des entités ayant participé à la Table ronde de se déterminer formellement sur ces modalités. Le Conseil d'Etat a adopté, le 16 novembre 2016, un train de projets de lois à l'attention du Grand Conseil, concrétisant ainsi sa stratégie pour la mise en œuvre cantonale de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Cet ensemble de dispositions vise à renforcer durablement la capacité concurrentielle de l'économie genevoise, tout en préservant l'emploi et la qualité du service public.

Durant l'année 2016, l'administration fiscale cantonale a, dans le cadre de son travail courant, mise en œuvre diverses actions afin d'atteindre les objectifs fixés. Dans leur grande majorité, ceux-ci ont été atteints voire dépassés grâce notamment à l'augmentation du nombre de déclarations traitées par ETP, soit 3'185 (2'707 en 2015). La direction du contrôle fiscal, malgré une dotation en personnel supplémentaire, subit la pression du nombre des dénonciations spontanées qui a atteint 2'836 en 2016 contre 1'113 en 2015.

Le montant des intérêts passifs de la dette diminue de 13.7 millions par rapport à l'année précédente à 198.8 millions, soit 3.8 millions en dessous du montant budgété. Cette évolution s'explique essentiellement par les taux d'intérêts qui se sont maintenus à des niveaux historiquement bas durant l'année 2016. Le niveau de la dette est également inférieur à celui de 2015.

S'agissant enfin de la péréquation financière intercantonale, pour l'année 2016, la facture nette globale pour Genève s'élève à 246 millions et s'allège de 10.5 millions par rapport à 2015.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	87'978'634	-3'321'366	-3.6%	91'300'000	88'986'743
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	87'978'634	-3'321'366	-3.6%	91'300'000	88'986'743
REVENUS	6'588'315'321	70'712'578	1.1%	6'517'602'743	6'551'772'777
40 Revenus fiscaux	6'127'252'548	65'463'835	1.1%	6'061'788'713	6'045'900'608
42 Taxes	50'552'401	509'371	1.0%	50'043'030	51'556'292
43 Revenus divers	9'539'790	9'539'790	-	-	39'294'059
46 Revenus de transferts	400'970'582	-4'800'418	-1.2%	405'771'000	415'021'818
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'500'336'687	74'033'944	1.2%	6'426'302'743	6'462'786'034
COÛT COMPLET	6'500'336'687	74'033'944	1.2%	6'426'302'743	6'462'786'034

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
--	-------------	------------------------------	------	-----------------------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DETA :

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE :

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes Morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivis leur cours. Après la collecte des données nécessaires auprès des propriétaires, l'administration fiscale a élaboré et affiné une méthode d'évaluation. Par ailleurs, le département des finances a mené des réflexions sur diverses mesures compensatoires qui pourraient être envisagées pour atténuer l'augmentation de la charge fiscale des contribuables concernés, notamment en raison de la situation économique précaire d'une partie de ceux-ci. Ces mesures et leur impact sur les recettes fiscales supplémentaires potentielles de l'Etat sont à l'étude. Compte tenu de ce qui précède, le dépôt d'un projet de loi (qui était en vue pour le 2ème semestre 2016) a été reporté en 2017.

En ce qui concerne le règlement du différend opposant la Suisse et l'Union européenne depuis 2007 au sujet de la fiscalité des entreprises, l'année 2016 a marqué une étape particulièrement importante, tant sur le plan national que cantonal.

La loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse a été adoptée par le Parlement fédéral le 17 juin 2016 (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III). Sur un plan genevois, les travaux préparatoires à l'élaboration d'un projet cantonal de RIE III ont continué de façon soutenue. Dès le printemps 2016, lorsque les contours de la nouvelle loi fédérale se sont précisés, le Conseil d'Etat a mis en place une Table ronde qui a rassemblé, autour d'une délégation composée de trois membres de l'exécutif, les groupes politiques représentés au Grand Conseil, les communes, la Ville de Genève ainsi que les milieux syndicaux et patronaux. Au cours des sept séances qui ont eu lieu entre avril et juillet 2016, les participants à la Table ronde ont pu analyser et commenter les différents volets de la réforme, leur impact et les mesures d'accompagnement envisagées, notamment l'effort attendu des entreprises pour participer au financement de prestations à la population. Sur la base de ces discussions, le Conseil d'Etat a affiné sa stratégie et a lancé une phase de consultation pour permettre à chacune des entités ayant participé à la Table ronde - et notamment aux communes - de se déterminer formellement sur ces modalités. Au terme du délai de consultation, le Conseil d'Etat a adopté, le 16 novembre 2016, un train de projets de lois à l'attention du Grand Conseil, concrétisant ainsi sa stratégie pour la mise en œuvre cantonale de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Cet ensemble de dispositions vise à renforcer durablement la capacité concurrentielle de l'économie genevoise, tout en préservant l'emploi et la qualité du service public. Le dispositif s'articule autour de modifications de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et de quatre autres lois fiscales. A ce volet fiscal s'ajoute un important programme de mesures d'accompagnement de nature budgétaire, économique et sociale. Cette série de mesures se traduit par l'adoption de quatre lois nouvelles et par des modifications à six autres lois.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

Globalement, les revenus du programme M01 dépassent le budget de 70.7 millions de francs (+1.1%). L'essentiel de ce dépassement est imputable aux revenus fiscaux (nature 40) et dans une moindre mesure aux revenus divers (nature 43) qui affichent respectivement des écarts de +65.5 millions et +9.5 millions. Les revenus fiscaux sont composés de l'ensemble des impôts cantonaux. Les revenus divers concernent des ajustements, non évaluables dans le budget, de la provision pour dépréciation de créances. La diminution de cette provision traduit une légère baisse des risques de non-recouvrement des créances fiscales.

Les taxes (nature 42), formées essentiellement des frais de perception facturés aux communes, présentent un léger excédent de 0.5 million (+1.0%), tandis que les revenus de transferts (nature 46; parts cantonales à des revenus fédéraux) sont un peu inférieurs au budget (-4.8 millions; -1.2%).

Le montant des charges, qui sont composées des pertes sur créances, s'écarte du budget de -3.3 millions (-3.6%).

M01.01 Impôts directs Personnes physiques :

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques sont inférieurs au budget (-136.0 millions; -3.3%). L'écart concerne principalement les revenus fiscaux (impôts ordinaires sur le revenu et la fortune et impôt à la source) qui sont inférieurs au budget de 134.8 millions (-3.5%). Il s'explique en bonne partie par les correctifs d'estimations et les rectifications de taxations concernant les années précédentes. De plus, les estimations concernant les impôts de

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

L'année écoulée sont globalement inférieurs aux montants inscrits dans le budget. Celles-ci ont notamment été révisées à la baisse à la suite de l'effet suspensif, octroyé par la Cour constitutionnelle au recours déposé par un contribuable, contre une mesure du Conseil d'Etat, acceptée en votation populaire, visant à limiter la déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs. L'impact de cette mesure, qui figurait dans le budget 2016, n'a pas été retenu dans les comptes 2016 par prudence. Sa prise en compte aurait eu un impact positif d'environ 37 millions de francs dans les comptes 2016.

Au niveau des charges, l'écart se fixe à -5.3 millions (-6.8%) et est lié à des pertes sur créances inférieures aux prévisions.

M01.02 Impôts directs Personnes morales :

L'ensemble des revenus des impôts directs des personnes morales sont pratiquement alignés avec le budget (+1.8 million; +0.1%). Les revenus de transferts, composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct sur le bénéfice présentent un écart de +5.0 millions (+2.9%), tandis que les revenus fiscaux (impôt cantonal sur le bénéfice et le capital) sont au-dessous du montant prévu dans le budget (-4.0 millions; -0.3%). Ceux-ci sont déterminés à l'aide des informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes.

Le montant des charges, qui sont composées des pertes sur créances, s'écarte très peu du budget (+1.5 million).

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects :

Les revenus des autres impôts directs ou impôts indirects présentent un important excédent de revenus de 204.9 millions de francs (+34.8%). Cet écart est principalement dû aux revenus fiscaux et plus particulièrement aux droits de successions et donations (+99.0 millions) et à l'impôt immobilier complémentaire (+90.0 millions). Ce dernier a bénéficié de la finalisation de gros dossiers ainsi que d'un affinage de la méthode d'évaluation, ce qui a non seulement des répercussions positives sur l'estimation de l'impôt de l'année écoulée, mais également sur celles des années récentes. Les droits d'enregistrement et timbres contribuent dans une moindre mesure à ce dépassement (+28.2 millions).

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes :

Les impôts autos, l'impôt sur les chiens, la taxe personnelle et la taxe d'exemption de l'obligation de servir constituent l'essentiel des revenus de cette prestation. Ces derniers sont, globalement, conformes aux montants inscrits dans le budget.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2016	Variations C16-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	72'417'637	-5'269'063	-6.8%	77'686'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	72'417'637	-5'269'063	-6.8%	77'686'700
REVENUS	4'007'265'493	-136'009'507	-3.3%	4'143'275'000
40 Revenus fiscaux	3'772'102'187	-134'817'813	-3.5%	3'906'920'000
42 Taxes	39'050'411	1'925'411	5.2%	37'125'000
43 Revenus divers	7'354'224	7'354'224	-	-
46 Revenus de transferts	188'758'671	-10'471'329	-5.3%	199'230'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'934'847'856	-130'740'444	-3.2%	4'065'588'300

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2016	Variations C16-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	13'956'791	1'489'791	11.9%	12'467'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'956'791	1'489'791	11.9%	12'467'000
REVENUS	1'665'437'329	1'762'329	0.1%	1'663'675'000
40 Revenus fiscaux	1'474'258'625	-4'041'375	-0.3%	1'478'300'000
42 Taxes	10'950'115	-1'424'885	-11.5%	12'375'000
43 Revenus divers	2'185'566	2'185'566	-	-
46 Revenus de transferts	178'043'023	5'043'023	2.9%	173'000'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'651'480'538	272'538	0.0%	1'651'208'000

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2016	Variations C16-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	216'586	-211'114	-49.4%	427'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	216'586	-211'114	-49.4%	427'700
REVENUS	794'676'583	204'935'583	34.8%	589'741'000
40 Revenus fiscaux	762'202'742	204'302'742	36.6%	557'900'000
46 Revenus de transferts	32'473'841	632'841	2.0%	31'841'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	794'459'998	205'146'698	34.8%	589'313'300

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2016	Variations C16-B16		Budget 2016
		en F	en %	
CHARGES	1'387'620	669'020	93.1%	718'600
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'387'620	669'020	93.1%	718'600
REVENUS	120'935'916	24'173	0.0%	120'911'743
40 Revenus fiscaux	118'688'994	20'281	0.0%	118'668'713
42 Taxes	551'875	8'844	1.6%	543'030
46 Revenus de transferts	1'695'048	-4'952	-0.3%	1'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	119'548'296	-644'848	-0.5%	120'193'143

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	264'434'128	39'362'718	17.5%	225'071'410	449'103'988
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	37'729'417	37'729'417	-	-	209'716'455
34 Charges financières	224'389'600	-681'810	-0.3%	225'071'410	239'387'533
36 Charges de transfert	2'315'110	2'315'110	-	-	-
REVENUS	258'229'896	38'708'405	17.6%	219'521'491	281'021'004
41 Patentes et concessions	50'438'307	-605'693	-1.2%	51'044'000	89'217'305
42 Taxes	13'685'745	-2'034'255	-12.9%	15'720'000	20'690'686
43 Revenus divers	8'100'950	4'135'950	104.3%	3'965'000	4'320'512
44 Revenus financiers	186'004'894	37'212'403	25.0%	148'792'491	166'792'501
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'204'232	-654'313	11.8%	-5'549'919	-168'082'984
COÛT COMPLET	-6'204'232	-654'313	11.8%	-5'549'919	-168'082'984

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte);
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

La mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) est en cours de réalisation. Une partie substantielle des créances en souffrance a été centralisée en 2016 et ce transfert se poursuivra en 2017. A noter que la politique M02 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme P03.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 199 millions (nature 34), soit 4 millions de moins qu'au budget. Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- les taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2016 de la dette à court terme ont été inférieurs à ceux anticipés lors de l'élaboration du budget. Au budget 2016, le taux d'intérêt prévisionnel (basé sur les prévisions du groupe de perspectives économiques (GPE) de septembre 2015) retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) était de -0.15%. Le taux moyen enregistré en 2016 s'élève à -0.51%, ce qui a généré une charge d'intérêts négative de 6 millions (comptabilisée en diminution des charges);
- pour les refinancements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) le taux estimé au moment de l'élaboration du budget 2016 était de 0.50%. Il a été possible de réaliser de nouveaux emprunts à très long terme (20, 30 et 40 ans) à des taux très attractifs. Le taux moyen enregistré en 2016 est de 0.46% pour les refinancements dont la durée est supérieure à un an;
- le niveau de la dette au 31 décembre 2016 est de 12.5 milliards, alors que le budget tablait sur un montant de 13.5 milliards.

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2016 (inférieur à 1.7%) est dès lors atteint puisqu'il s'élève à 1.6%. La part des emprunts à taux variable est de 10% en moyenne et reste inférieure à 30%, celle des emprunts à court terme de 20% en moyenne et reste inférieure à 25%, conformément au cadre de gestion déterminé par le Conseil d'Etat.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

En 2016, les variations de valeur (gains et pertes de change réalisés et non réalisés) se sont élevées à 0.8 million pour les charges (nature 34) et à 0.4 million pour les revenus (nature 44). Ces variations de change s'expliquent principalement par l'effet de valeur refuge du franc suisse.

L'Etat de Genève détient des devises étrangères (essentiellement USD) dans le cadre de consignations.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les moins-values (nature 34) résultant principalement de cessions, d'échanges, de démolitions et de résiliations de baux, soit des événements non récurrents difficilement prévisibles à l'avance, expliquent le dépassement de 2.2 millions.

Par ailleurs, une provision complémentaire relative au prêt accordé à SI Terrains Nord Aviation a été comptabilisée pour 2.3 millions sur l'exercice 2016 (nature 36). Dès lors, la provision totale s'élève à 3.8 millions. Le risque concernant ce prêt a été revu à la hausse durant l'exercice car aucun remboursement du prêt n'a eu lieu depuis la création de la société, qui ne génère pas de revenus.

Les plus-values non budgétisées (car non récurrentes) concernant des cessions/échanges tels que Beau-Séjour, Ville de Carouge, etc. expliquent le dépassement de 4.7 millions (nature 44).

Des réévaluations d'immobilisations corporelles avant dotation de 4 parcelles en faveur d'une fondation immobilière et avant cession de 5 parcelles à la fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FLPC) pour futurs actifs ont généré des plus-values de 4.2 millions, soit 0.8 million en-dessous du budget prévu (nature 44). A noter qu'il est très difficile d'évaluer l'impact financier au moment de l'élaboration budgétaire.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les provisions pour non-atteinte des paliers intermédiaires LPP de 60% en 2020 et 75% en 2030 ont évolué de la manière suivante (nature 31) :

En ce qui concerne la CPEG, selon la projection des degrés de couverture sur la période 2017-2052, il est très probable que l'Etat ait à payer des intérêts à la CPEG en raison de la non-atteinte dans les délais du palier de 75%; et il est probable que la CPEG n'atteigne pas le palier de 60% d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Concernant le palier de 75%, le risque diminue de 13 millions sous l'effet de l'application d'un taux d'intérêt sur paliers plus faible que l'an passé (référence taux minimal LPP sur 10 ans de 1.90% contre 2.03% en 2015), partiellement compensé par le coût supplémentaire induit par l'actualisation du risque. La provision n'a pas été modifiée compte tenu de la volatilité inhérente à l'estimation de ce risque et du fait que le risque va probablement augmenter à nouveau les années suivantes (effet lié à l'actualisation).

Concernant le palier de 60%, le risque est apparu en 2016 avec la baisse du taux technique et est évalué à 36 millions. Il a été intégralement provisionné au 31 décembre 2016.

En ce qui concerne la FPTPG, selon la projection des degrés de couverture sur la période 2017-2052, il est très probable que l'Etat ait à payer des intérêts à la FPTPG en raison de la non-atteinte dans les délais du palier de 75%. Le risque est évalué à 1.6 million à fin 2016 et a été intégralement provisionné au 31 décembre 2016.

Les patentes et concessions (nature 41) sont inférieures au budget de 0.6 million. La part au bénéfice de la BNS (nature 41) reçue en 2016 représente 38.5 millions (-0.1 million par rapport au budget). Pour rappel, le Conseil d'Etat a décidé en 2014 de comptabiliser la part aux bénéficiaires de la BNS l'année de son encaissement. La redevance reçue des Salines du Rhin pour l'année 2016 est inférieure au budget de 0.1 million. La redevance des SIG pour l'utilisation du domaine public s'est finalement montée à 9.9 millions par rapport à un budget de 10.3 millions.

Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget de 2 millions en raison des éléments suivants :

- les revenus provenant des successions en déshérence ont dépassé les prévisions budgétaires (basées sur une moyenne des années antérieures) de 1 million;

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- un revenu de 1 million a été généré en faveur de l'Etat par des placements financiers provenant des consignations en devises.

Les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 5.7 millions en raison des éléments principaux suivants :

- le PL 11471 modifiant la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève étant toujours discuté au Grand Conseil à la fin 2016, les revenus prévus au budget relatifs à la participation aux bénéfices des SIG par l'Etat de Genève sur le programme Q01 n'ont pas été perçus (- 15.5 millions). Le système de rémunération prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, non prévu au budget, a donc encore été appliqué en 2016 et comptabilisé sur le programme M02 pour un montant de 2.8 millions;
- les DDP (droits distincts et permanents) des Ports-Francs et autres nouveaux DDP conclus en 2016 tels que FIAT groupe, PSP Real Estate, Fondation Ecole internationale, SA la Pallanterie, etc. en contrepartie de DDP transférés à la FTI début 2016 génèrent un revenu supplémentaire de 1.9 million;
- les revenus sur titres des patrimoines financier et administratif sont supérieurs de 1 million au montant budgété. Cette augmentation est principalement expliquée par des dividendes plus élevés versés par la BCGE (+ 0.8 million);
- les revenus issus des garanties octroyées par l'Etat de Genève en faveur de tiers ont rapporté 0.3 million de plus que le budget;
- les revenus des intérêts sont par contre inférieurs au budget de 0.3 million principalement en raison du taux négatif appliqué sur les liquidités excédentaires; ainsi un montant de 0.2 million est comptabilisé sous la forme de revenu négatif;
- la comptabilisation des revenus d'intérêts relatifs au bâtiment Calvin 11 qui n'avaient pas été budgétés a généré un revenu de 0.2 million.

5. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont inférieures au budget 2016 de 0.3 million ce qui représente un écart de l'ordre de 1% et une maîtrise de ces dépenses.

Les revenus d'intérêts (nature 44) sont supérieurs au budget de 27 millions. La prévision des revenus d'intérêts reste un exercice complexe qui doit prendre en compte la masse des comptes débiteurs, l'avancement des travaux de taxation, le montant final du bordereau, etc.

Alors que le budget 2016 a été limité à 100 millions pour tenir compte des revenus moyens constatés au cours des dernières années, l'excédent 2016 est constitué pour moitié d'un dossier exceptionnel qui est la conséquence directe d'une décision du tribunal fédéral intervenue en novembre et dont l'issue ne pouvait pas être anticipée. L'autre moitié de l'excédent correspond à la marge d'erreur annoncée sur ce type de recettes très volatiles.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) sont supérieures au budget de 0.1 million en raison d'une dépréciation de créance.

Les charges financières (nature 34) sont supérieures au budget de 0.4 million en raison d'une provision sur un dossier de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe (ex-FondVal) pour 0.4 million.

Les recettes constatées (nature 42) suite à retour à meilleure fortune ont été inférieures au budget de 3.4 millions en 2016. Ce résultat démontre la difficulté à mener à bien un processus de recouvrement sur ADB (actes de défaut de biens) en anticipant pour une partie d'entre eux un retour à meilleure fortune suivi du versement des sommes dues à l'administration fiscale cantonale.

Les revenus du service du contentieux (natures 42 et 43) dépassent de 3.4 millions le budget. Ce dernier intégrait une augmentation des revenus 2016 de 0.5 million en raison de la mise en œuvre de la mesure N°48 (centralisation du contentieux). Dans les faits, la mesure a rapporté 0.5 million de plus en 2016 (nature 43). Des actifs résiduels de l'ex-FondVal ont généré un produit non budgété de 3 millions (principalement en raison de la vente d'un actif immobilier saisi pour 1 million en nature 42, et d'une reprise de provision pour 1.9 million en nature 43).

Par ailleurs, la mesure N°80 (simplification de la procédure d'abandon de créances pour les actifs résiduels de l'ex-FondVal, qui ne dépendraient plus de la commission des finances) n'a pas été mise en œuvre, mais l'objectif d'encaisser 1 million en 2016 en renégociant des ADB a été atteint avec l'appui de la commission des finances (nature 42).

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Des revenus sur la vente de titres issus de la liquidation de l'ex-FondVal ont été enregistrés pour 0.2 million (nature 44).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.6%	≤ 1.7%	1.7%	≤ 1.7%	2020
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	10%	≤ 30%	14%	≤ 30%	2020
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	20%	≤ 25%	20%	≤ 25%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2016 (inférieur à 1.7%) est atteint puisqu'il s'élève à 1.6%.

Indicateurs 1.2 et 1.3

La part des emprunts à taux variable est de 10% en moyenne en 2016 et reste inférieure à 30%, celle des emprunts à court terme de 20% en moyenne et reste inférieure à 25%, conformément au cadre de gestion déterminé par le Conseil d'Etat.

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
		en F	en %		
CHARGES	352'915'701	1	0.0%	352'915'700	363'242'916
36 Charges de transfert	352'915'701	1	0.0%	352'915'700	363'242'916
REVENUS	107'387'526	-1	-0.0%	107'387'527	107'213'855
46 Revenus de transferts	107'387'526	-1	-0.0%	107'387'527	107'213'855
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-245'528'175	-2	0.0%	-245'528'173	-256'029'061
COÛT COMPLET	-245'528'175	-2	0.0%	-245'528'173	-256'029'061

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès 2016. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2016 représente la première année d'une nouvelle période quadriennale. Au vu des résultats du rapport d'évaluation de l'efficacité 2012-2015 de la RPT (l'objectif de dotation minimal visé avait été largement atteint et même dépassé durant la période de 2012 à 2015) et suite à un compromis politique, la dotation de la péréquation des ressources pour la période 2016 à 2019 est diminuée de 165 millions de francs. La réduction de la contribution de la Confédération s'élève à 98 millions de francs environ et celle des cantons à fort potentiel de ressources à 67 millions de francs environ. La participation des cantons est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2010, 2011 et 2012. En 2016, sept cantons contribuent au financement, Schaffhouse et Bâle-Campagne quittant le groupe des cantons à fort potentiel de ressources. La participation du canton de Genève est ainsi réduite de 10 millions par rapport à 2015, le canton demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

Les montants versés aux cantons au titre de la compensation des charges excessives sont adaptés en fonction du renchérissement. Le montant de la compensation des cas de rigueur versé par les cantons diminue de 5 % par an dès 2016.

Le montant versé par le canton de Genève, au titre de la péréquation des ressources, dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons contributeurs à la RPT. Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	73'025'884	-3'755'390	-4.9%	76'781'274	74'675'631
30 Charges de personnel	63'147'875	-778'867	-1.2%	63'926'742	62'990'650
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'246'463	-845'215	-13.9%	6'091'678	5'322'052
33 Amortissements du patrimoine administratif	65'359	3'505	5.7%	61'854	64'529
39 Imputations internes	4'566'187	-2'134'813	-31.9%	6'701'000	6'298'399
REVENUS	13'344'479	1'453'571	12.2%	11'890'908	12'057'822
42 Taxes	13'333'752	1'542'844	13.1%	11'790'908	12'046'836
43 Revenus divers	10'728	10'728	-	-	10'687
49 Imputations internes	-	-100'000	-100.0%	100'000	300
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-59'681'404	5'208'962	-8.0%	-64'890'366	-62'617'808
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'407'030</i>	<i>154'651</i>	<i>-9.9%</i>	<i>-1'561'681</i>	<i>-1'152'902</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'723'759</i>	<i>186'845</i>	<i>-1.4%</i>	<i>-12'910'604</i>	<i>-12'299'274</i>
COÛT COMPLET	-73'812'193	5'550'459	-7.0%	-79'362'652	-76'069'984

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	492.04	-22.86	-4.44%	514.90	493.44
<i>ETP fixes</i>	<i>490.44</i>	<i>-19.96</i>	<i>-3.91%</i>	<i>510.40</i>	<i>492.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.60</i>	<i>-2.90</i>	<i>-64.44%</i>	<i>4.50</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

En 2016, l'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi ses travaux relatifs à la mise en œuvre du projet de réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Toutes les actions nécessaires au projet de l'échange spontané de renseignements ont pu être menées à bien. Les travaux sur la ré-estimation du parc immobilier se sont poursuivis.

M04 Production et perception des impôts (suite)

L'AFC poursuit ses efforts en matière de communication : Le site internet des impôts a migré sur une nouvelle plateforme web demain.ge.ch et son contenu a été entièrement remanié afin de répondre au mieux aux questions que se posent le contribuable.

Les efforts entrepris pour un meilleur taux de réponse au téléphone se poursuivent.

L'AFC a par ailleurs enregistré une hausse massive des dénonciations spontanées, dont le nombre a atteint 2'836 en 2016 contre 1'113 en 2015. Cette situation conduit à un engorgement de la direction du contrôle, qui malgré une dotation en personnel supplémentaire, arrive difficilement à faire face à cette augmentation.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

30 - Charges de personnel :

L'écart négatif de 0.8 million s'explique par le délai de vacance sur l'ensemble des postes de l'AFC au cours de l'année 2016 et représente 1.2 % du budget annuel.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

En 2016, les dépenses générales se soldent par un non dépensé de 14% du budget pour un montant de 0.8 million. Cet écart entre le budget et les comptes provient pour moitié d'un non dépensé sur le projet de ré-estimation du parc immobilier et pour l'autre moitié de la gestion stricte des frais courants de fonctionnement de l'AFC.

39 - Facturations internes :

Les imputations internes sont constituées des refacturations de frais du pouvoir judiciaire et de l'office des poursuites à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités et ces dernières ont pris du retard en cours d'année 2016 du fait de la mise en place d'un nouvel outil de gestion des poursuites à l'office des poursuites.

42 - Taxes :

En 2016, les remboursements de frais postaux et d'assurances ont été supérieurs au budget de 1.5 million. Ces natures de revenus sont très variables d'une année à l'autre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.6%	97.7%	97.5%	97.7%	2020
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	207	180	181	175	2020
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	162	210	173	200	2020
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	166	210	199	200	2020
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	172	210	171	200	2020
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						

M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	88.9%	85%	76.9%	85%	2020
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	3'185	2'500	2'707	2'600	2020
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	258'314	200'000	223'978	250'000	2020
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	31.5%	27%	26.2%	33%	2020

Commentaires

Acronymes

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 2.1

L'objectif relatif au délai entre l'envoi du bordereau et le commandement de payer n'a pas pu être tenu (207 jours au lieu de 180 jours) car la mise en œuvre d'un nouveau système informatique à l'office des poursuites a réduit les possibilités d'envoi durant 2 mois.

Indicateur 5.1

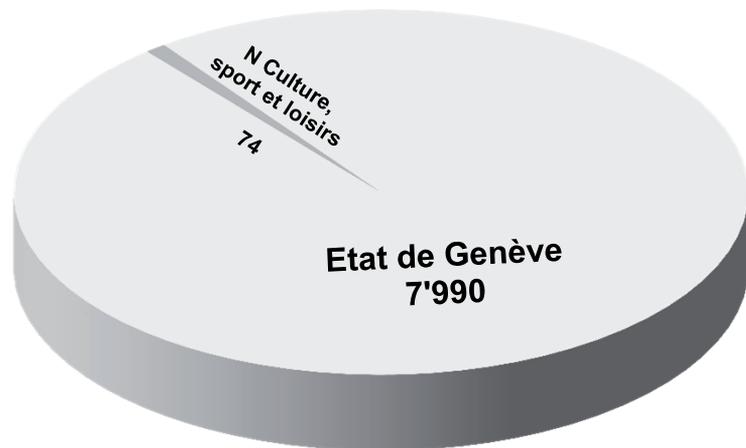
Le nombre de formulaire remplis en ligne est en hausse sensible : Environ 15% de progression entre 2016 et 2015.

Indicateur 6.1

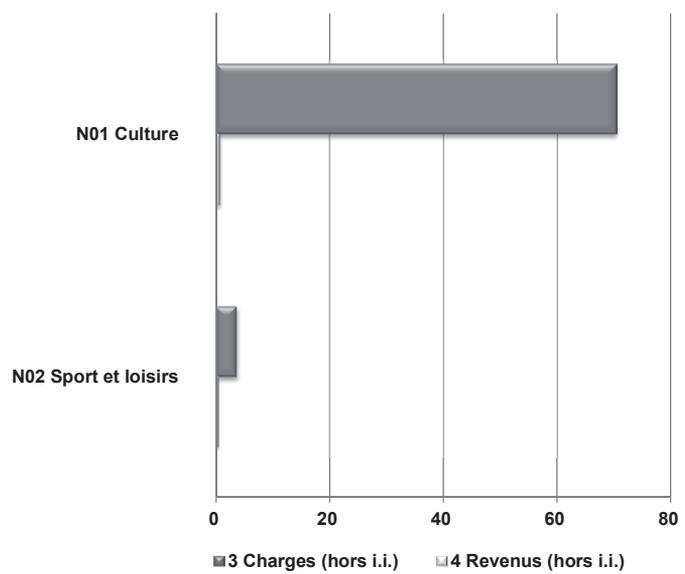
Le taux de retour des déclarations au 31 mars s'est amélioré, en lien avec l'introduction d'un émolument forfaitaire de 10 F supplémentaires pour rappels de déclarations non déposées dans les délais.

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture et sport

Synthèse des priorités

L'année 2016 a vu se concrétiser des changements importants pour la culture à Genève. En septembre 2016, la loi sur répartition des tâches entre les communes et le canton dans le domaine de la culture a été adoptée avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Elle prévoit d'une part la reprise par le canton de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du Livre, à l'accès à la culture et au financement du Concours de Genève et de la Fondation romande pour le cinéma ; et, d'autre part, le transfert à la Ville du financement d'une trentaine d'institutions et manifestations dites "intermédiaires", de la Fondation d'art dramatique (y compris le fonctionnement de la future Nouvelle Comédie), ainsi que des fonds généraux de soutien à la création. A noter que le Théâtre de Carouge sera sous la responsabilité de la commune et que la Fondation Bodmer sera entièrement sous l'égide du canton. Une seconde phase va concerner le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève. Les discussions sont en cours en vue d'une reprise (dont le périmètre exact reste encore à préciser) de ces entités par le canton.

Durant l'année, le canton a poursuivi sa politique de soutien dans les domaines du livre ainsi qu'en faveur des compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières. Au niveau des soutiens à la création, attribués pour une dernière année par le canton, ce sont 114 projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse) qui ont bénéficié d'une aide financière du canton.

Les activités culturelles proposées aux élèves dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié du renforcement de la collaboration entre les degrés d'enseignement et les institutions culturelles. De nombreux projets interdisciplinaires ont ainsi pu être réalisés. Au total, plus de 150'000 élèves ont bénéficié de plus de 400 propositions culturelles.

Enfin, le canton a procédé à l'évaluation et au renouvellement de la convention d'objectifs avec la Confédération des écoles de musique, danse, théâtre et rythmique et a déposé un projet de loi de subventionnement pour les années 2017-2020.

Dans le domaine du sport, les travaux ont été engagés avec les communes au sujet de la répartition des tâches et devraient être finalisés dans le courant de l'année 2017. En outre, le canton a poursuivi la planification des équipements sportifs, en particulier pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex. Il a également octroyé à la Fondation du Stade de Genève les moyens nécessaires pour assurer durablement l'exploitation et l'entretien de cette importante infrastructure cantonale.

Le canton a contribué en 2016 au rayonnement de Genève par l'accueil de manifestations sportives d'envergure, dont le Concours hippique international (CHI), le Marathon de Genève ou le tournoi de tennis Geneva Open ATP250. Il a en outre poursuivi son engagement pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics.

58 cours de formation dans 20 disciplines sportives ont été suivis par 1'300 moniteurs Jeunesse + Sport. Sept cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans et un module a eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 3 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Plus de 500 jeunes artistes et sportifs ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE), de l'école primaire aux hautes écoles, dans près de quarante disciplines artistiques et sportives. Depuis l'extension du dispositif SAE à la formation professionnelle, cette année a enregistré le plus grand nombre d'apprentis puisqu'ils étaient 12 à suivre un apprentissage dual. La qualité de ce dispositif est reconnue au niveau national par la reconduction du label Swiss Olympic Partner School, décerné au dispositif genevois jusqu'en 2019.

L'année 2016 s'est terminée avec la création de l'office cantonal de la culture et du sport, qui réunit les activités des services de la culture, du sport et des loisirs. La réunion de ces deux domaines, avec un lien renforcé aux loisirs, participera à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton et particulièrement les jeunes en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire.

N01 Culture

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	70'413'124	889'164	1.3%	69'523'960	69'209'139
30 Charges de personnel	3'119'369	-32'755	-1.0%	3'152'124	3'104'691
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'382'696	-143'421	-9.4%	1'526'117	1'353'786
33 Amortissements du patrimoine administratif	125'453	26'119	26.3%	99'334	101'226
36 Charges de transfert	65'782'507	1'036'772	1.6%	64'745'735	64'647'030
39 Imputations internes	3'099	2'449	376.8%	650	2'406
REVENUS	628'049	88'835	16.5%	539'214	542'330
42 Taxes	2'278	-236'936	-99.0%	239'214	29'684
43 Revenus divers	541'467	541'467	-	-	3'818
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	0	-300'000	-100.0%	300'000	200'000
46 Revenus de transferts	84'304	84'304	-	-	308'828
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-69'785'075	-800'329	1.2%	-68'984'746	-68'666'810
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-10'934</i>	<i>1'733</i>	<i>-13.7%</i>	<i>-12'667</i>	<i>-5'953</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'473'340</i>	<i>-780'648</i>	<i>29.0%</i>	<i>-2'692'692</i>	<i>-5'987'628</i>
COÛT COMPLET	-73'269'349	-1'579'244	2.2%	-71'690'105	-74'660'390

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	19.00	1.70	9.83%	17.30	18.15
<i>ETP fixes</i>	<i>15.90</i>	<i>0.10</i>	<i>0.63%</i>	<i>15.80</i>	<i>15.75</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.10</i>	<i>1.60</i>	<i>106.67%</i>	<i>1.50</i>	<i>2.40</i>

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (1^{ère} phase) a été adoptée le 1^{er} septembre 2016 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. La loi accordant une première subvention cantonale au Grand Théâtre de Genève a été également votée, de même que la loi accordant une subvention

N01 Culture (suite)

d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie.

L'année a été rythmée par la réorganisation des activités en lien avec la nouvelle répartition des tâches : compétence exclusive du canton en matière d'aide à la diffusion et au rayonnement, du soutien au domaine du livre et des mesures d'accès dites généralistes; transfert aux communes, en particulier la Ville de Genève, du soutien à la création ainsi que du subventionnement des institutions principalement des arts de la scène et des manifestations culturelles. Le règlement d'application de la loi sur la culture a été actualisé pour intégrer l'ensemble des changements.

L'année s'est terminée avec la création de l'office cantonal de la culture et du sport, qui réunit les activités des services de la culture, du sport et des loisirs.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 32'755	Ecart d'estimation

La nouvelle procédure d'accréditation pour les enseignements artistiques de base a été suspendue jusqu'au 31 décembre 2020 afin de pouvoir faire des économies qui devaient impacter le budget 2016 s'il avait été voté.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 143'421	Ecart d'estimation
-------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------

Le non-dépensé constaté en 2016 au service cantonal de la culture s'explique par les éléments suivants : le report du déménagement du service à 2017 ; le changement de traitement comptable des fonds, désormais comptabilisés directement au bilan, impactant les dépenses liées au Fonds Barbour (prestations culturelles en faveur des élèves REP et CO); enfin, la diminution des honoraires de mandataires en raison de la suspension de la procédure d'accréditation pour les enseignements artistiques (voir commentaire sous nature 30 ci-dessus).

36 Charges de transfert	+ 1'036'772	Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit
--------------------------------	--------------------	----------------------------------------------------

Dans le cadre de l'application des douzièmes provisoires, le versement des subventions intègre les réductions prévues initialement au projet de budget 2016.

Grand Théâtre de Genève +1'500'000

Crédit supplémentaire de 1.5 million autorisé par la commission des finances conformément à la loi 11605 amendée et votée par le Parlement.

Remboursement des écolages de musique + 330'917

Crédit supplémentaire de 319'000 F autorisé par la commission des finances pour couvrir l'augmentation des exonérations partielle des écolages aux élèves ayants droit des écoles accréditées (enseignement artistique de base). Les bénéficiaires sont en augmentation de 24% en deux ans, avec 736 bénéficiaires pour l'année scolaire 2015-2016.

N01 Culture (suite)

42 Taxes - 236'936 Ecart d'estimation

Erreur d'imputation budgétaire pour les dons et legs (comptabilisés sous la nature 43).

43 Revenus divers + 541'467 Ecart d'estimation

Don de Fabrice Gygi en faveur du FCAC (+ 345'000 F).

Par ailleurs, suite au changement de schéma comptable pour les fonds, les produits différés du Fonds de soutien à l'édition sont désormais comptabilisés sous cette rubrique (+ 194'200 F) au lieu de la rubrique 45.

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - 300'000 Ecart d'estimation

Suite à la mise en place d'un nouveau schéma comptable pour les fonds, les revenus liés au fonds Barbour (projet école et culture), auparavant comptabilisés en nature 45 du compte de fonctionnement, sont désormais comptabilisés au passif du bilan (- 100'000 F).

Par ailleurs, les produits différés du Fonds de soutien à l'édition sont désormais comptabilisés en nature 43 au lieu de la rubrique 45.

46 Revenus de transferts + 84'304 Ecart d'estimation

Remboursement de subventions +84'304

Remboursement d'une subvention ponctuelle et restitution de résultat au terme des contrats de prestations 2011-2014 de Fondation ETM et de l'Espace Musical.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles

Cet indicateur sera abandonné dès 2017 suite à la répartition des tâches entre le canton et les communes et la reprise par la Ville de Genève notamment du soutien à la création.

Indicateur 5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger

Cet indicateur reste difficile à calculer et pourrait être sous-évalué. Il dépend en effet des retours statistiques des 3 conservatoires et des informations à leur disposition en fin d'année. Les anciens élèves de la section préprofessionnelle ne communiquent pas automatiquement l'école dans laquelle ils poursuivent leurs études.

N01 Culture (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité, la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	27%	>30%	30%	>30%	2018
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	56	50	49	50	2018
2.2 Taux de rayonnement des cinq principaux théâtres subventionnés	Qualité	40%	>28%	43%	>35%	
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	60	45	57	50	2018
4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves						
4.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.1	≥2	2.5	≥2	2018
4.2 Nombre de prestations par élève du CO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.4	≥2	2.9	≥2	2018
4.3 Nombre de prestations par élève du PO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1	≥1	1	≥2	2018
5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	24	30	23	30	2018
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	33	≥3 2	34	≥3 2	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Le maintien d'un taux minimum de 30 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable à terme et favorise le soutien de jeunes compagnies et jeunes artistes. Attention un nouveau bénéficiaire peut ne pas être représentatif de l'émergence.

Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays.

Indicateur 2.2

Le taux de rayonnement mesure la proportion des représentations en tournée sur le total des représentations (à Genève et en tournée). Cible et calculs basés sur les objectifs et indicateurs d'activité des théâtres de Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève.

Indicateur 4.1

L'enseignement primaire a développé un projet qui vise à offrir au moins deux places par élève par an à des prestations Ecole&culture. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des

N01 Culture (suite)

apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.2

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.3

Un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels en proposant des offres culturelles clés en main. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	3'703'188	-401'395	-9.8%	4'104'583	3'541'966
30 Charges de personnel	1'209'906	-232'622	-16.1%	1'442'528	1'152'746
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	508'698	38'932	8.3%	469'766	409'919
36 Charges de transfert	1'984'533	-207'756	-9.5%	2'192'289	1'978'925
39 Imputations internes	51	51	-	-	376
REVENUS	427'607	-8'713	-2.0%	436'320	429'638
42 Taxes	262'238	-24'082	-8.4%	286'320	211'879
43 Revenus divers	490	490	-	-	1'420
46 Revenus de transferts	164'879	14'879	9.9%	150'000	216'339
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'275'581	392'682	-10.7%	-3'668'263	-3'112'328
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-4'241</i>	<i>1'556</i>	<i>-26.8%</i>	<i>-5'797</i>	<i>-2'210</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-876'065</i>	<i>-116'028</i>	<i>15.3%</i>	<i>-760'037</i>	<i>-797'550</i>
COÛT COMPLET	-4'155'887	278'209	-6.3%	-4'434'096	-3'912'088

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	7.70	-0.65	-7.78%	8.35	7.50
<i>ETP fixes</i>	<i>6.30</i>	<i>-0.10</i>	<i>-1.56%</i>	<i>6.40</i>	<i>6.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.40</i>	<i>-0.55</i>	<i>-28.21%</i>	<i>1.95</i>	<i>1.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les organisations sportives.

La mise en œuvre du programme se traduit tout d'abord par le pilotage de la politique cantonale du sport, issue de la nouvelle loi cantonale sur le sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, le programme Jeunesse+Sport, et également les activités sportives proposées dans le cadre scolaire et parascolaire. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève et aux sportifs d'élite, à travers notamment le dispositif sport-art-études et le soutien aux centres de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Le canton a finalisé récemment la mise à jour de l'étude sur les infrastructures sportives présentes sur le territoire

N02 Sport et loisirs (suite)

cantonal. Cette vue d'ensemble permettra aux communes de mieux planifier les projets de réalisation d'infrastructures sportives. Par ailleurs, le canton a poursuivi son implication dans le projet de la nouvelle patinoire et dans le projet de pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

Le canton s'est également engagé cette année, avec la fondation du Stade de Genève, à déposer un projet de loi pour apporter les moyens nécessaires à la fondation pour exploiter et entretenir durablement le Stade de Genève. Portant sur une aide financière annuelle de 1'090'000 F et une prise en charge annuelle de frais de travaux pour un montant de 750'000 F, ce projet de loi a été adopté par le Grand-Conseil le 25 novembre 2016.

Le canton, en partenariat avec les communes, a organisé plusieurs séances de discussions sur la réparation des tâches au niveau du sport. Ces séances ont permis de dégager une proposition de répartition des tâches cohérente. Un accord formel entre les collectivités publiques devrait aboutir en début de l'année 2017.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 16 - B 16	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 232'622	Ecart d'estimation

Le poste de directeur est resté vacant en 2016 en attente de la création en janvier 2017 de l'Office cantonal de la culture et du sport. Par ailleurs, le recours au personnel auxiliaire a été moins important que prévu.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 38'932	Dépassement de crédit
-------------------------------------------------------------------------	-----------------	-----------------------

Le mandat lié à l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics a été décidé en cours d'année (+ 43'200 F) et explique le dépassement de budget.

36 Charges de transfert	- 207'756	Ecart d'estimation
--------------------------------	------------------	--------------------

Dans le cadre de l'application des douzièmes provisoires, le versement des subventions intègre les réductions prévues initialement au projet de budget 2016.

Sport - encadrement et entraînement des jeunes -49'119

Le montant versé varie chaque année selon les demandes annuelles de subventions reçues qui portent exclusivement sur la tranche d'âge 7-9 ans conformément au règlement sur l'encouragement au sport.

Sport - soutien aux mouvements juniors -111'070

Dans l'attente de la signature de plusieurs contrats de prestations avec l'Association des communes genevoise, la Ville de Genève et les centres cantonaux de la relève sportive, une partie du crédit n'a pas été attribué en 2016.

Justification des écarts (indicateurs qui n'atteignent pas les cibles fixées)

Indicateur 3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic

La valeur réalisée est en augmentation par rapport à 2015 mais n'atteint pas tout à fait la cible fixée. Afin d'augmenter le nombre de sportifs de haut niveau, les centres cantonaux de performance offrent un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

N02 Sport et loisirs (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport dans les clubs et à l'école						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	36'000	33'000	35'017	37'500	2018
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Nombre de talents sportifs détenteurs de Swiss Olympic Talent Card soutenus par le dispositif sport-art-études	Efficacité	169	75	120	80	2018
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	167	160	152	170	2018
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	75	80	67	90	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, le service cantonal du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale ou régionale au sein du dispositif sport-études.

Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d'une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talents locaux.

Indicateur 3.1

Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d'Europe

En cas d'un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d'une Swiss Olympic Card or sans tenir compte des prescriptions

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe

N02 Sport et loisirs (suite)

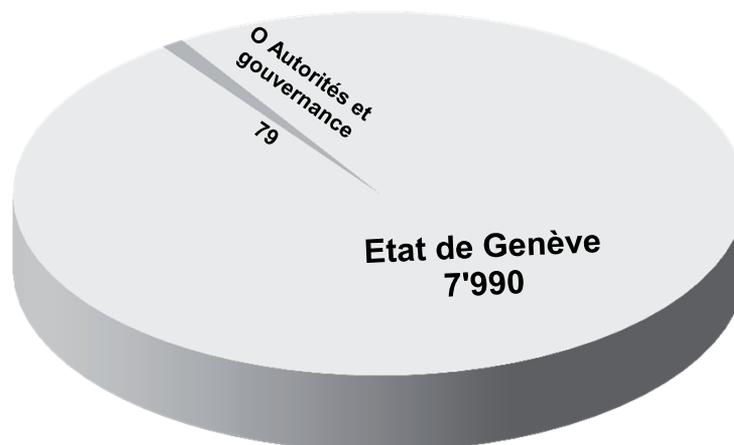
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

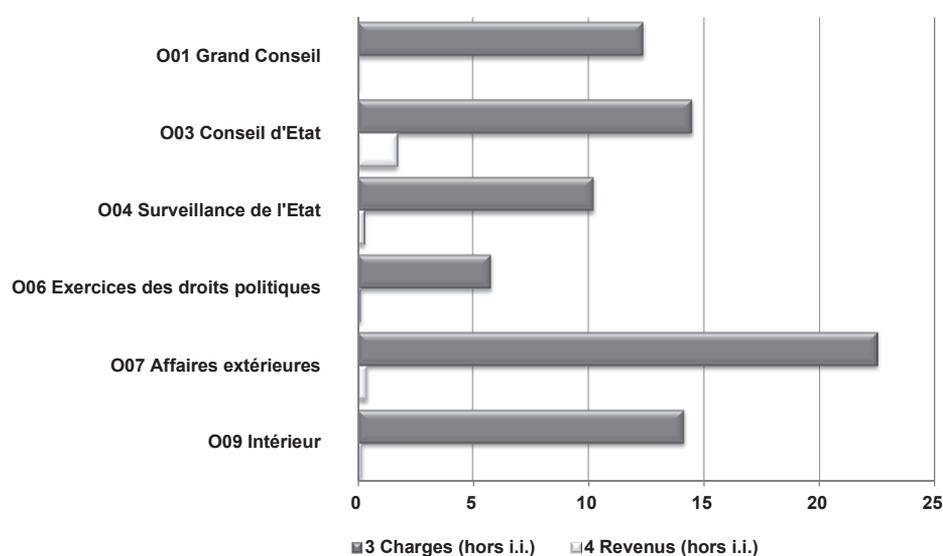
- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses sept programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale, régional et transfrontalier.

Il convient de doter les autorités politiques des moyens et des outils de modernisation indispensables à leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

Conformément aux objectifs du programme de législature, le Conseil d'Etat s'efforce de maintenir un niveau élevé d'investissements pour doter notre canton des infrastructures nécessaires à la qualité de vie et à l'attractivité genevoises. Ces investissements concernent notamment la mobilité (poursuite du chantier du futur Léman Express, améliorations routières, dépôt TPG "En Chardon"), le secteur hospitalier (achèvement du nouveau bâtiment des lits des HUG) et celui de la formation (achèvement du CMU et chantier en cours de la nouvelle école de commerce de Frontenex).

Ces investissements nécessitent des efforts appuyés pour la maîtrise des charges de fonctionnement, efforts que le Conseil d'Etat avait consentis dans le cadre de son projet de budget 2016. Devant le refus d'entrée en matière du Grand Conseil sur ce projet de budget, le Conseil d'Etat a choisi de concentrer ses efforts en 2016 sur l'élaboration d'un projet de budget 2017 susceptible de trouver une majorité, afin de restaurer une meilleure prévisibilité des dépenses publiques.

Deuxième volet important de l'action gouvernementale sur le plan des finances en 2016, l'élaboration du projet de loi en vue de la mise en œuvre dans notre canton de la 3^e réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Après le refus de la loi fédérale par le peuple suisse le 12 février 2017, il faudra bien évidemment à nouveau s'investir au plan fédéral pour que le nouveau projet préserve les intérêts de notre canton, notamment s'agissant des compensations fédérales. En fonction du projet qui sera élaboré au cours des prochains mois à Berne, Genève devrait toutefois pouvoir s'appuyer pour l'essentiel sur son projet initial de mise en œuvre. En effet, ce projet ne prévoyait pas de faire usage des instruments les plus contestés du projet fédéral, à savoir la déduction des intérêts notionnels, fixait un seuil plancher et limitait à 10% la réduction des "patent box".

Mais l'année 2016 aura surtout marqué des avancées déterminantes dans le champ si important de l'avenir de la Genève internationale, puisque l'année 2016 aura vu les votes favorables (après celui, en 2015, de l'Assemblée générale de l'ONU) de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève pour les crédits d'investissement destinés à la rénovation du Palais des Nations, la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS et la rénovation du siège de l'OIT. Ces chantiers, de même que les avancées du projet d'aménagement "Jardin des Nations", seront déterminant pour préserver le statut international de Genève.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	12'369'848	-462'965	-3.6%	12'832'813	12'520'502
30 Charges de personnel	9'122'351	-23'556	-0.3%	9'145'907	8'674'231
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'073'352	-391'392	-11.3%	3'464'744	3'676'120
33 Amortissements du patrimoine administratif	169'509	-49'253	-22.5%	218'762	166'478
34 Charges financières	1'300	1'300	-	-	-
39 Imputations internes	3'336	-64	-1.9%	3'400	3'673
REVENUS	64'796	4'029	6.6%	60'767	73'400
42 Taxes	25'360	8'120	47.1%	17'240	36'858
43 Revenus divers	39'436	-4'091	-9.4%	43'527	35'217
49 Imputations internes	-	-	-	-	1'325
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'305'051	466'995	-3.7%	-12'772'046	-12'447'103
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'091'731</i>	<i>181'208</i>	<i>-14.2%</i>	<i>-1'272'939</i>	<i>-1'135'621</i>
COÛT COMPLET	-13'396'782	648'203	-4.6%	-14'044'985	-13'582'723

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	22.80	-1.50	-6.17%	24.30	22.30
<i>ETP fixes</i>	<i>22.80</i>	<i>-1.50</i>	<i>-6.17%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.30</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

En 2016, le Bureau du Grand Conseil a demandé une autorisation en dépassement de crédit à la Commission des finances sur les indemnités des députés. D'un montant de 250'000 CHF, ce dépassement a été compensé pour moitié par le non-dépensé des postes vacants du Secrétariat général. Il s'explique à la fois par les travaux de la Commission

001 Grand Conseil (suite)

d'enquête parlementaire, mais aussi par une augmentation tendancielle du nombre d'heures de séances des commissions. En ce qui concerne les dépenses générales, le montant non-dépensé s'explique principalement par un nombre réduit de recours pour lesquels le Grand Conseil a dû mandater des experts.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	14'537'231	13'200'563	987.6%	1'336'668	11'591'406
30 Charges de personnel	11'882'026	-506'768	-4.1%	12'388'794	9'377'546
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'889'366	14'156'648	-115.4%	-12'267'282	1'942'692
34 Charges financières	567'410	0	0.0%	567'410	-
36 Charges de transfert	134'442	-460'304	-77.4%	594'746	211'592
39 Imputations internes	63'988	10'988	20.7%	53'000	59'576
REVENUS	1'736'469	380'384	28.1%	1'356'085	2'184'445
41 Patentes et concessions	287'917	7'917	2.8%	280'000	384'186
42 Taxes	1'405'111	329'046	30.6%	1'076'065	1'795'602
43 Revenus divers	40'330	40'330	-	-	-
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Imputations internes	3'111	3'111	-	-	4'657
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'800'762	-12'820'179	-66'025.5%	19'417	-9'406'961
<i>Coût d'état-major</i>	-761'446	194'727	-20.4%	-956'173	-735'656
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'903'742	1'012'421	-34.7%	-2'916'163	-1'323'203
COÛT COMPLET	-15'465'949	-11'613'030	301.4%	-3'852'919	-11'465'819

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	46.50	1.00	2.20%	45.50	43.90
<i>ETP fixes</i>	45.50	0.00	0.00%	45.50	42.90
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavis dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel

L'économie d'environ 500 000 F sur les charges de personnel provient en grande partie de la provision pour la caisse de pension des magistrats qui a été moins élevée que prévue (diminution des rentiers).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement sur cette rubrique est compensé par des reports budgétaires de 15 millions qui ont été approuvés par la commission des finances par le biais d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire le 28 septembre 2016. Ces montants qui sont centralisés sur le programme 003, concernent en réalité l'ensemble de l'Etat.

36 Charges de transferts

L'économie d'environ 460 000 F provient essentiellement d'une non-dépense sur la rubrique spécifique consacrée aux aides et subventions extraordinaires accordées par le Conseil d'Etat.

42 Taxes

Les revenus supplémentaires d'environ 330 000 F correspondent d'une part à l'augmentation des émoluments en lien avec les prestations de serments des nouveaux citoyens et d'autre part à la diminution des ventes de lois et de publications en lien avec leurs mises à disposition gratuite sur Internet.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

004 Surveillance de l'Etat

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	4'656'980	-60'707	-1.3%	4'717'687	4'381'145
30 Charges de personnel	4'324'518	-5'384	-0.1%	4'329'902	4'181'739
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	314'642	-51'150	-14.0%	365'792	179'738
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'713	-4'173	-32.4%	12'886	10'560
34 Charges financières	9'107	0	0.0%	9'107	9'107
REVENUS	7'477	-45'197	-85.8%	52'674	2'483
42 Taxes	7'477	-45'197	-85.8%	52'674	2'483
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'649'502	15'511	-0.3%	-4'665'013	-4'378'661
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-367'529</i>	<i>99'522</i>	<i>-21.3%</i>	<i>-467'051</i>	<i>-353'727</i>
COÛT COMPLET	-5'017'031	115'033	-2.2%	-5'132'064	-4'732'389

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	17.25	0.75	4.55%	16.50	16.60
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>14.25</i>	<i>0.75</i>	<i>5.56%</i>	<i>13.50</i>	<i>13.60</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, de l'administration du pouvoir judiciaire, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités 2016 de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de magistrature

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a connu une nouvelle hausse de son activité avec 86 objets traités.

Chiffres-clés de l'activité

La Cour a ouvert 88 nouveaux dossiers durant l'année civile 2016. Parmi ces dossiers, 75 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 5 à la demande d'autorités et 8 par la Cour elle-même.

Durant cette période, la Cour a publié 16 rapports (représentant 23 dossiers distincts) qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 63 examens sommaires. À cela s'ajoute le rapport annuel 2015/2016 permettant de réaliser un suivi des 617 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2016, y compris les dossiers qui étaient en cours au 31 décembre 2015, représente 157 objets, dont 86 sont des dossiers traités et 71 sont en cours au 31 décembre 2016.

Explication des écarts par rapport au budget 2016

Nature 30 : écart - 5'384 F (écart d'estimation)

Cet écart d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- 59 KF en raison d'une rémunération aux collaborateurs inférieure aux prévisions, partiellement compensée par une participation plus importante des magistrats suppléants ;
- 16 KF en raison de formations groupées qui ont permis d'obtenir des coûts de formation inférieurs aux prévisions ;
- 45 KF en raison de divers écarts d'estimation sur les charges sociales de prévoyance des collaborateurs et des magistrats ;
- 78 KF de frais de recrutements supplémentaires en lien avec la révision des comptes de l'État à la Cour des comptes.

Nature 31 : écart - 51'150 F (écart d'estimation)

Cet écart d'estimation est dû à un recours aux mandataires externes moins important que prévu.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	654	800	1590	800	2018
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	86	30	53	50	2018
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficiences	3.4	4	18.8	4	2018

Commentaires

- Diminution du nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année, essentiellement en raison de la proportion importante de rapports liés à des problématiques communales en 2016 (31 %) par rapport à 2015 (18 %), qui par nature intéressent moins de citoyens.
- Niveau important d'activités et en progression en 2016 (86 objets traités par rapport à 53 en 2015).
- Niveau d'économies proposées inférieur à la cible, en raison du type de missions réalisées en 2016 (nombreux audits portant sur la conformité et la gouvernance des institutions).



004 Surveillance de l'Etat

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	598'888	-66'796	-10.0%	665'684	619'513
30 Charges de personnel	528'014	-42'204	-7.4%	570'218	531'682
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	70'874	-24'592	-25.8%	95'466	87'831
REVENUS	418	-33	-7.3%	451	211'590
42 Taxes	418	-33	-7.3%	451	421
43 Revenus divers	-	-	-	-	211'168
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-598'470	66'763	-10.0%	-665'233	-407'924
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-33'837</i>	<i>10'173</i>	<i>-23.1%</i>	<i>-44'010</i>	<i>-41'710</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-119'885</i>	<i>37'628</i>	<i>-23.9%</i>	<i>-157'513</i>	<i>-134'375</i>
COÛT COMPLET	-752'192	114'563	-13.2%	-866'755	-584'008

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	2.30	0.00	0.00%	2.30	2.30
<i>ETP fixes</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre deux droits constitutionnels : le droit à l'information du public (art. 16 al. 3 Cst.) et le respect de la protection des données personnelles (art. 13 al. 2 Cst.) par les institutions publiques cantonales et communales genevoises.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, le PPDT offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises au champ d'application de la loi. Dans ce contexte, ils assurent des médiations entre institutions publiques et requérants en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès à des documents. Le cas échéant, ils rédigent des recommandations à l'attention de l'autorité concernée. Ils veillent par ailleurs à se déterminer sur toute question relative à la protection des données personnelles ou à la transparence.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, ils ont par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi ses missions, le préposé cantonal est chargé de dresser et de mettre à jour un catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich). L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne de pouvoir prendre contact avec le responsable du fichier concerné pour exercer son droit d'information, de rectification, voire de radiation des données personnelles non pertinentes ou désuètes.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets d'importance stratégiques

Les préposés à la protection des données et à la transparence (PPDT) ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (317 sollicitations), en mettant sur pied des actions de formation et de sensibilisation (3 actions de formation ayant touché 280 personnes ainsi que 10 présentations sur demande; 3 brochures de sensibilisation, 14 planches de bande dessinée et 4 bulletins d'information) et en rendant visite aux institutions publiques soumises à la loi (27 visites).

Par ailleurs, en 2016, le préposé cantonal a introduit un formulaire de déclaration en ligne des fichiers de données personnelles tenus par les institutions publiques. Il a continué à se consacrer à l'épuration des fichiers caducs. Les autorités publiques ont à nouveau été sensibilisées à l'obligation d'annonce fixée par la loi, 56% d'entre elles y ayant satisfait, contre 45% en 2015.

En matière de formation, le préposé cantonal a organisé, durant l'année écoulée, 2 séminaires à l'attention des institutions publiques cantonales et communales et 1 conférence ouverte au public :

- Le 26 avril 2016 s'est déroulé le 5^{ème} rendez-vous de la protection des données sur le thème «Institutions publiques et audit de protection des données : les points clefs pour assurer la sécurité».
- Le 23 juin 2016 a eu lieu le 2^{ème} rendez-vous de la transparence, intitulé «Transparence et activité de l'Etat : les limites posées aux journalistes».
- Le 22 novembre 2016, 140 participants ont assisté à une soirée dont le thème était «Droit à l'image et jeunes : les défis posés par les réseaux sociaux».

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors de plusieurs journées, la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

Enfin, et en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- Le droit à l'oubli.
- Caméras de vidéosurveillance - Aspects juridiques et pratiques.
- Activité de l'Etat et médias - Les limites posées aux journalistes.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi						
1.1 Nombre d'institutions publiques ayant fait une soumission de fichiers de données personnelles dans le catalogue prévu à cet effet	Qualité	195	150	191	200	2018

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	26	20	27	20	2018
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						
2.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2.2 Nombre de médiations abouties par an	Efficacité	23	20	7	20	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur comptabilise le nombre d'institutions soumises ou non à la loi sur la protection des données personnelles qui ont soumis un ou plusieurs fichiers.

Indicateur 1.2 : le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis concernent la protection des données et la transparence alors que les préavis ne concernent que la protection des données.

Indicateur 2.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 2.2 : le PPDT est saisi lorsqu'une institution rejette une demande d'accès. Le PPDT engage une procédure de médiation afin de tenter de trouver un accord à l'amiable. Cette procédure ne concerne que la transparence. En 2016 on recense 23 médiations.

004 Surveillance de l'Etat

004.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	3'844'659	-289'030	-7.0%	4'133'689	4'058'860
30 Charges de personnel	3'798'617	-273'044	-6.7%	4'071'661	4'011'028
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	44'039	-15'985	-26.6%	60'024	45'759
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'003	-1	-0.0%	2'004	2'003
39 Imputations internes	-	-	-	-	70
REVENUS	42'500	33'988	399.3%	8'512	30'211
42 Taxes	42'500	33'988	399.3%	8'512	30'211
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'802'159	323'018	-7.8%	-4'125'177	-4'028'650
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-84'639</i>	<i>14'829</i>	<i>-14.9%</i>	<i>-99'468</i>	<i>-73'413</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-946'253</i>	<i>-355'784</i>	<i>60.3%</i>	<i>-590'469</i>	<i>-916'184</i>
COÛT COMPLET	-4'833'050	-17'936	0.4%	-4'815'114	-5'018'247

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	20.45	-3.45	-14.44%	23.90	21.85
<i>ETP fixes</i>	<i>20.45</i>	<i>-3.45</i>	<i>-14.44%</i>	<i>23.90</i>	<i>21.85</i>

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales et des entités subventionnées en vertu de la LSurv (D 1 09), qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs du service d'audit interne pour 2016 ont été les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession;
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance.

Pendant l'année 2016, le SAI a publié 34 rapports relatifs à des contrôles de l'Administration et des entités subventionnées. Ces rapports ont proposé des mesures permettant des économies importantes notamment en matière de TVA et de récupération de subventions fédérales.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel 2016 sont inférieures de 7% au budget en raison du départ d'un collaborateur en début d'année et du non-renouvellement de son poste ainsi que de la contrainte supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le PB2016.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les dépenses sont inférieures de 15'985 F au budget. L'économie provient de la faible utilisation du budget pour prestations de tiers (honoraires de mandataire).

42 - Taxes :

Les revenus 2016 sont supérieurs de 33'988 F au budget en raison des remboursements suite à un congé maternité.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	90%	85%	95%	85%	2020

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Commentaires

Indicateur 1.1

L'objectif fixé a été rempli par le service d'audit interne. Le taux d'appréciation positive des commissions et des audits ressortant des questionnaires de satisfaction est de 90% (valeur cible 85%).



004 Surveillance de l'Etat

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	1'118'141	-24'399	-2.1%	1'142'540	1'101'047
30 Charges de personnel	1'100'018	27'049	2.5%	1'072'969	1'073'427
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	17'823	-49'748	-73.6%	67'571	25'820
39 Imputations internes	300	-1'700	-85.0%	2'000	1'800
REVENUS	258'673	55'632	27.4%	203'041	214'086
42 Taxes	258'673	55'632	27.4%	203'041	214'086
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-859'468	80'031	-8.5%	-939'499	-886'961
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-70'493</i>	<i>12'319</i>	<i>-14.9%</i>	<i>-82'812</i>	<i>-84'209</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-183'823</i>	<i>54'216</i>	<i>-22.8%</i>	<i>-238'039</i>	<i>-207'335</i>
COÛT COMPLET	-1'113'784	146'566	-11.6%	-1'260'350	-1'178'505

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	6.00	0.00	0.00%	6.00	6.00
<i>ETP fixes</i>	<i>6.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>6.00</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets d'importance stratégiques

- Les rencontres avec les DRH des établissements affiliés se sont poursuivies en 2016. Un groupe de travail s'est constitué en vue de développer les échanges et projets en matière de prévention.
- Une deuxième commune, la Ville d'Onex, a adhéré au dispositif du Groupe de confiance.
- Les conseillers-ères ont suivi une sensibilisation à l'approche centrée solution, utile dans le travail en entretiens individuels et en médiation.
- Les médiations de groupe ont été mises en valeur sur le site internet et le Groupe de confiance en a mené 4 impliquant des équipes entières.
- Outre les 3 lettres d'information diffusées chaque année aux principaux partenaires, une lettre d'information spécifique a été diffusée à l'ensemble du personnel de l'Etat en 2016.
- Les projets de modèle de convention de respect et de processus de mise en œuvre des mesures de protection prévues par le règlement relatif à la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers) ont abouti au sein du groupe de travail mené avec des représentants du collège spécialisé en ressources humaines. Ces documents seront publiés sur les fiches Miope début 2017.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

L'augmentation des revenus correspond à l'élargissement du champ d'intervention du Groupe de confiance, générant ainsi une facturation supplémentaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	76%	70%	91%	65%	2018
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	99%	80%	99%	85%	2018
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	36	12	39	30	2018
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

006 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	5'766'704	-5'455'121	-48.6%	11'221'825	8'163'248
30 Charges de personnel	2'726'196	-2'870'034	-51.3%	5'596'230	4'281'117
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'030'509	-2'555'086	-45.7%	5'585'595	3'760'122
36 Charges de transfert	10'000	-30'000	-75.0%	40'000	121'100
39 Imputations internes	-	-	-	-	910
REVENUS	133'265	110'578	487.4%	22'687	212'833
42 Taxes	20'214	17'527	652.3%	2'687	5'157
43 Revenus divers	113'051	93'051	465.3%	20'000	207'676
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'633'439	5'565'699	-49.7%	-11'199'138	-7'950'415
<i>Coût d'état-major</i>	-174'705	257'214	-59.6%	-431'919	-335'848
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-586'291	-12'654	2.2%	-573'637	-541'533
COÛT COMPLET	-6'394'435	5'810'259	-47.6%	-12'204'694	-8'827'796

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	13.80	0.00	0.00%	13.80	15.80
ETP fixes	12.80	-1.00	-7.25%	13.80	13.80
ETP auxiliaires	1.00	1.00	-	-	2.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets d'importance stratégique

En 2016, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des 4 votations fédérales et cantonales pour soumettre 13 objets fédéraux, 19 objets cantonaux et 6 objets communaux.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 437'799 votes par correspondance.

S'agissant des initiatives et des référendums, le SVE a contrôlé 70'646 signatures à l'appui d'initiatives et de référendums cantonaux et communaux et 42'526 signatures pour les objets fédéraux.

Le SVE a géré la démission de 97 conseillers municipaux et d'un maire.

006 Exercice des droits politiques (suite)

Par ailleurs la mise en place de l'inscription au vote électronique CHvote a conduit à l'inscription de 30'000 citoyens en 2016. La loi sur l'exercice des droits politiques a été modifiée afin de permettre l'accès au code source du vote électronique.

Le Grand Conseil a adopté un crédit d'investissement de 4 740 000 F pour développer le vote électronique de deuxième génération.

En outre 2 nouveaux cantons ont rejoint la plateforme e-voting (canton d'Argovie et Saint-Gall).

En matière de promotion des droits politiques, les actions suivantes ont été réalisées :

- CinéCivic, avec l'ouverture du concours à 4 autres cantons.
- Semaine de la démocratie : organisation de 35 évènements dans 17 lieux différents.
- Institutions 3D : organisation de 18 évènements pour les écoles, les adultes et les personnes en situation de handicap et développement d'un partenariat avec les communes genevoises.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

L'écart de 5,4 millions de non dépensé sur le total des charges provient du budget en douzièmes basé sur les opérations électorales de 2015. Pour mémoire, en 2015, 3 votations et 4 élections ont dû être organisées, avec pour deux d'entre elles, l'organisation d'un dépouillement centralisé mobilisant des centaines de jurés, alors qu'en 2016, seules 4 votations ont eu lieu.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	5	4	3	8	2018

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.

007 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	22'500'299	-1'894'045	-7.8%	24'394'344	23'011'122
30 Charges de personnel	3'842'646	-242'233	-5.9%	4'084'879	3'889'938
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'005'027	-752'151	-42.8%	1'757'178	977'515
33 Amortissements du patrimoine administratif	125	0	0.0%	125	547'442
36 Charges de transfert	17'651'732	-887'880	-4.8%	18'539'612	17'591'865
39 Imputations internes	769	-11'781	-93.9%	12'550	4'362
REVENUS	414'333	141'119	51.7%	273'214	401'945
42 Taxes	30'351	27'137	844.3%	3'214	20'033
43 Revenus divers	209'508	-60'492	-22.4%	270'000	218'490
46 Revenus de transferts	174'474	174'474	-	-	163'422
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-22'085'966	2'035'164	-8.4%	-24'121'130	-22'609'177
<i>Coût d'état-major</i>	-246'252	69'021	-21.9%	-315'273	-305'160
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'660'316	-189'732	5.5%	-3'470'584	-3'941'560
COÛT COMPLET	-25'992'533	1'914'454	-6.9%	-27'906'987	-26'855'898

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	21.80	-0.90	-3.96%	22.70	21.20
<i>ETP fixes</i>	19.70	-0.50	-2.48%	20.20	19.40
<i>ETP auxiliaires</i>	1.60	1.60	-	-	0.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.50	-2.00	-80.00%	2.50	1.00

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 007.01 Genève internationale.
- 007.02 Solidarité internationale
- 007.03 Affaires extérieures et fédérales

007 Affaires extérieures (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Genève internationale

Le 9 mars 2016, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil son rapport sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale. Ce rapport fixe les priorités du Conseil d'Etat dans le domaine de la Genève internationale pour les prochaines années. Il contient 31 mesures réparties selon 6 axes. Sa rédaction a été étroitement coordonnée avec la Confédération.

Sur cette base, plusieurs projets de loi proposés par le Conseil d'Etat ont été adoptés par le Grand Conseil dans le courant de l'année. Le Grand Conseil a ainsi accepté de continuer à soutenir le Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI) dans le cadre d'un contrat de prestations pour la période 2016-2019 (L 11703 du 18 mars 2016). Le 3 juin 2016, il a adopté le PL 11864 destiné à ouvrir un crédit de 89,6 millions de francs pour des prêts en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destinés à la rénovation du siège de l'Office des Nations Unies à Genève (prêt de 60 millions) et à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (prêt de 29,6 millions). Le même jour, il a également approuvé l'absorption de la Fondation pour le Centre international de Genève (FCIG) par la FIPOI permettant de compléter le soutien financier du canton au projet onusien avec un apport en nature de 28 millions de francs (L 11725). Le projet de loi pour le transfert du domaine de la Pastorale à la FIPOI a quant à lui été adopté le 4 novembre 2016 (L 11869).

Affaires extérieures et fédérales

Le Conseil d'Etat et les sept autres partenaires franco-suisse du Grand Genève ont signé le 8 décembre 2016 au CERN le Projet de territoire du Grand Genève 2016-2030. Cette vaste étude pluridisciplinaire vise à apporter force, cohérence et perspective aux politiques d'aménagement, de transports et de protection de l'environnement au sein du Grand Genève. Elle a permis d'élaborer et de déposer auprès de la Confédération le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de troisième génération (PA3), qui contient la liste des infrastructures de mobilité soumises à évaluation pour obtenir un cofinancement fédéral.

Parallèlement au dépôt du PA3, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle loi de crédits d'étude et d'investissement pour financer sa participation aux mesures du projet d'agglomération de deuxième génération. Votée le 13 octobre 2016, cette loi de plus de CHF 270 millions permettra de réaliser plusieurs dizaines de projets concrets d'urbanisation, de mobilité et de protection de l'environnement sur sol genevois, et ce dès 2017.

Les travaux au sein des différentes instances de coopération transfrontalière ont été adaptés en fonction des orientations prises dans le cadre de la réforme de la gouvernance transfrontalière validée en 2015. Le Comité régional franco-genevois (CRFG) s'est concentré sur le suivi de la compensation financière genevoise, qui a fait l'objet d'échanges nourris entre autorités françaises et genevoise, sur les questions de santé et sécurité ainsi que sur la dimension régionale des enjeux d'avenir du CERN.

Autres projets d'importance stratégique

Genève internationale

En 2016, l'action en faveur de la Genève internationale a aussi été marquée par l'accueil de 33 organisations non gouvernementales et par le soutien à divers projets d'information sur les activités et l'impact de la Genève internationale.

Par ailleurs, le canton a maintenu son soutien aux prestations du CAGI et du Club suisse de la presse. Le contrat de prestations avec le Club suisse de la presse a été renouvelé pour la période 2016 à 2019. Le Grand Conseil a approuvé le contrat de prestations avec le CAGI pour la même période (L 11703 du 18 mars 2016).

Enfin, le département présidentiel (PRE) a poursuivi le pilotage et l'accompagnement des principaux projets immobiliers de la Genève internationale de concert avec la Confédération et la FIPOI. Ainsi, les travaux de rénovation du siège de l'OIT débutés en 2015 ont continué. Ceux du siège de la FICR ont commencé le 1er avril 2016. L'OMS et l'ONUG ont développé la planification de leurs projets immobiliers pour démarrer les travaux en 2017. L'UIT, le CICR, le CERN et l'OIM ont lancé des études pour rénover ou réaménager leur siège. Le PRE préside le comité stratégique du projet novateur de la "Cité internationale" qui réunira sur un même site des logements pour les employés et les étudiants de la Genève internationale et le nouveau bâtiment de siège de MSF.

007 Affaires extérieures (suite)

Solidarité internationale

Le montant accordé en 2016 pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger a été d'environ 7,3 millions. 13 % de ce montant ont été consacrés à des projets en relation avec l'environnement. Les manifestations à Genève impliquant des acteurs des pays en développement ont été financées à hauteur d'environ 690 000 F.

Une convention avec le CICR soutient les actions humanitaires de l'organisation à hauteur de 4'500'000 francs. Vue la situation dramatique au Moyen-Orient, le canton a octroyé 200 000 F supplémentaires affectés aux activités du CICR en Irak.

Dans le cadre du Fonds de lutte contre la drogue, 540 000 F ont été attribués à des projets de prévention et prise en charge de jeunes consommateurs. Une présentation publique de plusieurs de ces projets a eu lieu dans le but de mettre en valeur les engagements internationaux du canton de Genève.

Le canton a entamé une réflexion concernant les nouveaux objectifs de développement durable (ODD), adoptés lors de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015. L'agenda 2030 prévoit une vision plus large des problématiques de développement, dont la responsabilité de la mise en œuvre incombe aux gouvernements, à la société civile, aux institutions académiques, au milieu scientifique et aux partenaires privés. La contribution cantonale à la solidarité internationale doit tenir compte de ce nouveau paradigme.

La contribution aux missions diplomatiques des pays les moins avancés (PMA) a permis de participer au loyer de 40 missions présentes à Genève, pour un montant d'environ 1,4 millions.

Affaires régionales et fédérales

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg V France-Suisse, lancé en mai 2015, a adopté au cours de l'année écoulée 47 projets, dont 24 concernent directement le canton de Genève. Ces derniers touchent essentiellement aux domaines de l'innovation et de l'environnement, et se déploient souvent sur le territoire du Grand Genève.

Les membres franco-genevois du GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) se sont prononcés en faveur d'investissements ambitieux pour valoriser le patrimoine bâti et notamment la réhabilitation du bâtiment-pont de la station d'arrivée de l'architecte Maurice Braillard et à proposer de nouvelles activités au sommet du Salève en adaptant les locaux actuels pour tenir compte de la clientèle diversifiée fréquentant le site.

En sa qualité de membre du GLCT TS, le canton de Genève doit renouveler son aide financière pour les années 2017-2020. Un projet de loi (PL 11950) pour un montant de 260'000 F a été transmis au Grand Conseil en juin 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel

Pour atteindre l'objectif de réduction de 5% d'ici à 2018, certains postes n'ont pas été repourvus en 2016 en vue de leurs suppressions en 2017, ce qui a généré une économie d'environ 240 000 F.

31 Charges de biens et services autres charges d'exploitation

Le non-dépensé sur cette rubrique provient de la décision de reporter certaines études en lien avec le projet d'agglomération.

36 Charges de transferts

L'économie d'environ 890 000 F sur cette rubrique provient principalement des subventions en lien avec la solidarité internationale, celles relatives aux projets régionaux et transfrontaliers et celles en lien avec la Genève internationale, dont le centre pour la coopération mondiale.

43 Revenus divers

La diminution des revenus est en lien avec le fonds drogue alimenté par les produits relatifs aux confiscations ou dévolutions en rapport avec le trafic de stupéfiants.

007 Affaires extérieures (suite)

46 Revenus de transferts

L'augmentation des revenus correspond aux bénéfices accumulés par le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) et le Club suisse de la presse (CSP) durant les précédents contrats de prestations 2012-2015 et restitués à l'Etat selon les règles de répartition définies dans ces contrats. Le CAGI a ainsi restitué un montant de 63 589 F et le CSP un montant de 20 697 F.

Par ailleurs et suite aux contrôles effectués par le service de la solidarité internationale, un montant d'environ 90 000 F représentant des subventions non dépensées ont été rétrocédées au service.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	175	174	174	178	2018
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	203'391	190'000	196'728	190'000	2018
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	28'639	26'500	27'260	28'000	2018
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	80%	70%	81%	70%	2018
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	13%	10%	15%	10%	2018
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	2'000	2'000	2018
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	40	entre 40-50	40	entre 40 et 50	2018
6. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
6.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	16	8	N/D	8	2018
6.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	20	20	N/D	20	2018
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	51%	>=30%	70%	>=30%	2018

007 Affaires extérieures (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
8. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
8.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	89%	>=85%	N/D	100%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), organisations non-gouvernementales (ONG) et missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale. En 2015, le nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève s'élevait à 27'260.

Indicateur 2.1 : dans un premiers temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission.

Indicateur 3.1 : un montant de 1 000 000 F est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 5.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1 : cet indicateur rend compte du nombre de dossiers nécessitant une intervention active des attachées aux questions fédérales et intercantionales [AQFI] pour lesquels le Conseil d'Etat établit un ordre de mission.

Indicateur 6.2 : cet indicateur comptabilise le nombre de dossiers fédéraux en cours suivis quotidiennement ne faisant pas l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat. Les AQFI transmettent régulièrement des informations importantes aux différents départements de l'administration cantonale genevoise et personnes impactées.

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateur 8.1 : cet indicateur calcule le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

009 Intérieur

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	14'131'862	3'159'817	28.8%	10'972'045	10'496'830
30 Charges de personnel	8'807'001	-23'943	-0.3%	8'830'944	8'646'894
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'005'966	-257'688	-20.4%	1'263'654	992'520
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	0	0.0%	9'947	9'947
36 Charges de transfert	4'308'304	3'441'804	397.2%	866'500	846'627
39 Imputations internes	643	-357	-35.7%	1'000	841
REVENUS	184'277	-728	-0.4%	185'005	153'308
42 Taxes	88'200	3'195	3.8%	85'005	87'329
43 Revenus divers	32'577	-2'423	-6.9%	35'000	37'100
46 Revenus de transferts	63'500	-1'500	-2.3%	65'000	28'739
49 Imputations internes	-	-	-	-	140
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-13'947'585	-3'160'545	29.3%	-10'787'040	-10'343'522
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-564'387</i>	<i>117'189</i>	<i>-17.2%</i>	<i>-681'576</i>	<i>-678'337</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'607'497</i>	<i>73'477</i>	<i>-1.6%</i>	<i>-4'680'974</i>	<i>-4'655'863</i>
COÛT COMPLET	-19'119'468	-2'969'878	18.4%	-16'149'590	-15'677'722

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	58.50	-2.60	-4.26%	61.10	58.50
<i>ETP fixes</i>	<i>56.80</i>	<i>-2.10</i>	<i>-3.57%</i>	<i>58.90</i>	<i>57.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.70</i>	<i>-0.50</i>	<i>-22.73%</i>	<i>2.20</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *009 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public, à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce contexte, il assure la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public.

Le bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a été institué par le Conseil d'Etat à la suite d'une mise en consultation auprès des milieux

009 Intérieur (suite)

concernés, début 2015, prônant la réunion des thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une seule et même entité. Cette nouvelle structure se rapproche des modèles existants tant au niveau international et fédéral qu'à celui des autres cantons romands. Elle permettra d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenances privées, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques, dans le respect de la législation liée à la protection des données personnelles.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 009.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 009.02 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 009.03 Développement durable
- 009.04 Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
- 009.05 Archives d'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

La réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton (mesure n° 8 du programme de législature) doit viser à affecter à chaque échelon institutionnel les tâches qui lui correspondent le mieux en termes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, en supprimant les doublons et les enchevêtrements qui ralentissent inutilement l'action générale de l'Etat et génèrent des coûts importants.

Après le vote de la loi-cadre A 2 04 en septembre 2015, le Conseil d'Etat a déposé en 2016 les deux premiers trains de réformes, qui ont tous deux été adoptés par le Grand Conseil et sont entrés en vigueur au 1er janvier 2017.

Le premier train clarifie la répartition des tâches dans les domaines du parascolaire, de l'action sociale, du financement des locaux de l'Imad et de l'Hospice général, ainsi que de la signalisation routière non prescriptive, mais aussi et surtout des personnes âgées. Avec cette loi, les communes sont désormais responsables d'apporter des mesures d'aide aux tâches de la vie quotidienne pour les personnes âgées vivant à domicile, sans nécessiter d'intervention du réseau de soins. Ces prestations seront très utiles à l'avenir pour réduire le nombre de mises sous tutelle ou d'institutionnalisations et pour maintenir le tissu social autour de personnes fragilisées par le grand âge.

Le second train clarifie les tâches en matière de culture, à l'exception des institutions que sont le Grand Théâtre de Genève, l'OSR et la Bibliothèque de Genève, pour lesquelles un projet de loi devra impérativement être déposé en 2017.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté en août 2016 le règlement sur le fonds de régulation, qui assure la neutralité financière de la réforme pour les collectivités publiques. Au 1er janvier 2017, quelque 26 millions de francs transitent entre communes et canton sur ce fonds.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

La diffusion de nouvelles perspectives de population pour le canton de Genève et l'Espace transfrontalier genevois a été réalisée. Deux publications sont parues (*Fiche 3 - 2016 de l'Observatoire statistique transfrontalier et Communications statistiques No 53 - juillet 2016*).

009 Intérieur (suite)

L'élargissement de l'analyse statistique des revenus aux contribuables imposés à la source (travailleurs frontaliers et personnes titulaires d'un permis B, notamment) et la fourniture de nouvelles informations sur les frontaliers grâce à cette source est encore à l'étude. L'examen de la portée et des limites des données disponibles, mises à disposition par l'administration fiscale cantonale, a été effectué. Il reste à définir le périmètre des résultats à présenter, ainsi que le produit de diffusion qui les valorisera.

La diffusion de plusieurs publications concises sur le thème de l'égalité entre les sexes à l'occasion des 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, d'entente avec le BPEV, n'a été réalisée que partiellement. Une publication a été réalisée à partir de l'exploitation de l'enquête sur les familles et générations - *Communications statistiques No 54 - septembre 2016*. L'autre publication prévue n'a pas pu voir le jour, en raison de problèmes détectés dans les données de l'enquête sur les salaires (LSE), menée par l'office fédéral de la statistique (OFS).

L'étude des données sur les multinationales mobilisant le registre fédéral des entreprises et établissements (complété par des données sur les liens financiers entre entreprises) est en cours.

Surveillance des communes

La modification de la loi sur l'administration des communes visant à l'introduction du MCH2 a été adoptée par le Grand Conseil le 3 juin 2016. La mise en œuvre se poursuivra durant l'année 2017 en vue de l'entrée en vigueur du MCH2 au 1er janvier 2018.

La loi sur les fusions de communes (LFusc - B 6 12) a été adoptée par le Grand Conseil le 23 septembre 2016.

Développement durable

Le projet de refonte de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) a été adopté par le Grand Conseil. Résultant de cette loi désormais pérenne, la réalisation du concept cantonal du développement durable 2030 a été poursuivie.

L'adoption en 2015 du volet 1 (stratégie) du Plan climat cantonal, permet l'initialisation du volet 2 (plan d'actions).

Après la réactualisation du Guide des achats professionnels responsables, de nombreuses actions de promotion et d'accompagnement (expertise, formation, veille, etc.) auprès des entreprises, des entités publiques et parapubliques ainsi qu'au sein de l'Etat ont été organisées.

La 15^{ème} édition du concours cantonal du développement durable a permis de récompenser deux lauréats pour la bourse, un pour le prix et trois pour la distinction. Deux "rencontres communales pour un développement durable" et quatre "rencontres du management durable" ont été organisées.

Egalité hommes femmes et violences domestiques

La mise en œuvre du plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale a débuté, le projet pilote mené par l'OCIRT pour mettre en œuvre un système de contrôle du respect de l'égalité salariale auprès des soumissionnaires des marchés publics s'est poursuivi, de même que l'organisation de midi-conférences thématiques mensuelles à l'intention des entreprises.

Dans le cadre des 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, (LEg), plusieurs conférences et formations ont été organisées.

Une nouvelle prestation à l'intention des PME genevoises, pour prévenir le harcèlement au travail, PME Action +, a été présentée à la FER devant un parterre de 240 PME et vient ainsi compléter une première offre à leur intention visant à améliorer la conciliation des vies, PME Check.

La Biennale du genre, co-organisée avec différents acteurs du réseau, a été consacrée cette année à la prévention et au questionnement des violences sexuelles, sexistes, homophobes ou transphobes. Pendant 10 jours, différents spectacles, ateliers, conférences et débats ont été proposés au grand public, aux professionnel-le-s et au public scolaire.

Le document "La violence domestique en chiffres, année 2015" issu de l'observatoire genevois des violences domestiques, ainsi que différentes publications, concernant notamment les thématiques des mariages forcés et des mutilations génitales féminines, ont été publiés.

009 Intérieur (suite)

Archives cantonales

Le Grand Conseil a voté une loi ouvrant un crédit d'étude pour la réalisation d'un site dédié aux Archives d'Etat à l'arsenal sis à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Un comité scientifique a travaillé à la rédaction d'un cahier des charges destiné aux architectes qui participeront au concours.

La mise en production de l'archivage numérique depuis 2015 a permis aux Archives d'Etat de déposer 21 lots de fichiers sur la plateforme de pérennisation des Archives fédérales.

En 2016, plus de 179 documents ont été numérisés, ce qui représente 22'300 images mises en ligne et consultables via la base de données publique.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

Lors de l'élaboration du PB2016, le bureau des violences domestiques a été intégré au bureau de promotion de l'égalité générant un transfert neutre d'environ 3,9 millions, du programme H02 et C02 vers le programme 009.

Concernant les subventions, il a été décidé de regrouper sous la surveillance du bureau de la promotion de l'égalité et des violences domestiques, les aides financières traitant de la thématique des violences domestiques, à savoir : Foyer le Pertuis, Association Face à Face, Association violence que faire, Association VIRES, Arabelle, Solidarités femmes, SOS femmes et Viol secours.

En raison de l'absence de budget voté en 2016, le département a présenté une demande de crédit supplémentaire afin de tenir compte de ces transferts dans le budget 2016 en 12ème provisoire, demande qui a été validée par la commission des finances.

Ainsi et en tenant compte de ces crédits supplémentaires, l'écart entre le budget et les comptes s'élève en réalité à un non-dépensé total d'environ 700 000 F sur le total des charges. Une partie de cette économie est liée à l'anticipation de mesures permettant d'atteindre la cible de réduction des dépenses de 5% d'ici à 2018.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	95%	93%	95%	2018
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat ou les communes	Efficacité	26	25	26	20	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	86%	85%	85%	80%	2020
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	7.9%	7%	7.9%	6%	2020

009 Intérieur (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	38%	40%	38%	40%	2018
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseil municipaux	Efficacité	30%	30%	34%	40%	2018
5. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
5.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1'765	1'500 (+/-10%)	1'566	1'500 (+/-10%)	2018
5.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6'414	7'000 (+/-10%)	7'054	7'000 (+/-10%)	2018
6. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
6.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
7. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
7.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	22'300	50'000	44'000	50'000	2018
8. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
8.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	7	6	5	6	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux résultats prévus dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1 : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05).

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : cette statistique est mise à jour tous les deux ans. Ainsi la valeur 2016 est identique à celle récoltée en 2015.

Indicateur 4.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités. S'agissant de 2016, la cible est identique à 2015 étant donné l'absence d'élections communales et cantonales.

Indicateur 5.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois. L'augmentation du nombre d'infractions dénoncées peut être mise en lien avec les campagnes de sensibilisation.

Indicateur 5.2 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques prises en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques. La diminution du nombre de personnes prises en charge par le réseau s'explique par une erreur d'extraction de données des années précédentes dans une association du réseau.

Indicateur 6.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations. Les demandes sont traitées dans un délai moyen de 8 jours.

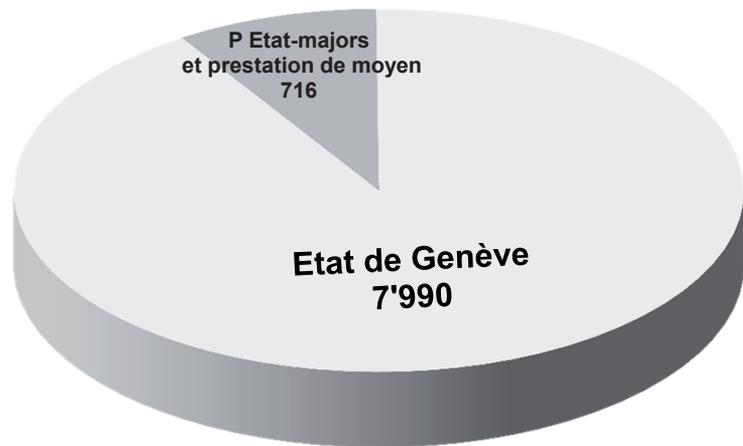
009 Intérieur (suite)

Indicateur 7.1 : le programme de numérisation a pour objectifs de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique. L'objectif de 50'000 prises de vue numérique n'est pas atteint en raison des travaux menés dans le bâtiment de la Terrassière qui ont, durant 7 mois, rendu impossible toute numérisation.

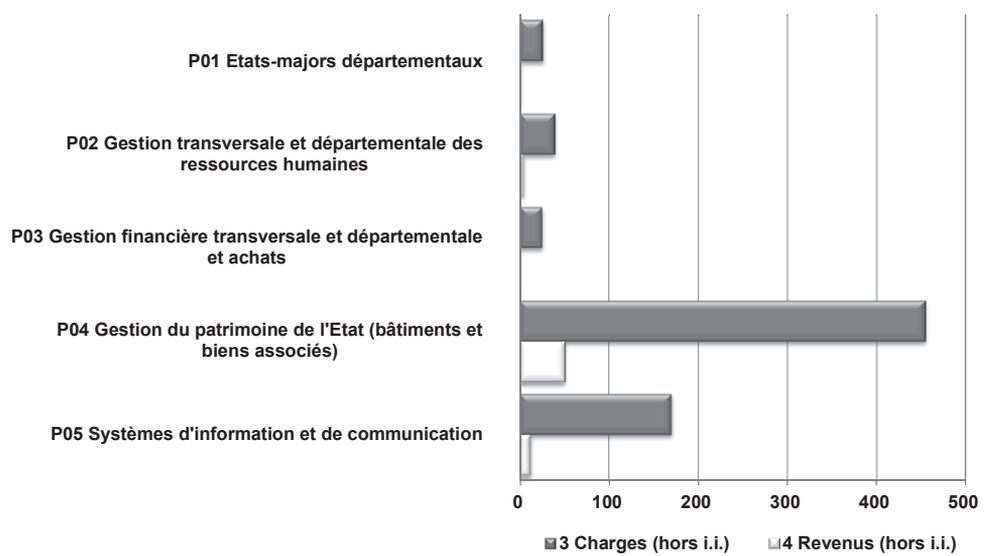
Indicateur 8.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Visant une refonte globale du système d'évaluation des emplois et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes, le projet SCORE (Système Compétence, Rémunération, Evaluation) a fait, durant l'année 2016, l'objet de 17 séances de travail avec les organisations représentatives du personnel concernant le contrôle et l'ajustement du classement des postes dans la future grille salariale ainsi que les simulations de l'échelle salariale. A la suite de plusieurs reports de délais demandés par les représentants du personnel, décision a été prise de déposer un projet de loi début 2017.

Une consultation du personnel, menée par le Conseil d'Etat en janvier 2016, a permis de distinguer 326 suggestions de caractère ressources humaines. Le collège spécialisé ressources humaines les a regroupées en 7 domaines que sont l'absentéisme, la formation, la rémunération, l'évolution professionnelle, l'organisation et les procédures, le statut de la fonction publique et le temps de travail. Chacun d'entre eux fera l'objet de travaux qui se concrétiseront courant 2017 par l'adaptation de nos politiques. Ces travaux sont intégrés à la modernisation de la politique de gestion des ressources humaines.

En matière de gestion des absences, le groupe paritaire de pilotage a rendu en mars ses recommandations qui ont été validées par le Conseil d'Etat. A l'issue d'une phase pilote dans deux départements, le déploiement du projet, qui vise la qualité de vie au travail avec des actions menées de manière préventive et collective, a été étendu à toute l'administration.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine et afin de libérer le site des Vernets d'ici 2020 pour y bâtir environ 1'500 logements, de nouvelles conventions ont été négociées avec la Confédération, les études pour la construction des nouveaux ouvrages civils et militaires à Epeisses et Aire-la-Ville ont été menées à bien et la construction du nouveau bâtiment d'hébergement des troupes à Meyrin-Mategnin a été lancée.

Conformément à la stratégie énergétique de l'Etat, une convention de partenariat a été conclue avec les SIG afin que les toits des bâtiments dont le canton est propriétaire soient progressivement équipés d'installations photovoltaïques. En outre, un accord a été signé avec les SIG pour remplacer, dès 2017, les installations de chauffage à gaz et à mazout des immeubles du quartier de la Jonction par un système CAD basé sur des pompes à chaleur qui puiseront l'eau du lac. Ces actions contribueront, dans un futur proche, à la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables d'une part, et à la réduction d'émissions de CO2 d'autre part.

Afin de valoriser la pointe Nord du PAV et d'y réaliser des équipements publics ainsi que des logements, une convention a été conclue avec la CPEG qui a racheté les parcelles et bâtiments dont Firmenich SA est propriétaire. Cette opération d'envergure permettra, à moyen terme, de regrouper près de mille employés de l'administration sur ce site et de réaliser des économies en résiliant des baux onéreux. A plus long terme, cet emplacement stratégique sera dévolu à divers équipements publics.

Dans le domaine des finances, la priorité a été donnée en 2016 à l'accompagnement des services financiers à travers la formation (manuel comptable, MCH2), à la mise en consultation du manuel comptable, à la rédaction d'un lexique et à des simplifications au bénéfice tant des services financiers départementaux que de la direction générale des finances de l'Etat. Suite à la votation populaire du 28 février 2016 confiant, dès l'exercice 2017, la révision des comptes de l'Etat à la Cour des comptes, des travaux préparatoires ont été menés.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale, qui vise notamment à l'émergence d'une politique du numérique pour Genève. Outre les nombreux projets conduits pour l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat, l'année 2016 a vu se poursuivre les réformes entreprises dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration qu'au sein de la direction générale des systèmes d'information.

Tant dans le domaine transversal comptable et financier que dans les différentes prestations des départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et nombre de prestations ont atteint le niveau 3 standardisé. En 2016, un important travail a également été mené par les départements en vue de renforcer et pérenniser le niveau déjà atteint. De plus, de bonnes pratiques ont été définies afin de mieux gérer la continuité des activités critiques de l'Etat.



P01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16 en F	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
CHARGES	26'031'352	-5'341'473	-17.0%	31'372'825	25'129'621
30 Charges de personnel	22'721'440	-1'328'954	-5.5%	24'050'394	21'122'246
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'568'644	-976'876	-27.6%	3'545'520	2'959'865
33 Amortissements du patrimoine administratif	266'790	-2'809'029	-91.3%	3'075'819	265'082
36 Charges de transfert	431'703	-193'687	-31.0%	625'390	723'762
37 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
39 Imputations internes	42'774	5'473	14.7%	37'301	58'667
REVENUS	1'349'671	-279'190	-17.1%	1'628'861	1'595'920
42 Taxes	468'630	-645'398	-57.9%	1'114'028	631'773
43 Revenus divers	501'601	401'601	401.6%	100'000	952'433
44 Revenus financiers	369'407	19'374	5.5%	350'033	-
46 Revenus de transferts	10'034	-16'366	-62.0%	26'400	3'177
47 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	8'537
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'681'681	5'062'283	-17.0%	-29'743'964	-23'533'701
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'329'861</i>	<i>1'781'320</i>	<i>-25.0%</i>	<i>-7'111'181</i>	<i>-7'238'158</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>30'011'542</i>	<i>-6'843'604</i>	<i>-18.6%</i>	<i>36'855'146</i>	<i>30'771'859</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16 en ETP	en %	Budget 2016 12èmes prov.	Compte 2015
TOTAL POSTES	120.62	-17.31	-12.55%	137.93	121.87
<i>ETP fixes</i>	<i>113.16</i>	<i>-10.41</i>	<i>-8.42%</i>	<i>123.57</i>	<i>119.07</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.96</i>	<i>-5.10</i>	<i>-50.70%</i>	<i>10.06</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.50</i>	<i>-1.80</i>	<i>-41.86%</i>	<i>4.30</i>	<i>2.30</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne.

Ce programme est mis en oeuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et

P01 Etats-majors départementaux (suite)

des collègues spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors départementaux
- P01.04 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets d'importance stratégique

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et à l'application des projets touchant l'ensemble de l'administration cantonale, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 selon les douzièmes provisoires

30 Charges de personnel

Une partie de l'économie réalisée provient de l'anticipation de mesures permettant d'atteindre la cible de réduction des dépenses de 5% d'ici à 2018. Pour le reste cette économie provient d'une part de vacances de postes au 31 décembre et repourvus en 2017, et d'autre part d'une gestion centralisée du budget auxiliaire au niveau de la P01 pour certains départements (les dépenses étant comptabilisées sur les programmes respectifs).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie provient essentiellement des prestations de services et honoraires moins élevés que prévus en raison d'une gestion rigoureuse des ressources.

33 Amortissements du patrimoine administratifs

L'écart provient d'une allocation différente des crédits de programmes, centralisés sur la P01 au niveau du budget 2016 alors que les dépenses sont ventilées sur les programmes concernés. La situation a été régularisée au budget 2017.

36 Charges de transferts

Les subventions d'investissement faisant l'objet d'amortissements ont été ventilées sur les politiques auxquelles elles participent, alors qu'elles sont centralisées au niveau de la P01 au budget 2016.

42 Taxes

Le non-dépendé provient d'une part de remboursement d'assurances (maternité, accident, etc.) moins élevé qu'au budget mais d'autre part à une allocation différentes de ces remboursements, centralisés au niveau du budget sur la P01 et comptabilisés sur les programmes concernés.

43 Revenus divers

Il s'agit essentiellement de reprises de provisions pour risques et charges concernant des litiges en lien avec des collaborateurs et devenues sans objet au 31 décembre 2016.

P01 Etats-majors départementaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	88.3%	85%	79.4%	80%-90%	2018
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.37%	0.39%	0.35%	0.39%	2018
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	85.6%	N/D	N/D	100%	2018
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	72.5%	N/D	N/D	90%	2018
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	97.1%	N/D	N/D	80%	2018

Commentaires

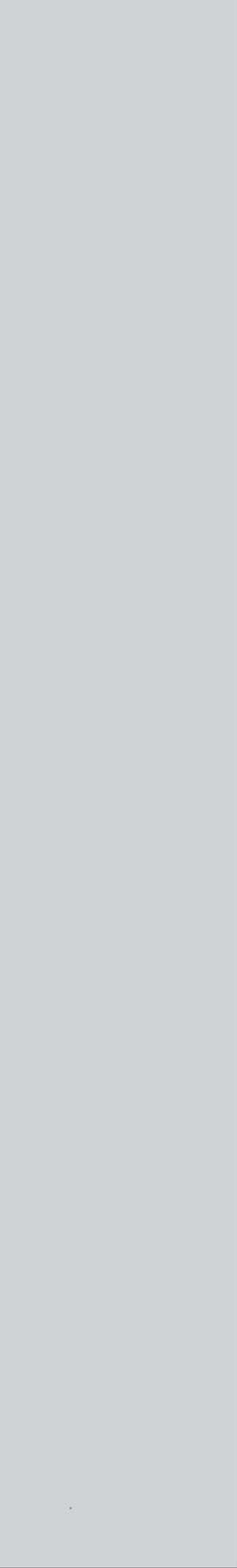
Indicateur 2.1 : cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes, alors qu'en 2014, il intégrait les états-majors ainsi que l'ensemble des activités de support.

Indicateur 3.1 à 5.1 : dans le cadre de l'élaboration du PB 2017, les indicateurs du contrôle interne ont été revus pour tenir compte, entre autres, des changements opérés dans le système de classification des recommandations du SAI. Dans un but d'anticipation, les trois nouveaux indicateurs 3.1, 4.1 et 5.1 annoncés dans le PB 2017 ont été mesurés pour la première fois dans le cadre des comptes 2016.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure non seulement le taux de mise en place d'un système de contrôle interne, mais aussi son degré de pérennisation. Il est souhaité qu'à terme toutes les prestations de l'Etat bénéficient d'un SCI adéquat et pérenne.

Indicateur 4.1 : cet indicateur tient compte de la nouvelle grille d'évaluation se conformant aux quatre niveaux de risques de l'Etat et se concentre sur les recommandations de plus haut niveau (3 et 4). Contrairement au passé, cet indicateur ne prend plus en compte la totalité des recommandations émises par le SAI, mais uniquement celles relatives aux trois dernières années. Ceci permet de mettre en évidence la performance récente en évitant d'édulcorer le résultat avec un travail effectué dans le passé.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration à stabiliser ses principaux risques. La mesure tient comptes de plus de 250 risques.



P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	39'484'953	130'956	0.3%	39'353'997	36'817'789
30 Charges de personnel	37'770'417	713'229	1.9%	37'057'188	34'459'385
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'666'227	-584'474	-26.0%	2'250'701	1'714'542
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'731	683	8.5%	8'048	640'804
34 Charges financières	37'060	0	0.0%	37'060	-
39 Imputations internes	2'518	1'518	151.8%	1'000	3'058
REVENUS	4'514'130	777'099	20.8%	3'737'031	5'339'705
42 Taxes	2'859'930	768'899	36.8%	2'091'031	3'289'602
43 Revenus divers	47'541	47'541	-	-	48'364
46 Revenus de transferts	1'598'159	-47'841	-2.9%	1'646'000	2'001'739
49 Imputations internes	8'500	8'500	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'970'823	646'143	-1.8%	-35'616'966	-31'478'085
<i>Coût d'état-major</i>	-883'171	69'205	-7.3%	-952'376	-700'946
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'746'008	78'131	-1.3%	-5'824'139	-5'384'631
<i>Coûts répartis</i>	41'600'002	-793'479	-1.9%	42'393'481	37'563'661
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	136.46	-2.58	-1.86%	139.04	139.91
<i>ETP fixes</i>	128.41	-0.75	-0.58%	129.16	129.21
<i>ETP auxiliaires</i>	6.65	-2.23	-25.11%	8.88	9.90
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.40	0.40	40.00%	1.00	0.80

Descriptif du programme

Ce programme comporte les prestations fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leurs départements. Il regroupe la mise en œuvre de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département des finances assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.90 Ressources humaines départementales

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Le projet SCORE (Système COMPétence, Rémunération, Evaluation) de modernisation du système de rémunération a fait l'objet, durant l'année 2016, de nombreuses séances avec les représentants des associations du personnel. Au deuxième semestre, après plusieurs demandes de reports de délais par ces dernières, le Conseil d'Etat les a informées qu'il allait déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi sur le traitement dans la fonction publique pour le début de l'année 2017.

La modernisation de la politique de gestion des ressources humaines s'est poursuivie en intégrant dans les travaux en cours les suggestions issues de la consultation du personnel menée par le Conseil d'Etat début 2016.

Autres projets d'importance stratégique

La validation, en avril 2016, d'un concept global de gestion des absences qui intègre l'approche dite de Lien au Travail a permis d'initier son déploiement au-delà des deux départements pilotes (DF et DALE). Chaque département aborde ce projet à son rythme et selon ses spécificités mais un regard transversal orienté sur la qualité de vie au travail se dégage progressivement, regard renforcé par l'appropriation d'outils et de vocabulaire partagés. Le groupe de pilotage poursuit ses rencontres pour monitorer le déploiement et continuer à communiquer - et si nécessaire faire évoluer - le concept.

Au-delà de la gestion de l'absence, ce nouveau regard facilite la coopération entre les ressources humaines (RH) départementales et les différents services spécialisés de l'office du personnel de l'Etat (OPE) (santé, formation, cellule retour au travail) en harmonisant les approches et surtout en facilitant les synergies.

Les travaux de la Commission de formation (ComFor) ont formellement débuté à la suite de la validation par le Conseil d'Etat début 2016 de la politique de formation. Réunissant des représentants des différentes entités de formation, des RH et de l'OPE, ce groupe de travail s'attache à mettre en œuvre cette politique. En 2016, il a notamment permis d'harmoniser la catégorisation des formations, de développer un tutoriel sur l'évaluation des besoins, de poser les premières bases pour des indicateurs transversaux et d'initier une approche commune de l'évaluation de la qualité des formations. La collaboration entre les centres se traduit à ce stade par une forte sollicitation des compétences techniques du service de formation (SIRH-formation ; e-learning; cockpit).

Un groupe de travail paritaire a réfléchi à la définition de ce qu'est un manager à l'Etat de Genève, définition validée en janvier 2017 par le Collège des secrétaires généraux. Après la construction d'un parcours de formation pour les nouveaux managers, cette deuxième pierre à l'édifice permet de donner progressivement de la visibilité et de la valeur au métier de manager.

Afin de répondre à la volonté d'avoir un taux de 4% d'apprentis à l'Etat, le Service de l'apprentissage a intensifié ses efforts de recrutements et a déjà réussi à atteindre un taux de 3.7%.

Dans le cadre de l'évolution du système d'information RH (SIRH), l'OPE participe activement en tant que maître d'ouvrage à la migration vers la version 9 du progiciel HR-accès. Le Grand Conseil a voté le 1er septembre 2016 le projet de loi nécessaire à cette migration. Indispensable pour la maintenance de l'application, cette phase s'étendra sur cinq semestres et sera menée en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information (DGSI) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) du département des finances.

Le module de gestion du temps de travail et des absences (GTA) a été enrichi de la possibilité de gérer les piquets. Cette fonctionnalité est utilisée notamment à la DGSI et au DETA. Par ailleurs, dès le 1er janvier 2017, toutes les gestions de solde d'heure (y compris pour le personnel non soumis au pointage) seront effectuées dans GTA. Ainsi, plus aucun élément de solde d'heure ne sera géré de manière externe. Cela permettra une plus grande transparence de gestion, la mise en place de workflow de validation, une meilleure harmonisation des pratiques, une réduction des risques d'erreurs et une valorisation au plus près de ces éléments.

En termes d'élaboration budgétaire des masses salariales des établissements subventionnés appliquant la Ltrait, une analyse est en cours pour une gestion par le biais de l'application d'élaboration budgétaire (OHP). Ainsi, les mécanismes salariaux et les mesures transversales s'appliquant à tous les subventionnés pourront être gérés globalement, apportant ainsi une plus grande lisibilité et une meilleure réactivité tout au long du processus. Le développement doit avoir lieu en 2017.

Pour la troisième année consécutive, l'OPE a publié un Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes. Ce

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

document complète le Bilan social de l'Etat publié annuellement depuis 2011. Réunissant les principales données relatives aux ressources humaines de l'administration cantonale et des institutions autonomes au 31 décembre 2015, cette publication apporte des informations clés sur les conditions de travail de plus de 45'000 personnes. L'édition 2015 s'est une nouvelle fois enrichie avec le calcul du taux de rotation et la publication des salaires moyens et médians avec primes. La collecte de ces informations offre une opportunité pour les responsables des ressources humaines de comparer leur pratique et d'échanger sur leurs stratégies. Dans ce domaine, l'OPE travaille à l'amélioration de ses indicateurs RH pour évaluer l'hétérogénéité des situations avec de plus en plus de finesse.

Enfin, les directions des ressources humaines départementales sont notamment garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels ressources humaines départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

30 - Charges du personnel :

L'écart constaté de + 0.7 million résulte des effets suivants :

- non dépensé de 1.2 million en lien avec les salaires du personnel affectés au programme P02 dans les différents départements. Cette économie reflète la contrainte supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le minimum entre les douzièmes provisoires et les valeurs inscrites au projet de budget 2016;
- les demandes relatives à la rente-pont AVS (143 pour l'ensemble du petit Etat) ont été supérieures aux estimations prévues au budget ce qui a généré une dépense supplémentaire de 2.3 millions. Le budget de 5.5 millions affecté à cette prestation correspondait à une centaine de demandes;
- les "autres charges de personnel" sont inférieurs au budget de 0.6 million.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de 0.6 million principalement dû :

- aux prestations de service et honoraires (0.3 million);
- aux dépenses de prestations médicales (0.2 million).

42 - Taxes :

Les comptes ont été supérieurs de 0.8 million notamment en raison de remboursements extraordinaires d'assurances sociales et d'autres remboursements liés aux salaires et salariés.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Limiter le taux d'absence						
1.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	4.95%	<5%	4.9%	<5%	2020
2. Améliorer les conditions de travail						
2.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	79%	80%	80%	80%	2020
3. Développer les compétences managériales						

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	33%	27%	27%	30%	2020
4. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
4.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	92%	90%	96%	90%	2020
5. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
5.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.3%	<1%	0.5%	<1%	2020
6. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
6.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	4	<20	2	<10	2020
6.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	47'464	<17'800	2'242	<10'000	2020
6.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'338	1'200	1'345	1'270	2020

Commentaires

Les indicateurs sont en phase avec les objectifs à deux exceptions près :

Indicateur 2.1

Après avoir atteint l'objectif en 2015 pour la première fois, l'administration cantonale se retrouve juste en dessous de l'objectif pour 2016 mais très au-dessus de 2014 et 2013. Les efforts seront poursuivis pour dépasser à nouveau l'objectif en 2017.

Indicateur 6.2

L'écart s'explique par la non suspension de traitement d'un cas complexe en cours de contentieux.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	25'526'564	-2'780'062	-9.8%	28'306'626	26'601'777
30 Charges de personnel	24'199'933	-1'839'397	-7.1%	26'039'330	25'108'571
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'192'871	-824'044	-40.9%	2'016'915	1'240'721
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'522	641	6.5%	9'881	170'318
34 Charges financières	3'300	-1'700	-34.0%	5'000	4'058
39 Imputations internes	119'938	-115'562	-49.1%	235'500	78'109
REVENUS	252'165	-31'585	-11.1%	283'750	805'087
42 Taxes	74'223	-143'054	-65.8%	217'277	200'473
43 Revenus divers	177'714	112'714	173.4%	65'000	604'497
44 Revenus financiers	228	-1'245	-84.5%	1'473	117
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'274'399	2'748'476	-9.8%	-28'022'875	-25'796'690
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-581'812</i>	<i>136'520</i>	<i>-19.0%</i>	<i>-718'332</i>	<i>-558'347</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'527'961</i>	<i>-802'851</i>	<i>17.0%</i>	<i>-4'725'110</i>	<i>-5'708'146</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>31'384'172</i>	<i>-2'082'145</i>	<i>-6.2%</i>	<i>33'466'317</i>	<i>32'063'183</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	155.48	-18.55	-10.66%	174.03	161.85
<i>ETP fixes</i>	<i>150.91</i>	<i>-15.37</i>	<i>-9.24%</i>	<i>166.28</i>	<i>156.35</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.57</i>	<i>-2.18</i>	<i>-32.30%</i>	<i>6.75</i>	<i>5.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat;

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées,

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.03 Acquisition des biens et services
- P03.90 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législature

Une des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratie.

Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficacité de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et contrôles dans le respect du principe de proportionnalité, ainsi que par l'affinement des prérogatives financières selon le principe de subsidiarité. Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficacité, en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles.

Autres projets d'importance stratégique

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

Le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie, (v) la gestion des risques et (vi) la gestion des débiteurs et du contentieux. Le manuel comptable est actuellement en consultation auprès de l'administration et des entités consolidées, et sera adopté en 2017. Un lexique des comptes a été mis à disposition des services financiers de l'Etat. Le règlement sur l'établissement des états financiers a été modifié afin de simplifier le traitement comptable de certains fonds.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a centralisé une partie substantielle des créances en souffrance et ce transfert se poursuivra en 2017. Le programme P03 inclut les charges courantes de ce service. Les revenus et les réévaluations sur créances sont comptabilisés sur le programme M02.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

30 – Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de 1.8 million au budget 2016. Cet écart provient de la contrainte supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le minimum entre les douzièmes provisoires et les valeurs inscrites au projet de budget 2016 ainsi que de l'anticipation des mesures d'économies sur les charges de personnel à l'horizon 2018 (non renouvellement de postes suite à des départs).

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les comptes sont inférieurs de 0.8 million par rapport au budget en raison principalement :

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

· du démarrage tardif d'un certain nombre de mandats (0.3 million);

· de la diminution des frais bancaires et postaux principalement due à la renégociation, en 2015, du contrat de gestion globale des liquidités, non reflétée dans le budget 2016 selon les 12^{ème} provisoires (0.3 million).

42 - Taxes :

Les revenus de taxes sont inférieurs au budget de 0.1 million en raison de remboursements (assurance maternité, pertes de gain maladie, indemnités de la LAA, etc.) inférieurs aux prévisions.

43 - Revenus divers :

Les revenus divers sont supérieurs de 0.1 million par rapport au budget en raison :

· d'un revenu non budgété de 0.1 million en raison d'une extourne d'une charge à payer comptabilisée en 2014 pour un mandat de tiers;

· d'une absence de revenu de 0.1 million à la trésorerie générale en raison de la comptabilisation de ce dernier sur le programme M02;

· d'un revenu supplémentaire de 0.1 million à la CCA provenant de bonus fournisseurs de fin d'année.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'440	23'000	23'738	23'000	2020
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	1	4	4.1	4	2020
2.2 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	49%	43%	45%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	23%	15%	20%	15%	2020
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.3%	4.3%	3.7%	4.0%	2020
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	969	850	876	960	2020
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2020

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	100%	>95%		100%	2020
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	42.9%	>37%		50%	2020
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-1.8%	1.5%	1.2%	1.5%	2020
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	2.5%	4.0%	9.1%	4.0%	2020
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	5	0	4	0	2020

Commentaires

Indicateur 2.1

Le délai moyen entre l'échéance de paiement des factures à 30 jours et son paiement effectif a diminué de 3 jours en 2016, en raison des taux d'intérêts négatifs qui nous ont incités à payer immédiatement les factures pendant une période de l'année, sans attendre leur échéance.

Indicateur 2.2

Cet indicateur sera supprimé ou modifié en 2017, en raison de la modification de la directive sur les engagements qui va fixer de nouvelles règles.

Indicateur 3.1

Le bon résultat de cet indicateur provient d'économies d'échelle rendues possibles grâce à l'augmentation du volume suite aux installations de beamers, tablettes et hauts parleurs dans toutes les écoles, le renouvellement de postes de travail et l'ajout d'articles informatiques et audiovisuels dans le catalogue.

Indicateur 5.1

L'augmentation de cet indicateur provient d'une hausse du nombre de commandes et de la baisse du nombre d'ETP moyen de la CCA.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	455'039'583	11'875'699	2.7%	443'163'884	464'152'485
30 Charges de personnel	35'949'019	-954'680	-2.6%	36'903'699	37'003'937
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	133'556'585	-3'256'930	-2.4%	136'813'515	142'489'747
33 Amortissements du patrimoine administratif	269'698'006	16'545'235	6.5%	253'152'771	268'973'646
36 Charges de transfert	15'533'153	-383'333	-2.4%	15'916'486	15'259'740
39 Imputations internes	302'821	-74'592	-19.8%	377'413	425'415
REVENUS	51'253'130	1'591'956	3.2%	49'661'174	58'297'671
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	-
41 Patentes et concessions	270'106	118'106	77.7%	152'000	191'776
42 Taxes	3'861'740	1'445'319	59.8%	2'416'421	3'167'267
43 Revenus divers	5'212'051	1'023'986	24.5%	4'188'065	4'819'837
44 Revenus financiers	29'519'433	-619'618	-2.1%	30'139'051	38'048'019
46 Revenus de transferts	11'878'608	-280'329	-2.3%	12'158'937	11'705'509
49 Imputations internes	511'192	-95'508	-15.7%	606'700	365'262
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-403'786'453	-10'283'743	2.6%	-393'502'710	-405'854'814
<i>Coût d'état-major</i>	-869'644	139'303	-13.8%	-1'008'947	-799'511
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'931'992	-1'282'245	16.8%	-7'649'747	-8'174'007
<i>Coûts répartis</i>	413'588'089	11'426'685	2.8%	402'161'404	414'828'332
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	283.82	-24.43	-7.93%	308.25	295.57
<i>ETP fixes</i>	270.92	-28.17	-9.42%	299.09	284.57
<i>ETP auxiliaires</i>	7.90	3.74	89.90%	4.16	6.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.00	0.00	0.00%	5.00	5.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales. La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine immobilier;
- la logistique interdépartementale.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- P04.90 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Dans le cadre de la stratégie immobilière d'"Optimisation et Rationalisation des Locaux" (ORLO), l'office des bâtiments (OBA) a élaboré différentes études en 2016 qui vont permettre en 2017 de procéder aux opérations suivantes :

- le regroupement du service cantonal de la culture et du sport au 4, chemin de Conches dans des locaux propriétés de l'Etat va permettre d'une part, de libérer une partie des locaux du 3, sentier des Saules, et d'autre part, de libérer des surfaces à la Taconnerie 7 pour un autre département, et enfin, de résilier une location à Carouge (rue Jacques-Dalphin 48);
- le relogement du service de l'archéologue cantonal sur le site de l'institut Forel au 8, route de Suisse à Versoix a permis la vente du site du manège rue Piachaud 4 à la ville de Genève;
- le regroupement des deux centres de consultation de Carouge au sein d'un bâtiment en construction, qui sera loué dans la même zone géographique, va permettre de favoriser des synergies, d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs/-trices, et de résilier deux baux existants à la rue du collège 14 et rue Jacques Dalphin 48 (locaux déjà restitués);
- parallèlement, une étude approfondie a été menée pour le relogement des services de l'environnement au sein d'un nouveau bâtiment d'une surface d'environ 8'000 m² qui sera loué en zone industrielle de Plan-les-Ouates au sein de l'Espace Tourbillon. Les locaux devraient être remis d'ici la fin de l'année 2019, sous réserve de l'autorisation de construire octroyée au propriétaire. Par ce relogement, les locaux du 7, rue des Battoirs, du 109, chemin du Pont-du-Centenaire, du 4-6, chemin de la Gravière, du 23, avenue Sainte Clotilde, du 12, Quai du Rhône, du 5, rue David-Dufour, du 18bis, quai Ernest Ansermet seront libérés, résiliés et/ou alloués à d'autres besoins de l'Etat. Le site de Sainte Clotilde, dont les locaux sont extrêmement vétustes, sera libéré de tout occupant jusqu'à la construction de Sciences III.

De plus, en date du 28 janvier 2016, une convention a été conclue entre l'Etat de Genève et la HES-SO. Cette convention spécifie :

- d'une part, les immeubles, locaux et installations techniques, propriété de l'Etat de Genève, mis à disposition gratuitement de la HES-SO Genève;
- d'autre part, la contrepartie, soit leur entretien par cette entité (15 sites pour 133'990 m²).

Rénovation et transformation des bâtiments

L'année 2016 a été une année de forte activité concernant les rénovations et les transformations de bâtiments. A fin décembre 2016, plus de 500 projets (études ou travaux) étaient en cours. Les chantiers déjà en cours depuis 2015 ont été poursuivis, et de nombreuses études ont été lancées ou poursuivies. Les projets en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover urgemment pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.). Parallèlement, les bénéficiaires ont poursuivi leurs demandes de transformations. Ces dernières ont été moins nombreuses qu'en 2015 au vue des limites de leurs enveloppes budgétaires.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

En tant qu'Etat «propriétaire» les loyers perçus ont été systématiquement adaptés conformément aux contrats existants. Pour les nouveaux contrats, les prix de location ont été négociés en fonction du prix du marché. Exemple : location de 202.50 m2 de locaux commerciaux à la route de Ferney 106 au Comité International de la Croix-Rouge pour un loyer s'élevant à 72'900 F/an soit 360 F/m2/an (Indicateur de loyer de bureaux AMI International Suisse SA : entre 275 F et 350 F/m2).

En tant qu'Etat «locataire», l'OBA a sollicité des baisses de loyers lorsque l'évolution le permettait (ISPC indice suisse des prix à la consommation et baisse du taux hypothécaire de référence). Exemple : locaux à la rue des Gares 12 / Montbrillant 38, surfaces de bureaux de 11'500 m2, loyer de 3'315'900 F, baisse obtenue de 42'144 F/an portant le nouveau loyer à 3'273'756 F.

La constitution de nouveaux droits distincts et permanents (DDP) a permis de générer de nouvelles recettes sous forme de liquidités ou de subventions non monétaires. Exemple : Coopérative des Rois sur le site Artamis comportant 12'440 m2 de surface brute de plancher, 50% pour des logements LUP et 50% pour du logement libre. La rente annuelle, dès la date d'entrée moyenne des locataires, se monte à 428'761 F.

L'entretien des bâtiments de l'Etat a représenté une gestion d'environ 20'000 demandes de travaux réalisés sur environ 700 bâtiments.

Efficacité énergétique

Le nouveau projet de loi de 35 millions permettant de financer les actions d'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève pour la période 2017-2026 a été validé par la commission des travaux et devrait être adopté début 2017 par le Grand Conseil.

Un contrat cadre solaire photovoltaïque a été signé avec les Services Industriels de Genève (SIG) permettant de passer d'ici 2020 de 3.9% à 10% la part de consommation d'électricité photovoltaïque de notre parc immobilier. L'Etat de Genève mettra à disposition ses toits pour l'installation de centrales photovoltaïques. La surface potentielle est estimée à 50'000 m2 représentant une puissance installée de 7 MW. Le tout sera financé, construit et exploité par les SIG et l'Etat de Genève s'est engagé à consommer la totalité de la production pendant les 25 prochaines années.

Afin de développer la consommation d'énergies renouvelables, un contrat de fourniture de chaleur "CADéco Jonction" a été conclu avec les SIG. L'objectif consiste à alimenter 7 bâtiments grands consommateurs dans le quartier de la Jonction avec de l'énergie renouvelable provenant d'une pompe à chaleur hydrothermique via un réseau de chauffage à distance. La consommation en énergie thermique renouvelable sera augmentée de 16 GWh annuelle, représentant +8.5% de part renouvelable du parc immobilier de l'Etat et une réduction de -9.8% de CO2.

Chantiers de construction d'importance

Des grands projets universitaires et hospitaliers ont été livrés cette année, à savoir le centre médical universitaire (CMU 5 et 6), l'extension de l'observatoire de Sauverny et le bâtiment des lits 2. La réalisation de l'école de commerce de Frontenex et de la Maternité étape 3.3. se sont poursuivies. Les études sont en cours pour le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses et pour la transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements. L'étude des Dardelles aura été marquée cette année par l'appel d'offre portant sur la conception, la réalisation et la maintenance.

Logistique départementale

Les objectifs fixés dans la feuille de route du collège spécialisé logistique ont été poursuivis notamment avec la finalisation de la directive sur la gestion de la protection incendie dans les bâtiments occupés par l'Etat qui est désormais en vigueur et la mise à jour de la directive transversale sur la tenue des inventaires. La collaboration avec les différentes directions de l'OBA ont permis de répondre efficacement aux besoins en locaux, travaux et infrastructures des départements. Une collaboration suivie avec le collège spécialisé de contrôle interne (CSCI) a été mise en place pour améliorer le suivi des dossiers inhérents au domaine.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments a réalisé un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'efficacité et l'efficacité :

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- l'adaptation de l'organisation de l'OBA effective au 1er janvier 2017 permettant d'améliorer la gestion anticipative des contrats d'exploitation et des achats et de mieux traiter les dossiers stratégiques transversaux;
- la fermeture de 12 observations d'audits SAI, la mise en œuvre d'évaluations internes des processus OBA (dont 10 évaluations ont été réalisées), la révision de 114 procédures sur les 202 actives ainsi que la mise en œuvre de 20 plans d'actions supplémentaires liés à la gestion des risques;
- le déploiement du tableau de bord de l'office relatif aux prestations, avec un suivi trimestriel de 35 indicateurs stratégiques et 78 indicateurs opérationnels permettant de mieux contrôler les activités et de mieux coordonner les efforts afin d'atteindre les objectifs fixés;
- la poursuite de l'optimisation des systèmes d'informations, notamment sur le déploiement de l'outil FEX (Facture Express) à la totalité des projets du crédit de renouvellement et des crédits d'ouvrage, et sur l'amélioration de l'outil lporta liés à la gestion des interventions afin d'affiner le pilotage des engagements en lien avec les budgets de fonctionnement.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12^{èmes} provisoires

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures d'un million au budget 2016 en raison de la contrainte supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le minimum entre les douzièmes provisoires et les valeurs inscrites au projet de budget 2016 ainsi que de l'anticipation des mesures d'économies sur les charges de personnel à l'horizon 2018.

L'écart provient principalement des efforts consentis par l'OBA pour réduire son effectif et sa masse salariale. Afin d'atteindre progressivement l'objectif d'économies d'ici 2018, l'OBA doit anticiper cette réduction en renonçant à repourvoir des postes vacants.

De surcroît, les directions logistiques départementales ont dans l'ensemble dépensé un peu plus que le budget suite à des réallocations de ressources nécessaires pour mener à bien les missions relatives aux bâtiments scolaires. Ces réallocations, sans effet sur le résultat, ont fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Conformément à la décision du Conseil d'Etat, le cadre fixé pour 2016 était le montant le plus bas entre les 12^{èmes} provisoires et le projet de budget 2016, soit un budget opérationnel pour l'OBA inférieur de 1.4 million au budget en 12^{èmes} provisoire.

Le vote des reports de crédits, en automne 2016, a permis de neutraliser l'économie de 15 millions centralisée sur le programme 003 "Conseil d'Etat". Dans l'attente de ce vote, cette économie a été reportée sur tous les programmes, et a eu pour conséquence que l'OBA n'a pas effectué certains travaux d'entretien courant qui auraient pu être entrepris durant l'été.

Pour le surplus, l'écart entre le budget et les comptes provient essentiellement des économies d'énergies et du report de certaines locations.

33 Amortissements du patrimoine administratif :

Les amortissements anticipés non planifiés pour un total de 11.1 millions expliquent l'essentiel de l'écart technique entre les comptes et le budget qui ne prévoit pas ce type de charges non récurrentes. Conformément aux règles comptables en vigueur, les études non suivies de réalisation (crédits d'investissement) et les démolitions futures de bâtiments doivent être amorties lorsqu'elles sont identifiées.

La mise en service anticipée du CMU 5 & 6 et du BDL 2 génère un amortissement supplémentaire de 2.3 millions. Le projet de transfert des actifs au cercle des agriculteurs de Genève, prévu initialement en 2015/2016 et qui aurait eu pour effet de diminuer les amortissements de 1.7 million, a été repoussé.

36 Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été légèrement inférieurs aux prévisions.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

41 Patentes et concessions :

Des rattrapages d'exercices antérieurs ont été effectués.

42 Taxes :

Des revenus non récurrents, tels que des indemnités reçues et des refacturations de charges pour des exercices antérieurs, ont eu lieu durant l'exercice comptable.

43 Revenus divers :

Reprise d'une provision constituée en 2015 qui ne sera finalement pas nécessaire.

44 Revenus financiers :

Perte de revenus locatifs suite au transfert de bâtiments à la FTI.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	96.2%	90%	2020
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	1.4%	2.12%	0.9%		
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficacité	8.9%	9.4%	8.6%	24%	2023
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficacité	92.5%	90%	84%	90%	2020
3. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficacité	N/A	<20%	11.8%	<20%	2020
3.2 Ratio entre le montant des loyers dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	0.3%	<3%	0.3%	<3%	2020
3.3 Ratio entre les loyers facturables à temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficacité	1.1%	ISPC en %	1.6%	ISPC en %	2020
4. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	79.2%	90%	88.5%	90%	2020

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	+2%	-2% à 0%		-2% à 0%	2019

Commentaires

L'OBA a poursuivi le développement d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver davantage les prestations fournies en termes de qualité, d'efficacité et d'efficacités. La formalisation d'autres indicateurs plus opérationnels s'est aussi poursuivie. L'ensemble constitue un vrai outil de management permettant d'exprimer la performance réelle de l'OBA, de fixer des objectifs aux équipes et d'anticiper les éventuels écarts.

Indicateur 1.1

Les mesures permettant d'atteindre la cible ont été d'ordre coordinatrice et transversale, notamment par l'instauration de séances régulières avec les directions de l'OBA afin que les délais de mise à disposition des locaux soient connus de tous dès le départ, et par la communication au collège spécialisé logistique, au conseiller d'Etat et au secrétaire général du DF des enjeux de certaines demandes pour éviter des décisions unilatérales et pour que les enjeux soient compris de tous.

Indicateur 2.1

Les travaux d'investissements de rénovation et/ou transformation ont représenté 86 millions sur 6'428 millions de valeur au bilan considérée. La cible, qui résulte d'expertises faites sur l'état de vétusté de 65% du parc immobilier de l'Etat, ne peut pas être atteinte avec les budgets mis à disposition de l'OBA pour les années à venir (cf. PDI: plan décennal des investissements). Néanmoins, la base de données actuelle permet de cibler de façon précise les travaux urgents sur des parties d'ouvrages. Parallèlement, la campagne d'expertises se poursuivra à hauteur d'environ 150 sites par an afin de pouvoir compléter la base de données.

Indicateur 2.2

L'objectif n'a pas été atteint. Cependant, la part d'énergie thermique renouvelable reste constante. L'écart par rapport à l'objectif est dû au retard de développement des réseaux de CAD (chauffage à distance) et donc aux possibilités de s'y raccorder, ainsi qu'au faible renouvellement des chaufferies. L'OBA poursuivra d'une part la réalisation des assainissements de production de chaleur via une nouvelle série de 12 audits énergétiques et d'autre part, la diminution des consommations d'énergie non renouvelables via les optimisations.

Indicateur 2.3

Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. Les mesures permettant de maîtriser ce flux consistent à allouer un budget par secteur, établir un reporting mensuel par secteur, effectuer des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et intégrer dans toute DI la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.

Indicateur 3.1

Donnée non disponible, l'assiette de calcul a subi une large modification. Une partie importante des parkings propriétés de l'Etat de Genève a été transférée à la Fondation des parkings au cours des six derniers mois. L'indicateur ne peut pas être calculé de manière fiable et comparative aux années précédentes. Le taux de vacance des parkings sera dorénavant fourni par la Fondation des parkings. Le nombre d'indicateurs qui sont concernés ainsi que leurs définitions seront revus et établis de manière à démarrer l'année 2017 selon cette nouvelle méthode.

Indicateur 3.2

Cet indicateur vise à s'assurer que les locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Les mesures permettant d'atteindre la cible ont été notamment de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas de leurs loyers.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Indicateur 3.3

L'objectif poursuivi est de s'assurer que l'état locatif des locaux loués par l'administration suit l'évolution du coût de la vie. Le loyer facturable représente le montant qui devrait être théoriquement payé en totalité dans l'année considérée dont sont exclus les objets vacants au moment du calcul. L'indice ISPC (indice suisse des prix à la consommation) s'élève à -1.30% pour 2015. Le bon résultat de +1.1% est dû aux mesures prises pour diminuer les surfaces vacantes via des actions ciblées, analyser mensuellement les baux qui arrivent à échéance, renégocier les baux en cours et adapter les loyers aux prix du marché en cas de relocation.

Indicateur 4.1

La cible n'est pas atteinte. 19 observations ont été résolues sur 24. Parmi les non résolues, il y a une recommandation ***. Elle concerne la convention de protection incendie qui est tributaire des actions des bénéficiaires des bâtiments. Bien que l'OBA ait mis en œuvre un SCI complet qui contribue à régler et à prévenir les futures observations, force est de constater que comme tout système qualité, le défi est de l'appliquer et de le faire vivre au fil des années, ce à quoi nous allons redoubler d'effort pour y parvenir. Nous désirons souligner qu'en 2014, 128 observations étaient attribuées à l'OBA et qu'en 2016, ce chiffre est descendu à 24.

Indicateur 4.2

Le dépassement prévisionnel de 2.0% du budget de 400 millions de francs du crédit de renouvellement (CR) reste théorique à ce stade compte tenu des nombreuses variables qui influenceront les études et réalisations d'ici fin 2019. Les mesures permettant de ramener les prévisions financières dans la cible voulue sont d'ordre organisationnels, notamment par la revue mensuelle dans l'outil Ge-Invest, par des réunions trimestrielles qui ont pour but d'analyser la liste des projets figurant dans la planification actuelle et de décider quels projets seront reportés au-delà de 2019, et par une répartition différente des enveloppes courant 2017.

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	169'990'333	-1'638'813	-1.0%	171'629'146	167'587'254
30 Charges de personnel	86'236'757	3'938'516	4.8%	82'298'241	80'348'928
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	34'159'107	-3'865'131	-10.2%	38'024'238	36'640'999
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'959'212	-2'043'693	-4.0%	51'002'905	50'587'017
36 Charges de transfert	624'702	348'361	126.1%	276'341	-
39 Imputations internes	10'555	-16'865	-61.5%	27'420	10'310
REVENUS	12'203'600	-1'884'293	-13.4%	14'087'893	10'177'558
42 Taxes	3'646'846	791'504	27.7%	2'855'342	2'131'958
43 Revenus divers	7'939'461	-2'848'776	-26.4%	10'788'237	7'435'942
46 Revenus de transferts	617'293	172'979	38.9%	444'314	609'658
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-157'786'733	-245'480	0.2%	-157'541'253	-157'409'696
<i>Coût d'état-major</i>	-993'550	195'760	-16.5%	-1'189'310	-1'149'451
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-24'047'151	-5'141'598	27.2%	-18'905'553	-22'543'702
<i>Coûts répartis</i>	182'827'434	5'191'318	2.9%	177'636'116	181'102'850
COÛT COMPLET	0	0	-	0	-

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	529.15	-27.66	-4.97%	556.81	522.00
<i>ETP fixes</i>	516.53	-21.06	-3.92%	537.59	506.65
<i>ETP auxiliaires</i>	9.82	-1.11	-10.16%	10.93	9.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.80	-5.49	-66.22%	8.29	6.35

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à:

- Etablir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGS) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.08 Services
- P05.09 Pilotage et stratégie
- P05.90 Organisation départementale de l'information

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Réalisation du programme de législation

Les systèmes d'information et de communication (SIC) jouent un rôle important en support direct des politiques publiques menées par le Conseil d'État ou de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention des citoyens et des entreprises qui utilisent les e-démarches ainsi que pour l'ensemble de l'administration cantonale. Leur maîtrise et leur développement représentent un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législation et contribuer à la prospérité du canton.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'État a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle vise à l'émergence d'une politique du numérique — en appui de l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil d'État — et à poursuivre les réformes entreprises dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la direction générale des systèmes d'information (DGSI). Un plan d'action accompagne la stratégie, en vue de la concrétiser, sans toutefois nécessiter de nouveaux moyens par rapport aux budgets et crédits votés.

De nombreux projets stratégiques sont conduits chaque année en matière de SIC, toutes politiques publiques confondues. À titre d'exemples, l'année 2016 a vu :

- la mise en ligne de demain.ge.ch, sous mandat du département présidentiel, en vue d'accompagner la mue du site web de l'État ;
- la mise en service du nouveau système d'information de l'office des poursuites, un long et délicat projet, notamment sous l'angle humain, car il mobilise le personnel autour de changements substantiels mis en œuvre pour remplacer l'ancien outil, devenu complètement obsolète depuis sa mise en place en 1985 ;
- l'adoption du service de vote électronique genevois, CHVote, par deux nouveaux cantons suite à un appel d'offres public remporté par notre canton.

Autres programmes d'importance stratégique

En 2016, le programme P05 concerne notamment :

- 248 000 comptes utilisateurs, dont la moitié pour l'AeL (+ 21 % par rapport à 2015) ;
- des actifs corporels et incorporels, composés de 86 SIC et 16 catégories d'actifs mutualisés, pour une valeur brute d'acquisition de 751 millions de francs, dont les deux tiers sont amortis ;
- un réseau métropolitain constitué de 383 km de fibre optique ainsi que de 50 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 28 600 lignes de télécommunication, fixes et mobiles ;
- 72 000 équipements numériques, à savoir : 32 000 ordinateurs, dont la moitié pour le secteur pédagogique, 3 200 serveurs informatiques et 36 800 appareils divers (téléphones, télécopieurs, smartphones, routeurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) ;
- 2,1 millions de giga octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 450 000 DVD (+ 17 % par rapport à l'année précédente) ;
- 38 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 114 millions de messages par an ;
- 31 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois (+ 24 % par rapport à 2015) ;

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

- 660 applications « métier » ;
- 109 projets (en cours de réalisation) ;
- la coordination informatique dans le cadre de plus de 50 opérations menées par la police pour la sécurité d'événements (tels que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'État.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSJ a poursuivi l'internalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services : 85 équivalents temps plein ont ainsi été internalisés entre 2014 et 2016, avec une économie cumulée qui s'élève à 6.9 millions de francs.

Justification des écarts

Pris dans leur globalité, les charges 2016 du programme P05 "Systèmes d'information et de communication" présentent un non dépensé de -1'638'813 F, soit un écart de -1 % par rapport au budget 2016 en 12èmes.

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de +3'938'516 F, dû principalement aux éléments suivants :

Pour la DGSJ (+4,6 millions) :

- Coûts induits des postes accordés en 2015 mais qui étaient valorisés que sur 6 mois en 2015. Cet élément a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances.
- Internalisation en 2016 de 10 ETP qui travaillaient précédemment sous contrat de location de service (L.S.E.) et engagement de 4 ETP pour le renforcement de la sécurité informatique. Ces éléments ont fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances.

Pour le département des finances (-0,5 million) :

- Les postes vacants (4.3 ETP) résultent du blocage des recrutements en 2015 et de l'anticipation de la réduction de 5% d'ici 2018. Ils ont permis d'atteindre l'objectif de la réduction technique linéaire (RTL) ainsi que la cible supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le PB2016 (-0,09 million par rapport au B2016 selon les 12èmes provisoire) et de générer un non dépensé supplémentaire de 0,418 million.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -3'865'131 F, dû principalement aux éléments suivants :

- Diminution des contrats L.S.E. en lien avec l'internalisation des ETP (-2,35 millions). Cet élément a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances;
- Dépenses moins élevées pour les contrats de maintenance informatique (-1,45 millions).

La nature 33 "Amortissement du patrimoine administratif" présente un non dépensé de -2'043'393 F, dû principalement au fait que le budget étant établi sur des projections de dépenses, des décalages entre la planification et la réalisation peuvent intervenir et modifier ainsi le montant des amortissements.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de 348'361 F relatif aux amortissements sur des équipements informatiques transmis à des établissements publics.

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de +791'504 F, dû principalement à l'augmentation de la facturation des prestations informatiques aux établissements publics et refacturation aux cantons des prestations en matière de votation.

La nature 43 "Revenus divers" présente un écart de -2'848'776 F, dû principalement à une diminution de l'activation des charges de personnel. Cet écart est lié à la diminution du volume des projets d'investissement et à la plus grande rigueur de la DGSJ en matière d'imputation des charges entre fonctionnement et investissement.

La nature 46 présente un excédent de revenus +172'979 F concernant une recette de la part du secrétariat à l'économie (SECO).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2016.

Indicateur 1.2 : Le montant des dépenses informatiques par collaborateur est en diminution par rapport à l'année

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

2015 et inférieur à l'objectif fixé pour 2016. Cet indicateur sera remplacé dès le projet de budget 2018 par un indicateur mesurant l'ensemble des dépenses du programme P05 "Systèmes d'information et de communication" par poste de travail.

Indicateur 1.3 : La part de l'informatique dans les dépenses de l'administration est stable entre 2015 et 2016, mais inférieur à la cible prévue. Il convient de relever que cet indicateur est influencé par le montant total des charges de l'Etat de Genève et celles de la DGSi.

Indicateur 2.1 : Le taux de 95 % pour 2016 est conforme à l'objectif 2016 et démontre une maîtrise par la DGSi du respect des crédits d'ouvrages.

Indicateur 2.2 : Le nombre de mois de retard sur la réalisation des crédits d'ouvrage diminue entre 2015 (24 mois) et 2016 (16 mois).

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2016.

Indicateur 3.2 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2016.

Indicateur 4.1 : L'augmentation entre 2015 (70 %) et 2016 (76 %) est en lien avec la diminution du volume des investissements.

Indicateur 4.2 : La baisse constatée entre 2015 (9 %) et 2016 (8 %) est due à la poursuite du programme d'internalisation de personnes travaillant sous forme de L.S.E. L'écart avec l'objectif prévu pour 2016 (5 %) s'explique par le décalage des engagements de plusieurs postes internalisés sur l'année 2017.

Indicateur 4.3 : Aucun incident n'a été constaté en 2016.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSi au sein de l'administration cantonale	Qualité	88.0 %	88.0 %	88 %	90 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8'139 F	8'400 F	8'476 F	8'000 F	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1.6 %	1,7 %	1,6 %	1,7 %	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	95 %	< 100 %	95 %	< 100 %	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	16	20	24	18	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	42 %	42 %	38 %	46 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	58 %	58 %	58 %	70 %	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part des dépenses de fonctionnement	Efficacité	76 %	62 %	70 %	75 %	2018
4.2 Part du personnel externalisé	Efficacité	8 %	5 %	9 %	5 %	2018

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0	0	1	0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de \$7'100 (≈6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de renouvellement n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

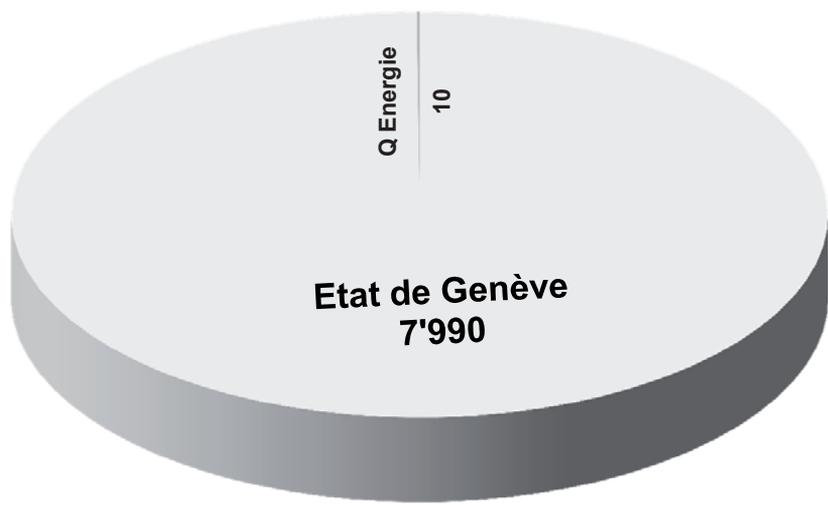
Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses globales. Ces dernières agrègent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se calculent hors amortissement. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 77%. L'enjeu est ici de mieux maîtriser l'effet "boule de neige" dû à une part trop élevée des dépenses d'investissement. En effet, à chaque franc investi correspond mécaniquement 10 à 20 centimes (ordre de grandeur) d'augmentation du budget de fonctionnement, nécessaire à la maintenance; il s'agit d'un rythme de croissance des charges qui ne peut être supporté par l'Etat compte tenu des restrictions budgétaires.

Indicateur 4.2 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

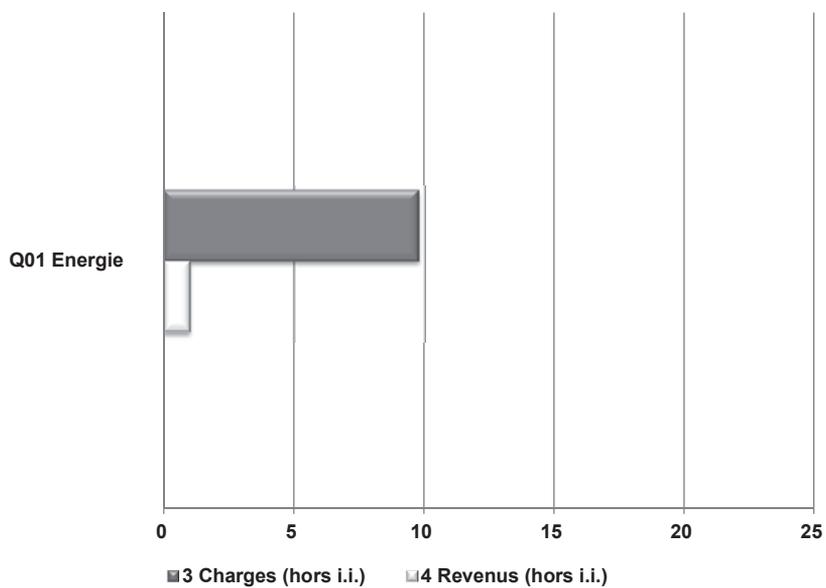
Indicateur 4.3 : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés.

Q Energie

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique de l'énergie vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. En accord avec la stratégie de la Confédération et afin de réduire notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère, ses priorités sont les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés, avec pour objectif de long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

Le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de l'utilisation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, moyennant la diminution de la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 15% d'ici 2020 et de 35% d'ici 2035. En particulier, le programme de législation du Conseil d'Etat affiche l'ambition de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018, sur la base de l'an 2000.

En 2016, les actions suivantes ont été menées en priorité:

- poursuite des travaux en vue de l'entrée en vigueur d'un nouveau plan directeur de l'énergie intégrant un plan directeur des énergies de réseau dans l'optique du développement des énergies indigènes;
- entrée en vigueur d'une convention d'objectifs fixant les attentes de l'Etat quant au rôle des Services industriels genevoise (SIG), dans la mise en oeuvre du plan directeur de l'énergie, notamment au travers de programmes d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables;
- bilan et renouvellement du programme Eco21 SIG qui participe activement à la transition énergétique du parc immobilier et engage les grands consommateurs dans des programmes d'efficacité ;
- continuation des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des grands bâtiments les moins performants;
- priorisation des mesures d'encouragement pour les propriétaires de bâtiments comportant moins de cinq logements;
- mise en oeuvre des dispositions liées à l'assainissement des simples vitrages axée sur la convergence des impératifs d'économie d'énergie et de protection du patrimoine;
- maintien de mesures incitatives pour favoriser la rénovation des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables; lancement de la campagne de subventions Confédération – canton – SIG pour la rénovation et l'amélioration énergétique des bâtiments ;
- poursuite de l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique;
- contrôle du respect des prescriptions applicables exposant le cas échéant les contrevenants à des sanctions;
- poursuite de la phase de prospection du programme GEothermie 2020 et présentation des premiers résultats.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

COMPTE

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en F	en %	12èmes prov.	
CHARGES	10'681'931	-5'699'922	-34.8%	16'381'853	11'183'653
30 Charges de personnel	4'315'785	-680'102	-13.6%	4'995'887	3'961'869
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	959'275	-554'617	-36.6%	1'513'892	1'368'022
33 Amortissements du patrimoine administratif	466'841	59	0.0%	466'782	466'840
36 Charges de transfert	4'006'590	-4'193'150	-51.1%	8'199'740	4'362'088
37 Subventions à redistribuer	932'740	-267'260	-22.3%	1'200'000	1'023'150
39 Imputations internes	700	-4'852	-87.4%	5'552	1'684
REVENUS	1'986'433	-22'415'026	-91.9%	24'401'459	2'542'518
42 Taxes	286'413	-349'649	-55.0%	636'062	316'838
43 Revenus divers	287'597	-6'118'003	-95.5%	6'405'600	834'124
44 Revenus financiers	435'858	-15'723'939	-97.3%	16'159'797	368'406
47 Subventions à redistribuer	932'740	-267'260	-22.3%	1'200'000	1'023'150
49 Imputations internes	43'825	43'825	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'695'498	-16'715'104	-208.4%	8'019'606	-8'641'136
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-386'847</i>	<i>134'333</i>	<i>-25.8%</i>	<i>-521'180</i>	<i>-371'098</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-766'057</i>	<i>36'279</i>	<i>-4.5%</i>	<i>-802'336</i>	<i>-751'601</i>
COÛT COMPLET	-9'848'402	-16'544'491	-247.1%	6'696'089	-9'763'835

POSTES

	Compte 2016	Variations C16-B16		Budget 2016	Compte 2015
		en ETP	en %	12èmes prov.	
TOTAL POSTES	29.57	-3.69	-11.09%	33.26	26.88
<i>ETP fixes</i>	<i>27.07</i>	<i>-0.92</i>	<i>-3.29%</i>	<i>27.99</i>	<i>25.08</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>-0.50</i>	<i>-50.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>-2.27</i>	<i>-53.16%</i>	<i>4.27</i>	<i>1.80</i>

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

Q01 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Genève et la Confédération ont décidé un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Afin d'éviter que cette stratégie conduise à augmenter notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz et l'électricité), il est impératif de réduire progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires (société à 2000W).

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000), notamment par un assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître notre indépendance énergétique et lancer les travaux de prospection de géothermie, avec nos partenaires du Grand Genève.

L'OCEN a conduit des travaux pour l'élaboration du plan directeur de l'énergie (PDE) et du plan directeur des énergies de réseaux (PDER) en collaboration avec les SIG. Ces travaux se poursuivront en 2017 avant adoption de ces instruments de planification par le Conseil d'Etat : ils permettront d'organiser la transition d'une société bâtie sur le pétrole vers une société alimentée en énergies indigènes, via la valorisation énergétique du territoire par des grands projets notamment.

L'outil de coordination que constitue la convention d'objectifs avec SIG, entrée en vigueur en 2016, a permis de définir le rôle de cet établissement dans la mise en œuvre de la politique énergétique du canton, en déterminant les attentes en termes de tâches d'intérêt publics ainsi qu' en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Les objectifs des SIG dans leurs missions principales que sont la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie thermique ainsi que le traitement des déchets et des eaux usées ont été précisés. Dès 2016, le suivi de certains des objectifs fixés dans l'exécution de ces services publics s'intègre dans la politique publique Q. A noter enfin, à ce titre, que le mécanisme de perception sur le résultat de gestion des SIG (PL 11471) était en discussion au Grand Conseil à fin 2016, sans avoir encore abouti à une décision.

Autres projets d'importance stratégique

La poursuite, en 2016, de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie s'est traduite par : l'achèvement du programme d'assainissement des simples vitrages et la gestion des dérogations, ainsi que les dispositions relatives au démarrage des travaux obligatoires d'audits et d'amélioration énergétique de 3% des grands bâtiments et l'engagement d'une nouvelle tranche de grands consommateurs dans des programmes d'audits et d'efficacité énergétique. En outre, l'OCEN a maintenu l'accroissement des mesures incitatives pour favoriser la rénovation des bâtiments et le recours aux énergies renouvelable. Il a également engagé des campagnes de contrôles du respect des prescriptions applicables, tout en sanctionnant les contrevenants.

Le programme cantonal de prospection et d'exploration du sous-sol en matière de géothermie «Géothermie 2020» s'est poursuivi. Le sous-sol genevois a été entièrement cartographié. Des secteurs potentiellement intéressants à faible, moyenne et grande profondeur ont été identifiés. L'OCEN a engagé de nouvelles compétences et responsabilités dans le cadre du programme cantonal, pour permettre le démarrage de projets pilotes et de démonstration.

En 2016, les travaux de réorganisation de l'OCEN ont vu la création de la Direction des opérations d'efficacité énergétique (DOEE) qui vise à porter plus particulièrement l'activité régaliennne de la politique énergétique, tout en maintenant un pôle important de partenariat et d'encouragement notamment par l'octroi de subventions.

Justification des écarts par rapport au budget 2016 en 12èmes provisoires

30 - Charges de personnel

L'écart entre les comptes 2016 et le budget 2016 aux 12èmes provisoires résulte de la vacance provisoire d'un poste suite à la réorganisation de l'office cantonal de l'énergie et aux économies dégagées sur les auxiliaires mensualisés, les agents spécialisés et les jetons de présence. Un poste d'agent spécialisé a notamment été bloqué en 2016 car supprimé au budget 2017 afin de participer à l'économie des 5% à réaliser sur les charges de personnel. Il convient de noter que les règles de gestion plus contraignantes que le Conseil d'Etat s'est fixé sur ce programme accroissent

Q01 Energie (suite)

également l'écart.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'office cantonal de l'énergie a pris du retard sur certains mandats qui avaient été prévus sur 2016 et qui se reporteront sur 2017.

36 - Charges de transfert

Suite à la modification du règlement sur les états financiers (REEF), le fonds des collectivités publiques est dorénavant géré uniquement au bilan (-3'872'740F).

Selon la loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (LFDER) (L 2 40 art. 6), les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour financer le versement de subventions. Un seul dossier a été financé en 2016 (- 305'600 F).

37 - Subventions à redistribuer

L'office cantonal de l'énergie ne dispose d'aucun moyen permettant de connaître la date de réalisation des installations subventionnées lors de l'élaboration du budget.

42 - Taxes

L'action " renfort contrôle de chantier" n'a été lancée qu'en juin 2016, alors que lors de l'élaboration du budget il avait été prévu d'entreprendre cette action plus tôt dans l'année. De même, la modification du RCI n'étant entrée en vigueur qu'en novembre 2016, la perception des émoluments dans le cadre de la notification de certaines décisions administratives (mise en conformité des fenêtres) a été moins importante que prévu.

43 - Revenus divers

Au moment de l'élaboration du budget, l'office cantonal de l'énergie ne dispose pas de moyen permettant d'anticiper les reprises sur les charges à payer relatives aux subventions, correspondant aux montants des subventions octroyées les années précédentes et finalement non versées (- 2'321'229 F). A noter que ce budget a été revu à la baisse pour 2017.

Suite à la modification du règlement sur les états financiers (REEF), le fonds des collectivités publiques est dorénavant géré uniquement au bilan (- 3'905'600 F), à l'instar des subventions versées (voir nature 36 - charges de transfert).

44 - Revenus financiers

Le PL 11471 modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève étant toujours discuté au Grand Conseil à la fin 2016, les revenus prévus au budget sur la participation aux bénéfices des SIG par l'Etat de Genève n'ont pas été perçus (- 15'500'000 F). Le système de rémunération prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, a donc encore été appliquée en 2016 et comptabilisé sur le programme M02 pour un montant de 2'750'000 F).

Les revenus issus des prêts énergie ont été inférieurs au budget (- 224'121 F).

47 - Subventions à redistribuer

Les revenus inscrits sur cette nature s'équilibrent avec les subventions redistribuées sur la nature 47.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les travaux de réorganisation de l'OCEN ont inclus une réflexion sur l'amélioration continue de la qualité et de la fiabilité des données, via une analyse critique de l'ensemble des indicateurs. Une nouvelle production d'indicateurs est d'ores et déjà disponible pour le suivi du budget 2017, accompagnée d'une nouvelle grille de lecture.

En ce qui concerne l'indicateur 1.1, l'objectif prévisionnel a été atteint et même très légèrement dépassé avec une valeur de 28.13% suite à l'examen de 14 nouveaux concepts énergétiques territoriaux (CET). Il s'agit de CET associés à des procédures d'aménagement du territoire (Plan localisé de quartier, plan de quartier, plan de site). Ces CET

Q01 Energie (suite)

portent sur des périmètres découlant de Grands projets tels que Les Vernets (issu du PDQ Praille-Acacias-Vernets), Châtelaine et de procédures plus spécifiques telles que le Centre sportif de Vessy et du Bout du Monde, ainsi que sur les périmètres de PLQ plus restreints.

Le suivi énergétique des bâtiments de plus de 5 preneurs (indicateur 2.1) est presque atteint : 94% de ceux-ci font l'objet d'un suivi énergétique. Il convient d'ajouter que l'administration a pu collecter beaucoup de données en simplifiant la procédure et en capitalisant sur l'expérience acquise par les acteurs de l'immobilier dans le suivi de l'indice de dépense de chaleur (IDC), le tout avec très peu de moyens engagés. 46% des grands consommateurs (indicateur 2.2) sont engagés dans des programmes d'efficacité énergétique (293 sur 637 sites).

L'indicateur 3.1 affiche un résultat exceptionnel par la conjugaison d'une action interne et de plusieurs opportunités externes, à savoir :

- A la suite de la réorganisation de l'OCEN, l'accent a été mis sur les projets d'importance et la délégation des compétences capables de les influencer;
- Tant l'aboutissement simultané en 2015/2016 de projets immobiliers majeurs pour Genève, tels l'Etang, les Vergers ou les Vernets, que le jeu des volontés internes de leurs promoteurs et l'accompagnement précité de l'OCEN ont permis de faire basculer ces projets vers la très haute performance énergétique.

L'activité de contrôle s'est développée et a évolué volumétriquement, le dispositif qui sous-tendait cette prestation ayant été optimisé (indicateur 4.1). A ce titre, afin de répondre aux objectifs de la politique énergétique, le contrôle opérationnel doit permettre d'orienter les objets (bâtiments ou installations techniques), les systèmes énergétiques et les acteurs vers le maximum d'efficacité énergétique et de corriger les illégalités. La cible fixée pour l'année 2016 a été atteinte et dépassée, à savoir que plus de 160 chantiers ont été contrôlés avec un taux de conformité de 61% (indicateur 4.2). L'écart à la cible s'explique par les modalités de déclenchement des contrôles, par dénonciation ou de la propre initiative de l'administration en cas de soupçons de non-respect de la loi.

Enfin, la cible de l'évolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant (Indicateur 5.1) est dépassée avec une valeur de consommation de 5.75 MWh/hab/an, en diminution de 6.8% par rapport au niveau de l'an 2000. Une analyse plus poussée doit être conduite pour évaluer l'impact d'autres facteurs de baisse de la consommation (ex. baisse de l'activité économique) ainsi que les mesures de politique énergétique.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	28.13%	≥ 28%	27.6%	≥ 34%	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	94%	≥ 95%	93%	100%	2018
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Qualité	46%	≥ 4 5%	43%	100%	2020
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	82%	≥ 8 5%	80%	100%	2020
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						

Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	C16	B16	C15	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	707'420	≥6 0'000	207'297	≥ 60'000	2018
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	162	≥1 50	24	≥ 150	2018
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	61%	≥7 5%	N/A	≥ 90%	2018
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-6.8%	≤ -4.4%	-4.5%	≤ -2%	2020
6. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
6.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	12.2 min	≤ 11min/co nsommateur		< 11 min/an	2018
6.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	25.61 min	≥3 0min/int ervention		≤ 30 min/inte rvention	2018
6.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	3.89 min	≤ 20 min/an		< 20 min/an	2018
6.4 Taux observé, pour chaque station d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	85%	≥7 5%		≥ 75 %	2018
6.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	1.6 o/oo	<10 o/oo		< 10 o/oo	2018
6.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	99.5%	100%		100 %	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 24% au 30 juin 2015. La relative stagnation de l'indicateur résulte en partie de la conjoncture et du déroulement des procédures d'aménagement qui se superposent sur le territoire.

Indicateur 2.1 : le calcul de cet indicateur a été totalement revu pour ne prendre plus que les bâtiments de plus de 5 preneurs, lesquels représentent grosso modo 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Il représente désormais le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) et les bâtiments pour lesquels un suivi administratif est engagé, à savoir quelque 18'000 bâtiments. L'IDC doit être relevé chaque année pour les bâtiments affectés au logement de plus de 5

Q01 Energie (suite)

preneurs de chaleur et pour tous les autres bâtiments ayant une autre affectation. Un preneur de chaleur est un utilisateur d'une unité immobilière indépendante (appartement, bureau, local) équipée d'un compteur électrique.

Indicateur 2.2 : cet indicateur fait référence à l'obligation des 637 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à 5 Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en œuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit). Cet indicateur qui répertorie le nombre de sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes est en progression depuis la fin de l'année 2015, passant de 269 à 293 sites à la fin de l'année 2016. Le nombre de sites de grands consommateurs identifiés est également en progression sur cette période, passant de 627 à 637 sites.

Indicateur 2.3 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.2.

Indicateur 3.1 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions. La cible de 60'000 m² correspond à l'estimation de la surface énergétique des réalisations exemplaires en matière énergétiques soutenues par le canton, exprimé en m² par an

Indicateurs 4.1 et 4.2: L'activité de contrôle est appelée à évoluer dans son volume mais aussi dans sa forme.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé était de réduire à l'horizon 2020 de 2% le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000, soit une diminution annuelle de 0.6% par an.

Indicateur 6.1 : L'indicateur correspond à l'indice SAIDI ("System Average Interruption Duration Index" ou "Temps moyen d'interruption par client desservi"), mesure en minutes par client et par an. L'indice SAIDI est normalisé (IEEE 1366 / CENELEC TR50555) et est calculé comme la somme des minutes d'interruption des clients, divisée par le nombre total de clients de la zone de desserte. Pour SIG GRD (Gestionnaire du réseau de distribution), un "client" est un consommateur final au sens de la loi (LApEl Art.4b) sur un site de consommation. L'indice fait partie des chiffres à fournir annuellement à l'EICom selon l'OApEl art.6. Les objectifs annuels de qualité sont déterminés conformément aux recommandations de la branche (AES Distribution Code CH-2014), notamment le calcul des indicateurs sur la base d'un moyen 5 an. Les SIG fixent les valeurs cibles dans une perspective d'amélioration continue de la qualité d'approvisionnement des consommateurs finaux de sa zone de desserte, actuellement en fixant l'indicateur de référence SAIDI comme la moyenne glissante des 5 dernières années. L'indicateur de référence est ainsi révisé chaque année en fonction du résultat de l'année écoulée, hors événements exceptionnels et hors interruptions planifiées et annoncées. Pour la cible long terme, les objectifs pourraient être revus par les SIG selon les obligations issues de la régulation en cours de mise en place par l'EICom.

Valeurs comparatives : C2015 7.8 min

Indicateur 6.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client. La valeur cible est de 30 minutes (tps moyen / année).

Valeurs comparatives : C2015 25.28 min

Indicateur 6.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne aussi bien les coupures planifiées (coupures dans le cadre de travaux pour lesquelles le client est avisé à minima 48h à l'avance) que les coupures non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.). La valeur cible pour le cumul de ces deux mesures est un temps moyen de coupure ≤ 20 min par année.

Valeurs comparatives : C2015 non implanté en 2015

Indicateur 6.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées traitées par les STEP de SIG et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux de chaque STEP avec pondération globale proportionnelle à leur taille. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEP.

Valeurs comparatives : C2015 81%

Q01 Energie (suite)

Indicateur 6.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres mesurés (physico-chimiques ou microbiologiques) non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale.

L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau fournie par SIG.

Valeurs comparatives : C2015 1.2 ‰

Indicateur 6.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote. L'objectif de 100% de conformité provient de la norme OPair qui n'autorise aucun dépassement de moyenne journalière.

Valeurs comparatives : C2015 99.5%



3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	15.263,676 ETP		-214,947 ETP	-1,4%	15.478,623 ETP	15.047,295 ETP
3 Charges	8.285.378.504,26		332.427.360	4,2	7.952.951.144	8.378.648.475,79
4 Revenus		8.346.586.865,08	384.203.328	4,8	7.962.383.537	8.345.085.248,86
Couverture en F	61.208.360,82		51.775.968		9.432.393	-33.563.226,93
Couverture en %	0,74%			522,9	0,12%	-0,40%
30 Charges de personnel	2.327.309.559,15		-23.920.845	-1,0	2.351.230.404	2.295.898.661,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	616.205.930,90		45.408.797	8,0	570.797.134	816.502.095,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	407.952.543,32		18.542.266	4,8	389.410.277	404.528.493,83
34 Charges financières	225.391.131,93		-684.297	-0,3	226.075.429	239.909.538,18
36 Charges de transfert	4.413.585.615,47		39.320.695	0,9	4.374.264.920	4.321.536.879,01
37 Subventions à redistribuer	283.921.641,15		258.439.691	NS	25.481.950	286.229.693,69
39 Facturations internes	11.012.082,34		-4.678.948	-29,8	15.691.030	14.043.114,53
40 Revenus fiscaux		6.127.347.870,93	65.459.158	1,1	6.061.888.713	6.045.995.420,98
41 Patentes et concessions		66.792.935,50	-1.805.810	-2,6	68.598.745	105.910.705,95
42 Taxes		456.143.350,56	13.198.861	3,0	442.944.490	451.637.015,68
43 Revenus divers		133.575.185,80	53.304.882	66,4	80.270.304	187.213.677,80
44 Revenus financiers		269.937.345,96	21.097.661	8,5	248.839.685	256.590.388,63
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		66.108,15	-3.111.019	-97,9	3.177.127	2.635.994,67
46 Revenus de transferts		997.790.344,69	-17.701.148	-1,7	1.015.491.493	994.829.236,93
47 Subventions à redistribuer		283.921.641,15	258.439.691	NS	25.481.950	286.229.693,69
49 Facturations internes		11.012.082,34	-4.678.948	-29,8	15.691.030	14.043.114,53

Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.720.437 ETP		47,711 ETP	0,6%	7.672,726 ETP	7.583,550 ETP
3 Charges	2.250.590.410,78		265.915.620	13,4	1.984.674.791	2.221.041.201,10
4 Revenus		335.060.844,08	251.072.960	298,9	83.987.884	337.389.500,49
Couverture en F	-1.915.529.566,70		-14.842.660		-1.900.686.907	-1.883.651.700,61
Couverture en %	-85,11%			-11,1	-95,77%	-84,81%
30 Charges de personnel	1.180.348.913,17		-7.793.796	-0,7	1.188.142.709	1.170.542.194,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.580.023,48		-2.524.031	-4,6	55.104.054	51.876.591,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.318.838,01		464.564	7,9	5.854.274	5.743.886,48
34 Charges financières	209,93		210	ND		22,00
36 Charges de transfert	753.320.998,59		18.002.262	2,4	735.318.737	733.914.761,61
37 Subventions à redistribuer	257.764.836,84		257.764.837	ND		258.790.915,47
39 Facturations internes	256.590,76		1.574	0,6	255.017	172.829,64
42 Taxes		19.465.826,10	-349.675	-1,8	19.815.501	19.732.435,51
43 Revenus divers		7.315.495,90	-20.085	-0,3	7.335.581	6.984.750,34
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	566,30
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		66.108,15	-673.892	-91,1	740.000	681.254,88
46 Revenus de transferts		50.354.805,59	-5.455.305	-9,8	55.810.111	51.147.144,49
47 Subventions à redistribuer		257.764.836,84	257.764.837	ND		258.790.915,47
49 Facturations internes		93.771,50	-192.229	-67,2	286.000	52.433,50

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.720.437 ETP		47,711 ETP	0,6%	7.672,726 ETP	7.583,550 ETP
3 Charges	2.250.590.410,78		265.915.620	13,4	1.984.674.791	2.221.041.201,10
4 Revenus		335.060.844,08	251.072.960	298,9	83.987.884	337.389.500,49
Couverture en F	-1.915.529.566,70		-14.842.660		-1.900.686.907	-1.883.651.700,61
Couverture en %	-85,11%			-11,1	-95,77%	-84,81%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	3.983,058 ETP		-21,054 ETP	-0,5%	4.004,112 ETP	3.966,582 ETP
3 Charges	625.176.140,81		-7.339.929	-1,2	632.516.070	619.725.090,99
4 Revenus		9.775.774,05	-376.085	-3,7	10.151.860	10.642.857,75
Couverture en F	-615.400.366,76		6.963.843		-622.364.210	-609.082.233,24
Couverture en %	-98,44%			0,0	-98,40%	-98,28%
30 Charges de personnel	607.959.501,19		-6.855.155	-1,1	614.814.656	603.811.902,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.462.669,40		-822.235	-5,0	16.284.905	14.286.832,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.531.810,44		235.106	18,1	1.296.704	1.343.460,42
34 Charges financières	107,25		107	ND		0,00
36 Charges de transfert	213.273,05		93.468	78,0	119.805	275.274,20
39 Facturations internes	8.779,49		8.779	ND		7.621,75
42 Taxes		8.390.376,85	-560.803	-6,3	8.951.180	9.325.462,74
43 Revenus divers		716.784,45	296.124	70,4	420.660	515.562,66
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		668.505,50	-111.495	-14,3	780.000	801.832,35
49 Facturations internes		107,25	107	ND		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.608,715 ETP		71,743 ETP	2,8%	2.536,972 ETP	2.513,694 ETP
3 Charges	497.190.239,49		9.621.176	2,0	487.569.063	491.419.626,43
4 Revenus		55.386.328,07	180.259	0,3	55.206.069	53.453.996,46
Couverture en F	-441.803.911,42		-9.440.917		-432.362.994	-437.965.629,97
Couverture en %	-88,86%			0,2	-88,68%	-89,12%
30 Charges de personnel	410.978.078,46		641.045	0,2	410.337.034	408.025.383,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.478.519,92		-773.959	-3,8	20.252.479	20.430.199,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.877.055,08		430.620	12,5	3.446.435	3.611.888,48
34 Charges financières	102,68		103	ND		22,00
36 Charges de transfert	62.776.184,75		9.270.050	17,3	53.506.135	59.308.526,50
39 Facturations internes	80.298,60		53.319	197,6	26.980	43.605,89
42 Taxes		7.368.559,42	222.034	3,1	7.146.525	6.862.310,67

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
43 Revenus divers		516.216,77	57.717	12,6	458.500	465.249,68
44 Revenus financiers				ND		193,75
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0,00	-223.000	-100,0	223.000	0,00
46 Revenus de transferts		47.451.140,63	73.097	0,2	47.378.044	46.104.672,86
49 Facturations internes		50.411,25	50.411	ND		21.569,50
A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>556,097 ETP</i>		<i>-5,559 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>561,656 ETP</i>	<i>551,102 ETP</i>
3 Charges	188.282.860,80		5.510.156	3,0	182.772.705	185.255.465,78
4 Revenus		12.914.220,51	3.610.229	38,8	9.303.992	12.323.468,82
Couverture en F	-175.368.640,29		-1.899.927		-173.468.713	-172.931.996,97
Couverture en %	-93,14%			-1,9	-94,91%	-93,35%
30 Charges de personnel	79.641.350,92		-614.385	-0,8	80.255.736	79.440.054,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.928.219,71		-241.701	-5,8	4.169.920	3.685.564,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	317.371,76		48.763	18,2	268.608	293.246,79
36 Charges de transfert	99.371.915,70		1.468.669	1,5	97.903.247	96.893.934,52
37 Subventions à redistribuer	4.888.298,00		4.888.298	ND		4.848.441,00
39 Facturations internes	135.704,72		-39.489	-22,5	175.194	94.224,98
42 Taxes		1.658.999,91	-541.100	-24,6	2.200.100	1.806.116,17
43 Revenus divers		6.079.075,63	-377.345	-5,8	6.456.421	5.393.873,57
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		66.108,15	61.108	NS	5.000	85.981,88
46 Revenus de transferts		178.517,32	-226.483	-55,9	405.000	158.591,20
47 Subventions à redistribuer		4.888.298,00	4.888.298	ND		4.848.441,00
49 Facturations internes		43.221,50	-193.579	-81,7	236.800	30.465,00
A04 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>2,700 ETP</i>		<i>2,700 ETP</i>	<i>ND</i>		
3 Charges	783.145.611,35		261.798.773	50,2	521.346.838	769.584.325,12
4 Revenus		254.933.629,90	247.966.194	NS	6.967.436	258.489.341,76
Couverture en F	-528.211.981,45		-13.832.579		-514.379.402	-511.094.983,36
Couverture en %	-67,45%			-31,6	-98,66%	-66,41%
30 Charges de personnel	473.625,40		473.625	ND		0,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.450,20		1.450	ND		
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.256,32		-330.069	-97,3	339.325	9.256,32

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
36 Charges de transfert	529.784.740,59		8.777.228	1,7	521.007.513	515.632.594,33
37 Subventions à redistribuer	252.876.538,84		252.876.539	ND		253.942.474,47
42 Taxes		380,15	11	3,0	369	305.097,30
43 Revenus divers				ND		92.712,20
44 Revenus financiers				ND		372,55
46 Revenus de transferts		2.056.710,91	-4.910.356	-70,5	6.967.067	4.148.685,24
47 Subventions à redistribuer		252.876.538,84	252.876.539	ND		253.942.474,47
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>466,943 ETP</i>		<i>3,777 ETP</i>	<i>0,8%</i>	<i>463,166 ETP</i>	<i>448,700 ETP</i>
3 Charges	136.291.939,59		-2.867.268	-2,1	139.159.207	134.352.901,27
4 Revenus		1.422.481,54	-310.876	-17,9	1.733.358	1.769.966,47
Couverture en F	-134.869.458,05		2.556.391		-137.425.850	-132.582.934,80
Couverture en %	-98,96%			0,2	-98,75%	-98,68%
30 Charges de personnel	65.552.340,52		-1.121.292	-1,7	66.673.632	63.432.040,43
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.147.680,54		-177.960	-1,7	10.325.641	9.714.881,64
33 Amortissements du patrimoine administratif	149.885,07		24.456	19,5	125.429	133.884,01
36 Charges de transfert	60.419.730,75		-1.564.731	-2,5	61.984.462	61.048.767,31
39 Facturations internes	22.302,71		-27.741	-55,4	50.044	23.327,88
42 Taxes		1.419.099,76	14.942	1,1	1.404.158	1.318.852,40
43 Revenus divers		3.419,05	3.419	ND		517.352,23
46 Revenus de transferts		-68,77	-280.069	-100,0	280.000	-66.637,16
49 Facturations internes		31,50	-49.169	-99,9	49.200	399,00
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
<i>Postes fixes</i>	<i>102,924 ETP</i>		<i>-3,896 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>106,820 ETP</i>	<i>103,472 ETP</i>
3 Charges	20.503.618,74		-807.289	-3,8	21.310.908	20.703.791,50
4 Revenus		628.410,01	3.240	0,5	625.170	709.869,23
Couverture en F	-19.875.208,73		810.529		-20.685.738	-19.993.922,27
Couverture en %	-96,94%			-0,1	-97,07%	-96,57%
30 Charges de personnel	15.744.016,69		-317.634	-2,0	16.061.651	15.832.813,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.561.483,71		-509.625	-12,5	4.071.109	3.759.113,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	433.459,34		55.687	14,7	377.773	352.150,46
36 Charges de transfert	755.153,75		-42.421	-5,3	797.575	755.664,75
39 Facturations internes	9.505,25		6.705	239,5	2.800	4.049,15

A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
42 Taxes		628.410,01	515.240	455,3	113.170	114.596,23
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-512.000	-100,0	512.000	595.273,00



Récapitulation B - EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	252,207 ETP		-14,296 ETP	-5,4%	266,503 ETP	255,762 ETP
3 Charges	96.885.640,63		-23.444.405	-19,5	120.330.046	104.538.068,70
4 Revenus		33.382.101,62	-12.264.351	-26,9	45.646.453	32.618.709,51
Couverture en F	-63.503.539,01		11.180.054		-74.683.593	-71.919.359,19
Couverture en %	-65,54%			5,6	-62,07%	-68,80%
30 Charges de personnel	36.387.025,20		-1.676.159	-4,4	38.063.184	36.590.689,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.199.965,14		646.888	41,7	1.553.077	1.098.265,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	16.310,02		2.785	20,6	13.525	17.023,94
36 Charges de transfert	58.278.869,74		-22.415.890	-27,8	80.694.760	66.829.104,31
39 Facturations internes	3.470,53		-2.029	-36,9	5.500	2.986,15
42 Taxes		1.094.770,30	779.293	247,0	315.477	1.147.524,15
43 Revenus divers		21.632,65	-38.107	-63,8	59.740	65.561,80
46 Revenus de transferts		32.265.698,67	-13.005.537	-28,7	45.271.236	31.405.623,56

B - EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	252,207 ETP		-14,296 ETP	-5,4%	266,503 ETP	255,762 ETP
3 Charges	96.885.640,63		-23.444.405	-19,5	120.330.046	104.538.068,70
4 Revenus		33.382.101,62	-12.264.351	-26,9	45.646.453	32.618.709,51
Couverture en F	-63.503.539,01		11.180.054		-74.683.593	-71.919.359,19
Couverture en %	-65,54%			5,6	-62,07%	-68,80%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	252,207 ETP		-14,296 ETP	-5,4%	266,503 ETP	255,762 ETP
3 Charges	96.885.640,63		-23.444.405	-19,5	120.330.046	104.538.068,70
4 Revenus		33.382.101,62	-12.264.351	-26,9	45.646.453	32.618.709,51
Couverture en F	-63.503.539,01		11.180.054		-74.683.593	-71.919.359,19
Couverture en %	-65,54%			5,6	-62,07%	-68,80%
30 Charges de personnel	36.387.025,20		-1.676.159	-4,4	38.063.184	36.590.689,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.199.965,14		646.888	41,7	1.553.077	1.098.265,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	16.310,02		2.785	20,6	13.525	17.023,94
36 Charges de transfert	58.278.869,74		-22.415.890	-27,8	80.694.760	66.829.104,31
39 Facturations internes	3.470,53		-2.029	-36,9	5.500	2.986,15
42 Taxes		1.094.770,30	779.293	247,0	315.477	1.147.524,15
43 Revenus divers		21.632,65	-38.107	-63,8	59.740	65.561,80
46 Revenus de transferts		32.265.698,67	-13.005.537	-28,7	45.271.236	31.405.623,56

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>143,555 ETP</i>		<i>-17,436 ETP</i>	<i>-10,8%</i>	<i>160,992 ETP</i>	<i>152,186 ETP</i>
3 Charges	877.397.510,63		44.154.040	5,3	833.243.470	809.945.234,75
4 Revenus		163.660.898,85	9.641.373	6,3	154.019.526	154.654.860,57
Couverture en F	-713.736.611,79		-34.512.668		-679.223.944	-655.290.374,18
Couverture en %	-81,35%			-0,2	-81,52%	-80,91%
30 Charges de personnel	19.750.110,36		-1.465.080	-6,9	21.215.191	20.920.850,11
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.457.089,54		-1.339.947	-19,7	6.797.037	6.756.694,72
36 Charges de transfert	850.346.315,11		46.595.647	5,8	803.750.668	779.589.254,49
37 Subventions à redistribuer	1.674.428,00		474.428	39,5	1.200.000	2.465.603,00
39 Facturations internes	169.567,63		-111.007	-39,6	280.575	212.832,43
42 Taxes		1.421.673,04	-433.766	-23,4	1.855.439	1.193.256,84
43 Revenus divers		8.911.332,77	8.361.692	NS	549.641	5.176.556,96
46 Revenus de transferts		151.653.465,04	1.239.019	0,8	150.414.446	145.819.443,77
47 Subventions à redistribuer		1.674.428,00	474.428	39,5	1.200.000	2.465.603,00

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>143,555 ETP</i>		<i>-17,436 ETP</i>	<i>-10,8%</i>	<i>160,992 ETP</i>	<i>152,186 ETP</i>
3 Charges	877.397.510,63		44.154.040	5,3	833.243.470	809.945.234,75
4 Revenus		163.660.898,85	9.641.373	6,3	154.019.526	154.654.860,57
Couverture en F	-713.736.611,79		-34.512.668		-679.223.944	-655.290.374,18
Couverture en %	-81,35%			-0,2	-81,52%	-80,91%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,814 ETP</i>		<i>0,369 ETP</i>	<i>1,3%</i>	<i>27,445 ETP</i>	<i>26,613 ETP</i>
3 Charges	377.780.033,41		22.493.235	6,3	355.286.798	341.995.031,64
4 Revenus		157.863.233,17	9.326.724	6,3	148.536.509	148.782.734,90
Couverture en F	-219.916.800,24		-13.166.511		-206.750.289	-193.212.296,74
Couverture en %	-58,21%			0,0	-58,19%	-56,50%
30 Charges de personnel	3.662.380,06		-103.479	-2,7	3.765.859	3.720.248,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.352.943,01		-1.088.465	-44,6	2.441.408	3.411.703,94
36 Charges de transfert	372.762.377,37		23.682.846	6,8	349.079.531	334.862.461,99
39 Facturations internes	2.332,98		2.333	ND		616,86
42 Taxes		24.876,03	18.496	289,9	6.380	46.091,20
43 Revenus divers		7.979.722,10	7.979.402	NS	320	4.712.837,68
46 Revenus de transferts		149.858.635,04	1.328.826	0,9	148.529.809	144.023.806,02
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>31,506 ETP</i>		<i>-14,707 ETP</i>	<i>-31,8%</i>	<i>46,213 ETP</i>	<i>42,414 ETP</i>
3 Charges	70.177.561,27		1.318.527	1,9	68.859.034	66.514.138,33
4 Revenus		3.039.089,11	-533.019	-14,9	3.572.108	2.778.397,59
Couverture en F	-67.138.472,16		-1.851.546		-65.286.926	-63.735.740,74
Couverture en %	-95,67%			0,9	-94,81%	-95,82%
30 Charges de personnel	4.172.184,82		-1.533.567	-26,9	5.705.752	5.420.091,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.699.164,09		-361.740	-8,9	4.060.904	3.024.228,44
36 Charges de transfert	62.150.388,65		3.328.886	5,7	58.821.503	57.886.592,65
39 Facturations internes	155.823,71		-115.051	-42,5	270.875	183.225,28
42 Taxes		1.244.249,11	-481.522	-27,9	1.725.771	982.337,54
43 Revenus divers		10,00	-690	-98,6	700	422,30
46 Revenus de transferts		1.794.830,00	-50.807	-2,8	1.845.637	1.795.637,75
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,088 ETP</i>		<i>-0,924 ETP</i>	<i>-13,2%</i>	<i>7,011 ETP</i>	<i>6,426 ETP</i>
3 Charges	357.864.798,04		6.584.772	1,9	351.280.026	341.114.230,91
4 Revenus		684.952,35	645.952	NS	39.000	221.622,90
Couverture en F	-357.179.845,69		-5.938.820		-351.241.026	-340.892.608,01
Couverture en %	-99,81%			-0,2	-99,99%	-99,94%

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
30 Charges de personnel	1.020.688,47		-70.171	-6,4	1.090.859	1.037.880,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	108.900,42		-25.154	-18,8	134.055	89.188,13
36 Charges de transfert	356.734.857,37		6.679.745	1,9	350.055.112	339.987.093,80
39 Facturations internes	351,78		352	ND		68,54
42 Taxes		28.198,85	28.199	ND		15.772,45
43 Revenus divers		656.753,50	656.754	ND		205.850,45
46 Revenus de transferts			-39.000	-100,0	39.000	
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>77,600 ETP</i>		<i>-1,999 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>79,599 ETP</i>	<i>76,099 ETP</i>
3 Charges	11.094.325,02		373.663	3,5	10.720.662	10.878.674,82
4 Revenus		399.196,22	-272.713	-40,6	671.909	406.502,18
Couverture en F	-10.695.128,80		-646.375		-10.048.753	-10.472.172,64
Couverture en %	-96,40%			2,8	-93,73%	-96,26%
30 Charges de personnel	10.782.736,25		252.855	2,4	10.529.881	10.628.542,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	281.659,27		140.578	99,6	141.081	221.210,97
36 Charges de transfert	18.887,25		-21.113	-52,8	40.000	
39 Facturations internes	11.042,25		1.342	13,8	9.700	28.921,75
42 Taxes		124.349,05	1.061	0,9	123.288	149.055,65
43 Revenus divers		274.847,17	-273.774	-49,9	548.621	257.446,53
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,548 ETP</i>		<i>-0,176 ETP</i>	<i>-24,4%</i>	<i>0,724 ETP</i>	<i>0,634 ETP</i>
3 Charges	60.480.792,90		13.383.843	28,4	47.096.950	49.443.159,05
4 Revenus		1.674.428,00	474.428	39,5	1.200.000	2.465.603,00
Couverture en F	-58.806.364,90		-12.909.415		-45.896.950	-46.977.556,05
Couverture en %	-97,23%			-0,2	-97,45%	-95,01%
30 Charges de personnel	112.120,76		-10.718	-8,7	122.839	114.086,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.422,76		-5.166	-26,4	19.589	10.363,23
36 Charges de transfert	58.679.804,47		12.925.282	28,2	45.754.522	46.853.106,05
37 Subventions à redistribuer	1.674.428,00		474.428	39,5	1.200.000	2.465.603,00
39 Facturations internes	16,91		17	ND		
47 Subventions à redistribuer		1.674.428,00	474.428	39,5	1.200.000	2.465.603,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	70,318 ETP		6,289 ETP	9,8%	64,029 ETP	60,059 ETP
3 Charges	454.038.037,25		1.093.278	0,2	452.944.759	447.703.565,13
4 Revenus		71.842.221,22	5.234.306	7,9	66.607.915	68.743.647,19
Couverture en F	-382.195.816,03		4.141.028		-386.336.844	-378.959.917,95
Couverture en %	-84,18%			-1,3	-85,29%	-84,65%
30 Charges de personnel	8.908.974,21		1.015.117	12,9	7.893.857	7.728.354,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.396.956,14		1.715.847	36,7	4.681.109	3.883.373,89
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.534,84		6.473	NS	62	61,94
36 Charges de transfert	438.717.993,82		-1.637.382	-0,4	440.355.376	436.084.829,78
39 Facturations internes	7.578,24		-6.777	-47,2	14.355	6.945,29
42 Taxes		134.888,51	81.124	150,9	53.765	287.947,68
43 Revenus divers			-76.282	-100,0	76.282	111.109,39
44 Revenus financiers		198,84	-7.777	-97,5	7.976	329,96
46 Revenus de transferts		71.707.133,87	5.237.242	7,9	66.469.892	68.344.260,15

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	70,318 ETP		6,289 ETP	9,8%	64,029 ETP	60,059 ETP
3 Charges	454.038.037,25		1.093.278	0,2	452.944.759	447.703.565,13
4 Revenus		71.842.221,22	5.234.306	7,9	66.607.915	68.743.647,19
Couverture en F	-382.195.816,03		4.141.028		-386.336.844	-378.959.917,95
Couverture en %	-84,18%			-1,3	-85,29%	-84,65%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	4,453 ETP		-1,433 ETP	-24,4%	5,887 ETP	5,154 ETP
3 Charges	126.897.932,77		-899.162	-0,7	127.797.095	126.785.205,56
4 Revenus		53.777,00	7.201	15,5	46.576	36.630,15
Couverture en F	-126.844.155,77		906.363		-127.750.519	-126.748.575,41
Couverture en %	-99,96%			0,0	-99,96%	-99,97%
30 Charges de personnel	911.915,52		-87.176	-8,7	999.091	927.905,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	117.305,08		-42.019	-26,4	159.324	84.287,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.534,84		6.473	NS	62	61,94
36 Charges de transfert	125.862.039,80		-776.578	-0,6	126.638.618	125.772.950,27
39 Facturations internes	137,52		138	ND		
42 Taxes		53.777,00	28.201	110,3	25.576	36.630,15
46 Revenus de transferts			-21.000	-100,0	21.000	
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	65,865 ETP		7,722 ETP	13,3%	58,143 ETP	54,905 ETP
3 Charges	327.140.104,48		1.992.440	0,6	325.147.664	320.918.359,57
4 Revenus		71.788.444,22	5.227.105	7,9	66.561.339	68.707.017,04
Couverture en F	-255.351.660,26		3.234.665		-258.586.325	-252.211.342,54
Couverture en %	-78,06%			-1,9	-79,53%	-78,59%
30 Charges de personnel	7.997.058,69		1.102.293	16,0	6.894.766	6.800.448,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.279.651,06		1.757.866	38,9	4.521.785	3.799.086,32
36 Charges de transfert	312.855.954,02		-860.804	-0,3	313.716.758	310.311.879,51
39 Facturations internes	7.440,71		-6.914	-48,2	14.355	6.945,29
42 Taxes		81.111,51	52.923	187,7	28.189	251.317,53
43 Revenus divers			-76.282	-100,0	76.282	111.109,39
44 Revenus financiers		198,84	-7.777	-97,5	7.976	329,96
46 Revenus de transferts		71.707.133,87	5.258.242	7,9	66.448.892	68.344.260,15

Récapitulation E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	47,125 ETP		-1,001 ETP	-2,1%	48,125 ETP	45,001 ETP
3 Charges	396.353.108,16		6.276.118	1,6	390.076.990	388.204.980,49
4 Revenus		60.358.448,41	4.519.427	8,1	55.839.022	56.008.099,26
Couverture en F	-335.994.659,75		-1.756.692		-334.237.968	-332.196.881,22
Couverture en %	-84,77%			-1,1	-85,69%	-85,57%
30 Charges de personnel	6.129.465,24		91.931	1,5	6.037.535	5.891.764,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.132.222,61		989.166	31,5	3.143.057	2.911.038,11
36 Charges de transfert	386.086.308,78		5.199.481	1,4	380.886.828	379.397.202,06
39 Facturations internes	5.111,53		-4.458	-46,6	9.570	4.975,91
42 Taxes		52.010,11	33.935	187,7	18.075	180.054,82
43 Revenus divers			-54.652	-100,0	54.652	79.603,61
44 Revenus financiers		142,45	-47.668	-99,7	47.810	236,39
46 Revenus de transferts		60.306.295,85	4.587.811	8,2	55.718.485	55.748.204,45

E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>47,125 ETP</i>		<i>-1,001 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>48,125 ETP</i>	<i>45,001 ETP</i>
3 Charges	396.353.108,16		6.276.118	1,6	390.076.990	388.204.980,49
4 Revenus		60.358.448,41	4.519.427	8,1	55.839.022	56.008.099,26
Couverture en F	-335.994.659,75		-1.756.692		-334.237.968	-332.196.881,22
Couverture en %	-84,77%			-1,1	-85,69%	-85,57%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>4,891 ETP</i>		<i>-1,574 ETP</i>	<i>-24,4%</i>	<i>6,466 ETP</i>	<i>5,661 ETP</i>
3 Charges	170.405.209,17		-3.741.905	-2,1	174.147.114	171.939.491,85
4 Revenus		1.732.842,14	-49.254	-2,8	1.782.096	2.029.035,53
Couverture en F	-168.672.367,03		3.692.651		-172.365.018	-169.910.456,32
Couverture en %	-98,98%			0,0	-98,98%	-98,82%
30 Charges de personnel	1.001.612,13		-95.750	-8,7	1.097.362	1.019.175,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	128.843,29		-46.152	-26,4	174.995	189.178,16
36 Charges de transfert	169.274.602,70		-3.600.154	-2,1	172.874.757	170.731.138,50
39 Facturations internes	151,05		151	ND		
44 Revenus financiers			-42.096	-100,0	42.096	
46 Revenus de transferts		1.732.842,14	-7.158	-0,4	1.740.000	2.029.035,53
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>42,234 ETP</i>		<i>0,574 ETP</i>	<i>1,4%</i>	<i>41,660 ETP</i>	<i>39,340 ETP</i>
3 Charges	225.947.898,99		10.018.024	4,6	215.929.875	216.265.488,64
4 Revenus		58.625.606,27	4.568.681	8,5	54.056.926	53.979.063,73
Couverture en F	-167.322.292,72		-5.449.343		-161.872.950	-162.286.424,91
Couverture en %	-74,05%			-1,2	-74,97%	-75,04%
30 Charges de personnel	5.127.853,11		187.681	3,8	4.940.172	4.872.589,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.003.379,33		1.035.317	34,9	2.968.062	2.721.859,95
36 Charges de transfert	216.811.706,08		8.799.635	4,2	208.012.071	208.666.063,56
39 Facturations internes	4.960,48		-4.610	-48,2	9.570	4.975,91
42 Taxes		52.010,11	33.935	187,7	18.075	180.054,82
43 Revenus divers			-54.652	-100,0	54.652	79.603,61
44 Revenus financiers		142,45	-5.572	-97,5	5.714	236,39
46 Revenus de transferts		58.573.453,71	4.594.969	8,5	53.978.485	53.719.168,92

Récapitulation

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	234,296 ETP		-11,640 ETP	-4,7%	245,936 ETP	233,767 ETP
3 Charges	101.280.116,79		6.923.463	7,3	94.356.654	94.796.705,45
4 Revenus		70.325.393,64	2.446.481	3,6	67.878.912	65.028.110,14
Couverture en F	-30.954.723,15		-4.476.982		-26.477.741	-29.768.595,31
Couverture en %	-30,56%			8,9	-28,06%	-31,40%
30 Charges de personnel	37.293.647,36		-1.145.734	-3,0	38.439.382	37.526.106,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27.374.986,43		8.196.705	42,7	19.178.281	20.765.170,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.342.514,00		446.502	9,1	4.896.012	4.890.982,86
36 Charges de transfert	7.661.185,93		-967.021	-11,2	8.628.207	7.837.715,31
37 Subventions à redistribuer	23.217.394,81		404.845	1,8	22.812.550	23.511.513,07
39 Facturations internes	390.388,26		-11.833	-2,9	402.222	265.216,31
41 Patentes et concessions		15.733.467,08	-1.345.348	-7,9	17.078.815	16.063.158,35
42 Taxes		14.628.439,07	-4.083.043	-21,8	18.711.482	14.300.921,27
43 Revenus divers		13.891.622,24	9.333.722	204,8	4.557.900	6.883.894,15
44 Revenus financiers		107.489,35	-26.511	-19,8	134.000	111.031,13
46 Revenus de transferts		2.391.428,74	-1.751.536	-42,3	4.142.965	3.678.221,92
47 Subventions à redistribuer		23.217.394,81	404.845	1,8	22.812.550	23.511.513,07
49 Facturations internes		355.552,35	-85.648	-19,4	441.200	479.370,25

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>234,296 ETP</i>		<i>-11,640 ETP</i>	<i>-4,7%</i>	<i>245,936 ETP</i>	<i>233,767 ETP</i>
3 Charges	101.280.116,79		6.923.463	7,3	94.356.654	94.796.705,45
4 Revenus		70.325.393,64	2.446.481	3,6	67.878.912	65.028.110,14
Couverture en F	-30.954.723,15		-4.476.982		-26.477.741	-29.768.595,31
Couverture en %	-30,56%			8,9	-28,06%	-31,40%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>71,120 ETP</i>		<i>-2,092 ETP</i>	<i>-2,9%</i>	<i>73,212 ETP</i>	<i>72,355 ETP</i>
3 Charges	25.655.412,66		8.749.354	51,8	16.906.058	18.168.052,30
4 Revenus		10.709.664,10	8.568.126	400,1	2.141.538	4.642.218,42
Couverture en F	-14.945.748,56		-181.228		-14.764.521	-13.525.833,88
Couverture en %	-58,26%			-33,3	-87,33%	-74,45%
30 Charges de personnel	12.385.565,37		-378.262	-3,0	12.763.828	12.589.627,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.245.240,14		9.082.375	287,2	3.162.866	4.462.442,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	671.963,41		-67.819	-9,2	739.783	702.282,77
36 Charges de transfert	311.657,95		106.183	51,7	205.475	392.676,40
39 Facturations internes	40.985,78		6.879	20,2	34.107	21.023,79
42 Taxes		1.182.904,99	-367.689	-23,7	1.550.594	1.277.925,22
43 Revenus divers		9.699.047,14	9.699.047	ND		2.757.158,00
46 Revenus de transferts		-172.288,03	-763.232	-129,2	590.944	607.135,20
F03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>68,829 ETP</i>		<i>-3,974 ETP</i>	<i>-5,5%</i>	<i>72,803 ETP</i>	<i>67,539 ETP</i>
3 Charges	23.041.760,43		-537.563	-2,3	23.579.323	23.477.915,70
4 Revenus		29.788.132,09	-3.015.966	-9,2	32.804.098	29.680.131,12
Couverture en F	6.746.371,65		-2.478.403		9.224.774	6.202.215,42
Couverture en %	29,28%			-25,2	39,12%	26,42%
30 Charges de personnel	10.555.569,20		-518.880	-4,7	11.074.449	10.325.461,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.721.395,45		-565.297	-6,8	8.286.693	8.464.971,50
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.179.114,99		253.648	27,4	925.467	945.804,04
36 Charges de transfert	3.167.246,80		-77.255	-2,4	3.244.502	3.120.543,28
37 Subventions à redistribuer	371.189,00		371.189	ND		585.573,50
39 Facturations internes	47.244,99		-967	-2,0	48.212	35.561,75
41 Patentes et concessions		14.700.168,58	-1.358.646	-8,5	16.058.815	15.076.793,25
42 Taxes		8.281.755,74	-1.530.629	-15,6	9.812.385	7.015.849,02
43 Revenus divers		4.000.000,00	0	0,0	4.000.000	4.000.000,00
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
46 Revenus de transferts		2.360.018,77	-497.879	-17,4	2.857.898	2.926.915,35
47 Subventions à redistribuer		371.189,00	371.189	ND		585.573,50
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	<i>70,430 ETP</i>		<i>-5,773 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>76,203 ETP</i>	<i>71,239 ETP</i>
3 Charges	22.625.650,10		-638.107	-2,7	23.263.757	23.803.318,85
4 Revenus		6.850.640,63	-1.123.564	-14,1	7.974.205	7.889.883,31
Couverture en F	-15.775.009,48		-485.457		-15.289.553	-15.913.435,54
Couverture en %	-69,72%			6,1	-65,72%	-66,85%
30 Charges de personnel	10.467.940,34		-464.496	-4,2	10.932.436	10.885.337,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.529.229,10		-280.640	-4,1	6.809.869	6.855.299,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.454.375,57		255.281	8,0	3.199.094	3.207.409,00
36 Charges de transfert	567.653,78		-213.952	-27,4	781.606	693.926,47
37 Subventions à redistribuer	1.334.697,31		87.947	7,1	1.246.750	1.983.112,32
39 Facturations internes	271.754,00		-22.248	-7,6	294.002	178.234,10
41 Patentes et concessions		1.033.298,50	13.298	1,3	1.020.000	986.365,10
42 Taxes		3.987.574,42	-196.357	-4,7	4.183.932	4.377.001,66
43 Revenus divers		152.744,45	-402.156	-72,5	554.900	123.183,10
44 Revenus financiers		32.489,35	-26.511	-44,9	59.000	36.031,13
46 Revenus de transferts		93.079,60	-509.543	-84,6	602.623	41.305,00
47 Subventions à redistribuer		1.334.697,31	87.947	7,1	1.246.750	1.983.112,32
49 Facturations internes		216.757,00	-90.243	-29,4	307.000	342.885,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>23,917 ETP</i>		<i>0,199 ETP</i>	<i>0,8%</i>	<i>23,718 ETP</i>	<i>22,634 ETP</i>
3 Charges	29.957.293,60		-650.221	-2,1	30.607.515	29.347.418,60
4 Revenus		22.976.956,83	-1.982.116	-7,9	24.959.072	22.815.877,29
Couverture en F	-6.980.336,76		-1.331.894		-5.648.443	-6.531.541,31
Couverture en %	-23,30%			26,3	-18,45%	-22,26%
30 Charges de personnel	3.884.572,44		215.904	5,9	3.668.668	3.725.680,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	879.121,74		-39.732	-4,3	918.854	982.457,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	37.060,02		5.392	17,0	31.668	35.487,06
36 Charges de transfert	3.614.627,40		-781.997	-17,8	4.396.624	3.630.569,16
37 Subventions à redistribuer	21.511.508,50		-54.292	-0,3	21.565.800	20.942.827,25
39 Facturations internes	30.403,50		4.503	17,4	25.901	30.396,68

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
42 Taxes		1.176.203,93	-1.988.368	-62,8	3.164.572	1.630.145,37
43 Revenus divers		39.830,65	36.831	NS	3.000	3.553,05
46 Revenus de transferts		110.618,40	19.118	20,9	91.500	102.866,37
47 Subventions à redistribuer		21.511.508,50	-54.292	-0,3	21.565.800	20.942.827,25
49 Facturations internes		138.795,35	4.595	3,4	134.200	136.485,25

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>325,248 ETP</i>		<i>-14,452 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>326,948 ETP</i>
3 Charges	114.843.934,16		-7.936.199	-6,5	122.780.133	117.528.037,57
4 Revenus		49.444.125,40	2.286.459	4,8	47.157.666	52.197.196,03
Couverture en F	-65.399.808,76		10.222.658		-75.622.467	-65.330.841,54
Couverture en %	-56,95%			-7,5	-61,59%	-55,59%
30 Charges de personnel	48.686.371,86		-1.435.559	-2,9	50.121.931	48.059.054,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.984.561,24		-940.400	-5,9	15.924.961	14.064.101,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.679.947,91		1.256.983	88,3	1.422.965	4.640.972,42
36 Charges de transfert	48.165.919,81		-6.620.356	-12,1	54.786.276	50.450.777,28
39 Facturations internes	327.133,34		-196.867	-37,6	524.000	313.132,34
42 Taxes		33.956.808,19	3.709.539	12,3	30.247.269	32.192.005,31
43 Revenus divers		763.198,40	-1.136.802	-59,8	1.900.000	4.974.742,05
44 Revenus financiers		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	11.994.500,00
46 Revenus de transferts		2.517.180,56	-303.216	-10,8	2.820.397	2.801.349,42
49 Facturations internes		206.938,25	16.938	8,9	190.000	234.599,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>325,248 ETP</i>		<i>-14,452 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>326,948 ETP</i>
3 Charges	114.843.934,16		-7.936.199	-6,5	122.780.133	117.528.037,57
4 Revenus		49.444.125,40	2.286.459	4,8	47.157.666	52.197.196,03
Couverture en F	-65.399.808,76		10.222.658		-75.622.467	-65.330.841,54
Couverture en %	-56,95%			-7,5	-61,59%	-55,59%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,100 ETP</i>		<i>-2,500 ETP</i>	<i>-3,2%</i>	<i>78,600 ETP</i>	<i>74,399 ETP</i>
3 Charges	60.199.578,01		-4.490.558	-6,9	64.690.136	63.159.584,26
4 Revenus		9.808.163,02	-374.541	-3,7	10.182.704	10.173.286,27
Couverture en F	-50.391.414,99		4.116.017		-54.507.432	-52.986.297,99
Couverture en %	-83,71%			-0,7	-84,26%	-83,89%
30 Charges de personnel	10.440.653,95		-290.959	-2,7	10.731.613	10.103.837,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.341.613,38		1.192.422	103,8	1.149.191	1.364.925,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.692.714,57		1.117.023	194,0	575.692	3.746.392,49
36 Charges de transfert	45.678.808,98		-6.462.831	-12,4	52.141.640	47.896.013,45
39 Facturations internes	45.787,13		-46.213	-50,2	92.000	48.414,95
42 Taxes		8.105.587,87	-129.367	-1,6	8.234.955	8.126.454,82
44 Revenus financiers				ND		-5.500,00
46 Revenus de transferts		1.702.575,15	-245.174	-12,6	1.947.749	2.052.331,45
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
<i>Postes fixes</i>	<i>84,650 ETP</i>		<i>-4,900 ETP</i>	<i>-5,5%</i>	<i>89,550 ETP</i>	<i>87,550 ETP</i>
3 Charges	24.890.731,67		-2.808.491	-10,1	27.699.223	24.950.904,37
4 Revenus		13.068.320,17	-1.117.094	-7,9	14.185.414	17.277.677,36
Couverture en F	-11.822.411,50		1.691.397		-13.513.809	-7.673.227,01
Couverture en %	-47,50%			-2,6	-48,79%	-30,75%
30 Charges de personnel	14.868.412,79		-419.314	-2,7	15.287.727	15.009.502,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.641.225,39		-2.184.678	-18,5	11.825.903	9.535.436,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	89.714,95		17.758	24,7	71.957	72.269,49
36 Charges de transfert	136.238,83		-154.397	-53,1	290.636	201.238,83
39 Facturations internes	155.139,71		-67.860	-30,4	223.000	132.456,80
42 Taxes		350.597,77	65.184	22,8	285.414	406.272,31
43 Revenus divers		717.722,40	-1.182.278	-62,2	1.900.000	4.871.405,05
44 Revenus financiers		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	<i>78,600 ETP</i>		<i>-4,200 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>82,800 ETP</i>	<i>78,999 ETP</i>
3 Charges	11.392.871,62		-312.150	-2,7	11.705.021	11.223.120,78
4 Revenus		8.145.766,23	2.699.882	49,6	5.445.884	6.539.321,74

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Couverture en F	-3.247.105,39		3.012.032		-6.259.137	-4.683.799,04
Couverture en %	-28,50%			-46,7	-53,47%	-41,73%
30 Charges de personnel	10.574.918,09		-407.049	-3,7	10.981.967	10.330.364,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	659.979,88		154.926	30,7	505.054	724.352,24
36 Charges de transfert	59.400,00		-600	-1,0	60.000	60.000,00
39 Facturations internes	98.573,65		-59.426	-37,6	158.000	108.403,84
42 Taxes		7.996.919,73	2.586.036	47,8	5.410.884	6.446.629,99
43 Revenus divers		3.118,00	3.118	ND		1.680,00
49 Facturations internes		145.728,50	110.729	316,4	35.000	91.011,75
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>55,098 ETP</i>		<i>-1,302 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>56,400 ETP</i>	<i>54,200 ETP</i>
3 Charges	8.969.031,72		-139.178	-1,5	9.108.209	8.836.262,91
4 Revenus		18.090.014,91	1.055.598	6,2	17.034.417	17.825.244,50
Couverture en F	9.120.983,19		1.194.776		7.926.208	8.988.981,59
Couverture en %	101,69%			16,9	87,02%	101,73%
30 Charges de personnel	7.651.623,85		-239.396	-3,0	7.891.020	7.526.900,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	418.252,73		-20.620	-4,7	438.873	480.733,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	897.518,39		122.202	15,8	775.316	822.310,44
39 Facturations internes	1.636,75		-1.363	-45,4	3.000	6.318,15
42 Taxes		17.445.933,15	1.160.609	7,1	16.285.324	17.170.397,50
43 Revenus divers				ND		90,00
46 Revenus de transferts		582.872,01	-11.221	-1,9	594.093	511.169,50
49 Facturations internes		61.209,75	-93.790	-60,5	155.000	143.587,50
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
<i>Postes fixes</i>	<i>30,800 ETP</i>		<i>-1,550 ETP</i>	<i>-4,8%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>31,800 ETP</i>
3 Charges	9.391.721,14		-185.822	-1,9	9.577.543	9.358.165,25
4 Revenus		331.861,07	22.614	7,3	309.247	381.666,16
Couverture en F	-9.059.860,07		208.436		-9.268.296	-8.976.499,09
Couverture en %	-96,47%			-0,3	-96,77%	-95,92%
30 Charges de personnel	5.150.763,18		-78.840	-1,5	5.229.603	5.088.448,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.923.489,86		-82.450	-4,1	2.005.940	1.958.653,42
36 Charges de transfert	2.291.472,00		-2.528	-0,1	2.294.000	2.293.525,00
39 Facturations internes	25.996,10		-22.004	-45,8	48.000	17.538,60

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
42 Taxes		57.769,67	27.078	88,2	30.692	42.250,69
43 Revenus divers		42.358,00	42.358	ND		101.567,00
46 Revenus de transferts		231.733,40	-46.822	-16,8	278.555	237.848,47

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.397,923 ETP		-73,689 ETP	-2,1%	3.471,612 ETP	3.312,088 ETP
3 Charges	611.295.563,45		-8.465.096	-1,4	619.760.660	601.119.680,45
4 Revenus		275.300.614,53	-4.844.574	-1,7	280.145.189	266.025.710,02
Couverture en F	-335.994.948,92		3.620.522		-339.615.471	-335.093.970,43
Couverture en %	-54,96%			0,3	-54,80%	-55,74%
30 Charges de personnel	471.107.423,91		-5.329.661	-1,1	476.437.085	462.706.566,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97.059.884,26		-2.112.421	-2,1	99.172.305	91.571.596,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.502.985,49		611.532	12,5	4.891.453	5.446.851,06
34 Charges financières	383.474,88		3.033	0,8	380.442	453.190,00
36 Charges de transfert	35.034.979,65		-1.834.594	-5,0	36.869.574	37.380.569,30
37 Subventions à redistribuer	332.241,50		101.242	43,8	231.000	438.512,15
39 Facturations internes	1.874.573,76		95.773	5,4	1.778.800	3.122.395,73
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		206.981.133,51	5.068.007	2,5	201.913.127	197.274.518,73
43 Revenus divers		5.339.817,58	-835.182	-13,5	6.175.000	4.853.269,13
44 Revenus financiers		388.938,43	-10.405	-2,6	399.343	396.943,40
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0,00	0	ND		1.311,70
46 Revenus de transferts		55.715.288,51	-7.071.000	-11,3	62.786.289	53.787.456,06
47 Subventions à redistribuer		332.241,50	101.242	43,8	231.000	438.512,15
49 Facturations internes		6.507.465,00	-2.097.235	-24,4	8.604.700	9.237.968,85

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.397,923 ETP		-73,689 ETP	-2,1%	3.471,612 ETP	3.312,088 ETP
3 Charges	611.295.563,45		-8.465.096	-1,4	619.760.660	601.119.680,45
4 Revenus		275.300.614,53	-4.844.574	-1,7	280.145.189	266.025.710,02
Couverture en F	-335.994.948,92		3.620.522		-339.615.471	-335.093.970,43
Couverture en %	-54,96%			0,3	-54,80%	-55,74%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	202,248 ETP		-7,252 ETP	-3,5%	209,500 ETP	193,449 ETP
3 Charges	39.968.542,78		-686.596	-1,7	40.655.139	38.725.882,16
4 Revenus		29.314.722,56	-4.674.399	-13,8	33.989.122	28.087.339,06
Couverture en F	-10.653.820,22		-3.987.803		-6.666.017	-10.638.543,10
Couverture en %	-26,66%			62,6	-16,40%	-27,47%
30 Charges de personnel	25.660.994,05		-125.393	-0,5	25.786.387	24.586.626,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.414.441,91		500.510	17,2	2.913.932	3.091.934,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	39.527,52		4.040	11,4	35.488	35.615,42
36 Charges de transfert	10.791.897,65		-1.127.434	-9,5	11.919.332	10.978.981,75
39 Facturations internes	61.681,65		61.682	ND		32.724,90
42 Taxes		23.025.466,16	-4.484.753	-16,3	27.510.219	22.387.442,72
43 Revenus divers		101.879,65	101.880	ND		300.587,02
46 Revenus de transferts		6.184.776,75	-294.126	-4,5	6.478.903	5.395.223,32
49 Facturations internes		2.600,00	2.600	ND		4.086,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	1.942,701 ETP		-60,649 ETP	-3,0%	2.003,350 ETP	1.969,943 ETP
3 Charges	358.700.094,41		-15.889.573	-4,2	374.589.667	363.784.855,99
4 Revenus		165.775.652,40	11.938.213	7,8	153.837.439	149.648.119,08
Couverture en F	-192.924.442,01		27.827.786		-220.752.228	-214.136.736,91
Couverture en %	-53,78%			-8,7	-58,93%	-58,86%
30 Charges de personnel	285.304.942,71		-10.725.089	-3,6	296.030.031	290.019.287,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56.237.497,83		-3.935.640	-6,5	60.173.138	53.761.282,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.101.551,01		323.040	8,5	3.778.511	4.238.076,09
34 Charges financières	328.516,30		2.737	0,8	325.779	389.743,00
36 Charges de transfert	11.077.828,60		-1.772.279	-13,8	12.850.108	12.564.319,00
39 Facturations internes	1.649.757,96		217.658	15,2	1.432.100	2.812.148,06
42 Taxes		124.132.348,77	14.938.994	13,7	109.193.355	110.708.769,78
43 Revenus divers		2.935.812,59	-1.139.187	-28,0	4.075.000	547.400,50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0,00	0	ND		1.311,70

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
46 Revenus de transferts		37.981.710,04	-1.885.274	-4,7	39.866.984	37.850.247,25
49 Facturations internes		725.781,00	23.681	3,4	702.100	540.389,85
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>116,064 ETP</i>		<i>-6,295 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>122,359 ETP</i>	<i>116,172 ETP</i>
3 Charges	18.928.685,37		1.036.692	5,8	17.891.993	16.716.828,32
4 Revenus		29.989.343,03	419.045	1,4	29.570.298	29.656.711,16
Couverture en F	11.060.657,66		-617.647		11.678.305	12.939.882,84
Couverture en %	58,43%			-10,5	65,27%	77,41%
30 Charges de personnel	13.816.281,19		-867.393	-5,9	14.683.674	13.631.665,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.064.641,63		1.891.128	59,6	3.173.513	3.037.703,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	40.513,20		9.808	31,9	30.705	39.098,38
39 Facturations internes	7.249,35		3.149	76,8	4.100	8.360,37
42 Taxes		29.299.612,23	404.315	1,4	28.895.298	28.979.260,96
46 Revenus de transferts		689.730,80	14.731	2,2	675.000	677.450,20
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>229,445 ETP</i>		<i>-20,358 ETP</i>	<i>-8,1%</i>	<i>249,803 ETP</i>	<i>229,040 ETP</i>
3 Charges	31.814.486,41		-6.484.331	-16,9	38.298.817	38.682.497,19
4 Revenus		30.820.773,99	-7.603.915	-19,8	38.424.689	38.437.134,54
Couverture en F	-993.712,42		-1.119.584		125.872	-245.362,65
Couverture en %	-3,12%			NS	0,33%	-0,63%
30 Charges de personnel	28.355.807,27		-1.148.939	-3,9	29.504.746	28.736.463,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.269.885,52		-5.150.258	-61,2	8.420.144	9.674.386,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	120.809,19		10.382	9,4	110.427	125.369,34
34 Charges financières	295,58		296	ND		
39 Facturations internes	67.688,85		-195.811	-74,3	263.500	146.277,75
42 Taxes		25.091.617,26	-5.455.972	-17,9	30.547.589	29.790.131,17
43 Revenus divers		2.286,55	2.287	ND		218,17
44 Revenus financiers		1.001,38	-499	-33,2	1.500	193,60
49 Facturations internes		5.725.868,80	-2.149.731	-27,3	7.875.600	8.646.591,60
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>830,868 ETP</i>		<i>26,068 ETP</i>	<i>3,2%</i>	<i>804,800 ETP</i>	<i>725,285 ETP</i>
3 Charges	149.002.922,22		13.835.721	10,2	135.167.201	130.112.533,73
4 Revenus		12.315.034,03	-5.088.294	-29,2	17.403.328	13.191.395,64
Couverture en F	-136.687.888,19		-18.924.015		-117.763.873	-116.921.138,09
Couverture en %	-91,74%			5,3	-87,12%	-89,86%

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
30 Charges de personnel	107.535.262,17		7.660.042	7,7	99.875.220	95.333.463,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28.253.388,83		4.803.599	20,5	23.449.790	21.160.556,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	871.814,58		240.512	38,1	631.303	635.498,48
34 Charges financières	54.663,00		0	0,0	54.663	63.447,00
36 Charges de transfert	12.250.683,29		1.128.408	10,1	11.122.275	12.886.468,00
39 Facturations internes	37.110,35		3.160	9,3	33.950	33.099,95
42 Taxes		4.488.130,60	-471.295	-9,5	4.959.426	4.634.780,65
43 Revenus divers		171.933,76	171.934	ND		1.936.483,90
44 Revenus financiers			-900	-100,0	900	32,65
46 Revenus de transferts		7.626.193,47	-4.816.809	-38,7	12.443.002	6.607.770,04
49 Facturations internes		28.776,20	28.776	ND		12.328,40
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,597 ETP</i>		<i>-5,203 ETP</i>	<i>-6,4%</i>	<i>81,800 ETP</i>	<i>78,199 ETP</i>
3 Charges	12.880.832,26		-277.010	-2,1	13.157.842	13.097.083,06
4 Revenus		7.085.088,52	164.776	2,4	6.920.313	7.005.010,54
Couverture en F	-5.795.743,74		441.785		-6.237.529	-6.092.072,52
Couverture en %	-45,00%			-5,1	-47,41%	-46,51%
30 Charges de personnel	10.434.136,52		-122.890	-1,2	10.557.026	10.399.060,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	820.028,54		-221.759	-21,3	1.041.788	845.732,16
33 Amortissements du patrimoine administratif	328.769,99		23.751	7,8	305.019	373.193,35
36 Charges de transfert	914.570,11		-63.289	-6,5	977.859	950.800,55
37 Subventions à redistribuer	332.241,50		101.242	43,8	231.000	438.512,15
39 Facturations internes	51.085,60		5.936	13,1	45.150	89.784,70
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		943.958,49	136.718	16,9	807.240	774.133,45
43 Revenus divers		2.127.905,03	27.905	1,3	2.100.000	2.068.579,54
44 Revenus financiers		387.937,05	-9.006	-2,3	396.943	396.717,15
46 Revenus de transferts		3.232.877,45	-89.523	-2,7	3.322.400	3.256.765,25
47 Subventions à redistribuer		332.241,50	101.242	43,8	231.000	438.512,15
49 Facturations internes		24.439,00	-2.561	-9,5	27.000	34.573,00

Récapitulation I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>701,790 ETP</i>		<i>-17,560 ETP</i>	<i>-2,4%</i>	<i>719,350 ETP</i>	<i>698,884 ETP</i>
3 Charges	171.645.911,79		-35.167	0,0	171.681.079	181.050.592,20
4 Revenus		72.175.574,49	32.707.332	82,9	39.468.242	92.300.423,37
Couverture en F	-99.470.337,30		32.742.499		-132.212.837	-88.750.168,83
Couverture en %	-57,95%			-24,7	-77,01%	-49,02%
30 Charges de personnel	124.223.916,98		-949.909	-0,8	125.173.826	123.866.038,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44.649.487,32		1.145.484	2,6	43.504.003	54.765.309,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.068.457,92		5.208	0,3	2.063.250	1.951.062,39
34 Charges financières	-329,81		-5.330	-106,6	5.000	527,67
39 Facturations internes	704.379,38		-230.621	-24,7	935.000	467.654,09
42 Taxes		44.291.445,88	11.635.404	35,6	32.656.042	46.028.938,26
43 Revenus divers		27.150.031,11	21.210.031	357,1	5.940.000	45.506.942,61
44 Revenus financiers				ND		1,05
49 Facturations internes		734.097,50	-138.102	-15,8	872.200	764.541,45

I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	701,790 ETP		-17,560 ETP	-2,4%	719,350 ETP	698,884 ETP
3 Charges	171.645.911,79		-35.167	0,0	171.681.079	181.050.592,20
4 Revenus		72.175.574,49	32.707.332	82,9	39.468.242	92.300.423,37
Couverture en F	-99.470.337,30		32.742.499		-132.212.837	-88.750.168,83
Couverture en %	-57,95%			-24,7	-77,01%	-49,02%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	701,790 ETP		-17,560 ETP	-2,4%	719,350 ETP	698,884 ETP
3 Charges	171.645.911,79		-35.167	0,0	171.681.079	181.050.592,20
4 Revenus		72.175.574,49	32.707.332	82,9	39.468.242	92.300.423,37
Couverture en F	-99.470.337,30		32.742.499		-132.212.837	-88.750.168,83
Couverture en %	-57,95%			-24,7	-77,01%	-49,02%
30 Charges de personnel	124.223.916,98		-949.909	-0,8	125.173.826	123.866.038,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44.649.487,32		1.145.484	2,6	43.504.003	54.765.309,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.068.457,92		5.208	0,3	2.063.250	1.951.062,39
34 Charges financières	-329,81		-5.330	-106,6	5.000	527,67
39 Facturations internes	704.379,38		-230.621	-24,7	935.000	467.654,09
42 Taxes		44.291.445,88	11.635.404	35,6	32.656.042	46.028.938,26
43 Revenus divers		27.150.031,11	21.210.031	357,1	5.940.000	45.506.942,61
44 Revenus financiers				ND		1,05
49 Facturations internes		734.097,50	-138.102	-15,8	872.200	764.541,45

Récapitulation J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	222,897 ETP		-7,193 ETP	-3,1%	230,090 ETP	223,498 ETP
3 Charges	391.086.785,33		2.396.490	0,6	388.690.295	391.683.863,34
4 Revenus		79.683.877,57	-2.009.506	-2,5	81.693.384	98.664.300,04
Couverture en F	-311.402.907,76		-4.405.996		-306.996.911	-293.019.563,30
Couverture en %	-79,63%			0,8	-78,98%	-74,81%
30 Charges de personnel	33.034.889,80		-358.281	-1,1	33.393.171	33.011.872,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23.940.864,19		-2.406.144	-9,1	26.347.008	37.397.809,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	65.665.078,51		4.001.253	6,5	61.663.825	59.007.151,45
34 Charges financières				ND		55.100,10
36 Charges de transfert	266.397.367,94		3.019.381	1,1	263.377.987	259.795.095,19
39 Facturations internes	2.048.584,89		-1.859.719	-47,6	3.908.304	2.416.834,34
42 Taxes		26.084.965,57	-3.770.103	-12,6	29.855.069	25.773.719,00
43 Revenus divers		8.295.042,89	4.263.294	105,7	4.031.749	26.440.459,21
44 Revenus financiers		710.086,66	-96.913	-12,0	807.000	713.777,12
46 Revenus de transferts		42.071.075,52	-338.260	-0,8	42.409.336	42.864.149,17
49 Facturations internes		2.522.706,93	-2.067.523	-45,0	4.590.230	2.872.195,54

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>222,897 ETP</i>		<i>-7,193 ETP</i>	<i>-3,1%</i>	<i>230,090 ETP</i>	<i>223,498 ETP</i>
3 Charges	391.086.785,33		2.396.490	0,6	388.690.295	391.683.863,34
4 Revenus		79.683.877,57	-2.009.506	-2,5	81.693.384	98.664.300,04
Couverture en F	-311.402.907,76		-4.405.996		-306.996.911	-293.019.563,30
Couverture en %	-79,63%			0,8	-78,98%	-74,81%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>74,018 ETP</i>		<i>-3,604 ETP</i>	<i>-4,6%</i>	<i>77,622 ETP</i>	<i>77,533 ETP</i>
3 Charges	268.158.245,35		1.874.825	0,7	266.283.420	261.718.733,46
4 Revenus		11.788.810,46	-2.057.861	-14,9	13.846.672	11.228.413,92
Couverture en F	-256.369.434,89		-3.932.686		-252.436.749	-250.490.319,54
Couverture en %	-95,60%			0,8	-94,80%	-95,71%
30 Charges de personnel	13.281.741,31		-40.053	-0,3	13.321.794	13.334.797,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.871.751,52		-1.505.396	-20,4	7.377.147	6.450.020,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.786.428,56		379.076	11,1	3.407.352	3.340.734,27
36 Charges de transfert	245.176.903,92		3.019.381	1,2	242.157.523	238.574.631,17
39 Facturations internes	41.420,03		21.817	111,3	19.603	18.550,67
42 Taxes		10.122.224,91	-2.162.447	-17,6	12.284.672	9.652.234,64
43 Revenus divers		723.805,59	-31.194	-4,1	755.000	809.288,51
44 Revenus financiers		710.086,66	-96.913	-12,0	807.000	713.777,12
46 Revenus de transferts		232.693,30	232.693	ND		50.713,65
49 Facturations internes				ND		2.400,00
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	<i>148,879 ETP</i>		<i>-3,589 ETP</i>	<i>-2,4%</i>	<i>152,468 ETP</i>	<i>145,965 ETP</i>
3 Charges	122.928.539,99		521.665	0,4	122.406.875	129.965.129,88
4 Revenus		67.895.067,11	48.355	0,1	67.846.712	87.435.886,12
Couverture en F	-55.033.472,87		-473.310		-54.560.163	-42.529.243,76
Couverture en %	-44,77%			0,4	-44,57%	-32,72%
30 Charges de personnel	19.753.148,49		-318.228	-1,6	20.071.376	19.677.075,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.069.112,67		-900.748	-4,7	18.969.861	30.947.789,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	61.878.649,95		3.622.177	6,2	58.256.473	55.666.417,18
34 Charges financières				ND		55.100,10
36 Charges de transfert	21.220.464,02		0	0,0	21.220.464	21.220.464,02
39 Facturations internes	2.007.164,86		-1.881.536	-48,4	3.888.701	2.398.283,67
42 Taxes		15.962.740,66	-1.607.657	-9,1	17.570.397	16.121.484,36
43 Revenus divers		7.571.237,30	4.294.488	131,1	3.276.749	25.631.170,70

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
46 Revenus de transferts		41.838.382,22	-570.954	-1,3	42.409.336	42.813.435,52
49 Facturations internes		2.522.706,93	-2.067.523	-45,0	4.590.230	2.869.795,54



Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	115,297 ETP		-2,279 ETP	-1,9%	117,576 ETP	112,997 ETP
3 Charges	1.123.298.034,24		5.648.674	0,5	1.117.649.360	1.111.962.707,72
4 Revenus		37.428.070,13	5.551.151	17,4	31.876.919	32.885.928,39
Couverture en F	-1.085.869.964,11		-97.523		-1.085.772.441	-1.079.076.779,33
Couverture en %	-96,67%			-0,5	-97,15%	-97,04%
30 Charges de personnel	17.864.533,13		-83.994	-0,5	17.948.527	17.400.580,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.343.954,79		7.262.774	80,0	9.081.181	8.737.801,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	528.924,88		74.875	16,5	454.050	794.867,82
36 Charges de transfert	1.088.493.071,71		-1.595.030	-0,1	1.090.088.102	1.084.968.629,36
39 Facturations internes	67.549,73		-9.950	-12,8	77.500	60.827,89
40 Revenus fiscaux		95.322,69	-4.677	-4,7	100.000	94.813,11
41 Patentes et concessions		27.408,00	19.208	234,2	8.200	18.550,00
42 Taxes		5.229.138,88	-1.041.203	-16,6	6.270.342	5.342.321,95
43 Revenus divers		27.787.510,91	4.426.261	18,9	23.361.250	24.617.621,79
44 Revenus financiers				ND		898.037,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-2.137.127	-100,0	2.137.127	1.753.428,09
46 Revenus de transferts		4.269.314,75	4.269.315	ND		141.932,95
49 Facturations internes		19.374,90	19.375	ND		19.223,50

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>115,297 ETP</i>		<i>-2,279 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>117,576 ETP</i>	<i>112,997 ETP</i>
3 Charges	1.123.298.034,24		5.648.674	0,5	1.117.649.360	1.111.962.707,72
4 Revenus		37.428.070,13	5.551.151	17,4	31.876.919	32.885.928,39
Couverture en F	-1.085.869.964,11		-97.523		-1.085.772.441	-1.079.076.779,33
Couverture en %	-96,67%			-0,5	-97,15%	-97,04%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>12,281 ETP</i>		<i>0,721 ETP</i>	<i>6,2%</i>	<i>11,560 ETP</i>	<i>10,695 ETP</i>
3 Charges	1.078.576.113,38		3.669.743	0,3	1.074.906.370	1.069.400.301,19
4 Revenus		30.538.476,26	5.856.660	23,7	24.681.816	25.958.925,79
Couverture en F	-1.048.037.637,12		2.186.917		-1.050.224.554	-1.043.441.375,40
Couverture en %	-97,17%			-0,5	-97,70%	-97,57%
30 Charges de personnel	2.158.264,97		129.796	6,4	2.028.469	1.917.225,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.078.137,49		7.852.187	126,1	6.225.950	6.142.769,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	275.929,34		33.321	13,7	242.609	533.311,50
36 Charges de transfert	1.062.063.768,68		-4.345.183	-0,4	1.066.408.952	1.060.806.775,21
39 Facturations internes	12,90		-377	-96,7	390	219,44
42 Taxes		692.741,22	-1.509.635	-68,5	2.202.376	908.637,31
43 Revenus divers		27.172.554,44	4.693.114	20,9	22.479.440	24.066.507,41
44 Revenus financiers				ND		898.037,00
46 Revenus de transferts		2.673.180,60	2.673.181	ND		85.744,07
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>19,165 ETP</i>		<i>-1,583 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>20,748 ETP</i>	<i>19,233 ETP</i>
3 Charges	20.164.540,09		2.522.536	14,3	17.642.004	18.517.359,94
4 Revenus		1.943.675,85	126.359	7,0	1.817.317	2.318.266,79
Couverture en F	-18.220.864,24		-2.396.177		-15.824.687	-16.199.093,14
Couverture en %	-90,36%			0,7	-89,70%	-87,48%
30 Charges de personnel	3.188.841,10		-271.232	-7,8	3.460.073	3.301.215,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	404.276,76		-434.537	-51,8	838.814	855.075,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.112,56		1.285	26,6	4.828	4.927,00
36 Charges de transfert	16.565.296,77		3.227.397	24,2	13.337.900	14.355.921,85
39 Facturations internes	12,90		-377	-96,7	390	219,44
41 Patentes et concessions		13.000,00	12.400	NS	600	16.250,00
42 Taxes		1.576.654,40	102.397	6,9	1.474.257	1.908.130,97
43 Revenus divers		351.027,06	8.567	2,5	342.460	345.414,34
46 Revenus de transferts		2.811,84	2.812	ND		48.098,76

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
49 Facturations internes		182,54	183	ND		372,72
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>83,850 ETP</i>		<i>-1,418 ETP</i>	<i>-1,7%</i>	<i>85,268 ETP</i>	<i>83,069 ETP</i>
3 Charges	24.557.380,77		-543.605	-2,2	25.100.986	24.045.046,59
4 Revenus		4.945.918,02	-431.867	-8,0	5.377.785	4.608.735,81
Couverture en F	-19.611.462,75		111.738		-19.723.201	-19.436.310,79
Couverture en %	-79,86%			1,6	-78,58%	-80,83%
30 Charges de personnel	12.517.427,07		57.442	0,5	12.459.985	12.182.140,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.861.540,53		-154.876	-7,7	2.016.417	1.739.955,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	246.882,98		40.269	19,5	206.614	256.629,33
36 Charges de transfert	9.864.006,26		-477.244	-4,6	10.341.250	9.805.932,30
39 Facturations internes	67.523,93		-9.196	-12,0	76.720	60.389,01
40 Revenus fiscaux		95.322,69	-4.677	-4,7	100.000	94.813,11
41 Patentes et concessions		14.408,00	6.808	89,6	7.600	2.300,00
42 Taxes		2.959.743,26	366.035	14,1	2.593.708	2.525.553,67
43 Revenus divers		263.929,41	-275.421	-51,1	539.350	205.700,04
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-2.137.127	-100,0	2.137.127	1.753.428,09
46 Revenus de transferts		1.593.322,31	1.593.322	ND		8.090,12
49 Facturations internes		19.192,36	19.192	ND		18.850,78

Récapitulation

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>125,095 ETP</i>		<i>-4,205 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>129,300 ETP</i>	<i>119,600 ETP</i>
3 Charges	37.913.466,18		2.473.111	7,0	35.440.355	52.897.202,80
4 Revenus		55.190.479,61	468.862	0,9	54.721.618	53.288.580,03
Couverture en F	17.277.013,43		-2.004.249		19.281.263	391.377,23
Couverture en %	45,57%			-16,2	54,40%	0,74%
30 Charges de personnel	18.772.401,52		366.029	2,0	18.406.372	17.733.966,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.685.721,72		1.319.747	55,8	2.365.975	18.783.372,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	31.740,17		1.998	6,7	29.742	29.741,58
36 Charges de transfert	15.384.127,92		788.262	5,4	14.595.866	16.303.294,61
39 Facturations internes	39.474,85		-2.925	-6,9	42.400	46.827,50
42 Taxes		11.889.752,86	-484.627	-3,9	12.374.380	11.717.903,76
43 Revenus divers		1.305.210,20	957.130	275,0	348.080	2.483.823,32
44 Revenus financiers		40.400.670,00	400.670	1,0	40.000.000	37.265.923,00
46 Revenus de transferts		1.589.299,05	-409.859	-20,5	1.999.158	1.818.367,95
49 Facturations internes		5.547,50	5.548	ND		2.562,00

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	en 12ème prov.	
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>125,095 ETP</i>		<i>-4,205 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>129,300 ETP</i>	<i>119,600 ETP</i>
3 Charges	37.913.466,18		2.473.111	7,0	35.440.355	52.897.202,80
4 Revenus		55.190.479,61	468.862	0,9	54.721.618	53.288.580,03
Couverture en F	17.277.013,43		-2.004.249		19.281.263	391.377,23
Couverture en %	45,57%			-16,2	54,40%	0,74%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>11,900 ETP</i>		<i>-1,700 ETP</i>	<i>-12,5%</i>	<i>13,600 ETP</i>	<i>11,400 ETP</i>
3 Charges	18.536.821,82		473.706	2,6	18.063.116	19.554.117,12
4 Revenus		1.560.498,74	691.463	79,6	869.036	2.817.400,40
Couverture en F	-16.976.323,08		217.757		-17.194.080	-16.736.716,72
Couverture en %	-91,58%			-3,8	-95,19%	-85,59%
30 Charges de personnel	2.256.231,72		-168.250	-6,9	2.424.482	2.282.473,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.481.847,78		-108.343	-6,8	1.590.191	1.516.024,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.376,35		799	50,7	1.577	1.576,97
36 Charges de transfert	14.796.039,27		749.173	5,3	14.046.866	15.753.172,16
39 Facturations internes	326,70		327	ND		870,00
42 Taxes		400.215,60	-148.740	-27,1	548.956	368.233,30
43 Revenus divers		1.160.283,14	840.203	262,5	320.080	2.449.167,10
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		40.400.670,00	400.670	1,0	40.000.000	37.265.923,00
Couverture en F	40.400.670,00		400.670		40.000.000	37.265.923,00
44 Revenus financiers		40.400.670,00	400.670	1,0	40.000.000	37.265.923,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>47,197 ETP</i>		<i>-1,403 ETP</i>	<i>-2,9%</i>	<i>48,600 ETP</i>	<i>45,300 ETP</i>
3 Charges	8.856.474,87		1.316.101	17,5	7.540.374	24.174.826,75
4 Revenus		10.380.623,17	-26.655	-0,3	10.407.278	10.263.322,26
Couverture en F	1.524.148,30		-1.342.756		2.866.904	-13.911.504,49
Couverture en %	17,21%			-54,7	38,02%	-57,55%
30 Charges de personnel	6.496.295,00		-159.209	-2,4	6.655.504	6.612.408,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.709.829,93		1.433.937	519,7	275.893	16.946.018,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	25.641,14		64	0,3	25.577	25.577,04
36 Charges de transfert	588.088,65		39.089	7,1	549.000	550.122,45
39 Facturations internes	36.620,15		2.220	6,5	34.400	40.700,05
42 Taxes		10.235.345,11	-143.933	-1,4	10.379.278	10.229.664,19
43 Revenus divers		144.055,56	116.056	414,5	28.000	31.996,07

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
49 Facturations internes		1.222,50	1.223	ND		1.662,00
L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...						
<i>Postes fixes</i>	<i>65,998 ETP</i>		<i>-1,102 ETP</i>	<i>-1,6%</i>	<i>67,100 ETP</i>	<i>62,900 ETP</i>
3 Charges	10.520.169,49		683.304	6,9	9.836.865	9.168.258,93
4 Revenus		2.848.687,70	-596.616	-17,3	3.445.304	2.941.934,37
Couverture en F	-7.671.481,79		-1.279.920		-6.391.561	-6.226.324,56
Couverture en %	-72,92%			12,2	-64,98%	-67,91%
30 Charges de personnel	10.019.874,80		693.488	7,4	9.326.386	8.839.085,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	494.044,01		-5.847	-1,2	499.891	321.328,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.722,68		1.135	43,8	2.588	2.587,57
39 Facturations internes	2.528,00		-5.472	-68,4	8.000	5.257,45
42 Taxes		1.254.192,15	-191.954	-13,3	1.446.146	1.120.006,27
43 Revenus divers		871,50	872	ND		2.660,15
46 Revenus de transferts		1.589.299,05	-409.859	-20,5	1.999.158	1.818.367,95
49 Facturations internes		4.325,00	4.325	ND		900,00



Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	490,442 ETP		-19,958 ETP	-3,9%	510,400 ETP	492,435 ETP
3 Charges	778.354.347,05		32.285.963	4,3	746.068.384	976.009.277,36
4 Revenus		6.967.277.222,23	110.874.553	1,6	6.856.402.669	6.952.065.457,93
Couverture en F	6.188.922.875,18		78.588.590		6.110.334.285	5.976.056.180,57
Couverture en %	795,13%			-2,9	819,00%	612,30%
30 Charges de personnel	63.147.874,60		-778.867	-1,2	63.926.742	62.990.649,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	130.954.514,28		33.562.836	34,5	97.391.678	304.025.249,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	65.359,08		3.505	5,7	61.854	64.529,11
34 Charges financières	224.389.600,38		-681.810	-0,3	225.071.410	239.387.533,36
36 Charges de transfert	355.230.811,45		2.315.111	0,7	352.915.700	363.242.916,00
39 Facturations internes	4.566.187,26		-2.134.813	-31,9	6.701.000	6.298.399,28
40 Revenus fiscaux		6.127.252.548,24	65.463.835	1,1	6.061.788.713	6.045.900.607,87
41 Patentes et concessions		50.438.307,10	-605.693	-1,2	51.044.000	89.217.305,15
42 Taxes		77.571.896,82	17.959	0,0	77.553.938	84.293.813,72
43 Revenus divers		17.651.467,68	13.686.468	345,2	3.965.000	43.625.256,81
44 Revenus financiers		186.004.894,07	37.212.403	25,0	148.792.491	166.792.501,16
46 Revenus de transferts		508.358.108,32	-4.800.419	-0,9	513.158.527	522.235.673,22
49 Facturations internes			-100.000	-100,0	100.000	300,00

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	490,442 ETP		-19,958 ETP	-3,9%	510,400 ETP	492,435 ETP
3 Charges	778.354.347,05		32.285.963	4,3	746.068.384	976.009.277,36
4 Revenus		6.967.277.222,23	110.874.553	1,6	6.856.402.669	6.952.065.457,93
Couverture en F	6.188.922.875,18		78.588.590		6.110.334.285	5.976.056.180,57
Couverture en %	795,13%			-2,9	819,00%	612,30%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	87.978.634,25		-3.321.366	-3,6	91.300.000	88.986.742,95
4 Revenus		6.588.315.321,15	70.712.578	1,1	6.517.602.743	6.551.772.776,68
Couverture en F	6.500.336.686,90		74.033.944		6.426.302.743	6.462.786.033,73
Couverture en %	7.388,54%			5,0	7.038,67%	7.262,64%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87.978.634,25		-3.321.366	-3,6	91.300.000	88.986.742,95
40 Revenus fiscaux		6.127.252.548,24	65.463.835	1,1	6.061.788.713	6.045.900.607,87
42 Taxes		50.552.400,59	509.370	1,0	50.043.030	51.556.291,99
43 Revenus divers		9.539.790,00	9.539.790	ND		39.294.058,60
46 Revenus de transferts		400.970.582,32	-4.800.418	-1,2	405.771.000	415.021.818,22
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	264.434.128,08		39.362.718	17,5	225.071.410	449.103.987,86
4 Revenus		258.229.895,82	38.708.405	17,6	219.521.491	281.021.003,89
Couverture en F	-6.204.232,26		-654.313		-5.549.919	-168.082.983,97
Couverture en %	-2,35%			-4,9	-2,47%	-37,43%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37.729.417,25		37.729.417	ND		209.716.454,50
34 Charges financières	224.389.600,38		-681.810	-0,3	225.071.410	239.387.533,36
36 Charges de transfert	2.315.110,45		2.315.110	ND		
41 Patentes et concessions		50.438.307,10	-605.693	-1,2	51.044.000	89.217.305,15
42 Taxes		13.685.744,52	-2.034.255	-12,9	15.720.000	20.690.685,92
43 Revenus divers		8.100.950,13	4.135.950	104,3	3.965.000	4.320.511,66
44 Revenus financiers		186.004.894,07	37.212.403	25,0	148.792.491	166.792.501,16
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	352.915.701,00		1	0,0	352.915.700	363.242.916,00
4 Revenus		107.387.526,00	-1	0,0	107.387.527	107.213.855,00
Couverture en F	-245.528.175,00		-2		-245.528.173	-256.029.061,00
Couverture en %	-69,57%			0,0	-69,57%	-70,48%
36 Charges de transfert	352.915.701,00		1	0,0	352.915.700	363.242.916,00
46 Revenus de transferts		107.387.526,00	-1	0,0	107.387.527	107.213.855,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	490,442 ETP		-19,958 ETP	-3,9%	510,400 ETP	492,435 ETP

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
3 Charges	73.025.883,72		-3.755.390	-4,9	76.781.274	74.675.630,55
4 Revenus		13.344.479,26	1.453.572	12,2	11.890.908	12.057.822,36
Couverture en F	-59.681.404,46		5.208.962		-64.890.366	-62.617.808,19
Couverture en %	-81,73%			-3,3	-84,51%	-83,85%
30 Charges de personnel	63.147.874,60		-778.867	-1,2	63.926.742	62.990.649,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.246.462,78		-845.215	-13,9	6.091.678	5.322.052,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	65.359,08		3.505	5,7	61.854	64.529,11
39 Facturations internes	4.566.187,26		-2.134.813	-31,9	6.701.000	6.298.399,28
42 Taxes		13.333.751,71	1.542.844	13,1	11.790.908	12.046.835,81
43 Revenus divers		10.727,55	10.728	ND		10.686,55
49 Facturations internes			-100.000	-100,0	100.000	300,00

Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	22,200 ETP		0,000 ETP	0,0%	22,200 ETP	22,049 ETP
3 Charges	74.116.311,67		487.769	0,7	73.628.543	72.751.104,95
4 Revenus		1.055.655,52	80.122	8,2	975.534	971.967,58
Couverture en F	-73.060.656,15		-407.647		-72.653.009	-71.779.137,37
Couverture en %	-98,58%			-0,1	-98,68%	-98,66%
30 Charges de personnel	4.329.275,00		-265.377	-5,8	4.594.652	4.257.436,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.891.393,93		-104.489	-5,2	1.995.883	1.763.705,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	125.452,80		26.119	26,3	99.334	101.225,76
36 Charges de transfert	67.767.040,09		829.016	1,2	66.938.024	66.625.955,45
39 Facturations internes	3.149,85		2.500	384,6	650	2.781,80
42 Taxes		264.515,45	-261.019	-49,7	525.534	241.563,05
43 Revenus divers		541.956,72	541.957	ND		5.238,03
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0,00	-300.000	-100,0	300.000	200.000,00
46 Revenus de transferts		249.183,35	99.183	66,1	150.000	525.166,50

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	22,200 ETP		0,000 ETP	0,0%	22,200 ETP	22,049 ETP
3 Charges	74.116.311,67		487.769	0,7	73.628.543	72.751.104,95
4 Revenus		1.055.655,52	80.122	8,2	975.534	971.967,58
Couverture en F	-73.060.656,15		-407.647		-72.653.009	-71.779.137,37
Couverture en %	-98,58%			-0,1	-98,68%	-98,66%
N01 - CULTURE						
<i>Postes fixes</i>	15,900 ETP		0,100 ETP	0,6%	15,800 ETP	15,749 ETP
3 Charges	70.413.123,69		889.163	1,3	69.523.960	69.209.139,12
4 Revenus		628.048,67	88.835	16,5	539.214	542.329,53
Couverture en F	-69.785.075,02		-800.329		-68.984.746	-68.666.809,59
Couverture en %	-99,11%			-0,1	-99,22%	-99,22%
30 Charges de personnel	3.119.369,00		-32.755	-1,0	3.152.124	3.104.690,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.382.695,79		-143.421	-9,4	1.526.117	1.353.786,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	125.452,80		26.119	26,3	99.334	101.225,76
36 Charges de transfert	65.782.506,90		1.036.772	1,6	64.745.735	64.647.030,15
39 Facturations internes	3.099,20		2.449	376,8	650	2.406,10
42 Taxes		2.277,95	-236.936	-99,0	239.214	29.683,90
43 Revenus divers		541.466,72	541.467	ND		3.818,03
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0,00	-300.000	-100,0	300.000	200.000,00
46 Revenus de transferts		84.304,00	84.304	ND		308.827,60
N02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	6,300 ETP		-0,100 ETP	-1,6%	6,400 ETP	6,300 ETP
3 Charges	3.703.187,98		-401.395	-9,8	4.104.583	3.541.965,83
4 Revenus		427.606,85	-8.713	-2,0	436.320	429.638,05
Couverture en F	-3.275.581,13		392.682		-3.668.263	-3.112.327,78
Couverture en %	-88,45%			-1,0	-89,37%	-87,87%
30 Charges de personnel	1.209.906,00		-232.622	-16,1	1.442.528	1.152.745,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	508.698,14		38.932	8,3	469.766	409.918,93
36 Charges de transfert	1.984.533,19		-207.756	-9,5	2.192.289	1.978.925,30
39 Facturations internes	50,65		51	ND		375,70
42 Taxes		262.237,50	-24.083	-8,4	286.320	211.879,15
43 Revenus divers		490,00	490	ND		1.420,00
46 Revenus de transferts		164.879,35	14.879	9,9	150.000	216.338,90

Récapitulation

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	187,850 ETP		-8,550 ETP	-4,4%	196,400 ETP	187,548 ETP
3 Charges	79.524.610,71		8.107.316	11,4	71.417.294	75.943.673,57
4 Revenus		2.842.209,44	679.773	31,4	2.162.436	3.484.299,89
Couverture en F	-76.682.401,27		-7.427.543		-69.254.858	-72.459.373,68
Couverture en %	-96,43%			-0,6	-96,97%	-95,41%
30 Charges de personnel	46.131.386,65		-3.960.117	-7,9	50.091.503	44.667.601,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.451.596,56		10.058.855	NS	392.742	11.688.118,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	190.297,89		-53.426	-21,9	243.724	736.430,77
34 Charges financières	577.816,70		1.300	0,2	576.517	9.107,00
36 Charges de transfert	22.104.477,41		2.063.619	10,3	20.040.858	18.771.183,53
39 Facturations internes	69.035,50		-2.915	-4,1	71.950	71.232,75
41 Patentes et concessions		287.917,42	7.917	2,8	280.000	384.186,10
42 Taxes		1.878.304,60	429.416	29,6	1.448.889	2.192.180,53
43 Revenus divers		434.902,20	66.375	18,0	368.527	709.650,55
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		237.974,00	172.974	266,1	65.000	192.161,02
49 Facturations internes		3.111,22	3.111	ND		6.121,69

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>187,850 ETP</i>		<i>-8,550 ETP</i>	<i>-4,4%</i>	<i>196,400 ETP</i>	<i>187,548 ETP</i>
3 Charges	79.524.610,71		8.107.316	11,4	71.417.294	75.943.673,57
4 Revenus		2.842.209,44	679.773	31,4	2.162.436	3.484.299,89
Couverture en F	-76.682.401,27		-7.427.543		-69.254.858	-72.459.373,68
Couverture en %	-96,43%			-0,6	-96,97%	-95,41%
O01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,800 ETP</i>		<i>-1,500 ETP</i>	<i>-6,2%</i>	<i>24,300 ETP</i>	<i>22,300 ETP</i>
3 Charges	12.369.847,64		-462.965	-3,6	12.832.813	12.520.502,29
4 Revenus		64.796,30	4.029	6,6	60.767	73.399,75
Couverture en F	-12.305.051,34		466.994		-12.772.046	-12.447.102,54
Couverture en %	-99,48%			-0,1	-99,53%	-99,41%
30 Charges de personnel	9.122.350,80		-23.556	-0,3	9.145.907	8.674.231,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.073.352,15		-391.392	-11,3	3.464.744	3.676.120,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	169.508,99		-49.253	-22,5	218.762	166.478,08
34 Charges financières	1.299,70		1.300	ND		
39 Facturations internes	3.336,00		-64	-1,9	3.400	3.673,00
42 Taxes		25.360,35	8.120	47,1	17.240	36.857,70
43 Revenus divers		39.435,95	-4.091	-9,4	43.527	35.216,95
49 Facturations internes				ND		1.325,10
O03 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>45,500 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>45,500 ETP</i>	<i>42,900 ETP</i>
3 Charges	14.537.230,79		13.200.562	987,6	1.336.668	11.591.405,92
4 Revenus		1.736.469,24	380.384	28,1	1.356.085	2.184.444,97
Couverture en F	-12.800.761,55		-12.820.178		19.417	-9.406.960,95
Couverture en %	-88,06%			NS	1,45%	-81,15%
30 Charges de personnel	11.882.025,93		-506.768	-4,1	12.388.794	9.377.546,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.889.365,57		14.156.648	-115,4	-12.267.282	1.942.692,02
34 Charges financières	567.410,00		0	0,0	567.410	
36 Charges de transfert	134.441,79		-460.304	-77,4	594.746	211.591,60
39 Facturations internes	63.987,50		10.988	20,7	53.000	59.576,25
41 Patentes et concessions		287.917,42	7.917	2,8	280.000	384.186,10
42 Taxes		1.405.110,60	329.046	30,6	1.076.065	1.795.602,28
43 Revenus divers		40.330,00	40.330	ND		
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		3.111,22	3.111	ND		4.656,59

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3 Charges	4.656.979,91		-60.707	-1,3	4.717.687	4.381.144,59
4 Revenus		7.477,45	-45.197	-85,8	52.674	2.483,25
Couverture en F	-4.649.502,46		15.510		-4.665.013	-4.378.661,34
Couverture en %	-99,84%			1,0	-98,88%	-99,94%
30 Charges de personnel	4.324.518,18		-5.384	-0,1	4.329.902	4.181.738,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	314.641,51		-51.150	-14,0	365.792	179.738,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.713,22		-4.173	-32,4	12.886	10.560,31
34 Charges financières	9.107,00		0	0,0	9.107	9.107,00
42 Taxes		7.477,45	-45.197	-85,8	52.674	2.483,25
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,800 ETP</i>	<i>0,800 ETP</i>
3 Charges	598.887,99		-66.796	-10,0	665.684	619.513,21
4 Revenus		417,90	-33	-7,3	451	211.589,70
Couverture en F	-598.470,09		66.762		-665.233	-407.923,51
Couverture en %	-99,93%			0,0	-99,93%	-65,85%
30 Charges de personnel	528.014,20		-42.203	-7,4	570.218	531.681,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	70.873,79		-24.592	-25,8	95.466	87.831,31
42 Taxes		417,90	-33	-7,3	451	421,50
43 Revenus divers				ND		211.168,20
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>20,450 ETP</i>		<i>-3,450 ETP</i>	<i>-14,4%</i>	<i>23,900 ETP</i>	<i>21,849 ETP</i>
3 Charges	3.844.658,80		-289.030	-7,0	4.133.689	4.058.860,37
4 Revenus		42.500,15	33.988	399,3	8.512	30.210,75
Couverture en F	-3.802.158,65		323.019		-4.125.177	-4.028.649,62
Couverture en %	-98,89%			-0,9	-99,79%	-99,26%
30 Charges de personnel	3.798.616,80		-273.044	-6,7	4.071.661	4.011.027,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44.038,56		-15.985	-26,6	60.024	45.759,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.003,44		-1	0,0	2.004	2.003,44
39 Facturations internes				ND		70,00
42 Taxes		42.500,15	33.988	399,3	8.512	30.210,75
<i>004.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ÉTAT DE GENÈVE</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,000 ETP</i>	<i>6,000 ETP</i>
3 Charges	1.118.140,85		-24.399	-2,1	1.142.540	1.101.047,01
4 Revenus		258.673,20	55.632	27,4	203.041	214.085,90
Couverture en F	-859.467,65		80.031		-939.499	-886.961,11
Couverture en %	-76,87%			-6,5	-82,23%	-80,56%

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
30 Charges de personnel	1.100.018,25		27.050	2,5	1.072.969	1.073.426,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.822,60		-49.748	-73,6	67.571	25.820,41
39 Facturations internes	300,00		-1.700	-85,0	2.000	1.800,00
42 Taxes		258.673,20	55.632	27,4	203.041	214.085,90
004 - SURVEILLANCE DE L'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>30,250 ETP</i>		<i>-3,450 ETP</i>	<i>-10,2%</i>	<i>33,700 ETP</i>	<i>31,649 ETP</i>
3 Charges	10.218.667,55		-440.932	-4,1	10.659.599	10.160.565,18
4 Revenus		309.068,70	44.391	16,8	264.678	458.369,60
Couverture en F	-9.909.598,85		485.322		-10.394.921	-9.702.195,58
Couverture en %	-96,98%			-0,6	-97,52%	-95,49%
30 Charges de personnel	9.751.167,43		-293.582	-2,9	10.044.749	9.797.874,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	447.376,46		-141.477	-24,0	588.853	339.149,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.716,66		-4.173	-28,0	14.890	12.563,75
34 Charges financières	9.107,00		0	0,0	9.107	9.107,00
39 Facturations internes	300,00		-1.700	-85,0	2.000	1.870,00
42 Taxes		309.068,70	44.391	16,8	264.678	247.201,40
43 Revenus divers				ND		211.168,20
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>12,800 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-7,2%</i>	<i>13,800 ETP</i>	<i>13,800 ETP</i>
3 Charges	5.766.704,27		-5.455.121	-48,6	11.221.825	8.163.248,45
4 Revenus		133.265,33	110.578	487,4	22.687	212.833,16
Couverture en F	-5.633.438,94		5.565.699		-11.199.138	-7.950.415,29
Couverture en %	-97,69%			-2,1	-99,80%	-97,39%
30 Charges de personnel	2.726.195,50		-2.870.034	-51,3	5.596.230	4.281.116,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.030.508,77		-2.555.086	-45,7	5.585.595	3.760.121,55
36 Charges de transfert	10.000,00		-30.000	-75,0	40.000	121.100,00
39 Facturations internes				ND		910,00
42 Taxes		20.214,00	17.527	652,3	2.687	5.157,35
43 Revenus divers		113.051,33	93.051	465,3	20.000	207.675,81
007 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
<i>Postes fixes</i>	<i>19,700 ETP</i>		<i>-0,500 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>20,200 ETP</i>	<i>19,399 ETP</i>
3 Charges	22.500.298,62		-1.894.046	-7,8	24.394.344	23.011.121,84
4 Revenus		414.332,70	141.119	51,7	273.214	401.944,56
Couverture en F	-22.085.965,92		2.035.164		-24.121.130	-22.609.177,28
Couverture en %	-98,16%			-0,7	-98,88%	-98,25%
30 Charges de personnel	3.842.645,75		-242.234	-5,9	4.084.879	3.889.938,00

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.005.027,42		-752.151	-42,8	1.757.178	977.515,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	124,92		0	-0,1	125	547.441,62
36 Charges de transfert	17.651.731,63		-887.880	-4,8	18.539.612	17.591.864,93
39 Facturations internes	768,90		-11.781	-93,9	12.550	4.362,05
42 Taxes		30.351,05	27.137	844,3	3.214	20.032,95
43 Revenus divers		209.507,65	-60.492	-22,4	270.000	218.489,59
46 Revenus de transferts		174.474,00	174.474	ND		163.422,02
009 - INTÉRIEUR						
<i>Postes fixes</i>	<i>56,800 ETP</i>		<i>-2,100 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>58,900 ETP</i>	<i>57,500 ETP</i>
3 Charges	14.131.861,84		3.159.817	28,8	10.972.045	10.496.829,89
4 Revenus		184.277,17	-728	-0,4	185.005	153.307,85
Couverture en F	-13.947.584,67		-3.160.545		-10.787.040	-10.343.522,04
Couverture en %	-98,70%			0,4	-98,31%	-98,54%
30 Charges de personnel	8.807.001,24		-23.943	-0,3	8.830.944	8.646.894,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.005.966,19		-257.688	-20,4	1.263.654	992.520,08
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947,32		0	0,0	9.947	9.947,32
36 Charges de transfert	4.308.303,99		3.441.804	397,2	866.500	846.627,00
39 Facturations internes	643,10		-357	-35,7	1.000	841,45
42 Taxes		88.199,90	3.195	3,8	85.005	87.328,85
43 Revenus divers		32.577,27	-2.423	-6,9	35.000	37.100,00
46 Revenus de transferts		63.500,00	-1.500	-2,3	65.000	28.739,00
49 Facturations internes				ND		140,00

Récapitulation

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.179.926 ETP		-75.771 ETP	-6,0%	1.255.697 ETP	1.195.841 ETP
3 Charges	716.072.783,99		2.246.307	0,3	713.826.477	720.288.926,94
4 Revenus		69.572.695,35	173.986	0,3	69.398.709	76.215.940,78
Couverture en F	-646.500.088,65		-2.072.320		-644.427.768	-644.072.986,16
Couverture en %	-90,28%			0,0	-90,28%	-89,42%
30 Charges de personnel	206.877.565,22		528.714	0,3	206.348.851	198.043.066,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	173.143.434,34		-9.507.456	-5,2	182.650.890	185.045.873,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	318.943.260,51		11.693.836	3,8	307.249.425	320.636.866,66
34 Charges financières	40.359,85		-1.700	-4,0	42.060	4.058,05
36 Charges de transfert	16.589.557,52		-228.659	-1,4	16.818.217	15.983.502,24
37 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	0,00
39 Facturations internes	478.606,55		-200.028	-29,5	678.635	575.559,07
41 Patentes et concessions		270.105,90	118.106	77,7	152.000	191.776,35
42 Taxes		10.911.368,85	2.217.270	25,5	8.694.099	9.421.073,55
43 Revenus divers		13.878.367,55	-1.262.934	-8,3	15.141.302	13.861.073,61
44 Revenus financiers		29.889.068,19	-601.489	-2,0	30.490.557	38.048.136,47
46 Revenus de transferts		14.104.092,87	-171.558	-1,2	14.275.651	14.320.082,30
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
49 Facturations internes		519.691,99	-87.008	-14,3	606.700	373.798,50

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.179,926 ETP</i>		<i>-75,771 ETP</i>	<i>-6,0%</i>	<i>1.255,697 ETP</i>	<i>1.195,841 ETP</i>
3 Charges	716.072.783,99		2.246.307	0,3	713.826.477	720.288.926,94
4 Revenus		69.572.695,35	173.986	0,3	69.398.709	76.215.940,78
Couverture en F	-646.500.088,65		-2.072.320		-644.427.768	-644.072.986,16
Couverture en %	-90,28%			0,0	-90,28%	-89,42%
P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>113,156 ETP</i>		<i>-10,417 ETP</i>	<i>-8,4%</i>	<i>123,572 ETP</i>	<i>119,066 ETP</i>
3 Charges	26.031.351,59		-5.341.473	-17,0	31.372.825	25.129.621,16
4 Revenus		1.349.670,94	-279.190	-17,1	1.628.861	1.595.920,07
Couverture en F	-24.681.680,64		5.062.284		-29.743.964	-23.533.701,09
Couverture en %	-94,82%			0,0	-94,81%	-93,65%
30 Charges de personnel	22.721.440,03		-1.328.954	-5,5	24.050.394	21.122.245,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.568.644,15		-976.876	-27,6	3.545.520	2.959.865,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	266.789,70		-2.809.029	-91,3	3.075.819	265.081,78
36 Charges de transfert	431.703,32		-193.687	-31,0	625.390	723.761,92
37 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	42.774,40		5.473	14,7	37.301	58.666,76
42 Taxes		468.629,62	-645.398	-57,9	1.114.028	631.773,26
43 Revenus divers		501.600,87	401.601	401,6	100.000	952.433,26
44 Revenus financiers		369.406,80	19.374	5,5	350.033	
46 Revenus de transferts		10.033,65	-16.366	-62,0	26.400	3.176,55
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
49 Facturations internes				ND		8.537,00
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	<i>128,412 ETP</i>		<i>-0,749 ETP</i>	<i>-0,6%</i>	<i>129,161 ETP</i>	<i>129,210 ETP</i>
3 Charges	39.484.952,77		130.956	0,3	39.353.997	36.817.789,48
4 Revenus		4.514.130,02	777.099	20,8	3.737.031	5.339.704,90
Couverture en F	-34.970.822,75		646.143		-35.616.966	-31.478.084,58
Couverture en %	-88,57%			-2,1	-90,50%	-85,50%
30 Charges de personnel	37.770.416,81		713.229	1,9	37.057.188	34.459.385,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.666.227,28		-584.474	-26,0	2.250.701	1.714.542,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.730,53		683	8,5	8.048	640.803,56
34 Charges financières	37.060,00		0	0,0	37.060	
39 Facturations internes	2.518,15		1.518	151,8	1.000	3.058,25
42 Taxes		2.859.930,12	768.900	36,8	2.091.031	3.289.602,30

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
43 Revenus divers		47.541,05	47.541	ND		48.363,90
46 Revenus de transferts		1.598.158,85	-47.841	-2,9	1.646.000	2.001.738,70
49 Facturations internes		8.500,00	8.500	ND		
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	<i>150,909 ETP</i>		<i>-15,370 ETP</i>	<i>-9,2%</i>	<i>166,279 ETP</i>	<i>156,346 ETP</i>
3 Charges	25.526.563,80		-2.780.062	-9,8	28.306.626	26.601.777,41
4 Revenus		252.164,68	-31.586	-11,1	283.750	805.087,43
Couverture en F	-25.274.399,12		2.748.476		-28.022.875	-25.796.689,98
Couverture en %	-99,01%			0,0	-99,00%	-96,97%
30 Charges de personnel	24.199.932,94		-1.839.397	-7,1	26.039.330	25.108.571,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.192.871,26		-824.044	-40,9	2.016.915	1.240.720,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.522,02		641	6,5	9.881	170.318,43
34 Charges financières	3.299,85		-1.700	-34,0	5.000	4.058,05
39 Facturations internes	119.937,73		-115.562	-49,1	235.500	78.108,74
42 Taxes		74.222,58	-143.055	-65,8	217.277	200.472,87
43 Revenus divers		177.714,00	112.714	173,4	65.000	604.497,21
44 Revenus financiers		228,10	-1.245	-84,5	1.473	117,35
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
<i>Postes fixes</i>	<i>270,918 ETP</i>		<i>-28,174 ETP</i>	<i>-9,4%</i>	<i>299,092 ETP</i>	<i>284,568 ETP</i>
3 Charges	455.039.582,87		11.875.698	2,7	443.163.884	464.152.485,36
4 Revenus		51.253.129,94	1.591.955	3,2	49.661.174	58.297.670,88
Couverture en F	-403.786.452,93		-10.283.743		-393.502.710	-405.854.814,48
Couverture en %	-88,74%			-0,1	-88,79%	-87,44%
30 Charges de personnel	35.949.018,53		-954.680	-2,6	36.903.699	37.003.936,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	133.556.584,71		-3.256.930	-2,4	136.813.515	142.489.747,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	269.698.005,77		16.545.234	6,5	253.152.771	268.973.646,22
36 Charges de transfert	15.533.152,54		-383.333	-2,4	15.916.486	15.259.740,32
39 Facturations internes	302.821,32		-74.592	-19,8	377.413	425.415,15
41 Patentes et concessions		270.105,90	118.106	77,7	152.000	191.776,35
42 Taxes		3.861.740,11	1.445.319	59,8	2.416.421	3.167.267,22
43 Revenus divers		5.212.050,88	1.023.986	24,5	4.188.065	4.819.837,24
44 Revenus financiers		29.519.433,29	-619.618	-2,1	30.139.051	38.048.019,12
46 Revenus de transferts		11.878.607,77	-280.329	-2,3	12.158.937	11.705.509,45

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
49 Facturations internes		511.191,99	-95.508	-15,7	606.700	365.261,50
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>516,532 ETP</i>		<i>-21,060 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>537,592 ETP</i>	<i>506,651 ETP</i>
3 Charges	169.990.332,97		-1.638.813	-1,0	171.629.146	167.587.253,52
4 Revenus		12.203.599,77	-1.884.293	-13,4	14.087.893	10.177.557,50
Couverture en F	-157.786.733,20		-245.481		-157.541.253	-157.409.696,02
Couverture en %	-92,82%			1,1	-91,79%	-93,93%
30 Charges de personnel	86.236.756,91		3.938.516	4,8	82.298.241	80.348.928,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34.159.106,95		-3.865.131	-10,2	38.024.238	36.640.998,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	48.959.212,50		-2.043.693	-4,0	51.002.905	50.587.016,66
36 Charges de transfert	624.701,66		348.361	126,1	276.341	
39 Facturations internes	10.554,95		-16.865	-61,5	27.420	10.310,17
42 Taxes		3.646.846,42	791.504	27,7	2.855.342	2.131.957,90
43 Revenus divers		7.939.460,75	-2.848.776	-26,4	10.788.237	7.435.942,00
46 Revenus de transferts		617.292,60	172.979	38,9	444.314	609.657,60

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,070 ETP</i>		<i>-0,917 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>27,987 ETP</i>	<i>25,081 ETP</i>
3 Charges	10.681.931,44		-5.699.922	-34,8	16.381.853	11.183.653,26
4 Revenus		1.986.432,99	-22.415.026	-91,9	24.401.459	2.542.517,64
Couverture en F	-8.695.498,45		-16.715.104		8.019.606	-8.641.135,62
Couverture en %	-81,40%			-266,3	48,95%	-77,27%
30 Charges de personnel	4.315.784,95		-680.102	-13,6	4.995.887	3.961.868,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959.274,92		-554.617	-36,6	1.513.892	1.368.022,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	466.841,28		59	0,0	466.782	466.839,59
36 Charges de transfert	4.006.590,00		-4.193.150	-51,1	8.199.740	4.362.088,49
37 Subventions à redistribuer	932.740,00		-267.260	-22,3	1.200.000	1.023.150,00
39 Facturations internes	700,29		-4.852	-87,4	5.552	1.684,01
42 Taxes		286.412,82	-349.650	-55,0	636.062	316.837,55
43 Revenus divers		287.597,00	-6.118.003	-95,5	6.405.600	834.124,44
44 Revenus financiers		435.857,97	-15.723.939	-97,3	16.159.797	368.405,65
47 Subventions à redistribuer		932.740,00	-267.260	-22,3	1.200.000	1.023.150,00
49 Facturations internes		43.825,20	43.825	ND		

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2016		VARIATION C-B 2016		BUDGET 2016 en 12ème prov.	COMPTE 2015
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	27,070 ETP		-0,917 ETP	-3,3%	27,987 ETP	25,081 ETP
3 Charges	10.681.931,44		-5.699.922	-34,8	16.381.853	11.183.653,26
4 Revenus		1.986.432,99	-22.415.026	-91,9	24.401.459	2.542.517,64
Couverture en F	-8.695.498,45		-16.715.104		8.019.606	-8.641.135,62
Couverture en %	-81,40%			-266,3	48,95%	-77,27%
Q01 - ENERGIE.						
<i>Postes fixes</i>	27,070 ETP		-0,917 ETP	-3,3%	27,987 ETP	25,081 ETP
3 Charges	10.681.931,44		-5.699.922	-34,8	16.381.853	11.183.653,26
4 Revenus		1.986.432,99	-22.415.026	-91,9	24.401.459	2.542.517,64
Couverture en F	-8.695.498,45		-16.715.104		8.019.606	-8.641.135,62
Couverture en %	-81,40%			-266,3	48,95%	-77,27%
30 Charges de personnel	4.315.784,95		-680.102	-13,6	4.995.887	3.961.868,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959.274,92		-554.617	-36,6	1.513.892	1.368.022,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	466.841,28		59	0,0	466.782	466.839,59
36 Charges de transfert	4.006.590,00		-4.193.150	-51,1	8.199.740	4.362.088,49
37 Subventions à redistribuer	932.740,00		-267.260	-22,3	1.200.000	1.023.150,00
39 Facturations internes	700,29		-4.852	-87,4	5.552	1.684,01
42 Taxes		286.412,82	-349.650	-55,0	636.062	316.837,55
43 Revenus divers		287.597,00	-6.118.003	-95,5	6.405.600	834.124,44
44 Revenus financiers		435.857,97	-15.723.939	-97,3	16.159.797	368.405,65
47 Subventions à redistribuer		932.740,00	-267.260	-22,3	1.200.000	1.023.150,00
49 Facturations internes		43.825,20	43.825	ND		

4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A

B Emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

O Autorités et gouvernance

- O01 Grand Conseil
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur

P Etats-majors et prestations de moyens

- P01 Etats-majors départementaux
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Systèmes d'information et de communication

Q Energie

- Q01 Energie



Annexes



Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève*
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur
- P01 Etats-majors départementaux

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti
- Q01 Energie

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2016

Nature	Libellés	Compte 2016	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
30	Charges de personnel	2'327'309'559	-23'920'845	-1.0%	2'351'230'404	2'295'898'661
3000	Salaires des autorités et juges	35'805'144	-1'021'671	-2.8%	36'826'815	35'841'686
3001	Paiements aux autorités et juges	10'816'551	-976'043	-8.3%	11'792'594	10'841'863
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'033'438'674	-16'481'411	-1.6%	1'049'920'085	1'024'907'531
3018	Nature technique - personnel administratif	-2	-2	n.s.	-0	19'429
3020	Salaires des enseignants	740'312'351	-2'502'490	-0.3%	742'814'841	735'578'154
3028	Nature technique - enseignants	745	745		-	507
3030	Travailleurs temporaires	320'391	-223'112	-41.1%	543'503	316'389
3049	Autres indemnités	50'291'061	-985'850	-1.9%	51'276'911	50'844'015
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	119'457'720	-2'473'537	-2.0%	121'931'257	118'954'830
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	250'314'434	305'046	0.1%	250'009'388	239'043'779
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'155'746	-1'014'186	-24.3%	4'169'932	3'024'410
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	45'519'227	-925'378	-2.0%	46'444'605	44'305'467
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'445'822	662'645	6.8%	9'783'177	10'401'201
3059	Autres cotisations patronales	-1'061'720	-357'524	50.8%	-704'196	-1'447'192
3060	Pensions	3'706'759	-437'025	-10.5%	4'143'784	1'634'891
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	-	-		-	46'662
3064	Rentes transitoires	8'065'850	4'999'533	163.0%	3'066'317	4'861'753
3069	Autres prestations de l'employeur	-	-2'631'111	-100.0%	2'631'111	1'386'318
3090	Formation et perfectionnement du personnel	8'044'977	-270'639	-3.3%	8'315'616	7'199'943
3091	Recrutement du personnel	448'325	-32'175	-6.7%	480'500	368'450
3099	Autres charges de personnel	8'227'504	443'340	5.7%	7'784'164	7'768'576
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	616'205'931	45'408'797	8.0%	570'797'134	816'502'096
3100	Matériel de bureau	12'527'625	-4'004'113	-24.2%	16'531'738	13'201'611
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'549'950	920'524	16.4%	5'629'426	6'828'859
3102	Imprimés, publications	3'097'984	-1'823'845	-37.1%	4'921'829	3'992'468
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'183'580	-477'748	-28.8%	1'661'328	1'572'897
3104	Matériel didactique	3'048'537	-172'183	-5.3%	3'220'720	2'859'166
3105	Denrées alimentaires	5'336'317	-4'580'737	-46.2%	9'917'054	5'050'961
3106	Matériel médical	894'592	411'092	85.0%	483'500	630'239
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'150'306	-22'420	-1.0%	2'172'726	2'352'816
3110	Meubles et appareils de bureau	315'166	-126'703	-28.7%	441'869	224'644
3111	Machines, appareils et véhicules	531'145	179'447	51.0%	351'698	293'241
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'600'792	-1'253'980	-32.5%	3'854'772	2'539'696
3113	Matériel informatique	225'492	32'583	16.9%	192'909	105'204
3116	Appareils médicaux	33'693	-53'307	-61.3%	87'000	30'978
3118	Immobilisations incorporelles	37'160	-8'980	-19.5%	46'140	70'706
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	914'407	-520'903	-36.3%	1'435'310	869'753
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	25'008'928	-5'331'994	-17.6%	30'340'922	26'478'528
3130	Prestations de services de tiers	82'658'933	-8'440'053	-9.3%	91'098'986	89'171'851
3131	Planifications et projections de tiers	7'721'710	-5'957'373	-43.6%	13'679'083	8'759'183
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	51'264'773	-8'474'879	-14.2%	59'739'652	57'289'836
3133	Charges d'utilisations informatiques	504'497	30'499	6.4%	473'998	443'763
3134	Primes d'assurances choses	5'382'117	229'039	4.4%	5'153'078	5'258'719
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	10'856'316	1'368'822	14.4%	9'487'494	9'905'524
3137	Impôts et taxes	289'053	-909'937	-75.9%	1'198'990	256'175
3138	Cours, examens et conseils	82'400	57'900	236.3%	24'500	12'540
3139	Examens de fin d'apprentissage	-	-		-	11'181
3140	Entretien des terrains	16'881'029	10'035'819	146.6%	6'845'210	7'997'144
3141	Entretien des routes	8'774'240	-928'014	-9.6%	9'702'254	8'154'458
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'463'380	-895'146	-16.7%	5'358'526	5'579'974
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	843'482	-101'538	-10.7%	945'020	862'165
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	48'535'065	3'855'004	8.6%	44'680'061	53'929'569
3145	Entretien des forêts	-	-		-	101'589
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	683	-548'217	-99.9%	548'900	2'169
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	539'594	-91'235	-14.5%	630'829	623'110
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'702'964	-265'996	-9.0%	2'968'960	2'788'822
3153	Entretien informatique (matériel)	3'202'704	-447'776	-12.3%	3'650'480	3'501'520
3156	Entretien des appareils médicaux	32'004	-160'956	-83.4%	192'960	33'985
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'121'181	-601'509	-3.8%	15'722'690	15'405'488
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'619'625	503'771	45.1%	1'115'854	1'687'840
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	43'469'491	-6'976'425	-13.8%	50'445'916	44'268'307
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'144'467	445'380	9.5%	4'699'087	4'963'548
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	366'100	4'780	1.3%	361'320	401'659
3170	Frais de déplacements et autres frais	4'777'522	-1'348'750	-22.0%	6'126'272	5'235'047
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'725'620	-96'200	-3.4%	2'821'820	2'303'859
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	15'795'993	-100.0%	-15'795'993	-
3180	Réévaluations sur créances	25'932'337	8'024'784	44.8%	17'907'553	28'020'691
3181	Pertes sur créance effectives	143'528'558	14'380'592	11.1%	129'147'966	127'069'002
3190	Prestations de dommages et intérêts	7'603'373	5'514'646	264.0%	2'088'727	3'552'989
3192	Indemnisation de droits	27'415	26'415	264.5%	1'000	139'964
3199	Autres charges d'exploitation	56'699'625	38'212'625	206.7%	18'487'000	261'668'657

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2016

Nature	Libellés	Compte 2016	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
33	Amortissements du patrimoine administratif	407'952'543	18'542'266	4.8%	389'410'277	404'528'494
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	372'957'172	19'849'520	5.6%	353'107'652	367'409'204
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	561'991	561'991		-	-
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	34'433'380	-1'869'245	-5.1%	36'302'625	37'119'290
34	Charges financières	225'391'132	-684'297	-0.3%	226'075'429	239'909'538
3400	Intérêts passifs des engagements courants	9'777	-22'145'223	-100.0%	22'155'000	21'202'409
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-6'107'986	-3'107'986	103.6%	-3'000'000	-4'614'945
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	204'234'793	323'383	0.2%	203'911'410	215'897'022
3409	Autres intérêts passifs	506'587	-753'413	-59.8%	1'260'000	1'099'858
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	507'860	507'860		-	723'885
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	2'577'354	2'577'354		-	4'161'420
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	284'750	284'750		-	399'441
3420	Acquisition et administration de capital	644'798	-105'202	-14.0%	750'000	574'092
3499	Autres charges financières	22'733'199	21'734'180	2175.6%	999'019	466'355
36	Charges de transfert	4'413'585'615	39'320'695	0.9%	4'374'264'920	4'321'536'879
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'516'344	-852'656	-19.5%	4'369'000	3'665'231
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	309'392	146'542	90.0%	162'850	390'079
3610	Dédommagements à la Confédération	3'628'468	-151'110	-4.0%	3'779'578	1'209'595
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	61'440'008	6'126'033	11.1%	55'313'975	57'411'759
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	21'986'050	-1'902'770	-8.0%	23'888'820	22'773'847
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	352'915'701	1	0.0%	352'915'700	363'242'916
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	100'457'587	-2'058'408	-2.0%	102'515'995	99'353'835
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	9'717'910	1'175'460	13.8%	8'542'450	7'977'186
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'575'000	-425'000	-3.0%	14'000'000	13'398'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'831'493'532	1'746'899	0.1%	1'829'746'633	1'818'840'434
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	18'855'700	1'638'000	9.5%	17'217'700	18'596'800
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	419'922'952	-6'052'783	-1.4%	425'975'735	419'003'209
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'469'696'620	47'524'310	3.3%	1'422'172'310	1'392'125'461
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'759'493	-588'507	-3.4%	17'348'000	16'818'220
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	5'662'227	5'064'227	846.9%	598'000	3'309'971
3650	Réévaluations, participations PA	1'336'973	1'336'973		-	2'391'950
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	73'942'763	913'560	1.3%	73'029'203	72'908'555
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	128'863	128'863		-	-
3690	Autres charges de transfert	7'236'175	-14'452'796	-66.6%	21'688'971	7'112'027
3698	Compte de liaison produits différés (FA)	-	-		-	-65
3699	Redistributions	3'857	3'857		-	7'868
	Totaux intermédiaires	7'990'444'781	78'666'617	1.0%	7'911'778'164	8'078'375'668
37	Subventions à redistribuer	283'921'641	258'439'691	1014.2%	25'481'950	286'229'694
3701	Cantons et concordats	300	-170'200	-99.8%	170'500	44'554
3702	Communes et groupes intercommunaux	955'210	197'710	26.1%	757'500	1'288'370
3704	Entreprises publiques	256'853'198	255'853'198	n.s.	1'000'000	258'549'559
3705	Entreprises privées	21'657'660	36'360	0.2%	21'621'300	21'222'351
3706	Organisations privées à but non lucratif	4'446'173	2'873'523	182.7%	1'572'650	5'079'709
3707	Ménages privés	9'100	-350'900	-97.5%	360'000	45'150
39	Facturations internes	11'012'082	-4'678'948	-29.8%	15'691'030	14'043'115
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	234'058	96'458	70.1%	137'600	143'966
3910	Prestations de service facturées en interne	10'020'641	-5'532'789	-35.6%	15'553'430	13'503'671
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	757'384	757'384		-	395'477
	Totaux généraux	8'285'378'504	332'427'360	4.2%	7'952'951'144	8'378'648'476

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2016**

Nature	Libellés	Compte 2016	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
40	Revenus fiscaux	6'127'347'871	65'459'158	1.1%	6'061'888'713	6'045'995'421
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'540'408'019	-119'111'981	-4.5%	2'659'520'000	2'646'802'462
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	709'563'258	-3'636'742	-0.5%	713'200'000	694'163'973
4002	Impôts à la source, personnes physiques	509'396'759	-10'203'241	-2.0%	519'600'000	515'171'798
4008	Impôts des personnes	7'171'447	452'734	6.7%	6'718'713	6'990'674
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	12'734'152	-1'865'848	-12.8%	14'600'000	24'831'685
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'165'338'749	4'838'749	0.4%	1'160'500'000	1'099'080'077
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	305'368'949	-6'231'051	-2.0%	311'600'000	287'128'993
4019	Autres impôts directs, personnes morales	3'550'927	-2'649'073	-42.7%	6'200'000	5'060'349
4021	Impôts fonciers	276'446'770	90'046'770	48.3%	186'400'000	240'381'995
4022	Impôts sur les gains en capital	69'118'886	-10'881'114	-13.6%	80'000'000	74'194'132
4023	Droits de mutation et timbre	198'158'922	28'158'922	16.6%	170'000'000	184'924'574
4024	Impôts sur les successions et les donations	206'982'729	98'982'729	91.7%	108'000'000	146'784'241
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	11'495'435	-2'004'565	-14.8%	13'500'000	11'139'778
4030	Taxes routières	108'113'088	-486'912	-0.4%	108'600'000	105'850'540
4031	Impôts sur les bateaux	2'176'255	76'255	3.6%	2'100'000	2'174'471
4033	Impôts sur les chiens	1'323'526	-26'474	-2.0%	1'350'000	1'315'680
41	Patentes et concessions	66'792'936	-1'805'810	-2.6%	68'598'745	105'910'706
4100	Patentes	313'786	-153'814	-32.9%	467'600	388'714
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'541'891	-142'109	-0.4%	38'684'000	76'852'859
4120	Concessions	27'937'258	-1'509'887	-5.1%	29'447'145	28'669'133
42	Taxes	456'143'351	13'198'861	3.0%	442'944'490	451'637'016
4200	Taxes de compensation	504'865	204'865	68.3%	300'000	470'984
4210	Emoluments pour actes administratifs	168'584'186	928'886	0.6%	167'655'300	164'327'154
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'772'303	-577'182	-17.2%	3'349'485	2'611'939
4221	Paiement pour prestations particulières	125'751	25'751	25.8%	100'000	42'209
4230	Frais d'écolage	514'120	103'120	25.1%	411'000	422'908
4231	Taxes de cours	164'653	-347	-0.2%	165'000	169'230
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	96'228'214	-1'204'955	-1.2%	97'433'169	91'270'454
4250	Ventes	4'928'580	-1'051'222	-17.6%	5'979'802	5'717'860
4260	Remboursements et participations de tiers	66'457'162	2'938'051	4.6%	63'519'111	70'738'402
4270	Amendes	93'716'633	15'381'010	19.6%	78'335'623	87'321'636
4290	Autres taxes	22'146'883	-3'549'117	-13.8%	25'696'000	28'544'240
43	Revenus divers	133'575'186	53'304'882	66.4%	80'270'304	187'213'678
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	5'976'548	-463'451	-7.2%	6'439'999	5'740'311
4301	Actifs saisis	25'868'892	20'341'492	368.0%	5'527'400	2'457'889
4309	Autres revenus d'exploitation	36'162'030	1'366'033	3.9%	34'795'997	79'070'596
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	6'946'695	-5'606'728	-44.7%	12'553'423	8'215'925
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	8'387'468	635'905	8.2%	7'751'563	6'080'151
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	34'000	34'000		-	-
4329	Autres variations de stocks	91'340	88'840	3553.6%	2'500	9'941
4390	Autres revenus	50'108'213	36'908'791	279.6%	13'199'422	85'638'865
44	Revenus financiers	269'937'346	21'097'661	8.5%	248'839'685	256'590'389
4400	Intérêts des liquidités	-48'271	-164'661	-141.5%	116'390	-51'370
4401	Intérêts des créances et comptes courants	127'099'939	27'026'999	27.0%	100'072'940	112'124'111
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	2'943'969	8'969	0.3%	2'935'000	760'861
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	-	-1'073	-100.0%	1'073	898'037
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	42'631	42'631		-	21'785
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	14'728'789	4'098'642	38.6%	10'630'147	8'904'886
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	339'937	339'937		-	139'509
4420	Dividendes	5'171'603	465'503	9.9%	4'706'100	4'710'712
4429	Autres revenus de participations	33'300	33'300		-	-
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	-	-		-	103'900
4450	Revenus provenant de prêts PA	790'505	-199'171	-20.1%	989'676	780'336
4451	Revenus provenant de participations PA	61'046'550	-11'802'639	-16.2%	72'849'189	57'348'032
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'519'322	279'322	8.6%	3'240'000	3'300'370
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	53'038'019	318'849	0.6%	52'719'170	66'946'427
4471	Paiement pour appartements de service du PA	467'439	467'439		-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	677'229	97'229	16.8%	580'000	602'693
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	85'205	85'205		-	-
4490	Réévaluations PA	1'180	1'180		-	100
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66'108	-3'111'019	-97.9%	3'177'127	2'635'995
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	66'108	-3'111'019	-97.9%	3'177'127	2'635'995

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2016**

Nature	Libellés	Compte 2016	Écart par rapport au Budget 2016		Budget 2016 en 12èmes prov.	Compte 2015
46	Revenus de transferts	997'790'345	-17'701'148	-1.7%	1'015'491'493	994'829'237
4600	Parts aux revenus de la Confédération	427'218'106	-3'957'955	-0.9%	431'176'061	439'821'856
4610	Dédommagements de la Confédération	71'888'934	-3'326'534	-4.4%	75'215'468	73'822'382
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	15'431'470	-4'254'182	-21.6%	19'685'652	13'791'336
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	13'819'962	-1'351'475	-8.9%	15'171'437	13'805'261
4614	Indemnités des entreprises publiques	-	-7'000	-100.0%	7'000	-
4620	RPT de la Confédération	107'387'526	-1	0.0%	107'387'527	107'213'855
4630	Subventions de la Confédération	302'993'918	-54'914	0.0%	303'048'832	292'521'636
4631	Subventions des cantons et des concordats	-	-		-	206'443
4634	Subventions des entreprises publiques	2'186'803	184'803	9.2%	2'002'000	2'224'664
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	18'934'809	571'972	3.1%	18'362'837	18'458'437
4690	Autres revenus de transferts	36'561'022	-5'269'657	-12.6%	41'830'679	31'304'721
4699	Redistributions	1'367'795	-236'205	-14.7%	1'604'000	1'658'645
	Totaux intermédiaires	8'051'653'142	130'442'585	1.6%	7'921'210'557	8'044'812'441
47	Subventions à redistribuer	283'921'641	258'439'691	1014.2%	25'481'950	286'229'694
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	160'732'135	135'250'185	530.8%	25'481'950	163'396'156
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	123'189'506	123'189'506		-	122'833'538
49	Facturations internes	11'012'082	-4'678'948	-29.8%	15'691'030	14'043'115
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	418'978	-15'222	-3.5%	434'200	143'620
4910	Prestations de services	9'835'721	-5'421'109	-35.5%	15'256'830	13'504'017
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	757'384	757'384		-	395'477
	Totaux généraux	8'346'586'865	384'203'328	4.8%	7'962'383'537	8'345'085'249

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2016**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
30	Charges de personnel	2'327'309'559	1'180'348'913	36'387'025	19'750'110	8'908'974	6'129'465	37'293'647	48'686'372
3000	Salaires des autorités et juges	35'805'144	20	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	10'816'551	7'089	2'990	17'111	14'496	15'922	162'659	332'289
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'033'438'674	206'565'023	29'519'093	16'148'359	7'255'701	4'984'925	29'961'457	39'264'661
3018	Nature technique - personnel administratif	-2	-22	-	-	-	-	-	-
3020	Salaires des enseignants	740'312'351	740'043'009	-	-	-	-	-	-
3028	Nature technique - enseignants	745	745	-	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	320'391	320'391	-	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	50'291'061	18'459'372	53'059	38'253	6'831	4'796	215'914	58'600
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	119'457'720	62'190'909	1'892'082	1'015'371	464'123	319'027	1'931'188	2'549'031
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	250'314'434	127'677'931	4'012'432	2'111'613	977'055	673'531	4'115'792	5'377'897
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'155'746	1'671'467	50'558	26'807	12'265	8'390	50'781	66'399
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	45'519'227	23'659'754	719'461	385'980	176'666	121'485	734'922	971'518
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'445'822	-	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	-1'061'720	-2'076'863	-	-	-	-	-	-
3060	Pensions	3'706'759	-	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	8'065'850	-	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	8'044'977	1'253'994	106'013	893	175	152	6'974	3'357
3091	Recrutement du personnel	448'325	20'344	-	-	-	-	575	-
3099	Autres charges de personnel	8'227'504	555'749	31'339	5'722	1'662	1'237	113'386	62'622
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	616'205'931	52'580'023	2'199'965	5'457'090	6'396'956	4'132'223	27'374'986	14'984'561
3100	Matériel de bureau	12'527'625	9'581'885	61'188	48'643	19'204	14'188	59'530	81'951
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'549'950	875'039	7'046	3'683	893	640	455'829	4'189
3102	Imprimés, publications	3'097'984	550'326	6'348	16'472	21'191	18'998	58'891	244'387
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'183'580	522'984	5'730	4'323	111	122	33'008	11'755
3104	Matériel didactique	3'048'537	2'993'108	14	-	-	-	70	36
3105	Denrées alimentaires	5'336'317	1'630'422	-	-	-	-	9'617	-
3106	Matériel médical	894'592	455'181	1'992	49	-	-	1'309	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'150'306	574'535	-	-	-	-	108'649	20'744
3110	Meubles et appareils de bureau	315'166	187'405	1'879	82	188	135	6'951	2'691
3111	Machines, appareils et véhicules	531'145	169'952	-	-	-	-	20'191	-
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'600'792	112'748	-	-	-	-	50'427	-
3113	Matériel informatique	225'492	86'275	6'159	-	-	-	1'019	1'210
3116	Appareils médicaux	33'693	6'793	-	-	-	-	165	-
3118	Immobilisations incorporelles	37'160	10'416	206	-	-	-	-	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	914'407	107'485	7	0	-	-	92'636	-
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	25'008'928	151	-	-	-	-	162'011	9'043
3130	Prestations de services de tiers	82'658'933	18'807'889	178'508	531'745	401'777	304'998	1'001'626	744'683
3131	Planifications et projections de tiers	7'721'710	-	-	-	-	-	52'717	6'285'543
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	51'264'773	6'565'493	281'123	61'123	47'806	50'407	7'867'484	5'212'514
3133	Charges d'utilisations informatiques	504'497	490	-	-	-	-	592	-
3134	Primes d'assurances choses	5'382'117	612'930	-	1'389	-	-	6'708	-
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	10'856'316	1'221	-	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	289'053	47'529	-	99	-	-	38'659	-
3138	Cours, examens et conseils	82'400	4'749	-	-	-	-	16'535	-
3140	Entretien des terrains	16'881'029	-	-	-	-	-	11'511'855	-
3141	Entretien des routes	8'774'240	97	-	-	-	-	340	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'463'380	-	-	-	-	-	4'463'380	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	843'482	-	-	-	-	-	35'505	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	48'535'065	2'849	2'506	-	-	-	435'673	-
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	683	-	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	539'594	439'062	3'728	-	-	-	859	-
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'702'964	187'758	1'204	3'840	808	579	174'578	18'172
3153	Entretien informatique (matériel)	3'202'704	3'469	3'242	-	-	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	32'004	32'004	-	-	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'121'181	224'822	1'169	-	-	-	43'339	17'728
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'619'625	130'237	-	-	-	-	11'986	270
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	43'469'491	51'426	3'240	-	-	-	10'736	280
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'144'467	3'167'194	53'261	46'098	16'599	12'259	102'591	112'127
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	366'100	156'697	-	-	-	-	19'018	-
3170	Frais de déplacements et autres frais	4'777'522	1'042'628	23'800	17'603	8'803	8'425	282'550	144'159
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'725'620	2'567'967	-	-	-	-	-	-
3180	Réévaluations sur créances	25'932'337	425'777	1'330'723	-546'328	-755'893	-425'696	112'550	647'350
3181	Pertes sur créance effectives	143'528'558	186'073	209'316	5'232'540	6'635'470	4'147'168	60'257	1'424'181
3190	Prestations de dommages et intérêts	7'603'373	500	17'575	35'730	-	-	38'250	-
3192	Indemnisation de droits	27'415	-	-	-	-	-	26'715	700
3199	Autres charges d'exploitation	56'699'625	56'458	-	-	-	-	181	850

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2016**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
471'107'424	124'223'917	33'034'890	17'864'533	18'772'402	63'147'875	4'329'275	46'131'387	206'877'565	4'315'785	30
-	32'986'165	-	-	-	-	-	2'818'959	-	-	3000
54'177	4'195'458	12'957	110'924	428'063	7'235	105'339	5'324'643	19'880	5'320	3001
337'504'397	63'920'306	26'437'584	14'413'161	14'868'165	51'477'729	3'316'881	27'061'953	157'245'609	3'493'670	3010
20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3018
-	-	-	-	-	-	-	-	269'342	-	3020
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3028
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3030
29'804'797	136'558	471'840	33'946	36'009	101'487	144'883	48'390	663'252	13'074	3049
23'283'864	6'373'662	1'721'410	922'917	949'668	3'285'150	227'528	2'113'005	9'994'473	224'315	3050
51'381'292	13'530'074	3'556'031	1'969'490	1'982'101	6'910'719	429'889	3'756'095	21'369'728	482'764	3052
621'213	146'574	45'525	23'612	24'569	87'008	5'963	47'202	261'591	5'824	3053
8'856'223	2'451'132	655'427	352'426	360'492	1'250'080	86'535	809'701	3'841'879	85'546	3054
10'432'292	-	-	-	-	-	-	13'530	-	-	3056
737'859	37'631	-	-	88'495	-	-	1'461	149'697	-	3059
-	-	-	-	-	-	-	3'650'634	56'124	-	3060
250'314	-	-	-	-	-	-	-	7'815'537	-	3064
2'686'585	178'547	23'726	10'216	590	650	390	57'955	3'714'560	200	3090
24'695	65'364	-	5'562	5'070	-	-	77'560	249'155	-	3091
5'469'698	202'446	110'389	22'280	29'180	27'817	11'866	350'299	1'226'739	5'073	3099
97'059'884	44'649'487	23'940'864	16'343'955	3'685'722	130'954'514	1'891'394	10'451'597	173'143'434	959'275	31
1'225'225	360'034	39'277	18'982	43'808	93'540	5'829	308'134	560'955	5'252	3100
3'123'251	5'506	1'062'056	319'667	5'722	191	1'373	807	684'010	48	3101
204'113	89'022	5'497	23'772	25'876	252'869	14'260	1'381'071	183'136	1'757	3102
89'282	285'285	4'860	6'394	8'037	7'933	5'706	74'339	119'318	4'393	3103
53'066	-	129	-	-	-	1'394	137	583	-	3104
3'691'252	-	2'855	-	-	-	-	-	2'135	37	3105
40'085	3'804	391	383'410	-	217	-	12	8'142	-	3106
1'405'826	-	10'466	3'734	3'002	-	388	860	22'096	6	3109
43'480	21'301	29'723	758	1'155	1'707	566	4'485	12'600	58	3110
236'535	1'901	71'357	18	-	-	189	1'423	27'922	1'657	3111
2'434'818	3'340	-5'432	2'587	-	293	540	-	1'472	-	3112
7'817	9'784	182	697	335	14'711	-	8'488	88'808	7	3113
14'124	-	-	12'610	-	-	-	-	-	-	3116
1'652	-	-	-	-	-	-	17'220	7'666	-	3118
521'123	50'743	19'406	10'907	6'947	441	4'232	2'343	98'104	33	3119
5'643	-	3'518'321	-	-	-	2'565	-	21'311'196	-	3120
21'211'124	13'786'585	573'674	3'614'831	1'506'003	4'331'623	1'002'625	6'085'572	8'305'053	270'619	3130
725	-	39'436	-	-	-	-	398'966	944'322	-	3131
3'224'449	688'698	4'508'403	1'440'530	280'446	420'024	576'106	1'139'875	18'262'907	637'383	3132
9'254	-	130	210	-	-	-	320'000	173'750	71	3133
561'874	5'169	16'044	-	2'015	-	2'908	-	4'173'081	-	3134
10'855'095	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3135
40'195	70	92'812	-	335	-	-	-	69'355	-	3137
41'616	-	-	19'500	-	-	-	-	-	-	3138
-	-	666'325	-	-	-	-	-	4'702'849	-	3140
-	-	8'742'095	-	-	-	-	-	31'707	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
4'899	-	754'751	-	-	-	-	-	48'326	-	3143
52'043	-	69'436	-	-	-	632	-	47'971'926	-	3144
683	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3149
58'611	18'352	195	3'199	3'433	2'863	-	1'957	7'295	41	3150
1'683'351	3'644	357'990	91'472	2'208	9'372	-	15'301	152'124	561	3151
7'976	-	219	-	-	-	-	39'199	3'148'599	-	3153
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3156
9'836	15'726	53'472	501	-	-	-	-	14'754'588	-	3158
428'856	634	55'346	2'327	-	1'059	-	1'038	987'873	-	3159
108'989	-	30'464	5'400	2'832	2'614	55'956	13'154	43'181'276	3'125	3160
695'614	250'473	80'944	31'392	45'201	40'300	7'566	84'655	385'582	12'611	3161
63'171	-	3'775	5'832	-	-	-	3'244	114'283	80	3169
1'367'867	88'759	292'665	130'535	99'161	66'706	44'181	541'222	603'923	14'536	3170
-	-	1'079	-	-	-	156'574	-	-	-	3171
16'580'975	3'303'673	92'537	10'149'617	-62'880	-4'996'005	195	4'036	64'705	7'000	3180
22'683'779	8'533'634	8'106	65'073	238'484	93'104'056	5'109	10	995'300	0	3181
4'251'868	515'000	2'739'450	-	-	-	-	-	5'000	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
19'742	16'608'351	2'426	-	1'473'603	37'600'000	2'500	4'048	931'468	-	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2016**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
33	Amortissements du patrimoine administratif	407'952'543	6'318'838	16'310	-	6'535	-	5'342'514	2'679'948
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	372'957'172	6'168'660	16'310	-	6'535	-	4'993'702	1'791'465
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	561'991	-	-	-	-	-	-	-
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	34'433'380	150'178	-	-	-	-	348'812	888'483
34	Charges financières	225'391'132	210	-	-	-	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	9'777	107	-	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-6'107'986	-	-	-	-	-	-	-
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	204'234'793	-	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	506'587	-	-	-	-	-	-	-
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	507'860	-	-	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	2'577'354	-	-	-	-	-	-	-
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	284'750	103	-	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	644'798	-	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	22'733'199	-	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	4'413'585'615	753'320'999	58'278'870	850'346'315	438'717'994	386'086'309	7'661'186	48'165'920
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'516'344	-	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	309'392	-	-	-	-	-	309'392	-
3610	Dédommagements à la Confédération	3'628'468	-	-	-	-	-	73'867	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	61'440'008	30'194'511	-	-	-	-	-	-
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	21'986'050	-	-	-	-	-	4'129	-
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	352'915'701	-	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	100'457'587	99'939'750	-	-	-	59'114	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	9'717'910	4'677'000	-	-	-	-	93'300	-
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'575'000	-	13'575'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'831'493'532	420'802'883	-	78'001'454	17'833'780	58'205'552	268'310	-
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	18'855'700	-	-	-	-	-	1'597'883	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	419'922'952	88'013'441	-	8'656'955	104'740'431	111'009'937	2'224'155	791'941
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'469'696'620	85'701'736	44'700'013	763'287'285	312'855'954	216'811'706	-	44'917'168
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'759'493	-	-	400'621	-	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	5'662'227	3'347'117	-	-	-	-	-	-
3650	Réévaluations, participations PA	1'336'973	-	-	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	73'942'763	19'644'561	-	-	3'287'829	-	2'283'211	303'939
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	128'863	-	-	-	-	-	-	-
3690	Autres charges de transfert	7'236'175	-	-0	-	-	-	806'939	2'152'872
3699	Redistributions	3'857	-	3'857	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	7'990'444'781	1'992'568'983	96'882'170	875'553'515	454'030'459	396'347'997	77'672'334	114'516'801
37	Subventions à redistribuer	283'921'641	257'764'837	-	1'674'428	-	-	23'217'395	-
3701	Cantons et concordats	300	-	-	-	-	-	300	-
3702	Communes et groupes intercommunaux	955'210	-	-	-	-	-	603'669	-
3704	Entreprises publiques	256'853'198	255'280'836	-	1'489'331	-	-	83'031	-
3705	Entreprises privées	21'657'660	-	-	-	-	-	21'657'660	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	4'446'173	2'484'001	-	185'097	-	-	872'735	-
3707	Ménages privés	9'100	-	-	-	-	-	-	-
39	Facturations internes	11'012'082	256'591	3'471	169'568	7'578	5'112	390'388	327'133
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	234'058	33'640	-	162	138	151	21'244	454
3910	Prestations de service facturées en interne	10'020'641	217'928	3'471	169'405	7'441	4'960	366'627	326'679
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	757'384	5'023	-	-	-	-	2'517	-
	Totaux généraux	8'285'378'504	2'250'590'411	96'885'641	877'397'511	454'038'037	396'353'108	101'280'117	114'843'934

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2016**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
5'502'985	2'068'458	65'665'079	528'925	31'740	65'359	125'453	190'298	318'943'261	466'841	33
5'468'352	260'833	65'665'079	526'823	31'740	65'359	125'453	110'572	287'259'449	466'841	3300
-	-	-	-	-	-	-	-	561'991	-	3301
34'634	1'807'625	-	2'102	-	-	-	79'726	31'121'820	-	3320
383'475	-330	-	-	-	224'389'600	-	577'817	40'360	-	34
2'737	-	-	-	-	5'633	-	1'300	-	-	3400
-	-	-	-	-	-6'107'986	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	204'234'793	-	-	-	-	3406
-	-	-	-	-	506'587	-	-	-	-	3409
-	-	-	-	-	507'860	-	-	-	-	3410
-	-	-	-	-	2'577'354	-	-	-	-	3411
13	-330	-	-	-	284'964	-	-	-	-	3419
-	-	-	-	-	644'798	-	-	-	-	3420
380'724	-	-	-	-	21'735'597	-	576'517	40'360	-	3499
35'034'980	-	266'397'368	1'088'493'072	15'384'128	355'230'811	67'767'040	22'104'477	16'589'558	4'006'590	36
2'928'255	-	-	-	588'089	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
1'039'090	-	2'508'000	7'511	-	-	-	-	-	-	3610
14'805'946	-	-	16'409'702	-	-	15'307	14'542	-	-	3611
7'572	-	21'200'000	564'349	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	352'915'701	-	-	-	-	3621
119'778	-	-	338'945	-	-	-	-	-	-	3631
522'110	-	-	-	-	-	4'425'500	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
9'978'271	-	235'259'497	1'001'326'255	6'827'686	-	1'852'370	1'137'474	-	-	3634
-	-	-	17'257'817	-	-	-	-	-	-	3635
5'124'081	-	7'310'227	21'700'513	6'166'602	-	60'051'104	4'113'816	19'750	-	3636
-	-	-	-	-	-	1'422'759	-	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	16'358'871	-	-	3638
-	-	-	-	-	2'315'110	-	-	-	-0	3640
-	-	-	-	1'336'973	-	-	-	-	-	3650
509'876	-	119'644	30'759'117	464'778	-	-	-	16'569'808	-	3660
-	-	-	128'863	-	-	-	-	-	-	3661
-	-	-	-	-	-	-	269'774	-	4'006'590	3690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3699
609'088'748	170'941'532	389'038'200	1'123'230'485	37'873'991	773'788'160	74'113'162	79'455'575	715'594'177	9'748'491	
332'242	-	-	-	-	-	-	-	-	932'740	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
323'542	-	-	-	-	-	-	-	-	28'000	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
8'700	-	-	-	-	-	-	-	-	895'640	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	-	9'100	3707
1'874'574	704'379	2'048'585	67'550	39'475	4'566'187	3'150	69'036	478'607	700	39
17'806	741	55'614	-	702	-	450	66'048	36'402	506	3900
1'856'110	703'638	1'243'785	67'550	38'772	4'566'187	2'700	2'988	442'205	194	3910
658	-	749'186	-	-	-	-	-	-	-	3920
611'295'563	171'645'912	391'086'785	1'123'298'034	37'913'466	778'354'347	74'116'312	79'524'611	716'072'784	10'681'931	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2016**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
40	Revenus fiscaux	6'127'347'871	-	-	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'540'408'019	-	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	709'563'258	-	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	509'396'759	-	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'171'447	-	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	12'734'152	-	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'165'338'749	-	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	305'368'949	-	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	3'550'927	-	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	276'446'770	-	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	69'118'886	-	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	198'158'922	-	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	206'982'729	-	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	11'495'435	-	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	108'113'088	-	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'176'255	-	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'323'526	-	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	66'792'936	-	-	-	-	-	15'733'467	-
4100	Patentes	313'786	-	-	-	-	-	268'908	-
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'541'891	-	-	-	-	-	-	-
4120	Concessions	27'937'258	-	-	-	-	-	15'464'559	-
42	Taxes	456'143'351	19'465'826	1'094'770	1'421'673	134'889	52'010	14'628'439	33'956'808
4200	Taxes de compensation	504'865	-	-	-	-	-	504'865	-
4210	Emoluments pour actes administratifs	168'584'186	134'413	93'220	1'971	9'610	71	769'788	25'784'439
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'772'303	2'156'047	-	-	-	-	-	-
4221	Paielement pour prestations particulières	125'751	125'751	-	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	514'120	514'120	-	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	164'653	9'720	-	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	96'228'214	797'354	-	-	-	-	3'382'325	-
4250	Ventes	4'928'580	1'375'887	-	-	-	-	270'320	42'345
4260	Remboursements et participations de tiers	66'457'162	14'351'794	975'250	931'417	125'278	51'940	8'865'997	345'644
4270	Amendes	93'716'633	630	26'300	-	-	-	52'021	746'050
4290	Autres taxes	22'146'883	110	-	488'285	-	-	783'124	7'038'330
43	Revenus divers	133'575'186	7'315'496	21'633	8'911'333	-	-	13'891'622	763'198
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	5'976'548	5'976'548	-	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	25'868'892	-	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	36'162'030	766'667	10'652	548'181	-	-	4'049'623	409'725
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	6'946'695	-	-	-	-	-	73'343	311'115
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	8'387'468	-	-	86'940	-	-	-	-
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	34'000	-	-	-	-	-	34'000	-
4329	Autres variations de stocks	91'340	84'616	-	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	50'108'213	487'666	10'981	8'276'212	-	-	9'734'657	42'358
44	Revenus financiers	269'937'346	-	-	-	199	142	107'489	12'000'000
4400	Intérêts des liquidités	-48'271	-	-	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	127'099'939	-	-	-	-	-	-	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	2'943'969	-	-	-	-	-	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	42'631	-	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	14'728'789	-	-	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	339'937	-	-	-	199	142	-	-
4420	Dividendes	5'171'603	-	-	-	-	-	-	-
4429	Autres revenus de participations	33'300	-	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	790'505	-	-	-	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA	61'046'550	-	-	-	-	-	-	12'000'000
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'519'322	-	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	53'038'019	-	-	-	-	-	107'489	-
4471	Paielement pour appartements de service du PA	467'439	-	-	-	-	-	-	-
4472	Paielement pour utilisations des immeubles du PA	677'229	-	-	-	-	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	85'205	-	-	-	-	-	-	-
4490	Réévaluations PA	1'180	-	-	-	-	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66'108	66'108	-	-	-	-	-	-
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	66'108	66'108	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transferts	997'790'345	50'354'806	32'265'699	151'653'465	71'707'134	60'306'296	2'391'429	2'517'181
4600	Parts aux revenus de la Confédération	427'218'106	-	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	71'888'934	-	30'402'487	-	-	-	47'000	-
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	15'431'470	6'367'250	-	-	-	1'700'647	-	-
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	13'819'962	300'967	-	-	-	-	3'588	-
4620	RPT de la Confédération	107'387'526	-	-	-	-	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	302'993'918	39'754'236	-	145'372'120	59'180'651	50'288'369	2'045'989	231'733
4634	Subventions des entreprises publiques	2'186'803	1'898'759	-	-	-	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	18'934'809	642'627	6'476	-	-	-	282'751	610'621
4690	Autres revenus de transferts	36'561'022	1'390'967	1'856'735	6'281'345	12'526'483	8'317'280	12'100	1'674'826
4699	Redistributions	1'367'795	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'051'653'142	77'202'236	33'382'102	161'986'471	71'842'221	60'358'448	46'752'446	49'237'187
47	Subventions à redistribuer	283'921'641	257'764'837	-	1'674'428	-	-	23'217'395	-
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	160'732'135	134'575'331	-	1'674'428	-	-	23'217'395	-
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	123'189'506	123'189'506	-	-	-	-	-	-
49	Facturations internes	11'012'082	93'772	-	-	-	-	355'552	206'938
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	418'978	24'126	-	-	-	-	351'902	-
4910	Prestations de services	9'835'721	69'646	-	-	-	-	3'650	206'938
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	757'384	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'346'586'865	335'060'844	33'382'102	163'660'899	71'842'221	60'358'448	70'325'394	49'444'125

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2016**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	-	-	95'323	-	6'127'252'548	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	2'540'408'019	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	709'563'258	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	509'396'759	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	7'171'447	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	12'734'152	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	1'165'338'749	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	305'368'949	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	3'550'927	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	276'446'770	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	69'118'886	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	198'158'922	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	206'982'729	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	11'495'435	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	108'113'088	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	-	2'176'255	-	-	-	-	4031
-	-	-	95'323	-	1'228'204	-	-	-	-	4033
35'730	-	-	27'408	-	50'438'307	-	287'917	270'106	-	41
-	-	-	14'408	-	30'470	-	-	-	-	4100
-	-	-	-	-	38'541'891	-	-	-	-	4110
35'730	-	-	13'000	-	11'865'946	-	287'917	270'106	-	4120
206'981'134	44'291'446	26'084'966	5'229'139	11'889'753	77'571'897	264'515	1'878'305	10'911'369	286'413	42
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4200
104'709'970	15'906'459	81'950	3'175'429	11'075'488	5'325'527	-	1'130'120	136'687	249'043	4210
419'216	-	-	-	-	-	-	-	197'040	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	154'933	-	-	-	4231
10'947'228	711	25'520'784	152'509	55'257	50'652'150	-	281'315	4'438'582	-	4240
1'506'211	618'419	29'790	53'460	-	-	-	234'992	797'156	-	4250
10'436'954	14'610'253	452'441	1'404'769	406'448	7'908'476	109'582	231'861	5'223'150	25'907	4260
78'961'597	13'155'626	-	301'450	342'898	-	-	-	118'600	11'462	4270
-43	-22	0	141'522	9'662	13'688'745	-	17	154	-	4290
5'339'818	27'150'031	8'295'043	27'787'511	1'305'210	17'651'468	541'957	434'902	13'878'368	287'597	43
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	25'659'903	-	208'989	-	-	-	-	-	-	4301
2'960'093	210'428	1'506	24'283'389	1'248'879	1'069'055	2'757	434'383	166'693	-	4309
-	-	2'537'168	-	-	-	-	-	4'025'070	-	4310
-	361'988	-	-	-	-	-	-	7'938'541	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4320
-	-	6'725	-	-	-	-	-	-	-	4329
2'379'724	917'713	5'749'645	3'295'133	56'331	16'582'413	539'200	519	1'748'064	287'597	4390
388'938	-	710'087	-	40'400'670	186'004'894	-	-	29'889'068	435'858	44
-	-	-	-	-	-48'271	-	-	-	-	4400
-	-	-	-	-	127'099'891	-	-	48	-	4401
-	-	-	-	-	2'943'969	-	-	-	-	4407
-	-	-	-	-	42'631	-	-	-	-	4410
-	-	-	-	-	14'728'789	-	-	-	-	4411
1	-	-	-	-	339'594	-	-	-	-	4419
-	-	-	-	-	5'171'603	-	-	-	-	4420
-	-	-	-	-	33'300	-	-	-	-	4429
316'943	-	-	-	-	371'350	-	-	-	102'212	4450
-	-	-	-	40'400'670	8'645'880	-	-	-	-	4451
-	-	-	-	-	3'519'322	-	-	-	-	4461
-	-	710'087	-	-	23'156'836	-	-	28'729'961	333'646	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	467'439	-	4471
70'994	-	-	-	-	-	-	-	606'236	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	85'205	-	4479
1'000	-	-	-	-	-	-	-	180	-	4490
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4501
55'715'289	-	42'071'076	4'269'315	1'589'299	508'358'108	249'183	237'974	14'104'093	-	46
-	-	24'661'307	1'586'216	-	400'970'582	-	-	-	-	4600
27'665'481	-	9'167'844	-	1'589'299	-	-	-	3'016'822	-	4610
7'363'573	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4611
13'515'407	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	107'387'526	-	-	-	-	4620
5'562'026	-	-	-	-	-	159'814	38'500	360'479	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	288'044	-	4634
322'184	-	8'009'231	-	-	-	-	-	9'060'919	-	4660
1'286'617	-	232'693	2'683'099	-	-	89'369	199'474	10'034	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	1'367'795	-	4699
268'460'908	71'441'477	77'161'171	37'408'695	55'184'932	6'967'277'222	1'055'656	2'839'098	69'053'003	1'009'868	
332'242	-	-	-	-	-	-	-	-	932'740	47
332'242	-	-	-	-	-	-	-	-	932'740	4700
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4701
6'507'465	734'098	2'522'707	19'375	5'548	-	-	3'111	519'692	43'825	49
-	-	42'569	380	-	-	-	-	-	-	4900
6'507'465	734'098	1'859'611	18'995	5'548	-	-	3'111	382'835	43'825	4910
-	-	620'527	-	-	-	-	-	136'857	-	4920
275'300'615	72'175'574	79'683'878	37'428'070	55'190'480	6'967'277'222	1'055'656	2'842'209	69'572'695	1'986'433	

Effectifs par politique publique et par département

**Evolution du nombre de postes par politique publique (2015 à 2016)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

Politique publique ETAT	Budget 2015	Budget 2016 selon les 12 ^{èmes} provisoires ¹	Consommés au 31 décembre 2016	Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 selon 12 ^{èmes} provisoires	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'680.6	7'731.6	7'988.9	² 257.3	3.3%
B Emploi	290.5	290.5	271.0	-19.5	-6.7%
C Action sociale	176.2	176.2	159.5	-16.7	-9.5%
D Personnes âgées	65.5	65.5	71.2	5.7	8.7%
E Handicap	49.4	49.4	47.8	-1.6	-3.2%
F Environnement	264.4	264.4	250.4	-14.0	-5.3%
G Aménagement et logement	355.7	355.7	333.0	-22.6	-6.4%
H Sécurité et population	3'514.6	3'514.6	3'478.3	-36.3	-1.0%
I Justice	742.4	742.4	743.3	0.9	0.1%
J Mobilité	254.5	254.5	247.0	-7.5	-2.9%
K Santé	117.9	117.9	117.6	-0.3	-0.3%
L Economie	133.5	133.5	128.6	-4.9	-3.7%
M Finance et impôts	514.9	514.9	492.0	-22.9	-4.4%
N Culture, sport et loisirs	25.7	25.7	26.7	1.1	4.1%
O Autorités et gouvernance	216.1	216.1	209.4	-6.7	-3.1%
P Etats-majors et prestations de moyens	1'316.1	1'316.1	1'225.5	-90.5	-6.9%
Q Energie	33.3	33.3	29.6	-3.7	-11.1%
Total général	15'751.1	15'802.2	15'820.0	17.8	0.1%

Entités contrôlées	Budget 2015	Budget 2016	Consommés au 31 décembre 2016	Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (Université)	2'955.7	2'969.5	2'971.6	2.1	0.1%
C Action sociale (Hospice général)	834.7	902.4	893.7	-8.7	-1.0%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	62.9	65.9	68.0	2.1	3.1%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	1'998.5	2'000.5	1'997.0	-3.4	-0.2%
K Santé (HUG & IMAD)	11'294.4	11'598.0	11'559.7	-38.3	-0.3%
L Economie (AIG & Palexpo, Ports Francs)	1'138.1	1'177.7	1'163.9	-13.8	-1.2%
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	56.0	60.8	54.5	-6.3	-10.4%
Q Energie (SIG)	1'623.4	1'615.0	1'600.5	-14.5	-0.9%
Total entités contrôlées	19'963.8	20'389.8	20'308.9	-80.9	-0.4%

Autres subventionnés	Budget 2015	Budget 2016	Consommés au 31 décembre 2016	Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (HES)	921.7	937.6	946.0	8.4	0.9%
D Personnes âgées (EMS)	3'607.5	3'693.1	3'751.6	58.6	1.6%
E Handicap (EPI)	599.0	638.0	648.8	10.8	1.7%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	245.2	245.2	234.2	-11.1	-4.5%
Total autres subventionnés	5'373.4	5'513.9	5'580.6	66.8	1.2%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Pour le Petit-Etat, le budget 2016 selon 12^{èmes} provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

*2 Essentiellement pour (1) des crédits francs enseignants (remplaçants en particulier) non budgétés en ETP auxiliaires mais en Francs uniquement et pour (2) les postes nécessaires à la préparation de la rentrée scolaire 2016 non prévus dans le budget 2016 selon les 12^{èmes} provisoires mais inscrits au budget 2017.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2015 A 2016 PAR PROGRAMME

Les exercices précédents ont été retraités à des fins de comparaison (avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016	BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015	
	TOTAL PROGRAMMES					3'887'714'968	45'038'074	1.2%	3'842'676'894	3'793'225'172
	A01 Enseignement obligatoire et orientation					48'515	-490	-1.0%	49'005	49'005
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire		af			38'812	-392	-1.0%	39'204	39'204
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO		af			9'703	-98	-1.0%	9'801	9'801
	A02 Enseignement secondaire II et formation continue					52'310'880	6'360'745	13.8%	45'950'135	49'813'563
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	PL 11910	2019	2'227'142	-22'496	-1.0%	2'249'638	2'249'638
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 11316	2017	896'236	-9'053	-1.0%	905'289	905'289
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 11316	2017	411'642	-4'158	-1.0%	415'800	415'800
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 11810	2017	980'000	-53'025	-5.1%	1'033'025	1'033'025
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	L 11316	2017	1'599'840	-16'160	-1.0%	1'616'000	1'616'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes		af			589'992	-4'929	-0.8%	594'921	681'852
dip	Université populaire du canton de Genève		af			140'693	-1'421	-1.0%	142'114	142'114
dip	Université du 3ème âge		af			67'580	-683	-1.0%	68'263	68'263
dip	Association Reliance		af			40'000	-		40'000	40'000
dip	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-206	-1.0%	20'582	20'582
dip	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			21'408'022	4'679'618	28.0%	16'728'404	20'629'815
dip	Chèques formation		pp			5'337'141	517'141	10.7%	4'820'000	4'827'605
dip	Bons repas cafétéria PO		pp			33'026	-6'975	-17.4%	40'000	30'525
dip	Appui social - postobligatoire		pp			19'862	-138	-0.7%	20'000	20'000
dip	Fonds spéciaux OFPC		pp				-100'000	-100.0%	100'000	
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO		pp				-23'000	-100.0%	23'000	
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'533'747	-		5'533'747	5'533'725
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			5'240'000	1'407'291	36.7%	3'832'709	3'832'709
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)		ns			3'766'530	-		3'766'530	3'766'530
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			3'467'302	-		3'467'302	3'467'302
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			531'750	-1'061	-0.2%	532'811	532'790
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					99'355'918	1'498'072	1.5%	97'857'846	96'848'534
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée		oui ind	L 11466	2017	31'503'650	-480'130	-1.5%	31'983'780	31'859'364
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)		oui ind	L 11466	2017	7'922'874	-122'050	-1.5%	8'044'924	8'044'924
dip	Astural - éducation spécialisée		oui ind	L 11466	2017	5'275'008	-82'108	-1.5%	5'357'116	5'357'116
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée		oui ind	L 11466	2017	1'504'423	-22'308	-1.5%	1'526'731	1'526'731
dip	Atelier X		oui ind	L 11466	2017	374'966	-5'240	-1.4%	380'206	379'090
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée		oui ind	L 11466	2017	248'000	-2'906	-1.2%	250'906	
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)		oui ind	L 11223	2016	23'328'898	-250'601	-1.1%	23'579'499	23'471'971
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)		ind			4'677'000	252'000	5.7%	4'425'000	4'425'000
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 11317	2017	346'500	-3'500	-1.0%	350'000	350'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 11317	2017	267'300	-2'700	-1.0%	270'000	270'000
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 11317	2017	170'280	-1'720	-1.0%	172'000	172'000
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 11317	2017	94'050	-950	-1.0%	95'000	95'000
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	L 11317	2017	82'170	-830	-1.0%	83'000	83'000
dip	Pro Juventute Genève		af	L 11121	2016	370'809	-3'746	-1.0%	374'555	374'555
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 11121	2016	337'906	-3'413	-1.0%	341'319	341'319
dip	Ecole des parents		af	L 11121	2016	307'013	-3'101	-1.0%	310'114	310'114
dip	Colonies de vacances - divers +		af			421'473	-13'990	-3.2%	435'463	423'537
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			130'359	-1'317	-1.0%	131'676	131'676
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			126'139	-1'274	-1.0%	127'413	127'413
dip	Soutien à l'enfance +		af			96'739	-977	-1.0%	97'716	97'716
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			87'327	-882	-1.0%	88'209	88'209
dip	Frais de placements éducation spécialisée		pp			19'559'545	2'287'326	13.2%	17'272'219	16'819'120

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			1'815'000	15'000	0.8%	1'800'000	1'798'200
dip	Fonds animation jeunesse		pp			280'000	-		280'000	279'501
dip	Appui social mineurs		pp			28'489	-42'511	-59.9%	71'000	22'977
dip	Fonds Lombard		pp				-10'000	-100.0%	10'000	
	A04 Hautes écoles					486'244'612	6'815'243	1.4%	479'429'369	475'638'712
dip	Université de Genève	oui	ind	PL 12028	2019	343'686'829	4'236'423	1.2%	339'450'406	338'147'404
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 11122	2016	15'342'228	-154'972	-1.0%	15'497'200	15'497'200
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ind			99'408'000	-		99'408'000	98'268'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	oui	ind			15'049'674	2'320'611	18.2%	12'729'063	11'981'664
dip	Fondation Hardt		af			38'812	-392	-1.0%	39'204	39'204
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			10'180'289	650'793	6.8%	9'529'496	9'203'260
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp			2'538'780	-237'220	-8.5%	2'776'000	2'501'980
	A05 Enseignement spécialisé					60'419'731	-1'564'731	-2.5%	61'984'462	61'048'767
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017	4'832'603	-75'222	-1.5%	4'907'825	4'907'825
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 11466	2017	2'391'388	-35'568	-1.5%	2'426'956	2'426'956
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 11466	2017	1'536'414	-22'034	-1.4%	1'558'448	1'558'448
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017	1'028'278	-15'247	-1.5%	1'043'525	1'043'525
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	14'442'941	-		14'442'941	14'389'884
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	7'249'016	-107'397	-1.5%	7'356'413	7'356'413
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	4'621'362	-69'956	-1.5%	4'691'318	4'691'318
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale		pp			21'301'119	-683'917	-3.1%	21'985'036	21'629'896
dip	Frais de placements enseignement spécialisé		pp			3'016'609	-555'391	-15.5%	3'572'000	3'044'502
	A06 Programme transversal à la politique A					755'154	-42'421	-5.3%	797'575	755'665
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			244'200	-2'520	-1.0%	246'720	245'409
dip	Vivre Ensemble +		af			193'700	-2'320	-1.2%	196'020	174'301
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			133'400	-1'435	-1.1%	134'835	132'500
dip	Subvention à la restauration collective		pp			183'854	-36'146	-16.4%	220'000	203'455
	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					58'275'013	-10'474'987	-15.2%	68'750'000	66'821'237
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			43'702'026	-10'047'974	-18.7%	53'750'000	52'423'497
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			997'987	-2'013	-0.2%	1'000'000	999'740
deas	Participation Cantonale LACI		ns			13'575'000	-425'000	-3.0%	14'000'000	13'398'000
	C01 Accès à l'assurance-maladie					372'762'377	23'682'846	6.8%	349'079'531	334'862'462
deas	ASSUAS - association suisse des assurés		af			39'368	-398	-1.0%	39'766	39'766
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			39'368	-398	-1.0%	39'766	39'766
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			322'822'802	24'122'803	8.1%	298'699'999	288'212'866
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			49'860'839	-439'161	-0.9%	50'300'000	46'570'064
	C02 Soutien à la famille					62'150'389	5'249'877	9.2%	56'900'512	55'965'602
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			182'059	-1'839	-1.0%	183'898	183'898
deas	Maison genevoise des médiations		af			125'966	-1'272	-1.0%	127'238	127'238
deas	Association couple et famille		af			113'172	-1'143	-1.0%	114'315	114'315
deas	Association des familles monoparentales		af			101'854	-1'029	-1.0%	102'883	102'883
deas	Compagna		af			34'444	-348	-1.0%	34'792	34'792
deas	Pro-filia Genève		af			13'000	-17'070	-56.8%	30'070	30'070
deas	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			41'533'643	6'533'643	18.7%	35'000'000	37'066'896
deas	Prestations complémentaires familiales		pp			15'159'411	605'003	4.2%	14'554'408	13'624'575
deas	Aides sociales FAM		pp			4'395'653	-1'857'255	-29.7%	6'252'908	4'284'935
deas	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			491'187	-8'814	-1.8%	500'000	396'000
	C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					356'734'857	6'679'745	1.9%	350'055'112	339'987'094
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	oui	ind	L 11307	2017	62'401'163	-2'174'499	-3.4%	64'575'662	64'328'956
deas	Association Argos	oui	ind	L 11101	2016	2'702'462	-39'600	-1.4%	2'742'062	2'731'038
deas	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11058	2016	1'155'664	-16'936	-1.4%	1'172'600	1'167'985
deas	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11059	2016	241'750	-2'442	-1.0%	244'192	244'192
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11054	2016	884'451	-8'934	-1.0%	893'385	893'385
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11054	2016	637'111	-6'435	-1.0%	643'546	643'546

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
deas	Caritas Genève		af	L 11054	2016	447'139	-4'517	-1.0%	451'656	451'656
deas	Fondation Phénix		af	L 10971	2016	363'608	-3'673	-1.0%	367'281	367'281
deas	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			517'244	-191	0.0%	517'435	411'684
deas	Intégration pour tous (IPT)		af			188'192	-1'901	-1.0%	190'093	190'093
deas	Carrefour prison		af			171'977	-1'737	-1.0%	173'714	173'714
deas	Association pour le patrimoine industriel (API)		af			148'391	-1'499	-1.0%	149'890	149'890
deas	Tél 143 la main tendue		af			125'592	-1'269	-1.0%	126'861	126'861
deas	Antenne drogue famille		af			35'378	-357	-1.0%	35'735	35'735
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			284'791'008	9'591'008	3.5%	275'200'000	265'971'291
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			881'000	-		881'000	881'000
deas	Remise de cotisations AVS		pp			606'314	206'314	51.6%	400'000	730'561
deas	LAVI indemnités		pp			436'414	-853'587	-66.2%	1'290'000	488'226
	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					18'887	-21'113	-52.8%	40'000	-
deas	Appui social - SPAd		pp			18'887	-21'113	-52.8%	40'000	
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					58'679'804	12'925'282	28.2%	45'754'522	46'853'106
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 11307	2017	15'600'291	1'407'472	9.9%	14'192'819	14'120'989
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11013	2016	231'290	-2'337	-1.0%	233'627	233'627
deas	Appartenances - Genève		af			93'501	-944	-1.0%	94'445	94'445
deas	Elisa Asile		af			49'211	-497	-1.0%	49'708	49'708
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'763	-149	-1.0%	14'912	14'912
deas	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			42'290'127	11'621'116	37.9%	30'669'011	32'014'771
deas	Programme cantonal d'aide au retour		ns			400'621	-99'379	-19.9%	500'000	324'654
	D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					122'574'211	-1'093'456	-0.9%	123'667'666	122'719'001
deas	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	L 11271	2017	7'670'938	547'613	7.7%	7'123'325	7'096'491
deas	EMS - Val Fleury	oui	ind	L 11271	2017	6'545'324	-96'304	-1.5%	6'641'628	6'641'628
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	L 11271	2017	6'146'459	-90'101	-1.4%	6'236'560	6'213'883
deas	EMS - Butini	oui	ind	L 11271	2017	4'235'441	-62'318	-1.5%	4'297'759	4'297'759
deas	EMS - Le Prieuré	oui	ind	L 11271	2017	3'970'415	961'116	31.9%	3'009'299	3'009'299
deas	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	L 11271	2017	3'809'427	-56'049	-1.4%	3'865'476	3'865'476
deas	EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 11271	2017	3'100'121	-108'407	-3.4%	3'208'528	3'197'945
deas	EMS - La Terrassière	oui	ind	L 11271	2017	2'966'001	-61'137	-2.0%	3'027'138	3'027'138
deas	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 11271	2017	2'910'158	-42'818	-1.4%	2'952'976	2'952'976
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 11271	2017	2'790'907	-41'064	-1.5%	2'831'971	2'831'971
deas	EMS - Les Charmilles	oui	ind	L 11271	2017	2'722'754	-39'913	-1.4%	2'762'667	2'752'620
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 11271	2017	2'697'377	-39'687	-1.4%	2'737'064	2'737'064
deas	EMS - Châtelaine	oui	ind	L 11271	2017	2'642'301	-38'877	-1.4%	2'681'178	2'681'178
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 11271	2017	2'585'080	-38'035	-1.4%	2'623'115	2'623'115
deas	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 11271	2017	2'434'386	-279'569	-10.3%	2'713'955	2'656'425
deas	EMS - Liotard	oui	ind	L 11271	2017	2'366'263	-34'816	-1.5%	2'401'079	2'401'079
deas	EMS - De la Rive	oui	ind	L 11271	2017	2'359'967	-34'723	-1.4%	2'394'690	2'394'690
deas	EMS - Notre Dame	oui	ind	L 11271	2017	2'295'126	-33'769	-1.5%	2'328'895	2'328'895
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 11271	2017	2'231'304	-32'830	-1.5%	2'264'134	2'264'134
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 11271	2017	2'214'766	-32'587	-1.5%	2'247'353	2'247'353
deas	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	L 11271	2017	2'161'226	-31'799	-1.5%	2'193'025	2'193'025
deas	EMS - La Petite Boissière	oui	ind	L 11271	2017	2'130'404	-31'225	-1.4%	2'161'629	2'153'482
deas	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 11271	2017	2'111'125	-31'062	-1.5%	2'142'187	2'142'187
deas	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	L 11271	2017	2'090'966	-30'765	-1.4%	2'121'731	2'121'731
deas	EMS - Les Bruyères	oui	ind	L 11271	2017	2'084'916	-30'676	-1.4%	2'115'592	2'115'592
deas	EMS - Résidence Les Arénières	oui	ind	L 11271	2017	2'054'557	-145'011	-6.6%	2'189'568	2'189'568
deas	EMS - Mouilles	oui	ind	L 11271	2017	2'052'626	152'447	8.0%	1'900'179	1'900'179
deas	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	L 11271	2017	2'036'992	-59'517	-2.8%	2'096'509	2'096'509
deas	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 11271	2017	1'969'870	-28'983	-1.4%	1'998'853	1'998'853
deas	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 11271	2017	1'967'894	-28'954	-1.4%	1'996'848	1'996'848
deas	EMS - Les Pins	oui	ind	L 11271	2017	1'967'217	-28'944	-1.4%	1'996'161	1'996'161
deas	EMS - Poterie	oui	ind	L 11271	2017	1'961'826	-28'749	-1.4%	1'990'575	1'982'659
deas	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	L 11271	2017	1'942'377	-28'579	-1.5%	1'970'956	1'970'956

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016			BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
deas	EMS - Les Pervenches	oui	ind	L 11271	2017	1'930'766	-28'408	-1.4%	1'959'174	1'959'174	
deas	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 11271	2017	1'871'031	-27'529	-1.4%	1'898'560	1'898'560	
deas	EMS - La Providenza	oui	ind	L 11271	2017	1'749'468	-25'741	-1.5%	1'775'209	1'775'209	
deas	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 11271	2017	1'730'403	-431'345	-20.0%	2'161'748	2'161'748	
deas	EMS - Drize	oui	ind	L 11271	2017	1'705'076	-25'087	-1.4%	1'730'163	1'730'163	
deas	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	L 11271	2017	1'663'080	-24'469	-1.4%	1'687'549	1'687'549	
deas	EMS - Résidence Jura	oui	ind	L 11271	2017	1'631'321	-24'002	-1.4%	1'655'323	1'655'323	
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 11271	2017	1'624'219	-23'898	-1.5%	1'648'117	1'648'117	
deas	EMS - Plantamour	oui	ind	L 11271	2017	1'520'766	-22'376	-1.5%	1'543'142	1'543'142	
deas	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 11271	2017	1'499'085	-22'057	-1.5%	1'521'142	1'521'142	
deas	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	L 11271	2017	1'422'125	-20'924	-1.4%	1'443'049	1'443'049	
deas	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 11271	2017	1'421'542	-20'841	-1.4%	1'442'383	1'437'293	
deas	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 11271	2017	1'390'393	-20'400	-1.4%	1'410'793	1'406'887	
deas	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	L 11271	2017	1'358'096	-19'982	-1.4%	1'378'078	1'378'078	
deas	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 11271	2017	1'082'434	-15'926	-1.4%	1'098'360	1'098'360	
deas	EMS - Le Léman	oui	ind	L 11271	2017	950'018	-13'978	-1.5%	963'996	963'996	
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	oui	ind	L 11271	2017	758'571	-267'738	-26.1%	1'026'309	1'026'309	
deas	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11271	2017	727'208	-526'959	-42.0%	1'254'166	657'200	
deas	EMS - La Plaine	oui	ind	L 11271	2017	672'440	672'440	#DIV/0!			
deas	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 11271	2017	560'041	-8'240	-1.4%	568'281	568'281	
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			49'500	-500	-1.0%	50'000	50'000	
deas	Pro Senectute		af			30'117	-304	-1.0%	30'421	30'421	
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)		pp				-189'100	-100.0%	189'100		
	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					312'855'954	-860'804	-0.3%	313'716'758	310'311'880	
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			243'367'427	-291'588	-0.1%	243'659'015	241'453'181	
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			62'628'136	590'969	1.0%	62'037'167	62'272'536	
deas	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			4'683'589	-292'688	-5.9%	4'976'277	4'447'545	
deas	Abonnements TPG - AVS		pp			2'176'802	-861'417	-28.4%	3'038'219	2'138'618	
deas	Service social - AVS		pp				-6'080	-100.0%	6'080		
	E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					169'274'603	-3'600'154	-2.1%	172'874'757	170'731'139	
deas	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 11295	2017	58'205'552	-853'318	-1.4%	59'058'870	58'849'532	
deas	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 11295	2017	18'238'610	-267'591	-1.4%	18'506'201	18'454'579	
deas	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 11295	2017	17'424'417	-255'476	-1.4%	17'679'893	17'619'051	
deas	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 11295	2017	6'755'143	-99'391	-1.5%	6'854'534	6'854'534	
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 11295	2017	4'584'893	-67'459	-1.4%	4'652'352	4'652'352	
deas	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11295	2017	4'379'608	-805'419	-15.5%	5'185'027	3'886'708	
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 11295	2017	3'283'704	-48'314	-1.4%	3'332'018	3'332'018	
deas	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 11295	2017	2'965'243	-43'629	-1.5%	3'008'872	3'008'872	
deas	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 11295	2017	1'810'471	-26'638	-1.4%	1'837'109	1'837'109	
deas	EPH - Réalise	oui	ind	L 11295	2017	675'360	-9'937	-1.5%	685'297	685'297	
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 11295	2017	622'418	-9'158	-1.5%	631'576	631'576	
deas	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 11295	2017	479'950	-7'062	-1.5%	487'012	487'012	
deas	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 11295	2017	307'028	-4'517	-1.4%	311'545	311'545	
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	19'310'143	-283'067	-1.4%	19'593'210	19'521'838	
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	17'962'638	-264'290	-1.4%	18'226'928	18'226'928	
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	9'746'013	-143'396	-1.4%	9'889'409	9'889'409	
deas	Pro Infirmités		af	L 11270	2017	295'265	-2'982	-1.0%	298'247	298'247	
deas	Fondation Cap loisirs		af	L 11269	2017	984'314	-9'943	-1.0%	994'257	994'257	
deas	Pro Mente Sana		af	L 11268	2017	201'764	-2'038	-1.0%	203'802	203'802	
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			243'656	-253'423	-51.0%	497'079	241'798	
deas	Insieme Genève		af			159'065	-		159'065	159'065	
deas	Association Autrement aujourd'hui		af			152'750	-1'543	-1.0%	154'293	154'293	
deas	Association Parole		af			123'027	-1'243	-1.0%	124'270	124'270	
deas	Association Actif		af			103'835	-1'049	-1.0%	104'884	104'884	
deas	Association Cérébral Genève		af			78'738	-795	-1.0%	79'533	79'533	
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			48'068	-		48'068	48'068	
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			39'368	-398	-1.0%	39'766	39'766	

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
deas	Association Danse habile		af			34'448	-348	-1.0%	34'796	34'796
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			59'114	-137'730	-70.0%	196'844	-
	E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					216'811'706	8'799'635	4.2%	208'012'071	208'666'064
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			141'916'212	6'243'335	4.6%	135'672'877	136'063'720
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			71'544'282	3'295'226	4.8%	68'249'056	69'062'591
deas	Abonnements TPG - AI		pp			2'215'277	-707'391	-24.2%	2'922'668	2'169'388
deas	Prestations d'aide sociale - AI		pp			1'135'935	-27'615	-2.4%	1'163'550	1'370'363
deas	Service social - AI		pp				-3'920	-100.0%	3'920	
	F03 Gestion des eaux					1'105'922	-42'789	-3.7%	1'148'711	1'111'700
deta	Barrage du seujet (SIG)		af			170'300	-4'700	-2.7%	175'000	171'600
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		af			78'684	-31'316	-28.5%	110'000	92'746
deta	Fonds renaturation contrats rivières		ns			806'939	-6'772	-0.8%	813'711	
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	50'000
deta	Fonds renaturation Foron		ns				-			797'354
	F04 Nature et paysage					551'307	-213'952	-28.0%	765'259	677'580
deta	Fondation Neptune		af	L 11498 2018		253'459	-		253'459	253'459
deta	Faune		af			40'000	10'000	33.3%	30'000	10'000
deta	Fonds forestier : subventions diverses +		af			10'000	-		10'000	10'000
deta	Education à la nature +		af			8'000	-2'000	-20.0%	10'000	7'000
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af				-15'000	-100.0%	15'000	30'900
deta	DGNP Nature et aux sites naturels		af				-11'500	-100.0%	11'500	
deta	Subventions associations diverses		af				-7'000	-100.0%	7'000	5'000
deta	Dégâts dus à la faune		ns			196'548	-186'452	-48.7%	383'000	317'921
deta	Fonds forestier communes		ns			43'300	-		43'300	43'300
deta	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc		ns				-2'000	-100.0%	2'000	
	F05 Politique agricole					3'333'357	-163'880	-4.7%	3'497'237	3'382'798
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11495 2018		98'010	-990	-1.0%	99'000	99'000
deta	Opage, promotion agricole (1)		ind	L 10993 2016		1'834'012	-18'525	-1.0%	1'852'537	1'852'537
deta	Vulgarisation AgriVulg		af	L 10984 2016		212'850	-2'150	-1.0%	215'000	215'000
deta	Vulgarisation divers +		af			198'000	-2'000	-1.0%	200'000	200'000
deta	Viticulture (2) +		af			34'650	-350	-1.0%	35'000	35'000
deta	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-10'076	-57.3%	17'600	7'600
deta	Améliorations structurelles		ns			469'922	-57'678	-10.9%	527'600	511'998
deta	Contributions pour des prestations écologiques		ns			334'929	-55'072	-14.1%	390'000	344'746
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			143'461	-12'039	-7.7%	155'500	111'917
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns				-5'000	-100.0%	5'000	5'000
	G01 Logement et planification foncière					45'511'109	-6'462'831	-12.4%	51'973'940	47'726'810
dale	Cité Universitaire (3)		ind	PL 11809 2019		593'941	-5'999	-1.0%	599'940	599'940
dale	Subvention au logement social		pp			44'917'168	-6'456'832	-12.6%	51'374'000	47'126'870
	G02 Aménagement du territoire					-	-28'202	-100.0%	28'202	-
dale	OU Subventions diverses		af				-28'202	-100.0%	28'202	
	G03 Conformité des constructions et des chantiers					59'400	-600	-1.0%	60'000	60'000
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			59'400	-600	-1.0%	60'000	60'000
	G05 Protection du patrimoine bâti					2'291'472	-2'528	-0.1%	2'294'000	2'293'525
dale	Cathédrale St-Pierre		af			106'920	-1'080	-1.0%	108'000	108'000
dale	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'680	-320	-1.0%	32'000	32'000
dale	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'152'872	-1'128	-0.1%	2'154'000	2'153'525
	H01 Population, droit de cité et migration					5'214'886	-497'763	-8.7%	5'712'649	5'250'994
dse	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 11277 2017		373'507	-3'773	-1.0%	377'280	377'280
dse	Camarada		af	L 11277 2017		287'100	-2'900	-1.0%	290'000	290'000
dse	Université populaire albanaise		af			108'900	-1'100	-1.0%	110'000	110'000
dse	Association Maison Kultura		af			99'000	-1'000	-1.0%	100'000	100'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'515'425	59'056	1.7%	3'456'369	3'596'516
dse	BIE Subventions accordées aux communes		ns			359'725	-495'275	-57.9%	855'000	310'369
dse	BIE autres subventions		ns			179'000	-1'000	-0.6%	180'000	178'489

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
dse	BIE cours de français		ns			118'229	-51'771	-30.5%	170'000	115'340
dse	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-		100'000	99'000
dse	BIE mandats de prestations		ns			74'000	-		74'000	74'000
	H02 Sécurité publique					10'012'454	-101'136	-1.0%	10'113'590	10'113'590
dse	Fondation des parkings		ind	L 11243	2016	9'772'934	-98'717	-1.0%	9'871'651	9'871'651
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			164'951	-1'666	-1.0%	166'617	166'617
dse	Musique de la police		af			42'554	-430	-1.0%	42'984	42'984
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-323	-1.0%	32'338	32'338
	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					119'778	20'778	21.0%	99'000	225'000
dse	Association la Pâquerette des Champs		af	L 11169	2015		-			125'000
dse	Fondation romande de détention administrative		af			119'778	20'778	21.0%	99'000	100'000
	H09 Sécurité civile et armée					397'122	-53'378	-11.8%	450'500	435'997
dse	PC instruction communes		af			90'920	-38'230	-29.6%	129'150	108'520
dse	PC matériel communes		af			71'464	-18'536	-20.6%	90'000	89'997
dse	Musée militaire genevois		af			20'000	-		20'000	20'000
dse	PC divers +		af			4'400	-		4'400	3'250
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			4'000	-		4'000	4'000
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
dse	PC matériel institutions privées		af				-1'000	-100.0%	1'000	
dse	Jeunes sapeurs-pompiers		af				-1'000	-100.0%	1'000	
dse	PC instruction institutions privées		af				-650	-100.0%	650	
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af				-500	-100.0%	500	500
dse	Rétribution des chefs de musique		ns			150'337	6'537	4.5%	143'800	153'777
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			40'000	-		40'000	40'000
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			15'000	-		15'000	14'954
	J01 Transports et mobilité					242'569'724	3'111'381	1.3%	239'458'343	238'521'699
deta	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 11919	2018	223'759'000	2'000'000	0.9%	221'759'000	221'759'000
deta	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 11530	2018	2'643'017	15'062	0.6%	2'627'955	2'634'725
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			8'960'609	-39'391	-0.4%	9'000'000	8'541'147
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		ind			1'938'558	34'671	1.8%	1'903'887	1'903'887
deta	CFF – projet LEX		ind			1'229'411	1'229'411	#DIV/0!		
deta	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			400'000	-		400'000	400'000
deta	GLCT : Lignes transfrontalières		af			3'359'899	-40'101	-1.2%	3'400'000	2'973'557
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			201'330	-63'171	-23.9%	264'501	208'383
deta	Transports collectifs - subventions diverses +		af			77'900	-25'100	-24.4%	103'000	101'000
	K01 Réseau de soins					1'030'711'524	-2'623'736	-0.3%	1'033'335'260	1'026'835'317
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	oui	ind	PL 11957	2019	498'139'455	-8'827'908	-1.7%	506'967'363	501'574'554
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	PL 11957	2019	188'126'910	-3'006'963	-1.6%	191'133'873	190'281'430
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	PL 11957	2019	141'432'181	1'892'268	1.4%	139'539'913	138'896'601
deas	Cliniques de Jolimont et Montana	oui	ind	L 11911	2016	20'625'545	855'893	4.3%	19'769'652	20'032'816
deas	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 11845	2019	1'132'749	-11'075	-1.0%	1'143'824	1'143'824
deas	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 11845	2019	739'458	65'141	9.7%	674'317	674'317
deas	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 11845	2019	670'216	19'318	3.0%	650'898	650'898
deas	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 11845	2019	666'897	-4'245	-0.6%	671'142	671'142
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 11845	2019	650'256	3'707	0.6%	646'549	646'549
deas	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 11845	2019	621'860	17'740	2.9%	604'120	604'120
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 11845	2019	610'149	-3'844	-0.6%	613'993	613'993
deas	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 11845	2019	606'146	-26'102	-4.1%	632'248	632'248
deas	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 11845	2019	597'263	-7'930	-1.3%	605'193	605'193
deas	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	oui	ind	L 11845	2019		-314'868	-100.0%	314'868	
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	oui	ind	L 11844	2019	153'002'164	4'962'548	3.4%	148'039'616	147'687'360
deas	Sitex SA		af	L 11845	2019	2'041'600	-20'622	-1.0%	2'062'222	2'062'222
deas	Coopérative de soins infirmiers		af	L 11845	2019	1'777'316	-17'953	-1.0%	1'795'269	1'795'269
deas	Sages-Femmes à domicile		af	L 11845	2019	542'000	-		542'000	542'000
deas	Le Chaperon rouge		af	L 11845	2019	415'700	-		415'700	415'700
deas	Services Alzheimer GE		af	L 11845	2019	265'000	97'500	58.2%	167'500	167'500
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé		af			643'540	-156'460	-19.6%	800'000	138'836

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)		af			115'770	-113'230	-49.4%	229'000	41'026
deas	Fondation IRIS		af			80'000	-		80'000	76'000
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			43'080	-6'920	-13.8%	50'000	42'800
deas	Proches aidants		af				-150'000	-100.0%	150'000	8'000
deas	Hospitalisations secteur privé		ns			17'142'047	2'142'047	14.3%	15'000'000	16'806'592
deas	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'327
	K02 Régulation sanitaire					140'472	-157'428	-52.8%	297'900	256'827
deas	Programme latin de don d'organes		ns			116'250	-145'650	-55.6%	261'900	232'500
deas	Observatoire de la santé		ns			24'222	-11'778	-32.7%	36'000	24'327
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					9'771'533	-492'717	-4.8%	10'264'250	9'733'531
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein		af	L 11843 2016		1'071'867	-8'133	-0.8%	1'080'000	1'080'000
deas	Première ligne		af	L 11016 2016		2'395'990	-18'180	-0.8%	2'414'170	2'414'170
deas	Groupe sida - Genève		af	L 11016 2016		1'730'122	-13'128	-0.8%	1'743'250	1'743'250
deas	Dialogai		af	L 11016 2016		689'518	-5'232	-0.8%	694'750	694'750
deas	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 11016 2016		198'494	-1'506	-0.8%	200'000	200'000
deas	Boulevards		af	L 11016 2016		144'990	-1'100	-0.8%	146'090	146'090
deas	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 11014 2016		1'385'686	-10'514	-0.8%	1'396'200	1'396'200
deas	Association pour la prévention du tabagisme - Carrefour Addictions		af	L 11014 2016		345'171	-2'619	-0.8%	347'790	347'790
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu		af	L 11014 2016		153'634	-1'166	-0.8%	154'800	154'800
deas	Action prévention du jeu +		af	L 11014 2016		141'522	-158'478	-52.8%	300'000	148'248
deas	Fonds drogue DEAS +		af			366'000	-34'000	-8.5%	400'000	306'602
deas	Action de promotion de la santé +		af			309'366	-169'634	-35.4%	479'000	299'740
deas	Association fourchette verte		af			168'720	-1'280	-0.8%	170'000	170'000
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			130'000	-1'000	-0.8%	131'000	130'000
deas	Croix-bleue genevoise		af			109'172	-828	-0.8%	110'000	110'000
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions +		af			91'358	-8'642	-8.6%	100'000	60'000
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques		af			69'473	-527	-0.8%	70'000	70'000
deas	Santé mentale		af			65'000	-		65'000	65'000
deas	Programme de prévention des accidents par morsure		af			20'000	-		20'000	20'000
deas	Fondation sécurité des patients		ns			62'052	-948	-1.5%	63'000	60'998
deas	Interassociation de sauvetage		ns			42'965	965	2.3%	42'000	41'679
deas	ISOPHT		ns			28'092	-12'908	-31.5%	41'000	28'175
deas	Programmes intercantonaux K03		ns			19'030	-34'170	-64.2%	53'200	18'875
deas	Observatoire de la santé		ns			12'111	-5'889	-32.7%	18'000	12'164
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-3'800	-25.3%	15'000	5'000
deas	Académie chiropratique		ns			10'000	-		10'000	10'000
	L01 Développement et soutien à l'économie					12'994'288	-602'062	-4.4%	13'596'350	12'898'059
dse	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 11678 2019		5'357'536	-432'904	-7.5%	5'790'440	5'287'389
dse	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 11678 2019		1'576'981	-15'929	-1.0%	1'592'910	1'592'910
dse	Ecllosion		ind	L 10999 2016		1'470'150	-14'850	-1.0%	1'485'000	1'485'000
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 11678 2019		1'951'290	-19'710	-1.0%	1'971'000	1'971'000
deta	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 11267 2018		2'041'186	-18'814	-0.9%	2'060'000	2'050'660
dse	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			366'155	-54'845	-13.0%	421'000	283'100
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-1'260	-1.0%	126'000	126'000
dse	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			57'000	-13'000	-18.6%	70'000	27'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale		af			49'250	-25'750	-34.3%	75'000	75'000
dse	Prix Michel Baettig		ns				-5'000	-100.0%	5'000	
	N01 Culture					65'782'507	1'036'772	1.6%	64'745'735	64'647'030
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 11582 2018		13'562'484	-194'987	-1.4%	13'757'471	13'757'471
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 11582 2018		10'281'380	-146'698	-1.4%	10'428'078	10'428'078
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 11582 2018		4'276'726	-62'396	-1.4%	4'339'122	4'339'122
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 11582 2018		1'059'956	-10'707	-1.0%	1'070'663	1'070'663
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 11582 2018		536'217	-5'416	-1.0%	541'633	541'633
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 11582 2018		523'342	-5'286	-1.0%	528'628	528'628
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 11582 2018		416'535	-4'207	-1.0%	420'742	420'742
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 11582 2018		392'835	-3'968	-1.0%	396'803	396'803

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 11582	2018	309'915	-3'130	-1.0%	313'045	313'045
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 11582	2018	280'029	-2'829	-1.0%	282'858	282'858
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	PL 11922	2019	1'398'375	48'375	3.6%	1'350'000	1'350'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge		af	PL 11922	2019	903'375	53'375	6.3%	850'000	850'000
dip	Fondation Bodmer		af	PL 11922	2019	693'000	-7'000	-1.0%	700'000	700'000
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève		af	L 11762	2016	495'000	-5'000	-1.0%	500'000	500'000
dip	Association pour la danse contemporaine		af	L 11737	2017	396'000	-4'000	-1.0%	400'000	400'000
dip	Grand-Théâtre de Genève		af	L 11605	2016	2'000'000	1'500'000	300.0%	500'000	500'000
dip	Fondation des Cinémas du Grütli		af	L 11529	2018	415'800	-4'200	-1.0%	420'000	420'000
dip	Orchestre de chambre de Genève		af	L 11528	2016	752'400	-7'600	-1.0%	760'000	760'000
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum		af	L 11301	2016	1'980'000	-145'000	-6.8%	2'125'000	1'800'000
dip	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 11094	2016	9'405'000	-95'000	-1.0%	9'500'000	9'500'000
dip	Contrechamps		af	L 11094	2016	445'500	-4'500	-1.0%	450'000	450'000
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée		af	L 11094	2016	306'900	-3'100	-1.0%	310'000	310'000
dip	Concours de Genève		af	L 11094	2016	297'000	-3'000	-1.0%	300'000	300'000
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève		af	L 11093	2016	2'574'000	-26'000	-1.0%	2'600'000	2'600'000
dip	Fondation d'art dramatique		af	L 11093	2016	2'425'500	-24'500	-1.0%	2'450'000	2'450'000
dip	Théâtre Am Stram Gram		af	L 11093	2016	982'080	-9'200	-1.0%	992'000	992'000
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève		af	L 11093	2016	653'400	-6'600	-1.0%	660'000	660'000
dip	Théâtre du Loup		af	L 11093	2016	346'500	-3'500	-1.0%	350'000	350'000
dip	Confédération des écoles de musique		af	L 11087	2016	294'030	-2'970	-1.0%	297'000	297'000
dip	Aide aux compagnies indépendantes +		af			1'767'150	-17'850	-1.0%	1'785'000	1'785'000
dip	Soutien à la création indépendante +		af			1'153'350	-11'650	-1.0%	1'165'000	1'165'000
dip	Soutien à la diffusion +		af			787'694	-9'176	-1.2%	796'870	793'817
dip	Soutien à l'écrit +		af			326'700	-3'300	-1.0%	330'000	330'000
dip	Théâtre du Grütli		af			197'257	-1'993	-1.0%	199'250	199'250
dip	Fonds de soutien à l'édition +		af			194'200	-5'800	-2.9%	200'000	200'000
dip	Théâtre Saint-Gervais		af			190'575	-1'925	-1.0%	192'500	192'500
dip	Festival tous écrans		af			183'150	-1'850	-1.0%	185'000	185'000
dip	Tarifs jeunes		af			170'000	-		170'000	170'000
dip	Fonction : Cinéma		af			148'500	-1'500	-1.0%	150'000	150'000
dip	Ateliers d'ethnomusicologie		af			128'056	-1'294	-1.0%	129'350	129'350
dip	Institut National Genevois		af			114'119	-1'153	-1.0%	115'272	115'272
dip	Culture et Rencontre		af			103'950	-1'050	-1.0%	105'000	105'000
dip	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dip	Ecole et quartier Versoix		af			66'330	-670	-1.0%	67'000	67'000
dip	Rencontres internationales de Genève		af			62'053	-627	-1.0%	62'680	62'680
dip	Remboursement des écolages de musique		pp			954'817	330'917	53.0%	623'900	878'462
dip	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			167'942	-4'058	-2.4%	172'000	166'929
dip	Bourses et résidences		ns			221'800	-200	-0.1%	222'000	219'017
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			44'085	-40'285	-47.7%	84'370	67'210
	N02 Sport et loisirs					1'969'226	-208'063	-9.6%	2'177'289	1'964'246
dip	Stade de Genève		af	L 11949	2020	339'876	-35'124	-9.4%	375'000	339'876
dip	Genève Futur Hockey		af	L 11278	2016	490'050	-4'950	-1.0%	495'000	495'000
dip	Genève-Plage		af	L 11135	2016	772'200	-7'800	-1.0%	780'000	780'000
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors		af			230'000	-111'070	-32.6%	341'070	223'670
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes		af			137'100	-49'119	-26.4%	186'219	125'700
	O03 Conseil d'Etat					134'442	-460'304	-77.4%	594'746	211'592
dse	GE200.CH		af	L 11179	2015		-			45'000
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af				-350'000	-100.0%	350'000	
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af				-50'000	-100.0%	50'000	
pré	Protocole subventions diverses +		ns			134'442	-60'304	-31.0%	194'746	166'592

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	COMPTES 2016	VARIATION C2016 / B2016		BUDGET 2016 12èmes prov.	COMPTES 2015
	006 Exercices des droits politiques					10'000	-30'000	-75.0%	40'000	121'100
pré	Promotion citoyenne +		af			10'000	-10'000	-50.0%	20'000	10'000
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			-	-20'000	-100.0%	20'000	111'100
	007 Affaires extérieures					17'651'732	-887'880	-4.8%	18'539'612	17'591'865
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 11703 2019		531'592	-		531'592	531'592
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11022 2016		2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
pré	Téléphérique du Salève		af	L 10995 2016		220'018	-39'982	-15.4%	260'000	213'926
pré	Club suisse de la presse		af	L 10863 2015		102'000	-18'020	-15.0%	120'020	102'020
pré	Projets régionaux et transfrontaliers		af			189'656	-110'344	-36.8%	300'000	189'656
pré	Centre pour la coopération mondiale		af				-200'000	-100.0%	200'000	
pré	Aide aux pays en voie de développement +		ns			7'301'190	-308'810	-4.1%	7'610'000	7'396'685
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'398'720	-149'280	-9.6%	1'548'000	1'380'936
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			539'946	-54	0.0%	540'000	386'279
pré	Interreg V		ns			229'774	-20'226	-8.1%	250'000	239'000
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			119'015	-30'985	-20.7%	150'000	129'666
pré	Genève internationale subventions diverses +		ns			19'820	-10'180	-33.9%	30'000	22'105
	009 Intérieur					4'083'762	-134'338	-3.2%	4'218'100	4'192'136
pré	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis (5)	oui	ind	L 11466 2017		1'137'474	-17'232	-1.5%	1'154'706	1'150'294
pré	F-information - filigrane		af	L 11689 2019		515'000	-		515'000	515'000
pré	Association Vires (5)		af	L 11100 2016		297'000	-3'000	-1.0%	300'000	300'000
pré	Aide aux victimes de violence en couple (6)		af	L 11012 2016		718'739	-7'260	-1.0%	725'999	725'999
pré	Arabelle foyer d'hébergement (6)		af	L 11012 2016		539'541	-5'450	-1.0%	544'991	544'991
pré	SOS femmes (6)		af	L 11012 2016		351'450	-3'550	-1.0%	355'000	355'000
pré	Viol secours (6)		af	L 11012 2016		292'051	-2'950	-1.0%	295'001	295'001
pré	Association Face-à-Face (5)		af			75'000	-75'000	-50.0%	150'000	150'000
pré	Associations féminines +		af			69'150	-18'850	-21.4%	88'000	67'200
pré	Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels (4)		af			29'109	-294	-1.0%	29'403	29'403
pré	Association Violence que faire (5)		af			19'248	-752	-3.8%	20'000	19'248
pré	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	P01 Etats-majors départementaux					19'750	-150	-0.8%	19'900	19'800
dse	Subventions divers DSE		af			19'750	-150	-0.8%	19'900	19'800
	Q01 Energie					4'006'590	-320'410	-7.4%	4'327'000	3'882'148
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			3'812'190	-14'810	-0.4%	3'827'000	3'826'546
dale	Fonds des privés : subventions accordées		ns			194'400	-305'600	-61.1%	500'000	55'602

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

Retraitements 2015 et 2016 :

(1) Au budget 2016, cette ligne incluait aussi les taxes affectées redistribuées. 653'400 F ont été enlevés.

(2) Au budget 2016, cette ligne incluait aussi les taxes affectées redistribuées. 60'000 F ont été enlevés.

(3) En 2015, la Cité U et la Cité U extension figuraient sur 2 lignes distinctes.

(4) En 2015 et au budget 2016, cette subvention figurait dans le programme A03 dépendant du DIP.

(5) En 2015 et au budget 2016, ces quatre subventions figuraient dans le programme H02 dépendant du DSE

(6) En 2015 et au budget 2016, ces quatre subventions figuraient dans le programme C02 dépendant du DEAS

Le fonds énergie des collectivités publiques et ses deux lignes de subventions ne passe plus par le compte de fonctionnement depuis les comptes 2015. Elles ont donc été enlevées du budget 2016.

Il s'agit d'un montant de CHF 3'872'740. Voir à ce sujet, la présentation des fonds dans le tome 1.

Ces retraitements ne figurent que dans ce tableau. Ils ne figurent pas dans le budget des programmes.

Pour obtenir la loi ou le projet de loi, remplacer le YYYYY par le numéro figurant dans le tableau ci-dessus dans le lien suivant :

<http://ge.ch/grandconseil/search?search=YYYYY>

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles		
DIP	Colonies de vacances - divers	421'473
	Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	95'000
	Colonie de La Fouly	54'553
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	42'753
	Genève-Loisirs	40'869
	Association La Gavotte	26'965
	Colonie de Saint-Gervais	17'221
	Colonie La Joie de Vivre	16'363
	Colonie Saint-François	16'168
	Colonie La Ruche	15'764
	Colonie L'Arc-en-Ciel	13'808
	Aventure, Nature & Découverte	8'691
	La Cordée	8'524
	Colonie Caecilia	7'680
	Musijeunes	7'373
	Diverses aides à la formation des moniteurs	6'870
	Colonie Chalet Suisse	6'735
	Colonie Sainte-Croix	5'676
	Contact-Jeunes	5'441
	Association La Bulle d'Air	5'249
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900
	Association A.J.E.G	4'316
	Insieme-Genève	3'260
	Association La Belle Toile	2'885
	Colonie La Rencontre - Arzier	2'438
	Swiss-ski/Juskila	1'971
DIP	Soutien à l'enfance	96'739
	Association Espace A	58'512
	Ass. genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	28'426
	Bureau genevois d'adoption	9'801
A06 Programme transversal à la politique A		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	244'200
	Festival international du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	65'000
	Fondation Eduki	65'000
	Cie Teatro due Punti	20'000
	Saint-Gervais, Fondation pour les arts de la scène et de l'image	17'400
	Fondation Visions du Réel	15'000
	Association Everybody's Perfect	10'000
	Association mondiale pour l'école instrument de paix	10'000
	Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG)	9'000
	Association suisse des amis du docteur Janusz Korczak	7'600
	Association Jeunes Intégration (AJI)	7'500
	Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse (AROLE)	6'500
	Fondation Emilie Gourd	5'000
	Université populaire albanaise	5'000
	Association Viol secours	1'200
DIP	Vivre Ensemble	193'700
	Association proPhilo	20'000
	Opéra-Théâtre	20'000
	Association Step into Action Genève	20'000
	Compagnie Tohu Wa Bohu	19'320
	Compagnie Alias	13'700
	Compagnie Neopost Foofwa	11'200
	Ateliers d'ethnomusicologie	8'900
	Whatsapning	8'720
	Association pour la sauvegarde du Léman - ASL	8'000
	Associaton Vivre Ensemble	6'400
	Terre des Hommes Suisse	6'000
	Association jeunes intégration AJI	5'500
	Association Zig Zag Zoug	5'000
	Compagnie Le Caméléon	5'000
	Association Les Artichauts	5'000
	Fondation Aigues-Vertes	5'000
	Association Ballet Junior de Genève	4'480
	2ème Observatoire	4'000
	Fédération genevoise des associations LGBT	4'000
	Maison de quartier des Libellules	3'360
	Amnesty International Section Suisse	3'000
	Association Greycells	2'600
	Association pour la promotion de l'artisanat et de la formation en Afrique AFAPA	1'820
	Compagnie Chonifroy	1'500
	Terragir, énergie solidaire	1'200

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
DIP	Subventions ponctuelles	133'400
	AKKA Films Sarl	5'000
	Laboratoire d'histoire sociale et culturelle de l'éducation	1'900
	Fondation pour la promotion du Goût	6'000
	Association de Médiatrices Interculturelles (plusieurs projets)	23'000
	Association les ateliers de la pierre	5'000
	Association Reliance	40'000
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle - FASe (plusieurs projets)	23'500
	Fondation Culture et Rencontre	2'000
	Musée international de la réforme	10'000
	Association Out of the Box	10'000
	Association Risques	7'000
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale		
DEAS	Diverses actions sociales	517'244
	Caristas - programme cantonal de lutte contre le surendettement	100'000
	Centre social protestant - programme cantonal de lutte contre le surendettement	60'000
	Association première ligne	50'000
	Association accroche	50'000
	Antenne Genève relais	50'000
	Fondation colis du cœur	45'000
	Fondation partage	45'000
	Association dialogai	30'000
	Armée du salut	30'000
	Association lecture et compagnie	20'000
	CSP - Vestiaire social	10'000
	Fondation entraide suisse	7'244
	Association avenir famille	5'000
	Association un enfant un cadeau	5'000
	Framevox sarl	5'000
	Association phare seniors	5'000
F04 Nature et paysage		
DETA	Fonds forestier divers	10'000
	Association des propriétaires de forêts de Gy-Jussy-Presinge	5'000
	Association des propriétaires de forêts de Veyrier	5'000
DETA	Subventions relatives à l'éducation à la nature	8'000
	Soins aux hérissons blessés et éducation au public	8'000
F05 Politique Agricole		
DETA	Promotion de l'agriculture	7'524
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
DETA	Viticulture	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
DETA	Vulgarisation divers	198'000
	Groupement technique horticole de Genève	7'920
	Association des maraîchers du Genevois	158'400
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'950
	Union fruitière lémanique	26'730
H09 Sécurité civile et armée		
DETA	PC divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Union genevoise des partenaires de sécurité	1'150
	Société suisse pour chiens de catastrophe	1'100
	Société suisse de spéléologie	1'000
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	77'900
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Roule	26'900
	Suisse Mobile	21'000
K01 Réseau de soins		
DEAS	Actions ponctuelles d'aide à domicile	43'080
	Association service ergothérapie ambulatoire	30'000
	Paillative Genève	13'080
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		
DEAS	Action de promotion de la santé	309'366
	Association pour la promotion de droits humains	40'000
	Association resiliam	35'000
	Ville d'onex	30'000
	Association centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	30'000
	Association trajectoires	28'000
	Entraide protestante suisse	25'000
	Association je cours pour ma forme	22'000
	Association urban training	20'000
	Pro velo Genève	19'600
	Université populaire albanaise	12'500
	Association dialogai	12'000

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
	Fédération romande des consommateurs	11'360
	Association stop suicide	10'000
	Association transport et environnement	7'800
	Association boulevard	6'106
DEAS	Fonds drogue	366'000
	Association première ligne	186'000
	Université de genève	95'000
	Association la barje	60'000
	Association carrefour addictions	25'000
DEAS	Dîme de l'alcool - actions de prévention	91'358
	Groupement romand d'études des addictions	30'000
	Addiction suisse	20'000
	Association carrefour addictions	17'878
	Ligue pulmonaire	13'480
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000
DEAS	Actions de prévention du jeu	141'522
	Groupement romand d'études des addictions	98'322
	Centre de prévention du jeu	43'200
L01 Développement et soutien à l'économie		
DSE	Action en faveur de l'économie genevoise	366'155
	APMA	84'600
	Evénements, promotion et rencontres économiques	52'226
	Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	Sustenaible Finance	20'000
	LIFT	20'000
	Alp ICT Sibos 2016	20'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
	CCIG	15'000
	Salon EPHJ EPMT SMT	13'229
	Carrefour des créateurs	10'000
	Prix de l'économie et de l'innovation	10'000
	Swiss Connected Event	8'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat	7'500
	Fondation Swiss Research Institute on Commodities (SRIC)	5'000
	Evénement "e-Commerce meets Luxury Consumers"	5'000
	Industrie 4.0	5'000
	The Shared Brain	5'000
	Association Swiss Finance + Technology	5'000
	Intelligence économique	5'000
	Open des décideurs	3'000
	Salon JEMA	3'000
	Africa CEO forum	3'000
	Association Singulategy Geneva	1'000
DSE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	57'000
	Prix du commerce	27'000
	CCIG	15'000
	Bioalps	10'000
	Swiss startup summit	5'000
N01 Culture		
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'767'150
	Alias Compagnie	158'400
	Fondation Gilles Jobin	168'300
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	128'700
	Compagnie Greffe	108'900
	La Ribot	108'900
	Compagnie l'Alakran	99'000
	L'Usine	99'000
	Gli Angeli	80'000
	Compagnie Théâtre Spirale	79'200
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	79'200
	Cie 7273	79'200
	Super Trop Top	79'200
	Archipel	79'200
	Association Sirocco (Festival Black Movie)	69'300
	Cave 12	59'400
	Chat Noir/ASMV	54'450
	Association Musicodanse	50'000
	Association le Chariot	50'000
	Studio d'Action Théâtrale	25'000
	Hell's Kitchen	9'900
	Orioxy	9'900
	Gabriel Zufferey	9'900
	The Animen	9'900
	Fanfareduloup Orchestra	17'500
	Perceuse Productions	25'000
	Bureau culturel	29'700

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
DIP	Soutien à la création indépendante	1'153'350
	Eklekto Geneva Percussion Center	50'000
	Swiss Chamber Concerts	40'000
	Cie du Rhinocéros	30'000
	Atelier Sphinx	30'000
	L'Autre Compagnie	25'000
	Cie Apsara	25'000
	Compagnie Cap 10	25'000
	Helvetic Shakespeare Company	25'000
	Attila Entertainment	25'000
	Théâtre Ad Hoc	20'000
	La Fourmilière	20'000
	Helvetic Shakespeare Company	20'000
	Association Scène et sciure	20'000
	La Fourmilière	20'000
	Compagnie Classique	20'000
	La Compagnie des Basors	20'000
	Où sommes-nous Compagnie	20'000
	La Marie-Céleste	20'000
	Fanfareduloup Orchestra	20'000
	Headfun	20'000
	Cie Breathless	20'000
	Compagnie Sturmfrei	20'000
	Association Label (Serge Martin)	16'000
	Cie du Solitaire théâtre	15'000
	Les Faiseurs de rêves	15'000
	X225	15'000
	Chris Cadillac	15'000
	Cie L'Hydre Folle	15'000
	Le Galpon	15'000
	Association Habitation Imaginaire	15'000
	Association Post Tenebras Lux	15'000
	Baraka Compagnie	15'000
	Collectif du Pif	15'000
	Ass. E Collectif / Utopia	15'000
	Les Concerts de l'Athénée 4	15'000
	Mapping Festival	15'000
	Cie Velvet Blues	15'000
	Cie 100% Acrylique	15'000
	Donsen	14'000
	Association Aléas / Cie Eamb	12'000
	Sur les Planches	10'000
	Körpus Animüs	10'000
	Ensemble Cantatio	10'000
	Puplinge Classique	10'000
	Théâtre du Fil	10'000
	Cie Beaver Dam	10'000
	Overseas Culture Interchange	10'000
	Cie Sam-Hester	10'000
	Théâtre du Sentier	10'000
	Association Mobile Home	10'000
	AGPI	10'000
	Cie Danse Habile	10'000
	Electronic Music Network	9'000
	Cie en Détour	8'000
	Compagnie du Tards	8'000
	Cie Ratapolis	8'000
	Ensemble Vide	8'000
	Insubordination	8'000
	Ensemble Polhymnia	8'000
	Association Hyper super	8'000
	Ciemulator Dance Theatre	8'000
	Association des Concerts d'été à Saint-Germain	7'000
	Association Face Z	7'000
	Orchestre Tout Puissant	6'350
	Les Faiseurs de rêves	5'000
	Ensemble Vortex	5'000
	Quatuor de Genève	5'000
	Opéra-Théâtre	5'000
	Fabrizio Chiovetta	5'000
	Latin European Project	5'000
	The Animen	5'000
	Alain Guyonnet	5'000
	Marcos Jimenez	5'000
	Le Cabinet	5'000
	Lied & Melodie	5'000
	Marc Perrenoud	5'000

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
	Association Le Centrale	5'000
	Association du Rythme de vie / Valérie Besson et Cyril Yeterian	5'000
	Association Operami	5'000
	Audrey Vigoureux	5'000
	SJSO - Orchestre Symphonique Suisse des jeunes	5'000
	Ensemble Batida	4'000
	Les trois flèches/ L'Ironie du Son	4'000
	Nicolas Masson	4'000
	Association L&N Production / Cie 7273	4'000
	Traghetto Nuovo	3'000
	Arthur Hnatek	3'000
	T'doz	3'000
	Temps des Nuits	3'000
	Julien Reginato	3'000
	The Erkonauts	3'000
	Compagnie Mokett	3'000
	Fanfareduloup Orchestra	2'500
	Espace Musical	2'000
	Rorcal	2'000
	Les Amis de la Guitare	2'000
	Association Makaronic	2'000
	Heike Fiedler	2'000
	Orchestre des Jeunes de la Suisse Romande	2'000
	Jaia Association	1'500
DIP	Soutien à la diffusion	787'694
	Association LAPS	80'000
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	65'000
	Association Cinématou	40'000
	Centre d'art contemporain	40'000
	Association Lanterne Magique	30'000
	Théâtre Saint-Gervais et Bonlieu - Annecy (Interreg)	30'000
	Cie Ioannis Mandafounis (plusieurs projets)	28'000
	Fondation CMA	25'000
	Utopiana	20'000
	BIG	20'000
	Cie Jozsef Trefeli (plusieurs projets)	16'000
	Gli Angeli (plusieurs projets)	15'500
	Fêtes du Théâtre	15'000
	Rita Production	15'000
	Association cinéma des trois mondes	15'000
	Centre de la Photographie	15'000
	Pauline Julier / Association Le Poulpe	13'000
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	10'000
	Association Lucidarium (plusieurs projets)	10'000
	Association Jeudi	10'000
	Think Tank Theater	9'000
	Madmoiselle MCH (plusieurs projets)	9'000
	Melk Prod	8'000
	Tutu Productions	8'000
	Corodis / Sélection suisse en Avignon	7'500
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	7'500
	Midi Théâtre	7'000
	Bourse suisse aux spectacles	6'572
	Théâtre Spirale	5'000
	Plaistow	5'000
	Groupe Plaistow	5'000
	Plus Dense	5'000
	Matzaproduction	5'000
	Camille Dumont	5'000
	Festival international du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	5'000
	Roman des Romands	5'000
	Roadmovie	5'000
	Collection suisse de la danse	5'000
	One Gee In Fog (Ceel Mogami de Haas)	5'000
	Stefan Lauper	5'000
	Le Rameau d'Or	5'000
	Librairie du Boulevard	5'000
	La Librerit	5'000
	Librairie Arabe l'Olivier	5'000
	Librairie Albatros	4'750
	Nouvelles Pages	4'500
	Association Crash	4'312
	Think Tank Theatre	4'000
	Cie Où sommes-nous	4'000
	Cie les Faiseurs de rêve	4'000
	Apsara	4'000

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
	Grand Pianoramax	4'000
	Marc Perrenoud Trio	4'000
	Revue des Belles Lettres	4'000
	Le Courrier	4'000
	Halle Nord	4'000
	Bestiaire à pampilles	3'000
	Les Banquiers Limités	3'000
	L'Hydre folle	3'000
	Chris Cadillac	3'000
	Les Faiseurs de rêve	3'000
	Inkórper Company	3'000
	Museo Civico Villa dei Cedri	3'000
	Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA-SUISSE) 2015 - Editions de l'Hèbe - Editions JMB SA	3'000
	Kunsthau Langenthal	3'000
	Cumulus	3'000
	Librairie Le Parnasse	3'000
	Nicolas Field	2'500
	BAK XIII	2'500
	Librairie Delphica	2'500
	Les Fondateurs	2'300
	Xavier Erni	2'180
	Bleu en haut, Bleu en bas	2'000
	Cardiac	2'000
	Rorcal	2'000
	Elvett / Barbarella Records	2'000
	Sémaphore	2'000
	Vibraccord	2'000
	Ensemble Batida	2'000
	Traghetto Nuovo	2'000
	La Tène Trio - Ass. Insubordination	2'000
	Cie Ornithorynque	2'000
	Feu Pâle	2'000
	Association Plattform	2'000
	Jeunesse et Médias AROLE	2'000
	Promethee	1'500
	Andreas Fulgosi et Loscamioyulfos Project	1'500
	Cie Sous Chiffre	1'000
	Cie Skree Wolf	1'000
	Old Master	1'000
	Empty Words	1'000
	Institut Suisse de Rome	1'000
	Julie Gilbert et Antoinette Rychner	1'000
	Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse	1'000
	Librairie Lettres de Chine	900
	Bibliomedia	500
	Heike Fielder	400
	Beaver Dam	280
DIP	Fonds de soutien à l'édition	194'200
	Librairie Droz SA (plusieurs projets)	20'250
	Editions Héros-Limite (plusieurs projets)	15'000
	Editions La Baconnière (plusieurs projets)	15'000
	Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS	15'000
	Editions Zoé (plusieurs projets)	13'000
	Métispresses éditions (plusieurs projets)	12'000
	AGPI	10'000
	Bernard Campiche Editeur (plusieurs projets)	10'000
	Editions Alphil	8'000
	Editions Médecine et Hygiène	8'000
	Atrabile	7'000
	Editions Slatkine (plusieurs projets)	6'000
	Editions Labor et Fides	5'000
	Editions Macula	5'000
	A-Type Editions	4'000
	Edition centre de la photographie Genève	4'000
	Editions l'Entretemps	4'000
	Editions Notari	4'000
	Editions Olizane	4'000

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
	L'Ours Blanc (plusieurs projets)	4'000
	Editions d'En Bas	3'700
	Art for the world	3'000
	Edition Patrick Frey	3'000
	Encre Fraîche édition	3'000
	Giuseppe Merrone éditeur (BSN Press) (plusieurs projets)	3'000
	V.Books - XXI LTD	3'000
	Miami Books	2'000
	Torticolis et Frères	2'000
	Editions Cabédita	1'500
	Le Miel de l'ours	1'500
	Grimaces Editions	1'000
	<i>Extourne transitoire 2016 pour projet annulé</i>	-5'750
DIP	Soutien à l'écrit	326'700
	Fondation pour l'écrit	198'000
	Fondation de la Maison de Rousseau et de la littérature	69'300
	Cercle de la librairie et de l'édition Genève	59'400
N02 Sport et loisirs		
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors	230'000
	Association Genève Education Football (GEF)	176'000
	Académie de Volleyball de Genève	37'000
	Association genevoise de tennis de table	17'000
DIP	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	137'100
	Association Sant'Escalade	19'500
	Natation sportive Genève	12'300
	Lancy natation	10'200
	Olympique de Genève	8'500
	Carouge natation - Carouge water-polo	5'600
	Carouge Tennis Club	4'000
	FC City	4'000
	FC Champel	4'000
	Veyrier Grand Donzel Tennis Club	3'700
	FC Compesières	3'600
	Judo Kwai Lancy	3'400
	Fédération suisse de gymnastique Lancy FSG filles	3'400
	Karaté-Do Gojuryu Genève	3'300
	Tennis Club Plan-les-Ouates	3'200
	Judo club Meyrin	3'100
	Genève 1885 Water-polo natation	3'100
	JMD Arts martiaux Sàrl	3'000
	Football Club Signal Bernex	3'000
	Fédération suisse de gymnastique FSG Versoix	2'600
	Etoile Carouge Football Club	2'500
	Cologne Karaté Club - Ecole du manoir karaté club	2'500
	Ippon Karaté Club Tivoli	2'000
	Bernex Basket Genève	2'000
	FC Onex	1'800
	Meyrin Natation	1'700
	Club gymnastique d'Onex Go	1'500
	Budo Club Satigny	1'500
	Tennis Club Lancy-Fraisiers	1'500
	Chêne-Gymnastique Genève	1'400
	Société féminine de gymnastique La Jonquille Jonction	1'400
	Société fédérale de gymnastique FSG Aire Le Lignon	1'400
	Ecole de gymnastique artistique	1'400
	Meyrin Tennis Club	1'300
	Fédération suisse de gymnastique FSG Carouge	1'200
	Fédération suisse de gymnastique FSG Eaux-Vive féminine	1'200
	Yen Do	1'000
	Aikido des Grottes	1'000
	Fédération suisse de gymnastique FSG Compesières	800
	Fédération suisse de gymnastique FSG Petit-Saconnex	600
	Tennis Club des services industriels	600
	Dauphins synchro Vernier	600
	C.H. Châtelaine Gymnastique	600
	Fédération suisse gymnastique FSG Geisendorf	500
	UGS-Hockey sur gazon	500
	Fédération suisse de gymnastique FSG Pregny-Chambésy	400
	C.H. Châtelaine Athlétisme	300
	Fédération suisse de gymnastique FSG Mandement	200
	Fédération suisse de gymnastique FSG Troinex Jeunesse	100
	Ski-club d'Onex	100

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
O03 Conseil d'Etat		
PRE	Protocole	134'442
	Congrès Organization for Human Brain Mapping / OHBM (réception)	24'000
	Congrès European Lung Cancer Conference / ELCC (réception)	16'500
	Congrès European Society of National Associations of Orthopaedics and Traumatology (réception)	15'000
	International Sports Convention (réception)	12'493
	Concert Onuart	10'000
	Congrès Fidi Wolrd (réception)	5'042
	Exposition de photographies Place des Nations	5'000
	Congrès Société d'Education Thérapeutique Européenne (réception)	5'000
	La Coulou, 30ème anniversaire (réception)	5'000
	Congrès SIFEM (réception)	4'300
	Congrès Intern. Conference on Translational Research in radio-Oncology / ICTR-PHE (réception)	4'000
	Congrès European Association for Transactional Analysis / EATA (réception)	3'710
	Festival international du film d'animation / Animatou (réception)	3'000
	Congrès Swiss Coffee Trade Association / SCTA (réception)	2'750
	Conférence of the International Association of Providers of AIDS Care / IAPAC (réception)	2'710
	Congrès European Private Equity & Venture Capital Association / EPEVCA (réception)	2'500
	Congrès ICEFAT (réception)	1'800
	Colloque des Hôpitaux de Jour Psychiatriques (réception)	1'700
	Congrès European Underwater and Baromedical Society / EUBS (réception)	1'600
	Congrès régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comte (réception)	1'600
	Congrès ICORS (réception)	1'500
	Congrès Association suisse de Neuropsychologie / ASNP (réception)	1'500
	Congrès Support for e-commerce meetes luxury watches event in Fongit (réception)	1'400
	Déjeuner Fédération des clubs de la presse / EFPC (réception)	1'376
	Conférence internationale Augmented Human (réception)	960
O06 Exercices des droits politiques		
PRE	Promotion citoyenne	10'000
	Parlement des Jeunes Genevois	10'000
O07 Affaires extérieures		
PRE	Genève internationale	19'820
	Projet Collaborate for Social Impact - C4SI 2016	5'310
	Geneva Internet Platform (réception)	5'185
	Exposition photos Comité pour les personnes disparues de Chypre / CMP (réception)	4'826
	Association IRIN (réception)	4'500
PRE	Aide aux pays en voie de développement	7'301'190
	Appel de Genève	200'000
	Comité international de la Croix-Rouge / Aide d'urgence Irak	200'000
	Organisation mondiale contre la torture / OMCT	200'000
	CRS - Amélioration de la santé des communautés et des déplacés internes au Soudan du Sud	200'000
	Geneva Foundation for Medical	190'000
	IHEID - Executive Master in Development Policies and Practices (DPP)	180'000
	Médecins sans frontières	180'000
	CERAH-Aide aux études et à la formation pour les programmes MAS/DAS en action humanitaire	171'000
	Union internationale pour la conservation / UICN	161'037
	Association des amis de Sœur Emmanuelle / ASACE	150'000
	Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés (FSH)	150'000
	International Assistance Mission Suisse / IAM Suisse	150'000
	Foundation for Innovative New Diagnostics / FIND	150'000
	Drugs for Neglected diseases initiative	150'000
	Fondation EcoFormation	150'000
	Handicap International	150'000
	Helvetas Swiss Intercooperation	150'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER - Aide d'urgence sécheresse au Zimbabwe	150'000
	Fondation suisse de déminage	125'000
	Trial International	120'000
	Médecins du monde Suisse	120'000
	Fondation Ciomal	117'414
	Centre pour les droits civils et politiques	116'164
	Vétérinaires sans Frontières	115'000
	Fondation Didé	110'000
	Association Festival du Film et Forum International sur les Droits humains	100'000
	Refugee Education Trust / RET International	100'000
	Commission internationale de Juristes	100'000
	Association Peu-La	100'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER - Amélioration des conditions de vie des Roms en Serbie	100'000
	Association Krousar Thmey	100'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER - Croissement de la sécurité alimentaire au Niger	90'000
	IES - Centre de réhabilitation p/personnes amputées souffant de douleurs fantômes en Haïti	80'000
	Cifedhop	80'000
	Swiss Philanthropy Foundation	71'865
	Festival Black Movie	70'000
	Défense des Enfants International - Maa'n for Adala-Ensemble pour la Justice	65'000
	Académie de droit international humanitaire et de droits humains	65'000
	Association Geneva Health Forum	60'000

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
	Festival international du film oriental de Genève - FIFOG	60'000
	Entraide Protestante Suisse / EPER-Projet d'aide d'urgence dans les Gouvernorats en Irak	60'000
	Association Terre des Hommes-Aide aux familles affectées par le conflit et déplacées de Kirkuk / Irak	60'000
	Association Palestine Demain	60'000
	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones / DOCIP	60'000
	Caritas Suisse - Projet d'aide d'urgence p/les communautés affectées par la sécheresse en Ethiopie	60'000
	Swisscontact	60'000
	Appui aux victimes de violences sexuelles au Rwanda	60'000
	Goutte d'eau	60'000
	Handicap International - section suisse	60'000
	APT - Projet international de protection des personnes en garde à vue	59'490
	Certificate of Advanced Studies en Justice Juvénile	57'000
	Fondation Middle East Children's Institute International	55'000
	Nordesta Reforestation & Education	51'845
	Fondation Hironnelle	50'000
	Les Amis de Sentinelles	50'000
	Centre Europe - Tiers Monde / CETIM	50'000
	Fondation Martin Ennals	50'000
	Caritas Suisse - Réalisation du projet de production durable au Tadjikistan	50'000
	Femmes Artisans de Paix	50'000
	Projet pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire au Guatemala	50'000
	Maasai Aid Association / MAA	46'000
	Projet de centre de formation communautaire et de santé à Madagascar	45'000
	Service social international - Projet un autre futur est possible au Mexique	44'231
	Peace Brigades Internationale / PBI	40'000
	UPR Info	37'907
	Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires / ICAN	34'760
	Développement de l'école sup. de soins infirmiers à Mbozi / DESSIM	34'700
	Association Terre des Hommes-Aide d'urgence suite inondations au Kurigram / Bangladesh	34'545
	Fondation Antenna Technologies	33'000
	Association Turpial	32'368
	CERAH-CAS HDL Designing strategies and projects for humanitarian action	30'000
	Caritas Suisse-Projet de Production de nouvelles technologies de chauffage au Tadjikistan	30'000
	Fondation Surgir	30'000
	Projet de santé mentale en Bosnie et Herzégovine	30'000
	WaterLex - Formation sur la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique	29'663
	Fondation Albatros	27'300
	Fondation Vivamos Mejor	27'000
	Association Suisse Niger	27'000
	Comité Inter-African sur les pratiques Traditionnelles / CI-AF	25'639
	Interpeace Geneva Peace Talks 2016	25'000
	Association Terre des Sourires	24'440
	Institut de santé globale / ISG	22'680
	Peace Watch Switzerland	22'500
	Bourse d'étude Geneva Summer School	20'800
	Réseau international des droits humains / RIDH	20'160
	Association Jardins Wanga Nègès	20'000
	Construction de la case de santé au Sénégal	20'000
	Sidecole School	20'000
	Association Miman Bénin	20'000
	Théâtre Spirale	20'000
	Association CHS Alliance	19'300
	Bourses d'étude CERG-C	18'955
	Service social international - Conférence internationale sur la protection de remplacement	18'588
	Association Ingenieurs & Architectes Solidaires	18'500
	Fondation Dide Dignité en détention	17'000
	Congrès européen de l'International Association for Adolescent Health / IAAH	15'000
	Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies / FMANU	13'696
	Association Child Rights Connect / CRC	12'738
	Institut des droits de l'homme de l'association internationale du barreau / IBAHRI	10'970
	Défense des Enfants International - Réunion régionales et atelier "Pas de droits sans justice"	10'931
	Universale Rights Group	10'714
	International Campaign to Ban Landmines Cluster Munition Coalition / ICBL-CMC	9'272
	FIAN International	8'984
	WaterLex - Formation sur la gouvernance de l'eau et les droits de l'homme	8'800
	Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits humains / CODAP	6'100
	APT - Symposium sur le monitoring des institutions psychiatriques	4'784
	Séminaire d'échange sur les droits de la défense des avocats et procureurs au Mali	4'350
	Service International pour les droits de l'Homme / SIDH	3'500
	Global Studies Institute	3'500
PRE	Coopération au développement dans le tiers-monde	539'946
	Fondation Terre des Hommes	113'119
	Goutte d'eau - a child support network	60'000
	Up ! International	60'000
	Helvetas Swiss Intercooperation	60'000
	Casa Alianza Suisse / Aide aux victimes d'addictions et en situation de rue au Mexique	60'000
	Institut de Développement Humain Suisse / IDH	59'827

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques
Entités bénéficiaires (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2016
	Association Genève Tiers-Monde	59'000
	Association l'Antre Parenthèse	35'000
	Casa Allianza Suisse / Aide aux victimes de violences et situation d'indépendance au Nicaragua	33'000
O09 Intérieur		
PRE	Diverses associations féminines	69'150
	Centre de liaison des associations féminines genevoises	47'200
	Haute Ecole de Musique	7'140
	Projet PILE-Laboratoire de l'égalité	5'000
	Association Bloom and Boom	4'000
	Association Gendering	3'000
	Association de médiatrices interculturelles / AMIC-EFI	2'810
P01 Etats-majors départementaux		
DSE	Subventions diverses DSE	19'750
	Aumonerie oecuménique des prisons	14'500
	Programme de stages en faveur des jeunes	5'250

Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2015 A 2016 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	C 2016	VARIATION C2016/B2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015	
TOTAL PROGRAMMES					190'935'111	9'162'870	5.0%	181'772'241	184'248'809
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					117'936	-		117'936	117'936
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 11316	2017	117'936	-	117'936	117'936	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					1'612'592	-		1'612'592	1'612'592
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux	ind	L 11466	2017	1'117'462	-	1'117'462	1'117'462	
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains	ind	L 11466	2017	400'130	-	400'130	400'130	
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux	ind	L 11466	2017	95'000	-	95'000	95'000	
A04 Hautes écoles					76'598'059	4'016'701	5.5%	72'581'359	68'749'641
dip	Université de Genève - locaux	ind	PL 12028	2019	51'575'159	1'577'851	49'997'308	50'482'365	
dip	Université de Genève - terrains	ind	PL 12028	2019	9'469'456	-6'151	9'475'607	10'067'832	
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	PL 12028	2019	780'000	-	780'000	780'000	
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 11122	2016	603'444	-	603'444	603'444	
dip	HES-SO Genève - locaux	ind			14'170'000	2'445'000	11'725'000	6'816'000	
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale					491'943	116'164	30.9%	375'779	377'699
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux	ind	L 11307	2017	30'000	-	30'000	30'000	
deas	Association Argos - locaux	ind	L 11101	2016	318'670	32'164	286'506	286'506	
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux	af	L 11054	2016	46'610	-	46'610	46'610	
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux	af	L 11054	2016	96'663	84'000	12'663	14'583	
deas	Caritas Genève - locaux	af	L 11054	2016	84'000	84'000	#DIV/0!		
D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					541'588	-		541'588	541'588
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 11271	2017	465'363	-	465'363	465'363	
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 11271	2017	76'225	-	76'225	76'225	
E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					7'269'241	-		7'269'241	7'836'536
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 11295	2017	1'401'417	-	1'401'417	1'401'417	
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - locaux	ind	L 11295	2017	3'356'802	-	3'356'802	3'914'802	
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000	-	165'000	165'000	
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 11294	2017	205'092	-	205'092	205'092	
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 11295	2017	260'820	-	260'820	260'820	
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux	ind	L 11294	2017	721'800	-	721'800	721'800	
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 11295	2017	994'320	-	994'320	994'320	
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux	ind	L 11294	2017	30'544	-	30'544	30'544	
deas	EPH Fondation Trajets - locaux	ind	L 11295	2017	18'396	-	18'396	18'396	
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			115'050	-	115'050	124'345	
F04 Nature et paysage					57'422	3'432	6.4%	53'990	55'800
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	17'932	3'432	14'500	10'493	
deta	Fondation Neptune - locaux	af	L 11498	2018	20'490	-	20'490	30'750	
deta	Fondation Neptune - prestations DGNP	af	L 11498	2018	12'000	-	12'000	12'000	
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	7'000	-	7'000	2'557	
F05 Politique agricole					90'000	-		90'000	90'000
deta	Opage, promotion agricole - locaux	ind	L 10993	2016	90'000	-	90'000	90'000	
G01 Logement et planification foncière					813'000	12	0.0%	812'988	812'988
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	PL 11809	2019	813'000	12	812'988	812'988	
H02 Sécurité publique					28'400	-		28'400	20'000
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux	af			28'400	-	28'400	20'000	

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2015 A 2016 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique), P02 (OPE) et J02 (garage voirie) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	C 2016	VARIATION C2016/B2016		BUDGET 2016	COMPTES 2015
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					75'600	-		75'600	105'600
dse	Association la Pâquerette des Champs - locaux	af							30'000
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains	af			75'600	-		75'600	75'600
H09 Sécurité civile et armée					168'406	-52'590	-23.8%	220'996	226'000
dse	Fondation pour l'histoire des suisses à l'étranger - terrains	af			35'000	-		35'000	35'000
dse	Compagnie de 1602 - locaux	af			35'996	-		35'996	36'000
dse	Elite - locaux	ns			22'410	-52'590	-70.1%	75'000	75'000
dse	Landwehr - locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Fonds International d'Aide au Développement - terrains (parking)	ns				-			5'000
J01 Transports et mobilité					1'246'818	-		1'246'818	1'547'065
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 11919	2018	1'147'428	-		1'147'428	1'147'428
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11243	2016	99'390	-		99'390	399'637
K01 Réseau de soins					95'808'745	4'938'817	5.4%	90'869'928	96'291'008
deas	Clinique de Jolimont et Montana - locaux	ind	L 11911	2016	573'750	-		573'750	573'750
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux	ind	L 11844	2019	391'790	-		391'790	391'790
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux	ind	PL 11957	2019	87'937'731	4'938'817	6.0%	82'998'914	87'991'527
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains	ind	PL 11957	2019	6'855'474	-		6'855'474	7'283'941
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	L 11845	2019	50'000	-		50'000	50'000
N01 Culture					2'325'926	44'476	1.9%	2'281'450	2'286'786
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux	ind	L 11582	2018	102'180	-		102'180	102'180
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 11582	2018	885'000	-		885'000	885'000
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux	ind	L 11582	2018	610'650	-		610'650	610'650
dip	Théâtre des Marionnettes - locaux	af	L 11093	2016	43'260	-		43'260	43'260
dip	Fondation d'art dramatique - locaux	af	L 11093	2016	63'780	-		63'780	63'780
dip	Orchestre de la Suisse Romande - locaux	af	L 11094	2016	206'580	-		206'580	206'580
dip	Maison Rousseau et de la littérature - locaux	af			126'960	-		126'960	126'960
dip	Lieux culturels - locaux	af			287'516	44'476	18.3%	243'040	248'376
N02 Sport et loisirs					830'000	-		830'000	830'000
dip	Association Genève-Plage - locaux	af	L 11135	2016	520'000	-		520'000	520'000
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af			310'000	-		310'000	310'000
O07 Affaires extérieures					2'775'435	11'858	0.4%	2'763'577	2'747'571
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - locaux	ind	L 11703	2019	155'938	-		155'938	155'938
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11703	2019	193'614	11'858	6.5%	181'756	193'614
pré	Club suisse de la presse - locaux	af	L 10863	2015	20'283	-		20'283	35'019
pré	Club suisse de la presse - informatique	af	L 10863	2015	40'000	-		40'000	40'000
pré	Fondation pour Genève - locaux	af			42'600	-		42'600	
pré	Ecole internationale - terrains	ns			270'000	-		270'000	270'000
pré	Ecole internationale - locaux	ns			2'053'000	-		2'053'000	2'053'000

Crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires 2016

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2016, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2016 selon le principe de douzièmes provisoires a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui sont votées par libellé et du programme O04 (Services généraux) qui est voté par prestation.

Les charges supplémentaires au budget 2016 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les crédits supplémentaires soumis et acceptés (partiellement ou intégralement utilisés) par la Commission des finances (Tableau I). Il s'agit des crédits supplémentaires qui sont de la compétence de la Commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3 et par le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFGB) à l'article 26 alinéa 3 relatif à l'exécution budgétaire sous le régime des douzièmes provisoires;
- les crédits supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3, de la LGAF ainsi que les crédits inférieurs aux seuils conformément à l'article 26 alinéa 3 du RPFGB, non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II) ¹;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit de la Commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges dont les crédits supplémentaires peuvent être de la compétence soit du Conseil d'Etat, soit de la Commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'organe compétent pour autoriser un dépassement budgétaire. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des trois tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 ².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes soit par des revenus supplémentaires soit par des non-dépensés sur d'autres charges qui leur sont liés.

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires. Les tableaux I, II et, III présentent la liste exhaustive de ces dépassements.

Tableau I : Dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances

La Commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un total de 146.0 millions. La majeure partie de ces crédits supplémentaires ont été utilisés et ont permis de couvrir les dépassements attendus.

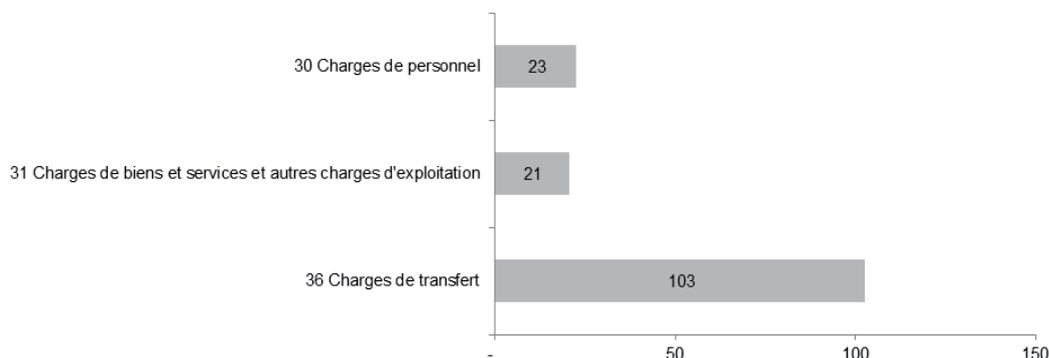
Le tableau I comporte uniquement les charges supplémentaires intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la Commission des finances. Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de dépassement, ne sont pas répertoriés.

¹ Il s'agit des demandes de crédits supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Ces crédits supplémentaires relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 26 alinéa 3 RPFGB, soit inférieurs à 100'000 F ou entre 100'000 F et 500'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la Commission des finances sont intégrés dans ce tableau.

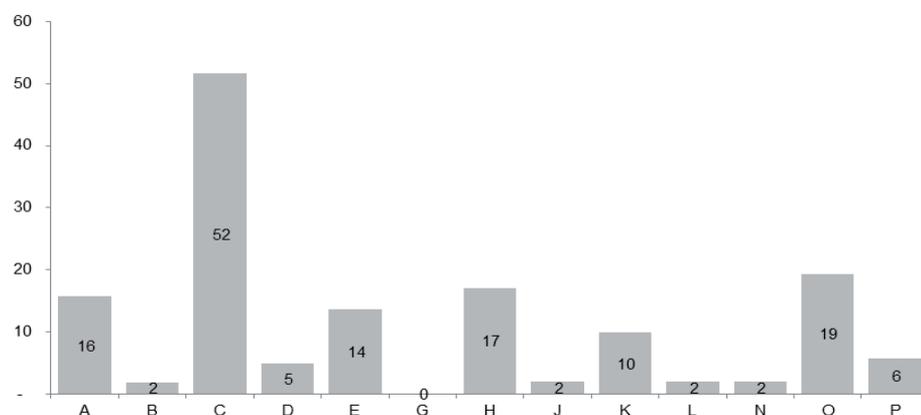
² Par exemple, les charges de personnel effectives sont de la compétence du Grand Conseil, tandis que les écritures de provisions en lien avec les charges de personnel sont de la compétence du Conseil d'Etat.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des crédits supplémentaires accordés par nature de charges et par politique publique :

**Crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances
(par nature de charges)**



**Crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances
(par politique publique)**



Les principales autorisations de dépassements octroyées par la Commission des finances sont les suivantes :

- 15.8 millions supplémentaires ont été consentis pour les subsides aux assurés à ressources modestes (programme C01 " Accès à l'assurance-maladie "). Le nombre de bénéficiaires de l'Hospice général dont le SAM prend en charge la prime d'assurance-maladie a été significativement plus élevé que celui attendu (21'500 au lieu de 19'700). Par ailleurs, le nouveau système d'échange entre assureurs et cantons, instauré en vertu des dispositions de l'art. 65 LAMal, a amélioré le flux des informations et a généré une hausse des subsides facturés tardivement (exercice 2014) par les assureurs.
- La Commission des finances a autorisé un crédit supplémentaire de 15 millions (reports budgétaires) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Cette demande a permis de reporter partiellement les non-dépensés de l'exercice précédent, soit 15 millions sur le budget 2016 afin de compenser le montant inscrit en négatif sur le programme O03 Conseil d'Etat. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF.
- 15 millions supplémentaires ont été consentis à l'Hospice général (programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration") pour faire face à l'augmentation des prestations d'aide aux migrants. Sur l'année 2016, l'Hospice général prévoyait une augmentation nette de 1'000 personnes supplémentaires, ce qui a porté le nombre moyen de personnes hébergées à 7'200. Le coût supplémentaire afférent à cette augmentation a été évalué à un peu plus de 15 millions. Il convient également de

relever que ces personnes supplémentaires ont été pour la plupart accueillies dans des structures provisoires (abris PC pour les célibataires et hôtels pour les familles) dont les coûts sont largement supérieurs à ceux des structures pérennes.

- 10 millions supplémentaires ont été consentis à l'Hospice général (programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale") afin de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires supérieure aux attentes.
- 9.6 millions supplémentaires ont été consentis en faveur des prestations complémentaires fédérales - AI (programme E02 " Soutien financier individuel aux personnes handicapées") afin de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires supérieure aux attentes. Par ailleurs, les prévisions pour les dépenses en institutions ont connu une augmentation plus élevée du nombre de dossiers.
- 8.1 millions supplémentaires pour les charges de personnel (transfert de 67.8 ETP du programme H02 "Sécurité publique") et 5.1 millions supplémentaires pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (transfert des mandats de convoyage et surveillance liés du programme H02 "Sécurité publique") ont été accordés au programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement". Ces montants font partie de la demande en autorisation de crédit supplémentaire résultant de transferts interdépartementaux et neutre sous l'angle du résultat de fonctionnement acceptée par la Commission des finances le 22 juin 2016.
- 7 millions supplémentaires concernent les allocations familiales pour personnes non actives (programme C02 "Soutien à la famille"). Parmi les bénéficiaires des prestations de la CAFNA figurent notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, les rentiers AVS et AI, les chômeurs non indemnisés ou percevant des prestations spécifiques, les préretraités et certains étudiants.
- 6.2 millions supplémentaires ont été accordés pour les charges de personnel du programme P05 "Systèmes d'information et de communication". Cette demande concerne principalement les coûts induits de l'internalisation de 60 ETP (L.S.E.) qui avait été valorisée au budget 2015 sur 6 mois. Cette augmentation est compensée par une diminution en nature 31 et une augmentation de l'activation des salaires en nature 43. Cette demande concerne également d'autres internalisations de postes (10 ETP), 4 ETP pour la réalisation d'opérations de sécurisation, ainsi qu'un différentiel entre les charges réelles relatives à la CPEG et la méthode de calcul utilisée pour la valorisation au budget.
- 5 millions supplémentaires ont été consentis à l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (programme K01 "Réseau de soins") afin de lui permettre de financer d'une part, 100 postes supplémentaires nécessaires pour assumer la prise en charge d'une clientèle de plus en plus nombreuse et nécessitant des soins de plus en plus lourds et d'autre part, l'ouverture de nouveaux immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA), qui permettront de préserver l'autonomie de cette population le plus longtemps possible dans un contexte domiciliaire.
- 4.4 millions supplémentaires concernent les bourses d'études pour le programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue". Le nombre de dossiers donnant droit à une prestation a été plus important que prévu et l'estimation des coûts basée sur une bourse moyenne s'est révélée inférieure à la réalité. L'écart entre le dépassement effectif de 5.6 millions et la demande de crédit supplémentaire provient du décalage temporel entre l'estimation réalisée à fin septembre et les dossiers arrivés jusqu'en fin d'année.

Malgré les autorisations délivrées par la Commission des finances, des dépassements non couverts par les demandes subsistent. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont principalement constitués par :

Rubrique 36 du programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" : Le dépassement de 2.3 millions est dû aux frais de détention hors canton (régis par un concordat intercantonal) pour les mineurs. La demande en autorisation de crédit supplémentaire de 2 millions acceptée par la Commission des finances le 8 juin 2016 n'a pu être calibrée suffisamment précisément en raison du manque de recul sur ce sujet.

Rubrique 36 (Bourses d'études - enseignement secondaire II) du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : voir ci-avant.

Rubrique 36 (Frais de placements éducation spécialisée) du programme A03 "Suivi éducatif et soutien aux familles" : Le crédit de 1 million accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir le dépassement de 2.1 millions. Les prévisions de dépenses effectuées lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures aux besoins réels de prise en charge des différentes mesures de placements liées à des décisions judiciaires (civiles ou pénales) ou sans mandat, y compris les hospitalisations dites sociales.

Rubrique 36 (Bourses d'études - enseignement HES et universitaire) du programme A04 "Hautes écoles" : Le crédit de 0.7 million accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir le dépassement de 1.3 million. L'écart entre le dépassement effectif et la demande de crédit supplémentaire provient du décalage temporel entre l'estimation réalisée à fin septembre et les dossiers arrivés jusqu'en fin d'année.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 153.9 millions (Tableau II).

La majorité des dépassements concerne des provisions et des dépréciations dont la provision de 36 millions pour risque futur pour la CPEG et la provision de 1.6 million pour risque futur pour la FPTPG en vertu des nouvelles dispositions transitoires de la LPP. Ces deux provisions ont été comptabilisées en 2016 sous la nature 31 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif".

Les autres principaux dépassements de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont principalement constitués par :

1) Rubrique 30 Charge de personnel (Provisions/dépréciations)

Rubrique 30 du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : Le dépassement de 0.4 million (inférieur au seuil de matérialité de 0.5 %) est dû au fait que dans le budget 2015 45 postes d'enseignant-e-s supplémentaires ont été prévus à partir de la rentrée scolaire 2015, soit pour 4 mois uniquement. La couverture financière au budget 2016 selon les douzièmes de ces 45 postes est donc partielle (4 mois au lieu de 12).

Rubrique 30 du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : Le dépassement de 0.2 million provient de l'adaptation des provisions pour les litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire. Il fait suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridique du DIP en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

Rubrique 30 du programme C04 "Protection des personnes adultes sous curatelle" : Le dépassement de 0.3 million découle de la nécessité de constituer une provision pour litige envers le personnel au sein du service de protection de l'adulte (SPAd).

Rubrique 30 du programme H02 "Sécurité publique" : Le dépassement de 1.4 million provient de l'utilisation de la provision pour le pont-LPP Police inférieure au montant budgété.

Rubrique 30 du programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" : Le dépassement de 1.1 million provient de l'utilisation de la provision pour le pont-LPP Police inférieure au montant budgété.

Rubrique 30 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : Le dépassement de 2.6 millions est en lien avec le fait que, durant cet exercice, aucun magistrat pouvant bénéficier d'une rente transitoire n'a exercé son droit. Par conséquent, l'utilisation de provisions est restée nulle. Ce montant est compensé par un non dépensé équivalent sur la nature 306999.

Rubrique 30 du programme L04 "Surveillance du marché du travail" : Le dépassement de 0.5 million est dû à la dotation pour la provision relative aux litiges en matière de ressources humaines.

Rubrique 30 du programme P02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines" : Le dépassement de 0.2 million est en lien avec les provisions pour rentes et pensions à la charge de l'Etat et provient de l'utilisation d'une provision existante plus faible que prévue au budget 2016.

2) Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)

Rubrique 31 du programme A03 "Suivi éducatif et soutien aux familles" : Le dépassement de 0.3 million provient essentiellement de la provision pour débiteurs douteux constituée par le service de protection des mineurs (Spmi) suite au transfert des créances au service du contentieux de l'Etat.

Rubrique 31 du programme F01 "Protection de l'environnement" : Le dépassement de 14.2 millions résulte de l'actualisation des provisions liées aux coûts d'assainissement de sites contaminés.

Rubrique 31 du programme G01 "Logement et planification foncière" : Le dépassement de 1.3 million concerne la dotation de la provision pour dépréciation de créances relative à la surtaxe HLM et aux remboursements d'allocations à l'office cantonal du logement et de la planification foncière.

Rubrique 31 du programme H02 "Sécurité publique" : Le dépassement de 4.8 millions provient de la dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions.

Rubrique 31 du programme H05 "Admission à la circulation routière et à la navigation" : Le dépassement de 2.1 millions provient de l'actualisation de la provision pour perte sur débiteurs suite au transfert de créances douteuses au service du contentieux de l'Etat.

Rubrique 31 du programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" : Le dépassement de 4.2 millions est dû à la dotation à la provision pour risques de litiges.

Rubrique 31 du programme J02 "Infrastructures routières et de transports publics" : Le dépassement de 1.4 million provient de la constitution d'une nouvelle provision relative à une action de droit public déposée par la ville de Lancy.

Rubrique 31 du programme K01 "Réseau de soins" : Le dépassement de 8.6 millions fait suite à la volonté exprimée par le Conseil d'Etat d'abandonner en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la moitié de la créance résultant du contrat de prestations 2012-2015.

Rubrique 31 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : l'explication du dépassement de 37.7 millions est fournie voir ci-avant.

Rubrique 31 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" : Le dépassement de 1.1 million est constitué d'une correction sur exercices antérieurs liée à un changement de méthode de comptabilisation des acomptes de chauffage pour 0.9 million et des pertes sur créances plus importantes que prévu pour 0.2 million.

3) Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Globalement, les amortissements (rubrique 33) dépassent le budget de 18.5 millions. Le tableau II ne présente que les programmes qui ont dépassé leur budget.

Les principaux écarts s'expliquent par :

- la comptabilisation d'amortissements accélérés liés à des futures destructions de bâtiments et à des études obsolètes (12.1 millions sur les programmes P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat", J02 "Infrastructures routières et de transports publics" et G01 "Logement et planification foncière");
- la mise en service plus rapide que prévue de bâtiments (CMU 5ème et 6ème étapes et BDL2) ainsi que par un transfert d'actif planifié mais qui n'a pas encore eu lieu (4 millions sur le programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat");
- Une modification de la durée d'amortissement de certains actifs de génie civil car une partie des dépenses avait été comptabilisée à tort comme de l'infrastructure au lieu de revêtement routier (1.8 million sur le programme J02 "Infrastructures routières et de transports publics").

Les autres écarts, pour les amortissements, (également pour la rubrique 36 hors liste des subventions) s'expliquent par une allocation différente des amortissements entre le budget et les comptes (centralisation sur certains programmes), par des durées d'amortissement plus courtes que prévues ou des écarts d'estimation.

4) Rubrique 34 Charges financières

Rubrique 34 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : Le dépassement de 3.4 millions est constitué pour 2.6 millions de moins-values non planifiées (démolitions de bâtiments, pertes sur cessions, corrections de valeur des terrains, ...) ainsi que des gains et pertes de change réalisés et non réalisés pour 0.8 million.

5) Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : Le dépassement est de 2.7 millions. Le service des bourses et prêts d'étude accorde des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables pour les formations menant à la maîtrise. Une provision pour conversion de prêts est calculée, sur la base d'un taux de réussite moyen, afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan.

Les conversions de prêts en bourses d'études non remboursables réalisées en 2016 se montent à 2.9 millions (soit un écart de +2.2 millions avec le budget). L'utilisation de la provision a été comptabilisée en conséquence (écart de -1.9 million avec le budget). Le montant des prêts convertibles accordés en 2016 s'élève à plus de 4 millions. En conséquence, la provision pour conversion de prêts a été dotée de 3.3 millions supplémentaires (écart de +2.4 millions avec le budget).

Rubrique 36 du programme L01 "Développement et soutien à l'économie" : Le dépassement de 1.4 million fait suite à la demande du service d'audit interne (SAI) concernant l'amortissement partiel du capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participation.

Rubrique 36 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : Le dépassement de 2.3 millions se rapporte au risque concernant le prêt accordé à SI Terrains Nord Aviation qui a été revu à la hausse. Une provision complémentaire a été comptabilisée pour 2.3 millions sur l'exercice 2016.

6) Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Rubrique 36 (Frais de placements éducation spécialisée) du programme A03 "Suivi éducatif et soutien aux familles" : Dans le cadre de placements d'enfants hors canton, une provision de 0.2 million a été constituée pour couvrir le risque lié à un important surcoût du décompte final pour l'exercice 2016 de l'institution de Prêles (canton de Berne).

Rubrique 36 (Couverture des créances des assureurs pour primes impayées) du programme C01 "Accès à l'assurance-maladie" : Le dépassement est de 7.7 millions. Les effets des dotations et utilisations de provision en lien avec les créances des assureurs envers les assurés débiteurs ont péjoré plus fortement le résultat des comptes 2016 que ne le laissait présager la prévision du service de l'assurance-maladie.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AVS) du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" : Le dépassement est de 0.9 million. Les effets des dotations et utilisations de provision en lien avec les prestations complémentaires fédérales AVS ont péjoré le résultat des comptes 2016 contrairement à ce que laissait présager la prévision du service des prestations complémentaires.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AVS) du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" : Le dépassement est de 0.4 million. Les effets des dotations et utilisations de provision en lien avec les prestations complémentaires cantonales AVS ont péjoré le résultat des comptes 2016 contrairement à ce que laissait présager la prévision du service des prestations complémentaires.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AI) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées" : Le dépassement est de 0.3 million. Les effets des dotations et utilisations de provision en lien avec les prestations complémentaires

cantonaux AI ont péjoré le résultat des comptes 2016 contrairement à ce que laissait présager la prévision du service des prestations complémentaires.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances, s'élèvent à 2.1 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont principalement constitués par :

1) Rubrique 30 Charge de personnel (hors provisions/dépréciations)

Rubrique 30 du programme F05 "Politique agricole" : Le dépassement de 0.2 million provient principalement de la non absorption des réductions budgétaires et linéaires appliquées chaque année sur les charges de personnel. La stabilité en matière de personnel du programme F05 ne permet pas d'appliquer le principe de vacance des postes et de suppléer aux coupes linéaires supplémentaires appliquées dès le budget 2015. En outre, compte tenu de la réorganisation de la politique publique F, le département a considéré et respecté la dotation des postes pour l'ensemble de celle-ci.

Rubrique 30 du programme P02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines" : Le dépassement de 0.5 million provient des demandes relatives à la rente-pont AVS. Ces dernières ont généré une dépense supplémentaire de 2.3 millions. Une demande de dépassement avait été refusée par la Commission des finances. Ce dépassement a été toutefois atténué par un non dépensé de 1.8 million sur les autres charges de personnel affectées au programme P02. Cette dépense découle d'une obligation légale (B 5 20 LRP) et l'OPE n'a pas d'autre choix que d'enregistrer ces charges.

2) Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)

Rubrique 31 du programme A04 "Hautes écoles" : Le dépassement de 1.2 million est principalement lié à une forte augmentation du nombre d'étudiant-e-s fréquentant un établissement en dehors de la HES-SO (+16%). La hausse est particulièrement marquée concernant la HEP Vaud avec une facturation arrivant à fin décembre ne permettant pas l'anticipation d'une demande de dépassement de crédit. Ces contributions sont régies par l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAI

Programme	Libellé	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				12'584'241	18'098'059
A04 Hautes écoles		473'625	0	473'625	451'465 (1) (2)
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		7'997'059	6'894'766	1'102'293	1'178'246 (1)
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		5'127'853	4'940'172	187'681	236'383 (1)
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		107'576'731	101'023'236	6'553'495	7'980'246 (1)
K01 Réseau de soins		2'158'265	2'028'469	129'796	502'932 (1)
L04 Surveillance du marché du travail		9'525'222	9'326'386	198'835	1'890'000
P05 Systèmes d'information et de communication		86'236'757	82'298'241	3'938'516	5'858'786 (1)
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				16'355'711	22'723'000
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois		2'551'781	1'443'077	1'108'704	1'892'000
H01 Population, droit de cité et migration		3'396'146	2'913'932	482'214	771'000
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		24'061'983	23'449'790	612'193	5'060'000 (1)
O03 Conseil d'Etat		1'885'318	-12'267'282	14'152'600	15'000'000
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)				3'708'143	3'470'977
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		13'366'716	11'023'275	2'343'441	2'029'871 (2)
K02 Régulation sanitaire		14'404'702	13'040'000	1'364'702	1'441'106
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				88'929'621	97'266'043
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Bourses d'études - enseignement secondaire II (hors provisions)	22'312'123	16'728'404	5'583'719	4'425'000 (2)
	Chèques formation	5'337'141	4'820'000	517'141	596'000
	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	5'240'000	3'832'709	1'407'291	1'407'291
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					
	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'000	4'425'000	252'000	252'000
	Frais de placements éducation spécialisée (hors provisions)	19'356'466	17'272'219	2'084'247	1'017'000 (2)
A04 Hautes écoles					
	Université de Genève	343'686'829	339'450'406	4'236'423	4'236'423 (1)
	HES-SO Genève Conditions locales particulières	15'049'674	12'729'063	2'320'611	2'320'611 (1)
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire (hors provisions)	10'788'518	9'529'496	1'259'022	660'000 (2)
C01 Accès à l'assurance-maladie					
	Subsides aux assurés à ressources modestes (hors provisions)	312'640'841	298'699'999	13'940'842	15'800'000
C02 Soutien à la famille					
	Allocations familiales pour personnes non actives	41'533'643	35'000'000	6'533'643	7'000'000
	Prestations complémentaires familiales (hors provisions)	15'031'179	14'054'408	976'771	1'234'990
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	284'791'008	275'200'000	9'591'008	10'000'000
	Remise de cotisations AVS (hors provisions)	1'116'314	400'000	716'314	740'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration					
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	15'600'291	14'192'819	1'407'472	1'560'877 (1)
	Hospice Général - Prestations - Asile	42'290'127	30'669'011	11'621'116	15'030'989
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					
	EMS - Maison de Vessy	7'670'938	7'123'325	547'613	547'613
	EMS - Le Prieuré	3'970'415	3'009'299	961'116	961'116
	EMS - Mouilles	2'052'626	1'900'179	152'447	152'447
	EMS - La Plaine	672'440	0	672'440	672'440
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					
	Prestations complémentaires fédérales - AI (hors provisions)	142'078'776	135'936'877	6'141'899	9'575'330
	Prestations complémentaires cantonales - AI (hors provisions)	71'390'305	68'385'056	3'005'249	3'700'000
J01 Transports et mobilité					
	Transports Publics Genevois (TPG)	223'759'000	221'759'000	2'000'000	2'000'000

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAI

Programme	Libellé	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements	
				Total	dont autorisés
K01 Réseau de soins	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	141'432'181	139'539'913	1'892'268	1'892'268
	Cliniques de Jolimont et Montana	20'625'545	19'769'652	855'893	1'127'000
	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	153'002'164	148'039'616	4'962'548	4'962'548
N01 Culture	Grand-Théâtre de Genève	2'000'000	500'000	1'500'000	1'500'000
	Remboursement des écolages de musique	954'817	623'900	330'917	319'000 (2)
O09 Intérieur	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	1'137'474	0	1'137'474	1'154'706 (1)
	Association Vires	297'000	0	297'000	300'000 (1)
	Aide aux victimes de violence en couple	718'739	0	718'739	725'999 (1)
	Arabelle foyer d'hébergement	539'541	0	539'541	544'991 (1)
	SOS femmes	351'450	0	351'450	355'000 (1)
	Viol secours	292'051	0	292'051	295'001 (1)
	Association Face-à-Face	75'000	0	75'000	150'000 (1)
	Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	29'109	0	29'109	29'403 (1)
	Association Violence que faire	19'248	0	19'248	20'000 (1)
TOTAL I				121'577'716	141'558'079

(1) Dépassements autorisés notamment par les demandes neutres (en terme de résultat de fonctionnement) résultant de transferts interdépartementaux approuvées par la Commission des finances le 13 avril 2016 et le 22 juin 2016.

(2) Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFGB (art. 26 al. 3)	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						7'295'453
A01	Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/dépréciations	oui	95'000	0	95'000
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		oui	410'764'778	410'337'034	427'745
A02	Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/dépréciations		213'300	0	213'300
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions/dépréciations		343'921	0	343'921
H02	Sécurité publique	Provisions/dépréciations		-5'701'282	-7'052'098	1'350'816
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/dépréciations		-41'468	-1'148'016	1'106'548
H09	Sécurité civile et armée	Provisions/dépréciations		119'308	0	119'308
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions/dépréciations		0	-2'611'111	2'611'111
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		oui	12'517'427	12'459'985	57'442
L04	Surveillance du marché du travail	Provisions/dépréciations		494'653	0	494'653
O04.01	Audits et évaluations de la Cour des Comptes	Provisions/dépréciations	oui	179'912	138'848	41'064
O04.09	Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève		oui	1'100'018	1'072'969	27'050
P01	Etats-majors départementaux	Provisions/dépréciations		161'726	0	161'726
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/dépréciations		-323'156	-568'926	245'770
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						84'996'700
A01	Enseignement obligatoire et orientation	Pertes effectives et cas particuliers	oui	53'565	20'000	33'565
A03	Suivi éducatif et soutien aux familles	Provisions/dépréciations et pertes effectives		384'015	107'587	276'428
A04	Hautes écoles		oui	1'450	0	1'450
A05	Enseignement spécialisé.	Provisions/dépréciations	oui	109'677	104'854	4'823
A06	Programme transversal à la politique A	Cas particuliers	oui	282	0	282
C01	Accès à l'assurance-maladie		oui	269'543	241'408	28'135
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions/dépréciations		169'554	20'000	149'554
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Pertes effectives		5'879'576	4'192'660	1'686'916
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées		oui	400'075	329'125	70'949
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Pertes effectives		3'721'472	2'732'240	989'232
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées		oui	281'907	235'822	46'085
F01	Protection de l'environnement	Provisions/dépréciations		7'419'092	-6'769'156	14'188'248
F03	Gestion des eaux	Cas particuliers	oui	181	0	181
F04	Nature et paysage	Provisions/dépréciations et pertes effectives		134'627	14'700	119'927
F05	Politique agricole	Provisions/dépréciations	oui	4'050	3'000	1'050
G01	Logement et planification foncière	Provisions/dépréciations et pertes effectives		1'863'639	610'000	1'253'639
G02	Aménagement du territoire	Cas particuliers	oui	850	0	850
G03	Conformité des constructions et des chantiers	Provisions/dépréciations		207'887	0	207'887
H01	Population, droit de cité et migration	Pertes effectives	oui	18'296	0	18'296
H02	Sécurité publique	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		35'484'392	30'640'455	4'843'937
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'456'780	1'320'981	2'135'799
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/dépréciations et pertes effectives		4'191'406	0	4'191'406
H09	Sécurité civile et armée	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	30'400	0	30'400
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions/dépréciations et pertes effectives		12'302'443	8'200'000	4'102'443
J01	Transports et mobilité	Pertes effectives	oui	2'426	0	2'426
J02	Infrastructures routières et de transports publics	Provisions/dépréciations		2'768'695	1'350'000	1'418'695
K01	Réseau de soins	Provisions/dépréciations et pertes effectives		12'816'743	4'200'000	8'616'743
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	79'297	31'520	47'777
L03	Régulation du commerce	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		1'509'791	30'000	1'479'791
L04	Surveillance du marché du travail	Provisions/dépréciations		135'816	22'000	113'816
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Provisions/dépréciations et pertes effectives		37'729'417	0	37'729'417
N01	Culture	Pertes effectives et cas particuliers	oui	7'609	0	7'609
N02	Sport et loisirs	Provisions/dépréciations	oui	195	0	195
N02	Sport et loisirs		oui	508'503	469'766	38'737
O03	Conseil d'Etat	Pertes effectives	oui	4'048	0	4'048
O06	Exercices des droits politiques	Provisions/dépréciations	oui	4'036	0	4'036
O09	Intérieur	Pertes effectives	oui	10	0	10
P01	Etats-majors départementaux	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	12'677	1'000	11'677

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFCEB (art. 26 al. 3)	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements	
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	11'492	0	11'492
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		1'777'224	650'000	1'127'224
P05	Systèmes d'information et de communication		Provisions/dépréciations	oui	1'524	0	1'524
33 Amortissements du patrimoine administratif						23'846'302	
A01	Enseignement obligatoire et orientation		Amortissements		1'531'810	1'296'704	235'106
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Amortissements		3'877'055	3'446'435	430'620
A03	Suivi éducatif et soutien aux familles		Amortissements	oui	317'372	268'608	48'763
A05	Enseignement spécialisé.		Amortissements	oui	149'885	125'429	24'456
A06	Programme transversal à la politique A		Amortissements	oui	433'459	377'773	55'687
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois		Amortissements	oui	16'310	13'525	2'785
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		Amortissements	oui	6'535	62	6'473
F03	Gestion des eaux		Amortissements		1'179'115	925'467	253'648
F04	Nature et paysage		Amortissements		3'454'376	3'199'094	255'281
F05	Politique agricole		Amortissements	oui	37'060	31'668	5'392
G01	Logement et planification foncière		Amortissements		1'692'715	575'692	1'117'023
G02	Aménagement du territoire		Amortissements	oui	89'715	71'957	17'758
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels		Amortissements		897'518	775'316	122'202
H01	Population, droit de cité et migration		Amortissements	oui	39'528	35'488	4'040
H02	Sécurité publique		Amortissements		4'101'551	3'778'511	323'040
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation		Amortissements	oui	40'513	30'705	9'808
H06	Exécution des poursuites et faillites		Amortissements	oui	120'809	110'427	10'382
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement		Amortissements		871'815	631'303	240'512
H09	Sécurité civile et armée		Amortissements	oui	328'770	305'019	23'751
I01	Pouvoir judiciaire		Amortissements	oui	2'068'458	2'063'250	5'208
J01	Transports et mobilité		Amortissements		3'786'429	3'407'352	379'076
J02	Infrastructures routières et de transports publics		Amortissements		61'878'650	58'256'473	3'622'177
K01	Réseau de soins		Amortissements	oui	275'929	242'609	33'321
K02	Régulation sanitaire		Amortissements	oui	6'113	4'828	1'285
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	246'883	206'614	40'269
L01	Développement et soutien à l'économie		Amortissements	oui	2'376	1'577	799
L03	Régulation du commerce		Amortissements	oui	25'641	25'577	64
L04	Surveillance du marché du travail		Amortissements	oui	3'723	2'588	1'135
M04	Production et perception des impôts		Amortissements	oui	65'359	61'854	3'505
N01	Culture		Amortissements	oui	125'453	99'334	26'119
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Amortissements	oui	8'731	8'048	683
P03	Gestion financière transversale et départementale et achats		Amortissements	oui	10'522	9'881	641
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Amortissements		269'698'006	253'152'771	16'545'234
Q01	Energie		Amortissements	oui	466'841	466'782	59
34 Charges financières						3'374'721	
A01	Enseignement obligatoire et orientation			oui	107	0	107
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Pertes effectives	oui	103	0	103
H02	Sécurité publique			oui	2'737	0	2'737
H06	Exécution des poursuites et faillites			oui	282	0	282
H06	Exécution des poursuites et faillites		Pertes effectives	oui	13	0	13
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Pertes effectives		3'370'179	0	3'370'179
O01	Grand Conseil			oui	1'300	0	1'300
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)						10'121'222	
A01	Enseignement obligatoire et orientation			oui	164'758	70'800	93'958
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'314'117	598'000	2'716'117
A04	Hautes écoles		Amortissements		19'628'563	18'828'144	800'419
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		Amortissements		3'287'829	2'970'952	316'877
F05	Politique agricole		Amortissements	oui	279'407	180'987	98'420
K02	Régulation sanitaire		Amortissements et provisions/dépréciations		2'020'122	0	2'020'122
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	20'163	0	20'163
L01	Développement et soutien à l'économie		Amortissements et provisions/dépréciations		1'801'751	450'516	1'351'235
L03	Régulation du commerce			oui	588'089	549'000	39'089
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Provisions/dépréciations		2'315'110	0	2'315'110
M03	Péréquation financière intercantonale			oui	352'915'701	352'915'700	1
N02	Sport et loisirs			oui	15'307	15'000	307
O09	Intérieur			oui	224'542	223'500	1'042
P05	Systèmes d'information et de communication		Amortissements		624'702	276'341	348'361

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFGB (art. 26 al. 3)	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements
36 Charges de transfert (liste des subventions)						24'284'983
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	Frais de placements éducation spécialisée	Provisions/dépréciations		203'079	0	203'079
	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		oui	1'815'000	1'800'000	15'000
C01 Accès à l'assurance-maladie	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations		10'181'961	0	10'181'961
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions/dépréciations		9'725'075	2'000'000	7'725'075
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/dépréciations		144'819	-711'000	855'819
	Prestations complémentaires cantonales - AVS (hors provisions)		oui	62'387'449	62'226'167	161'282
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions/dépréciations		240'687	-189'000	429'687
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/dépréciations		-162'564	-264'000	101'436
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions/dépréciations		153'977	-136'000	289'977
F04 Nature et paysage	Faune		oui	40'000	30'000	10'000
H01 Population, droit de cité et migration	PIC - Programme d'intégration cantonal		oui	3'515'425	3'456'369	59'056
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	Fondation romande de détention administrative		oui	119'778	99'000	20'778
H09 Sécurité civile et armée	Rétribution des chefs de musique		oui	150'337	143'800	6'537
J01 Transports et mobilité	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		oui	2'643'017	2'627'955	15'062
	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		oui	1'938'558	1'903'887	34'671
	CFF – projet LEX	Provisions/dépréciations		1'229'411	0	1'229'411
K01 Réseau de soins	Foyer de jour Relais Dumas		oui	739'458	674'317	65'141
	Foyer de jour Le Caroubier		oui	670'216	650'898	19'318
	Foyer de jour Pavillon Butini		oui	650'256	646'549	3'707
	Foyer de jour Livada		oui	621'860	604'120	17'740
	Services Alzheimer GE		oui	265'000	167'500	97'500
	Hospitalisations secteur privé	Provisions/dépréciations		2'640'031	0	2'640'031
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Interassociation de sauvetage		oui	42'965	42'000	965
N01 Culture	musée d'art moderne et contemporain		oui	1'398'375	1'350'000	48'375
	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge		oui	903'375	850'000	53'375
TOTAL II						153'919'380

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21 et 26), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 100'000 ou entre 100'000 F et 500'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassement
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)			683'363
F05 Politique agricole	3'884'572	3'668'668	215'904
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	38'093'573	37'626'114	467'459
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)			1'460'936
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	7'151'187	6'958'000	193'187
A04 Hautes écoles	23'911'565	22'750'000	1'161'565
F01 Protection de l'environnement	311'658	205'475	106'183
TOTAL III			2'144'299

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel dont dotations provisions	607'959'501 95'000	614'814'656 -	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
	43 Revenus divers dont reprises provisions	716'784 78'500	420'660 -	Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel dont dotations provisions	410'978'078 213'300	410'337'034 -	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	19'478'520 106'780 -1'251	20'252'479 193'000 -138'600	Dotation et utilisation de provisions pour dépréciation de créances
	36 Charges de transfert dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	62'776'185 3'347'117 -2'884'235	53'506'135 928'400 -928'400	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation des prêts (prêts convertis en bourses d'études non-remboursables)
	dont dotations provisions	2'918'595	900'000	Dotation de la provision pour frais d'écolages hors canton : part 2016 des factures concernant l'année scolaire 2016-2017 (C16 = 1'293'000 B16 = 900'000)
	dont utilisations provisions	-3'855'696	-900'000	Utilisation de la provision pour frais d'écolages hors canton (C16 = -1'326'000 B16 = -900'000)
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations dont reprises provisions	516'217 23'011 52'000	458'500 18'000 -	Reprise de provision pour dépréciation de créances Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II
	30 Charges de personnel dont utilisations provisions	79'641'351 -17'002	80'255'736 -	Utilisation de la provision pour litiges envers le personnel de l'office de l'enfance et de la jeunesse
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	3'928'220 336'948 -70'627	4'169'920 170'228 -121'000	Provision pour débiteurs douteux constituée par le service de protection des mineurs lors du transfert des créances au service du contentieux de l'Etat.
	36 Charges de transfert dont dotations provisions	99'371'916 203'079	97'903'247 -	Provision constituée par le service de protection des mineurs pour couvrir le risque lié à un important surcoût du décompte final pour l'exercice 2016 de l'institution de Prêles (canton de Berne).
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations dont reprises provisions	6'079'076 34'337 69'906	6'456'421 16'422 -	Reprise de provision pour dépréciation de créances Reprise de provision pour litiges envers le personnel de l'office de l'enfance et de la jeunesse
	36 Charges de transfert dont dotations provisions dont utilisations provisions	529'784'741 814'725 -1'422'954	521'007'513 - -	Dotation et utilisation de la provision pour dossiers non traités concernant les demandes de bourses d'études
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	10'147'681 53'927	10'325'641 7'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'199'965	1'553'077	L'office cantonal de l'emploi a dû effectuer une provision pour dépréciation de créances plus importante que prévu afin de couvrir le risque de non-recouvrement grevant les demandes de remboursement des allocations de retour en emploi (ARE)	
	dont dotations dépréciations	1'411'245	60'000		
	dont utilisations dépréciations	-80'522	-60'000	Le Tribunal fédéral ayant donné raison au secrétariat à l'économie dans le litige concernant les emplois de solidarité, la provision constituée pour couvrir ce risque a été utilisée.	
	dont dotations provisions	-	50'000		
	dont utilisations provisions	-1'891'855	-		
	43 Revenus divers	21'633	59'740	Des créances initialement considérées comme risquées ont finalement pu être recouvrées. Les montants provisionnés en lien avec ces créances ont fait l'objet de reprises.	
	dont reprises dépréciations	10'981	30'000		
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'352'943	2'441'408	Le niveau de risque en lien avec les créances se rapportant aux subsides payés à tort par les services de l'assurance-maladie et des prestations complémentaires a nécessité une dotation à la provision pour dépréciation d'actif plus importante que prévu Le contentieux du service des prestations complémentaires relatif aux subsides d'assurance maladie payés à tort a abouti à la constatation de pertes plus importantes que prévu.	
	dont dotations dépréciations	4'783'871	2'000'000		
	dont utilisations dépréciations	-3'946'092	-		
		36 Charges de transfert	372'762'377	349'079'531	La dotation à la provision destinée à couvrir les primes impayées des assurés a été moins importante que prévu (44'643'190 F). Le dépassement constaté, s'explique par la constatation d'une provision (18'965'670 F) en lieu et place d'une charge à payer pour les subsides tardifs et rétroactifs, conformément à une recommandation du service d'audit interne. Les utilisations de provision en lien avec les primes impayées des assurés se sont réveillées moins importantes que prévu (-34'918'115 F). Le solde des utilisations de provision (-8'763'709 F) se rapporte au nouveau traitement employé pour les subsides tardifs et rétroactifs décrit ci-dessus.
		dont dotations provisions	63'608'860	45'400'000	
		dont utilisations provisions	-43'701'824	-43'400'000	
	43 Revenus divers	7'979'722	320	Certaines factures en lien avec des demandes de restitution considérées comme à risque ont néanmoins pu être encaissées. La provision constituée pour couvrir le risque lié aux primes d'assurance maladie impayées a pu faire l'objet d'une reprise compte tenu de l'échéance du délai pour les produire.	
	dont reprises dépréciations	1'680'779	-		
	dont reprises provisions	6'298'855	-		
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'699'164	4'060'904	Les risques en lien avec d'une part, les avances de pensions alimentaires et d'autres part, les créances se rapportant aux prestations complémentaires familiales payées à tort ont été globalement conformes aux prévisions Les utilisations de provision en lien avec les demandes de restitutions de prestations complémentaires familiales payées à tort ont été plus importantes que prévu en raison du traitement d'un nombre plus important de dossiers.	
	dont dotations dépréciations	3'235'316	3'375'322		
	dont utilisations dépréciations	-4'753'247	-3'997'600		
		36 Charges de transfert	62'150'389	58'821'503	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des dossiers de prestations complémentaires familiales à verser sont moins importantes que prévu Les utilisations de la provision constituée au 31.12.2015 en lien avec les dossiers de prestations complémentaires familiales à verser ont été moindres.
	dont dotations provisions	761'279	1'500'000		
	dont utilisations provisions	-633'047	-1'000'000		
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert	356'734'857	350'055'112	Le nombre de dossiers de remise de cotisations AVS en attente de traitement à l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) est moins important que prévu. La provision constituée pour couvrir le risque lié aux dossiers en attente de traitement à fin 2015 a été entièrement utilisée.	
	dont dotations provisions	235'000	600'000		
	dont utilisations provisions	-745'000	-600'000		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	30 Charges de personnel	10'782'736	10'529'881	
	dont dotations provisions	343'921	-	Un litige avec un membre du personnel a nécessité la constitution d'une provision.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	281'659	141'081	
	dont dotations dépréciations	133'824	20'000	Une provision est constituée pour couvrir le risque de non recouvrement des dossiers en lien avec des cas relevés ou décédés présentant un solde débiteur.
	dont utilisations dépréciations	-	-20'000	
	dont dotations provisions	35'730	-	Une provision a été constituée pour couvrir les risques découlant d'erreur de gestion dans le dossier de 3 personnes protégées.
	43 Revenus divers	274'847	548'621	
	dont reprises dépréciations	215'218	-	Reprise de provision en lien avec la disparition du risque grévant certains dossiers d'avance.
	dont reprises provisions	59'629	-	Reprise de provision en lien avec des erreurs dans la gestion de certains dossiers.
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'279'651	4'521'785	
	dont dotations dépréciations	4'461'555	2'700'097	Les risques grevant les demandes de restitution de prestations complémentaires AVS versées à tort se sont avérés plus importants que prévu.
	dont utilisations dépréciations	-5'217'448	-1'636'160	Les utilisations de provision en lien avec les demandes de restitutions de prestations complémentaires AVS payées à tort ont été plus importantes que prévu en raison du traitement d'un nombre plus important de dossiers.
	36 Charges de transfert	312'855'954	313'716'758	
	dont dotations provisions	8'125'469	9'500'000	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des dossiers de prestations complémentaires AVS à verser sont moins importantes que prévu.
	dont utilisations provisions	-7'739'963	-10'400'000	Il en va de même des utilisations.
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'003'379	2'968'062	
	dont dotations dépréciations	2'974'370	1'759'578	Les risques grevant les demandes de restitution de prestations complémentaires AI versées à tort se sont avérés plus importants que prévu.
	dont utilisations dépréciations	-3'400'066	-1'066'240	Les utilisations de provision en lien avec les demandes de restitutions de prestations complémentaires AI payées à tort ont été plus importantes que prévu en raison du traitement d'un nombre plus important de dossiers.
	36 Charges de transfert	216'811'706	208'012'071	
	dont dotations provisions	8'812'612	7'200'000	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des dossiers de prestations complémentaires AI à verser sont plus importantes que prévu.
	dont utilisations provisions	-8'821'199	-7'600'000	Il en va de même des utilisations.
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'245'240	3'162'866	
	dont dotations dépréciations	34'130	-	Augmentation de la provision pour dépréciation de créances.
	dont dotations provisions	9'139'713	40'000	Ajustement de la provision pour sites contaminés suite intégration du nouveau site "Décharge du Verney"
	dont utilisations provisions	-1'754'751	-6'810'156	Utilisation de la provision pour sites contaminés. L'écart entre les comptes et le budget s'explique par des travaux d'entretien de sites contaminés inférieurs aux prévisions.
	43 Revenus divers	9'699'047	-	
	dont reprises dépréciations	54'296	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances.
	dont reprises provisions	9'642'857	-	Reprise de la provision pour sites contaminés. La décharge de Châtillon a été sortie de la liste des sites à assainir.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
F04 Nature et paysage	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'529'229	6'809'869	
	dont dotations dépréciations	134'627	9'100	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances.
	dont utilisations dépréciations	-59'676	-	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances.
	43 Revenus divers	152'744	554'900	
	dont reprises dépréciations	35'610	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances.
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'341'613	1'149'191	
	dont dotations dépréciations	1'863'639	600'000	Ajustement de la dotation et de l'utilisation pour dépréciations de créances à l'office du logement et de la planification foncière
	dont utilisations dépréciations	-1'415'212	-1'350'000	
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	659'980	505'054	
	dont dotations dépréciations	207'887	-	Ajustement de la dotation et de l'utilisation pour dépréciations de créances relatives aux émoluments des autorisations de construire
	dont utilisations dépréciations	-8'964	-100'000	
H01 Population, droit de cité et migration	43 Revenus divers	101'880	-	
	dont reprises provisions	101'617	-	Dissolution de la provision pour litiges.
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel	285'304'943	296'030'031	
	dont dotations provisions	415'126	-	
	dont utilisations provisions	-6'116'408	-7'052'098	Utilisation du Pont-Police inférieure au montant budgété
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56'237'498	60'173'138	
	dont dotations dépréciations	35'216'641	30'640'455	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions (SDC).
	dont utilisations dépréciations	-20'888'536	-16'000'000	Utilisation des provisions du SDC pour la couverture des pertes effectives.
	dont dotations provisions	248'183	-	Dotation à la provision relative aux frais d'assistance juridique.
	34 Charges financières	328'516	325'779	
	dont dotations provisions	325'779	325'779	Utilisation de la charge de 1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget
	43 Revenus divers	2'935'813	4'075'000	
dont reprises dépréciations	-	4'000'000	Le montant de 4 millions prévu au budget concernant la récupération des affaires ayant prescription du SDC ne s'est pas réalisé en 2016.	
dont reprises provisions	2'100'622	-	Reprise sur Pont-Police non utilisé	
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'064'642	3'173'513	
	dont dotations dépréciations	3'456'780	1'320'981	Ajustement de la provision pour dépréciation d'actifs suite à un transfert massif de créances douteuses au service du contentieux de l'Etat.
	dont utilisations dépréciations	-941'797	-350'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances supérieure à la prévision.
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'269'886	8'420'144	
	dont dotations dépréciations	96'095	50'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux de l'office des poursuites et de l'office des faillites.
	dont utilisations dépréciations	-21'122	-50'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	107'535'262	99'875'220	Une provision supplémentaire de 0,25 million est effectuée au titre du Pont-Police suite à l'abaissement du taux technique de 0,5%. Le restant de la dotation concerne la provision pour litiges RH. Utilisation du Pont-Police inférieure au montant budgété
	dont dotations provisions	722'089	-	
	dont utilisations provisions	-763'557	-1'148'016	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28'253'389	23'449'790	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux. Utilisation des provisions pour débiteurs douteux. Dotation à la provision pour risques sur litiges. Utilisation de la provision pour risques sur litiges.
	dont dotations dépréciations	121'228	-	
	dont utilisations dépréciations	-471'538	-	
	dont dotations provisions	4'193'214	-	
	dont utilisations provisions	-139'415	-	
	34 Charges financières	54'663	54'663	Utilisation de la charge d'1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget
	dont dotations provisions	54'663	54'663	
36 Charges de transfert	12'250'683	11'122'275	Utilisation de la provision pour risques.	
dont utilisations provisions	-1'235'811	-		
43 Revenus divers	171'934	-	Dissolution de provisions pour débiteurs douteux.	
dont reprises dépréciations	122'977	-		
H09 Sécurité civile et armée	30 Charges de personnel	10'434'137	10'557'026	Dotation à la provision pour litiges.
	dont dotations provisions	119'308	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	820'029	1'041'788	Dotation à la provision pour débiteurs douteux du service de la protection civile.
	dont dotations dépréciations	14'400	-	
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	124'223'917	125'173'826	Pas d'utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG
	dont utilisations provisions	-	-2'611'111	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44'649'487	43'504'003	Dotations et utilisations de provisions essentiellement en lien avec les créances issues des procédures pénales Dotation en lien avec un cas de responsabilité civile de l'Etat
	dont dotations dépréciations	11'837'307	12'600'000	
	dont utilisations dépréciations	-8'533'634	-12'600'000	
	dont dotations provisions	459'552	-	
43 Revenus divers	27'150'031	5'940'000	0,9 million de reprise sur mesures transitoires (liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG) non utilisées	
dont reprises provisions	917'713	200'000		
J01 Transports et mobilité	36 Charges de transfert	245'176'904	242'157'523	Dotation à provision en vue d'un paiement différé de la part genevoise 2016 dans le cadre du décompte final des coûts effectifs non couverts du projet CFF Léman Express pour la période 2016-2020 qui sera établi en 2020.
	dont dotations provisions	1'229'411	-	
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18'069'113	18'969'861	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances. Dotation à provisions pour risques résultant des procédures juridiques en relation avec le CEVA (819'811 F) et suite à une action en droit public déposée par la ville de Lancy (1'848'242 F).
	dont dotations dépréciations	100'643	-	
	dont utilisations dépréciations	-2'801	-90'000	
	dont dotations provisions	2'668'053	-	
	43 Revenus divers	7'571'237	3'276'749	Reprise partielle de provision liée à la part de TVA récupérée sur les lignes de tram à reverser à l'Office fédéral des transports.
	dont reprises provisions	5'749'645	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
K01 Réseau de soins	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'078'137	6'225'950	Vu que la part de subventions à restituer à l'échéance du contrat de prestations 2012-2015 des HUG découle des efforts d'efficience des HUG, le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil d'abandonner la moitié de la somme en question. La créance en question, inscrite au bilan de l'Etat de Genève, fait par conséquent l'objet d'une provision. Le litige opposant l'Etat de Genève aux infirmiers et infirmières indépendantes sur la prise en charge du financement résiduel des soins à domicile n'est pas tranché. Le montant de la provision a donc été ajusté de manière à couvrir le risque afférent à l'exercice 2016.
	dont dotations dépréciations	10'135'389	-	
	dont dotations provisions	2'681'343	4'200'000	
	36 Charges de transfert	1'062'063'769	1'066'408'952	
	dont dotations provisions	2'670'899	-	
K02 Régulation sanitaire	dont utilisations provisions	-103'716	-	Les litiges en cours opposant l'Etat de Genève à des cliniques privées ne sont pas encore tranchés. Le montant de la provision a donc été ajusté de manière à couvrir le risque afférent à l'exercice 2016.
	43 Revenus divers	27'172'554	22'479'440	Une partie de la provision constituée pour couvrir le risque inhérent au litige avec des cliniques privées vaudoises a pu faire l'objet d'une reprise.
	dont reprises provisions	435'679	-	
	36 Charges de transfert	16'565'297	13'337'900	
dont dotations provisions	3'921'000	1'840'000		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	dont utilisations provisions	-1'916'000	-1'840'000	Le montant de la dotation à la provision constituée pour couvrir les risques inhérents aux hospitalisations hors canton 2016 subies par des résidents genevois s'est avéré plus important que prévu. La provision constituée au 31.12.2015 pour les hospitalisations hors canton a été entièrement utilisée.
	43 Revenus divers	351'027	342'460	Une partie de la provision constituée pour couvrir le risque inhérent au litige avec des cliniques privées vaudoises a pu faire l'objet d'une reprise.
	dont reprises provisions	201'466	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'861'541	2'016'417	
dont dotations dépréciations	79'274	85'520		
L03 Régulation du commerce	dont utilisations dépréciations	-57'589	-85'000	Le niveau de risque grévant les factures du service de la consommation et des affaires vétérinaires s'est avéré moins élevé que prévu. Les pertes sur créances provisionnées du SCAV ont été moindres.
	43 Revenus divers	263'929	539'350	Des factures de la commission d'éthique pour lesquelles une provision pour dépréciation d'actif était constatée ont finalement été honorées.
	dont reprises dépréciations	45'405	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'709'830	275'893	
dont dotations dépréciations	38'611	30'000		
L03 Régulation du commerce	dont utilisations dépréciations	-184'266	-30'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux du registre du commerce. Utilisation de la provision pour débiteurs douteux (registre du commerce et service du commerce).
	dont dotations provisions	1'470'000	-	Dotation à la provision pour risques en lien avec le domaine des taxis.
	43 Revenus divers	144'056	28'000	Dissolution de la provision pour débiteurs douteux du service du commerce. Dissolution de la provision pour litiges.
	dont reprises dépréciations	32'979	-	
	dont reprises provisions	23'352	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
L04 Surveillance du marché du travail	30 Charges de personnel	10'019'875	9'326'386	
	dont dotations provisions	494'653	-	Dotation à la provision pour litiges de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	494'044	499'891	
	dont dotations dépréciations	135'227	70'000	Dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'OCIRT.
	dont utilisations dépréciations	-52'453	-110'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'OCIRT.
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87'978'634	91'300'000	
	dont dotations dépréciations	87'978'634	91'300'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux de l'AFC (créances fiscales)
	dont utilisations dépréciations	-87'659'805	-91'300'000	
	43 Revenus divers	9'539'790	-	
	dont reprises dépréciations	9'539'790	-	Reprise de provision pour débiteurs douteux, non évaluable lors de l'élaboration budgétaire. La diminution de la provision traduit une baisse des risques de non-recouvrement des créances fiscales.
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'729'417	-	
	dont dotations dépréciations	101'417	-	Dotation et utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux
	dont utilisations dépréciations	-5'416'252	-	
	dont dotations provisions	37'600'000	-	Dotation de provision pour couvrir le risque d'actionnement d'une garantie financière de l'Etat en faveur de la CPEG (36 MF) et de la FPTPG (1.6 MF).
	36 Charges de transfert	2'315'110	-	
	dont dotations dépréciations	2'315'110	-	Dotation de provision pour le prêt accordé à SI Terrains Nord Aviation.
	43 Revenus divers	8'100'950	3'965'000	
	dont reprises dépréciations	3'065'743	2'865'000	Reprise de provision suite à la signature de conventions dans le cadre de quelques dossiers de l'ex-Fondation de valorisation de la BCGE.
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	11'882'026	12'388'794	
	dont dotations provisions	3'470'722	4'174'020	Dotation pour la caisse de retraite des anciens conseillers d'Etat inférieure au budget
	dont utilisations provisions	-3'089'807	-3'319'498	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens conseillers d'Etat légèrement en dessous du budget
	34 Charges financières	567'410	567'410	
	dont dotations provisions	567'410	567'410	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel	9'751'167	10'044'749	
	dont dotations provisions	179'912	138'848	Dotation pour la caisse de retraite des magistrats de la Cour des Comptes légèrement supérieure au budget
P01 Etats-majors départementaux	30 Charges de personnel	22'721'440	24'050'394	
	dont dotations provisions	263'164	-	
	dont utilisations provisions	-101'438	-	Constitution et utilisation de provisions en lien avec des litiges RH
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'568'644	3'545'520	
	dont dotations dépréciations	10'277	-	Provision en lien avec des débiteurs douteux
	43 Revenus divers	501'601	100'000	
	dont reprises provisions	468'826	-	Provisions en lien avec des litiges RH et devenues sans objet au 31 décembre.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2016	B 2016	Description
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	37'770'417	37'057'188	Actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles.
	dont dotations provisions	56'124	170'071	
	dont utilisations provisions	-379'280	-738'997	Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat.
	34 Charges financières	37'060	37'060	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget, en lien avec la provision destinée aux rentes diverses payées par l'Etat.
	dont dotations provisions	37'060	37'060	
43 Revenus divers	47'541	-	Dissolution de provision suite au remboursement des salaires payés à tort.	
dont reprises dépréciations	36'126	-		
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'192'871	2'016'915	Dotation et utilisation de provision pour dépréciation de créances
	dont dotations dépréciations	2'624	27'392	
	dont utilisations dépréciations	-3'207	-14'000	
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	133'556'585	136'813'515	Dotation de provision pour débiteurs douteux au service de la Gérance.
	dont dotations dépréciations	448'651	300'000	
	dont dotations provisions	250'000	-	Dotation de provision pour les montants de sinistres non remboursés par l'assurance.
	dont utilisations dépréciations	-404'897	-300'000	Utilisation de provision pour débiteurs douteux au service de la Gérance.
	dont utilisations provisions	-406'506	-	Utilisation de provision pour le dossier "Chalet du Bac".
	43 Revenus divers	5'212'051	4'188'065	Dissolution de provision non utilisée au service de la Gérance.
dont reprises dépréciations	98'469	-		
dont reprises provisions	1'043'382	-	Dissolution d'une provision constituée en 2015 qui ne sera finalement pas nécessaire.	
Q01 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959'275	1'513'892	Dotation pour dépréciations de créances en lien avec les émoluments facturés pour le traitement de dossiers en autorisation énergétique
	dont dotations dépréciations	7'000	11'000	
	36 Charges de transfert	4'006'590	8'199'740	Utilisation de la dépréciation sur des prêts octroyés à des entreprises privées pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables
	dont utilisations dépréciations	-2'418'349	-125'000	
43 Revenus divers	287'597	6'405'600	Reprise d'une dépréciation sur un prêt octroyé à un privé pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	
dont reprises dépréciations	108'826	-		
Divers programmes	Dotations dépréciations	22'234	3'480	
	Utilisations dépréciations	-17'215	-7'000	
	Reprises dépréciations	3'106	-	
	Dotations provisions	9'107	9'107	

